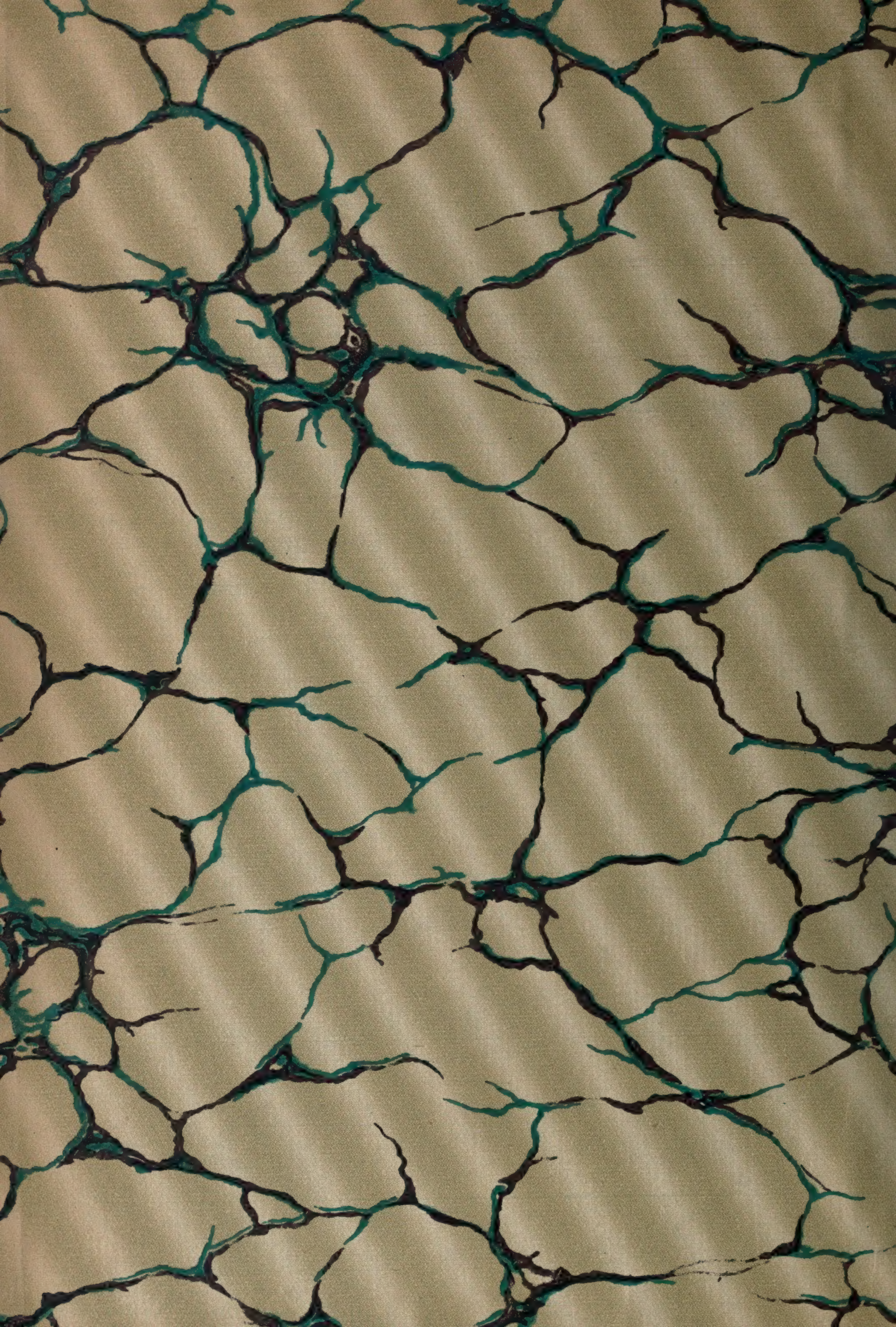
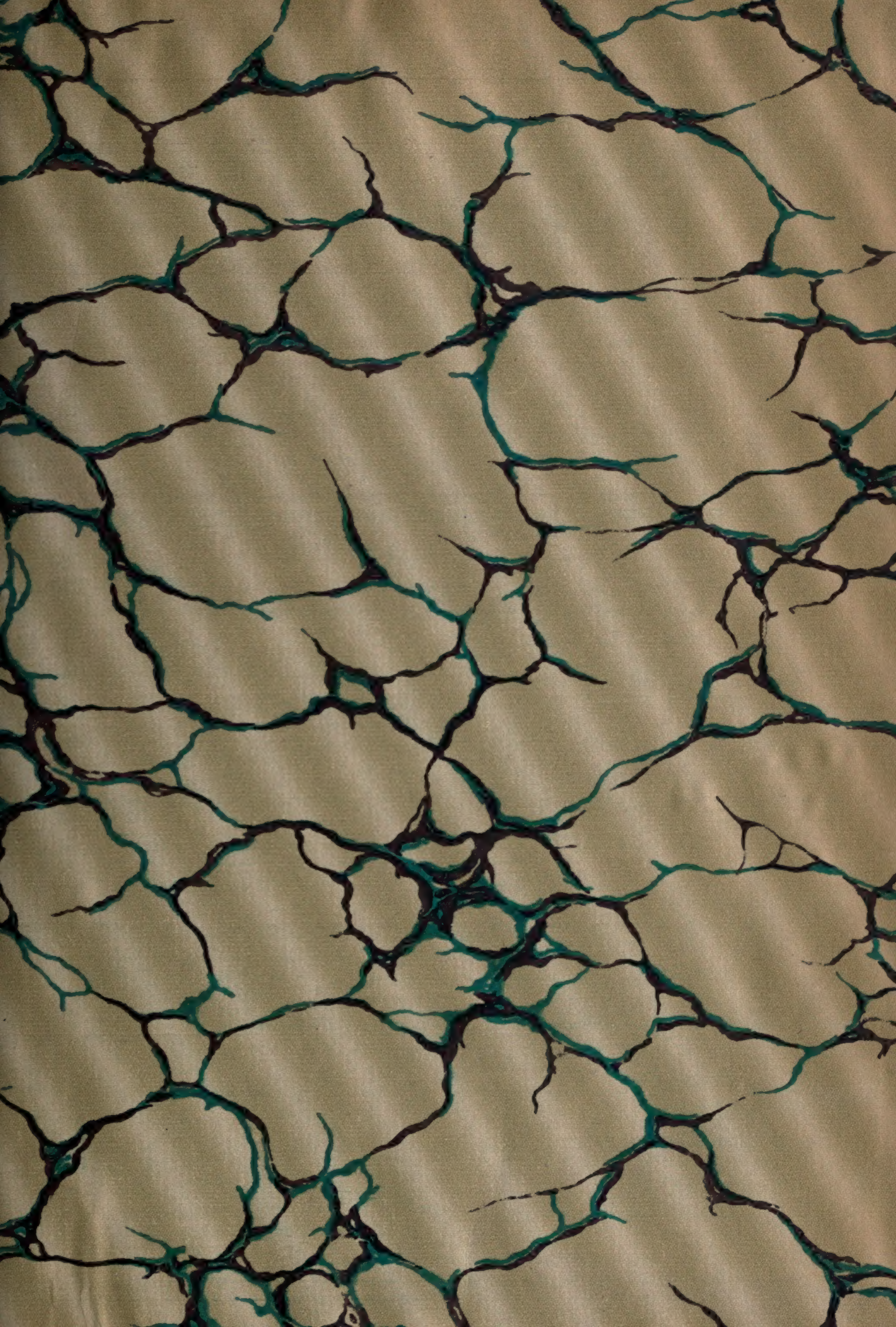

3 1761 03573 4714





INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

RICHESSES D'ART DE LA FRANCE

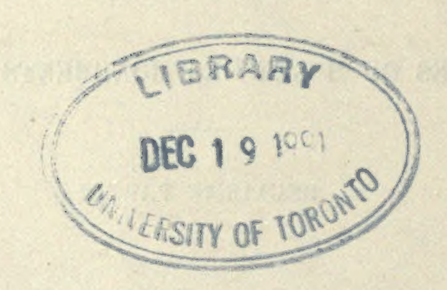
INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

RICHESSES D'ART DE LA FRANCE

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

DEUXIÈME PARTIE



PARIS. TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES

INVENTAIRE GÉNÉRAL
DES
RICHESSES D'ART
DE LA FRANCE

ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUX ARCHIVES NATIONALES
ET PROVENANT DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1886

Le premier volume des *Archives du Musée des Monuments français* portait à sa dernière page cet avis : « La suite des *Archives du Musée des Monuments français,* en préparation, contiendra notamment les listes des tableaux et des objets d'art confiés à Lenoir pendant la période révolutionnaire, et plus tard réclamés par le Louvre. »

Le simple examen du présent volume permet de constater que le cadre du supplément annoncé s'est singulièrement agrandi. Comment ces additions ont-elles atteint un si large développement ? Pour l'expliquer, il suffira d'exposer en peu de mots les diverses phases que la publication a traversées.

Décidée en principe par la Commission de l'*Inventaire des Richesses d'Art* dans la séance du 22 décembre 1876, elle fut, dès l'origine, confiée à M. Albert Lenoir, à qui cette tâche revenait naturellement. M. Albert Lenoir ne tenait-il pas directement de son père les renseignements de toute nature qu'il s'agissait de coordonner, de mettre en lumière? Il se mit immédiatement à l'œuvre. Les papiers de famille par lui conservés contenaient les principaux éléments du travail projeté. Le plan primitif comportait deux parties distinctes : d'abord, une Introduction préliminaire avec le récit des vicissitudes du Musée racontées par les pièces elles-mêmes, c'est-à-dire par les actes administratifs, correspondances, arrêtés ministériels, auxquels l'établissement avait dû sa naissance, et ensuite sa dispersion. En second lieu, un Catalogue complet des monuments et objets d'art qui avaient fait partie du Musée ou l'avaient seu-

lement traversé pour trouver un asile définitif, soit au Louvre, soit dans les bibliothèques et autres collections publiques récemment fondées.

Il serait superflu d'entrer ici dans l'exposé des motifs qui firent renoncer de bonne heure à la seconde partie du plan projeté. On crut préférable de publier sous leur forme originale les documents auxquels devaient être empruntés les éléments de ce Catalogue général. En effet, on n'avait pas tardé à s'apercevoir que des matériaux provenant de sources diverses pouvaient compléter avantageusement les pièces choisies par M. Lenoir pour former comme le résumé de l'histoire du Musée de la sculpture française. Toutefois, lorsque cette constatation fut faite, l'impression du volume était trop avancée pour être suspendue ou recommencée sur de nouveaux frais.

Le dépouillement des archives de l'Administration des Beaux-Arts, entrepris par M. Henry Jouin, avait révélé dans ces cartons peu connus la présence de nombreux documents relatifs au sujet dont on s'occupait. On résolut dès lors d'adjoindre ces documents aux pièces réunies par M. Albert Lenoir.

Mais il restait une autre série de renseignements, d'une importance capitale, à laquelle M. Lenoir n'avait fait que de rares emprunts. C'était le fonds même des archives du Musée, déposé sous la Restauration au Ministère de l'Intérieur, comme on le sait par une correspondance officielle du mois de janvier 1818 qui trouvera place à sa date, puis envoyé plus tard par le Ministère de l'Intérieur aux Archives nationales, où il est conservé.

Ce fonds, qui renferme en pièces authentiques toute l'histoire des collections classée chronologiquement par Lenoir lui-même, comprenait, lors du dépôt au Ministère de l'Intérieur, douze volumes et quatre liasses. Les douze volumes sont au complet. Ils portent, aux Archives nationales, la cote $F^{17}\,24^{2}$ à $F^{17}\,24^{13}$. Quant aux liasses, malgré les recherches les plus actives, on n'est pas arrivé à les découvrir. Il existe bien, sous le n° F^{17} 1280 [1], un dossier de pièces originales de la période révolutionnaire, toutes relatives au dépôt des Petits-Augustins. C'est peut-être le résidu des quatre liasses annoncées par Lenoir ; mais certainement les documents remis par le Directeur du Musée, lors de la suppression de l'établissement, étaient en plus

grand nombre. La perte d'une partie, peut-être considérable, de ces papiers est des plus regrettables, car les résidus qui nous sont parvenus prouvent que les quatre liasses mentionnées dans la correspondance officielle ne le cédaient en rien comme intérêt aux douze volumes signalés plus haut. Un ou deux faits suffiront pour montrer l'importance de ce dossier unique que personne n'avait utilisé jusqu'ici.

On possédait déjà, en double exemplaire, la récapitulation faite par Lenoir lui-même, mais plusieurs années après les événements, de tous les objets reçus par lui à titre provisoire ou définitif. Faute de mieux, cette liste donnait une idée assez exacte des trésors d'art entassés dans l'ancien couvent des Augustins pendant la période révolutionnaire ; mais combien sont plus précieux et plus authentiques ces états des accroissements du Musée, adressés tous les dix jours au Comité d'Instruction publique ! Comme elle est instructive aussi, cette note sans signature, écrite sur un bout de papier informe, constatant qu'en trois mois et demi, du commencement de septembre au milieu de décembre 1793, le total des ventes au Dépôt des Petits-Augustins a produit la somme de 141,611 livres 18 s. !

Aussi n'avions-nous garde de négliger le moindre des renseignements contenus dans ce précieux dossier. Toutes les pièces qu'il renferme, correspondance, listes de monuments, projets de catalogues, ont trouvé place dans les pages suivantes. Quant à imprimer intégralement, sans exception, sans aucun retranchement, tous les documents réunis dans les douze volumes constituant le fonds principal des archives du Musée, impossible d'y songer. Lenoir a intercalé dans sa correspondance administrative des lettres d'un caractère tout intime ; ces pièces n'offrent aucun intérêt aujourd'hui. Tels sont les remercîments adressés à Lenoir par des amis ou des personnages officiels, à la suite de l'envoi de ses publications ou de ses catalogues. Telles aussi certaines pièces de comptabilité ou des circulaires ministérielles concernant les illuminations aux jours de fête, l'habillement des gardiens, etc., etc. Il y a plus ; quand tous les papiers relatifs à la même affaire nous sont parvenus, il suffit le plus souvent d'en faire connaître deux ou trois pour que le lecteur soit instruit de tous les faits essentiels. Pour peu qu'une lettre, un docu-

ment offrît le moindre renseignement nouveau, nous n'avons pas hésité à l'imprimer. On ne pouvait aller plus loin dans cette voie sans donner à la publication une étendue démesurée, sans fatiguer inutilement le lecteur par de continuelles redites. Aussi craignons-nous plus encore le reproche d'avoir laissé passer de fréquentes répétitions que l'accusation d'avoir supprimé des pièces essentielles.

On trouvera encore, vers la fin de notre second volume, de nombreux documents datés de 1816 et des années suivantes ; ils se rapportent à la répartition des œuvres d'art momentanément réunies dans le Musée de Lenoir. Ces documents ont été tirés des papiers de la Maison du Roi, conservés aussi aux Archives nationales. Par eux, on connaît la destinée de presque tous les monuments que la Révolution avait enlevés aux églises et aux couvents.

On a aussi recueilli d'utiles indications dans les papiers de famille conservés par M. Albert Lenoir et mis libéralement par lui à la disposition des éditeurs. C'est donc un devoir pour eux de remercier le vénérable secrétaire de l'École des Beaux-Arts de l'empressement avec lequel il a facilité leur tâche et n'a rien négligé pour rendre cette œuvre collective aussi complète que possible.

Le moment n'est pas encore venu de résumer avec impartialité dans une Introduction historique les nombreuses pièces réunies dans la présente publication. Cette histoire reste à écrire après tout ce qui a été dit sur Alexandre Lenoir et le Musée des Petits-Augustins. Un des membres de la Commission, qui a suivi l'impression de ces pages depuis l'origine, s'est chargé de cette tâche, ainsi que l'annonçait l'avis placé en tête du premier volume. Cet examen loyal et désintéressé dissipera bien des erreurs, bien des contradictions entassées par l'esprit de parti et par la passion. Toutefois, en attendant que cette Introduction paraisse, il a semblé aux éditeurs chargés de la préparation du présent volume, que les explications précédentes étaient nécessaires pour mettre le public en garde contre des imputations sans fondement et dont l'exagération même démontre suffisamment le but et l'inanité.

ARCHIVES

DU

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

SECONDE PARTIE

INVENTAIRES, CORRESPONDANCE, PIÈCES ADMINISTRATIVES, ETC.,

TIRÉS DES ARCHIVES DU MUSÉE ET DÉPOSÉS AUX ARCHIVES NATIONALES.

1790

I

Visites de LENOIR en différentes églises et en divers établissements religieux de Paris.

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT DE LENOIR INTITULÉ : « *Notes diverses sur quelques édifices de Paris, ainsi que sur plusieurs personnages célèbres* [1]. »

RUE PLANCHE-MIBRAI.

Au coin du quai de Gesvres, on voyait, au bas d'une tourelle, deux statues en pierre, de grandeur naturelle, fort bien sculptées, représentant *Henri IV*, et, vis-à-vis, *Louis XIII*, vêtu de l'habit de l'Ordre de Saint-Michel. Les Armes de la ville de Paris sont sculptées dans les socles qui les supportent. Ces deux statues ont été renversées et mises en moellons par les révolutionnaires.

[1] Plusieurs extraits de ces notes ont été publiés dans le tome I, pages 1, 2, 3, 5 et 10 (nos I, II, III, IV, V et X) ; mais comme elles forment un ensemble, nous n'avons pas cru devoir les séparer, et nous les laissons à la suite les unes des autres, bien que les visites, dont LENOIR présente ici le résultat, soient parfois séparées par un intervalle de plusieurs mois. On a retranché seulement les observations historiques ou philosophiques de LENOIR, qui n'offrent plus aujourd'hui d'intérêt. Bien que ces notes se réfèrent aux années 1790 et 1791, il nous a semblé inutile de les scinder pour en reporter une partie à l'année 1791. — JULES GUIFFREY.

MINIMES DE LA PLACE ROYALE.

J'ai visité l'église et la maison des Minimes de la place Royale, le 20 décembre 1790. Il y avait dans l'église plusieurs beaux monuments et une belle copie de la *Descente de croix* de DANIEL DE VOLTERRE, que j'ai fait transporter au dépôt des Petits-Augustins; cette copie a été, depuis, portée au Musée du Louvre, ainsi que des colonnes en marbre noir, que j'avais également recueillies.

PIQUE-PUS.

Barrière du Trône. Il n'y avait de remarquable, dans l'église du couvent de Pique-Pus, que les deux modèles de GERMAIN PILON, représentant, de grandeur naturelle, une *Mère de douleur* et *Jésus-Christ à la colonne.*

Cette maison fut bâtie, sous Louis XIII[1], sous le titre de *Notre-Dame de Bon-Secours*. On y guérissait les pauvres des abcès ou pustules, dont on faisait sortir le pus, ce qui donna aux religieux Capucins de ce temps-là, qui soignaient les pauvres malades, le nom de *Pique-pus,* et par corruption *Pic-Pusse*. Maintenant elle est occupée par des religieux du tiers Ordre de Saint-François. La maison est grande, belle et bien située.

LES BARNABITES.

Il n'y avait rien de remarquable dans l'église des Barnabites, que j'ai examinée le 12 janvier 1791. J'en dis autant de l'église paroissiale de Saint-Barthélemy, que j'ai visitée le même jour.

SAINT-LANDRI.

La paroisse en Cité, Saint-Landri, que j'ai visitée le 22 janvier 1791, contenait, en objets remarquables, une fort belle copie de la *Transfiguration,* peinte par RAPHAEL; une *Descente de croix,* par SÉBASTIEN BOURDON; les mausolées et tombeaux de la famille Boucherat; celui de GIRARDON, représentant une *Descente de croix,* et le tombeau de Jean Dauvet, premier président, greffier du Roi, et Jeanne Boudret[2], sa femme, morte en 1460.

Dauvet était déjà procureur général au Parlement sous le règne du roi Charles VII. Il protesta contre le pape Pie II qui voulait excommunier le Roi parce qu'il s'opposait à la ligue que le Pape était dans l'intention de former de tous les chrétiens en masse contre les Turcs. Les ambassadeurs revinrent alors fort mécontents de ce que le Pape ne rendait à René aucune raison pour ce qui concernait le royaume de Naples. Dauvet, pour venger le roi de France, en appela à un autre concile.

La paroisse Saint-Landri était dans l'origine une chapelle attenante à la maison où saint Landri, alors évêque de Paris, demeurait. Elle fut érigée en

[1] Sous Henri IV, d'après Germain Brice. — Voy. *Description de Paris,* édition de 1752, tome II, page 254. — PAUL MANTZ.

[2] Piganiol de la Force (*Description de Paris,* édition de 1765, t. I, p. 418-419) a décrit ce tombeau qui était placé « dans l'enceinte de la chapelle de la Vierge ». Il donne le texte de l'épitaphe du premier président, et nous y lisons que sa femme s'appelait, non pas Jeanne Boudret, mais « Johanna de Boudrac ». — HENRY JOUIN.

paroisse en 1460 et supprimée en janvier 1791, par décret de l'Assemblée nationale.

SAINTE-MARINE.

Petite paroisse de la Cité. Lorsque je la visitai, le 6 février 1791, je n'y remarquai rien qui pût être utile aux arts.

SAINT-DENIS DU PAS.

Autre petite paroisse de la Cité, que j'ai visitée le même jour que Sainte-Marine, sans être plus heureux.

SAINT-PIERRE-AUX-BOEUFS.

Petite paroisse de la Cité. Dans l'examen que je fis de cette église, le 9 février 1791, je ne remarquai que les deux *têtes de bœufs* qui sont sculptées au-dessus de la porte extérieure de l'église [1], et une grande tombe en pierre, d'un style gothique, représentant un *Religieux,* représenté ayant les mains jointes, couché sur un fond de fleurs de lys et couronné d'une voûte d'église, selon l'usage, pour exprimer qu'il est mort dans le sein de l'Église; à ses pieds, sont figurés deux chiens se disputant un os. On croit que cette tombe est celle de Jean de Vendôme, qui vivait en 1220.

LE COUVENT DES MADELONNETTES.

Couvent que j'ai visité le 7 mars 1791, et dans lequel il ne s'est trouvé qu'un grand nombre de tableaux médiocres.

Cette maison a été fondée, l'an 1616, pour y recevoir et entretenir les filles de mauvaise vie et les femmes débauchées. Les Religieuses qui gouvernent cette maison sont des Ursulines. Trois Sœurs de l'Ordre de Sainte-Marie sont Supérieures tour à tour; elles y demeurent toutes trois ensemble. Il n'y a point d'exemple que des Religieuses d'un Ordre soient régies par des femmes d'un autre Ordre. Les Sœurs de cette Maison sont Ursulines et de l'Ordre de Saint-Augustin. Elles se sont plaintes amèrement du despotisme que les Dames de Sainte-Marie exerçaient depuis longtemps sur elles, et elles ont toutes béni le décret de l'Assemblée nationale qui proclamait leur liberté et qui les débarrassait de leurs tyrans.

THÉATINS.

Le 12 juin 1791, dans la visite que j'en fis, je ne remarquai qu'un petit mausolée, élevé à Joseph Durier, chevalier du Térail, mort le 13 juin 1770; ce monument comprend une femme, à genoux et en pleurs, appuyée sur une urne, sculptée en marbre blanc, par BROCHE [2], et une pyramide en marbre sur laquelle est inscrite, en lettres d'or, cette seule inscription : *Pleurez, pauvres.*

En juin 1791, en faisant la démolition d'un mur qui séparait la sacristie de la maison des Théatins sur le quai du même nom, entre la rue des Saints-

[1] Cette porte, après la démolition de l'église, fut appliquée en 1837 à la façade de Saint-Séverin. (GUILHERMY, *Itinéraire archéologique*, p. 156.) — ANATOLE DE MONTAIGLON.

[2] Thiéry (tome II, p. 536-537) appelle cet artiste BROCHE jeune. — A. DE M.

Pères et la rue de Beaune, d'une petite cour attenante au jardin du couvent, on découvrit, entre la voûte d'une cave et l'épaisseur du plancher, un cercueil en bois. On en fit l'ouverture, et on vit un cadavre desséché, fort bien conservé, encore couvert de sa peau et ayant tous ses cheveux. Ce corps, en état de momie sèche, était vêtu d'un habit de capucin, dont le capuchon lui couvrait entièrement la face, qui était encore sans aucune altération. Un médecin célèbre, qui se trouvait présent à l'exhumation, fit l'ouverture du crâne et trouva la cervelle intacte ainsi que son enveloppe, ce qui fut considéré comme un phénomène extraordinaire, d'après les idées reçues qui présentent la dissolution de la cervelle comme la première qui s'opère après la mort.

L'épitaphe, en marbre noir, inscrite en lettres d'or, de l'individu a été trouvée près du corps; elle était accompagnée de ses armes et annonçait qu'il était abbé commendataire, qu'il se nommait..... Caraffe, qu'il était mort le 1er juillet 1679, et Napolitain[1]. Sa taille était de cinq pieds au plus; il avait demandé, par testament, d'être enterré avec l'habit de Saint-François. Lors de son décès, il fut enterré dans l'église des Théatins, telle qu'elle existait sous le cardinal de Richelieu[2] qui l'avait fait bâtir, et qui servit de sacristie depuis la construction de la nouvelle église. Ce cadavre fut transporté sans cérémonie dans l'un des cimetières de la ville.

HÔTEL DES MARCHANDS DRAPIERS[3].

On voit dans la rue des Déchargeurs, près de la Halle, à l'hôtel des marchands drapiers, un monument représentant deux *Cariatides* femmes qui supportent un entablement, au milieu duquel on voit une statue assise, portant d'une main un vaisseau, et de l'autre deux portraits en médaillons; au-dessous est une espèce de relief figurant un vaisseau voguant sur la Seine, et deux enfants portés par des dauphins. Il n'y a aucun doute que la figure assise ne soit une image de la Ville de Paris, ce qui est prouvé du reste par les accessoires qui l'accompagnent. D'ailleurs, elle est là comme la protectrice du commerce qui fait toute sa prospérité. Ce monument, sculpté en pierre, est d'une composition heureuse, d'un style de bon goût et d'une belle exécution.

[1] On sait que la congrégation de clercs réguliers appelés Théatins fut fondée par Jean-Pierre Caraffa, pape sous le nom de Paul IV. La famille des Caraffa, originaire de Naples, n'a pas compté moins de dix-sept branches. Un très-grand nombre de ses membres ont revêtu l'habit de Théatin. Il est probable que le personnage dont parle ici Lenoir appartient à cette famille. — H. J.

[2] C'est Mazarin qu'il eût fallu dire. — P. M.

[3] La façade de la Maison des Drapiers, œuvre de Jacques Bruand le père, a été sauvée par la Ville de Paris, et reconstruite comme pavillon central du bâtiment qui fait le fond du jardin du Musée Carnavalet. — A. de M. — Il n'existe plus rien des anciennes sculptures. La notice sommaire des monuments exposés à l'hôtel Carnavalet s'exprime ainsi : « Ce bâtiment était absolument mutilé quand on le transporta ici. M. Félix Roguet, architecte, et M. Charles Gautier, sculpteur, l'ont très-habilement restitué... » La gravure de Marot qui a servi de guide pour la restauration. — J. G.

1791

II

Enlèvement des objets d'art de la Pitié.

Je me suis présenté à la Pitié, en conséquence d'une autorisation du Directoire, en date du 5 mars[1] : l'économe de cette administration a refusé, disant qu'il en référerait avec le Directoire et la Municipalité.

Le 18 mai, en conséquence d'une seconde autorisation du Directoire, en date du 16 avril, je me suis présenté une seconde fois en la Maison nationale de la Pitié avec les ouvriers nécessaires pour y enlever les objets réservés par la Commission. L'économe, malgré mes observations, a refusé de nouveau, disant qu'il en référerait encore au Département.

Je prie la Commission de prendre les mesures qu'elle croira nécessaires pour éviter les refus trop souvent multipliés par l'économe[2].

III

Enlèvement d'une des cloches du couvent des Petits-Augustins.

Je soussigné reconnais avoir fait enlever du clocher de l'église des ci-devant Petits-Augustins une cloche dont on avait déjà pris un morceau pour les premiers essais, laquelle cloche a été délivrée partie à M. Tournay, orfévre, et l'autre à M. l'abbé Rochon. Et, en conséquence de cet enlèvement, le gardien des Petits-Augustins demeure déchargé d'une cloche du nombre de celles qui sont portées sur l'inventaire qui en a été fait.

A Paris, ce 27 juin 1791.

Signé : SALMON.

IV

Arrêté du Comité de liquidation prescrivant la vente des meubles et effets provenant des Maisons religieuses et déposés au couvent des Petits-Augustins[3].

MUNICIPALITÉ DE PARIS

Administration des Biens nationaux ecclésiastiques

BUREAU DE LIQUIDATION.

Extrait des délibérations des 25 *et* 26 *juillet* 1791

25 juillet 1791.

Le Comité arrête que, mardi prochain, à dix heures du matin et jours suivants, jusqu'à définition, il sera procédé à la vérification des différents inven-

[1] La pièce ne porte pas d'autre date. Nous pensons qu'elle doit être placée en 1791. Sur une note recueillie dans un des manuscrits d'ALEXANDRE LENOIR, on lit l'observation suivante : « J'observe qu'à cette époque j'avais déjà six mois de fonctions, puisque dès le... « octobre 1790, j'avais accompagné les commissaires de la Municipalité pour les aider dans la « description des tableaux et des statues qui se trouvaient dans les couvents et les monas- « tères supprimés, dont ils se trouvaient spécialement chargés d'opérer un inventaire du « mobilier. » — J. G.

[2] Cette note sans signature est de l'écriture d'ALEXANDRE LENOIR. — J. G.

[3] Voir le tome Ier des *Archives du Musée des Monuments français*, p. 7, n° VIII. — J. G.

taires de tableaux, meubles et effets provenant de quelques maisons religieuses supprimées, et transportés au couvent des ci-devant Augustins de la reine Marguerite, et nomme, pour faire cette opération, les sieurs Carlier et Saint-Eugène, sous les ordres immédiats de M. Bernier, l'un des commissaires à l'administration, nommé à l'effet de surveiller ladite vérification, et de laquelle il sera dressé procès-verbal, pour servir en tant que besoin sera.

26 juillet 1791.

Sur le rapport fait par M. Bernier, l'un des commissaires à l'administration des Domaines nationaux, qu'en vertu de la commission à lui donnée par le Comité, par sa délibération du 25 de ce mois, il s'est transporté ce matin au couvent des Petits-Augustins à l'effet d'y faire, sur les procès-verbaux qui en ont été dressés, le récolement des effets qui y ont été déposés, qu'ayant trouvé tous ces objets parfaitement en ordre, étiquetés et numérotés par le sieur Lenoir, qui en est le dépositaire et qui en a dressé un état sommaire, il n'a pas cru devoir se livrer au récolement qu'il était chargé de faire, comme lui paraissant parfaitement inutile, et qui, d'ailleurs, occasionnerait beaucoup de frais pour déplacer les objets, afin de pouvoir les reconnaître ; qu'il lui paraît beaucoup plus instant de solliciter la vente de ces mêmes objets qui ne peuvent que dépérir à être gardés; en conséquence, le Comité arrête qu'il n'y a pas lieu à faire le récolement par lui ordonné, et que le bureau de liquidation sera chargé de solliciter du directeur du Département les autorisations nécessaires pour mettre en activité, dans le plus bref délai possible, la vente de ceux de ces objets qui y sont sujets; pour quoi il lui fera remettre, si fait n'a été, des copies et procès-verbaux ou états constatant le nombre et la nature des objets à vendre.

Nota. — La vente, établie au Dépôt en vertu du présent arrêté, a duré plus de huit mois; tout y a été vendu, excepté les tableaux et les sculptures. Les procès-verbaux des ventes faites tous les jours et signés tous les soirs ont opéré ma décharge [1].

V

Enlèvement de trois cloches provenant des Théatins.

Je reconnais avoir fait enlever de l'église des ci-devant Petits-Augustins trois cloches provenant des Théatins, que j'avais fait ci-devant conduire, par ordre de l'administration, et quoique aucun procès-verbal n'eût constaté le transport fait précédemment desdites cloches des Théatins aux Petits-Augustins, je certifie que M. Lenoir me les a livrées pour être remises à M. Gauthier, métallurgiste, faubourg Saint-Antoine.

A Paris, ce 30 juillet 1791.

Signé : Salmon.

[1] Cette note est de l'écriture d'Alexandre Lenoir. — J. G.

VI

Enlèvement de deux grilles provenant des Barnabites.

M. Daumy ayant besoin de deux grilles en fer des Barnabites, je prie M. Lenoir, gardien, de les lui livrer, et j'opérerai sa décharge par mon procès-verbal.

A Paris, ce 30 août 1791.

P. M. Borie, *signé :* Carlier.

VII

Remise d'une lampe d'église demandée par M. de Liancourt.

Je soussigné, officier municipal, administrateur des Domaines nationaux,
Reconnais que M. Lenoir, gardien général du magasin établi rue des Petits-Augustins, m'a, cejourd'hui, remis en dépôt une lampe d'église avec sa chaîne et son couronnement de cuivre argenté, dans sa boîte, comme n'étant point destinée à la fonderie et ayant été demandée par M. de Liancourt, député à l'Assemblée nationale, auquel néanmoins elle ne sera donnée que lorsqu'il en aura obtenu l'autorisation légale et en en donnant par lui bonne et suffisante reconnaissance sur le procès-verbal.

A Paris, le 13 septembre 1791.

P. M. Borie, *signé :* Carlier.

VIII

Enlèvement des cinq cloches du couvent des Petits-Augustins.

Le gardien établi en la ci-devant maison des Petits-Augustins, rue des Petits-Augustins, laissera enlever les cloches, au nombre de cinq, qui y sont, pour être conduites aux Barnabites par le sieur Le Roux [1].

Au comité de la section des Quatre-Nations, le 13 septembre 1791.

Signé : Dericquehem, *commissaire.*

IX

Enlèvement de deux cloches provenant de la chapelle de Sainte-Marie l'Égyptienne.

Nous, commissaire de la section Louis XIV, reconnaissons avoir reçu de M. Lenoir, gardien général du mobilier ecclésiastique, deux cloches provenant de la chapelle de Sainte-Marie l'Égyptienne, dont l'un de nous était anciennement titulaire, pour les transférer aux Barnabites, pour en dresser le procès-verbal.

A Paris, ce 14 septembre 1791.

Signé : L'abbé Lefèvre, *commissaire.*

[1] Les Barnabites étaient donc le dépôt principal des objets destinés à la fonte. — A. de M.

X

Lettre de Lenoir à M. l'abbé Le Blond, bibliothécaire du Collége Mazarin.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, qu'en conséquence des ordres du Département que vous m'avez donnés, je vais faire préparer les lieux des Petits-Augustins et prendre toutes les mesures nécessaires pour recevoir les statues qui doivent y être déposées.

Il est très-important que vous veuilliez faire observer à MM. les présidents du Département qu'une partie du Dépôt a été louée à un particulier et qu'il serait nécessaire, pour la sûreté des monuments qui doivent être déposés en ladite maison et pour l'étendue du terrain qu'ils occuperont, de prendre des mesures à cet égard.

En l'absence de M. Doyen, mon cher maître, j'ai l'honneur de vous prévenir que l'on est sur le point d'évacuer la maison des Célestins; qu'il est très-instant que votre Comité s'occupe du soin qu'exigent les transports des précieux monuments qu'elle recèle, et principalement les trois *Grâces* de Jean Goujon [1].

J'ai déménagé le Stella de Saint-Germain le Vieux [2]; quand il vous plaira de lui rendre visite, je suis prêt à vous le représenter.

En l'absence de mon maître, j'ai cru devoir vous rendre compte de tout ce qui peut intéresser votre Comité, remplissant par ce soin ses intentions.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant Lenoir.

Ce 23 septembre 1791.

XI

Défense de fabriquer des clefs du dépôt des Petits-Augustins pour les habitants des maisons voisines de cet établissement.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Commission de l'Administration des Biens nationaux.

BUREAU DE LIQUIDATION.

L'Administration n'ayant confié qu'à M. Lenoir exclusivement la garde du Dépôt établi au ci-devant couvent des Petits-Augustins et l'entrée libre dans les lieux qui en dépendent, il voudra bien ne pas souffrir qu'il soit fait, pour aucun des locataires de bâtiments attenants audit couvent, aucune clef ni passe-partout, et, dans le cas où il découvrirait qu'aucun serrurier serait chargé d'en faire pour lesdits locataires, il voudrait bien en faire son rapport à l'administration, et provisoirement même requérir le Commissaire de la Section pour empêcher l'usage desdites clefs ou passe-partout, lesquels, après avoir été saisis ès mains de tout serrurier qui les aurait fabriqués,

[1] Il est à peine besoin de faire remarquer qu'il s'agit ici du célèbre groupe de Germain Pilon, conservé au Musée du Louvre. — J. G.

[2] Ce tableau représentait le Baptême de Jésus-Christ, et il décorait le maître-autel. (Voyez Piganiol, édition de 1765, t. I, p. 446.) — A. de M.

seraient apportés et déposés ès mains de MM. les Administrateurs, au Bureau de la liquidation, pour être ensuite statué par le Comité de l'administration ce qu'il appartiendrait. VIGÉE, Chef.

Ce 22 décembre 1791.

XII

Vente des tableaux du couvent de Pique-Pus.

Je vous prie, Citoyen, de vouloir bien prévenir l'un des membres de la Commission de se transporter dans le jour au couvent de Pique-Puce; c'est demain le jour de la vente, un des commissaires du Département me l'a fait savoir. Les tableaux, si l'on n'y allait pas, pourraient bien être vendus.

Vous savez aussi que nous avons les deux statues de GERMAIN PILON [1].

LENOIR.

Ce lundi soir [2].

1792

XIII

Enlèvement de six chandeliers, d'un cierge pascal et d'une cloche.

Reçu de M. LENOIR, garde-magasin des Petits-Augustins, six chandeliers de cuivre argenté, pezant ensemble quarante-six livres, ci. . . . 46 #

Plus un cierge pascal de cuivre, pezant 200

Et une cloche, pezante. 80

TOTAL. . . . . 326 #

A Paris, ce 8 février 1792.

Signé : DAUMY.

Reçu de MM Daumy frères les objets ci-dessus détaillés, pezant ensemble 326 livres. *Signé :* SAVARY.

XIV

Noms des personnes habitant dans les maisons ayant une porte d'entrée sur le jardin des Petits-Augustins, et autres pièces concernant les locataires de ces immeubles.

Directoire, 20 avril 1792.

MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL,

Voici les noms, qualités et demeures des propriétaires, avec principaux

[1] « Sur les confessionaux de la nef sont six statues grandes comme nature, parmi lesquelles on remarque un *Ecce Homo* de GERMAIN PILON. » (THIÉRY, *Guide des amateurs*, t. I[er], p. 633.) — J. G. — LENOIR (ainsi qu'on l'a vu plus haut, page 2) raconte qu'il est allé à Picpus et qu'il y a vu deux statues : une *Mère de Douleur* et un *Christ à la Colonne*. Germain Brice (1752) parle de quelques figures d'après PILON; mais Dargenville (1765) s'exprime ainsi : « Sur les cinq confessionnaux de l'église sont placées autant de statues grandes comme nature, savoir : une *Madeleine*, un *Saint Pierre pleurant*, un *Christ* et un *Ecce Homo*. Cette dernière, due à PILON, est infiniment plus belle que les autres. » (P. 276 et 277.) En 1778, Dargenville se ravise et modifie son texte : « ...des statues grandes comme nature, parmi lesquelles on remarque une *Vierge* faite par le FRÈRE BLAISE, de la Maison; *Jésus-Christ prêchant* et un *Ecce Homo*, assis et garrotté, au bas duquel on lit le nom de GERMAIN PILON. » (P. 259.) Ainsi, pour Dargenville, il n'y avait qu'une statue de PILON. — P. M.

[2] Cette pièce ne porte pas de date; nous avons cru pouvoir la placer en 1791. — J. G.

locataires, des maisons qui ont des portes d'entrée sur le jardin des Petits-Augustins :

Quai Voltaire.

M. de Bouillon (ci-devant prince).

Rue des Saints-Pères.

M. d'Affri (ci-devant colonel des Suisses).
M. Gouy (ci-devant marquis).
M. Bernard, receveur des impositions.
M. d'Estourmel (ci-devant marquis).

Rue Jacob.

M. Des Joberts (il devoit présenter un écrit au Directoire sur la nécessité de faire condamner toutes les portes d'entrée sur le jardin des Augustins).

M. d'Hières (homme de Parlement, croit-on; il a disparu. Sa maison est occupée par M. Varadon, son parent).

M. Berthe, carrossier.

Rue des Petits-Augustins.

Madame de Sancourt (ci-devant marquise, Irlandaise). Elle a une porte qui donne sur la première cour d'entrée du Dépôt.

Ce voisinage inquiétait Lenoir; il offrait, il faut en convenir, de graves inconvénients. Aussi chercha-t-on tous les moyens d'isoler le dépôt des Petits-Augustins, comme le montrent les pièces suivantes.

Note de Lenoir non datée (1792?).

Faire donner congé au sieur Cussac, libraire, qui a loué un grenier aux Petits-Augustins pour y déposer ses imprimés. Il apporte et remporte, ce qui ne peut avoir lieu, étant obligé de faire passer ses ouvriers par le Dépôt.

A Messieurs les membres de la commission des Monuments réunis à Mazarin[1], Paris.

Le 21 mai 1792, l'an IVe de la Liberté.

Messieurs,

En conséquence d'une lettre que vous avez reçue de la Municipalité, par laquelle elle vous annonce qu'elle a écrit à la Régie pour faire déménager le sieur Taillebot, et évacuer entièrement la maison des ci-devant Petits-Augustins, et rendre ce Dépôt à sa première et unique destination, j'ai l'honneur de vous prévenir que rien de cela n'est effectué; le sieur Taillebot est encore dans la même situation.

Je vous prie donc, Messieurs, de vouloir bien faire une demande absolue à la Régie, et prier la Municipalité de faire mettre à exécution la délibération prise par son Comité d'administration des Biens nationaux.

Cette demande est d'autant plus urgente que, depuis le laps de temps qui

[1] Au collége Mazarin. — A. de M.

s'est écoulé sans que MM. les régisseurs aient mis à exécution l'arrêté pris au Directoire et à la Municipalité, d'après votre juste réclamation, il m'a été remis quantité d'objets ; que le Dépôt s'encombre de plus en plus, faute d'extension; qu'en outre il m'a été confié des pièces d'argenterie; qu'enfin tous ces objets réunis augmentent infiniment mes inquiétudes; et que surtout ma responsabilité sera toujours compromise tant qu'il y aura des étrangers près du trésor dont la garde m'est spécialement confiée. Je vous prie donc, Messieurs, de délibérer sur ma demande et de réitérer avec force vos réclamations, si justement fondées.

Je vous prie d'être persuadés de la pureté de mes intentions et de mon zèle pour la chose publique. LENOIR,

Garde du Dépôt provisoire.

XV

Inventaire des tableaux des châteaux de Choisy-le-Roy, fait le 30 mai 1792.

Tableaux des Châteaux de Choisy-le-Roy.

GRAND CHATEAU.

PREMIER ÉTAGE. — Un *Paysage,* de BOUCHER, la vue d'un moulin de Charenton.

Deux Trumeaux, représentant des *Groupes d'Enfants,* peints par BOUCHER.

Deux *Paysages,* peints par BREUGHEL.

Deux autres, représentant des *Ruines,* par PATEL.

Deux autres, par CHAVANNE [1].

Les Bains de Diane, copie d'après TITIEN.

La Grossesse de Calisto, d'après TITIEN.

La Vérité soutenue par la Force, d'après PAUL VÉRONÈSE.

Mercure chez Circé [2], copié d'après PAUL VÉRONÈSE. (Les originaux sont au Palais-Royal.)

La Toilette de Vénus, représentant des femmes de la cour du Régent, peint par DELUTEL [3]. (Ce sont les quatre filles de ce prince.)

Portrait d'un *Enfant,* par le même.

Deux grands tableaux allégoriques, représentant *la Famille de Louis XIV et celle du Régent,* peints par DELUTEL. (Ces trois tableaux étaient placés autrefois à Saint-Cloud.)

Le Mariage de sainte Catherine, copié d'après CORRÉGE.

[1] Pierre DAUMACHIN DE CHAVANNES, né en 1672, mort en 1744. — A. DE M.

[2] Ce VÉRONÈSE représentait *Mercure et Hersé.* — P. M.

[3] Le Musée de Versailles possède un tableau de Jérémie de LUTEL, représentant la famille du grand Dauphin (catal. Soulié, édition de 1859, nº 2116). Voyez, sur cet artiste, *Nouvelles Archives de l'art français,* 1879, p. 256 et 460. Le tableau indiqué plus bas comme représentant la *Famille de Louis XIV* ne serait-il pas celui qui figure au Musée de Versailles? — J. G.

Trois *Portraits de femmes,* peints par Lely.

Portrait de la *Princesse de Conti,* qui a fait bâtir le château de Choisy; elle est accompagnée d'enfants, et peinte par Detroy le père.

Rez-de-chaussée du Grand Chateau. — *La Toilette de Vénus,* par Boucher.

L'Amour dans les bras de sa mère, par Boucher.

Portrait de la Reine, en Hébé, par Drouais.

Portrait de Madame, en Diane, par Drouais[1].

Cinq dessus de portes, représentant des *Fleurs,* peintes par Baptiste.

Le Grand Dauphin, en portrait équestre, peint par Lely.

Deux dessus de portes, représentant des *Fleurs,* peints par Bachelier.

Portrait en pied de Mehemet Effendi, peint par Aved[2].

Trois dessus de portes, représentant les attributs des *Arts libéraux,* par Chardin.

Les Quatre Heures du jour, par Vernet.

La Charité amène l'Abondance, allégorie, par Lagrenée l'aîné.

La Justice amène la Paix, par le même.

Coriolan lève le siége de Rome, par Pierre.

Pyrrhus enfant à la cour de Glaucus, par le même.

Valérie incite ses compagnes à passer le Tibre, par le même.

Thésée lève une pierre et trouve des armes, témoignage de sa naissance, par le même.

Six *Vues de plusieurs Châteaux,* avec figures, peintes par Martin.

Un grand *Plan de Sénart avec sa forêt.*

Deux dessus de portes, représentant des *Chiens,* par Oudry.

Un grand tableau, représentant des *Animaux* et du *Gibier*, par le même.

Deux dessus de portes, représentant des *Animaux*, par Desportes.

Une *Chasse au Cerf,* du même.

CHAPELLE.

Une *Vierge aux Anges,* par Delafosse.

Deux cartouches avec figures, par le même.

Un plafond à fresque, représentant l'*Assomption de la Vierge,* du même. (Ce morceau est des plus agréables de cet auteur.)

Quatre tableaux de la *Vie de la Vierge,* peints sur la muraille, par le même.

PETIT CHATEAU.

Deux grands tableaux d'animaux, représentant une *Chasse au lion* et une *aux Ours,* par Bachelier.

Quatre dessus de portes, représentant des *Oiseaux des quatre parties du Monde,* par Oudry.

[1] Ce portrait, attribué par erreur à Drouais, était, ainsi que le précédent, peint par Nattier. Le premier représentait *Madame Henriette;* le second, *Madame Adélaïde.* — P. M.

[2] C'est le portrait de Saïd-Pacha, ambassadeur de la Porte en France, conservé aujourd'hui au Musée de Versailles (nº 3716). Ce portrait est signé : Aved, 1744. — J. G.

Plusieurs cabinets décorés d'arabesques, peints par PEYROTTES.
Quatre panneaux d'arabesques et d'animaux, par le même.
Six médiocres grisailles, représentant des *Jeux d'Enfants*.

CHAPELLE.

Sainte Clotilde, peinte en oraison, par CARLE VANLOO. (C'est, dit-on, le portrait de Madame de Pompadour.)
Sainte Cécile, copie d'après le DOMINIQUIN.
David jouant de la harpe, d'après le même.
La Terre assiégée par les Frimas, d'après BOULOGNE.

XVI

A Messieurs les artistes et savants réunis pour la conservation des monuments, tenant leurs séances au collége Mazarin.

Ce 4 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous remettre un état des déboursés que j'ai avancés pour frais de transports et déplacements de tableaux des différentes Maisons dont vous avez reçu l'ordre d'évacuation : il se monte à 159 liv. 10 s. Je vous prie de l'approuver par vos signatures et de le faire passer au Directoire, en rappelant toutefois, si vous le jugez convenable, qu'il me doit déjà un mémoire montant à 218 liv. 11 s.; que ces deux sommes forment celle de 378 liv. 1 s.; que c'est plus que je ne puis faire; que je n'ai point de fortune, et que mes appointements sont modiques. Je vous préviens que je suis maintenant hors d'état de faire aucune avance, si celles-ci ne me sont pas remises. Je dois encore vous dire que le nombre des tableaux venant des châteaux de Choisy-le-Roy, que vous connaissez, est de 80; qu'ils ont été charriés avec beaucoup de soins et sans accident. Le Dépôt s'accroît de plus en plus, comme vous le savez; le besoin de logement augmente tous les jours, et les locataires, malgré les ordres, ne déménagent point. Le sieur Taillebot est toujours dans la même attitude[1].

Je dois enfin vous prévenir qu'il y a, dans la première cour, une porte de communication avec une maison voisine, louée à M. de Sancourt; dernièrement, vers les minuit, tout le monde du Dépôt était couché, les chiens de la maison entendirent du bruit vers cette porte; ils s'y portèrent avec tant d'opiniâtreté que le portier se leva, et, par suite, moi-même. J'entendis, à la vérité, du monde derrière la porte, mais je ne reconnus aucune intention. J'ai cru devoir boucher cette porte avec des vieux châssis et de vieilles planches pour sûreté provisoire. Je vous prie instamment d'en référer au Département et de lui demander l'ordre de la murailler.

Voilà, Messieurs, ce que mon devoir m'ordonnait de vous apprendre.

LENOIR, *garde du Dépôt provisoire.*

[1] Voyez, ci-dessus pages 10-11, la lettre du 21 mai sur ce sieur Taillebot. — H. J.

XVII

Enlèvement des tableaux des Chartreux.

Je prie M. Le Blond de vouloir se rendre sur-le-champ aux Chartreux. Ma voiture chargée, ces messieurs s'opposent à l'enlèvement; il voudra bien apporter l'ordre du Département dont il est porteur. LENOIR.

L'an IV de la Liberté, le 16 juin 1792.

XVIII

Nomination d'une Commission chargée de la conservation des objets d'art provenant des maisons royales.

Extraits des procès-verbaux de l'Assemblée nationale du 11 *août, des* 16 *et* 19 *septembre* 1792.

Du 11 août 1792.

L'Assemblée nationale décrète que quatre commissaires seront nommés par la Commission extraordinaire pour, conjointement à quatre commissaires nommés par l'Administration municipale, procéder au récolement des effets inventoriés au Garde-Meuble de la Couronne et, par addition, faire la recherche, partout où il en sera besoin, et dresser inventaire de tous les effets formant le mobilier de la Couronne, et principalement des tableaux, statues et autres monuments relatifs aux Beaux-Arts, les faire déposer en lieu sûr et les confier à des préposés qui donneront bonne et suffisante caution.

Ces objets sont néanmoins recommandés à la garde et soumis à la surveillance des municipalités et corps administratifs.

Collationné à l'original par nous, Président et Secrétaires de l'Assemblée nationale, à Paris, ce 11 août 1792, l'an IV de la Liberté. *Signé :* MERLET, Président; GOUJON et LE COMTE-PUYRAVEAU, Secrétaires.

Au bas est écrit : la Commission a nommé MM. Reboul, Broussonnet, Courtois, Mulot. *Signé :* CONDORCET, Président.

Plus bas est encore écrit : Le Conseil général de la Commune, sur la présentation de l'administration, nomme pour commissaires de la Municipalité, MM. DAVID, COSSARD, DUFOURNY et RESTOUT. A la Maison commune, ce 12 août, l'an IV de la Liberté. *Signé :* Marie-Joseph CHÉNIER, Président, et P. MANUEL, Procureur de la Commune [1].

Du 16 septembre 1792.

L'Assemblée nationale, considérant qu'il importe de conserver aux Beaux-

[1] Un des manuscrits de LENOIR contient la note suivante : « *Extraits des procès-verbaux de l'Assemblée Législative du* 11 *août* 1792. — ...Art 5. Le ministre de l'Intérieur établira provisoirement des gardiens pour veiller à la sûreté des monuments déjà rassemblés dans les divers lieux de la ville de Paris. Le gardien du Dépôt provisoire établi au couvent des Petits-Augustins continuera à être chargé de ce dépôt. Les gardiens seront responsables; il sera présenté incessamment un projet de décret pour assurer le mode de responsabilité. *Signé :* SIEYÈS. KERSAINT. — Collationné l'expédition, le 22 novembre 1792. *Signé :* CAMUS. » — Voyez le procès-verbal de la séance du 11 août, p. 78 et 101 du recueil des procès-verbaux imprimés. — J. G.

Arts et à l'Instruction publique les chefs-d'œuvre épars sur la surface de l'empire, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Article premier. La Commission, nommée en vertu du décret du 11 août, l'an IV de la Liberté, pour la recherche des tableaux, statues et objets précieux dépendant du mobilier de la Couronne, est et demeure réunie à la Commission des monuments, nommée en vertu des décrets de l'Assemblée constituante.

Art. 2. Les dépositaires et gardes des tableaux, dessins, statues, qui ont été nommés par la Commission du 11 août, en vertu du décret dudit jour, seront logés au Louvre et soumis au régime qui sera déterminé par le Ministre de l'Intérieur, d'après l'avis de la Commission.

Art. 3. Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à prendre toutes les mesures et faire les dépenses nécessaires sur les fonds destinés annuellement aux arts et aux sciences, pour seconder les travaux de ladite Commission, en ce qui concerne la recherche et la conservation des tableaux, statues et autres monuments relatifs aux beaux-arts renfermés dans les églises et maisons nationales, et dans celles des émigrés, lesquels objets seront recueillis, pour la répartition en être faite entre le Muséum de Paris et ceux qui pourront être établis dans les autres Départements.

Art. 4. L'inventaire raisonné desdits objets sera imprimé, et il en sera fait, tous les ans, un récolement par des préposés du Pouvoir exécutif, sous la surveillance de commissaires de l'Assemblée nationale [1].

Du 16 septembre 1792.

L'Assemblée nationale, considérant qu'en livrant à la destruction les monuments propres à rappeler les souvenirs du despotisme, il importe de préserver et de conserver honorablement les chefs-d'œuvre des arts, si dignes d'occuper les loisirs et d'embellir le territoire d'un peuple libre,

Décrète qu'il y a urgence.

Article premier. L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète qu'il sera procédé sans délai, par la Commission des monuments, au triage des statues, vases et autres monuments placés dans les Maisons ci-devant dites royales et édifices nationaux, qui méritent d'être conservés pour l'instruction et pour la gloire des arts.

Art. 2. Du moment que ce triage aura été fait, les administrateurs feront enlever les plombs, cuivres et bronzes jugés inutiles, les feront transporter dans les ateliers nationaux et enverront au ministre de l'Intérieur les procès-verbaux et inventaires de leurs opérations.

Art. 3. En attendant que les monuments qu'il importe de conserver aient pu être transportés dans les dépôts qui leur seront préparés, les administrateurs seront chargés de veiller spécialement à ce qu'il n'y soit apporté

[1] Procès-verbal imprimé de l'Assemblée nationale, p. 24.

aucun dommage par les citoyens peu instruits ou par des hommes malintentionnés.

Art. 4. Le présent décret sera affiché aux Maisons ci-devant dites royales et autres lieux renfermant des monuments utiles aux beaux-arts[1].

Du 19 septembre 1792.

L'Assemblée nationale, considérant qu'il importe de réunir dans le Muséum les tableaux et autres monuments relatifs aux beaux-arts qui se trouvent épars en divers lieux, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Article premier. La Commission des monuments fera transporter sans délai, dans le Dépôt du Louvre, les tableaux et autres monuments relatifs aux beaux-arts qui se trouvent actuellement dans les Maisons ci-devant dites royales et autres édifices nationaux.

Art. 2. Quant aux statues placées dans les jardins de Versailles, elles resteront en place jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

Art. 3. Les Corps administratifs et municipaux prêteront assistance à la Commission des monuments pour l'exécution du présent décret, et veilleront spécialement à ce qu'il ne soit apporté aucun dommage aux monuments qui seront laissés sous leur surveillance[2].

XIX

Lettre de Lenoir sur des portraits provenant des Grands-Augustins.

Au citoyen Leblond, secrétaire de la Commission des monuments.

Je vous préviens, Citoyen ami, que j'ai vu chez un marchand de tableaux, place des Quatre-Nations, quantité de petits portraits, peints sur bois par Porbus, Solario, et autres maîtres, venant sans doute de la collection que nous avons recueillie aux Grands-Augustins; ils sont ornés des mêmes bordures et munis du même cachet, qui paraît être celui de Colbert. C'est, sans doute, une soustraction qui a été faite à cette précieuse collection.

J'ai cru, Citoyen, devoir vous avertir de cette distraction faite à la Nation. J'en ai même acquis le portrait de François Ier, peint par Solario.

Lenoir, *garde du dépôt des Monuments.*

Ce 26 novembre 1792, l'an Ier de la République.

[1] Voyez procès-verbal imprimé de l'Assemblée nationale, p. 23.

[2] Procès-verbaux imprimés, p. 188. — Voir, pour les décisions ultérieures de la Convention, — décret du 18 octobre 1792, — le Ier volume des *Archives du Musée des Monuments français*, p. 7, n° IX. — J. G.

XX

Lettre du ministre de l'Intérieur invitant le Département de Paris à prendre part aux opérations destinées à retirer du Musée des Petits-Augustins les objets d'art réservés pour le Musée national.

Aux administrateurs du Département de Paris, le 3 *décembre* 1792,
l'an II de la République (*sic*)[1].

J'ai chargé les commissaires, par moi nommés pour l'inspection et formation du Muséum national, de retirer du Dépôt des Petits-Augustins tous les objets qui peuvent y exister susceptibles d'être réunis à cette collection intéressante pour les amis des arts et des lumières. Cette opération devant s'exécuter avec votre concours, je leur ai recommandé de vous voir, de vous remettre cette lettre et de se concerter avec vous. Je vous prie, en conséquence, de nommer deux commissaires, pris dans votre sein, tant pour les accompagner et les seconder dans cette opération, que pour veiller à ce que toutes précautions conservatoires, ordonnées par la loi, soient fidèlement observées. Le besoin de se mettre le plus tôt possible en état de commencer les ventes après la distraction faite des objets précieux, s'unit à celui d'accélérer tout ce qui est relatif à la formation du Muséum pour me faire espérer que vous différerez le moins possible la nomination de vos commissaires et l'exécution des mesures ultérieures.

(J'ai reçu cette lettre le 6 décembre 1792, et j'ai été chargé de la remettre au citoyen ALEXANDRE LENOIR, qui l'avait demandée, ce que j'ai exécuté ledit jour pour lui servir et valoir ce que de raison. — A Paris, ce 6 décembre 1792.

Signé : RIGHI, *administrateur du Département de Paris, commissaire au Comité du contentieux des impositions, et un des commissaires nommés pour assister les artistes.*)

XXI

Le garde du Muséum national fait enlever les tableaux déposés au Dépôt des Petits-Augustins.

Paris, 6 décembre, l'an Ier de la République.

CITOYEN,

Je vous envoie les porteurs du Muséum pour prendre les tableaux, selon la liste convenue et le procès-verbal des commissaires du Département, dont je vous envoie copie, signée des commissaires du Muséum.

Veuillez bien leur délivrer les tableaux; nous serons reconnaissants avec la République de vos soins patriotiques.

Signé : PASQUIER, *commissaire, garde du Muséum national.*

P. S. — Nous sommes convenus que vous remettriez, chaque voyage, aux porteurs, la note des tableaux envoyés, que les porteurs vous la reporteraient avec signature des commissaires, et que nous ratifierions le total.

[1] Voyez tome Ier, p. 7, n° XI, la lettre du ministre Roland à LENOIR sur le même objet, en date du 6 décembre 1792. — J. G.

XXII

Liste des tableaux livrés le 5 décembre 1792, par Alexandre Lenoir, pour le Muséum national.

En conséquence d'un ordre du ministre Roland et d'un procès-verbal dressé par les citoyens Cournaud et Righi, administrateurs du Département, en présence des citoyens Regnault, Vincent et Pasquier, commissaires au Muséum, j'ai remis à cette Commission, nommée par le ministre Roland, les tableaux suivants d'après leur choix, le cinq décembre 1792, l'an Ier de la République, savoir [1] :

1 *L'Entrée de Jésus dans Jérusalem*, par La Hyre; venant des Carmélites Saint-Jacques.
2 Les quatre tableaux de Saint-Martin des Champs, par Jouvenet.
3 *La Piscine*, par Restout; de Saint-Martin des Champs.
4 *Le Lac de Genezareth*, par Jouvenet; Chartreux.
5 *La Fille de Jaïre*, par Lafosse; Chartreux.
6 *Le Mariage de la Vierge*, par P. Champagne; Cloître Notre-Dame.
7 *Saint-Augustin guérissant un possédé*, par Parrocel; Petits-Pères.
8 *L'Assomption de la Vierge*, par P. Champagne; Carmélites.
9 *L'Annonciation de la Vierge*, par P. Champagne; Cloître Notre-Dame.
10 *La Présentation de la Vierge au Temple*, par P. Champagne; Cloître Notre-Dame.
11 *L'Apothéose de la Vierge*, par P. Champagne; Cloître Notre-Dame.
12 *Jésus dans la Crèche*, par Simon Vouet; Carmélites (rue Chapon).
13 *Présentation de Jésus au Temple*, par P. Champagne; Saint-Honoré.
14 *Une Adoration des Bergers*, par Van Mol; Saint-Germain des Prés.
15 *Jésus apparaissant aux Trois Maries*, par La Hyre; Carmélites Saint-Jacques.
16 *Jésus servi par les Anges*, par Le Brun; Carmélites Saint-Jacques.
17 *Annonciation*, par Le Guide; Carmélites Saint-Jacques.
18 *Madeleine*, du Guide; Chartreux.
19 *Jésus parmi les Docteurs*, par Philippe Champagne; Chartreux.
20 *Saint Jean l'Évangéliste*, par Dominicain; Sorbonne.
21 *La Madeleine*, de Le Brun; Carmélites Saint-Jacques.
22 *Les Trois Rois*, par Seghers; Théatins.
23 *Marthe et Marie servant Jésus*, par Jouvenet; Notre-Dame de Nazareth.
24 Quatre Wovermans sur bois; venant des Petits-Pères.
25 *Vierge et Jésus* sur cuivre, par Léonard de Vinci; Jacobins Saint-Honoré.
26 Deux tableaux de Panini sur toile; venant des Petits-Pères.

Pasquier, *commissaire du Muséum;* Regnault, *commissaire.*

[1] Outre ces relevés, rédigés par Lenoir, les archives du Musée des Monuments français nous ont conservé les reçus donnés par Vincent, Pasquier, Jollain, lors de l'enlèvement de chaque tableau. En effet, toutes les peintures ne furent pas enlevées d'un seul coup ou en deux fois, les 5 et 12 décembre, comme les listes laissées par Lenoir le feraient supposer; mais du 6 au 15, les commissaires du Muséum enlevèrent chaque jour quelques tableaux, laissant un reçu de chaque livraison. Nous avions songé d'abord à donner ces récépissés, au moins en analyse; mais nous avons reconnu qu'ils faisaient double emploi avec les listes de Lenoir, sans offrir le moindre renseignement nouveau. Un seul article se trouve beaucoup plus complet sur le reçu que sur le relevé général; celui des quatre tableaux de Saint-Martin des Champs, par Jouvenet (no 2). Le reçu de Jollain, en date du 10 et du 12 décembre, indique les sujets de ces quatre compositions bien connues: *les Vendeurs chassés du temple, la Résurrection de Lazare, la Pêche miraculeuse, Jésus prenant un repas chez le Pharisien.* Ajoutons que les reçus signés par les commissaires du Muséum sont au nombre de vingt-trois. — Quelquefois le titre donné par Lenoir et celui que porte le reçu diffèrent un peu; mais il est toujours facile par le nom de l'auteur et la provenance de reconnaître le tableau. Ainsi le *Jésus dans la Crèche* de Simon Vouet (no 12) est appelé par Jollain (reçu du 7 décembre) la *Nativité de Jésus;* les *Trois Rois* de Seghers (no 22) paraît sous son vrai

XXIII

Liste des tableaux remis par Lenoir aux conservateurs du Muséum, le 12 décembre 1792.

Suite de l'inventaire des tableaux enlevés par l'ordre du ministre Roland et l'administration du Département, le 12 décembre 1792, l'an Ier de la République.

Citoyens Regnault et Pasquier, commissaires.

Nos

1 *Adoration des Rois*, du Poussin; venant des Chartreux.
2 Un *Ex-voto*, par Le Sueur; Célestins.
3 *Jésus au milieu des Docteurs*, par Vignon; des Célestins.
4 Une *Descente de Croix*, par Lahire; Sainte-Marie, rue Saint-Antoine.
5 *Le Plan de la Chartreuse*, par Le Sueur; des Chartreux.
6 *Les Quatre heures du jour*, par Vernet; Choisi-le-Roy.
7 Deux *Paysages* et *Ruines*, de Patel; Choisi-le-Roy,
8 Un *Paysage*, par Fety; Saint-Germain des Prés.
9 Une *Descente de Croix*, par Blanchard; des Feuillants Saint-Honoré.
10 *Le Jugement dernier*, de Jean Cousin; Minimes de Vincennes.
11 *Le Martyre de saint Pierre le Religieux*, de Robert; Capucins Saint-Honoré.
12 Deux Kalfs : *Intérieurs de cuisine*; Petits-Pères.
13 Un *Enfant*, par Teniers et Seghers.
14 Un *Incendie* et un *Pillage*, par Vanderneer; des Petits-Pères.
15 *Deux paysages*, par Herman d'Italie; des Petits-Pères.
16 Une *Tête* de religieux, par Le Sueur; des Feuillants Saint-Honoré.
17 Une *Mère de Douleur*, par P. Champagne; Sainte-Oportune.
18 Un *Christ*, par Jouvenet; Saint-Martin des Champs.
19 *Saint Paul refuse le sacrifice des idoles*, par Christophe; Saint-Germain des Prés.
20 Une *Descente de croix*, par Raphael; Saint-Lazare.
21 Deux petits panneaux, de Le Sueur; Minimes, Place Royale.
22 *L'Imposition des mains*, de Restout; l'abbaye Saint-Germain des Prés.
23 *Madeleine*, par Mignard; Célestins.
24 *Le Baptême de Jésus*, par Stella; Saint-Germain-le-Vieux.
25 *Enlèvement de saint Joseph*, par Le Brun; Saint-Lazare.
26 *Saint Antoine*, par Blanchard; dames de la Miséricorde.
27 Un *Repos en Égypte*, par Romanelli; Sorbonne.
28 *L'Apothéose de la Vierge*, par Lafosse; Choisi-le-Roy.
29 Un *Christ*, de Champagne; Chartreux.
30 Un *Christ au tombeau*, Vieux Palme; Petits-Augustins.
31 *Sainte Marie Égyptienne*, de Verdier; des Carmélites Saint-Jacques.
32 Un *Calvaire* sur bois; Sainte-Chapelle.
33 Une *Nativité de la Vierge*, par Fety; des Chartreux.
34 Un *Repos en Égypte*, par Boullogne; la Merci du Marais.
35 Un *Christ au tombeau*, par Salviati; Célestins.
36 *La Prise d'habit*, de Bourdon; la Merci du Marais.
37 *Le Christ*, de Le Sueur, et l'*Assomption* de La Hyre; Capucins Saint-Honoré.
38 *Mehemet Effendy*, par Aved; Choisi-le-Roy.
39 *La Madeleine et Jésus*, par Le Sueur; Chartreux.
40 Un *Christ au tombeau*, par Sébastien del Piombo; Saint-Sépulcre.
41 *Saint Sébastien*, par Seghers; la Merci du Marais.

titre, l'*Adoration des Rois*, dans le reçu du 8 décembre ; *Marthe et Marie servant Jésus* (no 23) devient *Jésus chez Marthe et Marie*; le no 25 de la deuxième liste, *Enlèvement de saint Joseph*, est désigné sur le reçu sous le titre d'*Apothéose de saint Joseph*; le no 9, *Descente de croix*, par Blanchard, est nommé *Jésus au tombeau*. Enfin les reçus signalent un *paysage* avec figures, de Fety, provenant de Saint-Germain des Prés, remis à Regnault le 14 décembre, et deux *paysages* d'Herman d'Italie, pris aux Petits-Pères (reçu du 15 décembre). Une note de Lenoir, jointe à un reçu du 14, annonce l'envoi d'un superbe cadre pour le *Christ* des Chartreux, no 29. — J. G.

42 *Saint Hyacinthe marchant sur l'eau*, par Colombel ; Jacobins Saint-Honoré.
43 *Saint François;* de Porbus, Jacobins Saint-Honoré.
44 *Nativité*, de Bourdon; Saint-Honoré.
45 Le Valentin; des Clunistes.
46 Deux Panini, *Ruines ;* des Petits-Pères.

Donné ledit jour auxdits commissaires quarante-sept bordures dorées, provenant de diverses maisons religieuses supprimées.

Regnault, *commissaire;* Pasquier, *commissaire du Muséum.*

XXIV

Lettre invitant Lenoir à dresser la liste des tableaux sortant de son Musée.

COMMUNE DE PARIS

Commission de l'administration des Biens nationaux.

Bureau de Liquidation.

Paris, le 15 décembre 1792, l'an Ier de la République.

Vous savez, Citoyen, que vous me devez les noms des auteurs et des sujets des tableaux qui ont été enlevés des Maisons religieuses, dans lesquelles j'ai dressé des procès-verbaux que vous avez signés; je viens de savoir que ces tableaux sortent du Dépôt, et je vous prie de me faire le plaisir, à partir de lundi prochain, de vouloir bien vous rendre à mon bureau, à l'effet de terminer cette nomenclature, ne voulant ni compromettre personne ni être compromis. Je serai fort aise de joindre à mes procès-verbaux le travail que vous m'aviez promis et dont la promesse même y est consignée. Ce n'est pas que je sois inquiet de ce que peuvent devenir les tableaux qui ont pu sortir du Dépôt; vous en êtes chargé en vertu d'un procès-verbal et même de plusieurs; ce sont vos affaires de les remettre à qui de droit de la même manière que vous les avez reçus; je vous attendrai depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Votre concitoyen, *Signé :* De Vitry.

Au citoyen Lenoir, *garde du Dépôt aux Petits-Augustins.*

XXV

Lettre de la Commission à Lenoir au sujet de l'enlèvement des tableaux réclamés par le Muséum.

COMMUNE DE PARIS

Commission de l'administration des Biens nationaux.

Le 19 décembre 1792, l'an Ier de la République française.

Nous avons reçu, Citoyen, votre lettre du 15 de ce mois, par laquelle vous nous annoncez qu'en vertu d'un pouvoir du ministre de l'Intérieur et des administrateurs du Département, six commissaires, nommés par le ministre pour l'établissement du Muséum, ont enlevé des Petits-Augustins les tableaux qui leur ont paru mériter une place parmi les chefs-d'œuvre des grands maîtres, et qu'ils se disposent à en enlever encore.

Nous ne vous dissimulons pas, Citoyen, que nous avons lieu d'être surpris de ce qu'ayant été établi par nous gardien de ces objets, vous en ayez fait la remise sans nous en prévenir. Nous ne nous y serions pas opposés, mais au moins nous aurions dû y être appelés, ne fût-ce que pour nous en faire décharger au pied des minutes d'inventaires que nous en avons dressées ; et, si vous eussiez demandé aux commissaires du ministre un délai de vingt-quatre heures pour nous en donner avis, ils ne vous l'auraient certainement pas refusé.

Au reste, puisque vous n'avez pas eu cette attention, vous devez au moins remettre copie du pouvoir en vertu duquel les six commissaires ont opéré, et non-seulement les récépissés que vous dites vous avoir été donnés, mais encore une copie ou une expédition du procès-verbal qu'ils ont dû dresser de leurs enlèvements.

Nous vous invitons donc, Citoyen, à nous procurer ces différentes pièces.

Pour les commissaires à l'administration des Biens nationaux :

Signé : Burel.

XXVI

Réponse de Lenoir à un membre de la Commission de l'administration des Biens nationaux.

Je vous salue, Citoyen. Je vous remets la notice des objets que j'ai reçus depuis le 15 dudit jusqu'au 18. Je vous remercie de vos soins relatifs aux payements qui me sont dus ; je n'en ai pas encore eu des nouvelles, malgré la bonne volonté de la Commission, que je vous prie de remercier à votre tour pour moi ; ce qui me retarde encore pour l'achat de mon bois, puisqu'il faut avancer cette somme. J'attends toujours les autorisations de Vincennes, Saint-Gervais et l'École militaire.

Soyez persuadés de mon zèle pour le bien public et celui des arts.

(Non datée — décembre 1792?) Lenoir.

N. B. — Je reçois toujours vos lettres deux jours après la date, témoin la dernière, par laquelle vous me grondez de la part de la Commission.

XXVII

Les conservateurs du Muséum réclament les tableaux déposés aux Petits-Augustins.

Paris, le 20 décembre 1792, l'an I[er] de la République.

D'après le zèle que vous aviez montré, Monsieur, de concourir avec nous de tous vos moyens à la formation du Muséum national, nous avions espéré que vous mettriez la plus grande exactitude à nous livrer les tableaux dont vous êtes le gardien. Mais nous voyons avec douleur que les effets ne répondent pas à ces dispositions présumées. Nos porteurs se sont présentés deux jours de suite inutilement à votre Dépôt ; vous étiez absent, et on n'a pu leur indiquer l'heure à laquelle vous rentreriez. Vous sentez, Monsieur, que ces voyages sont dispendieux pour la Nation, et que, d'ailleurs, ils nous font perdre un temps précieux. Nous vous prions de vouloir bien nous marquer

positivement si, à l'avenir, nous pouvons compter sur plus d'exactitude de votre part. Nous attendons votre réponse avec impatience.

Signé : VINCENT, JOLLAIN, PASQUIER, REGNAULT, BOSSUT.

XXVIII

Lettre de Le Blond (?) adressée à LENOIR rappelant ses services depuis le début de la Révolution.

(Fin de l'année 1792.) Dimanche.

Votre billet d'hier soir, mon ami, ne m'a point étonné, d'après ce qui m'avait été dit que le citoyen auquel on avait écrit devait se rendre aux instances très-réitérées des commissaires du Muséum, qui ne peuvent rien toucher, faute de fonds. Ce qui se trouve de tableaux dans la galerie est réellement fait pour frapper et émouvoir; vous les connaissez en partie, et d'Angevillers leur avait fait faire des cadres qui, sans ajouter à leur valeur, y donnent de l'éclat; ils en ont quelques centaines qui, nécessairement, par la loi des affinités, doivent faire venir avec eux les meilleurs de chez vous et faire, par conséquent, cesser la lutte qui existait entre la Municipalité et le Département de l'Intérieur.

Il n'y a point de doute que qui que ce soit de la Commission, de la Municipalité, du Département et de chez le Ministre, n'a plus travaillé que vous pour procurer à la nation des chefs-d'œuvre, non pas oubliés, mais perdus; que qui que ce soit n'a mis plus de zèle, parce qu'à votre âge, et irritable naturellement comme vous l'êtes, on ne peut voir, sentir, juger et entreprendre comme des hommes plus âgés que vous, usés par les sociétés, et gâtés par l'esprit de corps; qui que ce soit n'a pu faire ce que vous avez entrepris avec moins de dépenses ni en aussi peu de temps. Ces considérations réunies font de vous l'éloge le plus flatteur; mais il faut encore les faire valoir auprès du Ministre afin que vous soyez quelque chose dans la Commission. Il semble que cette société ne soit ouverte qu'à la majorité des membres de l'Académie, et non à l'homme essentiel à la chose ; car, sans la révolution du 10 août dernier, qu'aurait-on à offrir au public, si ce ne sont les objets que réellement vous avez soignés ?

Si, comme je le présume, le citoyen Barras vous veut du bien, il a de grands moyens à employer pour vous être utile et déterminer le Ministre, du moins si vous n'êtes pas de la Commission, à être attaché au Muséum, indépendamment de la place que vous occupez.

Ce sera un soulagement à vos peines et une consolation pour vos amis sincères, tels que votre dévoué.

Non signé.

P. S. — L'assurance de mon respectueux attachement à ce qui vous est cher.

XXIX

État non daté des tableaux envoyés au dépôt des Petits-Augustins (1792 ou commencement de 1793[1]).

1°

État des tableaux à enlever dans la sacristie de l'abbaye de Saint-Germain des Prés[2].

1re SACRISTIE. — Deux tableaux de l'école de RAPHAEL, avec arabesques sur fond or.

Un de GIORGION, *Adoration des Rois.*

Un tableau de JEAN BELIN, *Un Portement de croix.*

Deux tableaux du XIIIe siècle.

Une *Sainte Famille,* par ANDRÉ DEL SARTE.

Deux petits tableaux, dans le goût de FRANCK.

Un *Petit Calvaire,* par FRANCK.

Autre tableau, peint sur cuivre, dans le goût de BLOEMART.

2e SACRISTIE. — Antiquité gauloise, peinte sur argent, représentant *Une Vierge et l'Enfant Jésus* (du XIe siècle).

Petit tableau de la collection de la nef.

Saint Paul refuse les honneurs divins, par CHRISTOPHLE.

Saint Paul emprisonné à Listres, par HALLÉ[3].

Saint Paul jetant une vipère au feu, par VERDOT[4].

L'Imposition des mains, par RESTOUT[5].

La Veuve de Tabithe, par LE CLERC[6].

L'Eunuque de Candace, par BERTIN[7].

Deux autres petits tableaux, par CAZES[8].

L'Aveuglement du Juif Barjézu, par LE MOINE.

[1] Les notes suivantes ne portent pas de date. On a cru toutefois devoir les reproduire parce qu'elles ont été écrites au moment même du transport des monuments, à la fin de 1792 ou au commencement de 1793. En les rapprochant des listes et des états récapitulatifs dressés par LENOIR et publiés un peu plus loin, on arrivera peut-être à fixer plus exactement leur date. Mais on devait conserver à ces notes la forme sous laquelle elles nous sont parvenues. — J. G.

[2] Cette pièce est de l'écriture de LENOIR. — J. G.

[3] Cette esquisse est au Louvre (n° 283*. Catal. VILLOT, édition de 1874). — H. J.

[4] Au Louvre (n° 591. Catal. VILLOT, édit. 1874). — H. J.

[5] Au Louvre (n° 470. Catal. VILLOT, édit. 1874). — VILLOT considère cette toile comme une réduction du tableau votif offert par la corporation des orfèvres à Saint-Germain. — H. J.

[6] LENOIR s'est mépris en ce qui concerne cette peinture de LE CLERC. Elle représente la *Mort de Saphire,* femme d'Ananie, et elle est encore à Saint-Germain des Prés. (Voy. *Inventaire des Richesses d'art.* PARIS. Monuments religieux, t. I, p. 112.) Le Louvre en possède l'esquisse. (Voy. n° 106. Catal. VILLOT, édit. 1874.) — P. M.

[7] Au Louvre (n° 10. Catal. VILLOT, édition de 1874). — H. J.

[8] Une de ces esquisses, par CAZES, *Saint Pierre ressuscitant Tabithe,* est au Louvre (n° 95, Catal. VILLOT, édition de 1874). — P. M.

2°

Surplus des tableaux du Réfectoire[1].

Un tableau représentant l'*Union de deux armées*, peint dans le goût de BENEDETTE.

Une Vierge à genoux, par ROMANELLI.

Un Ange descend du ciel, par le même.

Le Départ d'Abraham pour la Terre promise, peint par CLAUDE STELLA.

Portrait en pied d'un Dominicain, par AUBIN VOUET ou LA HYRE.

Dans un passage : deux grands tableaux retournés[2].

3°

Il est instant, Messieurs, de prendre en considération que l'église Saint-Jean en Grève, dépôt des paroisses supprimées, à la charge du sieur Champion, administrateur, est remplie de beaux tableaux venant desdites paroisses supprimées, tels que les six grands CHAMPAGNE de la Madeleine[3], le VANLOO[4] de Saint Pierre des Arcis, etc., et qu'il se propose de les vendre.

Mon avis serait d'en faire la vérification et de les réclamer au plus tôt; nous ne saurions trop grossir notre trésor.

4°

Tableaux à enlever[5] :

BOURDON, à La Merci[6].

BOURDON, à Saint-Benoît[7].

Superbe LA HYRE, à Saint-Jacques du Haut Pas ; le remplacer par un autre[8].

Minimes : un LARGILLIÈRE[9] et un L'ALLEMENT.

Aux Blancs-Manteaux : plusieurs grands tableaux, entre autres un TREVISANI intéressant.

A Saint-Louis la Culture : plusieurs tableaux restés dans l'église.

[1] Cette note incomplète paraît se rapporter au Réfectoire de Saint-Germain des Prés. — J. G.

[2] Ces deux tableaux retournés dans un passage pourraient bien être la *Nativité* de VAN MOL et la copie des *Pèlerins d'Emmaüs*, de VÉRONÈSE, que Thiéry indique au Réfectoire de Saint-Germain des Prés. — A. DE M.

[3] D'après les écrivains du dix-huitième siècle, il n'y avait à la Madeleine que quatre tableaux de PH. DE CHAMPAIGNE : les *Noces de Cana*, la *Mort de la Vierge*, *Jésus-Christ au milieu des Docteurs* et la *Visitation*. — P. M.

[4] Ce tableau de CARLE VANLOO était célèbre ; il représentait *Saint Pierre guérissant les boiteux*. — P. M.

[5] Cette note est de l'écriture de LENOIR. — J. G.

[6] Ce tableau représentait *Saint Pierre Nolasque recevant l'habit de l'Ordre de la Merci*. — P. M.

[7] La *Descente de croix* de BOURDON est au Louvre (n° 40, catal. FRÉDÉRIC VILLOT, édit. de 1874). — P. M.

[8] Il s'agit ici du *Martyre de saint Barthélemy*, qui passait pour le chef-d'œuvre de LA HYRE. — P. M.

[9] D'après Thiéry (édition de 1784), le tableau de LARGILLIÈRE représentait l'*Installation d'un prévôt des marchands à l'avénement de Philippe V au trône d'Espagne*. — P. M.

A Saint-Honoré : un *Saint Roch,* peint par SIMPOL.
Aux Grands Carmes : un RESTOUT et deux SALLE [1].
Aux Récollets-Saint-Martin : tous les tableaux de l'église.
Aux Cordeliers : tous les tableaux de la maison.

5°

(Note de la main de Lenoir.) — Je suis assailli par les commissaires aux ventes, pour enlever les objets distraits par la Commission.

Je prie en conséquence la Commission de décider des mesures à prendre dans ces occurrences.

Je la prie encore de me faire passer un état des objets distraits par elle pour que je puisse, lorsqu'il est question de les enlever dans les différentes maisons, savoir la quantité de voitures que les objets peuvent nécessiter ; ceci est pour ne point multiplier les frais ainsi que ma peine, qui ne m'est que trop multipliée.

Objets entrés au Dépôt depuis la dernière séance :
Mercredi. — Un *Ange* du tombeau de Bérulle ; le Mausolée de Louvois.
Jeudi. — Des marbres provenant de l'Oratoire et des Capucins.
Vendredi. — Une *Cybèle* et un *Méléagre.*
Samedi. — Un *Philosophe,* d'après l'antique.
Dimanche. — Le *Bérulle,* de l'Oratoire Saint-Honoré [2].
Le *Cardinal de Richelieu,* de la Sorbonne.

6°

(De la main de LENOIR sur un chiffon de papier.) En conséquence de l'avis du Directoire, le 26, j'ai enlevé les tableaux de Bon-Secours ; le 28, j'ai enlevé, à l'Ave-Maria, quatre tableaux d'autel, d'après la demande qui m'en a été faite par la Commission.

Le 1er mars, j'ai enlevé les onze tableaux de Sainte-Croix, rue Charonne, et trois tableaux d'autel, qui étaient restés à traîner.

Et notamment, aux Filles-Saint-Thomas, avoir retrouvé un *Jésus au Jardin des Oliviers,* par SÉBASTIEN BOURDON.

7°

(De la main de LENOIR sur un chiffon de papier.)
État des effets venus dans la semaine :
Le 28, deux colonnes de brocatelle, venant des Mathurins.
Trois tableaux du Saint Sacrement, rue Cassette.
Le 29, deux colonnes de brocatelle, des Mathurins.

[1] Sans doute HALLÉ. — A. DE M.

[2] On a vu, dans le tome Ier des *Archives du Musée des Monuments français* (p. 309-310), qu'il y avait à Paris deux statues du cardinal de Bérulle : l'une aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, œuvre de SARAZIN, l'autre à l'Oratoire Saint-Honoré, par FRANÇOIS ANGUIER. Le monument de l'Oratoire constituait un groupe : un ange tenait un livre ouvert devant la statue de Bérulle agenouillé. Ces figures avaient sans doute été taillées dans des blocs différents : d'après LENOIR, l'ange et le cardinal n'arrivèrent pas le même jour aux Petits-Augustins. — P. M.

Le 31, quatre tableaux, venant de la Conception, dont deux sont peints par BAUJIN, et deux autres par le Père JOSEPH, des Feuillants.

8°

(Note sans date de la main de LENOIR.)

État de ce que j'ai reçu cette semaine :

Du citoyen Antoine, dix portraits de la collection de Chérin, savoir :

Henri III, François II, Diane de Poitiers, Marie de Médicis, Élisabeth de Valois, Philippe le Bon, duc de Bourgogne ; *de Marillac*, garde des sceaux ; *Marie de Bourbon, Marguerite de Valois, de Saint-Mégrin.*

Le 10, *les Anges*, de SARAZIN et de COUSTOU, venant de Saint-Louis la Culture, formant vingt-neuf pièces d'argent.

N. B. — Je n'ai point reçu ni les vis ni les écrous qui les assemblaient.

Du 10 au 12, il n'est venu au dépôt que des voitures de marbre.

Ledit, un tableau représentant *Jésus chez son père,* peint par SIMPOL, venant des Ursulines.

Le 13, un tableau de LAFOSSE, provenant des Dames Récolettes[1].

Deux colonnes, marbre noir ; de l'Ave Maria.

Une statue de marbre blanc, des sépultures de Catherine de Clermont ; même maison.

Le 14, de Saint-Denis, six BOULOGNE le jeune.

Saint Denis portant sa tête, par GUERCHIN.

Jésus et saint Jean, par QUILINUS.

Un *Calvaire,* peint en Italie, par BLANCHARD, venant des Dames de Longchamp ;

Même maison, deux statues d'albâtre, représentant des *Vierges ;* elles sont rehaussées d'or à la manière du quatorzième siècle.

Une *Présentation au temple,* par BOURDON.

Une *Nativité,* petit effet de nuit, par CANGIAGE ; ce tableau, peint sur papier, a été reposé sur bois.

La Vierge apparaissant à sainte Thérèse, par MÉNAGEOT.

Une *Nativité,* effet de nuit.

Une *Descente de croix,* grand tableau recoupé.

Un *Christ,* médiocre.

Une *Madeleine dans le désert,* par DEFEUTEL[2].

Un *Paysage,* par MOUCHERON.

Une *Nativité,* par RICCI.

Un *Saint Jérôme.*

Une *Madeleine,* sur cuivre.

[1] Ce tableau, qui est une des œuvres les plus importantes de CHARLES DE LAFOSSE, représente la *Conception de la Vierge*. Il a été donné à une église, qui l'a vendu. C'est, en effet, par suite d'une acquisition qu'il est entré assez récemment au musée du Havre, dont il décore l'escalier (n° 117 du catalogue de 1883). C'est à tort que le catalogue intitule cette peinture la *Consécration de la Vierge :* comme les écrivains du dix-huitième siècle, il y faut voir le sujet mystique de la *Conception,* tel que l'entendait MURILLO. — P. M.

[2] Probablement DE LUTEL. — J. G.

Une *Pentecôte*, par VERDIER, d'après LE BRUN.

Le 15, deux colonnes noires; de l'Ave Maria.

XXX

État des monuments et des statues qui sont entrés au dépôt des Petits-Augustins pendant les années 1791-1792 *jusqu'au commencement du régime révolutionnaire*[1].

Des *Grands-Augustins*, un morceau de brèche violette, de forme ronde, servant de devant d'autel; son milieu en albâtre d'Orient.

De *Saint-Victor*, une statue couchée, en marbre blanc, représentant Guillaume Chanac, évêque de Paris, mort en 1348[2].

Des *Célestins*, deux petites colonnes de marbre noir, avec bases et chapiteaux en marbre blanc.

De *Saint-Honoré*, plusieurs morceaux de débris de marbre ne méritant d'autre description.

De *Saint-Lazare*, une grande coquille, appelée *tuillée*, ayant servi de bénitier, avec son pied en forme de rocher, sculpté en marbre blanc.

Des *Célestins*, une statue couchée, en marbre blanc, représentant Léon de Lusignan, dernier roi de la dynastie de la petite Arménie, couché sur une tombe de marbre noir.

Des *Grands-Augustins*, six colonnes de marbre noir, sans chapiteaux ni bases.

Des *Célestins*, trois petits pilastres en marbre campan rouge, avec des ornements incrustés en marbre blanc, venant de la colonne de Montmorency ; plus deux *Génies*, en albâtre, tenant des torchères, venant du tombeau de l'amiral Chabot; un lion et une figure allégorique représentant la Fortune renversée[3].

Des *Grands-Augustins*, l'épitaphe du Gui du Faur, seigneur de Pibrac. Plusieurs de ses quatrains gravés sur marbre noir.

De *Sainte-Geneviève*, quatre figures de femmes, sculptées en bois, par GERMAIN PILON[4].

[1] Cet état, ainsi que d'autres, imprimés plus loin, fut dressé par LENOIR longtemps après la date des événements auxquels il se rapporte, c'est-à-dire vers 1800. De là, le vague des mentions qu'on y rencontre. Bien que cette liste fasse parfois double emploi avec les documents qui précèdent, comme elle contient une récapitulation des premières opérations auxquelles le Musée des Petits-Augustins dut sa naissance, comme elle peut en outre servir à combler des lacunes, les Archives du Musée étant fort incomplètes pour la première période de formation, on a cru devoir reproduire cette pièce à titre de renseignement. Les dernières feuilles de la publication des Archives du Musée des Monuments français contiendront des états de répartition des différents monuments exposés au Musée jusqu'en 1816, et, distribués par la Restauration entre les musées, les églises, etc., ou rendus aux particuliers. — J. G.

[2] Cette statue est conservée au Musée de Versailles (n° 279, catal. d'Eud. Soulié, édition de 1859). L'épitaphe, détruite, de Guillaume de Chanac est donnée dans le Musée des Monuments français (édition de 1801, tome II, page 64), et la statue est gravée dans le même tome, d'après un dessin de LENOIR (pl. 67). — H. J.

[3] Les deux *Génies funéraires* et la *Fortune* sont conservés au Louvre (n°s 104 à 106, catal. de M. Barbet de Jouy, édit. de 1873). — P. M. — Le *Lion* est encore à l'École des Beaux-Arts. (Voir la note des monuments du Musée des Petits-Augustins restés à l'École des Beaux-Arts.) — J. G.

[4] Les *Quatre Vertus cardinales* sont au Louvre (n°s 118 à 121, catal. de M H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — A. DE M.

Du *Chapitre de Notre-Dame*, le buste en marbre du cardinal de Richelieu, sculpté par COIZEVOX[1].

Des *Grands-Augustins*, *Saint François d'Assise recevant les stigmates*, terre cuite de GERMAIN PILON[2].

Des *Bonshommes de Passy*, un *Génie soutenant un cartel*, sculpté en marbre blanc par VAN CLÈVE.

De la *Sainte-Chapelle*, quatre petits anges en bronze, très-mutilés, de trente pouces de haut, qui servaient à la décoration de la grille du chœur.

Des *Grands-Augustins*, la statue couchée, en albâtre, de Jeanne de Commines, femme Penthièvre.

De *Saint-Honoré*, la statue, à genoux et en marbre, du cardinal Dubois, par COUSTOU, accompagnée d'un cénotaphe en brèche grise et une épitaphe en marbre noir[3].

Des *Carmélites*, rue Saint-Jacques, un *Christ* en cuivre doré.

Des *Bonshommes de Passy*, un buste en cuivre peint, représentant un d'Ormesson, fondu par PAUL PONCE.

Des *Grands-Augustins*, trois bas-reliefs en pierre de Tonnerre, sculptés par GERMAIN PILON, lesquels sont accompagnés de Cariatides par le même sculpteur.

Des *Feuillants*, une *Vierge*, sculptée en bois doré.

Des *Célestins*, une figure de femme couchée, sculptée en marbre blanc, posée sur une tombe en marbre noir, représentant Jeanne de Bourgogne, duchesse de Bethfort, morte en 1432[4].

Des *Feuillants*, trois colonnes de marbre grand antique, venant des tombeaux de la famille des Rostaing.

Des *Grands-Augustins*, un fût en porphyre, venant du tombeau de Philippe de Commines.

Des *Célestins*, deux petits bas-reliefs, en bois sculpté, par ANGUIER; l'un représente le *Combat d'un lion et d'une ourse;* l'autre, ou un *Janus une tête à deux faces*, venant du tombeau de la famille de Longueville[5].

Des *Célestins*, un cippe de marbre blanc, supportant une urne en lumachelle, ornée de branches de cyprès en plomb, composant le mausolée de madame Hocquart-Cossé, morte en 1779. Ce monument a été exécuté sur les dessins de M. DUMOULIN, architecte (mon ami).

Des *Feuillants*, une pyramide en bleu turquin, haute de six pieds six pouces, et de deux pieds à sa base.

Des *Feuillants*, un bas-relief en plomb, représentant *Minerve soutenant*

[1] Ce buste est au Louvre (nº 235, catal. de M. H. Barbet de Jouy, édit. de 1873). — P. M.

[2] On verra plus loin que cette statue fut placée à la Malmaison. — H. J.

[3] Ce monument est depuis la Restauration dans l'église de Saint-Roch. — A. de M.

[4] Ce n'est pas Jeanne, mais Anne de Bourgogne qu'il convient de lire. La statue de la duchesse de Bedford est au Louvre (nº 82, catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — H. J.

[5] Ces bas-reliefs ne sont pas en bois sculpté, mais en marbre. Ils ont pris place au Louvre (nºs 178 à 190, catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — H. J.

le portrait en médaillon de François de Marillac, victime du cardinal de Richelieu, par VASSÉ[1].

Des *Grands-Augustins,* deux statues, sculptées en pierre de liais, représentant Philippe de Commines, historien du roi Louis XI, et Jeanne de Commines, sa femme[2].

Des *Feuillants,* un bas-relief en plâtre, représentant le roi *Henri III accueillant le plan du couvent de Paris,* dont il était le fondateur. Ce bas-relief est le modèle de celui que l'on voyait sur le fronton extérieur de cet édifice. Il est devenu unique et précieux par la destruction du couvent ; il est dû au génie d'ANGUIER.

Des *Célestins,* deux bas-reliefs en marbre blanc, représentant l'*Abondance* et la *Justice,* provenant de la pyramide de Longueville[3].

Des *Feuillants,* deux bustes médiocres en marbre blanc, représentant des personnages de la famille des Rostaing.

Du même lieu, une statue à genoux et en marbre blanc, représentant Tristan de Rostaing en habit de chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit[4] ; plus une figure de femme à genoux, aussi en marbre blanc, représentant Claude de L'Aubespine[5].

Des *Grands-Augustins,* un autre fût en porphyre, venant du tombeau de Philippe de Commines.

Des *Feuillants,* un groupe en marbre blanc, élevé à la mémoire de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, et de son fils, sculpté par NICOLAS RENARD, de Nancy ; plus, les accessoires en bronze et en marbre dudit monument.

De *Saint-Germain des Prés,* deux petits médaillons en marbre, représentant des enfants de la famille de Louis XIV.

Des *Feuillants,* autre figure sculptée en marbre blanc et à genoux, représentant Charles de Rostaing ; plus deux enfants venant de ce tombeau.

Du même lieu, une figure en marbre blanc et à genoux, d'un auteur inconnu, représentant Raymond Phelipeaux, ministre du roi Louis XII[6].

Des *Célestins,* figure en bronze, de moyenne proportion, représentant l'*Abondance,* par PRIEUR, venant de la colonne de Montmorency[7].

De la même maison, deux colonnes en brèche d'Arabie, avec bases et chapiteaux d'ordre corinthien, en cuivre doré.

[1] ALEXANDRE LENOIR se méprend sur le prénom du personnage. Le maréchal qui fut décapité en place de Grève, le 10 mai 1632, s'appelait Louis de Marillac. — P. M.

[2] Le nom de la femme de Comines n'est pas celui que lui donne LENOIR ; la fille du seigneur de Montsoreau et d'Argenton, épousée par le chroniqueur, s'appelait Hélène de Jambes. Les statues de Comines et de sa femme sont au Louvre (nos 85 et 86, catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — H. J.

[3] Ces bas-reliefs font partie de la série conservée au Louvre dont nous parlons plus haut, cataloguée sous les nos 178 à 190. — H. J.

[4] Cette statue est aujourd'hui dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois. (Voy. *Inventaire des Richesses d'Art,* PARIS, Monuments religieux, t. Ier, p. 10.) — H. J.

[5] La statue de Claude de l'Aubespine est au Musée de Versailles (no 2811, catal. d'Eud. Soulié, édition de 1859). — P. M.

[6] C'est conseiller d'État sous Louis XIV qu'il conviendrait d'écrire. — H. J.

[7] C'est l'une des trois statues qui font partie du monument d'Anne de Montmorency conservé au Louvre (nos 138 à 142, catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — H. J.

De la même maison, deux enfants en marbre blanc, sculptés par Anguier, provenant de la famille de Brissac.

Des *Minimes de Passy*, une épitaphe en marbre noir, ornée de deux petits génies en marbre blanc, sculptés par Pilon [1].

Des *Célestins*, statue en albâtre et couchée, représentant l'amiral Chabot, sculptée par Jean Cousin. Il est appuyé sur son casque et dans l'attitude du repos; plus un sarcophage en marbre noir [2].

Des *Petits-Pères*, un buste de moyen âge, sculpté en albâtre et en grès gris.

De *Saint-Martin des Champs*, une *Vierge*, sculptée en bois en 800, représentée assise, ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus.

Des *Petits-Pères*, quatre vases étrusques, deux bustes en bronze et un en marbre; deux figures égyptiennes en basalte, une, *idem* en pierre ollaire représentant *Isis*.

De la *Sainte Chapelle de Vincennes*, un bassin arabe en cuivre damasquiné, que l'on dit avoir servi de baptistaire à saint Louis [3].

Des *Chartreux*, une statue de femme en marbre blanc, représentant Catherine d'Alençon, morte en 1462.

Des *Célestins*, une petite statue couchée, sculptée en albâtre, représentant Renée d'Orléans-Longueville, morte en 1515. Plus, une tombe en marbre noir, et plusieurs morceaux d'albâtre ornés de pilastres arabesques et de bas-reliefs, provenant du tombeau de ladite Renée d'Orléans.

Des *Petits-Pères*, deux bustes antiques en marbre blanc; plus, deux tables de marbre de Flandre; plus, un buste antique représentant *César*.

Du *Jardin de Richelieu*, un buste antique, représentant *Lucius Verus;* un *idem*, représentant *Brutus;* autre *idem*, représentant un *Romain*.

Des *Chartreux*, une statue couchée en marbre blanc, représentant Pierre de Navarre, mort en 1412; plus une tombe en marbre noir [4].

Des *Célestins*, une figure en bronze, représentant la *Justice*, venant de la colonne de Montmorency; *idem* deux moyennes colonnes de marbre noir; plus, un groupe de marbre blanc, représentant Henri de Chabot, duc de Rohan, mourant, soutenu par deux petits génies, exécutés par François Anguier; le tout accompagné d'une table de marbre noir et d'un soubassement en marbre blanc; *idem*, deux bas-reliefs en cuivre doré, représentant les *batailles de Senlis* et d'*Arques*, venant du tombeau de la famille de Longueville [5].

[1] On verra plus loin que cette épitaphe fut rendue à la duchesse de Duras. — P. M.

[2] C'est la statue conservée au Louvre sous le n° 103. (Catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873.) — P. M.

[3] Ce bassin est conservé au Louvre, dans la Galerie d'Apollon. — P. M.

[4] C'est de la statue de Pierre d'Évreux Navarre, comte de Mortain, qu'il s'agit ici. Cette statue est au Louvre (n° 80, catal. Barbet de Jouy, édition de 1873). — H. J.

[5] Le groupe de Henri de Chabot est au Musée de Versailles (n° 1892, catal. d'Eud. Soulié, édition de 1859). Les bas-reliefs du tombeau de Longueville sont au Louvre, dans la série déjà mentionnée (nos 178 à 190). — H. J

Des Feuillants, deux colonnes de portor, avec chapiteaux et bases, et plusieurs débris de marbre provenant du tombeau des Rostaing; plus, deux espèces de gaînes, formant cariatides, en pierre de Tonnerre, provenant du même tombeau.

Des *Célestins,* Louis de la Trémouille, statue en marbre et à genoux devant un prie-Dieu, socle et débris de marbre, provenant dudit monument.

Du même lieu, la statue de Charles Maignen, capitaine des gardes de la porte du roi Henri II, représenté dans l'attitude du sommeil, et sculpté en pierre de Tonnerre par PAUL PONCE [1];

Du même lieu, une statue en marbre blanc, représentant la duchesse de Gèvres à genoux devant un prie-Dieu; deux petites figures de femmes, formant pilastres, et autres debris venant du même monument.

Du *Chapitre de Notre-Dame,* un *Squelette* en albâtre, sculpté, à ce que l'on croit, par FRANÇOIS GENTIL. Ce squelette, qui présente de grandes imperfections dans son exécution, se voyait autrefois au cimetière des Innocents.

Des *Célestins,* la statue à genoux et en marbre blanc d'un duc de Gèvres, représenté en habit de guerre et vêtu d'un manteau [2].

Des *Petits-Pères,* un bas-relief, sculpté en bois, représentant la *Conversion d'Attila,* copie réduite de celui de l'ALGARDE qui se voit à Rome.

Des *Grands-Augustins,* une grande épitaphe en marbre blanc, surmontée d'un médaillon en bronze, entourée de branches de cyprès en plomb, érigée à Bernard Chérin.

Des *Jacobins,* rue Saint-Jacques, une statue couchée en marbre, et sa tombe en marbre noir, représentant Louis de France, frère de Philippe le Bel; autre statue du même genre, représentant la femme dudit Louis de France.

De *Saint-Benoît,* un groupe en terre cuite, modelé dans le style de MICHEL-ANGE, représentant la *Trinité.*

Des *Célestins,* une colonne torse en marbre blanc, ornée de feuilles de vigne très-délicatement sculptées, élevée en l'honneur d'Anne de Montmorency, connétable de France. Plusieurs détails en marbre campan, venant du même monument [3].

Du même lieu, autre colonne en marbre blanc, d'ordre composite, ornée de flammes et accompagnée de trois enfants en marbre blanc, sculptés par GERMAIN PILON; le tout posé sur un triangle orné de trois inscriptions, gravées sur du marbre rouge. Ce beau monument avait été élevé à la mémoire du roi François II, dont il contenait le cœur à Saint-Denis.

[1] C'est Charles de Magny, et non Maignen; sa statue est au Louvre (nº 37, catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — P. M.

[2] Cette statue est celle de Louis Potier, marquis de Gesvres; LEHONGRE en est l'auteur. Elle est conservée au Musée de Versailles (nº 1885, catal. d'Eud. Soulié, édition de 1859). — H. J.

[3] La colonne érigée en l'honneur d'Anne de Montmorency est au Louvre. Elle fait partie de la série cataloguée sous les nºs 138 à 142 dont nous avons parlé plus haut, p. 29, note 7. — H. J.

De *Saint-Germain des Prés,* un bas-relief en pierre, en forme de tombe, représentant le roi Childebert.

Du même lieu, autre statue en pied et coloriée du même roi Childebert[1].

Du même lieu, une statue en pierre de la *Sainte Vierge,* également coloriée.

Des *Célestins,* quatre figures de femmes sculptées en marbre blanc, représentant la *Force,* la *Justice,* la *Tempérance* et la *Sagesse,* provenant du tombeau de la famille de Longueville[2].

Du même lieu, une colonne en marbre blanc, ornée de chiffres et de couronnes, élevée en l'honneur de la famille de Cossé; plus, un entablement sculpté, provenant de la même colonne, et une grande table de marbre noir.

Du *Jardin de Richelieu,* un *Jeune Faune,* statue antique très-mutilée; plus un groupe, copié d'après l'antique, représentant l'Amour et Psyché.

De *Saint-Landry,* quatre petites colonnes de marbre vert antique, garnies de leurs bases et de leurs chapiteaux.

Des *Blancs-Manteaux,* une statue de *Vierge* en pierre, sculptée par Vassé.

Du *Jardin de Richelieu,* deux *Esclaves* en marbre blanc, sculptés par Michel-Ange. Ces statues, uniques en France, avaient été données à François Ier par Robert Strozzi.

Du même lieu, une statue antique grecque, représentant *Bacchus tenant son thyrse et une grappe de raisin.*

Des *Carmélites,* deux colonnes de marbre noir, garnies de leurs bases et chapiteaux.

Du *Jardin de Richelieu,* une statue en marbre blanc, copiée de l'antique, représentant un *Méléagre.*

Des *Célestins,* une statue en bronze, représentant la *Paix,* venant du tombeau d'Anne de Montmorency; plus un tombeau en marbre noir[3].

Des *Jésuites,* une statue en marbre blanc, représentant *Saint François Xavier*[4].

Des *Carmélites,* rue Saint-Jacques, la statue à genoux et en marbre blanc du cardinal de Bérulle, posée sur un piédestal aussi en marbre blanc orné de bas-reliefs[5].

Des *Capucines,* deux statues en bronze, modelées par Girardon, venant du tombeau du ministre Louvois, représentant la *Sagesse* et la *Vigilance;* plus une tranche de marbre vert Campan[6].

[1] Elle est conservée au Louvre (nº 70, catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — P. M.

[2] Ces figures sont au Louvre, dans la série cataloguée sous les nos 178 à 190 dont il est question précédemment. — H. J.

[3] La statue de la *Paix* est au Louvre, cataloguée dans la série comprise sous les nos 138 à 142, dont nous avons parlé plus haut p. 29, note 7. — H. J.

[4] Cette figure, œuvre de Guillaume Coustou, ne provenait pas de l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, mais du Noviciat, situé près du Luxembourg. — P. M.

[5] C'est la statue du cardinal, sculptée par Sarazin, dont il est question plus haut, p. 25, note 2. — P. M.

[6] Si nous nous en rapportons à Dargenville (*Voyage pittoresque*, 1765, p. 160-161), Lenoir se méprendrait ici en attribuant à Girardon les statues de la *Sagesse* et de la *Vigi-*

Des *Jésuites*, un *Crucifix* de grandeur naturelle, sculpté en bois, attribué à SARAZIN.

Des *Célestins*, groupe en marbre, sculpté par GERMAIN PILON, représentant les *Trois Grâces*, supporté par un piédestal aussi en marbre, orné de sculptures. Ce groupe supportait une urne qui renfermait les cœurs du roi Henri II, de Catherine de Médicis et du roi Charles IX.

Du *Jardin de Richelieu*, deux statues en marbre, médiocres copies d'après l'antique, représentant des *Consuls Romains*.

Du même lieu, autre statue antique restaurée, représentant *Germanicus*.

Du même lieu, autre *idem*, représentant une *Vénus*.

De l'*Oratoire*, une statue, à genoux et en marbre, du *Cardinal de Bérulle*, attribuée à ANGUIER; cette statue ayant été brisée en deux, il en a été formé un buste à mi-corps.

Du *Jardin de Richelieu*, une statue antique, copie romaine, représentant un *Philosophe*.

Du même lieu, autre statue, copie romaine, représentant une *Junon*.

Du même lieu, autre *idem*, représentant un *Méléagre*.

De la *Sorbonne*, le tombeau en marbre du *Cardinal de Richelieu*, sculpté par GIRARDON [1].

Des *Célestins*, une grande pyramide en marbre noir, incrustée, sur ses quatre faces et dans toute sa longueur, de bas-reliefs allégoriques aux Lettres, aux Arts, aux Sciences, le tout formant le *Mausolée de la famille de Longueville* [2]; plus, les corniches et accessoires en marbre dudit monument.

De *Sainte-Geneviève*, la statue couchée, et sculptée en pierre, du roi *Clovis Ier*.

Du même lieu, deux petites colonnes en marbre cipolin, venant de la chapelle basse, avec chapiteaux et bases en pierre.

Des *Mathurins*, quatre colonnes de brocatelle d'Espagne avec leurs bases et leurs chapiteaux en pierre, dorés; plus deux colonnes de marbre rance *idem*.

De *Sainte-Croix de la Bretonnerie*, un bas-relief en marbre blanc, représentant une *femme tenant un rouleau à la main* et groupée avec un enfant [3].

De *Saint-Jean de Latran*, deux colonnes cannelées en marbre rance, d'ordre de Pœstum, venant du tombeau de Jacques Souvré.

De l'*Abbaye de Longchamps*, deux petites statues gothiques de la *Sainte Vierge*.

lance. « Deux Vertus, écrit-il, ornent le socle du tombeau de Louvois : l'une est la *Prudence* figurée par Minerve, et l'autre, la *Vigilance*. La première est de GIRARDON, la seconde de DESJARDINS. » — P. M.

[1] Le tombeau de *Richelieu* a été restitué à l'église de la Sorbonne. — P. M.

[2] Ce monument, sculpté par FRANÇOIS ANGUIER, est conservé au Musée du Louvre (nos 178 à 190. Catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — H. J.

[3] Il s'agit ici de la figure allégorique de la *Douleur*, sculptée par JACQUES SARAZIN, pour le monument de Hennequin, conseiller au Parlement. Elle est conservée au Musée du Louvre (no 176. Catal. de M. H. Barbet de Jouy, édit. de 1873). — P. M.

De *l'Ave-Maria,* la statue à genoux et en marbre de *Claude-Catherine de Clermont-Tonnerre,* posée sur un socle de marbre noir.

De *Sainte-Geneviève,* deux colonnes, de dix pieds, en brèche universelle (*sic*) de Vérone; plus deux *idem,* en marbre de Flandre, garnies de leurs bases et chapiteaux en pierre, dorés. Ces quatre colonnes supportaient la châsse de la Sainte.

Du *Calvaire du Marais,* un petit monument en marbre blanc, représentant la *Force qui tient un cœur à la main,* élevé à la mémoire de Paul de Gondi, cardinal de Retz, abbé de Saint-Denis.

Des *Célestins*, divers fragments en marbre campan rouge, provenant du piédestal de la colonne d'Anne de Montmorency.

De *Saint-Jean de Latran,* un groupe en marbre blanc, représentant *Jacques Souvré, commandeur de Malte, représenté à l'article de la mort;* il est soutenu par un petit Génie [1].

Des *Carmélites,* quatre colonnes de marbre noir veiné de blanc, avec bases et chapiteaux de cuivre doré.

Du *Jardin de Richelieu,* deux bustes en marbre.

De *Sainte-Geneviève,* deux petites colonnes en granit gris, venant de l'église basse.

Des *Célestins,* une *Vierge* en bois.

Des *Carmélites,* quatre colonnes de vert de mer, ornées de chapiteaux et de bases en cuivre doré, surmontées de flammes.

De *Saint-Jean de Latran,* deux *lions* sculptés en marbre blanc, demi-relief, attribués à ANGUIER; deux tranches de marbre de Flandre.

Des *Jésuites,* un bas-relief en cuivre doré, représentant *Jésus au tombeau,* par GERMAIN PILON, composé dans le style de PRIMATICE.

De *Saint-Magloire,* une plaque de bronze (bas-relief), représentant une figure dans l'attitude du sommeil, représentant *Blondeau,* intendant des finances, mort en 1555. Cette sculpture est de PAUL PONCE [2].

De l'*Ave-Maria,* un recueil de petits tableaux en émail, représentant des sujets de la *Passion de Jésus-Christ.*

Des *Capucines,* un groupe de marbre blanc, sculpté par GIRARDON, représentant le ministre *Louvois,* posé sur un cénotaphe en marbre noir.

Des *Blancs-Manteaux,* le buste en marbre de M. *Le Camus,* lieutenant civil. La figure ayant été brisée, l'on n'a conservé que le buste; plus divers fragments de marbre et quatre têtes de lions en marbre blanc [3].

[1] Ce groupe, sculpté par FRANÇOIS ANGUIER, est conservé au Musée du Louvre (nº 193. Catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — A. DE M.

[2] André Blondel de Roquencourt, contrôleur général des finances du royaume sous Henri II, est mort en 1558, et c'est bien de ce personnage qu'il s'agit ici. L'œuvre de « maître PONCE », comme l'appelle Sauval, est au Louvre (nº 38. Catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — H. J.

[3] Le buste, en marbre, de Le Camus, sculpté par MAZIÈRE, est la partie supérieure de la statue du lieutenant civil au Châtelet de Paris, placée autrefois sur son mausolée, dans l'église des Blancs-Manteaux et dont Millin, a conservé le dessin (*Antiquités nationales,* tome IV,

De *Saint-Honoré,* une frise, sculptée en marbre blanc, représentant des *épines mêlées avec des lys.*

Des *Cordeliers,* la statue, couchée et en bronze, d'*Albert Pio,* comte de Carpi, sculptée par Paul Ponce.

Des *Minimes,* quatre figures allégoriques, représentant des *Vertus,* sculptées en pierre de Tonnerre par Desjardins; plus une *idem,* représentant *saint François de Paule.*

De *Sainte-Geneviève,* la statue, à genoux et en marbre blanc, du *Cardinal de la Rochefoucauld,* accompagné d'un Ange qui porte la queue de son manteau [1].

Des *Minimes,* une statue, à genoux et en marbre, représentant *Madeleine Marchand,* femme du Président Le Jay; plus, une statue à demi couchée, aussi en marbre, représentant *Charles de Valois,* fils naturel du roi Charles IX.

De *Sainte-Geneviève,* deux colonnes de noir antique, venant de la chapelle basse; plus, une table de marbre noir qui supportait deux esquisses en terre cuite de Germain Pilon, représentant *Jésus au tombeau* et sa *Résurrection;* plus, deux autres petites colonnes venant aussi de la chapelle basse.

Des *Minimes,* quatre bas-reliefs en marbre blanc, représentant des *Enfants soutenant des armoiries,* venant du tombeau du maréchal de la Vieuville.

Du même lieu, les statues en marbre et à genoux du *Duc et de la Duchesse de la Vieuville* [2].

De *Saint-Landry,* la *Descente de croix,* en marbre blanc, espèce de grand relief saillant, qui ornait le tombeau de Girardon [3].

De l'*Ave-Maria,* la statue, en marbre blanc et à genoux, d'une femme inconnue, que je crois être *Madame de Vivonne.*

Du même lieu, la statue, à genoux et en marbre blanc, de *Charlotte de la Trémouille,* femme de Henri Bourbon de Condé [4].

De l'*Oratoire,* un grand bas-relief, sculpté en pierre de Tonnerre, représentant la *Justice tenant le portrait d'un magistrat.*

Des *Minimes,* la statue, en marbre blanc et à genoux, de *Diane de France, duchesse d'Angoulême,* fille naturelle et reconnue du roi Henri II [5].

n° 47, pl. 2). Ce buste est au Musée de Versailles (n° 2854. Catal. d'Eud. Soulié, édition de 1859). — H. J.

[1] Cette statue est l'œuvre de Philippe Buyster. — P. M.

[2] Ces deux statues ont été sculptées par Gilles Guérin (voy. *Mémoires inédits des Académiciens,* t. I, p. 266). — P. M.

[3] La *Descente de croix* signalée ici est l'œuvre d'Eustache Nourrisson et de Robert le Lorrain, d'après les modèles de Girardon. Cet ouvrage est aujourd'hui dans l'église de Sainte-Marguerite, à Paris (voy. *Inventaire des Richesses d'Art,* Paris. *Monuments religieux,* t. I, p. 356). — P. M.

[4] Restituée à Simon Guillain par M. Paul Mantz (*Athenæum* du 29 mars 1856), cette statue est conservée au Musée du Louvre (n° 169, Catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — H. J.

[5] Cette statue est conservée dans la basilique de Saint-Denis (voy. *Monographie de l'église royale de Saint-Denis,* par le baron de Guilhermy. Paris, 1848, in-12, p. 310-311). — H. J.

De *Saint-Benoît,* l'épitaphe en marbre blanc de Winslow, célèbre anatomiste.

Du même lieu, l'épitaphe *idem* de Foy Vaillant, célèbre antiquaire.

De *Saint-Étienne du Mont,* l'épitaphe en marbre blanc de Blaise Pascal.

De la *Sainte-Chapelle,* l'épitaphe en marbre noir du fils de GERMAIN PILON; plus un escalier gothique et tournant, en bois.

Des *Minimes,* le buste, en marbre blanc, du *Président Le Jay;* la statue ayant été brisée, on en a conservé le buste.

Du même lieu, le buste en marbre de *Guillaume Le Serat; idem,* le buste de *Charles Le Jay de Maison-Neuve*[1].

Des *Grands-Augustins,* huit colonnes de douze pieds, en marbre brèche violette, avec bases et chapiteaux en pierre.

Des *Feuillantines,* une table de marbre cipolin; plus, deux émaux représentant *saint Paul* et *saint Thomas.*

Des *Théatins,* une table de brèche d'Alep.

Du *jardin de Richelieu,* les bustes en marbre d'*Annibal* et de *Lucius Verus,* sculptés par SLODTZ.

De l'église *Notre-Dame,* deux statues à genoux, par COUSTOU et COYZEVOX, représentant Louis XIII et Louis XIV[2].

De *Saint-Chaumont,* une statue, en plâtre, de la *Sainte Vierge;* une *idem* de *saint Joseph,* et un bas-relief représentant *Jésus au tombeau,* aussi en plâtre, par DURET.

Des *Célestins,* deux statues, en marbre blanc et couchées, représentant *Louis de France, duc d'Orléans,* frère du roi Charles VII, et l'autre, *Valentine de Milan,* sa femme.

Du même lieu, deux autres statues en marbre blanc, également couchées, représentant *Charles, duc d'Orléans,* aïeul du roi Louis XII, et *Philippe, duc d'Orléans,* comte de Vertus, tous deux fils des précédents.

Des *Jésuites,* quatre colonnes de campan vert, de dix pieds, avec bases et chapiteaux en pierre.

De l'*Oratoire,* quatre colonnes en marbre blanc, avec bases et chapiteaux en bois doré.

Des *Grands-Augustins,* deux bustes en marbre blanc, représentant *M. et Mme Brulard;* plus, une table circulaire en albâtre rubanné, provenant du devant d'autel.

De *Saint-Maur-les-Fossés,* deux tables en porphyre, sur leurs pieds de chêne; un dessus de table en vert de mer; deux *idem* en portor.

Des *Petits-Pères,* deux médailliers en forme de gaîne, contenant des médailles antiques en argent, en cuivre, et fourrées. Une petite statue de *Vierge* en ivoire, qui paraît dater de l'an 1400.

[1] Le buste de Charles Le Jay, « baron de Tilly, de la Maison-Rouge », et non « de Maison-Neuve », comme l'écrit LENOIR, est aujourd'hui au Musée de Versailles (n° 1893, catal. d'Eud. Soulié, édition de 1859). — H. J.

[2] Ces statues sont rentrées à Notre-Dame (voy. *Inventaire des Richesses d'Art,* PARIS. *Monuments religieux,* t. I, p. 388). — H. J.

Antiquités du même lieu : quinze figures égyptiennes, trois figures gauloises, vingt-quatre figures étrusques, soixante et une figures grecques, dont neuf petits bustes, le tout en bronze; vingt-trois petits bronzes antiques, représentant des animaux ; trente pièces antiques en bronze, comme lampes, amulettes et ustensiles à l'usage des sacrifices; vingt-cinq pièces en terre cuite, comme vases, petits bustes, lacrymatoires et lampes; plus, une tête de dame romaine en quartz ou agate, sans nez; un petit caillou roulé avec des caractères; cinq grandes divinités du Malabar, en bronze; une *idem* plus petite; fétiches en bois, figurant une espèce de singe ou de cercopythèque; une boîte de cuivre, indienne, avec son couvercle; deux vases en bois et une cuiller.

Nota. — J'ai acheté, à la vente qui s'est faite au Dépôt, un coffret gothique en bois, en marqueterie, orné de petits reliefs représentant la *Conquête de la Toison d'or par Jason;* deux vieilles mitres, dont une, peinte à l'encre de Chine, représentant des sujets de la *Passion de Jésus-Christ,* et l'autre brochée, le tout venant de la Sainte-Chapelle [1]. Alexandre Lenoir.

1793

XXXI

Accident arrivé au tabernacle de Sainte-Geneviève.

Le 1er janvier 1793, M. Boucault, charpentier de la Commission, chargé de faire enlever le tabernacle en marbre, richement composé, de l'église Sainte-Geneviève, après l'avoir fait déplacer et enlever d'un seul morceau, le fit mettre sur un traîneau en charpente, auquel on avait attelé huit forts chevaux, et se mit en mesure pour le faire conduire au Dépôt des Petits-Augustins, lorsque, étant arrivé à la place du Panthéon, tout l'équipage fut brisé d'un fort coup de collier donné par les chevaux.

Le tabernacle fut mis en morceaux et entièrement perdu ainsi que les huit colonnes de brocatelle d'Espagne dont il était orné; il n'en est resté que les bases et les chapiteaux en cuivre doré qui ont été vendus dans la suite à l'hôtel de Nesle, rue de Beaune [2].

[1] Deux mitres, identiques avec celles qui sont ici décrites, figuraient sur le *Catalogue* de la vente après décès d'Alexandre Lenoir (nos 220 et 221). Or, les Archives Nationales ont reçu en don, le 16 août 1871, du docteur Vernois, demeurant au château de Viviers (Seine-et-Marne), quatre caisses contenant les archives et les insignes de l'ordre moderne du Temple. Parmi ces insignes se trouvaient une crosse en ivoire, du quatorzième siècle, et deux mitres qui répondent exactement aux descriptions de l'état de 1792 et du catalogue de Lenoir. Comme Lenoir fit partie de l'ordre du Temple, il semble à peu près certain que les mitres déposées aux Archives sont bien celles de sa collection particulière. — J. G.

[2] Il en resta un peu plus. Voir l'article 246 du premier livret des Petits-Augustins publié en juin 1793. — A. de M.

XXXII

Les conservateurs du Muséum réclament la livraison d'un tableau de Raphael et d'un autre de Le Brun, déposés aux Petits-Augustins.

Paris, 2 janvier, l'an II de la République.

Le temps que vous nous aviez demandé, Monsieur, pour nous livrer le *Christ mis au tombeau*[1], par Raphael, et la *Madeleine*[2], de Le Brun, étant expiré, nous vous prions de vouloir bien nous envoyer ces deux tableaux, dont nous avons un besoin très-pressant. Nos porteurs iront les chercher samedi matin, à neuf heures. Vous êtes trop honnête, Monsieur, et trop économe des deniers de la Nation, pour exposer nos porteurs à un voyage inutile. Une plus forte considération est que par là vous retarderiez un travail important, et qui doit être utile et agréable à la Nation.

Quant aux tableaux dont nous avons déjà pris note et aux autres dont nous aurons besoin, nous vous indiquerons les jours et les heures auxquels nous enverrons les chercher.

Signé : Jollain, Regnault, P. Cossard, Pasquier, Bossut[3].

XXXIII

La commission nommée par la Commune de Paris s'oppose à la livraison des tableaux de Raphael et de Le Brun réclamés par les conservateurs du Muséum.

Paris, le 4 janvier 1793.

COMMUNE DE PARIS

Commission de l'administration des Biens nationaux.

Extrait de la délibération du quatre janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République française.

Communication prise d'une lettre en date du deux de ce mois, *signée :* Jollain, Regnault, Cossart, Pasquier et Bossut, par laquelle les citoyens ci-dessus dénommés invitent le citoyen Lenoir, gardien du Dépôt national établi en la Maison ci-devant conventuelle des Petits-Augustins, à remettre à des porteurs les tableaux représentant le *Christ mis au tombeau,* peint par Raphael, et la *Madeleine,* peinte par Le Brun, le Comité, considérant que, si la loi du quinze septembre et les lois subséquentes ont mis sous la surveillance immédiate du ministre de l'Intérieur les effets mobiliers appartenant à la Nation, entre autres ceux existant dans ledit Dépôt, l'ordre et la régularité la plus exacte doivent être maintenus dans les enlèvements et dispositions

[1] Il est question de ce tableau dans la *Notice* de 1793, sous le n° 98.

[2] La *Madeleine repentante* avait été commandée à Le Brun par Le Camus pour l'église du couvent des Carmélites déchaussées de la rue Saint-Jacques. Cette toile est au Louvre (n° 66, Catal. Villot, édit. de 1874). — H. J.

[3] Cette affaire n'en resta pas là et devint l'objet d'une correspondance des plus actives entre les commissaires du Muséum, le ministre de l'Intérieur et Alexandre Lenoir. On trouvera plus loin, au début du mois d'avril (doc. XXXVII), une série de pièces relatives à cette question, tirées des archives du Musée du Louvre. — J. G.

desdits effets; que le Dépôt des Petits-Augustins, ayant été dès l'origine établi par la Commission municipale administrative des Biens nationaux, est resté sous la garde du citoyen Lenoir, et que tous les objets qui pourraient être retirés de ses mains ne doivent l'être que par des procès-verbaux en règle ou des actes dressés en suite de ceux constatant les enlèvements faits dans les Maisons religieuses par des commissaires administrateurs des Biens nationaux; qu'il est surtout très-peu convenable de confier à des porteurs des objets aussi précieux que ceux désignés dans la lettre ci-dessus citée,

Arrête que le citoyen Lenoir sera invité à ne remettre aucun des objets laissés à sa garde sans qu'au préalable la Commission n'ait été prévenue et appelée, et qu'il n'y ait un procès-verbal qui constate la remise faite par le citoyen Lenoir, qui opère la décharge de ce gardien et assure à la Nation la conservation d'objets d'une aussi grande conséquence.

Pour extrait conforme à la minute.

Signé : Jaillant, Friry, Delepine.

XXXIV

Notes relatives à quelques intrigues dirigées contre le Dépôt des Monuments.

Le 19 février 1793, me trouvant à la Commission des monuments, je m'aperçus d'un projet combiné par les artistes pour m'évincer de ma place. Pour arriver plus sûrement à l'exécution de ce projet, M. Boizot, sculpteur, fit la proposition de nommer, pour chaque Dépôt, un Commissaire vérificateur. Bientôt, il fut question de le charger de cette mission et de lui donner la direction des sculptures, lorsque M. Dufourny, membre du Département, me prit en particulier et me pria de ne pas me fâcher de ce qu'il allait dire; je le lui promis. Il annonça à l'assemblée qu'il venait à l'instant, en qualité de commissaire du Département, du couvent de l'Ave-Maria, où le commissaire aux ventes, en exercice, lui demanda s'il était vrai que j'eusse donné ma démission de garde du Dépôt des Petits-Augustins, et s'il pouvait en toute sûreté livrer à un de mes ouvriers, qui se présentait de ma part, les objets qui avaient été mis en réserve pour le Dépôt. Ayant été interpellé à ce sujet, j'ai répondu que je n'en avais nullement l'intention, et que c'était probablement un bruit que l'on faisait courir à dessein.

M. Boizot avait déjà obtenu de la Commission la charge de vérificateur des objets d'art de la salle des antiques au Louvre; il espérait bien étendre sa mission jusque sur le Dépôt des Petits-Augustins; mais il fut désappointé par ma réponse et lorsque j'annonçai que j'avais fait une notice historique, non-seulement des tableaux, mais encore des sculptures, des monuments et colonnes confiés à ma garde.

Le 22 mai 1793, M. Doyen, mon maître, a été rayé du tableau des membres de la Commission des monuments. M. Regnault, peintre, qui en avait fait la proposition, ajouta qu'il était ridicule que je restasse à la place que j'occupais, attendu que M. Doyen avait eu le plus grand tort de ne point donner

cette place à un membre de l'Académie. M. Regnault ne savait pas sans doute que j'avais été nommé par les membres composant l'administration des Domaines nationaux, sur la proposition de M. Bailly, premier Maire de Paris et membre du Comité des Biens ecclésiastiques à l'Assemblée nationale; il ne savait pas non plus que j'avais été confirmé à cette place par un décret de la Convention nationale. Peu de temps après, la Commission fut supprimée par décret et remplacée par la Commission temporaire des arts, à laquelle j'étais adjoint.

XXXV

États des objets d'art déposés aux Petits-Augustins en mars 1793.

Le 7 mars 1793. — *Saint Pierre* et *Saint Paul,* en pierre, par Duret, venant de *Saint-Chaumont.*

Sept figures en plâtre, de *Saint-Chaumont.*

Le 8. — Les tableaux réservés aux *Missions Étrangères.*

Le 9. — Les tableaux réservés aux *Récollets.*

Le 11. — Une colonne venant des *Carmélites Saint-Jacques.*

Le 12. — De la *Congrégation,* rue Neuve-Saint-Étienne : deux tableaux et un *Crucifix* en ivoire.

Une colonne, des *Carmélites Saint-Jacques.*

Le 13. — De l'*hôtel de Longueville,* transporté trois tableaux; laissé le plafond jusqu'à ce qu'il en soit particulièrement ordonné.

N. B. — Le plafond étant sur plâtre est resté sur place.

Deux colonnes des *Carmélites Saint-Jacques.*

Le 14. — Une colonne des *Carmélites Saint-Jacques.*

Deux colonnes des *Carmélites Saint-Jacques.*

Aux *Annonciades Célestes,* rue Culture-Sainte-Catherine, deux panneaux, par Champagne.

Une *Annonciation,* par Le Poussin-La Vallée [1].

(*Surplus de l'Inventaire.*)

Sur ma simple réclamation, le commissaire m'a délivré un *Couronnement d'épines,* grand tableau par Manfredi.

Une *Sainte Famille,* de La Hyre, trouvée par le cit. Mouchi [2].

Jésus porté au tombeau, grand tableau peint en Italie par Blanchard, du plus beau temps de ce maître.

La Religion et des Anges, allégorie, par Stella. Ces trois tableaux étaient placés dans l'église; je les ai fait descendre.

[1] Ou Filles bleues de la rue Culture-Sainte-Catherine. Piganiol, *Description de Paris,* IV, 422-3 (édition de 1765), ne dit rien des tableaux; Dargenville en parle curieusement; Thiéry, *Guide des étrangers,* I, 690-1 (édition de 1786), ne parle pas de Champagne et cite l'*Annonciation* comme de Poussin; en la donnant à La Vallée-Poussin, Lenoir doit avoir raison. — A. de M.

[2] C'est probablement le sculpteur Louis-Philippe Mouchy. — P. M.

On a vendu à la *Muette,* à Passy. Je crois que la Commission n'a point été appelée pour la visite des tableaux.

Le 15 mars. — Le Tabernacle de *Bon Secours* et celui des *Annonciades Célestes,* rue Culture.

Une colonne des *Carmélites Saint-Jacques.*

Une pièce de marbre blanc de *Bon Secours.*

Le 16. — Un grand tableau, représentant *l'Adoration des Mages,* venant des *Missions Étrangères,* peint par CARLE VANLOO [1].

Des *Mathurins,* trois colonnes de marbre rance.

Le 18. — Trois colonnes, marbre rance, des *Mathurins.*

Avoir fait transporter une partie des tableaux des *Carmélites,* rue Chapon.

XXXVI

État des tableaux et objets d'art enlevés en 1793 des châteaux de Vincennes et de Saint-Maur-les-Fossés.

DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Biens nationaux et Traitements ecclésiastiques.

Sur la désignation faite au Directoire par la Commission des Monuments des objets à réserver pour le Muséum :

Le Directoire, le Procureur général syndic entendu, autorise les membres de la Commission des Monuments à faire enlever de la maison nationale, ci-devant château de Vincennes, les objets ci-après désignés : les vitraux de la chapelle. — Dans la sacristie : un moyen tableau, peint sur bois, représentant *la Pénitence ;* plus un vase de bronze incrusté en argent [2]. — Dans l'appartement ci-devant occupé par la citoyenne Despar : un grand plafond de ROMANELLI. — Dans l'appartement du ci-devant Roi, composé de cinq pièces [3] : 1° un plafond dont le sujet est la *Paix des Pyrénées,* et le *Mariage avec la ci-devant reine Marie-Thérèse d'Autriche ;* 2° dans la chambre du ci-devant Roi, *la France embrassant la Paix, avec tous les Arts personnifiés ;* 3° dans la chambre du lit, *Jupiter et Junon ;* 4° dans un cabinet, des *Enfants qui supportent des chiffres.* — Dans la salle des Gardes et des Pages : douze *Paysages* avec des *Marines* [4]; le plafond de la salle du concert représente l'*Enlèvement d'Europe, Mars et Vénus, Apollon et Daphné, Hercule et Omphale,* et aux côtés, diverses figures jouant des instruments. — Dans le salon : un plafond qui semble être *Mercure conduisant Psyché à l'assemblée des dieux.* — Dans la chambre à coucher : *Vénus et l'Amour endormis.*

[1] Ce tableau décorait le maître-autel. — P. M.

[2] Ce bassin, en cuivre rouge incrusté d'argent, est celui qu'on désignait autrefois sous le nom de « baptistère de saint Louis ». Sur cette œuvre de fabrication orientale, voir les renseignements donnés par M. H. Barbet de Jouy. *Musée des Souverains,* 1866, n° 29. — P. M.

[3] « L'appartement du Roi, composé de cinq pièces, a été peint par CHAMPAGNE, aidé de son neveu. » Dargenville (*Voyage pittoresque des environs de Paris,* édition de 1779, p. 300), et *Mémoires inédits des Académiciens* (t. I, p. 242-243 et 346-347). — A. DE M.

[4] Ces douze *Paysages* étaient de la main du Génois FRANCESCO-MARIA BORZONI. — P. M.

— Dans l'appartement de la ci-devant Reine [1] : au plafond de la chambre à coucher sont les *Vertus théologales,* et un autre [plafond ?] représentant *la Paix et la Justice.* — Dans le cabinet d'assemblée : un *Prince soutenu par des génies* [2]. Les plafonds de la salle du Conseil et de la salle à manger sont distribués en compartiments avec sujets divers; et dans un appartement particulier, un plafond de Vouet qui y a été déposé.

Dans la maison nationale ci-devant de Saint-Maur-les-Fossés [3] : dans la salle des Gardes, cinq tableaux représentant des *Paysages.* — Dans la salle de billard, deux tables de porphyre, de 4 pieds sur 1 pied 10 pouces de large, 2 pouces d'épaisseur; une autre de vert antique, de 6 pieds 3 pouces de long; dans la galerie, deux tables de marbre portor de 8 pieds et demi sur 3 pouces de large, et quatre grands tableaux de *Paysages* et *Marines.* — Dans la salle à manger, un grand portrait de *Louis XIV à cheval,* un autre du *Grand Condé.* — Dans le salon, sur les portes : portraits du *Grand Condé* et de la ci-devant *Reine.* — Dans la chambre à coucher, neuf tableaux, représentant *Actéon, Triomphe d'Amphitrite,* copie de *Bataille* d'après Raphael, et un tableau représentant le *Mariage de sainte Catherine.* — Dans une autre chambre à coucher, sur les portes, deux autres tableaux, forme ronde, représentant *Vénus et Adonis.* — Dans l'appartement doré, une table de brèche d'Italie, un boudoir en vieux laque. — Dans un dépôt de tableaux, un portrait de *Coligny* et de *d'Andelo ;* un tableau de paysage, représentant une *Forêt,* et un tableau représentant des *Animaux;* et dans la cour, les *Figures antiques* pour être transportées au Muséum [4].

En conséquence, enjoint à tous gardiens de scellés, portiers et autres préposés à la garde desdites maisons de n'apporter aucun empêchement audit enlèvement.

Fait au Directoire, le 7 mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République.

La Chevandière, *vice-président,*
Houzeau, Lefebvre, Leblanc.

Il n'y a jamais eu de figures antiques à Saint-Maur; ce sont celles des cours de Vincennes dont on a voulu parler; elles ont été brisées, et les tronçons vendus par la Municipalité. Lenoir.

[1] Il s'agit de la Reine mère; Dargenville (*ouvrage cité,* p. 302) indique ces *Vertus* comme de Dorigny. — A. de M.

[2] Voy. Dargenville, *ouvrage cité,* p. 303. — A. de M.

[3] En marge de la pièce, on lit : Condé émigré. — J. G. — Ces renseignements sont nouveaux. Dargenville (*ouvrage cité,* p. 307-310) ne parle que du bâtiment et des jardins, sans mentionner aucun tableau. — A. de M.

[4] Dargenville, en 1762, et Dulaure, en 1786, n'ayant pas jugé à propos de parler des peintures qui décoraient les appartements, il est malaisé de reconnaître les œuvres rapportées de Saint-Maur à Paris. On est surpris de n'y pas voir figurer le buste en bronze de François Ier, qui était placé sur le fronton du château. Ce buste a fait partie du Musée des Monuments français et est aujourd'hui au Louvre (no 108. Catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — P. M.

XXXVII

Correspondance des commissaires du Muséum central avec le ministre de l'Intérieur pour arriver à la livraison des objets d'art déposés aux Petits-Augustins et refusés par Lenoir [1].

1°

Paris, ce 25 mars, l'an II de la République.

Citoyen Ministre,

Les commissaires du Muséum national furent autorisés par le ministre de l'Intérieur, d'après les décrets de l'Assemblée nationale, à rassembler dans le lieu du Muséum les tableaux, statues, bronzes et autres morceaux de sciences et d'art. Sur la demande du ministre de l'Intérieur, le département nomma deux de ses membres pour accompagner les commissaires du Muséum au Dépôt des Petits-Augustins, à l'effet de faire connaître l'objet de leur mission, et pour qu'à l'avenir on leur livrât, sur simple réquisition, tous les tableaux et autres objets qu'ils pourraient demander.

On leur livra effectivement, à plusieurs reprises, un assez grand nombre de tableaux. Mais bientôt les dispositions changèrent, on fit naître des moyens dilatoires, et enfin succédèrent des refus formels.

Cependant, Citoyen Ministre, il existe au Dépôt des Petits-Augustins plusieurs objets qui doivent figurer avec éclat dans le Muséum, objets que nous désignerons au gardien et auxquels nous avons réservé spécialement des places; tels sont le superbe tableau de Raphael, trouvé à Saint-Lazare [2], la *Magdeleine* de Lebrun, le *Christ* de Lesueur, etc. Nous vous prions, Citoyen Ministre, de vouloir bien faire disparaître des obstacles élevés par l'intérêt ou par des passions particulières contre le succès complet d'un établissement qui doit faire l'honneur et le plaisir de la Nation; nous nous proposons de vous engager à [le] faire ouvrir incessamment au public, et les amateurs des arts seraient aussi surpris qu'affligés de n'y pas trouver des chefs-d'œuvre destinés à en augmenter la splendeur, et dont la véritable [place] est au Muséum.

(*Suivent quatre parafes.*)

2°

Paris, le 14 avril 1793, l'an II de la République.

Le Ministre de l'Intérieur aux commissaires inspecteurs du Muséum national

J'ai reçu votre lettre du 25 mars dernier; j'ai senti l'importance qu'il y avait à hâter le rassemblement au dépôt dont la direction vous est confiée, des chefs-d'œuvre qui sont dans le cas d'y être réunis.

[1] Toutes les pièces comprises sous le n° XXXVII sont tirées des Archives du Musée du Louvre. — H. J.

[2] D'après une autre pièce, ce tableau représentait le *Christ au tombeau*. — Voyez p. 38. — J. G.

La loi du 19 septembre m'impose d'ailleurs à cet égard un devoir que je mets le plus grand prix à remplir, et je viens en conséquence d'inviter la Commission des Monuments, non-seulement à vous remettre sur vos récépissés les trois tableaux précieux que vous vous êtes cette fois bornés à m'indiquer, mais à choisir et à mettre également à votre disposition tous les objets susceptibles d'enrichir le *Muséum français* que peut contenir le Dépôt provisoire des Petits-Augustins. Je vous engage vous-mêmes à voir les membres de cette Commission et à vous concerter avec eux, tant sur les moyens d'effectuer cette remise, que sur ceux de faire un choix convenable. Les limites du local, la convenance de rendre ce dépôt central le plus précieux possible, et le besoin de réserver pour d'autres musées tout ce que les lacunes qui s'y trouveraient pourraient inspirer d'y réunir, doivent rendre ce choix sévère; et cette considération vous paraîtra sans doute assez intéressante pour n'être point négligée. Je n'y insisterai pas davantage, et je m'en rapporte d'ailleurs pleinement, dans une telle circonstance, à votre zèle, à vos lumières et à cet amour des arts qui vous anime et auquel rien n'est indifférent de ce qui peut concourir à leur progrès et à leur gloire.

Signé : GARAT.

(*Suivent quatre parafes.*)

3°

Réponse des Commissaires du Muséum au Ministre.

Paris, le 19 avril 1793, l'an II de la République.

CITOYEN MINISTRE,

En conséquence de la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 14, nous nous sommes concertés avec la Commission des Monuments; elle a nommé quatre membres qui se sont rendus au dépôt des Petits-Augustins et, conjointement avec nous, ont procédé aujourd'hui, 19, à la désignation des tableaux qui doivent entrer dans le Muséum national. Les tableaux désignés pour le moment sont au nombre de quarante-sept, mais nous n'avons pas pu les faire enlever, le citoyen LENOIR, garde du Dépôt, nous ayant exhibé un arrêté de la municipalité, à la date du 4 janvier dernier, par lequel elle l'invite à ne remettre à qui que ce soit les objets laissés à sa garde, qu'au préalable la Commission municipale administrative des biens nationaux n'ait été prévenue et *appellée,* et qu'il n'y ait un procès-verbal constatant la remise desdits objets.

Nous vous prions, Citoyen Ministre, de lever cet obstacle; nous pensons que vous pourriés faire connoître à la Commission municipale administrative des Musées nationaux vos intentions relativement à cet objet, et nous sommes persuadés d'avance qu'elle s'y rendra facilement.

Nous désirons ardemment, Citoyen Ministre, que vous nous mettiés le plus promptement possible à portée de vous donner de nouvelles preuves de notre zèle à remplir vos vues pour tout ce qui peut concourir à la gloire et aux progrès des arts. (*Suivent quatre parafes.*)

4°

La correspondance continue quelque temps encore entre le Ministre et les commissaires du Muséum. Le 24 avril, le Ministre les prévient qu'il vient d'expédier au gardien du Dépôt des Petits-Augustins l'injonction de faire cesser tout obstacle à l'enlèvement des tableaux. En effet, les archives du Musée des monuments français contiennent la lettre de Garat à LENOIR, en date du 24 avril (voir plus loin, pièce XLI). Sur quoi, les commissaires du Muséum annoncent leur visite pour le lendemain, 25. LENOIR, ne sachant auquel entendre, demande, en date du 28, aux commissaires du Muséum de se mettre d'accord avec la municipalité pour couvrir sa responsabilité. Nouvelle lettre du ministre portant la même date (voir ci-dessous, n° XLII) et annonçant une démarche directe auprès de la municipalité de laquelle il attend la fin de cette résistance obstinée, et cependant, le mois suivant, les choses n'ont pas fait un pas, ainsi que le prouve la lettre suivante :

5°

13 mai 1793.

CITOYEN MINISTRE,

Nous sommes honteux de revenir si souvent sur le même objet; mais nous sommes forcés de vous représenter de nouveau que, nonobstant la lettre que vous avez pris la peine d'écrire à l'effet de nous faire délivrer les tableaux exposés aux Petits-Augustins et désignés pour entrer dans le Muséum national, on refuse constamment de se conformer à vos instructions. Nous ignorons de quelle part naît cette étrange résistance. Nous vous prions, Citoyen Ministre, de vouloir bien prendre des mesures efficaces pour que cette lutte entre les autorités disparaissent, et fasse place à une détermination que nous sollicitons uniquement par zèle pour les arts, le plaisir et l'instruction de la Nation. Les places destinées à ces tableaux demeurent vuides, et nous attendons qu'elles soient remplies pour vous proposer de faire l'ouverture du Muséum. (*Suivent quatre parafes.*)

Ce ne fut qu'à la fin du mois de mai que la décision suivante mit fin au conflit soulevé par les ordres contradictoires donnés à LENOIR.

6°

COMMUNE DE PARIS.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION DES BIENS NATIONAUX.

Extrait de la délibération du 31 *may* 1793, *l'an deuxième de la République française.*

En conséquence de la lettre du Ministre de l'Intérieur, en date du 19 mai présent mois, le Comité autorise le citoyen LENOIR, gardien des Petits-Augustins, à se conformer à tous les ordres qui lui seront donnés par le Ministre, déclarant qu'il se désiste entièrement de la surveillance à laquelle il s'est cru obligé jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme à la minute.

Signé : ROARD.

XXXVIII

Tableaux et objets d'art envoyés au Dépôt des Petits-Augustins en avril 1793.

1°

Il existe aux *Capucines,* dans une chapelle placée dans le grand jardin, quantité de tableaux dont la Commission n'a point eu connaissance.

Le 4 avril. — Des *Filles du Calvaire,* rue Saint-Louis, trois grands tableaux de VIGNON.

— Deux par LE CLERC.

— Un *Paralytique,* par CALLIARY.

Le 4 et le 5 dudit. — Quantités de débris de marbre, entre autres le cénotaphe de Louvois, en marbre d'Égypte, venant des *Capucines.*

Le 6 dudit. — Huit tableaux, pris aux *Carmes Billettes,* dont un de CHAMPAGNE.

— A *Sainte-Croix de la Bretonnerie,* une *Descente de croix,* par LE DART[1].

— *L'Adoration des Bergers,* par PARISON père[2].

— Un *Calvaire,* par P. CHAMPAGNE[3].

Le 7 dudit. — A la *Conception,* un *Saint François* et une *Sainte Reine,* par BAUJIN.

— Un *Saint François* et un *Saint Jean,* par le Frère JOSEPH, des *Récollets.*

Il existe dans cette Maison deux tableaux, non portés sur l'inventaire, que je crois intéressants à conserver, savoir : une *Sainte Famille,* par GAROFALO; une autre, dans la manière d'ANDRÉ DEL SARTE; tous deux sont sur bois, et, quoiqu'ils aient été gâtés par des repeints, ils peuvent intéresser la Commission. Je demande à me faire autoriser à les enlever; il suffira d'écrire au Directoire.

Des *Carmélites,* deux statues en pierre.

2°

Lundi, 15 avril 1793. — Le menuisier m'a remis les deux bordures dorées des tableaux de MÉNAGEOT, et six bordures démontées des six BOULOGNE, provenant de l'abbaye de *Saint-Denis.*

Le mercredi, 17 avril. — Le même menuisier m'a remis les deux grands RESTOUT, du Réfectoire de ladite abbaye.

La Translation des reliques, du même auteur.

[1] Voir sur LE DART la notice de l'église des Blancs-Manteaux dans l'*Inventaire des Richesses d'art de la France.* PARIS. *Monuments religieux,* t. II, p. 10. — J. G.

[2] Lisons POERSON. — A. DE M.

[3] Ce *Calvaire* est probablement « l'excellent Crucifix » signalé par Dargenville (*Voyage pittoresque de Paris,* p. 232, édition de 1765). — P. M.

Six bordures non dorées et sans tableaux.

Quatre tableaux gothiques, peints sur bois, dont un à deux volets.

Deux petits *Paysages*.

Une *Hérodiade*, par MIGNARD, d'après GUERCHIN.

Antoine m'a remis un portrait qu'il a acheté, *Jacqueline de Büeis Sancerre*[1].

De *Saint-Jean de Latran*, deux colonnes de marbre rance.

Le 18. — De *Saint-Jean de Latran*, un *Guerrier* en marbre blanc, et son cénotaphe de marbre noir[2].

Deux *figures de femmes* en marbre blanc, venant de l'*Ave-Maria*.

Du *Petit Saint-Antoine*, un Lutrin en cuivre.

Deux petits *Lions*, bas-reliefs de marbre, de *Saint-Jean de Latran;* et deux *Enfants*, aussi bas-reliefs, servant de pans (?).

Un *Ange* en pierre, par C. FRANCIN.

Une *Vierge et deux enfants* groupés, sculptés en marbre blanc, de *Saint-Jean de Latran*[3].

Le 22. — Dix-neuf Tapisseries, venant de Sainte-Geneviève.

LENOIR, *garde du Dépôt des monuments.*

3°

Le 24 avril 1793, l'an II de la République, j'ai reçu six tableaux de JEAURAT, venant du *Séminaire Saint-Louis*[4].

Le 25. — Le citoyen Procureur de la Commune m'a remis douze morceaux des tableaux qui ont été lacérés le jour du 10 août 1792, et quatre autres tableaux, sur leurs châssis, dont deux sont peints par LALLEMENT.

De *Sainte-Croix de la Bretonnerie*, reçu un petit bas-relief, sculpté en marbre par SARRAZIN[5].

Le 26. — Portrait en pied de *Louis XV*, par VANLOO.

Portrait équestre de *Louis XIV*, par MIGNARD.

Ces deux portraits m'ont été remis par les commissaires établis pour la conservation du mobilier des *Tuileries*.

Les quatre vitraux de *Sainte-Geneviève*, et ceux déposés dans la sacristie.

Le 27. — Un bas-relief en marbre, des *Carmes Billettes*.

[1] C'est Jacqueline de Beuil ou de Bueil, comtesse de Moret, maîtresse de Henri IV, que LENOIR désigne ici. — P. M.

[2] Il s'agit ici du cénotaphe de Jacques de Souvré par MICHEL ANGUIER (Piganiol. *Description de Paris*, t. V, p. 377-378, édition de 1765). — A. DE M. — L'œuvre d'ANGUIER est au Louvre (n° 193. Catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — H. J.

[3] Cette Vierge est une œuvre de FRANÇOIS ANGUIER (Voy. *Mémoires inédits des Académiciens*, t. I, p. 468). — P. M.

[4] Rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel : « Sur le maître-autel, la *Guérison du boiteux par saint Pierre*, de M. JEAURAT, qui a fait aussi les tableaux de *saint Louis, saint Charles*, une *Assomption* et un *saint Pierre consolé par l'ange*, que l'on voit dans cette chapelle » ; Thiéry, II, 392. — H. J.

[5] « Un bas-relief de marbre par SARRAZIN, représentant une *Vertu pleurant et tenant le médaillon de Hennequin, conseiller clerc.* » Thiéry, *Guide des étrangers*, I, 569 (édition de 1786). A. DE M. — Il est signalé plus haut, p. 33, doc. XXX. — H. J.

XXXIX

Protestation de Lenoir contre l'enlèvement des objets déposés aux Petits-Augustins.

Paris, ce 16 avril 1793, l'an II de la République.

La Commission des Monuments, formée en exécution d'un décret de l'Assemblée constituante et confirmée par l'Assemblée législative et la Convention nationale, s'occupe du rassemblement de tous les monuments de science et d'art provenant du mobilier des Maisons ecclésiastiques, Religieuses, et des émigrés. Parmi les dépôts qui furent établis, un seul (celui des Petits-Augustins) fut destiné à recevoir les productions des arts; le rassemblement s'en fit d'abord sous la surveillance de l'Administration des Biens nationaux; les procès-verbaux d'inventaires et d'enlèvements furent rédigés par ses agents jusqu'à l'époque du 15 septembre 1792 qu'une loi attribua au Ministre de l'Intérieur la surveillance de cette partie de l'administration.

Par un concours de circonstances, il est arrivé que la galerie du Louvre a été choisie depuis pour y déposer les tableaux provenant des maisons ci-devant royales, et afin d'en augmenter le nombre, déjà considérable, le Ministre de l'Intérieur donna ordre à des commissaires particuliers de choisir, dans le Dépôt des Petits-Augustins, tous les tableaux qui leur paraîtraient propres à orner cette galerie.

La Commission des Monuments, qui n'en avait point été prévenue, en fit son rapport au Comité d'instruction publique qui improuva la conduite du Ministre et qui arrêta, dans une de ses séances, qu'il serait proposé à la Convention nationale un projet de décret à l'effet de défendre l'enlèvement d'aucun des objets rassemblés dans les Dépôts provisoires, jusqu'à ce que la disposition en eût été fixée irrévocablement. Cet arrêté est confirmé à l'article 3 de la loi du 16 septembre 1792, qui porte :

« Le ministre de l'Intérieur est autorisé à prendre toutes les mesures et à faire les dépenses nécessaires, sur les fonds destinés annuellement aux arts et aux sciences, pour seconder les travaux de la Commission des Monuments, en ce qui concerne la recherche et la conservation des tableaux, statues et autres monuments relatifs aux beaux-arts, renfermés dans les églises et maisons nationales et dans celles des émigrés, lesquels objets seront recueillis pour la répartition en être faite entre le Muséum de Paris et ceux qui pourront être établis dans les autres Départements. »

L'article 3 d'une autre loi du 18 octobre 1792 porte que les membres de la Commission des Monuments ne pourront, en cette qualité et sous quelque prétexte que ce soit, recevoir aucun appointement, honoraires ou émoluments.

Sans doute, c'était une assez belle récompense pour eux que de voir confié à leurs soins le dépôt sacré des sciences et des arts, et, parmi les désordres inévitables d'une grande révolution, d'écarter la barbarie et l'ignorance, les plus puissants véhicules du despotisme. Mais il est une autre récompense à laquelle la Commission des Monuments pouvait prétendre encore, celle d'of-

frir à la Convention nationale le rassemblement des monuments des arts et des productions du génie, et de voir répartir dans toute la République tant de moyens d'instruction et de jouissance.

Cependant, le ministre de l'Intérieur vient de provoquer un nouvel enlèvement dans le Dépôt des Petits-Augustins, dépouillé par son prédécesseur, et il faut observer que ce n'est qu'enlever d'un dépôt pour transporter dans un autre, sans aucun motif d'utilité, et contradictoirement à l'article 3 de la loi du 18 septembre 1792, déjà cité.

Il faut observer encore qu'on n'a point enlevé un seul volume des nombreux dépôts de livres qui existent.

Le garde du Dépôt des Petits-Augustins observe particulièrement que ces enlèvements multipliés pour enrichir un autre dépôt détruisent indubitablement l'évidence des nombreux travaux dont, depuis quatre ans, il n'a cessé d'être écrasé, et ses droits aux fruits qu'il espère en recueillir un jour.

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

Note en marge : « Renvoyé au Comité d'Instruction publique par celui des Pétitions et correspondance, le 16 avril 1793, l'an II de la République. » S[t]-PRIX, *exp.*

XL

État des tableaux choisis par les conservateurs du Muséum, le 17 avril 1793.

Notice des tableaux choisis, le 17 avril 1793, par les commissaires de la Commission conservatrice des Monuments, conjointement avec les membres de celle du Muséum.

1 Tableau de CHAMPAGNE, représentant *Deux Religieuses;* de *Port-Royal*[1].
2 Un *Christ étendu,* par CHAMPAGNE[2].
3 Un *Christ et les saintes femmes,* par le VOUET.
4 Un *Saint Jean dans le désert,* par CHAMPAGNE.
5 Un tableau de LE SUEUR, *Plan d'une Chartreuse,* venant des *Chartreux*[3].
6 Tableau de PORBUS, représentant un *Saint François,* venant des *Jacobins Saint-Honoré*[4].
7 Une *Tête de saint Jean l'Évangéliste;* des *Dominicains*[5].
8 La *Madeleine,* de LE BRUN, venant des *Carmélites*[6].
9 Le *Jugement dernier,* par JEAN COUSIN[7].

[1] Portraits de la Mère Catherine-Agnès Arnauld et de Sœur de Sainte-Suzanne, fille du peintre, aujourd'hui au Louvre (n° 83. Catal. de F. VILLOT, édit. de 1873). — J. G.

[2] Aujourd'hui au Louvre (n° 79. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT, édition de 1873). — J. G.

[3] Ce tableau, sur bois, peint par LE SUEUR en collaboration avec NICOLAS LE BRUN, frère de CHARLES LE BRUN, est au Louvre (n° 549. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT, édition de 1873). — J. G.

[4] Ce tableau de FRANS PORBUS *le jeune* est au Louvre (n° 393. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT, édition de 1873). — P. M.

[5] Il faut lire ici « du DOMINIQUIN », car un tableau de ce maître fut remis au Louvre le 24 juillet 1793. — P. M.

[6] Voyez plus haut, page 38, doc. du 2 janvier 1793, note 2. — H. J.

[7] C'est le curieux tableau conservé au Louvre (n° 137. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT, édition de 1873). — P. M.

10 Grand tableau de LA HYRE, représentant *l'Assomption;* des *Capucins Saint-Honoré.*

11 Un *Christ,* adossé au précédent, fait par LE SUEUR [1].

12 Tableau de PAUL VÉRONÈSE, représentant le *Baptême de Jésus-Christ.*

13 Tableau *Effet de nuit,* dit du VALENTIN, venant de la ci-devant *Abbaye de Cluny,* représentant le *Reniement de saint Pierre.*

14 Un *Saint Sébastien.*

15 Tableau de LA HYRE, représentant un *Évêque et des Anges.*

16 Un *Christ mort,* de LE SUEUR; des *Pères de Nazareth.*

17 Tableau de RAPHAEL, le *Christ porté au tombeau;* de *Saint-Lazare* [2].

18 Le *Christ et la Madeleine,* par LE SUEUR; des *Chartreux* [3].

19 *Le Chancelier du Verd,* par PORBUS [4]; des *Grands-Augustins.*

20 Petit tableau de LÉONARD DE VINCI, sur cuivre; des *Jacobins Saint-Honoré.*

21 Une *Sainte Cécile.*

22 La *Samaritaine,* par CHAMPAGNE [5].

23 Un *Évêque,* dit de TIEPOLO; des *Jacobins,* rue du Bac.

24-25 Deux paysages, de PATEL; de *Choisy-le-Roi* [6].

26 *Sainte Famille,* d'ANDRÉ DEL SARTO [7]; des *Petits-Pères.*

[1] Il s'agit ici d'un *Christ mourant* qui était aux Capucins de la rue Saint-Honoré. En 1765 et en 1778, Dargenville voit l'*Assomption* de LA HYRE au maître-autel et le *Christ mourant* de LE SUEUR dans le chœur. Quelques années après, le tableau de LE SUEUR change de place. En 1784, Thiéry écrit : « Le tableau du maître-autel représente une *Assomption* peinte par LA HYRE. *Derrière* ce tableau, du côté du chœur des religieux, est un fort beau *Christ mourant*, par LE SUEUR. » (P. 173.) Ainsi, un LA HYRE au maître-autel, un LE SUEUR dans le chœur des religieux. C'est ce qui explique pourquoi LENOIR écrit « adossé ». — P. M.

[2] Cette toile est une copie du tableau de la galerie Borghèse. Elle est aujourd'hui au Musée de Caen, en vertu de l'arrêté du 11 pluviôse an XII. (Voy. les *Musées de province, histoire et description,* par L. Clément de Ris, édition de 1872, p. 462.) — P. M. — Ce tableau est catalogué sous le nº 9 au livret du Musée de Caen, par M. Guillard, édition de 1872. — H. J.

[3] Ce tableau est conservé au Musée du Louvre (nº 519. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT, édition de 1873). — J. G.

[4] C'est Guillaume du Vair qu'il faut lire. — P. M.

[5] Le 11 pluviôse an XII, l'administration du Louvre envoyait à Caen une *Samaritaine*, de PHILIPPE DE CHAMPAIGNE, tableau de forme circulaire mesurant 1m,15 de diamètre, dont les inventaires n'indiquent pas l'origine. (Voy. à ce sujet les *Musées de province,* par L. Clément de Ris, édition de 1872, p. 462.) Ce tableau se retrouve au Musée de Caen (nº 100 du catalogue de 1872). — P. M.

[6] Ces deux paysages de PATEL provenant de Choisy-le-Roy sont au Musée de Marseille. (Voy. les *Musées de province,* par L. Clément de Ris, édition de 1872, p. 486.) Sur l'« état des tableaux délivrés au Musée de Marseille » publié par Clément de Ris, les deux paysages de PATEL « provenant de l'ancienne collection du Roi », sont intitulés : *Un soleil couchant, Un clair de lune.* Dans la *Nomenclature des objets d'art composant le Musée de Marseille,* rédigée en 1874 par M. Bouillon-Landais, conservateur du Musée, l'une des deux œuvres, le *Clair de lune,* est désignée sous le titre : *Crépuscule du matin.* La provenance de ces tableaux n'est pas indiquée dans l'opuscule de M. Bouillon-Landais. Les PATEL de Choisy-le-Roi se trouvent signalés plus haut (page 11, doc. XV). — H. J.

[7] Il y avait en effet dans le cabinet des Petits-Pères une *Sainte Famille* attribuée à ANDREA DEL SARTO. — P. M.

27-28 Deux cadres[1].
29 Un grand *Paysage,* par CHAMPAGNE.
30 La *Présentation au Temple,* par JOUVENET; de *Sainte-Opportune*[2].
31 Une *Descente de Croix,* par SALVIATI[3].
32 *Paysage,* de CHAMPAGNE.
33 Le *Christ mort avec la Vierge.*
34 Un tableau de LUCAS DE LEYDE, *la Vierge et Jésus;* provenant des *Chartreux*[4].
35 Un tableau de LE SUEUR, venant du Cloître des *Chartreux.*
36 Un JOUVENET, *Ascension du Christ en Croix*[5] (*sic*).
37 La *Présentation,* par CHAMPAGNE[6].
38-39 Deux autres grands *Paysages,* par CHAMPAGNE.
40 Grand tableau de VOUET, représentant *Saint Charles avec des Anges;* de la *Doctrine chrétienne*[7].
41 Un *Christ mort et la Vierge,* par LE BRUN; de *Sainte-Élisabeth*[8].
42 La *Conception,* par LAFOSSE[9].
43 Le tableau de *Port-Royal,* par CHAMPAGNE.
44 Le *Bon Pasteur,* par CHAMPAGNE[10].
45 Le *Repas chez le Pharisien,* par LE BRUN; provenant des *Carmélites Saint-Jacques.*
46 La *Résurrection de Lazare,* par CHAMPAGNE[11].
47 Le *Déluge,* par le TINTORET[12].

[1] En note au crayon : « 23 pouces de large, 18 pouces de haut, de FOUQUERS. » — C'est FOUQUIÈRES qu'il faut lire. — J. G.

[2] Cette provenance est ajoutée au crayon avec les mesures : 4 pieds 8 pouces de large, 7 pieds de haut. — J. G.

[3] Ce tableau, déja mentionné, est dans l'église de Sainte-Marguerite, à Paris. (Voy. *Inventaire des Richesses d'Art,* PARIS, *Monuments religieux,* t. I, p. 352 et 357.) — P. M.

[4] Le sujet est biffé au crayon; on a ajouté de même : 6 pieds 1/2 de large sur 8 de haut. — J. G.

[5] 8 pieds de large sur 11 pieds 2 pouces de haut (addition au crayon). — J. G.

[6] 10 pieds de large sur 12 pieds de haut (addition au crayon). — J. G.

[7] 8 pieds de large sur 11 pieds 2 pouces de haut (addition au crayon). — J. G.

[8] Aujourd'hui au Musée du Louvre (nº 63. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT, édition de 1873). — P. M.

[9] 8 pieds de large sur 13 pieds de haut, cintré du haut (addition au crayon). — J. G. — Ce tableau, déjà mentionné, est au musée du Havre. — P. M.

[10] Ce tableau, dont nous ignorons la provenance, pourrait être celui qu'on retrouve au Musée de Tours (nº 137 du catalogue de 1859). — P. M.

[11] La *Résurrection de Lazare,* provenant des Carmélites de la rue Saint-Jacques, fut envoyée, en vertu d'une décision du 7 ventôse an VII, au Musée de Grenoble. Elle est inscrite au catalogue de 1878, sous le nº 854. — P. M.

[12] Il est reparlé plus loin de ce tableau dans le document ayant pour titre : *Notes manuscrites de* LENOIR *sur un exemplaire du catalogue du Dépôt provisoire, imprimé en* 1793. Ce document est publié à la suite des pièces du mois de juin 1793; une note informe le lecteur que le *Déluge* n'est pas l'œuvre de TINTORET, mais bien une peinture de l'école flamande. — H. J.

XLI

Lettre du ministre de l'Intérieur ordonnant à Lenoir de ne pas retarder le transport au Muséum des quarante-sept tableaux portés sur l'état du 17 avril 1793 [1].

Paris, le 24 avril 1793, l'an II de la République.

Le ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir.

Pour remplir le but de la loi du 19 septembre 1792, Citoyen, j'avais chargé la Commission des Monuments et celle du Muséum de se concerter ensemble à l'effet de désigner, dans le Dépôt provisoire commis à votre garde, les tableaux qui doivent enfin servir à l'ornement du Muséum.

J'apprends que l'enlèvement des quarante-sept tableaux désignés éprouve de votre part des obstacles dont il m'est impossible de deviner la cause.

L'article 5 de la loi du 18 octobre, qui met spécialement tous les gardiens des dépôts provisoires sous ma dépendance, m'autorise à vous recommander de faire cesser sur-le-champ les difficultés qui pourraient empêcher l'arrivée des tableaux à leur destination définitive. Il serait essentiel qu'aucun intérêt privé ne nuise à l'intérêt général de l'établissement et au progrès du Muséum français, et je vous enjoins de la manière la plus positive d'avoir à délivrer sur-le-champ aux commissaires réunis les quarante-sept tableaux que vos commettants ont arrêté de leur remettre, sauf à vous en faire donner tous récépissés de droit.

Signé : Garat.

XLII

Le ministre de l'Intérieur enjoint à Lenoir de ne pas s'arrêter à la délibération de la Commune de Paris du 4 janvier pour retarder la livraison des tableaux réclamés par le Muséum.

Paris, 28 avril 1793, l'an II de la République.

Le ministre de l'Intérieur au garde du Dépôt provisoire de la Commission des Monuments établi aux Petits-Augustins.

J'ai reçu, Citoyen, votre lettre du 24 de ce mois. J'ai sur-le-champ écrit à la Municipalité pour la rappeler au principe consacré par les diverses lois relatives à la Commission des Monuments, et notamment par l'article 5 de celle du 18 octobre, que les gardiens des dépôts provisoires doivent, ou sont censés être établis par mon administration, et doivent dès lors en dépendre, et pour l'inviter, non-seulement à retirer son arrêté du 4 janvier dernier, mais à me produire l'état des sommes qu'elle vous a payées depuis le 16 septembre, pour que je lui en fasse faire le remboursement sur les fonds affectés aux travaux de la Commission des Monuments, conformément aux

[1] Nous avons eu déjà l'occasion de signaler et d'analyser les pièces dont on lit le texte ici. (Voyez ci-dessus n° XXXVII.) Si ces documents sont conservés aux Archives du Louvre, Lenoir en avait nécessairement reçu et gardé une copie. Ils font connaître les difficultés que rencontra la création du Musée national de la part de certains hommes, fort bien intentionnés sans doute, mais obéissant malgré tout à des considérations d'intérêt personnel. — J. G.

lois des 16 septembre et 6 février, qui chargent de cette classe de dépenses l'administration qui m'est confiée.

La Municipalité pourra ne pas souscrire aux évidentes considérations que je lui adresse, mais son opinion à cet égard ou le retard qu'elle mettrait à la manifester ne pouvant sous aucun rapport arrêter l'exécution des dispositions que la loi m'a spécialement attribué la faculté d'ordonner, je vous enjoins de nouveau de délivrer sur-le-champ aux commissaires du Muséum national les quarante-sept tableaux que je les ai autorisés à transporter au Louvre d'après le choix qu'ils en ont fait, de concert avec les membres de la Commission des Monuments.

Je ne doute pas que vous n'ayez tout l'égard convenable à cette nouvelle injonction, et je vous préviens, au surplus, qu'à dater de l'époque à laquelle s'arrêteront les payements qui vous ont été faits par la Municipalité, d'après l'état que je l'invite à m'en adresser, vos appointements vous seront payés à la Trésorerie nationale et sur mes ordonnances, ainsi que les autres dépenses de la Commission au service de laquelle vous êtes attaché.

Je vous préviens, en outre, que, conformément au vœu qui m'en est exprimé par la Commission des Monuments, je me suis déterminé à porter ces appointements, à partir du 1[er] mai prochain, à la somme annuelle de 1,800 liv. au lieu de celle de 1,500 liv. qui vous était allouée par la Municipalité.

Signé : GARAT.

XLIII

Lettre de LENOIR à la Commission des Monuments sur l'enlèvement des objets déposés aux Petits-Augustins.

Paris, le 30 avril 1793, l'an II de la République.

Aux citoyens membres de la Commission des Monuments.

Je vous préviens, Citoyens, que j'ai reçu une lettre du ministre de l'Intérieur, par laquelle il m'annonce qu'il a écrit à la Municipalité pour procéder à l'enlèvement des tableaux choisis par vous et la Commission du Muséum dans le Dépôt confié à ma garde.

Il m'annonce, par la même lettre, qu'à votre sollicitation il a fait monter mes appointements à la somme de 1,800 liv.

Je vous prie, Citoyens, d'agréer mes remerciments. Mon attachement continu à mes opérations pour le bien des arts sera le témoignage de ma reconnaissance.

J'ai fait, pour l'ordre, passer la lettre du ministre à la Municipalité. Elle m'a fait dire de nouveau qu'elle avait écrit au Ministre à ce sujet, qu'elle attendait sa réponse pour me la communiquer, et qu'elle me prévenait, provisoirement, de me conformer à son arrêté du 4 janvier et de ne rien délivrer à qui que ce soit qu'elle et le Ministre ne soient entièrement d'accord et réunis pour l'enlèvement des tableaux que vous avez choisis.

La Municipalité, en conséquence de l'avis que lui en a donné le Ministre, a suspendu tous payements relatifs au Dépôt.

Elle me doit deux mois d'appointements et une somme de cent trente ou quarante livres d'arriéré.

Les appointements de Laurent se montent à 60 liv. par mois.

Ceux du portier, auquel on doit quatre mois, sont injustement fixés à 360 liv. par an. A peine peut-il vivre de cette somme; il a déjà demandé une augmentation à la régie, qui depuis a renvoyé sa demande au Ministre.

Voilà, Citoyens, un état exact de l'état de dépenses concernant le Dépôt des Monuments. Je vous prie donc de prendre en considération ce qui vous paraîtra de toute justice.

Soyez persuadés de mon attachement au bien public.

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

XLIV

État des objets d'art envoyés au Dépôt des Petits-Augustins du 1er au 27 mai 1793.

1°

Le 1er mai 1793. — J'ai reçu une colonne et une demi-colonne de rance; des *Filles-Dieu.*

Le 2 mai. — Deux grands tableaux des Échevins, provenant de *Sainte-Geneviève*[1].

Plus une voiture chargée de bordures.

Deux colonnes rances; des *Filles-Dieu.*

Le 3 mai. — Une voiture de bordures; de *Sainte-Geneviève.*

Deux grands tableaux d'*Échevins;* même maison.

Quatre tableaux de VIGNON, venant de l'église.

Le 4. — Trois figures de la famille de Braque, venant de la *Merci*[2].

Quatre mauvais tableaux; de *Sainte-Geneviève;* des panneaux posés dans la sacristie; trois tableaux, dont deux sous verre.

Le citoyen Antoine m'a remis trois *Portraits de femmes* de la famille de Montbazon; un dit du *Duc de Mayenne.*

Le 4 dudit mai. — Une belle table d'autel en marbre rance; des *Carmes Billettes.*

Le 6 mai. — Quatre *Anges,* en bois, par GERMAIN PILON, venant de *Sainte-Geneviève*[3].

Certifié véritable, à Paris, le 7 mai 1793, l'an II de la République.

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

[1] Ces deux tableaux, désignés sous le titre uniforme d'*Ex-voto à Sainte-Geneviève,* et ceux mentionnés sous la date du 3 mai, avaient été peints par DE TROY le père, JEAN-FRANÇOIS DE TROY le fils, LARGILLIÈRE et TOURNIÈRE. Celui de LARGILLIÈRE et celui de JEAN-FRANÇOIS DE TROY le fils se trouvent aujourd'hui dans l'église de Saint-Étienne du Mont. (Voy. *Inventaire des Richesses d'Art,* PARIS, *Monuments religieux,* t. I, p. 311.) — H. J.

[2] C'est-à-dire de l'église de la Merci, située rue du Chaume, au coin de la rue de Braque. — J. G.

[3] Ces Anges portaient la châsse de la sainte. Ils sont conservés au Musée du Louvre (nos 118 à 121. Catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — A. DE M.

2°

Le 11 mai 1793, l'an II de la République, j'ai reçu un tabernacle de bois noirci, orné de cuivre doré et de colonnes et pilastres de vert campan, les chapiteaux et bases sont de cuivre doré, provenant des *Récollettes*.

Le 12. — Antoine m'a remis un portrait de *Henri IV,* peint sur bois, par JANNET; un autre de PORBUS, peint sur toile, représentant *Élisabeth de France,* fille de Henri IV, l'un et l'autre provenant de la collection de Chérin.

Le 15 mai. — En vertu d'un pouvoir de la Municipalité, j'ai reçu un tableau, peint sur cuivre, par TREVISANE, représentant une *Sainte Famille;* de la fabrique de *Saint-Étienne du Mont.*

Le 16. — D'après le procès-verbal dressé par la Municipalité, elle m'a remis un tableau sur toile, peint par LE SUEUR, représentant *Jésus porté au tombeau;* un autre, par le même, peint sur bois, représentant *Jésus portant sa croix;* un *Christ,* en bronze, modelé par GIRARDON; et deux vitraux, peints en grisailles d'après les dessins de LE SUEUR, représentant les *Martyres de saint Gervais et saint Protais,* le tout provenant de la fabrique de *Saint-Gervais*[1].

Certifié véritable le présent état, à Paris, le 22 mai 1793, l'an II de la République. LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

3°

Le 20 mai 1793, l'an II de la République, la Municipalité, d'après les procès-verbaux qu'elle a dressés, m'a remis dix-huit dessins de LA HYRE, tous sous verre, provenant de la fabrique de *Saint-Étienne du Mont,* représentant des *Sujets de la Vie de saint Étienne*[2].

Une *Descente de croix,* peinte sur toile, par SÉBASTIEN BOURDON, provenant originairement de la fabrique de *Saint-Benoît*[3], ainsi que les deux panneaux qui l'accompagnaient.

Quatre chapiteaux de bois doré, provenant des colonnes de *Saint-Germain le Vieux,* achetés par le citoyen Boucault 36 livres.

Un tabernacle en bois noirci, orné de cuivre doré et de colonnes de vert campan.

Antoine m'a remis le portrait de *Charles IX,* peint sur bois, par JANNET, venant de la collection de Chérin.

Le 23. — Du Séminaire du *Saint-Esprit :*

Deux tableaux, par BARTHÉLEMY.

Une *Descente de croix,* par HOUASSE.

[1] Ces vitraux sont de Perrin. — Voy. *Musée des Monuments français,* tome VI, page 95, où les deux compositions ont été gravées au trait. — A. DE M.

[2] Ils sont au Musée du Louvre. Sous le règne de Louis-Philippe ils étaient exposés dans le Musée des dessins. — A. DE M.

[3] Aujourd'hui au Louvre (n° 40. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT, édition de 1873). — P. M.

Deux petites colonnes de marbre noir, provenant du couvent des *Dames du Calvaire.*

Le 24 dudit mois. — Deux colonnes brèche dorée, venant des *Dames du Calvaire.*

Ledit jour. — La Municipalité, d'après le procès-verbal qu'elle en a dressé, m'a mis en possession des quatre tableaux de CHAMPAGNE, provenant de la fabrique de la *Madeleine en Cité*[1], ainsi que de trois autres tableaux, placés sur l'autel, peints dans l'école de VOUET, et un sur bois, gothique précieux.

Le 25. — Des *Dames Sainte-Marie,* rue Saint-Antoine :

Un *Calvaire,* peint sur bois, par un des FRANCK.

Une *Sainte Famille,* dans le goût de RICCI.

Une copie du *Christ,* de CHAMPAGNE, qui était placé dans le chœur des *Chartreux,* que j'ai donné pour le Muséum.

Reçu de la Commission des Monnaies : un plat et son vase en vermeil, orné de bas-reliefs, venant de chez la dame Gueménée; plus, un reliquaire en cristal, orné de filigrane en vermeil, venant des *Dames du Calvaire,* rue Saint-Louis au Marais.

Le 27 dit. — Deux bas-reliefs en terre cuite, par PILON, venant de *Sainte-Geneviève.*

Deux colonnes de brèche d'Alep, avec leurs bases de cuivre et leurs chapiteaux de pierre.

Trois *idem,* de rance, bases aussi de cuivre, et chapiteaux en pierre; le tout venant de *Sainte-Geneviève.*

4°

Je vous invite, Citoyens, à prendre en considération qu'il m'est dû un mémoire montant à la somme de 692 fr. 5 s.; d'arriéré, 110 liv.; plus, deux mois à 1,500 liv. faisant 250 fr., et un mois à 1,800 liv. fait 150 fr. Le total de ma dette est donc de 1,202 liv. 5 s.

Ces avances considérables m'ont entièrement épuisé, et, sans le secours de mes amis, il m'aurait été de toute impossibilité de les porter aussi haut. Je vous prie donc d'en informer le Ministre, en l'invitant à me payer préalablement mes appointements.

Votre concitoyen. LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

Je prie aussi les membres de la Commission d'ajouter à cette demande celle des trois mois échus qui sont dus à Laurent, à raison de 60 liv. par mois.

[1] Ces quatre grands tableaux de PHILIPPE DE CHAMPAIGNE représentaient les *Noces de Cana,* la *Mort de la Vierge, Jésus au milieu des docteurs* et la *Visitation.* On retrouve au Musée d'Angers (n° 363. Catal. de 1881) un *Jésus parmi les docteurs,* qui a fait partie de l'envoi de l'an VII, et qui pourrait être un des tableaux de l'église de la Madeleine en la Cité. — P. M.

XLV

État des objets d'art envoyés au Dépôt des Petits-Augustins du 29 mai au 1er juillet 1793.

1°

29 mai 1793.

29 mai 1793. — Reçu la statue de *Clovis,* bas-relief, sculpté en pierre dans le moyen âge, provenant de *Sainte-Geneviève.*

Le 31 dudit. — J'ai reçu les débris du tabernacle de Sainte-Geneviève, le soubassement de marbre, garni en cuivre doré.

Le 1er juin. — J'ai reçu un groupe de marbre blanc, représentant le *Cardinal de La Rochefoucauld,* venant aussi de *Sainte-Geneviève.*

Certifié véritable, à Paris, ce 4 juin 1793, l'an II de la République.

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

2°

Le 7 de juin. — J'ai reçu six petites colonnes provenant de la chapelle basse de *Sainte-Geneviève,* dont deux sont de noir antique.

Le 8 dudit. — J'ai reçu deux colonnes de granit gris, venant du même édifice.

Ce 10 juin 1793, l'an II de la République.

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

3°

J'ai reçu, le 14 juin 1793, quatre tableaux, peints par SNEIDERS, représentant des *Animaux,* dont un cependant représente des *Armures* et des *Fruits.*

Plus, une *Descente de croix,* par DANIEL DE VOLTERRE, le tout pris à la *Pitié*[1].

Le 21 dudit. — Deux statues de marbre blanc, prises aux *Minimes* de la place des Fédérés.

Deux demi-colonnes de marbre rance, plus deux statues en pierre de Tonnerre; le tout tiré de la même maison.

Certifié véritable, Paris, ce 25 juin 1793, l'an II de la République.

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

4°

J'ai reçu, le 27 juin 1793, des *Minimes,* place Royale :

Deux colonnes de portor.

Deux statues en pierre de Tonnerre; plus, deux bas-reliefs en marbre blanc.

Le 28. — Une figure couchée, sculptée en marbre blanc, prise aux *Minimes*[2].

[1] On se rappelle le passage de Dargenville : « A l'hôpital de la Pitié, dans le sanctuaire, est un *Christ qu'on descend de la Croix,* peint par DANIEL DE VOLTERRE; très-beau morceau un peu gâté. » Il s'agit évidemment d'une copie. Ce tableau est peut-être celui qui a été envoyé en l'an VII au Musée d'Angers. (Voyez *Musée d'Angers, notice historique et analytique,* 2e édition, 1881, n° 327.) — P. M.

[2] La figure du tombeau de Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX,

Le 29. — Une figure de femme, représentée à genoux, sculptée en marbre blanc par Boudin, prise aux *Minimes*[1].

Une colonne rance, prise à *Saint-Martin*.

Le 30. — Deux colonnes de rance, prises à *Saint-Martin*.

Le 1er juillet. — Trois colonnes de rance, prises à *Saint-Martin*.

Je certifie véritable le présent état, à Paris, le 2 juillet 1793, l'an II de la République. Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments*.

XLVI

Lenoir remet pour la fonte une niche en cuivre provenant de la Sorbonne.

J'ai reçu du citoyen Lenoir, garde-magasin du Dépôt des Monuments, une niche en cuivre provenant de la Sorbonne, pesant cent six livres.

A Paris, ce 10 juin 1793, l'an 2e de la République une et indivisible.

Signé : Savary.

XLVII

Lettre invitant Lenoir à enlever un tableau de Michel Corneille, conservé chez les Religieuses du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis au Marais.

Paris, ce 18 juin 1793.

Citoyen,

La Commission des Monuments ayant fait sa visite dans la maison des ci-devant religieuses dites du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis au Marais, et n'ayant rien trouvé qui pût figurer honorablement dans le Muséum, j'ai dû vendre tout ce qui était relatif aux arts; j'en ai cependant distrait un grand tableau que je crois être de Michel Corneille[2].

Je t'invite donc, au nom des arts et de tout ce qui peut leur être utile, à faire enlever cet objet, et si, dans le cours de mes opérations, j'en trouve quelqu'un qui ait échappé à la Commission des Monuments, je t'en donnerai avis.

Je te salue fraternellement. (*Non signé.*)

Adresse : Au citoyen Lenoir, *gardien du Dépôt des Arts établi aux Petits-Augustins.*

est indiquée par Piganiol (*Description de Paris,* t. IV, p. 449) comme une « statue de marbre blanc d'un homme à demi-couché sur un manteau ducal ». — A. de M.

[1] Probablement celle de Diane de France, morte en 1619, plutôt que celle de Marie Bouhier, duchesse de la Vieuville, morte en 1663. (Voy. Piganiol, *Description de Paris,* t. IV, p. 446 et 447.) — A. de M.

[2] Piganiol (*Description de Paris,* t. IV, p. 376) ne fait pas de description de l'intérieur de la maison, où il ne cite qu'un morceau d'architecture de l'invention de Desargues, qui, « à cause de la clôture, n'est plus accessible aux curieux ». — A. de M. — Dargenville est plus explicite, et si, avant d'écrire cette lettre, le correspondant anonyme d'Alexandre Lenoir avait pris la précaution de consulter le *Voyage pittoresque* (édition de 1749, p. 147), il aurait vu que les Filles du Saint-Sacrement de la rue Saint-Louis ne possédaient qu'un tableau, la *Fraction du pain,* par Claude Hallé. — P. M.

XLVIII

Note sur une vente à vil prix d'objets appartenant à la Nation.

Il a été vendu à Chelles, département de Seine-et-Oise, six colonnes et dix pilastres en marbre noir, chapiteaux et bases en cuivre doré or moulu : il serait important pour la République de faire casser cette vente : les objets ont été donnés à vil prix ; le citoyen qui les a acquis ne demanderait pas mieux ; il en est embarrassé, et il demeure à Paris. Il les a acquis pour 12,000 liv.

(Juin 1793?)

XLIX

Notes manuscrites de Lenoir sur un exemplaire du Catalogue du Dépôt provisoire des Petits-Augustins, imprimé en 1793.

Un recueil de pièces diverses, formé par Alexandre Lenoir et conservé par M. Albert Lenoir, renferme un exemplaire imprimé de la *Notice succincte des objets de sculpture et d'architecture réunis au Dépôt provisoire des Petits-Augustins* (1793, 28 pages)[1], portant en marge l'indication du sort de la plupart des articles énumérés dans cette Notice. Ces notes manuscrites, rédigées vers 1815, apprennent que trente-quatre articles furent recueillis par le Musée du Louvre, vingt-sept vendus, onze envoyés à la fonte, cinq transportés à la Malmaison, quatre rendus aux anciens propriétaires, quatre brisés, volés ou perdus, trois attribués à Saint-Denis, trois à Notre-Dame, trois au Collége des Quatre-Nations, deux au Luxembourg, deux à Saint-Étienne du Mont, deux à la Sorbonne. Le Jardin des Plantes, le Ministère de l'Intérieur, les Tuileries, et enfin les églises de Choisy, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Thomas d'Aquin, de Sainte-Marguerite, reçurent chacune un objet seulement. La plupart des autres monuments étaient restés au Musée des Petits-Augustins.

Voici d'abord la liste des objets envoyés à la fonte et remis à cet effet au citoyen Roze. Cette énumération complétera les renseignements fournis par les reçus publiés ci-dessus (nos III, V, VI, VIII, IX, XIII et XLVI).

ARTICLES FONDUS.

6. Des *Célestins,* un bas-relief en cuivre doré, représentant une *Bataille gagnée par un duc de Gèvres.* Long. 30 pouces; haut. 22 pouces[2].

9. Des *Grands-Augustins,* six moitiés de colonne en marbre noir, avec chapiteaux et bases de bronze, d'ordre corinthien. Haut. 6 pieds 6 pouces; diam. 10 pouces. (Note de Lenoir : Les bases ont été enlevées par le commissaire Roze. — Les colonnes, très-avariées, ont été coupées pour supporter des bustes.)

[1] Cette Notice, ainsi qu'on le verra par un document publié ci-après, parut en juin 1793, et fut distribuée gratuitement par Lenoir. — P. M.

[2] Ce bas-relief était de Le Hongre, comme la statue du marquis de Gesvres. Guillet de Saint-Georges nous apprend qu'il représentait le « combat de Sailly, proche d'Arras ». (*Mémoires inédits des Académiciens,* t. I, p. 370.) — P. M.

17. De la *Sainte-Chapelle,* quatre figures de bronze, représentant des *Anges,* par Germain Pilon. Haut. 32 pouces.

65. Des *Dames de Sainte-Marie,* rue Saint-Antoine, six *Enfants,* de grandeur naturelle, en bronze, par Sarazin.

47. Des *Minimes* de la place Royale, deux *Enfants,* en bronze, par Coustou.

107. Des *Capucines* de la place Vendôme, deux *Enfants, montés chacun sur un lion,* bas-relief en bronze, venant du tombeau de Louvois.

115. Des *Carmélites* de la rue Saint-Jacques, l'*Annonciation de la Vierge,* bas-relief en bronze doré, composé en deux parties et exécuté par Flamen.

129. De l'*Ave-Maria,* deux petits *Enfants,* en bronze.

135. Des *Carmélites Saint-Jacques,* deux *Anges,* en bronze doré, dans une attitude d'adoration, posés sur deux piédestaux de marbre noir, par Flamen.

169. Des *Dames de la Croix,* un médiocre bas-relief en cuivre doré.

164. Des *Feuillants,* un bas-relief, esquisse en cuivre doré, du tombeau d'Harcourt, par Renard.

ARTICLES VENDUS.

Les articles suivants portent la mention *Vendus :*

20. Des *Carmélites,* rue Saint-Jacques, un *Christ et sa croix,* en bronze doré, long de 4 pieds, par Sarazin.

21. Des *Théatins,* deux médiocres médaillons, en marbre blanc, la *Vierge* et *Jésus.*

25. Des *Feuillants Saint-Honoré,* une *Vierge* d'un bon style, sculptée en bois et dorée, haute de 5 pieds, posée sur une corniche de marbre rance de cette maison.

56. Des *Célestins,* deux petits *Génies,* bas-relief, de marbre blanc (albâtre. — Note de Lenoir), par Jean Cousin, du tombeau de l'amiral Chabot.

59. Deux médaillons de *Jésus* et *Marie;* des *Blancs-Manteaux.*

66. Des *Célestins,* quatre petites colonnes de marbre rance, dont deux portent des chapiteaux en cuivre doré, d'ordre ionique. Haut. 4 pieds 9 pouces; diam. 7 pouces 8 lignes.

72. Des *Dames du Bon-Pasteur,* deux médaillons en marbre blanc, représentant *Jésus* et *Marie.*

83. De la *Sorbonne,* un *Christ* en bronze, sur sa croix de bois, moulé sur celui de Girardon.

103. De l'*Assomption Saint-Honoré,* une *Vierge,* en marbre blanc, presque de grandeur naturelle.

144. De *Saint-Jean de Latran,* un *Enfant,* en marbre blanc, en forme de bas-relief.

153. De *Saint-Jean de Latran,* un groupe en marbre blanc, composé de la *Vierge, Jésus et saint Jean,* exécuté en Italie par Anguier ; sur un socle de marbre noir.

156. Des *Célestins,* une *Vierge,* en bois doré, sculptée par Vassé père.

167. De la *Sorbonne,* trois reliefs en cuivre doré, représentant la *Manne,* la *Pâque des Juifs* et le *Sacrifice d'Abraham.* (Note de Lenoir : ces reliefs de peu de valeur ont été vendus.)

172. De l'*Oratoire Saint-Honoré, Jésus porté au tombeau,* bas-relief en bronze doré, moulé sur celui du n° 170. (Vendu comme double [1].)

192. De *Sainte-Geneviève,* le support du tabernacle, en marbre de rapport, garni de bronze doré.

217. Du *Jardin de Richelieu,* le buste, en marbre blanc, de *Lucius Verus,* sculpté par Slodtz.

218. Plusieurs petites colonnes en brocatelle d'Espagne, des *Annonciades Célestes.*

222. Du *Jardin de Richelieu,* un buste, en marbre blanc, d'*Annibal,* sculpté par Slodtz.

237. Du *Séminaire du Saint-Esprit,* un tabernacle garni de six petites colonnes de campan rouge, hautes de 2 pieds sur 3 pouces de diamètre. Chapiteaux et bases ioniques, de cuivre doré. (Vendu au dépôt de Nesle.)

238. Du *Sépulcre,* une *Vierge,* sculptée en bois doré, par Vassé père. (Vendue comme bois doré.)

239. Des *Petits-Pères* de la place des Victoires, l'*Amour endormi,* sculpté en marbre blanc; de 2 pieds de long. (Vendu au Dépôt de Nesle.)

240. Des *Ursulines* de la rue Saint-Jacques, deux médaillons, représentant des *Vierges,* sculptés en marbre blanc, l'un de 11 pouces de haut, et l'autre de 13 pouces. (Vendus au Dépôt de Nesle.)

245. De l'*Assomption,* un petit *Jésus* en marbre blanc, haut de 2 pieds 6 pouces.

246. De *Sainte-Geneviève,* tabernacle en dôme octogone, orné de six petites colonnes de brocatelle grecque antique, chapiteaux et bases en cuivre doré d'or moulu, etc., etc. Ce fut le cardinal de La Rochefoucauld qui le fit construire. (Ces petites colonnes ont été vendues au Dépôt de Nesle.)

248. Des *Mathurins,* huit petites colonnes de brocatelle, provenant du tabernacle, de 2 pieds 6 pouces de haut, sur 2 pouces 4 lignes de diamètre. (Vendues au Dépôt de Nesle.)

251. Des *Récollets,* rue du Bac, un tabernacle garni de douze colonnes vert campan, etc., chapiteaux et bases de cuivre doré. (Vendu au Dépôt de Nesle.)

252. De *Saint-Gervais,* un *Christ* fondu par Girardon, haut de 2 pieds 3 pouces.

Nota. — Lenoir dit que les n°s 237, 239, 240, 246, 248 et 251 furent vendus au dépôt de Nesle, ce qui s'explique tout naturellement si l'on se

1 On trouvera plus loin, même document, ce n° 170, sous lequel est signalé un bas-relief attribué à tort à Girardon ; on voit par la note de Lenoir que le bas-relief de l'Oratoire n'était qu'un moulage du *Christ au tombeau* qui décorait l'église des Capucines de la place Vendôme. — H. J.

rappelle que les Petits-Augustins n'étaient encore qu'un dépôt provisoire, comme le dit le titre même de la Notice imprimée en 1793, et non un musée définitivement constitué.

OBJETS PERDUS, BRISÉS OU VOLÉS.

178. Des *Blancs-Manteaux,* deux terres cuites médiocres, représentant deux *Religieux de la Congrégation de Saint-Maur,* par le Frère Bully[1]. (Note : Ces deux terres cuites ont été brisées.)

202. De *Notre-Dame,* l'épitaphe, en marbre blanc, pour la famille des Ursins, etc., etc. (Note : J'ignore où cette épitaphe est passée.)

205. Des *Célestins,* un petit bas-relief en albâtre blanc, de Germain Pilon, de 1537, qui représente *Jean de Rostaing à genoux,* en oraison devant son patron qui est au-dessus d'un autel. (Note : Il m'a été volé.)

224. De *Saint-Chaumont,* une statue en plâtre, représentant *Saint Augustin,* par Duret. (Note : Cette statue a été brisée après avoir resté à l'injure de l'air.)

MONUMENTS TRANSPORTÉS A LA MALMAISON.

15. Des *Grands-Augustins, Saint François dans l'attitude de recevoir les stigmates,* terre cuite, de grandeur naturelle, par Germain Pilon. (Note : Cette statue est à la Malmaison.)

27. Des *Feuillants Saint-Honoré,* trois colonnes de marbre noir antique, ornées de chapiteaux et bases de bronze doré, d'ordre corinthien, venant de la chapelle de Rostaing. Haut. 5 pieds 10 pouces; diam. 9 pouces. (Note : Une est dans le Musée; les deux autres sont à la Malmaison.)

102. Des *Carmélites* de la rue Saint-Jacques, deux colonnes en marbre noir antique, garnies de chapiteaux et bases en bronze doré, d'ordre corinthien. Haut. 7 pieds 1 pouce; diam. 10 pouces 8 lignes. (Note : Elles sont à la Malmaison, à l'autel de la chapelle.)

155. De *Sainte-Geneviève,* deux colonnes de granit gris, de la chapelle basse, sans bases ni chapiteaux. Haut. 4 pieds 8 pouces; diam. 9 pouces. (Note : Ces deux colonnes sont à la Malmaison.)

213. Des *Grands-Augustins,* neuf colonnes de marbre noir, la dixième brisée dans le transport, étant de plusieurs morceaux sur place. Haut. 9 pieds 2 pouces; diam. 15 pouces 6 lignes. (Notes : Deux ont été portées à la Malmaison. Le reste a été coupé pour en faire des cippes. On en voit au Musée et dans le jardin du Ministre de la police.)

MONUMENTS RENDUS AUX PROPRIÉTAIRES.

57. Des *Minimes* de Passy, une épitaphe de marbre noir, ornée de deux petits *Génies,* en marbre blanc, par Germain Pilon. (Note : Rendu à madame la duchesse de Duras.)

[1] Lenoir veut sans doute désigner ici le Frère Bourlet, auteur des statues qui ornaient le chœur de l'église. — P. M.

109. Des *Carmélites* de la rue Saint-Jacques, le *Cardinal de Bérulle,* en marbre blanc, par JACQUES SARAZIN, sur un piédestal de LESTOCART. (Note : Cette statue a été rendue aux Dames Carmélites.)

207. Des *Dames de Sainte-Marie,* un petit mausolée en marbre, exécuté par le cit. MONNOT, représentant une *Femme* — que l'on croit être madame de Sillery — *ayant l'air de porter à l'Immortalité un portrait,* qui est celui d'Adélaïde-Félicité Brulard, duchesse d'Estrées. (Note : Rendu à madame de Sillery de Genlis.)

219. Du maître-autel de *Notre-Dame,* une statue à genoux, de marbre blanc, proportion de 6 pieds, par COUSTOU le jeune. (Note : Cette statue a été rendue à Notre-Dame.)

220. Du même endroit, une autre statue, dans la même position, par COYSEVOX. (*Idem.*)

MONUMENTS DONNÉS A DIFFÉRENTES ÉGLISES OU A DES MONUMENTS PUBLICS, SAUF LE LOUVRE.

94. Du *Jardin de Richelieu,* un petit groupe en marbre blanc, représentant *l'Amour et l'Amitié,* copié d'après la galerie de Florence, par LE GROS. (Ce groupe a été remis au Ministère de l'Intérieur, sous la gestion de M. Chaptal.)

96. Des *Blancs-Manteaux,* une statue de *Vierge,* en pierre de Conflans, par SARAZIN, sur une base de marbre blanc des *Célestins.* (Cette *Vierge* a été envoyée à Choisy-le Roi.)

104. Du *Jardin de Richelieu,* une statue romaine en marbre blanc, copiée d'après l'antique grec, représentant un *Méléagre.* (Voyez cette statue au jardin du Luxembourg.)

110. Du *Noviciat des Jésuites, Saint François-Xavier,* de grandeur naturelle, de marbre blanc, *prêchant la foi dans l'Inde,* sculptée en 1722 par GUILLAUME COUSTOU. (Cette statue a été donnée à l'église Saint-Germain des Prés[1].)

112. Du *Noviciat des Jésuites,* un *Christ* en bois, de grandeur naturelle, sculpté par JACQUES SARAZIN. (Il a été remis à Saint-Germain l'Auxerrois.)

118. Du *Jardin de Richelieu,* une statue romaine antique en marbre blanc, restaurée, représentant un *Consul,* de grandeur naturelle. (Placée aux Tuileries, à la galerie du grand vestibule.)

122. De l'*Oratoire Saint-Honoré,* un groupe en marbre blanc de *Bérulle à genoux, priant dans un livre que lui tient un ange,* attribué à ANGUIER dans sa jeunesse. (Cette statue ayant été mutilée par accident, sa partie inférieure a été sciée, et sa partie supérieure donnée aux Dames Carmélites de la rue d'Enfer[2].)

[1] L'œuvre de GUILLAUME COUSTOU est toujours à Saint-Germain des Prés. (Voy. *Inventaire des Richesses d'Art,* PARIS. *Monuments religieux,* t. I, p. 113.) — H. J.

[2] C'est le groupe du cardinal de Bérulle dont il est parlé au tome Ier des *Archives du Musée des Monuments français,* p. 309-310. — H. J.

128. Du *Jardin de Richelieu,* une statue antique, grandeur naturelle, en marbre blanc, représentant un *Méléagre,* d'après l'original grec. (Elle est au jardin du Luxembourg [1].)

133. De *Saint-Germain des Prés,* une antiquité gauloise, en pierre de liais, représentant *Childebert.* (Elle a été transportée à Saint-Denis, où elle est placée [2].)

136. De *Sainte-Geneviève,* une espèce de bas-relief, en pierre de liais, sculptée en 600, représentant le *roi Clovis* inhumé dans cette église. (Ce bas-relief a été transporté à Saint-Denis, où il est placé.)

142. De l'*Abbaye de Longchamps,* deux *Vierges,* en albâtre, *portant l'Enfant Jésus,* sculptées dans le treizième siècle, ornées de dorures. (Elles sont au Musée; — une d'elles a été portée à Saint-Denis.)

170. Des *Capucines* de la place Vendôme, un bas-relief en cuivre doré, de GIRARDON, de 5 pieds 10 pouces de long sur 3 pieds 14 pouces de haut. (Il a été donné à l'église Notre-Dame, dont il fait le devant d'autel [3].)

180. Des *Minimes* de la place Royale, quatre *Vertus* en pierre de Tonnerre, sculptées par DESJARDINS, proportion de 6 pieds; de la chapelle de Saint-François de Paule. (Ces quatre figures sont à l'église Saint-Thomas d'Aquin.)

190. De *Saint-Landry,* la *Descente de croix* qui ornait le tombeau de GIRARDON, d'après ses dessins, sculptée par NOURRISSON et LE LORRAIN, ses élèves. (Ce monument a été transporté dans l'église Sainte-Marguerite.)

225. De *Saint-Chaumont,* une statue de *Saint Joseph,* en plâtre, par DURET. (Donnée à Saint-Étienne du Mont.)

226. De la même maison, une statue de *Vierge,* en plâtre, du même auteur. (Donnée à la même église.)

241. Du *Jardin de Richelieu,* un buste de *Mercure,* marbre blanc antique romain, que j'ai fait restaurer. (Il est placé à la Sorbonne, dans la cour.)

243. Du *Jardin de Richelieu,* portrait d'un *Consul romain,* de marbre blanc, que j'ai fait restaurer comme étant précieux. (Placé dans la cour de la Sorbonne.)

254. Du *Château de Saint-Maür,* un dessus de table, en marbre vert de mer, sur son pied de chêne, long de 7 pieds 3 pouces, et large de 2 pieds. (Cette table est à la Bibliothèque Mazarine.)

255. Du même château, de la galerie, deux tables en marbre portor, sur leurs pieds de bois doré; longues chacune de 8 pieds et demi, et larges de 3 pieds. (Celle-ci est dans le même lieu.)

[1] La Notice de 1793 enregistre deux *Méléagre,* l'un sous le nº 103 (voir ci-dessus), l'autre sous le nº 128. — H. J.

[2] Cette œuvre est au Musée du Louvre (nº 70. Catal. de M. H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — P. M.

[3] Ce bas-relief du *Christ au tombeau,* mis en 1803 au maître-autel de Notre-Dame, n'est pas de GIRARDON, mais de VAN CLÈVE. Voy. GUILHERMY, *Itinéraire archéologique de Paris,* p. 108. — A. DE M. — Voyez aussi *Inventaire des Richesses d'Art,* PARIS. *Monuments religieux,* t. I, p. 388. — H. J.

MONUMENTS PORTÉS AU LOUVRE.

Nº 1. Des *Grands-Augustins,* un morceau de brèche violette, de forme ronde, servant d'un devant d'autel ; son milieu, d'albâtre d'Orient, en dessus de table, est placé dans une salle au premier étage.

12. Des *Grands-Augustins,* le portrait de *Gui du Faur,* seigneur de Pibrac, peint sur bois par JANET, entouré de six épitaphes de marbre noir sur lesquelles sont de ses quatrains et l'abrégé de sa vie.

28. Des *Grands-Augustins,* un *fût* en porphire, venant du tombeau de Philippe de Comines. Haut. 18 pouces 3 lig. Diam. 11 pouces.

29. Des *Petits-Pères,* place des Victoires, le buste antique d'un *Romain.*

43. Des *Grands-Augustins,* un *fût* en porphire, venant du tombeau de Philippe de Comines. Haut. 2 pieds 7 pouces. Diam. 11 pouces.

44. Des *Petits-Pères,* place des Victoires, le buste, en marbre blanc, d'un des *Césars.*

75. Des *Feuillants Saint-Honoré,* deux *colonnes* de portor, avec chapiteaux et bases, en cuivre doré, de la chapelle des Rostaing. Haut. 7 pieds. Diam. 11 pouces 4 lig.

93. Du *Jardin de Richelieu,* rue de l'Union, faubourg du Roule, un *Jeune Faune* antique, de marbre de Paros, restauré en différents endroits, sur une base de marbre blanc venant des Célestins.

98. Du *Jardin de Richelieu,* rue de l'Union, faubourg du Roule, un des *Esclaves* qui devaient orner le tombeau du pape Jules second, ainsi que le nº 101 (l'autre *Esclave*), en marbre blanc, exécuté à Rome par MICHEL-ANGE, dans la proportion de six pieds et demi [1]. (Suit une longue note de LENOIR dans laquelle il revendique l'honneur de les avoir déterrés de chez l'héritière de Richelieu[2], ainsi que quelques tableaux précieux et compris sous le même numéro qui, eux aussi, sont signalés comme remis au Musée du Louvre.) Voici la désignation de ces tableaux :

Une *Vierge et l'Enfant Jésus,* sur cuivre, de LÉONARD DE VINCI; haut. 1 pied 6 pouces 6 lignes ; larg. 1 pied 2 pouces ; un des meilleurs tableaux de ce maître, aussi pur et aussi frais que s'il sortait de dessus le chevalet.

Un autre, sur toile, de RAPHAEL, représentant *Jésus porté au tombeau.* Haut. 5 pieds 4 pouces ; larg. 5 pieds 5 pouces ; d'un vigoureux et d'un sublime admirable, quoiqu'il paraisse être des premiers temps de cet auteur.

Un autre sur toile, de TINTORET. Haut. 9 pieds 4 pouces ; larg. 11 pieds 10 pouces ; représentant le *Déluge,* où ce peintre surprenant a déployé tout le merveilleux de son génie dans la composition et l'exécution.

Ce tableau, formé de la réunion de plus de trois cents morceaux détachés

[1] D'après une note de LENOIR empruntée à un autre dossier, ces statues furent remises au Musée en vendémiaire an III. — J. G.

[2] « *Nota.* Ces morceaux, que j'ai déterrés pour ainsi dire de chez l'héritière de Richelieu, sont, en sculpture, aussi précieux que quelques tableaux ignorés ou cachés, et que mon zèle pour les arts que je professe, et mon dévouement à ma place m'ont fait découvrir et restituer à la Nation, etc. » — ALEX. LENOIR.

que j'avais apportés religieusement dans un sac, a été rétabli par les soins du citoyen GUILMAR, qui, jusqu'à présent, a restauré les tableaux du Dépôt provisoire [1], etc.

Sur toile, un *Couronnement d'épines* par MANFREDI. Des *Annonciades Célestes*. Haut. 4 pieds 10 pouces ; long. 7 pieds 2 pouces.

Sur toile, le portrait, magnifique pour l'exécution, du *Cardinal de Richelieu*, de l'*Abbaye-aux-Bois*. Haut. 4 pieds 1 pouce ; larg. 3 pieds.

100. Du *Jardin de Richelieu*, une statue antique, grecque, de grandeur naturelle, de marbre blanc, représentant un *Bacchus*, de la main droite tenant son thyrse, et de l'autre une grappe de raisin ; sa couronne de lierre est d'une délicatesse et d'un fini inconcevables.

116. Des *Célestins*, les *Trois Grâces*, prises dans le même bloc de marbre blanc, chef-d'œuvre de GERMAIN PILON, portées sur un piédestal triangulaire, etc.

120. Du *Jardin de Richelieu*, une statue antique, restaurée, de grandeur naturelle, représentant *Germanicus*. (Cette statue a été placée au Collége des Quatre-Nations. Je crois qu'elle est aujourd'hui au Musée du Louvre [2].)

121. Du même endroit, une statue antique, un peu mutilée, de grandeur naturelle, en marbre blanc, représentant une *Vénus*.

123. Colonne portant une petite *Statue de Louis XII*, venant des *Célestins*.

125. Du *Jardin de Richelieu*, une statue antique, grandeur naturelle, en marbre blanc, copiée d'après un original grec, représentant un *Philosophe*. (Note de LENOIR : Cette statue a été placée aux Quatre-Nations ; elle est au Musée du Louvre.)

127. Du même endroit, une statue antique, de grandeur naturelle, de marbre blanc, représentant une *Junon*.

146. De *Sainte-Geneviève*, deux *colonnes* de brèche de Memphis, ayant des chapiteaux en pierre, d'ordre composite, et des bases en cuivre. Haut. 9 pieds 7 pouces. Diam. 14 pouces. Elles supportaient autrefois la châsse de la sainte.

150. Des *Carmélites*, rue Saint-Jacques, quatre *colonnes* de marbre noir

[1] Le *Déluge*, que LENOIR attribue imprudemment à TINTORET, provient du réfectoire de Saint-Lazare. « On y a placé un grand tableau qui représente le *Déluge universel* et qui est peint avec beaucoup d'art », écrit Germain Brice dans son édition de 1752 (II, p. 8). Hébert en 1766, Thiéry en 1784 mentionnent aussi ce tableau, en faisant observer « qu'on en ignore l'auteur ». Transporté au Dépôt des Petits-Augustins et ensuite au Louvre, il fut envoyé en 1811 à Bruxelles, sous le nom invraisemblable de MICHEL COXIE. C'est alors que l'erreur fut reconnue. Le *Déluge universel* est l'œuvre de JEAN COSSIERS, né à Anvers en 1600, mort en 1671. Il figure aujourd'hui au Musée de Bruxelles (n° 228 du catalogue de 1882), et M. Édouard Fétis ajoute à la description du tableau les lignes suivantes : « Le *Déluge* de COSSIERS avait été retrouvé en fort mauvais état, dans les greniers de Saint-Lazare, par LENOIR qui le fit réparer et qui l'attribua à TINTORET, par une erreur assurément très-glorieuse pour le peintre anversois. » — P. M.

[2] Peut-être s'agit-il ici du *Germanicus*, catalogué en 1830, par le comte de Clarac, sous le n° 141. Une note manuscrite de Clarac, tracée sur la marge d'un exemplaire qui lui a appartenu et que nous avons sous les yeux, est ainsi conçue : « Le nez, le bras droit et la main gauche, une partie des jambes et les pieds, modernes. » — H. J.

veiné de blanc, avec chapiteaux et bases de bronze doré, d'ordre corinthien. Haut. 8 pieds 5 pouces. Diam. 13 pouces.

151. Du *Jardin de Richelieu,* le buste antique de *Caracalla,* que j'ai fait restaurer.

152. Des *Mathurins,* quatre *colonnes* de brocatelle d'Espagne avec chapiteaux de bois doré, d'ordre corinthien, bases de marbre noir, petit antique. Haut. 8 pieds 1 pouce. Diam. 13 pouces.

158. Du *Jardin de Richelieu,* buste antique, de marbre blanc, dit de *Lucius Verus,* et peut-être *Marc-Aurèle.*

159. *Carmélites* de la rue Saint-Jacques, quatre superbes et magnifiques *colonnes* de vert de mer, ornées de chapiteaux et bases de bronze doré, d'ordre ionique, surmontées de flammes, aussi en bronze doré. Haut. 8 pieds 11 pouces ; diam. 13 pouces 8 lignes.

176. De *Saint-Germain le Vieux,* quatre *colonnes* de marbre noir, garnies de bases de cuivre doré ; chapiteaux aussi dorés d'ordre corinthien. Haut. 9 pieds 2 pouces ; diam. 15 pouces.

212. Des *Grands-Augustins,* huit *colonnes* de marbre de Saravèche, d'une beauté étonnante. Haut. 12 pieds 1 pouce ; diam. 19 pouces 6 lignes. Les chapiteaux et bases d'ordre corinthien.

215. Des *Feuillantines,* rue Saint-Jacques, une *table* de marbre cipollin, sur son pied de bois doré, longue de 2 pieds 4 pouces, large de 2 pieds 1 pouce.

221. Des *Ursulines Saint-Jacques,* une *table* de brèche, sur son pied de chêne doré. Long. 4 pieds 11 pouces ; larg. 2 pieds 6 pouces.

229. Du *Noviciat des Jésuites,* quatre *colonnes* de campan vert[1]. Haut. 13 pieds ; diam. 20 pouces. Chapiteaux et bases corinthiens, en pierre.

242. Du *Jardin de Richelieu,* tête d'une *femme romaine,* sculptée en marbre blanc (antique romain).

247. *Grands-Augustins,* une *table* d'albâtre d'Orient, forme ovale, de 3 pieds 8 pouces de long, sur 2 pieds 6 pouces de diamètre, provenant du devant de l'autel.

253. Du *château de Saint-Maur,* de la salle de billard, deux *dessus de table* en porphyre, sur leurs pieds de chêne, longues chacune de 4 pieds, larges de 22 pouces, et épaisses de 2 pouces[2].

[1] L'imprimé porte : de vert antique. C'est Lenoir qui a substitué à la plume : de campan vert. — J. G.

[2] Cette énumération se termine ainsi dans la *Notice sommaire* de 1793 : « Je m'arrête sur cette note, me réservant d'entrer dans d'autres détails en publiant le Catalogue, par ordre chronologique des peintures, des trésors nationaux que j'ai été à même de réunir au *Dépôt provisoire.* » On sait comment, toutes les peintures de quelque valeur ayant été transportées au Muséum national, il ne put être donné suite à ce projet. Mais on voit, par la note reproduite ici, que Lenoir n'avait pas perdu tout espoir, en juin 1793, d'ouvrir un musée de peinture à côté de son musée de sculpture. — J. G.

L

Lettre de Lenoir à Le Blond.

Au citoyen Le Blond, *secrétaire de la Commission des Monuments.*

Je vous prie, Citoyen, de me faire l'amitié de prévenir les commissaires qui doivent venir au Dépôt cette semaine; que je désirerais qu'ils voulussent bien m'indiquer leur jour, afin que je puisse les recevoir; ayant des affaires particulières, je serais très-fâché qu'ils prissent la peine de passer chez moi sans me rencontrer, d'autant plus encore que leur visite deviendrait inutile, puisque je porte sur moi les clefs des objets confiés à ma garde. Vous m'obligerez infiniment si vous voulez les prévenir et leur témoigner particulièrement que de tel ordre de choses naîtra l'harmonie qui doit conduire toutes les opérations humaines.

Votre concitoyen, Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

Ce 3 juillet 1793, l'an II de la République.

LI

État des objets d'art déposés au Musée des Petits-Augustins en juillet 1793.

1°

Le 2 juillet 1793, l'an II de la République, reçu deux *colonnes* rance, de *Saint-Martin.*

Le 3 dudit. — Deux *colonnes* de marbre noir, des *Minimes;* plus deux *statues* gothiques en pierre, prises à *Saint-Martin.*

Une statue en marbre, prise aux *Minimes,* représentant une *femme à genoux.*

Le 4 dudit. — Une statue de marbre, prise aux *Minimes,* représentant une *femme à genoux*[1].

Deux *bustes* de marbre, pris au même lieu, représentant des gens de robe[2].

Le 8 dudit. — Deux petites *colonnes* de marbre noir, prises aux *Minimes.*

Certifié véritable, à Paris, ce 9 juillet, l'an II de la République.

Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

2°

Le 9 juillet 1793.



Le 9 juillet 1793, j'ai reçu de la maison nationale du *Temple* un tableau, représentant la *Nativité de la Vierge,* peint par le citoyen Suvée[3]; plus l'*Éducation de la Vierge,* sans nom d'auteur.

[1] Ces deux statues, provenant des Minimes, sont probablement celles de *Diane de France,* fille de Henri II, et de *Madeleine Marchand,* femme du président Le Jay. (Voyez Piganiol, *Description de Paris,* édition de 1765, t. IV, p. 447 et 456.) — A. de M.

[2] Certainement *Guillaume de Lesrat,* sieur de Lanceau, mort en 1644, et *Charles Lejay,* baron de la Maison-Rouge. (Voyez Piganiol, *Description de Paris,* édition de 1765, t. IV, p. 457-9.) — A. de M.

[3] Thiéry, *Guide des Amateurs* (I, 597), place ce tableau au fond du chœur; il ne parle

Vingt-deux panneaux, représentant des sujets pris de la *Vie de la Vierge,* aussi sans nom d'auteur[1]; plus les vitraux.

Le 13 et 14 dudit. — De *Saint-Maur-les-Fossés,* ainsi qu'il est mentionné dans l'autorisation du Directoire en date du 7 mars, les objets ainsi désignés : Deux *tables* en porphyre avec leurs pieds en bois de chêne. — Deux autres de marbre portor, avec leurs pieds en bois doré[2]. — Une de vert de mer *idem.* — Une autre de brèche d'Alep, *idem.*

Plus, cinq tableaux *Paysages;* quatre autres tableaux *Paysages* et *Marines.* — Portrait équestre de *Louis XIV,* par Le Brun. — Un autre *idem,* du *Grand Condé,* sans nom d'auteur. — Deux dessus de portes, le *Grand Condé* et la ci-devant *Reine*[3].

Chambre à coucher, neuf tableaux, dont un représente *Actéon changé en cerf,* le *Triomphe d'Amphitrite,* et autres sujets de la Fable. — Une copie de la *Bataille de Constantin,* d'après Raphael; portrait de *Louis XIV.* — *Le Mariage de sainte Catherine,* etc.

Dans une chambre à coucher, sur les portes, deux autres tableaux de forme ronde, représentant *Vénus* et *Adonis.*

Dans un dépôt de tableaux : un portrait de *Coligny* et d'*Andello*[4]; un tableau de paysage, représentant une *Forêt,* et un tableau d'*Animaux.*

Certifié véritable, à Paris, ce 16 juillet 1793, l'an II de la République.

Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

Je vous prie, Citoyen secrétaire, d'informer la Commission que je vais faire procéder à l'enlèvement des tableaux de l'École militaire.

LII

Lettre de l'architecte inspecteur de la voirie de Paris aux membres du Comité des Arts, signalant divers objets précieux pour les arts et pour l'histoire, existant dans certains édifices de Paris.

L'an II de la République française une et indivisible, 1793, le 20 juillet.

COMMUNE DE PARIS.

Citoyens composant le Comité des arts,

Dans le grand nombre de procès-verbaux que j'ai dressés à l'invitation des citoyens administrateurs du Département des Travaux publics, et dont je leur ai remis les minutes, lesquels ont trait à faire supprimer, sans dégradations, les emblèmes de royauté et de féodalité qui sont dans les édifices publics de mon arrondissement, et à indiquer les objets précieux pour les

pas de l'autre peinture citée ici, non plus que des vingt-deux panneaux de la *Vie de la Vierge.* — J. G.

[1] Dargenville, dans son *Voyage pittoresque des environs de Paris,* édition de 1779, n'indique aucun de ces tableaux. — A. de M.

[2] Voy. plus loin, sous la date du 26 juillet 1793, l'entrée au Muséum de ces deux tables. — H. J.

[3] Plutôt Marie-Thérèse que Marie Leczinska ou Marie-Antoinette. — A. de M.

[4] Pour Andelot. — A. de M.

arts et l'histoire qui doivent être mis dans les dépôts de la République, j'ai cru devoir vous donner note des édifices où il se trouve de ces objets, afin de les mettre sous votre surveillance; sauf à vous, Citoyens, à demander au Département des Travaux publics des expéditions de mes procès-verbaux détaillés, pour embrasser la totalité de ces objets utiles aux arts.

1° Au ci-devant couvent de la *Visitation*, rue du Bac, il y a un *tabernacle* orné de colonnes de marbre et bronzes qui méritent d'être transportés au dépôt des Petits-Augustins.

2° A la ci-devant abbaye de *Panthemont*, rue de Grenelle, il y a quatre grandes *statues*, très-soignées, qui ont servi aux Invalides avant que l'on fît celles en marbre. Ces modèles, actuellement abandonnés, se conserveront dans un dépôt public. Il y a, de plus, trois autels en marbre et plusieurs tables de marbre en inscriptions. Ces matériaux, déposés chez vous, pourront servir utilement aux édifices nationaux qui vont se faire.

3° Il y a au ci-devant couvent des *Carmélites* de la rue de Grenelle et au ci-devant monastère de *Bellechasse*, rue Saint-Dominique, plusieurs *tables* de marbre qui sont des inscriptions mortuaires, qui serviront pour l'histoire, [ou] dont la matière pourra être employée plus utilement.

4° Aux ci-devant *Carmes* de la rue de Vaugirard, il y a des objets précieux, qui méritent toute votre attention, savoir :

Au grand autel, quatre grandes *colonnes* corinthiennes en marbre noir, avec tables et frises aussi en marbre; le *tabernacle* en dôme de cet autel est décoré de douze colonnes corinthiennes en marbre vert, et au bas sont six colonnes et dix pilastres ioniques en brèche violette, avec plusieurs autres parties de marbre aux marches, gradins, compartiments au sanctuaire, bronzés, dorés, etc.

A la grande chapelle, à droite, quatre grandes *colonnes* corinthiennes en marbre de Flandre, avec pilastres en marbre noir et vert Campan; deux grandes *tables* en brèche grise; le *tabernacle* en marbre blanc, avec table en vert de mer, etc.

Il y a des deux côtés du sanctuaire deux tableaux oblongs, représentant les *Noces de Cana* et l'*Adoration des Mages*. J'ai cru y reconnaître, à travers la poussière qui les couvre, la touche de quelque bon maître. Je vous engage à les examiner.

Aux quatre chapelles de la nef, il y a des *balustrades* riches, en marbre, à transporter aux dépôts nationaux.

Dans l'une de ces chapelles, à gauche en entrant par le portail, il y a des *tableaux* peints sur bois, bien conservés, qui m'ont paru d'un bon style et qui méritent toute votre attention.

Il y a enfin dans la sacristie et dans une tribune des *inscriptions* en marbre, dont la matière servira après qu'on en aura pris les notes utiles à l'histoire.

5° Au ci-devant couvent des *Cordeliers*, en la rue de ce nom :

Il y a, au grand autel, quatre superbes *colonnes* en marbre; au *tabernacle*,

huit colonnes et pilastres en vert de mer; une *devanture d'autel* en brèche rare, marbres au surplus.

Des deux côtés de ce grand autel, sont des *figures* en marbre et bronze, précieuses par leur antiquité et leur matière, avec un très-grand nombre d'inscriptions sur marbre, qui serviront à l'histoire.

Dans le grand nombre des chapelles des bas côtés, sont une infinité de *tombeaux* avec inscriptions, *bustes* en marbre, *tables* en bronze, que je crois utiles aux arts et précieux pour l'histoire.

Il y a dans une chapelle noire, à droite en entrant par le portail, quatre *colonnes* en marbre, de diverses grandeurs, qui doivent être transportées aux dépôts de la Nation, ainsi que les marbres qui les accompagnent et les *bustes* qui sont adossés aux piliers du chœur.

Une copie de mes procès-verbaux sur ces cinq articles, dans lesquels j'ai apostillé en marge ce qui regarde les arts et l'histoire, vous mettra, Citoyens, à portée de ne rien échapper.

Tels sont les renseignements que j'ai cru devoir vous donner sur les objets qui intéressent les arts et l'enrichissement des dépôts nationaux. J'ai d'ailleurs fait état de tout ce qui était signes de royauté et de féodalité, en indiquant les moyens de les supprimer sans dégradation. Vous pourrez, Citoyens, y recourir, et je pense que vous trouverez ce travail fait avec le soin qu'il mérite et que mon zèle patriotique m'a inspiré.

Agréez, honorables Citoyens, les assurances de mon zèle à vous seconder, si je le peux, dans vos utiles opérations.

L'architecte inspecteur de la voirie,
Signé : GARREZ.

Rue des Petits-Augustins, n° 2.

Nota. — Il y a aussi quelques *tables* de marbre dans le cloître et la sacristie du couvent du *Précieux Sang,* rue de Vaugirard; ce sont des matériaux précieux; vous pouvez les faire enlever.

LIII

Lettre du ministre de l'Intérieur invitant LENOIR à mettre de nouveaux tableaux à la disposition du Conservateur du Muséum.

Paris, le 21 juillet 1793, l'an II de la République.

Le ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *gardien du Dépôt provisoire de la Commission des Monuments.*

L'ouverture du Muséum du Louvre doit, Citoyen, faire partie des fêtes nationales qui se préparent pour le 10 août. Il devient dès lors aussi pressé qu'intéressant d'y réunir sans délai tout ce qui peut enrichir cette collection précieuse. Je viens d'engager la Commission des Monuments à se concerter à cet égard avec les commissaires du Muséum, et à mettre promptement à leur disposition non-seulement les quarante-sept tableaux qui avaient d'abord été désignés, mais tels autres objets du dépôt confié à votre garde, qui

seraient jugés propres à cette destination. Je ne doute point, Citoyen, que l'urgence de la chose ne se joigne à votre amour pour les arts pour vous déterminer à seconder mes intentions, et j'en recommande le succès à tout votre zèle et à toute votre activité. *Signé :* GARAT.

LIV

Tableaux remis par LENOIR aux Conservateurs du Muséum, le 24 juillet 1793.

Les commissaires de la Commission des Monuments ont reçu du citoyen LENOIR les objets ci-dessous mentionnés, ce 24 juillet 1793, l'an II de la République française une et indivisible :

Nos

20 La *Vierge et l'Enfant Jésus,* de LÉONARD DE VINCI.
17 Le *Christ au tombeau,* de RAPHAEL.
19 Le *Chancelier du Vair,* par POURBUS.
18 Le *Noli me tangere,* de LE SUEUR.
22 La *Samaritaine,* par CHAMPAGNE.
23 TIEPOLO.
25 Les deux *Paysages* de PATEL.
27 Les deux KALF.
28 Un TENIERS avec les *fleurs* de SEGHERS.
26 *Sainte Famille,* d'ANDRÉ DEL SARTE.
7 *Saint Jean l'Évangéliste,* du DOMINIQUIN.
6 *Saint François,* de PORBUS.
Tableau rond, LE SUEUR ; pris à *Saint-Gervais,* bien communal.
9 *Le Jugement dernier,* de J. COUSIN, des *Minimes* de Vincennes.
Tobie, dit de BLANCHARD.
2 Un *Christ mort,* de CHAMPAGNE.
1 *Sœur de Champagne,* par CHAMPAGNE.
14 *Saint Sébastien,* dans le genre du CARAVAGE.
Sainte Cécile, de BLANCHARD.
3 Un *Christ,* de VERNET[1].
4 *Saint Jean,* de CHAMPAGNE.
5 Un tableau de LE SUEUR, du cloître.
Un *Évangéliste,* de SEGHERS.
Une *Descente de Croix,* de DANIEL DE VOLTERE, au citoyen Guillaume.
Une *Descente de Croix,* de BOURDON, à restaurer.
Annonciation, de PORBUS, à restaurer.
Quatre tableaux de *Chasse,* de SNEYDERS, en restauration.
43 *La Cène,* de CHAMPAGNE.
44 *Le Bon Pasteur,* idem[2].

[1] Sans doute VOUET. — P. M.
[2] Ce tableau est au Musée de Tours. — A. DE M.

40 Tableau du Vouet, *Saint Charles.*
41 Un *Christ mort,* de Le Brun, à restaurer.
Un *Christ mis au tombeau,* du vieux Palme, à restaurer.
Huit bordures, provenant de *Saint-Denis,* dont deux dorées.

Nous soussignés, commissaires des Monuments et du Muséum, certifions que le citoyen Lenoir, garde du Dépôt national des Petits-Augustins, nous a délivré les articles ci-dessus. A Paris, ce 24 juillet 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Signé : Pasquier, Lemonnier, Moreau le jeune, P. Cossard, Jollain.

LV

Objets d'art remis par Lenoir aux Conservateurs du Muséum, le 26 juillet 1793.

Les commissaires des Monuments et ceux du Muséum national, en conséquence de l'autorisation du ministre de l'Intérieur, ont reçu du citoyen Lenoir, garde du Dépôt national des Petits-Augustins, les objets mentionnés ci-dessous :

1 Quatre *vases* étrusques, dont deux grands et deux petits, avec leurs socles de brèche violette.
2 Trois *bustes* antiques, deux en bronze et un en marbre, avec leurs socles et pieds.
3 Deux *figures* égyptiennes, de basalte, dont une représente un *Prêtre,* avec leurs socles de brèche violette [1].
4 Un petit *socle* long, orné de lapis, de jaspes et bronzes dorés, venant du *Val-de-Grâce.*
5 Un *bassin* persan ou chinois [2], sur son pied de fer, venant de la chapelle de *Vincennes.*
6 Une *table* ovale, d'albâtre oriental, de 3 pieds 8 pouces de long, avec son pied de fer [3].
7 Une *aiguière* en vermeil avec son plateau *idem,* pris à la Monnaie et provenant de chez M. Chimée (Chimay).
8 Un *Mercure* antique en marbre [4].
90 Un buste antique, dit *Brutus,* avec deux gaînes.
10 Une *table* de brèche d'Alep, prise dans les corridors.
Deux *tables* portor, de 8 pieds et demi de long, pieds dorés [5].
12 *Table* de schipolin, de 4 pieds 1 pouce.

[1] « Plus une autre statue égyptienne en pierre ollaire, représentant *Isis,* toutes trois venant des Petits-Pères. » Manuscrits A. L.

[2] « Un bassin arabe, en cuivre damasquiné, que l'on dit avoir servi de fonts de baptême aux enfants de saint Louis pendant le cours de ses voyages en Palestine, venant de la sainte Chapelle de Vincennes. » Ms A. L. — Ce bassin est au Louvre. — A. de M.

[3] « Elle a été faite avec le devant d'autel des *Grands-Augustins.* » Ms A. L.

[4] « Provenant du *Jardin de Richelieu.* » Ms A. L.

[5] « Venant de *Saint-Maur les Fossés.* » Ms A. L. — Voy. plus haut la pièce datée du 9 juillet 1793. — H. J.

13 Deux *colonnes* en pyramide de l'ordre de Pœstum.
14 Deux *tables* de porphyre [1], n° 43.
15 Un *fust* de colonne de porphyre [2], n° 43.
16 Cinq pieds portant chacun un *buste* antique, venant des *Petits-Pères*, n° 5.
17 Un *fust* en porphyre, du tombeau de Ph. de Commines, n° 28, hauteur 18 pouces 3 lignes, diam. 11 pouces.
18 Buste antique d'un *Romain*, n° 29.
19 Un buste d'un des *Césars*, en marbre [3], n° 44.
20 Un buste antique du *Lucius Verus*, en marbre blanc [4], n° 158.

Nous, commissaires du Muséum et des Monuments, certifions avoir reçu du citoyen Lenoir les objets ci-dessus mentionnés.

Paris, ce 26 juillet 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Signé : Pasquier, *commissaire du Muséum.*

Nous avons reçu de plus ; une bordure dorée.
La Madeleine, de Le Brun.
Une *Annonciation*, de Ph. Champagne. *Signé :* Pasquier.

LVI

Tableaux remis par Lenoir aux Conservateurs du Muséum, les 30 juillet et 1er août 1793.

Les commissaires du Muséum saluent leur concitoyen Lenoir et le prient de remettre au porteur les six tableaux paysages de Patel, avec leur bordures, représentant *Six mois de l'année*, et qui sont en état d'être placés.

Signé : Vincent, Jollain.

P. S. — Dans le cas où le citoyen Lenoir ne serait pas chez lui cet après-midi, on y retournerait demain matin vers les huit heures.

Paris, le 1er août 1793, l'an II de la République.

Autre billet identique réclamant le *Christ mort avec la Vierge de Douleurs*, qui vient d'être réparé par le citoyen Guillemard, tableau de Le Brun. — Ce billet, signé : Regnault, Pasquier, F. Cossard et Jollain, porte au bas le reçu du tableau, daté du 30 juillet 1793.

LVII

Notes de Lenoir.

DEMANDES [5].

Prier M. Amelion [6] de nous laisser notre corridor pour y conserver les tableaux qui y sont placés et en placer d'autres. J'offre à M. Ameilon des chambres pour remplacer son corridor.

[1] « Venant de *Saint-Maur les Fossés.* » Ms A. L.
[2] « Venant des *Grands-Augustins*, du tombeau de Philippe de Commines. » Ms A. L.
[3] « Venant des *Petits-Pères.* » Ms A. L.
[4] « Du *Jardin de Richelieu.* » Ms A. L.
[5] Nous plaçons ici une note sans date de Lenoir montrant avec quelle sollicitude il surveillait tout ce qui se rattachait au Dépôt confié à sa garde. — J. G.
[6] C'est Ameilhon qu'il convient de lire. — P. M.

Savoir si l'hôtel *Bretonvilliers* est au Domaine national ; dans ce cas, prendre les mesures nécessaires pour avoir les tableaux de BOURDON, VOUET, etc., qui y sont renfermés.

Demander ce que l'on fera des bordures des tableaux de l'Ordre du Saint-Esprit; elles sont considérables, démontées, et peut-être ne serviront-elles jamais, étant cohérentes à la boiserie du chœur; mon avis serait de les vendre.

Prendre le tableau de JOUVENET qui est aux Pères de *Nazareth*[1].

Prendre un BOURDON, qui a été déplacé, on ne sait pourquoi, aux Pères de la *Merci*.

Ne pas oublier de demander à la Municipalité une autorisation pour la restauration des tableaux les plus urgents.

LVIII

Ordre d'ouvrir au public le Dépôt des Petits-Augustins pendant les fêtes de l'anniversaire du 10 août.

Paris, le 25 juillet 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Le ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *garde du Dépôt provisoire des Monuments établi aux ci-devant Petits-Augustins*[2].

Je vous envoie ci-joint, Citoyen, l'ordre de faire ouvrir le Dépôt provisoire des Monuments dont la garde vous est confiée pendant le séjour de nos frères des départements à Paris. Je ne doute pas que vous ne preniez toutes les précautions nécessaires pour que les objets précieux qu'il renferme n'éprouvent aucune dégradation par l'affluence des citoyens qui viendront visiter cette portion intéressante des richesses nationales. *Signé :* GARAT.

Suit un ordre ministériel d'ouvrir le Dépôt provisoire des Petits-Augustins tous les jours, matin et soir, du 3 août jusqu'au 18. Ces pièces sont accompagnées d'une correspondance avec le maire de Paris et diverses autorités pour assurer la police du Dépôt.

LIX

Rapport de Lemonnier et Moreau le jeune sur les peintures murales de l'hôtel Bretonvilliers (minute).

Les soussignés se sont transportés, le 27 juillet 1793, d'après l'invitation de la Commission conservatrice des Monuments, à l'hôtel *Bretonvilliers* où, après l'examen scrupuleux de tous les objets existant encore des grands artistes qui y ont été employés, ils ont jugé que toutes les peintures de la galerie étaient faites sur l'enduit de plâtre et trop dégradées[3] (cette dégradation a été

[1] Ces religieux habitaient rue du Temple. Il s'agit ici du tableau *Jésus chez Marthe et Marie*, aujourd'hui au Louvre (n° 295. Catal. de Frédéric VILLOT, édition de 1873. Voy. aussi LEROY, *Vie de Jouvenet*, 1860, p. 18 et 180). — A. DE M.

[2] Voyez la pièce XII, p. 11, du tome I. La note qui accompagne cette pièce renvoie à la lettre du ministre publiée ici. — J. G.

[3] Dargenville, dans son *Voyage pittoresque de Paris* (édition de 1778, p. 217), écrit : « L'hôtel Bretonvilliers possède au premier étage une galerie peinte à l'huile par BOURDON et

faite récemment par l'établissement des presses du citoyen Du Pont) pour faire la dépense de les faire enlever, malgré le mérite de cet ouvrage, le plus célèbre du BOURDON. Dans l'appartement occupé par la citoyenne Desforges, ils ont remarqué surtout un très-beau plafond de SIMON VOUET, avec quatre petits ronds attenant à ce même plafond; sur la cheminée de ladite chambre, un autre tableau de VOUET; dans la pièce suivante, sur la cheminée, un superbe tableau de BOURDON; dans une troisième chambre, un plafond, et dans la frise qui règne autour, différents tableaux moins précieux et dans le goût des maîtres flamands, entre autres un très-beau *portrait de femme* du temps de Louis XIII.

Il est très-urgent de faire enlever les objets ci-dessus désignés parce que cet hôtel est consacré à un grand établissement d'armes. On y place déjà des forges et des ateliers partout, et on sentira combien il importe d'enlever les chefs d'œuvre qu'on indique.

Paris, le 30 juillet 1793, l'an II de la République française.

Signé : LEMONNIER, MOREAU le jeune.

LX

Envoi de marbres par LENOIR pour des expériences.

Ce 2 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Au citoyen LE BLOND, *secrétaire de la Commission des Monuments.*

Je vous prie, Citoyen, de faire part à la Commission dont vous êtes membre, que le citoyen Doret (Darcet) n'ayant point continué ses expériences commencées, en présence des commissaires Desmarest et Mongez, sur les marbres, je ne lui fais point passer ses essais puisqu'ils sont restés imparfaits.

Désirant établir de l'ordre dans le Dépôt qui m'est confié, je vous prie d'engager la Commission, si toutefois elle le trouve convenable, à écrire au Ministre pour qu'il veuille bien, à l'avenir, ne payer aucun des gagistes employés au Dépôt que préalablement ils n'aient reçu de moi un certificat qui atteste leur exactitude à remplir les devoirs auxquels ils s'engagent en en recevant le salaire.

Soyez persuadé, Citoyen, que ma demande est fondée seulement sur l'amour de l'ordre qui constitue la base de tous les Établissements.

Je vous réitère mon attachement inviolable, et suis très-fraternellement votre concitoyen. LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

entièrement gâtée. » — J. G. — En effet, Lemonnier et Moreau le jeune ne paraissent pas très-bien informés lorsqu'ils attribuent à la manœuvre des presses du citoyen Du Pont le dommage subi par les peintures de Sébastien BOURDON à l'hôtel de Bretonvilliers. Ces peintures, divisées en neuf compartiments, occupaient le plafond et racontaient l'histoire de Phaéton et ses imprudences. Exécutées à l'huile sur un enduit de plâtre, elles n'avaient jamais été très-solides, et dès 1778, on le sait, elles étaient fort en péril. — P. M.

LXI

Lettre du ministre de l'Intérieur demandant un duplicata du rapport sur les peintures de l'hôtel de Bretonvilliers.

Le ministre de l'Intérieur aux citoyens composant la Commission des Monuments.

Paris, le 3 septembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Un décret du 12 juillet dernier, Citoyens, a mis à la disposition du ministre de la Guerre une partie de la maison nationale dite l'hôtel de *Bretonvilliers* pour y établir une manufacture d'armes. Un arrêté du Comité de salut public, du 26 août suivant, me charge de faire remettre le reste, c'est-à-dire la totalité de cette maison, à la disposition de cette même manufacture. L'article 3 du décret du 12 juillet portait qu'il serait nommé des commissaires pour constater l'état des lieux, faire enlever les meubles, tableaux et décorations qui s'y trouveraient, et en faire la délivrance au ministre de l'Intérieur. Aucunes mesures ne paraissent avoir été prises pour l'exécution de cette dernière disposition, ou il n'en a du moins été rendu aucun compte à mon prédécesseur. Je suis incertain de savoir si vous ne m'avez pas fait parvenir quelque rapport[1] relativement à cette maison où je sais que se trouvent des morceaux de peinture précieux.

Dans ce doute, et attendu l'urgence de l'opération qui ne me laisse pas tout le temps d'attendre le résultat d'une recherche dans mes bureaux des différents rapports que vous pouvez m'avoir transmis, je vous invite, Citoyens, à m'adresser, s'il y a lieu, sans délai, un duplicata des rapports que vous pouvez avoir faits sur cet objet, et, dans tous les cas, à nommer sur-le-champ des commissaires à l'effet de se transporter dans cette maison, d'y vérifier et annoter tout ce qui pourra s'y trouver de convenable à réserver pour les dépôts d'art ou de sciences, et à en faire effectuer de suite l'enlèvement et le transport au dépôt provisoire qui vous est confié, pour en procurer l'examen et le triage et faire remettre au Musée de la République les objets assez capitaux pour mériter d'y être admis.

Je vous prie d'apporter à cet examen toute la célérité possible, en mettant toutefois à vos recherches cette sobriété sévère que réclament également et l'économie que l'on doit mettre dans les dépenses de la République, et l'intérêt même des arts dont l'instruction n'admet rien de médiocre ni d'inutile à ses progrès.

Je préviens le citoyen Amelot de l'autorisation que je vous adresse afin qu'il puisse, en ce qui le concerne, seconder les opérations de vos commissaires, et je vous invite à prendre, soit avec lui, soit avec le Département de Paris, qu'il en préviendra sans doute, toutes les précautions usitées et convenables dans les recherches et enlèvements de cette nature.

Signé : PARÉ.

[1] Voyez ci-dessus la minute de ce rapport, portant la date du 30 juillet, sous le n° LIX. — J. G.

LXII

État des tombeaux de Saint-Denis démolis les 6, 7 et 8 août 1793 et de ceux dont la démolition devra être prochainement effectuée.

Marbres provenant de la démolition des monuments royaux de Saint-Denis, des 6, 7 et 8 août 1793, à transporter au Dépôt provisoire des Petits-Augustins, sous la surveillance du citoyen BOURDON, architecte, par le citoyen Scellier, marbrier[1].

PETIT CIMETIÈRE[2].

1 *Philippe le Hardi et son lion.*
2 *Isabel d'Aragon,* sa femme.
3 *Philippe le Bel.*
9 *Le petit Roi Jean.*
6 *Jeanne d'Évreux,* veuve de Charles le Bel.
7 *Blanche de Navarre,* veuve de Philippe de Valois.
8 *Jeanne,* fille de Philippe de Valois.
4 *Charles V.*
5 *Jeanne de Bourbon,* sa femme.
10 *Charles VI.*
12 *Isabeau de Bavière,* sa veuve.
11 *Charles VII.*
13 *Marie d'Anjou,* sa veuve.
14 *Henri II,* par GERMAIN PILON.
15 *Catherine de Médicis,* sa femme, par le même.

DANS L'ÉGLISE.

Bertrand du Guesclin, déposé dans la chapelle Saint-Eustache, dite de Turenne.

Louis de Sancerre, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

La *Colonne du cardinal de Bourbon,* près des grilles.

Une *colonne* surmontée d'une petite boule, et un autre marbre long, en forme de couverture de tombeau, dans la chapelle de la Trinité, dite du Lépreux.

Dans la même chapelle, un *bas-relief* de marbre, avec une inscription ancienne.

Dans la chapelle Saint-Laurent, dans la nef, les faces de deux *tombeaux* de pierre, l'un du fils aîné, l'autre d'un des frères de saint Louis.

Deux petites *tombes* de bois couvert de cuivre, en espèce d'émail, de deux enfants de saint Louis, morts en bas âge, l'un nommé Jean, l'autre Blanche; la tombe de celle-ci fort mutilée.

[1] Il faut rapprocher de cette pièce celle qui est publiée dans le tome Ier, page 13, nº XVII. Aucun renseignement n'est à négliger quand il s'agit des tombeaux de Saint-Denis, même au prix de quelques répétitions. — J. G.

[2] NOTA. Les numéros indiqués sont marqués sur les statues. — Mémoire. — ALEX. L.

Monuments restés en état au 10 août, mais qui doivent être démolis comme les autres, suivant la lettre postérieure du citoyen ministre de l'Intérieur.

En pierre : *la Vision fabuleuse de l'âme de Dagobert après sa mort.*

En pierre et en marbre : le tombeau gothique de *Marguerite,* comtesse de Flandre et d'Artois.

En marbre : les tombeaux de *Louis XII, Henri II* et *François I*[er]. — J'estime que ce dernier est exécuté par JEAN COUSIN[1].

Dans l'église de la ci-devant maison religieuse des *Annonciades* à Saint-Denis :

Six petites *colonnes* de marbre portor, avec leurs chapiteaux et bases de bronze doré d'or moulu, et le corps du tabernacle en marbre blanc.

Pour copie conforme, *Signé :* L. A. MERCIER, *président.*
F. V. MULOT, *secrét. de la Comm. des Monuments.*

Extrait des registres de la Municipalité de Saint-Denis, département de Paris.

Aujourd'hui, vingt et unième jour du premier mois de l'an second de la République française une et indivisible, en la maison commune de Saint-Denis et par-devant nous, maire et officiers municipaux de la ville de Saint-Denis, sont comparus les citoyens : Germain Poirier, commissaire député de la Commission nationale des Monuments; Charles-Henri-Théophile BOURDON, architecte, demeurant à Paris, rue des Deux-Portes, section Bon-Conseil; François-Joseph Scellier, marbrier, demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint-Jacques, section de l'Observatoire, et Jean-Baptiste Nadreau, menuisier, demeurant à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, section des Tuileries, lesquels ont dit qu'en exécution des pouvoirs qui leur sont donnés par la Commission nationale des Monuments, ils se présentaient devant nous pour nous justifier de leurs pouvoirs et, à cet effet, s'occuper sur-le-champ de la démolition et de l'enlèvement des monuments énoncés en l'état ci-contre et être déposés à leur destination; de laquelle comparution ils ont requis acte qui leur a été octroyé. Et ont signé avec nous en la minute des présentes, ainsi signé : POIRIER, BOURDON, SCELLIER et NADREAU; POLLARD, maire; LEBEL, PORTE, LAURENT, officiers municipaux; PELNAU, notable.

LXIII

Objets d'art déposés aux Petits-Augustins en août et septembre 1793.

Note des objets d'art entrés au Dépôt provisoire des Petits-Augustins depuis le 10 *août jusqu'au* 16 *septembre* 1793, *savoir :*

SCULPTURES.

De *Sainte-Geneviève,* quatre *colonnes* de marbre noir; les ornements sont en pierre.

[1] Cette note est de la main d'ALEXANDRE LENOIR. — J. G.

Même église, cinq *colonnes* marbre rance, chapiteaux et bases en pierre.

Même église, plusieurs *bas-reliefs* gothiques, sculptés en pierre de Tonnerre.

De la *Sorbonne*, six *colonnes* de marbre rance, ornées de chapiteaux et de bases en cuivre doré, d'ordre corinthien.

Même maison, une *Vierge*, sculptée en marbre blanc, par DESJARDINS.

De *Sainte-Geneviève*, treize *figures* et un groupe en plomb par VASSÉ le père.

Même maison, cinq *colonnes* marbre rance, chapiteaux et bases en pierre de Tonnerre.

Même maison, six moitiés de *colonnes*, *idem*.

Même maison, quatre moitiés de *colonnes* en marbre noir veiné de blanc, mêmes accessoires.

Des *Carmes*, place Maubert, deux petites *colonnes* rance.

De Port-Royal, un *vase* d'albâtre blanc.

Grands Jésuites, chapelle de Condé, quatre figures, représentant les *Quatre Vertus*, fondues en bronze, par JACQUES SARAZIN; *idem*, deux *Enfants tenant des cartels; idem*, douze bas-reliefs, représentant des *sujets de l'Ancien Testament*, le tout de bronze, fondu par le même auteur.

De l'*École de Chirurgie*, une statue toute mutilée, sculptée en marbre blanc, représentant autrefois *Louis XV*[1].

Du *Noviciat des Jésuites*, rue Pot-de-Fer, une *colonne* de campan rouge.

Quatre *chapiteaux* et quatre *bases* d'ordre corinthien, sculptées en marbre blanc.

De *Saint-Germain des Prés*, la statue de *Casimir, roi de Pologne*, sculptée en marbre blanc.

N. B. — Il reste un bas-relief, représentant une *Bataille*, fondu en plomb, qui a été déposé par la Section. Ce morceau me semble le meilleur du monument; il n'est point venu au Dépôt qui m'est confié. Je crois qu'il serait à propos que la Commission en prît connaissance[2].

PEINTURES.

Hôtel Bretonvilliers, un *plafond* et quatre compartiments, peints par SIMON VOUET.

Un *tableau* sur toile, peint dans la manière de ce maître.

Un *tableau*, peint par SÉBASTIEN BOURDON.

Un autre *plafond* et douze autres *tableaux* peints par un auteur inconnu; l'un de ces tableaux représente le *Portrait d'une femme appuyée sur un lion*.

Certifié véritable le présent état, à Paris, ce 16 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments*.

[1] Cette statue devait dater de 1750. (Voy. PIGANIOL, *Description de Paris*, édition de 1775, tome VI, p. 420.) — A. DE M.

[2] Le tombeau de Jean-Casimir a été rendu à l'église de Saint-Germain des Prés. (Voy. *Inventaire des Richesses d'art*. PARIS. *Monuments religieux*, t. I, p. 112-113.) — A. DE M.

LXIV

Lettre adressée par Lenoir, le 3 septembre, aux journaux, relativement à la contrefaçon qui avait été faite de la Notice qu'il avait publiée en juin 1793.

Citoyens, je vous prie d'annoncer au public qu'un anonyme vient de publier à mon insu, et presque sous mon nom, un catalogue des objets de sculpture du Dépôt des Petits-Augustins confiés à mes soins; cette notice n'est qu'une contrefaçon de celle que j'ai fait imprimer en juin dernier, et que j'ai distribuée gratuitement pour mettre les autorités et le public à même de juger mes opérations. Je déclare que je n'ai aucune part à cette nouvelle impression qui se vend, et dont je ne puis garantir la véracité. Je suis, très-fraternellement, votre concitoyen. ALEXANDRE LENOIR.

LXV

Lettre du ministre de l'Intérieur au sujet des cuivres à répartir entre la Commission des monnaies et le ministère de la Guerre.

Le 17 septembre 1793.

Le Ministre de l'Intérieur aux Citoyens composant la Commission des Monuments.

Le citoyen LENOIR, garde du Dépôt provisoire des Petits-Augustins, me fait part, Citoyens, de la réquisition qui a été faite par le citoyen Mongez de remettre à la disposition de la Commission des Monnaies les cuivres existant au Dépôt et provenant des tombeaux et autres monuments supprimés. Cette circonstance est une nouvelle preuve de la nécessité qu'il y a de n'y transporter que les objets utiles aux arts, puisque ceux-ci ont coûté des frais de transport, que ce sera une administration étrangère aux arts qui en profitera, et que ce seront néanmoins les arts, ces arts dont vous êtes les conservateurs, qui auront payé les dépenses sur les modiques fonds dont il m'est permis de disposer pour les soutenir. Quoi qu'il en soit, Citoyens, je dois remettre à la Commission des Monnaies les objets qui peuvent lui être utiles; mais un arrêté du Comité de Salut public, du 13 de ce mois, m'impose le devoir de faire remettre la matière métallique à la disposition de la Guerre. Obligé de servir avec un zèle égal à deux destinations également imposantes, je ne vois qu'un moyen de concilier les deux demandes respectives. On m'informe qu'une partie des cuivres contenus au Dépôt est dorée, et que le surplus ne l'est pas. Celle qui l'est, exigeant pour servir des opérations du ressort de la Commission des Monnaies, me paraît, par cette raison, devoir lui être abandonnée, et je vous autorise en conséquence à la remettre à ses agents, ainsi qu'à remettre à ceux du ministre de la Guerre tous les objets de ce genre qui, n'étant pas dorés, seront, dès ce moment et tels qu'ils se trouvent, en état d'être employés aux usages militaires.

Il sera essentiel, en faisant cette remise, d'en constater la quotité par une pesée dont l'état devra m'être adressé, et même la valeur par une évaluation

jointe à cet état. Vous êtes également autorisés à faire délivrer par le citoyen LENOIR à la Commission des Monnaies tous les ornements de culte, garnis d'or et d'argent, qui se trouvent encore au Dépôt, malgré les ordres réitérés de mes prédécesseurs au Département et à la Municipalité, ainsi qu'à faire remettre aux agents du citoyen Amelot ou à ceux du Département les débris de ces ornements qui, de soie ou d'étoffe, devront être exceptés de la livraison à la Commission des Monnaies, et vendus à la diligence de l'administrateur des Domaines nationaux.

Contre-signé : PARÉ.

Pour copie conforme, *signé :* LE BLOND, secrétaire de la Commission des Monuments.

LXVI

Objets d'art déposés aux Petits-Augustins en septembre.

1°

Objets déposés aux Petits-Augustins du 19 *au* 21 *septembre* 1793.

Le 19 septembre 1793. — Reçu des *Dames Sainte-Périne,* à Chaillot,

L'Adoration des Bergers, par PIERRE MONIER.

Le Baptême de Jésus par Jean, peint à mi-corps par VIGNON.

La Fuite de Jésus en Égypte, copiée d'après GUIDE.

Le 21. — Des *Minimes,* place ci-devant Royale, trois colonnes de marbre noir.

De *Saint-Hilaire*[1], l'*Adoration des Bergers,* par VAN CHUPEN[2]; un autre médiocre tableau.

Certifié véritable le présent état, à Paris, ce 23 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

2°

Note des objets reçus au Dépôt des Petits-Augustins les 27 *et* 29 *septembre* 1793.

Le 27 septembre. — Des *Minimes,* place Royale, trois colonnes de marbre noir, chapiteaux et bases corinthiens, en plomb.

Le 29 septembre. — Du *Noviciat des Jésuites,* rue Pot-de-Fer, trois colonnes de campan rouge.

Certifié véritable, à Paris, ce 30 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

[1] Au bas de la rue des Sept-Voies, en face des Carmes. — A. DE M.

[2] PIERRE VAN SCHUPPEN, né à Paris en 1670, élève de LARGILLIÈRE. — J. G.

LXVII

État des cuivres du Dépôt des Petits-Augustins envoyés à la fonte[1].

Cuivres remis aux citoyens Daumy frères, chargés de la fonte des monnaies billon.

1° Le 8 février 1792, première remise de trois cent vingt-six livres de cuivre. *Signé :* Doumy. (Voir ci-dessus, p. 9, n° XIII.)

2° Remise de douze cercueils de plomb, de plusieurs vases, flammes et bases de colonnes, le tout en plomb, venant des tombeaux et monuments démontés. *Signé :* Darroux. (Voir ci-dessus, p. 58, n° XLV.)

3° Reçu concernant une niche en cuivre doré, provenant de la Sorbonne, pesant cent six livres, livrée le 10 juin 1793. *Signé :* Savary, agent des citoyens Daumy.

4° En conséquence d'une autorisation par lettre du ministre de l'Intérieur, adressée le 18 septembre 1793 à la Commission des Monuments, j'ay reçu du citoyen Lenoir, garde du Dépost des Monuments, sept mille trois cent vingt-quatre livres, savoir : six mille deux cent cinquante et une livres de cuivre doré, y compris les corps étrangers, et mille soixante-treize livres de cuivre jaune, provenant des démolitions de tombeaux et autres monuments détruits dans les diverses maisons ecclésiastiques supprimées et non supprimées. A Paris, ce 21 septembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible. *Signé :* Savary.

5° J'ay reçu du citoyen Lenoir, garde du Dépost des Monuments, suivant les ordres du ministre de l'Intérieur, cinq cent soixante-quinze livres de potain, y compris les corps étrangers, provenant des démolitions de tombeaux et autres monuments détruits dans les diverses maisons éclésiastiques ou paroisses supprimées et non supprimées. A Paris, ce 2 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible. *Signé :* Savary.

6° J'ay reçu du citoyen Lenoir, garde du Dépost des Monuments, suivant les ordres du ministre de l'Intérieur, deux mille cinq cent seize livres de cuivre, savoir : deux mille trois cents livres de cuivre doré, avec corps étrangers, et deux cent seize livres de potain, aussi y compris les corps étrangers. Lesdits cuivres provenant des démolitions de tombeaux et autres monuments détruits dans les diverses maisons éclésiastiques ou paroisses supprimées et non supprimées. A Paris, ce duodi de la deuxième décade du mois de brumaire de la deuxième année républicaine (2 novembre 1793). *Signé :* Savary.

7° L'an 1793, le 15 du deuxième mois de la République (5 novembre), en vertu des pouvoirs à nous donnés par le Comité de Salut public de la Convention nationale, en date du 13 septembre dernier, nous sommes transporté au Dépôt des Monuments, cy-devant les Petits-Augustins; nous étant adressé au citoyen Lenoir, concierge et garde des Monuments, lui avons exhibé nos

[1] Bien que ces reçus de cuivres envoyés à la fonte soient de dates différentes, allant du 8 février 1792 au 28 mars 1794, nous les réunissons ici en un seul article, à la suite de la lettre du ministre de l'Intérieur dont elles forment en quelque sorte le corollaire. — J. G.

pouvoirs et l'avons invité, au nom de la loi, de nous remettre les cuivres et plombs inutiles; nous a remis sept figures mutilées et sept cercueils qui étoient dans les caves, le tout de plomb, desquelles nous avons chargé le citoyen Boucault de les faire charger et transporter à l'Arsenal pour être convertis en balles, où ayant été pezé en notre présence, se sont être trouvé du poids de mille neuf cent trente livres. Nous avons clos notre présent procès-verbal en présence du citoyen Prévôt, garde d'artillerie de l'Arsenal de Paris, et avons donné la présente copie, que nous avons signée, les jour et an que dessus.

Plus trois cents livres de vieux plombs[1].

Signé : Roze, *commissaire de Salut public.*

8° Le 8 germinal an II (28 mars 1794), il a été vendu au Dépôt, par suite de l'arrêté du ministre de l'Intérieur ci-dessus relaté, savoir : un tabernacle garni de cuivre, plaqué en ébène et en écaille, venant de Saint-Germain; six piédestaux garnis de marbre et de cuivre doré, et un tabernacle en ébène, garni de cuivre doré; quatre bas-reliefs en cuivre doré; plus un tabernacle et quatre socles en marbre, venant des Dames Sainte-Marie, rue Saint-Jacques; plusieurs châsses en bois, garnies de cuivres dorés; une grande quantité de bois dorés, bordures, etc.; plusieurs crucifix en bronze, cuivre doré, en ivoire et en bois; quatre chandeliers en cuivre, etc., etc. Ma décharge a été opérée par la clôture du procès-verbal de vente, signé : Thuret, commissaire aux ventes pour le Département; Sauvage et Bray, commissaires révolutionnaires de la section de l'Unité, directeurs de ladite vente.

LXVIII

Vol commis dans une maison attenante au Dépôt.

Paris, le 23 septembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Aux Citoyens composant la Commission des Monuments.

Citoyens, il est plus important que jamais de solliciter, pour la sûreté du Dépôt qui m'est confié, l'élévation de petits murs qui avoisinent le jardin des Petits-Augustins. Il s'est commis cette nuit un vol avec effraction chez le citoyen Bernard, receveur des impositions, demeurant rue Jacob; c'est de ce citoyen que je me suis plaint plusieurs fois à la Police pour des descentes réitérées qui ont eu lieu dans le jardin du Dépôt, avec des échelles, par des gens de sa maison et même de sa famille.

Ce citoyen est venu me trouver ce matin, me priant de descendre dans le jardin pour voir si on n'y trouverait pas de traces relatives à sa perte. Nous trouvâmes, en effet, quantités de paquets de billets de la Caisse de secours et beaucoup de ces mêmes billets épars çà et là dans le jardin, qui y avaient été jetés par-dessus le mur dudit citoyen Bernard.

[1] Il résulte de tous ces reçus que le citoyen Roze a reçu deux mille huit cent trente-sept livres et demie de cuivre, trois mille soixante et une livres de plomb, le tout provenant des démolitions des tombeaux et mausolées qui avaient été transportés au Dépôt; et enfin deux mille soixante-deux livres de fer. (Note de Lenoir.)

Le commissaire de police, le juge de paix et la force armée requis firent les perquisitions nécessaires, s'emparèrent de cette affaire et se retirèrent après en avoir dressé procès-verbal.

J'ai cru, Citoyens, qu'il était de mon devoir de vous prévenir afin que vous connaissiez l'urgence des sûretés que je demande, et que vous jugiez par vous-même combien ma tranquillité personnelle était exposée.

Je vous prie, Citoyens, de vouloir bien décider entre vous quel sera le moyen de me faire autoriser auprès du Ministre pour me procurer du bois, afin d'entretenir pendant l'hiver les poêles placés dans le Dépôt pour la conservation des tableaux.

Je vous prie, Citoyens, d'être persuadés de mon zèle à remplir mes devoirs et de mon attachement particulier.

Votre concitoyen. LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

LXIX

Lettre de LENOIR sur l'enlèvement des tableaux restés aux Feuillants.

Paris, le 30 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Au citoyen MULOT, *garde du Dépôt de Nesle.*

Je m'empresse, Citoyen, de vous observer, à l'égard de l'enlèvement des tableaux restés aux *Feuillants,* demandés par la Commission des Monuments, qu'il est impossible de s'y présenter sans une autorisation du Directoire. Vous me marquez par votre lettre que l'intention de la Commission est que cette opération se fasse par suite; cela est impossible, puisque, dans le temps où j'ai enlevé dans cette maison, c'était la Municipalité qui administrait et surveillait les opérations après les avoir constatées par procès-verbal; aujourd'hui, c'est le ministre de l'Intérieur. Il suffira, à ce que je crois, de solliciter un ordre du Ministre d'après l'inventaire qui en aura été dressé par un des membres de la Commission des Monuments, si elle juge inutile de faire intervenir le Directoire; d'après son prononcé, je remplirai ses vœux.

Je vous fais passer la note des effets reçus au Dépôt.

Salut et fraternité. LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

LXX

Projet de hangar dans le Dépôt des Petits-Augustins.

PROJET.

(De la main de LENOIR; écriture hâtive.)

Sans couper les arbres, on fera un hangar en planches, sans maçonnerie, qui sera très-économique, évalué 1,800 liv.; tandis que celui que propose le citoyen BOURDON[1] se ferait en maçonnerie et est évalué à 10,000 liv. au moins.

[1] Sans doute l'architecte BOURDON, envoyé précédemment à Saint-Denis (voir p. 78, nº LXI). — J. G.

Le citoyen Bourdon n'aura donc que la porte charretière à percer.

Demander au Directoire une autorisation pour enlever les statues antiques qui sont placées à la Bourse [1] et que l'on mutile tous les jours.

Non enlevées le 1er octobre.

LXXI

Enlèvement des tableaux de l'École Militaire et du château de Vincennes.

Ce 24 vendémiaire an II de la République une et indivisible (15 octobre 1793).

Au citoyen Mulot, *secrétaire de la Commission des Monuments.*

Je vous ai écrit il y a peu de jours, Citoyen, que, d'après le désir de la Commission des Monuments, j'allais me mettre en mesure pour le transport des tableaux de la ci-devant *École militaire* et de ceux du *château de Vincennes.* J'ai effectivement prévenu les ouvriers et tout préparé pour procéder à l'enlèvement de ces objets; mais j'ai oublié de vous prévenir que j'ai remis à la Commission les deux autorisations du Directoire constatant les objets à enlever.

Je vous prie en conséquence de vouloir bien me faire passer ces deux autorisations que vous trouverez sans doute dans vos cartons; sans elles, je ne puis rien, et mon désir de bien faire est sans activité. J'attends votre réponse pour me mettre en marche.

Salut et fraternité.

Votre concitoyen, Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

LXXII

Arrestation du concierge du Dépôt.

1°

Ce 7 du deuxième mois de la seconde année de la République (29 octobre 1793).

Aux citoyens composant la Commission des Monuments.

Je vous préviens, Citoyens, qu'aujourd'hui, sur les deux heures après midi, des commissaires chargés de pouvoirs sont venus faire des perquisitions dans les pièces occupées par le citoyen Vassou, portier du Dépôt; que, n'ayant rien trouvé chez lui de contraire à l'ordre, ils l'ont cependant emmené avec eux à la mairie avec son portefeuille. Comme je n'ai aucune plainte à faire sur son compte relativement à ses devoirs envers moi, j'ai cru devoir vous prévenir de ce fait.

Je vous prie de me croire très-sincèrement dévoué au bien des arts.

Votre concitoyen, Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

[1] La Bourse était installée dans l'ancien palais Mazarin, rue Neuve des Petits-Champs. Les agents de change et les courtiers se réunissaient de midi à une heure dans une galerie du rez-de-chaussée. « Cette galerie, dit Thiéry en 1784, est ornée de quantité de figures antiques. » — J. G.

2°

Lettre adressée à Mulot (?) *sur le même objet.*

Ce 8 du deuxième mois de la seconde année de la République une et indivisible (30 octobre 1793).

Je vous salue, Citoyen collègue; je vous fais parvenir un papier par lequel je préviens la Commission de ce qui s'est passé hier chez mon portier.

Je vais m'occuper de *Montmartre;* n'oubliez pas, je vous prie, d'écrire au Ministre pour les trois mois qui me sont dus; ils écherront le 11 de ce mois, et cela fera la somme de 450 livres[1].

Je vous recommande aussi le bois nécessaire au Dépôt. Ne m'oubliez pas; je ne vous oublie pas.

Envoyez-moi vos vers pour le portrait de *Jean-Jacques,* cela me fera plaisir.

Votre dévoué, Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

LXXIII

Enlèvement des tableaux de l'abbaye de Montmartre.

Le 9 du deuxième mois de l'an II de la République une et indivisible (31 octobre 1793).

Salut au citoyen Mulot.

Je m'empresse de vous faire passer, Citoyen, les papiers que vous m'avez prêtés. Après-demain je ferai le transport des tableaux, et de suite le reste des monuments réservés par la Commission dans la ci-devant *abbaye de Montmartre.*

Faites-moi le plaisir de vous souvenir de mes demandes faites relativement au payement de mes appointements. Vous obligerez votre concitoyen

Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

LXXIV

Enlèvement des vitraux de Saint-Gervais — Statue de *saint Denis* à Montmartre.

Le 13 du deuxième mois de la seconde année de la République une et indivisible (4 novembre 1794).

Au citoyen Mulot, *secrétaire de la Commission des Monuments, garde du Dépôt de Nesle.*

Salut et fraternité.

Votre lettre est arrivée trop tard, Citoyen collègue. J'avais tout prévu; ce que vous serez à même de vérifier par les notes que je vous ai envoyées hier. Je vous prie d'être persuadé que je ne perds point mes devoirs de vue; ils marchent sans cesse devant moi pour me rappeler ce que je dois à la chose publique; assurez-en la Commission des Monuments.

[1] Écrit au Ministre le 13 brumaire; demandé les 450 liv. (Note de Lenoir.)

Pour les deux *vitraux* qui restent à enlever à *Saint-Gervais*, ayez la complaisance d'écrire à l'administration des Biens nationaux; elle surveille les paroisses. Je vous ai déjà dit à ce sujet que la Section s'était opposée à l'enlèvement.

La statue de *saint Denis*, qui est à *Montmartre*, est de marbre blanc; elle est entre les mains du marbrier. Justice et célérité à remplir mes devoirs, voilà ma devise.

Votre concitoyen, LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

LXXV

État des objets envoyés aux Petits-Augustins en brumaire an II.

1°

Le 6 du deuxième mois de l'an II (28 octobre 1793). — J'ai reçu six *figures* mutilées, provenant de *Saint-Denis*, toutes six sculptées en marbre blanc.

Un *vase* de bronze antique, pris à *Saint-Eustache*.

Le 7 dudit mois. — Deux autres *figures* mutilées, prises à *Saint-Denis*.

Le 8 dudit. — Deux autres *figures* du même genre que les précédentes, prises aussi à *Saint-Denis*.

Quatre *colonnes* de marbre noir, hautes de 11 pieds 6 pouces, prises à *Saint-Martin des Champs;* les chapiteaux ont été vendus par les commissaires aux ventes.

Le 9 dudit. — De l'*abbaye de Montmartre*, par LAGRENÉE jeune : *Jésus au Tombeau;* le *Repos de la Vierge en Égypte;* l'*Incrédulité de saint Thomas;* un *Christ;* la *Samaritaine*, par BOUNIEU; l'*Annonciation de la Vierge;* l'*Adoration des Mages;* la *Nativité de Jésus;* la *Visitation de la Vierge;* les *Disciples d'Emmaüs*, auteur inconnu; le *Samaritain*, auteur inconnu; la *Pêche miraculeuse*, par le même (*sic*); *Jésus tenant sa croix*, médiocre tableau; un *Calvaire*, auteur inconnu; une *Allégorie* relative à saint Ignace, par JAURAT; *Saint Ignace donnant la communion à ses collègues*, auteur inconnu.

Le 11 dudit. — De l'*abbaye de Saint-Denis*, deux *figures* mutilées, sculptées en marbre blanc.

Certifié véritable, à Paris, ce 12e jour du deuxième mois de l'an II de la République une et indivisible (3 novembre 1793).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

Lettre d'envoi de l'état ci-dessus.

Salut au citoyen Mulot.

Je vous donne, Citoyen, la note des derniers objets que j'ai reçus dans le Dépôt qui est confié à ma garde, conformément aux désirs de la Commission qu'il a toujours été de mon goût de satisfaire.

Je vous prie de penser aux demandes urgentes que je vous ai faites par mes précédentes. Vous obligerez votre concitoyen LENOIR.

Ce 11 du deuxième mois de la 2e année de la République une et indivisible (1er novembre 1793).

2°

Note des objets entrés au Dépôt provisoire des Monuments.

Le 15 brumaire (5 novembre), j'ai reçu dans le Dépôt provisoire des Monuments, savoir :

De *Saint-Denis*, deux *figures* mutilées, provenant des tombeaux qui ont été charriés dans le cimetière.

Le 16 dudit. — Du même endroit, une même *figure*.

Le 18 dudit. — Des *Chartreux*, rue d'Enfer, un *lutrin* sculpté en bois [1].

De *Saint-Denis*, une *figure* venant des tombeaux ci-dessus mentionnés.

Certifié véritable le présent état, à Paris, ce 18 brumaire, l'an II de la République une et indivisible (8 novembre).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

3°

Note des objets entrés au Dépôt provisoire des Monuments.

Le 21 brumaire (11 novembre). — Deux statues de marbre blanc, représentant les *Comtes de Douglas*, prises à *Saint-Germain des Prés*.

Le 22 (12 novembre). — Une des statues mutilées prises à *Saint-Denis*, représentant un *Guerrier*.

De *Saint-Germain des Prés*, deux tableaux, l'un représentant un *Christ*, et l'autre une *Élévation de Croix*.

Le 23 (13 novembre). — De *Saint-Denis*, une figure, représentant *Louis de Sancerre ;* six petites *colonnes* de portor, ornées de leurs bases et chapiteaux de cuivre.

De *Saint-Germain des Prés*, deux petites *colonnes* de campan, chapiteaux et bases en bronze.

Le 25 (15 novembre). — Deux statues, représentant des ci-devant *rois*, prises à *Saint-Denis*.

Je certifie véritable le présent état, à Paris, le 26 brumaire, l'an II de la République une et indivisible (16 novembre 1793).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

4°

Note des objets entrés au Dépôt provisoire des Monuments.

Le 26 brumaire (16 novembre). — Du citoyen Mulot, secrétaire de la Commission, un tableau à deux faces, peint sur albâtre.

[1] Le lutrin des Chartreux était une des curiosités de l'ancien Paris. On le considérait comme le chef-d'œuvre de JULIENCE, sculpteur provençal. (Dargenville, éd. de 1778, p. 338.) — P. M. — Voyez au tome Ier des *Archives du Musée des Monuments français*, p. 12, une note sur ce lutrin. — H. J.

De *Saint-Augustin*[1], sept tableaux peints par CARLE WANLOO, représentant des sujets pris dans la *vie de saint Augustin*[2].

Quatre grands pendentifs, représentant les *Quatre Évangélistes; Saint Jean dans le désert,* attribué à BOULLOGNE[3]; *Saint Jean l'Évangéliste,* par LAGRENÉE, le jeune; *Saint Martin faisant l'aumône,* et un *Calvaire,* peints dans l'école de WANLOO; *Jésus lavant les pieds à ses Apôtres,* par CARLE WANLOO; *la Cène,* par LAFOSSE.

Le 29 (19 novembre). — De la *Sorbonne,* deux *statues* de marbre, sculptées par DESJARDINS[4].

Primidi frimaire (21 novembre). — Du Magasin du Roule, en conséquence de l'autorisation que j'ai reçue de la Municipalité, il m'a été remis un bas-relief en bronze, représentant l'*Histoire accompagnée de plusieurs Génies des Arts.*

Des *Cordeliers,* trois *colonnes* de marbre, dont une rance et deux de noir.

De *Saint-Denis de la Chartre,* un *bas-relief* sculpté en marbre blanc, par RENAUDIN[5].

Certifié véritable le présent état, à Paris, le 2 frimaire, l'an II de la République une et indivisible (22 novembre). LENOIR.

LXXVI

Destruction des figures placées au-dessus de la porte d'entrée du Dépôt des Petits-Augustins.

Ce 3 frimaire an II de la République (23 novembre).

Aux citoyens membres de la Commission des Monuments.

J'ai la faveur de vous prévenir, Citoyens, que, d'après le désir de la Section de l'Unité et les invectives réitérées des passants, je me suis déterminé à inviter le citoyen Sevestre à faire jeter par terre trois mauvaises figures sculptées en pierre, placées au-dessus de la porte du Dépôt provisoire des Monuments. Ces mauvaises statues, que vous connaissez aussi bien que moi, représentaient des *Religieux* engrimacés et une espèce de *Vierge.*

J'ai cru devoir prendre cette mesure sage et patriotique pour assurer la tranquillité du Dépôt qui m'est confié et de suite vous en prévenir.

Je vous réitère, Citoyens, l'assurance de mon zèle à soigner les monuments

[1] Il s'agit des Augustins de la place des Victoires ou Petits-Pères. — P. M.

[2] Les sept tableaux de CARLE VAN LOO retraçant les épisodes de la vie de saint Augustin (le *Baptême,* la *Prédication,* la *Consécration épiscopale,* la *Discussion avec les donatistes,* la *Mort,* la *Translation des reliques* et la *Dédicace à la Vierge par Louis XIII de l'église de Notre-Dame des Victoires*) décorent aujourd'hui le chœur de l'église de Notre-Dame des Victoires. (Voir l'Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris, édifices religieux, t. I, p. 198.) — J. G.

[3] Le *Saint Jean prêchant dans le désert* était bien de BON BOULLOGNE, d'après Dargenville. — P. M.

[4] Les anciens historiens de Paris (voyez Piganiol, t. VI, p. 353) citent tous un groupe de la *Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus,* sculpté par DESJARDINS; ils ne mentionnent pas d'autre statue de cet artiste. — J. G.

[5] Provenant du tombeau de la mère de GIRARDON. — A. DE M.

des arts, et vous renouvelle aussi l'amitié que je porte à leurs conservateurs et à ceux qui les cultivent honorablement.

Votre Concitoyen, LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

LXXVII

Demandes de bordures de tableaux pour le Muséum national.

Au citoyen MULOT, *secrétaire de la Commission des Monuments.*

Le 6 frimaire an II de la République (26 novembre).

Salut et fraternité au citoyen Mulot.

Pour répondre, Citoyen, à la demande de la Commission des Monuments sur l'enlèvement des bordures, je te prie d'assurer la Commission que je n'ai rien négligé à cet égard, que je ne puis faire enlever sans les autorisations des pouvoirs constitués, et que tout ce qui est porté dans les inventaires et après autorisation est enlevable de droit.

Je sais, comme la Commission, le besoin où l'on sera de bordures dans l'établissement immortel du Muséum français.

La Commission demande les bordures de la ci-devant paroisse Saint-Augustin : je n'ai point fait descendre les tableaux qu'elles contenaient et qui, depuis, ont été portés au Dépôt provisoire; le Comité de surveillance de la Section de Guillaume Tell s'est chargé de cette opération. J'ai seulement fait transporter les tableaux d'après la demande du Comité. J'avais d'avance prévu le désir de la Commission relativement aux bordures; je les ai fait demander *in illo tempore* à ce même Comité. Je n'ai point eu de réponse; je t'instruirai de nouveau des intentions de la Commission sur cette demande. Renouvelle à la Commission l'assurance de mon zèle pour le salut des arts; tu obligeras ton concitoyen, LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

LXXVIII

Lettre de LENOIR sur l'enlèvement des tableaux des églises de Paris.

Paris, le 12 frimaire an II de la République (2 décembre).

Aux citoyens composant la Commission des Monuments.

CITOYENS,

D'après plusieurs de vos invitations et celle verbale que me fit hier le citoyen LEMONIER, l'un de vos membres, à l'effet d'enlever le plus promptement possible des ci-devant paroisses dans lesquelles vous avez extrait du mobilier, les objets d'art dignes d'être conservés, je vous observerai que je n'ai point encore mis vos intentions à exécution, ne me croyant pas assez autorisé.

J'observe donc : 1° que je n'ai aucune qualité valide pour procéder légalement à ces sortes d'opérations, si je ne suis accompagné d'un des *membres de l'une des autorités constituées,* ce que j'ai très-strictement observé jusqu'à ce jour; 2° que je n'ai rien transporté au Dépôt que d'après des

inventaires *dressés par la Municipalité* ou qu'étant muni des *autorisations du Directoire,* constatant les objets à enlever, d'après les inventaires envoyés par vous. Je demande aujourd'hui que vous veuilliez bien suivre la même marche, ou, si vous l'aimez mieux, me faire accompagner par l'un de vos membres dans les enlèvements que vous désirez, ou, enfin, que vous veuilliez m'envoyer copie de vos inventaires, signés de plusieurs de vos membres, en m'invitant de suite à procéder à l'enlèvement desdits objets, afin que je puisse me concerter avec les *Comités de surveillance* de chacune des Sections, et suivre une marche légale, et satisfaire à la fois l'ordre, le bien des arts, la sûreté des objets et la tranquillité de ma personne.

J'attends, Citoyens, de votre sagesse, toute satisfaction à ma demande; je vous réitère l'assurance de mon amour pour le bien public, et vous prie de croire que la sévérité de mes principes et de mes actions en est la suite.

Votre concitoyen, LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

LXXIX

Lettre de LENOIR sur les objets d'art de la Maison de l'Enfant Jésus.

Le garde du Dépôt des Monuments à la Commission.

Ce 14 frimaire an II de la République (4 décembre).

Le citoyen RADEL, architecte, Citoyens, m'invite à faire enlever de la maison nationale, dite du *Saint Enfant Jésus,* rue d'Enfer, les monuments d'art qui s'y trouvent, soit en tableaux, sculptures, colonnes, tombeaux, etc. Il observe qu'il y a urgence, vu l'enlèvement des matières métalliques qui s'opère dans ce moment par les Commissaires des accaparements. Ces citoyens estimables ne sont ni artistes, ni connaisseurs, et les monuments pourraient en souffrir.

Citoyens, je me joins au citoyen RADEL pour vous prier de prendre les mesures que votre sagesse vous dicte tous les jours pour empêcher les dilapidations.

Je vous renouvelle mon dévouement sincère pour la chose publique.

Votre concitoyen, LENOIR, *garde au Dépôt des Monuments.*

LXXX

Lettre de LENOIR sur l'enlèvement des tableaux de Notre-Dame et autres églises.

Aux citoyens composant la Commission des Monuments.

Le 28 frimaire an II de la République une et indivisible (18 décembre).

CITOYENS,

J'ai la faveur de vous prévenir que tous les tableaux de la nef de la ci-devant église *Notre-Dame* ont été, d'après vos désirs, transportés chacun à leur destination respective. Je vais m'occuper de ceux qui ornent le chœur de ce temple. Je vous observe à cet égard qu'il est important que vous avertissiez le plus tôt possible les commissaires chargés de la décoration du

Muséum national que les six tableaux du chœur que je dois leur remettre dans le courant de la décade prochaine portent plus de 16 pieds de haut, et qu'il est urgent de s'occuper d'une ouverture pour les faire arriver à leur destination.

Le Comité révolutionnaire de la Section de la Maison Commune m'écrit à l'instant de faire procéder sans délai à l'enlèvement des monuments et marbres que vous avez inventoriés dans la ci-devant paroisse *Saint-Gervais.* Je vous prie en conséquence de m'envoyer une autorisation le plus tôt possible pour remplir les intentions de ce Comité. J'ai fait enlever les deux vitraux peints par Le Sueur. Je vous observe que ceux de la nef sont peints par Jean Cousin, et du plus beau style; ils sont dignes de votre admiration et faits pour enrichir votre précieuse collection.

Je reçois aussi une lettre du Comité révolutionnaire de la Section du Finistère, pour visiter les ci-devant paroisses *Saint-Marcel* et *Saint-Hippolyte* réunies, afin d'extraire du mobilier les objets d'art qui doivent, aux termes des décrets, être conservés pour le Muséum; je vous invite, en conséquence, à nommer l'un de vos membres pour cette opération. Je vous invite encore à demander au Directoire la levée des scellés apposés sur la ci-devant église des Robertins[1]; porteur d'une autorisation pour y enlever des tableaux de Le Sueur, je ne puis la mettre à exécution tant que cette formalité de justice subsistera.

Je vous prie de me faire passer la note de ce que vous avez extrait pour le Dépôt dans la Maison dite de la *Providence,* avec les pouvoirs pour procéder à l'enlèvement desdits objets. Le commissaire Sénéchal est déjà venu m'en demander l'évacuation.

Je vous réitère mon dévouement sincère pour le bien des arts.

Votre concitoyen, Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

. *P. S.* Je n'ai pas encore d'autorisation pour enlever à l'École militaire ainsi qu'à Vincennes[2].

LXXXI

Billet de l'écriture de Lenoir trouvé parmi les papiers de frimaire an II.

Le citoyen Le Monier ne répond point aux intentions de la Municipalité qui veut faire déposer le *mausolée de Letellier.* La question se réduit à savoir s'il est digne d'être porté aux Dépôts des Monuments, ou si on doit le laisser casser pour la chaux[3].

[1] « La petite communauté, dite des Robertins, sise cul-de-sac Férou, communique au grand Séminaire de Saint-Sulpice. L'autel de la chapelle de leur Maison est orné d'un beau tableau de la Présentation au Temple par Eustache Lesueur; il a été gravé par Duflos. » (Thiéry, 1787, II, p. 442.) Le tableau est aujourd'hui au Musée de Marseille. — A. de M. — Voyez *Nomenclature des objets d'art du Musée de Marseille*, 1874, in-8°, p. x. — H. J.

[2] Voyez ci-dessus, page 86, pièce LXXI.

[3] Il s'agit du monument de Michel Le Tellier, à Saint-Gervais. Ce tombeau avait été exécuté par Mazeline et Hurtrelle. — P. M.

LXXXII

Objets envoyés au Dépôt des Petits-Augustins en frimaire an II.

1°

État des objets entrés au Dépôt provisoire des Monuments du 3 au 9 frimaire.

3 frimaire (23 novembre). — Des *Cordeliers,* deux *colonnes* de rance.

De l'*Arsenal,* deux *figures* en bronze par Prieur.

Le 4 dudit (24 novembre). — Des *Cordeliers,* deux médiocres statues de *Femmes,* sculptées en marbre blanc.

Des *Carmes-Déchaussés,* une tête de *Moïse,* par Vignon; une *Vierge* en pied, copiée d'après un tableau attribué par ignorance à saint Luc; le *Mariage de la Vierge,* par Michel Corneille; *Jésus-Christ chez son père,* par Damery; *Jésus au milieu des docteurs,* par Vignon fils[1]; un *Religieux en extase,* attribué à J. B. Corneille; *Sainte Thérèse,* par le même[2]; la *Vierge apparaissant à saint Jean de la Croix,* attribué à Perrier; *Saint Jean de la Croix recevant son manteau des mains de la Vierge,* par le même; les *Mages,* par Dolivet; *Jésus chez Marthe et Marie,* par le même; la *Présentation de Jésus au Temple,* par Varin[3]; *Jésus apparaissant à sainte Thérèse,* par J. B. Corneille; dix panneaux représentant des *Figures allégoriques* relatives à la religion catholique[4].

Le 5 dudit (25 novembre). — Des *Cordeliers,* deux statues de marbre blanc, sculptées dans le treizième siècle.

Des *Carmes,* un *Ecce Homo,* par Vignon; une *Tête de Christ* au pastel et sous verre.

Le 7 frimaire (27 novembre). — Des *Cordeliers,* un bas-relief sculpté en pierre, représentant *Jésus au tombeau*; vingt-quatre petites *colonnes* provenant des démolitions de divers cénotaphes; huit *bustes* médiocrement sculptés; une statue de bronze, par Paul Ponce; un sarcophage de marbre noir.

Le 8 (28 novembre). — Des *Cordeliers,* la *Passion de Jésus-Christ,* à trois compartiments, tableau peint dans l'École allemande; un *Concert d'Anges,* par Philippe Champagne[5]; une *Tête de femme,* attribuée à Lafosse;

[1] *Jésus au milieu des docteurs* est de Claude Vignon, dont il porte la signature avec la date 1623. Ce tableau est aujourd'hui au Musée de Grenoble (n° 308 du catalogue de 1878). — P. M.

[2] Piganiol de la Force parle de ce tableau, t. VII, p. 272. — J. G.

[3] Ce tableau de Quentin Varin est aujourd'hui dans la chapelle des catéchismes à l'église de Saint-Germain des Prés. (Voy. *Inventaire des Richesses d'Art,* Paris. *Monuments religieux,* t. I, p. 106.) — J. G.

[4] Ces figures allégoriques, dont on a perdu la trace, n'étaient pas d'un maître secondaire. Après avoir décrit la chapelle de Saint-Jacques le Majeur, qui avait été décorée par Van Mol, Germain Brice ajoute : « Philippe Champagne a aussi peint quelques figures de *Vertus* dans le même lambris. » (Édit. de 1752, p. 426.) — P. M.

[5] Il existe au Musée de Rouen un tableau qui paraît être le *Concert d'Anges* de Philippe de Champaigne. — P. M.

vingt-quatre tableaux copies ne méritant pas description ; une bordure dorée ; deux petits *bas-reliefs* en cuivre doré ; un buste en bronze, par PIGAL ; un médaillon en marbre.

De *Sorbonne,* un *Christ* et trois *Adorateurs,* sculptés en marbre blanc, par ANGUIER.

N. B. Je réclame la juste humanité de la Commission des Monuments pour un des ouvriers, le citoyen Boucault, qui, en descendant le *Christ* de la Sorbonne, fut blessé très-grièvement. Un des croisillons de ce colosse, qu'il soutenait, se détacha, renversa ce malheureux et lui fracassa la rotule ; je le fis conduire sur-le-champ à l'Hôtel-Dieu. Je le mets aujourd'hui sous la protection de la Commission, espérant qu'elle voudra bien prendre en considération son accident.

Je certifie véritable l'état ci-dessus détaillé, à Paris, le 9 frimaire, l'an II de la République (29 novembre).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

2°

Objets reçus dans le Dépôt provisoire des Petits-Augustins, du 9 *au* 14 *frimaire* (29 *novembre*-4 *décembre*).

Des *Cordeliers,* l'*Adoration des Bergers,* peint par FRANCK [1].

Une *Sainte Famille,* par LOYR.

Deux médiocres copies d'après RAPHAEL, savoir : l'une d'après l'*École d'Athènes,* et l'autre, la *Dispute sur le Saint Sacrement.*

Dieu le Père dans sa gloire, attribué à JOUVENET.

Trois Évangélistes, petit tableau peint sur bois ; deux *idem* gothiques sur bois.

L'*Annonciation,* par le citoyen VIEN [2].

De *Saint-Denis,* trois statues venant des tombeaux.

N. B. J'observe qu'il est resté dans la maison nationale, ci-devant des *Cordeliers,* un tableau assez précieux, peint par MICHEL CORNEILLE ; n'ayant point eu d'ordre d'enlever les monuments de cette maison, je n'ai fait que les recevoir.

Le 14 frimaire (4 décembre). — De la ci-devant paroisse *Saint-Thomas d'Aquin,* j'ai reçu du citoyen de WAILLY, architecte, les objets ci-après détaillés : Un *Christ ; Ecce Homo ; Saintes Femmes évanouies ; la Vierge et saint Hyacinthe ; Sainte Geneviève ;* une *Sainte Famille ;* l'*Annonciation ;* une copie d'après BOURDON ; la *Présentation au Temple ;* une copie d'après TITIEN ; un *Christ ;* le *Martyre d'un Religieux ;* la *Mort de sainte Thérèse, Saint Hyacinthe à genoux devant la Vierge ;* une *Adoration d'Anges ;* la *Visitation de la Vierge ;* la *Pentecôte ;* une des *Visions de*

[1] C'est le précieux tableau de JÉROME FRANCKEN. On sait, par Dargenville, qu'il était daté de 1585. — P. M.

[2] Il était sur l'autel de la chapelle renfermant le tombeau de l'abbé Gougenot. (Dargenville, 1778, p. 306.) — J. G.

sainte Thérèse; le *Martyre de saint Laurent;* tous ces tableaux ci-dessus décrits sont peints par le Frère ANDRÉ.

Ledit. — Reçu du citoyen JOLLAIN, membre de la Commission, les objets suivants, qu'il a fait déplacer à *Saint-Gervais :*

Un *Christ* de bronze, fondu sur le modèle de GIRARDON[1].

Quatre petits tableaux ronds.

Jésus au Jardin des Olives, par STELLA.

Un *Christ,* copié d'après celui de LE SUEUR.

La *Communion,* dans le style de CHÉRON.

La *Pénitence,* mauvais tableau.

Un cartel, représentant des *Enfants.*

Un mauvais tableau sur bois.

La *Visitation de la Vierge,* petit tableau dans le style de LAFOSSE.

Le *Miracle des cinq pains,* par CAZES.

Les *Disciples d'Emmaüs,* mauvais tableau.

Les *Noces de Cana,* auteur inconnu[2].

Certifié véritable le présent état, à Paris, le 15 frimaire, l'an II de la République (5 décembre) LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

3°

Le 16 frimaire (6 décembre). — J'ai reçu du citoyen Sellier, en conséquence d'une autorisation de la Municipalité qu'il m'a exhibée, le *tombeau de Caylus,* pris à *Saint-Germain*[3]*;* plus quatre figures en bronze, placées dans le chœur de la même paroisse.

N. B. J'observe à ce sujet qu'il est important que la Commission accompagne les transports ou qu'elle envoie ses inventaires au directeur du Département pour en avoir des autorisations.

Le 17 dudit. — De *Saint-Thomas d'Aquin,* reçu du citoyen de WAILLY neuf tableaux représentant des sujets pris dans la *Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Deux autres, plus grands, dont l'un représente un *Pape* et l'autre *Saint Dominique recevant le Rosaire des mains de la Vierge.*

Certifié véritable le présent état, à Paris, le 19 frimaire, l'an II de la République une et indivisible (9 décembre).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

4°

Le 19 frimaire (9 décembre). — J'ai reçu du citoyen LE MONIER, membre de la Commission des Monuments, les objets suivants qu'il a retirés de la cidevant paroisse *Saint-Germain l'Auxerrois,* savoir :

[1] Ou de SARRAZIN. (Voir Dargenville, édition de 1778, p. 202.) — H. J.

[2] Ce tableau décorait le maître-autel de Saint-Gervais. « Morceau ancien, dont l'architecture est fort bien peinte », dit Dargenville (1778, p. 202). — J. G.

[3] Sur le tombeau antique de porphyre du comte de Caylus, voir Dargenville (1778, p. 41). — J. G. — Pris à Saint-Germain l'Auxerrois, ce tombeau est au Louvre. (CLARAC, *Livret des Antiques,* 1830, n° 80, p. 41-2.) — A. DE M.

L'Assomption de la Vierge, par P. CHAMPAGNE.

Saint Germain e tsaint Vincent, par le citoyen VIEN [1].

N. B. La Commission pourrait réclamer la bannière [2] qui a été exécutée d'après ce tableau, dont le mérite est reconnu.

Deux tapisseries gothiques, représentant l'une *l'Adoration des Mages,* et l'autre *la Communion.*

Jésus guérissant un possédé, par BON BOULLOGNE.

Jésus prêchant le peuple d'Israël, par le même.

Les Disciples d'Emmaüs, par RESTOUT père.

Jésus mort, par VOUET.

Deux panneaux, par POERSON père.

Saint Jacques le Majeur, par LE BRUN.

Portrait de l'*Épouse expirante d'Israël Silvestre* [3], par le même.

Une copie de la *Sainte Famille,* réduite dans un ovale.

Copie d'après TITIEN : *Jésus porté au tombeau.*

L'Assomption de la Vierge, copiée d'après RAPHAEL.

Un *Christ,* d'après VANDICK.

Saint Denis, copié d'après POUSSIN [4].

Une *Sainte Famille,* par L'HOMME.

Quatre mauvais portraits et plusieurs tableaux ne méritant description.

Ledit. — Des *Mathurins,* un bas-relief en pierre puante, représentant les *Douze Apôtres.*

De *Saint-Thomas d'Aquin,* j'ai reçu du citoyen DE VAILLY deux tableaux peints par le Frère ANDRÉ, l'un représentant *Saint Thomas d'Aquin en oraison,* et l'autre *la Résurrection de Jésus.*

Le 21 frimaire (11 décembre). — Dix-neuf dessins sous verre et quatre sans verre, tous composés et exécutés par le Frère ANDRÉ; plus, deux médiocres tableaux allégoriques, le tout pris dans la bibliothèque des Dominicains de la rue du Bac, et remis par le citoyen Ameilhon, membre de la Commission des Monuments.

De *Saint-Denis,* deux figures mutilées, prises au tombeau des Valois.

Je certifie véritable le présent état, à Paris, le 23 frimaire, l'an II de la République une et indivisible (13 décembre 1793).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

[1] D'après Dargenville, aux deux côtés de l'*Assomption* se trouvaient *saint Germain* et *saint Vincent* peints par CHAMPAGNE, et qu'il ne faut pas confondre avec ceux de VIEN, placés au maître-autel. — J. G.

[2] D'après VILLOT, cette bannière se trouverait au Louvre, sous le nº 634. (Voyez Catal. de l'École française, édit. de 1878, nº 634.) — J. G.

[3] C'est-à-dire d'HENRIETTE SÉLINCART. — Voir *Israël Silvestre et ses descendants,* par E. DE SILVESTRE, 1868, in-8º, p. 96-97; et la seconde édition de 1869, p. 18-21. — A. DE M.

[4] Il existe au Musée de Rouen un *Saint Denys l'Aréopagite,* qui est venu comme envoi de l'État à l'époque de la Révolution. Le saint est debout et tient un livre dans sa main. Au fond du tableau, de petits personnages figurent le martyre du saint et de ses deux diacres Rustique et Eleuthère. L'œuvre est dans le style du POUSSIN, surtout dans les petites figures, mais donne amplement matière à contestation. — ALFRED DARCEL.

5°

Le 23 frimaire (13 décembre 1793). — J'ai reçu du citoyen Guibert : deux *statues* de grandeur naturelle, fondues en bronze et dorées, sur les modèles de BOUCHARDON, prises à *Saint-Sulpice*[1].

Le 24 (14 décembre). — Deux *statues* de marbre blanc, prises aux tombeaux de *Saint-Denis*.

Le 25 (15 décembre). — J'ai fait conduire au Muséum national quatre tableaux : le *Martyre de saint Pierre,* par BOURDON ; celui de *Saint André,* par LE BRUN ; celui de *Saint Étienne,* par le même ; la *Conversion de Saint Paul,* par LA HYRE, et j'ai reçu ledit jour aussi quatre tableaux : *Saint Pierre prêchant la foi,* par POERSON ; *Saint Philippe,* par BLANCHET; les *Adieux de saint Pierre et de saint Paul,* par NOEL COYPEL ; *Saint Paul guérissant un boiteux,* par MICHEL CORNEILLE; le tout reçu du citoyen Boissel (?), commissaire aux accaparements. Le tout pris à la ci-devant paroisse *Notre-Dame*[2].

Certifié véritable, à Paris, le 26 frimaire, l'an II de la République une et indivisible (16 décembre).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

6°

J'ai reçu, le 26 frimaire (16 décembre), de la ci-devant église *Notre-Dame,* six tableaux que j'ai fait conduire au Muséum, savoir : le *Paralytique,* par JOUVENET; le *Martyre de saint Jean l'Évangéliste,* par HALLÉ père; la *Piscine,* par B. BOULLOGNE ; *Saint André devant sa croix,* par BLANCHARD; l'*Hémoroïsse,* par CAZES, et la *Flagellation de saint Paul,* par LOUIS TESTELIN.

Au Dépôt : le *Centenier,* par BOULLOGNE ; le *Supplice de saint Simon* par HALLÉ père ; la *Samaritaine conversant avec Jésus,* par BOULLOGNE ; les *Adieux de saint Pierre et saint Paul,* par GALLOCHE; *Saint Paul lapidé,* par J. B. CHAMPAGNE, et les *Vendeurs chassés du Temple,* par HALLÉ père.

Le 27 frimaire. — Du même lieu pour le Muséum, savoir : *Saint Paul faisant brûler les livres d'Éphèse,* par LE SUEUR[3] ; *la Pentecôte,* par BLANCHARD ; *Saint Pierre aux pieds de Jésus,* par SOURLAI[4]; *Saint Pierre guérissant Tabithe,* par TESTELIN ; *Saint Pierre guérissant un lépreux à la porte du Temple,* par SILVESTRE.

[1] C'étaient les deux anges qui, placés dans le chœur, tenaient les livres de chant. — P. M.

[2] Tous les tableaux cités ici comme venant de Notre-Dame sont les fameux *Mays* offerts par la corporation des orfèvres, de 1630 à 1707. Dargenville en donne une liste à peu près complète (p. 2 et suiv.). Récemment, un catalogue chronologique de ces *ex-voto* a été publié dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* (tome VIII, 1880-81, p. 434-449). La plupart de ces tableaux sont conservés au Louvre, où ils ont été envoyés par le chapitre de Notre-Dame en 1863; deux ou trois seulement sont exposés. Les autres sont roulés sous le dôme du grand pavillon central, et ils ne figurent sur aucun catalogue. Un certain nombre ont été donnés à des musées et à des églises de province. L'église Saint-Louis de Versailles possède un tableau de SORLAY ou SOURLAI, représentant *Saint Pierre aux pieds de Jésus,* cité plus loin. — J. G.

[3] Aujourd'hui au Musée du Louvre (n° 521. Catal. de VILLOT, édit. de 1878). — H. J.

[4] Aujourd'hui dans l'église Saint-Louis de Versailles. Voy. *Inventaire des Richesses d'art. Province. Monuments religieux,* t. I, p. 138-144. — J. G.

Au Dépôt, savoir : *Saint Pierre en prison,* par J. B. Corneille ; *Saint Pierre tendant ses filets,* par M. Corneille ; *la Multiplication des pains,* par Christophe ; *Jésus prenant un repas chez Marthe et Marie,* par Simpol.

Le 28. — Deux vitraux, peints par Le Sueur, venant de Saint-Gervais.

Certifié véritable, Paris, ce 29 frimaire, l'an II de la République une et indivisible (19 décembre).

Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

LXXXIII

Reçu délivré à Alexandre Lenoir en échange des tableaux remis aux conservateurs du Muséum, les 15, 16 et 17 décembre 1793.

L'an II de la République une et indivisible, en conséquence d'une autorisation du Directoire du Département, nous, commissaires du Muséum national, reconnaissons que le citoyen Alexandre Lenoir, garde du Dépôt des Monuments, nous a remis, d'après l'inventaire qui en a été dressé par la Commission des Monuments, ainsi que le porte l'autorisation, les tableaux ci-après décrits tels qu'ils les a reçus du citoyen Boissel, commissaire aux accaparements de la Section de la Cité, auquel il a donné toute décharge, savoir :

Le 25 frimaire (15 décembre).

1 Le *Martyre de saint Pierre,* par Sébastien Bourdon.
2 *Celui de saint Étienne,* par Le Brun.
3 *Celui de saint André,* par le même.
4 La *Conversion de saint Paul,* par La Hyre.

Le 26 dudit.

5 Le *Paralytique,* par Jouvenet.
6 Le *Supplice de saint Jean l'Évangéliste,* par Hallé père.
7 La *Piscine,* par Bon Boullogne.
8 *Saint André à genoux devant sa croix,* par Blanchard.
9 *Hémorroïsse guérie,* par Cazes.
10 *La Flagellation de saint Paul et Silas,* par L. Testelin.

Le 27 dudit.

11 *Saint Paul faisant brûler les mauvais livres à Éphèse,* par Eustache Le Sueur.
12 La *Pentecôte,* par Blanchard.
13 *Saint Pierre aux pieds de Jésus,* par Sourlai.
14 *Saint Pierre guérissant Tabithe,* par L. Testelin.
15 *Saint Pierre guérissant un lépreux à la porte du Temple,* par Silvestre. Le tout orné de leurs bordures.

(*Signé*) Jollain.

LXXXIV

Ventes d'objets d'art au Dépôt des Petits-Augustins.

1°

Vente des Petits-Augustins[1].

Mois de septembre (1793 ?)	22,102 liv.	7 s.
— octobre.	46,547 liv.	11 s.
— novembre.	44,920 liv.	15 s.
— décembre jusqu'au 17.	28,041 liv.	5 s.
	141,611 liv.	18 s.

[1] Voir les *Archives du Musée des Monuments français,* tome I, p. 17, sur les ventes des Petits-Augustins. — J. G.

2°

Note sur quelques objets précieux vendus au Dépôt.

De la *Sainte-Chapelle* de Paris : 1° Une *Vierge*, d'environ 18 pouces, sculptée dans un seul morceau d'ivoire et dans le style gothique, dont je fais remonter l'époque de son exécution à l'an 1200, montée sur un socle d'argent doré et émaillé, a été mise sur table à la somme de 200 francs, et adjugée à celle de 400 livres 12 sols (voyez le n° 2349 du procès-verbal de la vente déposée à la Municipalité de Paris). 2° Un *Guidon de la reine Blanche* vendu 200 livres. 3° Autre *Guidon de saint Louis*, garni de pierres fines, vendu 205 livres. 4° Une *Bourse*, garnie de semences en perles fines, vendue 310 livres. 5° Trois *Pierres d'autel* en jaspe, vendues 321 francs. 6° Un *Coffret gothique* en ivoire, avec bas-reliefs plaqués sur bois, vendu 48 livres. 7° Autre *Coffret gothique*, garni en perles fines, vendu 108 livres. 8° Une *Croix* en cristal de roche, que l'on dit avoir appartenu à saint Louis, vendue 37 livres. 9° Cinq *Mitres d'évêques* qui ont péri en Palestine, apportées en France et déposées à la *Sainte-Chapelle* par saint Louis, vendues 60 liv. (J'en ai racheté une peinte à l'encre de Chine sur taffetas blanc.) 10° Un lot d'*Émaux* sur argent, et un *Carton* garni, d'un style gothique, vendu 108 liv. Tous ces objets ont été vendus le même jour.

Suite d'objets du même genre vendus.

De la *Merci du Marais :* un *Missel* garni en argent, vendu 183 livres.

Du couvent des *Minimes*, place Royale : un *Bonnet* en tissu fond d'or, garni et brodé en perles fines, que l'on disait être le bonnet de saint François de Paule, vendu 140 livres. Un *Saint Sébastien* en ivoire, venant du même lieu, vendu 72 livres 15 sols. (Voyez les inventaires et procès-verbaux des Commissaires-priseurs.)

De la maison des *Petits-Augustins :* 1° Le *Tabernacle du maître-autel*, en bois plaqué en écaille, orné de colonnes avec chapiteaux, bases et autres ornements en argent, vendu 3,000 livres. 2° Deux *Reliquaires* également plaqués en écaille, ornés en argent, vendus 280 livres. 3° Un *Missel*, plaqué en argent, a été vendu 350 livres 1 sol. 4° Plusieurs autres *Reliquaires*, vendus le même jour, dont je n'ai pu prendre la note.

Nota. — Je dis que le grand *Tabernacle* a été vendu 3,000 francs. (Voyez les registres et inventaires des huissiers-priseurs.)

LXXXV

Notes relatives aux monuments qui sont entrés au Dépôt des Petits-Augustins pendant le courant des années dites de la Terreur. — An II. — (1793, vieux style.)

Première partie, jusqu'au 20 *frimaire an II* (19 *décembre* 1793).

L'état général, contenant la récapitulation des objets entrés au Musée des Petits-Augustins, a été dressé par Lenoir à la fin de l'année 1799 ou en 1800. De cette liste récapitulative, il existe deux copies : l'une déposée aux Archives Nationales, l'autre

conservée dans les papiers de famille restés entre les mains de M. Albert Lenoir. Ces deux états embrassent la période comprise entre le 24 vendémiaire an II (15 octobre 1793) et le 17 floréal an VII (6 mai 1799). Les deux manuscrits sont à peu près identiques; toutefois, celui des Archives est un peu plus explicite. Nous avons tenu compte en note des additions fournies par cette version, en imprimant le texte du volume appartenant à M. Albert Lenoir.

S'il ne nous était resté sur les opérations et mouvements du Musée des Petits-Augustins que ces deux manuscrits, il n'y avait qu'un mode de publication possible; il eût fallu donner le texte en un seul morceau, sans le diviser. Mais, pour la période comprise entre le 19 décembre 1793 et le 3 juin 1795, nous avons les états originaux, périodiquement adressés par Lenoir au Comité d'Instruction publique. L'existence de ces états s'explique par la suppression de la Commission des Monuments (28 décembre 1793), à la suite de laquelle Lenoir entre en relations directes et régulières avec le Comité d'Instruction publique. Ces pièces contemporaines, officielles, remplacent avantageusement, pour toute la période qu'elles embrassent, la rédaction postérieure de Lenoir. Nous les publions donc, en tenant compte des indications fournies par les notes d'une date postérieure. Il en résulte que cette récapitulation se trouve divisée en trois périodes par la nature des documents qui la composent.

Première période : du 15 octobre au 19 décembre 1793. — Les états adressés au Comité d'Instruction publique ne commençant qu'au 19 décembre 1793, nous ne possédons pour cette première période que la récapitulation de Lenoir, rédigée vers 1800.

Deuxième période : du 29 frimaire an II (19 décembre 1793) au 15 prairial an III (3 juin 1795). — Elle comprend les extraits du registre d'entrée du Dépôt, périodiquement envoyés par Lenoir au Comité d'Instruction publique. Chaque extrait est placé à la date du premier jour de la décade qu'il résume.

Troisième période : du 15 prairial an III (3 juin 1795) au 17 floréal an VII (6 mai 1799). Les documents originaux faisant défaut pour cette période, nous avons de nouveau recours à l'état général dressé par Lenoir en 1800.

La différence d'origine et de rédaction de ces trois parties permet de les diviser en trois séries. La première prendra place à la fin de l'année 1793, dont elle résume les opérations; la deuxième se divisera naturellement en autant de fractions qu'il y a d'états séparés; enfin, la dernière accompagnera les documents qui portent la date de 1799. Des renvois relieront les unes aux autres ces différentes portions de l'ensemble ainsi scindé. — J. G.

Le 24 du premier mois de l'an II de la République (15 octobre 1793), les citoyens Jacques Charbonné, commissaire nommé par l'administration des Domaines, et Jean-François Girault, commissaire pour la Commission des Monnaies, en vertu des pouvoirs du ministre de l'Intérieur, en date du 17 septembre 1793, dont ils étaient munis, se sont présentés au Dépôt et ont procédé successivement jusqu'à définition, à l'enlèvement et au transport, à l'Hôtel des Monnaies de Paris, de tous les ornements d'église chargés d'or et d'argent pour être fondus[1].

[1] Nous retranchons de cet état la mention des pièces publiées dans le premier volume des *Archives du Musée des Monuments français*. Ainsi, après la pièce du 24 vendémiaire vient une copie de la lettre de Lenoir au citoyen Lhuilier, qui se trouve publiée dans le volume cité, p. 11. — J. G.

Le 9 du deuxième mois même année (30 octobre), en vertu d'un arrêté de la Commune de Paris, j'ai remis au citoyen Lalande, commissaire de police, accompagné d'une députation du Comité révolutionnaire de la Section de l'Unité, environ cent quatre-vingts tableaux, représentant des *Portraits de Nobles, Évêques et Prélats,* pour être brûlés dans le jardin de l'abbaye *Saint-Germain des Prés,* en face de la Section assemblée, en l'honneur de Marat[1].

Le 11 dudit (1er novembre), reçu onze tableaux de l'Abbaye de Montmartre, dont cinq par Lagrenée le jeune, et deux par La Traverse.

Le 16 brumaire an II (6 novembre 1793), j'ai remis au citoyen Roze, commissaire du Comité du salut public pour la recherche des métaux, neuf cent trente livres pesant de plomb, provenant des démolitions de tombeaux et mausolées, précédemment enlevés des églises supprimées ; parmi ces accessoires des monuments, il s'est trouvé quatre *Figures* provenant de *Sainte-Geneviève,* et deux *Anges adorateurs,* venant de *Saint-Chaumont.* Le tout a été pesé en présence du secrétaire de la Commission des Monuments et porté à l'Arsenal. Le reçu est signé Roze, commissaire du Comité du Salut public.

Le 21 brumaire an II (11 novembre), une députation du Comité révolutionnaire de la Section du Faubourg Montmartre se présente, au nom de la Commune de Paris, pour enlever des *Portraits de Nobles, Prélats,* etc., qu'ils appelaient *proscrits,* pour les brûler publiquement à la fête ordonnée en mémoire de Marat et Le Pelletier. Il a été remis soixante-seize portraits au citoyen Roze, commissaire du Comité du salut public et membre du Comité ci-dessus cité.

Le 20 brumaire (10 novembre), reçu de *Saint-Germain des Prés* deux statues en marbre blanc, représentant les *Comtes de Dowglas;* deux tablettes en marbre noir, et deux tableaux médiocres[2].

Le 26 dudit (16 novembre), une députation du Comité révolutionnaire de la Section de l'Observatoire s'est présentée en vertu de l'arrêté de la Commune de Paris pour enlever des *Portraits de Nobles, Évêques, Prélats,* etc., pour être brûlés publiquement à leur fête populaire. En conséquence, cinquante-quatre portraits ont été enlevés par le sieur Le Vasseur, commissaire du Comité révolutionnaire de ladite Section.

Ledit, reçu du citoyen Boulland, architecte, membre du Comité révolutionnaire de la Section de Guillaume Tell, cinq grands tableaux de Van Loo, du chœur de l'église des *Petits-Pères,* et dix autres tableaux, décrits par le Commission des Monuments[3].

Le 27 dudit (17 novembre), loi de la Convention nationale, qui ordonne

[1] Vient ensuite une copie de la lettre écrite par Lenoir à Chaumette, le 14 brumaire (4 novembre). — Voyez t. I, p. 12. — Une note jointe à cette copie nous apprend que, parmi les portraits, il s'en trouvait deux de Louis XVI et un du Pape, en pied. — J. G.

[2] 24 brumaire : mention de la réception des objets demandés à Chaumette par lettre du 14. (Voyez I, p. 13.) — J. G.

[3] Voir ci-dessus à sa date la note des objets entrés au Dépôt le 26 brumaire. — J. G.

la suppression de toutes les plaques de cheminées armoriées dans toute l'étendue de la République. J'ai en conséquence ordonné aux employés du Dépôt de mettre à exécution la susdite loi.

Le 1er frimaire (21 novembre), reçu du citoyen Sturler, agent de la Commune, deux *colonnes* de marbre noir, venant des *Cordeliers*, et un mauvais bas-relief en marbre blanc, représentant des *Captifs*, venant de *Saint-Denis de la Chartre*.

Le 2 frimaire (22 novembre), a commencé la vente publique des effets provenant du mobilier des églises supprimées. Cette vente s'est effectuée, d'après l'arrêté du Département, par les commissaires nommés par cette administration, en présence d'autres commissaires du Comité révolutionnaire de la Section de l'Unité.

Ledit, en conséquence de l'arrêté de la Commune de Paris, se sont présentés les sieurs Boucault, Vaignié, Berin et Godart, commissaires de police et représentant tous la Section dite des *Marchés*, pour enlever des portraits royaux de *Prélats*, *Évêques* et autres, dits *proscrits*, pour être brûlés à la fête populaire de leur Section. En conséquence, ils ont enlevé cent quatre-vingts portraits, tant en pied qu'en buste.

Le 3 frimaire (23 novembre), reçu du sieur Adam un *Crucifix* provenant du tribunal de conciliation de la Section de Guillaume Tell.

Ledit, eu égard aux mouvements qui avaient lieu dans Paris à l'occasion de la suppression des emblèmes du culte et de la féodalité, le Comité révolutionnaire de la Section de l'Unité a chargé le citoyen Sevestre de jeter à terre les figures qui décoraient la porte extérieure des Petits-Augustins, ainsi que celles qui ornaient les bâtiments intérieurs.

Ledit, reçu de la Section de l'Observatoire une *Vierge* sculptée en pierre. Cette statue avait tellement été mutilée par la populace qu'elle ne peut être considérée que comme du moellon.

Le 4 frimaire (24 novembre), reçu du citoyen Sturler, agent de la Commune, deux statues de *Femmes couchées et en habits de veuve*, sculptées en marbre blanc, venant des *Cordeliers*.

Le 5 frimaire an II (25 novembre 1793), reçu du citoyen Sturler, déjà nommé, deux statues en marbre et couchées, de deux *Guerriers, enfants de saint Louis*, provenant des *Cordeliers*.

Le 6 dudit (26 novembre), j'écris au citoyen Scellier, marbrier, de s'entendre avec les commissaires de la Section Beaurepaire, pour obtenir la permission d'enlever, pour le Dépôt, le bas-relief en pierre puante ou à porc, représentant les *Douze Apôtres*, qui se trouve au coin des rues Saint-Jacques et des Mathurins[1]; le bas-relief n'a rien de méritant en soi, mais il est curieux

[1] Ce bas-relief, dont l'entrée au Dépôt se trouve indiquée ci-dessus à la date du 19 frimaire (9 décembre), p. 97, est mentionné au tome Ier des *Archives du Musée des Monuments français*, p. 278-279, sous la date du 15 mars 1802, lorsque, réduit à l'état de table polie, il est cédé au Cabinet de minéralogie comme spécimen de marbre d'une espèce rare. — H. J.

parce qu'il est relaté dans les *Essais sur Paris* de Sainte-Foix à l'occasion d'un fait historique.

Le 7 frimaire (27 novembre), reçu du citoyen Sturler, agent de la Commune, les objets suivants, venant des Cordeliers, savoir : un bas-relief sculpté en pierre par JEAN GOUJON, représentant *Jésus au tombeau*, chef-d'œuvre de sculpture; plusieurs colonnes, dont quatre petites en marbre vert; huit bustes en marbre des *Familles de Briçonnet et Bullion;* une statue couchée en bronze, représentant *Albert Pio, comte de Carpi;* un sarcophage de marbre noir, et une statue de *Femme couchée*, en marbre blanc.

Ledit jour, de la *Sorbonne* et du même Sturler, un *Crucifix* colossal, sculpté en marbre par ANGUIER. J'observe qu'en déchargeant au Dépôt le susdit *Crucifix*, un bras s'est détaché et est tombé sur le corps du nommé Étienne Le Roux, qui en a été grièvement blessé. Je l'ai fait conduire de suite, avec recommandation, à l'Hôtel-Dieu de Paris, où il a été déposé dans la salle Saint-Paul, nº 7. En conséquence le bras du *Crucifix* a été brisé[1].

Le 8 frimaire (28 novembre), reçu du même Sturler, des Cordeliers, quatorze tableaux sans autre désignation. Plus, un médaillon en marbre, représentant *le sieur et la dame Gougenot;* un petit buste en bronze, représentant l'*abbé Gougenot*[2].

Le 9 dudit (29 novembre), reçu du même Sturler, des *Cordeliers*, trente tableaux sans autre désignation, parmi lesquels j'ai remarqué une *Annonciation* par VIEN, et *le Père Éternel dans une gloire*, que j'attribue à JOUVENET. Dans le nombre de ces tableaux, il y a beaucoup de copies et de mauvais tableaux. Plus, de la Sorbonne, deux *Anges adorateurs*, médiocrement sculptés.

Le 9 dudit, reçu de *Saint-Denis*, du citoyen Scellier, marbrier, la statue couchée et en marbre de *Claude de France*, femme de François Ier, et la statue à genoux, aussi en marbre, de son second fils.

Nota. — Le 14 dudit (4 décembre), le citoyen Jollain, membre de la Commission des Monuments, a fait déplacer tous les *tableaux* de l'église *Saint-Gervais* et les a fait transporter au Louvre. J'observe en conséquence qu'ils ne sont point entrés au Dépôt des Petits-Augustins.

Ledit jour, j'ai reçu du citoyen DE WAILLY dix-huit tableaux peints par le Frère ANDRÉ[3], dont plusieurs sont copiés d'après différents maîtres; le tout venant des *Jacobins*, rue du Bac.

Ledit jour, le citoyen Jollain a envoyé au Dépôt des Petits-Augustins seize

[1] Voir sur cet accident la pièce publiée ci-dessus, p. 94. — J. G.

[2] L'abbé Gougenot était enterré dans une chapelle « près de la petite porte qui rend dans la rue des Cordeliers ». D'après Dargenville, le monument du spirituel amateur comprenait son buste « groupé avec les attributs de sa dignité et de ses connaissances, et le médaillon de son père et de sa mère ». Ces sculptures étaient l'œuvre de PIGALLE. Le médaillon de M. et de Mme Gougenot existe en magasin au Musée de Versailles. On ignore ce qu'est devenu le buste de l'abbé. — P. M.

[3] Voir le détail de ces tableaux sur l'état du 9-14 frimaire. — J. G.

tableaux, venant de *Saint-Gervais*[1], dont un, peint sur bois par Le Sueur, représentant *Jésus portant sa croix*.

Le 15 (5 décembre), j'ai reçu du citoyen Daujon, sculpteur, administrateur et membre du Corps municipal de la Commune de Paris, le beau *tombeau* antique, en porphyre, qui servait de cénotaphe au célèbre antiquaire Caylus, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois[2].

Le 16 frimaire an II (6 décembre)[3], reçu du citoyen Leclerc, ciseleur, rue Saint-Éloi, n° 29, quatre médaillons en cuivre, dont deux bas-reliefs et deux inscriptions, provenant du *tombeau de Colbert*, qui était à *Saint-Eustache*.

Ledit, reçu du citoyen de Wailly, dix tableaux de Frère André, venant des *Jacobins* de la rue du Bac.

Le 17 dudit (7 décembre), reçu du citoyen Bellier, agent de la Commune, quatre figures d'*Anges* en bronze, venant de *Saint-Germain l'Auxerrois*.

Le 19 dudit (9 décembre), le citoyen Lemonier, membre de la Commission des Monuments, après avoir fait déplacer les tableaux de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, en a fait porter une partie au Musée du Louvre, et l'autre au Dépôt des Petits-Augustins. Celle-ci se compose de vingt-huit tableaux, du nombre desquels se trouve un tableau de M. Vien, représentant *Saint Germain et Saint Vincent*, d'après lequel Audran[4] a fait la bannière de cette paroisse. Plus le médaillon en marbre, peint par Charles Le Brun, représentant la *Femme d'Israël Sylvestre*, graveur du Roi[5].

Ledit, reçu du citoyen de Wailly deux tableaux de Frère André, venant des *Jacobins*, rue du Bac[6].

Le 20 frimaire an II (10 décembre), il a été procédé à l'enlèvement des tableaux de l'église *Notre-Dame*, d'après un arrêté du Directoire du département de Paris, en date du 14 frimaire courant. Une partie des tableaux de cette église a été transportée au Musée du Louvre; ceux que les administrateurs de ce Musée n'ont pas jugés dignes d'entrer dans ce Musée, ont été déposés aux Petits-Augustins. Le nombre de ces derniers se montait à cent, comme il sera désigné ci-après.

Le 21 (11 décembre), reçu du citoyen Scellier, marbrier, de Saint-Denis, les statues, couchées et en marbre, par Germain Pilon, de *Henri II* et de *Catherine de Médicis*[7].

Le 23 dudit (13 décembre), le citoyen Sturler, agent de la Commune de

[1] Les sujets de ces tableaux sont indiqués sur l'état publié ci-dessus. — J. G.

[2] Voir la pièce du 19 frimaire. — J. G.

[3] Le 16 frimaire, Lenoir écrit au Comité de surveillance de la Section de Guillaume Tell une lettre publiée dans le tome I, p. 13, n° 16, et qu'il est par conséquent inutile de reproduire. — J. G.

[4] Sans doute Michel Audran, entrepreneur des tapisseries des Gobelins. — H. J.

[5] Voir l'état partiel envoyé par Lenoir le 23 frimaire (p. 96-97). Cet état donne les sujets des tableaux. — J. G.

[6] Voir l'état indiqué dans la note précédente (ci-dessus p. 97). — J. G.

[7] Voir plus haut l'état du 23 frimaire (p. 97). — J. G.

Paris, a fait porter à l'Arsenal deux grandes *figures*, en bronze doré, de BOUCHARDON et de VASSÉ, venant de *Saint-Sulpice*.

Ledit, reçu du citoyen Scellier, marbrier, de *Saint-Denis*, les statues en marbre et couchées de *Louis XII* et d'*Anne de Bretagne*; plus deux prie-Dieu en marbre, venant du tombeau de François I[er].

Le 24 (14 décembre), reçu du même Scellier les statues en marbre, à genoux et vêtues, de *Louis XII* et d'*Anne de Bretagne*, venant de *Saint-Denis*.

Le 25 (15 décembre), le citoyen Boissel, commissaire aux accaparements de la Section de la Cité, a fait transporter, de l'église *Notre-Dame*, quatre tableaux au Musée du Louvre, et quatre au Dépôt des Petits-Augustins.

Le 26 dudit (16 décembre), le même commissaire a fait transporter du même lieu, au Dépôt des Petits-Augustins, six tableaux, et six *idem*, au Musée du Louvre[1].

Le 27 dudit (17 décembre), le même commissaire a fait transporter au Musée du Louvre cinq tableaux, venant de *Notre-Dame*, du nombre desquels était le beau tableau d'EUSTACHE LE SUEUR, représentant *Saint Paul faisant brûler la bibliothèque d'Éphèse*, et quatre au Dépôt des Petits-Augustins.

Le 28 dudit (18 décembre), j'ai reçu du citoyen LEMONIER, commissaire aux accaparements de la Section de la Maison commune, deux tableaux, peints en grisaille sur verre, représentant le *Supplice de saint Gervais et de saint Protais*, d'après LE SUEUR, par PERRIN; plus une *Fuite en Égypte*, d'après le même, et deux sujets arabesque.

Le 2 nivôse an II (22 décembre 1793), au citoyen DAUJON, administrateur membre de la Commune de Paris : « Citoyen, je viens de recevoir une invitation, signée LEMONIER, membre du Comité révolutionnaire de la Section de la Maison commune, en date du 28 frimaire dernier, pour faire enlever de suite les monuments et les statues qui se trouvent dans la ci-devant paroisse *Saint-Gervais*. Comme la Commission des Monuments vient d'être supprimée par un décret de la Convention[2], et que je n'ai aucune mission pour opérer personnellement, je te prie de voir le Comité et de prendre de la Grande Commune les autorisations nécessaires pour remplir les intentions de ce Comité, et, par là, conserver aux arts des monuments qui pourraient souffrir des insultes sans cette précaution.

« Tu obligeras ton concitoyen. LENOIR. »

[1] Voir les états partiels signés LENOIR, en date du 29 frimaire, publiés p. 97 et 98 ci-dessus.

[2] Le décret auquel LENOIR fait allusion dans cette pièce est consigné au *Moniteur* du 30 frimaire an II (20 décembre 1793). Il fut rendu dans la séance du 28 frimaire, sur la proposition de Mathieu, au nom du Comité d'Instruction publique, qui accusa la Commission instituée le 18 octobre 1792 d'avoir « dilapidé des fonds à l'achat ou à la conservation d'objets peu précieux et d'avoir mis à l'exercice de ses fonctions une négligence coupable ». LOUIS DAVID intervint dans le débat auquel donna lieu la proposition de Mathieu; il appuya le projet de suppression, avec la réserve toutefois qu'une Commission nouvelle remplacerait l'ancienne, et, développant son amendement, DAVID exprima le vœu que cette Commission « fût com-

LXXXVI

Reçu de deux tableaux par PHILIPPE DE CHAMPAGNE et d'autres objets.

Je reconnais avoir reçu du citoyen Molot, garde du Dépôt de Nesle, rue de Beaune, deux petits tableaux peints par PHILIPPE DE CHAMPAGNE ; l'un représente la *Conversion de saint Augustin*, et l'autre la *Samaritaine conversant avec Jésus;* plus un *Christ* sculpté en bois, posé sur un fond de velours noir, et un autre, plus petit, en ivoire, posé sur sa croix de bois noirci, lesquels objets, ci-dessus décrits, il a fait transporter au Dépôt national des Monuments.

A Paris, ce 6 nivôse, l'an II de la République (26 décembre 1793).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

LXXXVII

Lettre de LENOIR sur la suppression de la Commission des Monuments, et annonçant l'envoi de l'état des objets entrés au Dépôt pendant la dernière décade.

Au citoyen MATHIEU, *président du Comité d'Instruction publique.*

Ce 9 nivôse, l'an II de la République (29 décembre 1793).

Citoyen, la suppression de la Commission des Monuments me met à même aujourd'hui d'être en relation directe avec le Comité d'Instruction publique, qui a la faveur d'être présidé par vous. Cette suppression n'atténuera point les devoirs que m'ont imposés la confiance publique que je me flatte d'avoir méritée par mes nombreux travaux, mon patriotisme et la vénération particulière que je porte aux arts que je professe depuis vingt ans.

La Commission des Arts, que votre justice a substituée à celle des Monuments, me rallie à des citoyens véritablement amis des sciences. Recevez, Citoyen, l'hommage d'un artiste isolé qui, seul, par la nature de sa place, a rendu à la République une foule de services, en conservant à l'instruction

posée d'artistes dont les talents fussent bien connus. Si, dans ce nombre, ajouta-t-il, il se trouve des représentants du peuple, ils ne recevront point de traitement ; mais je demande qu'on donne un salaire aux autres artistes qui se déplaceront. Je propose de donner à chacun dix livres par séance. » D'autres orateurs prirent la parole dans un sens favorable à la suppression ; le projet de décret de Mathieu fut discuté article par article et adopté. DAVID fit ensuite un rapport sur la réorganisation de la Commission du Muséum « dont les membres actuels, dit-il, sont, ou des peintres qui n'en ont que le nom, ou des artistes sans patriotisme, ou des amis de Roland, nominateur de ces commissaires » ; mais la Convention, sur la proposition de Cambon, décréta l'impression et l'ajournement du projet de décret présenté par DAVID. On méditait une réorganisation plus importante que celle proposée par DAVID, et c'est le 22 pluviôse an II (10 février 1794) que la Convention, adoptant d'ailleurs quelques-unes des propositions du peintre, rendit un décret d'ensemble concernant la Commission temporaire des Arts, qui fut jointe au Comité d'Instruction publique ; il en fut de même du Conservatoire du Muséum. Ce décret, rendu sur la proposition de Mathieu, renferme les noms des commissaires appelés à siéger dans les dix sections de la Commission nouvelle. Le nom de DAVID n'y figure pas. — H. J.

future des Monuments précieux qui eussent été perdus sans son zèle actif et conservateur, et qui n'a eu pour récompense que la persécution de la corporation que vous venez de détruire.

Rien ne s'est effectué dans le Dépôt provisoire des Monuments sans la participation de la ci-devant Commission, et ce n'est qu'à force de sollicitations et de soins que j'ai pu obtenir la permission d'établir le bel ordre qui y règne. Ce ne sera à l'avenir que par une correspondance bien exacte avec votre Comité et la Commission des Arts que je me flatte de continuer le même ordre. Je me propose donc, Citoyen, de vous adresser tous les mémoires, inventaires et généralement toutes les demandes relatives au dépôt dont la garde m'est spécialement confiée, vous priant toutefois de le mettre sous votre protection immédiate.

Je vous envoie ci-joint la note des objets qui sont entrés dans le Dépôt pendant le laps de temps qui s'est écoulé depuis la dernière décade, et que je continuerai sans interruption. Agréez aussi un exemplaire de la notice succincte que j'ai fait imprimer pour rendre compte d'une partie des objets confiés à ma garde; je me propose de vous faire passer incessamment la suite en manuscrit.

Votre concitoyen. LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

En tête de cette lettre, on lit cette annotation : « La Commission des Arts arrête que son Président écrira au citoyen LENOIR pour l'engager à continuer les soins de son zèle. »

LXXXVIII

État des objets d'art relatifs à l'Instruction publique entrés dans le Dépôt provisoire des Monuments établi en la maison nationale des ci-devant Petits-Augustins, depuis le 29 frimaire jusqu'au 9 nivôse de l'an II de la République (19-29 décembre 1793)[1].

Du 29 frimaire. — De *Saint-Magloire,* m'ont été envoyés les objets suivants, sans état, par la Commission des Monuments :

Saint Jérôme dans le désert, par VIGNON père.

Deux mauvais tableaux peints sur marbre blanc, représentant des sujets de la *Vie de Jésus;* deux ont été cassés.

Une estampe sous verre, représentant un *Calvaire.*

Un cylindre avec deux cartes; l'une représentant la *Résurrection de Jésus,* et l'autre, la *Vierge et Jésus.*

[1] LENOIR, comme nous l'avons déjà remarqué, tenait un journal sur lequel il inscrivait jour par jour les monuments ou tableaux envoyés au Dépôt des Petits-Augustins. S'il était besoin d'une preuve formelle et authentique de la rédaction de ce précieux journal, nous la trouverions ici. En effet, presque tous les états envoyés périodiquement pendant dix-huit mois (du 22 frimaire an II au 15 prairial an III) au Comité d'Instruction publique pour le tenir au courant des objets entrés au Dépôt durant la dernière décade, portent ce titre qui ne laisse place à aucun doute : « Extrait des registres du citoyen LENOIR, conservateur des Monuments au Dépôt national des Petits-Augustins. » Ces registres constituaient le document capital des Archives du Musée des Petits-Augustins. Aussi eût-il été très-important de les retrouver; mais, quelques recherches que nous ayons faites dans les divers fonds des Archives où nous avions chance de les rencontrer, et malgré le concours très-obligeant de nos collègues chargés spécialement de ce fonds, MM. Bonnassieux et Lelong, toutes nos investigations sont de-

Une planche de cuivre représentant un *Portrait de Religieux,* gravé par Van Schuppen.

Quatre mauvais *Portraits de Religieux.*

Un *Miroir d'acier* à deux faces.

Du 2 nivôse. — De *Saint-Marcel,* m'ont été remis par le Comité révolutionnaire de la Section du Finistère, d'après l'inventaire de la ci-devant Commission des monuments, les objets ci-après :

Une copie de la *Sainte Famille,* de Raphael.

Jésus portant sa croix, copié d'après le Calabrais.

Quatre petits tableaux représentant des sujets pris dans la *Vie de la Vierge,* peints par Blanchard.

L'*Apothéose de saint Hippolyte,* attribué à Verdier.

Le *Supplice de saint Hippolyte,* par Jullien.

Saint Hippolyte refusant de sacrifier aux idoles, par Durameau.

Onze tableaux représentant des sujets pris dans la *Vie de ce saint,* peints par Martin, etc.

Une *Sainte Geneviève,* par le même.

L'*Adoration des Mages,* par Vignon.

Deux *têtes,* copiées d'après Le Brun.

Portrait d'un Religieux.

Du 3 nivôse. — De la *Providence.* D'après l'inventaire dressé par le citoyen Regnault, membre de la ci-devant Commission des Monuments, le citoyen Sénéchal, commissaire aux ventes pour le département, m'a remis :

Un tableau peint par le frère André, représentant l'*Institution de l'Ordre de cette Maison.*

Un *Saint François dans le désert.*

Une estampe, sous verre, gravée d'après Le Brun.

N. B. J'observe que la plupart des objets qui m'ont été envoyés par la ci-devant Commission des Monuments m'ont été remis sans état descriptif. Je demande que la Commission des Arts veuille bien m'envoyer la copie de chacun des inventaires, contenant les objets d'art à conserver pour l'instruction publique et la gloire des arts, qu'elle dressera à l'avenir dans chacune des Maisons dont elle ordonnera l'évacuation, afin que je puisse récoler les objets lors de leur arrivée au Dépôt.

meurées sans résultat. Le journal où Lenoir inscrivait au fur et à mesure les envois de monuments paraît définitivement perdu. Chose plus étrange, ce journal n'existait déjà plus en 1817. Du moins il n'en est pas fait mention lors de l'envoi des Archives du Musée au ministre de l'Intérieur. En présence d'un pareil état de choses, c'était une bonne fortune de pouvoir remplacer ce journal quotidien par les états adressés par Lenoir lui-même tous les dix jours au Comité d'Instruction publique. Ces états complètent et rectifient le journal rédigé par Lenoir quelques années plus tard. Ils présentent bien plus de garanties d'authenticité. Nous n'avons fait emploi du journal rédigé après coup, et dont nous avons signalé plus haut l'existence en double exemplaire (p. 101), que pour combler les lacunes que présentent nos états et pour la période commençant au 15 prairial an III. Nous indiquons toujours soigneusement la source quand nous donnons des extraits de l'un des deux registres tardivement rédigés par Alexandre Lenoir. — J. G.

Du 4 nivôse. — J'ai reçu du citoyen commissaire aux accaparements de la Section de Guillaume Tell, et du citoyen Rocque, commissaire de police de la même Section, les quatre *bas-reliefs* placés au pied de la statue de la ci-devant place des Victoires, fondus en bronze sur les modèles de DESJARDINS.

N. B. J'observe à ce sujet qu'il existe dans un magasin au Roule un monument par ANGUIER, fondu en bronze d'après ses modèles, et un superbe bas-relief, exécuté en pierre par le même auteur; il serait peut-être urgent que la Commission des Arts prît connaissance de ce monument pour éviter qu'il ne soit jeté à la fonte. Autrefois il était placé au bout du pont au Change [1].

Ledit jour. — De *Saint-Thomas d'Aquin.* D'après l'invitation de la ci-devant Commission des Monuments, le citoyen DE WAILLY m'a remis quatre moitiés de *colonnes* en marbre blanc, et deux entières de marbre rance.

Le 6 dudit. — Le citoyen Mulot, garde du Dépôt des Émigrés, m'a remis deux petits tableaux peints par PHILIPPE CHAMPAGNE, savoir : la *Conversion de saint Augustin* et la *Samaritaine.*

Un *Christ sculpté en bois,* posé sur un fond de velours noir; plus *un plus petit en ivoire,* posé sur une croix de bois noirci. J'ignore où ces objets ont été pris [2].

Ledit. — De *Notre-Dame.* Par suite de l'inventaire dressé par la ci-devant Commission des Monuments, et en conséquence de l'autorisation du Directoire, le citoyen Boisset, commissaire aux accaparements de la Section de la Cité, m'a remis, tant pour le Muséum que pour le Dépôt, ainsi que l'ont arrêté les citoyens MOREAU jeune et LE MONIER, les tableaux suivants pour le Muséum : l'*Adoration des Mages,* par DELAFOSSE; le *Magnificat,* par JOUVENET; la *Présentation au Temple,* par BOULLOGNE; *Ananie et Saphyre,* par AUBIN VOUET; le *Centenier,* par le même; *Saint Charles guérissant des pestiférés,* par CARLE VANLOO; *Jésus posé sur les genoux de sa mère,* par BAUJIN; *Jésus en croix,* par le même; *Saint Pierre délivré de prison,* par SIMON VOUET.

Un *Calvaire,* par LE NAIN.

La *Vierge apparaissant à saint Michel,* par CHAMPAGNE.

Plus pour le Dépôt :

Le *Repos de la Vierge dans l'Égypte,* par BOULLOGNE.

L'*Adoration des Bergers,* par DELAFOSSE.

L'*Annonciation,* par HALLÉ père.

Jésus au milieu des Docteurs, par COYPEL.

L'*Apothéose de la Vierge,* par le même.

Saint Pierre guérissant des malades, par LA HYRE [3].

L'*Annonciation de la Vierge,* par PHILIPPE CHAMPAGNE.

[1] Ce sont les statues de GUILLAIN, *Louis XIII, Anne d'Autriche* et le *Dauphin,* aujourd'hui au Louvre, nos 165 à 167 du catal. de M. Barbet de Jouy, édition de 1873. — A. DE M.

[2] Voyez le reçu remis au citoyen Mulot, p. 107. — J. G.

[3] Ce tableau, peint en 1635, est au Louvre, qui possède aussi l'esquisse originale de la composition de LA HYRE, nos 288 et 289 du catalogue de F. VILLOT, édition de 1878. — P. M.

Saint Léonard, par le même.
Trois tableaux, par BAUJIN.
La *Nativité de Jésus,* par AUBIN VOUET.
Saint Nicolas, par GALLOCHE.
Le *Baptême de saint Paul,* par MICHEL CORNEILLE.
Trois anges visitant le sépulcre de Jésus, par NATOIRE.
La *Mort de la Vierge,* par le POUSSIN, dans sa jeunesse.
Le *Jugement dernier,* peint sur bois par DE HÉRY.
Le *Tableau,* curieux, *de la famille des Ursins,* peint sur bois dans le quatorzième siècle[1].

Plus quarante-trois tableaux déjà désignés dans la description imprimée de cette église.

Du 7 nivôse. — De la ci-devant *Sorbonne.* En conséquence de l'autorisation du Directoire, j'ai reçu quatre grandes *colonnes* de marbre rance, chapiteaux et bases d'ordre corinthien en bronze doré.

Du 8 nivôse[2]. — Des *Carmes,* rue de Vaugirard. En conséquence de l'autorisation du Directoire, j'ai reçu quatre petites *colonnes* en brocatelle d'Espagne, douze *idem* en vert campan et six en brèche, dite de Saravèche; le tout orné de chapiteaux et bases en cuivre doré d'ordre composite.

Je certifie véritable et conforme à mes registres le présent état. A Paris, le 9 nivôse, l'an II de la République une et indivisible (29 décembre 1793).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

1794

LXXXIX

Lettre de LENOIR sur un accident arrivé à des colonnes.

Paris, le 13 nivôse, l'an II de la République une et indivisible (2 janvier 1794).

Aux Citoyens composant la ci-devant Commission des Monuments.

Il m'est revenu, Citoyens, que vous étiez encore tourmentés pour les prétendues *colonnes* cassées qui ont été apportées au Dépôt et qui doivent avoir passé sur le pont du Peuple. Je vous déclare que je vous ai dit la vérité sur ce point. Je ne me suis jamais abaissé jusqu'au mensonge; je n'ai point envie de commencer. Pour lever toutes les difficultés, je vous invite à nommer des Commissaires, pris dans votre sein, pour vérifier dans le Dépôt cette partie

[1] Ce tableau, œuvre française du quinzième siècle, est au Louvre, (nº 651 du catalogue de F. VILLOT, édition de 1878.) — P. M.

[2] A la date du 8 nivôse, l'état récapitulatif dressé par LENOIR contient deux articles qui ne figurent pas sur l'état décadaire. Les voici :

« Le 8 nivôse an II, reçu du citoyen DE WAILLY, des *Jacobins,* rue du Bac, deux *colonnes* de marbre blanc avec chapiteaux.

« Le 8 nivôse, reçu du citoyen Scellier, de Saint-Denis, une *Vierge gothique,* en marbre blanc, venant de la chapelle de Jeanne d'Évreux, dite *la Blanche.* Plus, un *fût de colonne.* »

de monuments, toutefois en me prévenant du jour que vous aurez choisi, afin que je puisse vous recevoir. C'est alors que vous pourrez vous convaincre de la vérité et la constater.

Soyez assurés plus que jamais de ma véritable ardeur à conserver à *ma République* des monuments qui doivent éterniser sa gloire.

Votre concitoyen. LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

P. S. J'ai remis au citoyen LE MONIER la note des objets pris à *Saint-Germain l'Auxerrois,* et qui m'ont été remis d'après vos inventaires.

XC

Lettre de LENOIR sur différents objets dont il demande la conservation. — Envoi d'un état décadaire.

Ce 19 nivôse, l'an II de la République (8 janvier 1794).

Au citoyen MATHIEU, *président du Comité d'Instruction publique.*

Je vous fais passer, Citoyen, la note des objets entrés au Dépôt national des Monuments depuis le 10 de ce mois jusqu'au 19 inclusivement, vous priant de la communiquer à la Commission des Arts; vous trouverez aussi un mémoire d'avances faites par moi pour le Dépôt et la demande de deux mois d'appointements qui me sont dus, le tout formant la somme de 428 liv. Vous voudrez bien faire part de ma demande à la Commission et la faire signer par qui vous le jugerez convenable, et de suite la faire passer au ministre de l'Intérieur : c'est là la marche qui était observée par la ci-devant Commission des Monuments.

Je vous préviens qu'il est urgent que vous invitiez l'un des membres de la Commission des Arts à passer à la ci-devant église *Notre-Dame* pour y décider si les panneaux du chœur, sculptés en bois, doivent être conservés, dans ce dernier cas, il serait nécessaire que le commissaire chargé de cette visite convînt de cet enlèvement avec le citoyen Boisset, commissaire des accaparements, sauf à moi à lui en donner toute décharge ainsi qu'il a été observé jusqu'à ce jour pour les autres objets.

Je vous prie de me croire plus que jamais attaché au bien public et à l'amour de mes devoirs.

Votre concitoyen. LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

XCI

État des objets d'art entrés dans le Dépôt provisoire des Monuments, depuis le 10 nivôse jusqu'au 20 dudit (30 décembre 1793-9 janvier 1794).

Le 12. — J'ai reçu du citoyen Daujon, administrateur des travaux publics, par les mains du citoyen Sturler, deux figures de femme sculptées de bas-reliefs en marbre blanc, par PRIEUR.

Le buste de *Christophe de Thou,* aussi de marbre blanc, exécuté par PRIEUR.

Deux petits *Enfants, idem.*

Un *Vase* en plomb.

Deux bustes en marbre blanc, représentant, dit-on, des *personnages de la famille Montholon.*

Huit moyennes *colonnes,* dont quatre noires, deux de rance et deux en trait (*sic*).

Quatre *chapiteaux* et bases d'ordre ionique, et deux *idem* corinthien, de bronze; le tout pris à la ci-devant paroisse *Saint-André des Arcs.*

Plus, deux petites *colonnes* de marbre noir.

Le 13 dudit. — Reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen BELLIER, sculpteur, deux grandes *colonnes* de marbre noir, garnies de chapiteaux composites en pierre de Tonnerre, prises à la ci-devant paroisse *Saint-Laurent.*

Ledit jour. — *Idem,* par les mains du citoyen STURLER, une *Femme représentée à genoux* devant son prie-Dieu, sculptée en marbre blanc, dit-on, par PRIEUR.

Deux petits pilastres de marbre blanc, représentant des *branches de cyprès.*

Une *Femme dans l'attitude de pleurer,* sculptée en marbre blanc et de bas-relief, par GIRARDON.

Autre monument *idem,* représentant une *Minerve portant un médaillon,* médiocrement exécuté. Le tout pris à *Saint-André des Arcs.*

Le 14 dudit. — Du citoyen Daujon, par les mains du citoyen STURLER, j'ai reçu une *Statue de femme représentée à genoux,* sculptée en marbre blanc, très-curieuse pour son costume; plus, *son époux aussi à genoux,* et sculpté en marbre blanc, indiquant un homme de robe.

Une petite *Vierge posée sur un croissant,* sculptée en marbre blanc, par FRANCIN. Le tout venant de *Saint-André des Arcs.*

Le 15 dudit. — En conséquence d'une autorisation du Directoire, le citoyen Sénéchal, commissaire du département pour les ventes, m'a remis les tableaux suivants déposés dans la ci-devant église de Saint-Jean en Grève, le tout provenant des diverses paroisses de la Cité; savoir:

De *Saint-Barthélemy,* quatre paysages attribués à FOREST, et les figures à COYPEL.

Le *Mariage de sainte Catherine,* attribué à TESTELIN.

Un autre, par un élève de LE BRUN, représentant *saint Joseph.*

De *Saint-Josse, Saint Fiacre,* par VIGNON père.

De *Saint-Jean-le-Rond,* une copie d'après POUSSIN.

De *Saint-Pierre aux Bœufs,* deux petits tableaux peints par CHAMPAGNE, représentant des sujets pris dans la *vie de la Vierge.*

De *Saint-Pierre des Arcis,* une *Sainte Famille,* par BLANCHARD.

De *Saint-Germain le Vieux,* deux petits tableaux par CHAMPAGNE, l'*Éducation de la Vierge* et *Saint Sébastien.*

Saint Pierre guérissant les malades de son ombre, par LOYR.

Ledit. — Du citoyen Daujon, par les mains du citoyen STURLER. De *Saint-André des Arcs,* une *tombe* de marbre noir, et une *cuve* garnie de son pied en marbre rance.

Un chambranle en jaune de Sienne.

Une *Pleureuse,* médiocrement sculptée en marbre blanc, et deux *Cariatides,* sculptées en pierre par ANGUIER.

Ledit. — Envoyé au Muséum national les tableaux suivants pris à *Notre-Dame,* et qui m'ont été remis par le citoyen Boisset, commissaire aux accaparements; savoir :

Saint Pierre délivré de prison, peint par SIMON VOUET.

Un *Calvaire,* par LE NAIN.

Jésus sur les genoux de sa mère, par un élève de LE SUEUR.

Saint Michel à genoux devant la Vierge, par CHAMPAGNE.

Le 16. — En conséquence de l'autorisation du Directoire, j'ai reçu de la *Sorbonne* deux *colonnes* de marbre rance.

Le 17. — Du citoyen Boisset, douze panneaux peints par VIGNON et LALLEMENT; plus, dix autres par CHAMPAGNE. Le tout venant de *Notre-Dame.*

Le 18. — En conséquence de l'autorisation du Directoire, j'ai reçu du Comité révolutionnaire de la Section de Montreuil, un tableau représentant *sainte Marguerite,* peint par LE QUESNOIS[1], pris à la ci-devant église *Sainte-Marguerite.*

Je certifie que le présent état est conforme à mon registre. A Paris, ce 19 nivôse, l'an II de la République une et indivisible (8 janvier 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

XCII

Envoi par LENOIR de l'état décadaire du 19 au 29 nivôse.

Ce 29 nivôse, l'an II de la République (18 janvier 1794).

Au citoyen Mathieu, président du Comité d'Instruction publique.

Je te fais passer, Citoyen, la note des objets entrés dans le Dépôt provisoire des Monuments depuis la dernière décade.

Je te prie de croire que je ne cesserai jamais de mériter ton estime.

Salut et fraternité.

Ton Concitoyen, LENOIR.

(En marge.) Renvoyé à la Commission des Arts par le Comité d'Instruction publique, 29 nivôse, l'an II de la République. A. C. THIBAUDEAU.

[1] Il faut lire : DU FRESNOY. C'est la *Sainte Marguerite* du Musée du Louvre (n° 212. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT, édit. de 1778). — P. M.

XCIII

Extrait des registres du citoyen Lenoir, garde du Dépôt provisoire des Monuments.

Objets entrés dans ledit Dépôt depuis le 19 *nivôse jusqu'au* 29 *dudit* (8-18 janvier 1794), *savoir :*

Le 19 nivôse. — En conséquence de l'autorisation du Directoire, j'ai reçu de la ci-devant *Maison conventuelle,* dite le *Cherche-Midi,* les objets suivants, ainsi qu'ils sont désignés dans l'inventaire dressé par la ci-devant Commission des Monuments :

Un tableau carré représentant une *Madeleine,* dans un cadre de bois noirci.

Dans la nef, une *Descente de croix.*

Dans la sacristie, un petit tableau représentant un *Ecce Homo,* dans un cadre de bois doré.

Dans l'infirmerie, un tableau de moyenne grandeur représentant une *Sainte Famille,* dans sa bordure dorée.

Le 20 dudit. — J'ai remis au citoyen Meunier, commissaire aux accaparements, Section de l'Unité, conformément aux décrets:

Treize *figures* en plomb, provenant de *Sainte-Geneviève,* et autres débris de vieux monuments féodaux, lesquels objets ont été reconnus par la ci-devant Commission des Monuments comme inutiles aux arts, et ont été, par ledit citoyen Meunier, portés à l'Arsenal, et montés (*sic*) au poids de 3,326 livres, ainsi que le porte le reçu que m'en a délivré le citoyen Prévôt, garde d'artillerie.

De *Saint-Denis,* maintenant *Franciade,* la *statue de Louis XII,* sculptée en marbre blanc.

Du 23. — Du citoyen Sturler, sculpteur, 59 *épitaphes* de toutes grandeurs et couleurs, provenant de *Saint-Jacques-la-Boucherie.*

Le 26. — De la ci-devant Commission des Monuments, le portrait de *Jeanne d'Arc,* placé jadis dans le *Trésor de Saint-Denis.*

Le 28. — Du citoyen Sturler, sculpteur, j'ai reçu de *Saint-André des Arcs* dix tableaux, savoir :

Une *Prise d'habit,* par le citoyen Suvée ; *Saint André,* par Hallé[1] ; les *Disciples d'Emmaüs ;* une *Descente de croix ;* l'*Annonciation de la Vierge ;* la *Résurrection ;* tous quatre peints par Sanson, en 1728.

L'*Éducation de la Vierge,* par Desmarest.

Un *Miracle,* peint par un auteur inconnu.

Une copie de la *Mort de saint Jérôme,* d'après le Dominiquin.

Quatre petites *crédences* à dessus de marbre.

Le 29. — Du citoyen Lambert, vitrier, des débris de *vitrails* représentant des objets de féodalité provenant de l'*Assomption* et de l'*Oratoire.*

[1] Pour éviter toute méprise, nous dirons qu'il s'agit ici de Claude-Guy Hallé, mort en 1736. Dargenville nous apprend que le *Saint André* était « le dernier fruit de son pinceau ». — P. M.

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes livres. A Paris, le 29 nivôse, l'an II de la République une et indivisible (18 janvier 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

XCIV

Remise par ALEXANDRE LENOIR au Muséum de onze tableaux provenant de Notre-Dame et déposés aux Petits-Augustins.

Par suite de l'inventaire dressé par la ci-devant Commission des Monuments, et conformément à l'autorisation du Directeur, j'ai, le 26 nivôse an II (15 janvier 1794) de la République une et indivisible, reçu du citoyen ALEXANDRE LENOIR, garde du Dépôt national des Monuments, les tableaux suivants provenant de la ci-devant église de Notre-Dame, qu'il a fait conduire, sous sa surveillance, par le C. Nadeau, dans le Dépôt du Muséum, et desquels je le décharge, savoir [1] :

16 *L'Adoration des Mages*, par DELAFOSSE.
17 *Le Magnificat*, par JOUVENET.
18 *La Présentation au Temple*, par BOULLOGNE.
19 *Ananie et Saphire*, par AUBIN VOUET.
20 *Le Centenier aux pieds de Jésus*, par le même.
21 *Saint Pierre délivré de prison*, par SIMON VOUET.
22 *Saint Charles Borromée guérissant des pestiférés à Milan*, par CARLE VANLOO.
23 *Jésus posé sur les genoux de sa Mère*, par BAUJIN.
24 *Jésus en Croix*, par le même.
25 *Un Calvaire*, par LE NAIN.
26 *La Vierge apparaissant à saint Michel*, par CHAMPAGNE.

Le tout orné de bordures et encadrements. *Signé* JOLLAIN.

XCV

Envoi par LENOIR de l'ét t décadaire du 29 nivôse au 9 pluviôse (18-28 janvier).

Le 9 pluviôse, l'an II de la République une et indivisible (28 janvier 1794).

Salut au citoyen Mathieu, Président du Comité d'Instruction publique.

Je te fais passer, Citoyen, la note des objets d'art entrés dans le Dépôt confié à ma garde, depuis le 29 nivôse jusqu'au 9 pluviôse.

Je te prie, Citoyen, de demander à la Commission temporaire des Arts si elle veut m'autoriser à acheter deux tonneaux que je tiendrai toujours remplis d'eau, et que je placerai dans deux endroits opposés du Dépôt pour servir en cas de feu.

Quoique mes précautions contre ces accidents soient très-actives, la crainte m'accompagne sans cesse, et j'ai l'envie de tout prévoir.

Je te réitère, Citoyen, l'assurance de mon attachement au bien public et aux beaux-arts, et je te recommande toujours le Dépôt des Monuments.

Ton Concitoyen, LENOIR.

[1] On remarquera que les numéros d'ordre de ces tableaux font suite à ceux des peintures énumérées plus haut dans la pièce LXXXIV, remises également aux commissaires du Muséum.

XCVI

Extrait des registres du citoyen Lenoir, garde du Dépôt des Monuments établi aux ci-devant Petits-Augustins.

Objets entrés audit Dépôt depuis le 29 *nivôse jusqu'au* 9 *pluviôse* (18-28 *janvier* 1794); *savoir :*

Du 29 nivôse. — De *Franciade,* six *colonnes* cannelées, en marbre blanc, prises au *tombeau de François Ier*.

Du 1er pluviôse. — De la ci-devant paroisse *Notre-Dame,* deux *bénitiers,* dont les cuves sont de granit des Vosges et les fûts en granit vert[1].

Du 2. — De *Saint-Thomas d'Aquin,* quarante-deux tableaux, dont une grande partie m'a paru être du Frère André, à différentes époques de son talent; les autres ne méritent guère description. — *N. B.* L'inventaire des objets d'art venant de cette maison doit se trouver dans les cartons de la ci-devant Commission des Monuments. Je ne l'ai point reçu.

Ledit jour. — Pour le citoyen Daujon, reçu du citoyen Sturler deux voitures de débris de marbres provenant de la ci-devant église de *Saint-Leu.*

Du 3. — Pour le citoyen Daujon, reçu du citoyen Bellier quatre *colonnes* rance avec chapiteaux en bois doré, et bases de marbre blanc aussi doré, le tout pris à *Saint-Eustache.*

Ledit. — En conséquence de l'autorisation du Directoire du département et de celle de la Commission temporaire des Arts, j'ai reçu du ci-devant *collége Mazarin :*

Un tableau représentant la *Présentation au Temple,* que l'on attribue à Alexandre Véronèse.

Plus, une *Sainte Famille* et une *Descente de croix,* tous deux par Valerio Castelli.

Ledit. — Pour le citoyen Daujon, reçu, du citoyen Sturler, de la ci-devant paroisse *Saint-Leu,* deux petites *colonnes* rance, sans chapiteaux ni bases.

Un médaillon représentant *saint Jacques.*

Une *Pleureuse,* en demi-relief.

Une *Vierge* et quatre petits *enfants,* dont deux par Sarrazin, le tout sculpté en marbre blanc.

Plusieurs débris de marbre; plus les tableaux suivants :

Trois mauvais tableaux, qui sont *saint Jacques, saint Sébastien* et *saint Nicolas.*

Deux mauvais *portraits* de curés.

Un *Christ,* copie d'après Van Dyck.

[1] Dans l'état récapitulatif, Lenoir mentionne trois portions du groupe de Coustou reçues le même jour et qui ne figurent pas ici. « Il est bon d'observer que, lorsque le transport des monuments a été commencé dans cette église, les commissaires aux accaparements avaient fait enlever tous les bronzes et tous les plombs qui ornaient l'église et les monuments pour les conduire à l'Arsenal, conformément à l'arrêté du Comité de Salut public. » On comprend que cette remarque ne pouvait trouver place sur l'état envoyé au Comité d'Instruction publique. — J. G.

Autre, représentant un *Miracle.*
Un *Calvaire,* mauvais tableau.
Saint Sébastien, auteur inconnu.
Le *Mariage de sainte Catherine,* auteur inconnu.
Un *Calvaire,* attribué à AUBIN VOUET.
Une *Sainte Famille,* d'après RAPHAEL.
Jésus mourant, copie d'après LE BRUN.
Saint Jacques le Majeur, par CHARLES COYPEL.
Un *Ecce Homo,* que j'attribue au NAIN.
Le *Songe de Joseph.*
Les *Disciples d'Emmaüs,* par CHAMPAGNE [1].
L'*Annonciation de la Vierge,* par RESTOUT.
La *Samaritaine,* par le même.
Une *Sainte Famille.*
Un *Paysage,* avec figures.
Une *Sainte Famille.*

Le 3. — Scellier m'a remis deux petites *colonnes* de Sicile, que je lui avais données à restaurer, venant de l'*Oratoire,* rue Saint-Honoré.

Plus, de *Franciade,* six *colonnes* cannelées en marbre blanc, prises au *Tombeau de François Ier.*

Le 4. — De *Saint-Leu,* ci-devant paroisse, des mains du citoyen STURLER, pour le citoyen Daujon, les tableaux suivants :

La *Femme adultère,* par SAINT-YVES.
La *Cène,* par PORBUS [2].
Une *Sainte Famille,* copie d'après CARRACHE.
Une *Descente de croix,* par COURTIN [3].
La *Pentecôte,* par VERNANSAL.
Un *saint Antoine.*
La *Résurrection de Jésus,* par BERTIN.
Un *Christ,* par MÉRELLE.
Une *Sainte Famille,* d'après RAPHAEL.
Une *Nativité,* par OUDRY.
Tobie recouvrant la vue, mauvais tableau.

Ledit. — De *Saint-Jacques la Boucherie,* des mains du citoyen STURLER, pour le citoyen Daujon :

Une mauvaise copie représentant l'*Ange gardien.*
Les *Disciples d'Emmaüs, idem.*

[1] Le tableau des *Pèlerins d'Emmaüs* n'était peut-être pas de PHILIPPE DE CHAMPAIGNE. Les écrivains du dix-huitième siècle n'y reconnaissent point sa manière, et ils l'attribuent à un peintre inconnu. L'œuvre devait avoir du mérite, car on eut à la défendre contre le zèle de connaisseurs de la pire espèce. « On a voulu voler ce tableau, dit Dargenville. Depuis ce temps, il est enfermé sous des volets. » — P. M.

[2] Aujourd'hui au Louvre (n° 392. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT, édition de 1878). — P. M.

[3] Le tableau de JACQUES COURTIN est au Musée de Bruxelles ; n° 229 du catalogue de M. Édouard Fétis. — P. M.

Le *Massacre des Innocents,* par MICHEL CORNEILLE. Ce tableau était placé jadis au maître-autel de la paroisse des Saints-Innocents, et depuis a été transporté dans celle de Saint-Jacques, lors de la réunion ordonnée par l'Assemblée Constituante [1].

Saint Jacques, par RESTOUT.

La *Résurrection de Jésus,* attribuée à BAUJIN.

Autre *saint Jacques.*

Saint Charles guérissant de la peste.

Une *Vierge.*

L'*Éducation de la Vierge,* tous mauvais tableaux.

Saint Jean, idem.

Jésus chez Marthe et Marie, copie d'après SIMPOL.

La *Transfiguration de Jésus* et la *Pentecôte, idem.*

Sainte Catherine, par CAZES, et *saint Ambroise,* par VIGNON.

Un tableau gothique peint sur bois, représentant la *Cène.*

Du 6. — De *Saint-Jacques,* reçu du citoyen STURLER un bas-relief gothique, sculpté en marbre blanc, représentant la *Mort de la Vierge.*

Ledit. — De *Franciade,* trois *colonnes* cannelées, en marbre blanc, prises au *Tombeau de François Ier.*

Du 7. — Du citoyen Bellier, pour le citoyen Daujon : de la ci-devant paroisse *Saint-Laurent,* deux voitures chargées d'*épitaphes* et débris de marbre.

Ledit. — Du citoyen Boulland, commissaire de la Section de Guillaume Tell : les tringles dorées qui servaient de bordures aux tableaux de VANLOO, placés autrefois dans le chœur de *Saint-Augustin* (*sic*), ci-devant *Petits-Pères.*

Du 8. — Du citoyen BOULANGER, sculpteur, de la ci-devant *Sorbonne,* une *Statue,* sculptée en marbre blanc, venant du fronton.

Dudit. — Du citoyen Bellier, pour le citoyen Daujon, reçu des *Récollets,* faubourg Saint-Martin, vingt mauvais tableaux ne méritant aucune description, dont deux sont roulés.

Le 9 dudit. — De la ci-devant *Sorbonne,* reçu du citoyen BOULANGER, sculpteur, deux *statues,* sculptées en marbre blanc, prises au portail.

Je certifie véritable et conforme à mes registres, le présent état. A Paris, le 9 pluviôse, l'an II de la République une et indivisible (28 janvier 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

XCVII

Envoi par LENOIR de l'état décadaire du 9 au 19 pluviôse, et note sur les vitraux de Saint-Gervais.

Ce 19 pluviôse an II de la République (7 février 1794).

Au citoyen MATHIEU, *président du Comité d'Instruction publique.*

Je te fais passer, Citoyen, la note des objets entrés au Dépôt confié à ma garde, du 9 pluviôse jusqu'au 19 dudit (28 janvier-7 février 1794).

[1] Il a été envoyé au Musée de Tours, où il est encore. — A. DE M.

Toujours occupé du rassemblement des objets d'art qui doivent un jour servir à l'instruction, je te prie de jeter les yeux sur la note suivante.

N. B. Il existe dans la nef de la ci-devant église *Saint-Gervais* des *vitraux* de la première importance; ils sont peints par JEAN COUSIN; ce peintre sculpteur, anatomiste et littérateur, qui vivait en 1500, y a réuni le grand style et l'exécution facile de son art aux connaissances profondes qu'il avait acquises.

J'ai une autorisation du Directoire pour enlever ceux du même auteur qui se trouvent placés dans la chapelle du château[1]. Je dois la mettre à exécution au premier beau jour, ayant déjà la satisfaction d'avoir réuni, dans le Dépôt provisoire, plusieurs tableaux et plusieurs sculptures de ce maître; elle serait entièrement satisfaite si, ayant égard à ma demande, je puis, moyennant une autorisation de la Commission temporaire des Arts, rapprocher de ces chefs-d'œuvre de l'art ceux dont je te parle ci-dessus et qui sont dignes de ton attention.

Je crois devoir un tel hommage à la gloire de JEAN COUSIN.

Je te prie de me croire toujours digne de ton estime.

Ton Concitoyen. LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

XCVIII

Extrait des registres du citoyen LENOIR, garde du Dépôt des Monuments, aux ci-devant Petits-Augustins.

Du 9 pluviôse jusqu'au 19 dudit (28 janvier-7 février 1794).

Le 9. — J'ai reçu du citoyen BOULANGER, sculpteur, chargé de la destruction des objets relatifs à l'ancien culte, quatre *figures* sculptées en marbre blanc, qui servaient de décoration au portail de la ci-devant *Sorbonne.*

Le 11 dudit. — En conséquence de l'autorisation du Directoire, le citoyen Scellier m'a remis le groupe du maître-autel de *Notre-Dame,* représentant une *Descente de croix,* sculptée en marbre blanc par COUSTOU.

Le 13 dudit. — J'ai reçu du citoyen Daujon, administrateur des travaux publics, une *cuve* et son pied en marbre noir, pris à *Saint-Germain l'Auxerrois.*

Dudit. — De ci-devant *Saint-Denis,* deux *colonnes* de porphyre de 7 pieds et demi, bases et chapiteaux en plomb.

Le 14 dudit. — Du citoyen Daujon, deux voitures de débris de marbre de toutes espèces, venant de *Saint-Germain l'Auxerrois.*

Ledit. — De *Saint-Denis,* une *colonne* cannelée, sculptée en marbre blanc, du *Tombeau de François Ier*[2].

Le 15. — Du citoyen Daujon, deux voitures de débris de marbres de toutes espèces[3].

[1] De Vincennes. — H. J.

[2] L'état général ajoute : « plus les vases de plomb qui ont dû être portés à l'Arsenal dans les vingt-quatre heures. » — J. G.

[3] Sur l'état général, LENOIR ajoute : « Parmi lesquels se sont trouvés des parties de bas-reliefs en albâtre, ornés de petites figures, de pilastres arabesques et d'une inscription sur la-

Trois *bustes* sculptés en marbre blanc [1].

Six *consoles* en bleu turquin.

Trois *bas-reliefs gothiques*, sculptés en marbre blanc.

Et deux autres *idem*, sculptés par PRIEUR, représentant l'*Abondance* et la *Justice*.

Deux *colonnes* de marbre rance, chapiteaux et bases en cuivre.

Deux *colonnes* de marbre noir, dont une est fracturée.

Le tout pris à *Saint-Germain l'Auxerrois*.

Le 16 dudit. — Du même citoyen et du même lieu, deux petites *colonnes* de marbre rance; quatre, *idem*, en noir, dont une cassée, avec bases et chapiteaux en bois doré; plusieurs débris de marbre.

Ledit. — De *Saint-Eustache*, plusieurs débris de marches d'autel, chargés sur deux voitures.

Du 17. — De *Saint-Germain l'Auxerrois*, une voiture de débris de marbre, plus, deux morceaux de brèche africaine, deux en campan vert; quatre *Enfants*, sculptés en marbre blanc [2].

Le 18. — De *Saint-Eustache*, du citoyen Daujon, huit *colonnes* en granit rose, ornées de bases et chapiteaux sculptés en marbre blanc.

Je certifie véritable le présent état, et conforme à mes registres. A Paris, le 19 pluviôse, l'an II de la République une et indivisible (7 février 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments*.

XCIX

Envoi par LENOIR de l'état décadaire du 19 au 29 pluviôse.

État des objets entrés au Dépôt confié à ma garde depuis le 19 *pluviôse jusqu'au* 29 *dudit inclusivement* (7-17 *février* 1794), *savoir :*

Le 21. — J'ai reçu du citoyen Daujon, administrateur des travaux publics, par les mains du citoyen BELLIER, de la ci-devant paroisse *Saint-Germain l'Auxerrois*, un *fût*, en brocatelle d'Espagne, orné de son socle en griotte d'Italie, et de la garniture de la base en cuivre doré.

Du 22. — Deux statues, sculptées en marbre blanc, représentant *Étienne d'Aligre*, Chancelier, et l'autre, *son père* [3].

Plus, une autre statue, sculptée en marbre blanc, représentant la *femme de d'Aligre père*.

Deux statues couchées, sculptées dans le quatorzième siècle, représentant l'une un *Guerrier*, et l'autre, *son épouse* [4].

quelle on lit : *Ludovicus Deponcher, etc.* » Ce dernier détail nous donne la date précise du déplacement du tombeau des Ponchier. — J. G.

[1] « Dont un représentant *Pompone de Bellièvre* », dit l'état général. — J. G.

[2] L'état général cite en outre, à la date du 17 : « Deux grands bas-reliefs en marbre blanc, représentant l'*Abondance* et la *Justice*, par PRIEUR, etc. », et des fragments du tombeau de *Bellièvre*. — J. G.

[3] « Sculptées par LAURENT MAGNIER, suivant la signature; toutes deux venant de *Saint-Germain l'Auxerrois* », dit l'état général. — J. G.

[4] « Deux statues en albâtre, représentant *Louis de Poncher* et *sa femme*, et un morceau de marbre avec débris d'épitaphes. » *État général*. — J. G.

Le 24. — J'ai reçu du citoyen Houard, commissaire aux ventes, de *Saint-Séverin,* trois tableaux, savoir :

Sainte Geneviève, par CHAMPAGNE.

Saint Joseph, par le même.

Le *Baptême de saint Jean,* attribué à BENEDETTE.

Le 25. — En conséquence de l'autorisation du Directoire, des *Missions étrangères :*

Deux *colonnes* de rance [1].

Le 26. — De *Franciade,* ci-devant *Saint-Denis,* un *fût* de colonne en jaune antique, haut de 4 pieds et demi, sur 16 pouces de diamètre.

Du citoyen Rolet, Commissaire aux ventes, les tableaux suivants qui avaient été déposés à *Saint-Jean en Grève,* le tout venant de Lorette (*sic*) [2], savoir :

Cinq représentant des sujets pris dans la *Vie de saint Jean,* par COLIN DE VERMONT.

Plus, la *Danse d'Hérodiade,* par COYPEL

La *Prédication de saint Jean,* par LUCAS.

La *Visitation,* par DUMESNIL.

Saint Pierre guérissant un lépreux, par CARLE VANLOO. Celui-ci était originairement à *Saint-Pierre des Arcis.*

Plus, une *Vierge,* par HUETTE [3].

Un *saint Jérôme* et la *Fraction du pain,* copies.

Le 28. — En conséquence de l'inventaire et l'autorisation de la Commission temporaire des Arts, sous la surveillance du citoyen Le Blond, l'un de ses membres, j'ai reçu de *Saint-Germain des Prés* [4], *Saint Pierre guérissant des malades,* peint par PIERRE.

Hérode frappé par Dieu, du même.

Le *Martyre de saint Étienne, idem.*

Le *Martyre de saint Vincent,* par NATOIRE.

Celui de *saint Symphorien,* par HALLÉ.

La *Mort d'Ananie,* par LE CLERC.

Saint Pierre guérissant des malades, par CAZES.

Du 29. — *Saint Paul refusant les honneurs divins,* par CHRISTOPHE.

[1] « Le même jour », dit LENOIR dans son état récapitulatif, « j'écris au Président du Comité d'Instruction publique pour lui faire connaître l'impossibilité où l'on est de faire déplacer, sans des frais considérables, une statue en pierre de *saint Michel* qui se trouve au haut du fronton du portail des *Dames Carmélites,* rue Saint-Jacques. » — J. G.

[2] Cette rédaction est assez peu claire, et l'on serait tenté de croire à une erreur. Les tableaux de COLIN DE VERMONT, de NOEL-NICOLAS COYPEL, de LUCAS et de DUMESNIL étaient depuis longtemps à Saint-Jean en Grève. Les mots *venant de Lorette* ne s'expliquent pas. — P. M. — Peut-être les avait-on transportés à Notre-Dame de Lorette, dont le nom date du dix-septième siècle. (PIGANIOL, III, 157.) — A. DE M.

[3] Faut-il lire VOUET? SIMON VOUET était enterré dans l'église de Saint-Jean en Grève. (Voy. le *Guide* de THIÉRY, t. I, p. 717.) — J. G.

[4] « Où le Comité de Salut public avait ordonné l'établissement d'une usine pour la fabrication des salpêtres. » *État général.* — Voy. ci-après, nº CI, la pièce relative à l'enlèvement des objets d'art de Saint-Germain des Prés. — J. G.

Saint Paul faisant un miracle, par VERDOT.
Le *Supplice de saint Vincent,* par HALLÉ.
Les *Obsèques de saint Germain,* par le même.
Saint Pierre délivré de prison, par VANLOO.
Thabithe ressuscitée par saint Pierre, de CAZES.
L'*Aveuglement de Bar-Jézu,* par LEMOINE.
Saint Paul et Ananie, par RESTOUT.

Ledit. — En conséquence de l'autorisation du Directoire, j'ai reçu des *Carmélites,* rue Saint-Jacques :

Un grand bas-relief, sculpté en bois par ELAMEN, représentant *Élie sur son char.*

Je certifie véritable le présent état, et conforme à mes registres. A Paris, ce 29 pluviôse, l'an II de la République une et indivisible (17 février 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

C

LENOIR demande une augmentation de traitement.

Paris, le 30 pluviôse an II de la République (18 février 1794).

Aux citoyens membres de la Commission temporaire des Arts adjointe au Comité d'Instruction publique.

CITOYENS,

ALEXANDRE LENOIR, garde du Dépôt des Monuments établi sous la surveillance du ministre de l'Intérieur aux ci-devant Petits-Augustins, dans lequel il réunit aujourd'hui, à l'aide de vos lumières, les divers objets d'art réservés à l'Instruction publique, ose vous adresser une demande pour laquelle il réclame particulièrement la juste bienveillance de chacun de vous.

Il demande une augmentation à ses appointements qui sont de 1800 liv. Il n'a pu vivre jusqu'alors avec cette modique somme qu'en observant un régime vraiment philosophique; mais, aujourd'hui que les denrées sont montées à un prix exorbitant, les frais de ce régime, quoique subordonné à sa raison, le jettent encore au delà du salaire qu'il reçoit.

Je vous demande donc, Citoyens, que vous veuilliez bien prendre en considération une demande que je crois fondée sur la justice, vous laissant le soin de calculer la somme nécessaire à un artiste pour vivre modestement dans une cité telle que Paris. Ma reconnaissance se tournera sans cesse vers le bien public; c'est tout ce que peut vous promettre

Votre Concitoyen. LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

En marge, on lit : « Ajourné jusqu'à ce que l'état des employés sous la surveillance de la ci-devant Commission des Monuments ait été fourni. » 5 ventôse (23 février).

CI

Le ministre de l'Intérieur autorise le transport des objets d'art existant dans l'église de Saint-Germain des Prés au Musée des Petits-Augustins[1].

Fin février 1794.

Au nom de la République.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Vu l'arrêté de la Commission des Arts du .. pluviôse portant que les colonnes, statues, marbres, tableaux, de la ci-devant église de *Saint-Germain des Prés,* seront incessamment déplacés de cet édifice, destiné à un atelier pour la fabrication du salpêtre, pour être transportés dans l'un des Dépôts provisoires des monuments, et vu la première autorisation par moi donnée pour l'exécution dudit arrêté le 24 pluviôse (12 février), l'état y annexé des objets de peinture et sculpture à enlever de ladite église, lesquels ont été transportés au Dépôt des Petits-Augustins, sous la surveillance du citoyen Le Blond, membre et agent de ladite Commission,

Moi, J. François Paré, sur la remise qui m'a été faite, le 4 ventôse (22 février), par ledit citoyen, d'un second état d'autres tableaux et monuments provenant des chapelles de ladite église, et sur la demande qui m'est faite d'une autorisation pour leur transport au même Dépôt des Petits-Augustins, autorise, en vertu des lois du 10, 22 et 24 octobre 1793, qui me chargent de la conservation des objets de sciences et arts, ledit citoyen Le Blond à faire transporter dans ce Dépôt les objets compris dans l'état de lui signé, savoir :

Neuf tableaux peints par CAZES[2].
Saint Casimir, par SCHUTT.
Quatre *colonnes* de marbre rance.
Martyre de saint Clément, par VIGNON.
Saint Félix, par RESTOUT[3].
Saint Germain.
Une *tombe* de marbre noir.
Deux *colonnes* de même marbre.
Deux *colonnes* de marbre rance.
Saint Benoît, tableau.
Saint Benoît, tableau.
Vingt-six panneaux peints par VIGNON.
Saint Vincent et *saint Germain,* tableaux.
Madeleine dans le désert, tableau.

[1] Un ordre d'enlever les objets d'art restés dans l'église de Saint-Germain des Prés a été publié dans le tome Ier, p. 18, n° XIX ; mais on trouvera ici la liste des objets d'art confiés aux soins de LENOIR. — J. G.

[2] Ils représentaient des scènes de la vie de saint Vincent et de saint Germain. Dargenville en donne les sujets en détail à la page 361 (édit. de 1778). — J. G.

[3] Ne serait-ce pas l'*Apothéose de saint Maur,* placée dans la chapelle de ce saint? Voyez Dargenville, p. 362. — J. G.

Dans la chapelle de Furstenberg : deux *statues* et deux *colonnes.*

L'autel principal, composé de dix colonnes de marbre cipolin, avec le baldaquin et les marbres du sanctuaire.

Dans le chœur : deux tableaux de la composition de HALLÉ, l'un représentant le *Martyre de saint Vincent,* l'autre la *Translation de saint Germain.*

Dans la nef : dix tableaux[1].

Le 1er, du côté du midi, *Saint Pierre guérissant un boiteux à la porte du Temple,* par CAZES.

Le 2e, *Saphire punie de mort,* par LECLERC.

Le 3e, Le *Baptême de l'eunuque de la reine Candace,* par BERTIN.

Le 4e, *Ananie baptisant saint Paul,* par RESTOUT.

Le 5e, *Thabithe ressuscitée par saint Pierre,* par CAZES.

Le 6e, *Saint Pierre délivré de prison,* par VAN LOO[2].

Le 7e, *Saint Paul devant le proconsul Festus,* par LE MOYNE.

Le 8e, *Saint Paul et saint Barnabé guérissant un boiteux,* par CHRISTOPHE.

Le 9e, *Saint Paul, à la porte de sa prison, empêchant son geôlier de se tuer,* par HALLÉ.

Le 10e, *Saint Paul délivré du naufrage,* par VERDOT.

La statue de *Sainte Marguerite*[3], et les colonnes de marbre de cette chapelle.

Les tableaux de la chapelle *Saint-Symphorien,* ci-devant paroisse; savoir :

Hérode et Agrippa frappés de mort, par PIERRE.

Saint Pierre guérissant les malades de son ombre, par PIERRE.

Saint Étienne devant les Docteurs, par NATOIRE.

Le Martyre de saint Étienne, par PIERRE.

Le Martyre de saint Paul, par JEAURAT[4].

Le Martyre de saint Symphorien, par HALLÉ.

Deux *tables* de marbre rance.

Lesdits monuments de peinture, sculpture, et les marbres provenant de ladite église de *Saint-Germain des Prés,* seront remis à la garde du citoyen LENOIR, conservateur du Dépôt national des Monuments aux ci-devant Petits-Augustins, et seront par lui inscrits et détaillés dans le registre contenant l'Inventaire général des Monuments existant dans ce Dépôt, en présence du citoyen Le Blond, commissaire, chargé de faire effectuer leur enlèvement et transport. Mention sera faite audit registre de la présente autorisation, et le

[1] On remarquera que plusieurs des tableaux mentionnés dans la pièce n° XCIX se retrouvent ici sous des titres différents. Ainsi, il n'y a jamais eu dans la nef qu'un LEMOYNE, qu'un VERDOT, etc. Les esquisses décoraient la sacristie. — P. M.

[2] VAN LOO l'aîné, dit Dargenville (p. 378). — J. G.

[3] L'église de Saint-Germain des Prés renfermait une chapelle dédiée à sainte Marguerite. — J. G. — La statue était de JACQUES BOURLET, Religieux convers de l'abbaye. (Piganiol, t. VIII, p. 54.) — P. M.

[4] D'après Dargenville, le tableau de JEAURAT représentait non le *Martyre,* mais la *Conversion* de saint Paul; le *Martyre de saint Symphorien,* qui vient ensuite, décorait l'autel. — J. G.

double de l'état des objets remis au Dépôt sera signé par le gardien conservateur pour la décharge dudit citoyen Le Blond.

Pour copie conforme.

Signé : LE BLOND, *agent de la Commission des Arts.*

CII

Extrait des registres du garde du Dépôt des Monuments établi en la Maison nationale des ci-devant Petits-Augustins.

État des objets entrés dans ledit Dépôt depuis le 29 *pluviôse jusqu'au* 10 *ventôse, l'an II de la République* (17-28 *février* 1794).

Le 4 ventôse. — J'ai reçu du citoyen Daujon, administrateur des travaux publics, par les mains du citoyen BELLIER, sculpteur, un groupe composé de deux figures, représentant le *Baptême de Jean,* sculpté par LEMOINE, en marbre blanc. Ce monument, pris à la ci-devant église *Saint-Eustache,* était originairement à *Saint-Jean en Grève*[1].

Le 6 dudit. — En conséquence de l'autorisation du Directoire et de la Commission temporaire des Arts adjointe au Comité d'Instruction publique, le citoyen BELLIER a amené au Dépôt le *tombeau et la statue du cardinal Mazarin,* sculptée en marbre blanc par COYSEVOX; vingt-deux pièces de cuivre détachées et servant d'ornements audit tombeau; plus, trois *figures de femmes allégoriques* en bronze, fondues sur les modèles de COYSEVOX, par KELLER. Le tout provenant du collége Mazarin.

Le 7 dudit[2]. — Reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen BELLIER, le *tombeau de Colbert,* composé de trois figures, dont deux allégoriques au ministère, et une représentant ce ministre, le tout sculpté en marbre blanc par TUBY, sur les dessins de COYSEVOX. Le tout pris à la ci-devant église *Saint-Eustache.*

Le 8 dudit. — J'ai reçu du citoyen Le Blond, membre de la Commission temporaire des Arts, une *grille en fer,* ornée de cuivre bronzé, composée de douze panneaux et de six bandes. J'observe à ce sujet que divers ornements[3] de cuivre ont été enlevés par des Commissaires munis de pouvoirs, comme objets de féodalité; ceci a été constaté par procès-verbal.

Ledit. — Reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen BELLIER, une *Vierge,* sculptée en marbre blanc, provenant de la ci-devant église *Saint-Eustache.*

Le 9 dudit. — Reçu du citoyen Daujon, du même lieu, un bas-relief sculpté en pierre par JEAN GOUJON, représentant *Jésus porté au tombeau*[4]; plus, un

[1] « J'observe que les bras sont cassés », dit LENOIR dans son État général. — J. G.

[2] « Le 7 dudit, par ordre du Comité de Salut public, il a été remis au citoyen Daroux, commissaire aux accaparements de la Section de l'Unité, douze cercueils en plomb qu'il a fait extraire des caves. » — *État général.* — J. G.

[3] « L'état général dit « les fleurs de lys et autres ornements ». — J. G.

[4] L'état général dit : « Un bas-relief en pierre peint, représentant *Jésus-Christ au tombeau,* par DANIEL DE VOLTERRE. » — J. G.

autre bas-relief de marbre blanc, représentant l'*Immortalité soutenant un médaillon en l'honneur de Cureau,* médecin. Il est, dit-on, exécuté par TUBI, sur les dessins de BERNIN[1].

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, le 10 ventôse, l'an II de la République une et indivisible (28 février 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

CIII

Extrait des registres du citoyen LENOIR, garde du Dépôt national des Monuments, rue des Petits-Augustins.

État des objets entrés dans le Dépôt depuis le 10 *ventôse jusqu'au* 20 *dudit*[2] (28 *février*-10 *mars* 1794).

Le 12 dudit. — En conséquence de l'inventaire dressé par un des membres de la Commission temporaire des Arts et de l'autorisation du ministre de l'Intérieur, j'ai reçu de la ci-devant église *Saint-Sulpice* les objets suivants :

L'*Incrédulité de saint Thomas.*

Saint Jérôme dans le désert, attribué à CRAYER.

Une copie de la *Communion de saint Jérôme* du DOMINIQUIN, attribuée à POUSSIN.

L'*Ange gardien,* école de LE BRUN.

Jésus parmi les Docteurs, par FRONTIER.

La *Nativité de Jésus,* par CARLE VANLOO.

Jésus bénissant des Enfants, par HALLÉ.

La *Nativité de la Vierge,* par CARLE VANLOO.

L'*Adoration des Bergers,* par le même.

L'*Annonciation de la Vierge,* par le même.

La *Purification de la Vierge,* par le même.

La *Présentation au Temple,* par le même.

La *Circoncision,* par PIERRE.

Esquisse d'un *plafond,* par LEMOINE.

La *Pentecôte,* par VERDIER.

Jésus au jardin des Olives, par BAUJIN.

[1] L'état général porte, à la date du 9 ventôse, les articles suivants : « Ledit, remis au citoyen Rose, commissaire du Comité de Salut public, un fort *Crucifix* en plomb doré venant de l'église du *Saint-Sacrement;* quatre *vases* en plomb, de *Saint-Denis;* deux mauvais *bas-reliefs,* venant de *Saint-Honoré,* et deux *figures de femme,* en bronze, venant de *Saint-Germain des Prés.* Plus, deux *vases* et autres débris de bronze venant des *Célestins* et autres lieux. — Le 9 dudit (27 février), j'écris aux administrateurs du Département pour obtenir une garde pour le maintien de l'ordre pendant tout le temps que durera la vente des objets du culte que l'on doit ouvrir au Dépôt le 11 courant, et qui sera continuée jusqu'à définition des susdits objets. » — J. G.

[2] A la date du 11 ventôse, l'état général donne le renseignement suivant : « Le 11 décadi (1er mars), le citoyen Métuel, chef des ateliers de salpêtre, s'est établi dans la maison des Petits-Augustins, en vertu d'un ordre du Comité de Salut public, pour en extraire toutes les matières salpêtrées. — Ledit, reçu du citoyen BELLIER, de *Saint-Eustache,* l'*épitaphe* et *médaillon de Chevert.* » — J. G.

Une *Descente de croix,* copie d'après VAN DYCK.
Saint François dans le désert, par PIERRE.
Saint Nicolas, par le même.
Les *Vendeurs chassés du Temple,* par NATOIRE.
La *Nativité de Jésus,* par DELAFOSSE.
Un petit tableau représentant un *Groupe d'anges,* par le même.
Une toile imprimée à l'encaustique.
Une *Sainte Famille,* attribuée à CARLE MARATTE.
Saint Fiacre refusant les honneurs du diadème.
Un *Ex-voto à sainte Geneviève,* par VERNANSAL.
Un *Ecce Homo* sur bois, soupçonné de l'école vénitienne.
Une *Allégorie mystique,* aussi sur bois, même école.
La *Purification au Temple,* attribuée à JOUVENET[1].
Le 13 dudit. — Du ci-devant Séminaire *Saint-Sulpice :*
Une *Descente de croix,* petit tableau par HALLÉ père.
La *Nativité de la Vierge,* par RESTOUT.
Deux *Évangélistes,* par le même[2].
Jésus parmi les Docteurs, par HALLÉ père.
La *Pentecôte,* par LE BRUN.

Le 14. — En conséquence de la même marche d'opération, j'ai reçu de la ci-devant église de *Saint-Germain des Prés* neuf tableaux provenant du chœur représentant des *sujets pris dans la vie de saint Germain* et dans celle de *saint Vincent,* peints par CAZES.

Plus, une *Madeleine dans le désert.*
Le *Martyre d'un saint,* par VIGNON.
Saint Germain, auteur inconnu.
Autre, *idem.*
Saint Benoît, dans le style de BOULLOGNE.
Saint Benoît endormi, par RESTOUT.
Des *Robertins,* la *Purification de la Vierge,* par LE SUEUR.
De *Saint-Sulpice,* deux *tombeaux,* dont un garni de bas-reliefs.

Le 15 dudit. — De la sacristie de *Saint-Germain des Prés,* une copie de la *Transfiguration,* de RAPHAEL.

[1] A cette liste de tableaux, l'état général ajoute les objets suivants, entrés au Dépôt le 12 ventôse : « Plus deux *gaînes* en marbre rance; plusieurs débris des marches de l'autel; une statue en marbre de *saint Jean-Baptiste,* par BOIZOT; plusieurs *épitaphes* et autres débris de marbre; deux moitiés de *colonnes ;* deux *sarcophages* antiques en marbre de Paros ornés de sculptures; deux *colonnes* de marbre blanc; une belle *Vierge colossale* en marbre blanc, attribuée au BERNIN, venant des *Carmes,* rue de Vaugirard. » — J. G. — Nous avons déjà eu l'occasion de dire que la *Vierge* des Carmes déchaussés est l'œuvre de RAGGI, qui, d'après la tradition, s'était inspiré d'une maquette de BERNIN. — P. M.

[2] Les deux tableaux de JEAN RESTOUT ne représentaient pas des *Évangélistes,* comme l'indique ALEXANDRE LENOIR, mais les prophètes *Isaïe* et *Ézéchiel.* Ils figurèrent l'un et l'autre au Salon de 1748, et furent placés immédiatement dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. Envoyés ensemble au Musée national, les deux prophètes de RESTOUT ont été séparés en 1803. L'*Ézéchiel* est au Musée de Bordeaux, n° 606 du catalogue de 1881. — P. M.

Du Séminaire de *Saint-Sulpice*, la *Nativité de Jésus*, par LE CLERC.

La *Visitation de la Vierge*, attribuée à VERDIER.

La *Présentation au Temple*, par MAROT.

La *Purification*, par RESTOUT.

Plus, deux médiocres copies d'après RUBENS.

Du 16. — De *Saint-Germain des Prés*, quatre chapiteaux et bases composites en plomb doré; une *cuve* et son pied en marbre rance, garnie d'ornements en cuivre doré, servant de fonts baptismaux[1].

Du 17. — En conséquence de l'inventaire de la ci-devant Commission des Monuments, des *Dames Sainte-Marie*, rue Saint-Jacques :

Six petites *colonnes* de campan vert, avec leurs bases et chapiteaux de cuivre.

Dix petits reliefs très-médiocres, fondus en cuivre, encadrés de bois et d'ornements de cuivre doré.

Une tête d'*Ecce Homo*, d'après CORRÉGE.

Une petite *Vierge* de marbre blanc, exécutée par CHALLE.

En conséquence de l'autorisation du ministre et de l'inventaire de la Commission des Arts, de la ci-devant *église du village de Boulogne :*

La *Purification de la Vierge*, par LA HYRE.

Saint Jérôme.

Du citoyen Danjou[2], par les mains du citoyen BELLIER, sculpteur, de la ci-devant église *Saint-Eustache :*

Trois tableaux imitant les bas-reliefs peints sur marbre blanc, par SAUVAGE.

Du 19. — Des ci-devant *Dames Sainte-Marie*, rue Saint-Jacques :

La *Visitation de la Vierge*, par le citoyen SUVÉE.

La *Trinité*, par LAFOSSE.

Deux *Évangélistes*, par le même.

Jésus chez Marthe, école flamande.

Une *Sainte Famille*, d'après RAPHAEL.

Une *Sainte Famille*, par un élève de VOUET.

Jésus chez son père, par le même.

Douze mauvais tableaux, ne méritant description.

L'*Adoration des Cœurs*, par MAUPÉRIN.

De *Saint-Germain des Prés*, un *tabernacle* de marbre blanc, garni d'ornements en cuivre doré, provenant originairement des *Dames de la Ville-l'Evêque.*

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, ce 10[3] (*sic*) ventôse, l'an II de la République une et indivisible (10 mars 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

[1] L'état général ajoute : « Le citoyen Daroux, commissaire aux accaparements, fait enlever les cloches du clocher et tous les fers et plombs qui sont au Dépôt. »

[2] Il faut lire Danjou et non Daujou, comme nous l'avions imprimé plus haut par erreur. — J. G.

[3] Il faut évidemment lire le 20. — J. G.

CIV

État des tableaux demandés à Lenoir pour le Musée central des Arts.

Sans date. (Vers le 1er mars 1794.)

Note des tableaux français dont le Musée central des Arts a besoin.

Blanchard ; *Saint Jean dans l'isle de Pathmos,* provenant de l'*Académie de Saint-Luc.* (Note de Lenoir : Je n'ai rien reçu de *Saint-Luc.*)

Bertin (Nicolas) ; *Saint Leu,* provenant de la ci-devant abbaye de *Saint-Germain des Prés.* (C'est le *Baptême de l'eunuque de la reine de Candace.*)

Blanchet (Thomas) ; un tableau provenant de *Notre-Dame.*

Corneille (Michel) ; tableaux provenant soit de *Notre-Dame,* des *Capucins du Marais,* des *Feuillants,* de *Saint-Roch* ou des *Innocents.*

Loir (Nicolas) ; tableau provenant de *Saint-Barthélemy, Notre-Dame* ou *Feuillants.* (Celui des *Feuillants* a été remis pour le Muséum.)

Dufresnoy (Alphonse) ; tableau provenant de *Sainte-Marguerite.*

Stella (Jacques) ; tableau provenant du *Noviciat des Jésuites* (Celui des *Jésuites* est très-mauvais), *Saint-Germain le' Vieux* (Il a été remis pour le Muséum), *Carmélites* du faubourg Saint-Jacques, ou *Religieuses de l'Assomption* (Est trop médiocre pour le Muséum).

Testelin (Louis) ; *Saint Louis guérissant les malades,* provenant des salles de la *Charité.*

Silvestre (Louis). Perrier (François). Vleugels (Nicolas).

Largilier (Nicolas). Freminet (Jean-Baptiste).

Picault, *conservateur.*

CV

Remise par Alexandre Lenoir au Commissaire aux accaparements de douze cercueils de plomb, de vases et flammes, et de bases en plomb (7 mars 1794).

Nous, Jean-Baptiste Darroux, commissaire aux accaparements de la Section de l'Unité, reconnaissons avoir reçu du citoyen Lenoir, garde du Dépôt des Monuments aux Petits-Augustins, douze *cercueils de plomb,* dont deux petits, et plusieurs *vases* et *flammes,* et deux *bases* plates, en plomb, qui étaient déposés dans le jardin.

Paris, le 17 ventôse, l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable (7 mars 1794).

Signé : Darroux, *Commissaire aux accaparements.*

CVI

Envoi par Lenoir de l'état décadaire du 20 au 29 ventôse.

État des objets entrés dans le Dépôt depuis le 20 *ventôse jusqu'au* 29 *du présent mois* (10-19 *mars* 1794), *savoir :*

Le 22. — J'ai reçu de *Franciade,* ci-devant *Saint-Denis,* une petite *figure*

dans l'attitude d'écrire, représentant un petit *Génie ailé,* sculpté en marbre blanc[1].

Le 24 dudit. — J'ai reçu du citoyen Danjou, par les mains du citoyen BELLIER, pris dans la ci-devant église *Saint-Eustache,* les tableaux suivants :

L'*Annonciation,* en deux parties, par LAFOSSE.

La *Nativité de Jésus,* copie d'après GUIDE.

Deux mauvais tableaux.

Saint Jean dans le désert, par le citoyen VINCENT.

Saint Louis, par un élève du citoyen LAGRENÉ.

Un *Calvaire,* par VIGNON.

Autre *Calvaire* sur bois, dans le style de FRANCK.

Deux tableaux ne méritant description.

Ex-voto à sainte Geneviève.

Ex-voto, dans le style de COYPEL.

Mauvaise copie, d'après GUIDE.

Le *Martyre de saint Eustache,* par un élève du citoyen VINCENT.

Saint Jean-Baptiste, par LEMOINE.

Une *Descente de croix,* d'après PALME.

Sainte Marguerite, mauvaise copie d'après RAPHAEL.

L'*Annonciation,* mauvais tableau.

Saint Roch devant la Vierge, copie d'après ANNIBAL CARRACHE[2].

Saint Philippe baptisant l'eunuque de Candace, par GODEFROY.

L'*Apothéose de saint Eustache,* par SIMON VOUET.

Le *Martyre de saint Eustache,* par le même.

Même sujet, par POERSON.

Saint Louis et sainte Reine, médiocre tableau.

Ex-voto, dans le style de COYPEL.

Deux mauvais tableaux.

Un mauvais bas-relief en bois, représentant le *Martyre de sainte Reine.*

Le 25. — De la ci-devant église *Saint-Germain des Prés :* Six *colonnes* de 12 pieds de fût en marbre cipolin; plus, deux dessus de tables de griottes d'Italie[3].

[1] « Le 23 dudit, reçu de *Saint-Germain des Prés* deux *colonnes* de marbre fracturées hors de service. » *État général.* — La figure « dans l'attitude d'écrire » est au Louvre. C'est le *Génie de l'histoire,* attribué à FREMIN ROUSSEL par le catalogue de M. Barbet de Jouy (édit. de 1873, nº 111). — P. M.

[2] « Que le Régent fit faire pour remplacer l'original qu'il garda. » — *État général.*

[3] L'état général porte, à la date du 25, deux articles qui ne figurent pas ici et que nous reproduisons :

« Le 25 dudit (15 mars), reçu des citoyens Daroux, Auvray et Poulain, membres du Comité révolutionnaire de la Section de l'Unité, de la *Charité* trente-quatre tableaux, parmi lesquels il n'y en a aucun de remarquable. J'observe auxdits citoyens que la statue en marbre de la *Vierge* et le *Tombeau du prêtre Bernard* sont tellement mutilés qu'il est inutile de les faire transporter au Dépôt. » — Voy. pièce CVIII.

« Ledit, d'autres Commissaires de la même Section se sont présentés pour me forcer à planter des pommes de terre dans le jardin, conformément à un décret du Comité de Salut public. Ces Commissaires sont Boussinaux, Lanoir, etc. »

Le 26. — De la même maison, une statue sculptée en marbre blanc, par le Frère BOURLET, représentant *sainte Marguerite.*

Le 26, 27, 28. — J'ai reçu du citoyen Guibert, en conséquence d'une autorisation de la ci-devant Commission des Monuments, de la ci-devant église *Saint-Sulpice,* douze *figures* sculptées en pierre de Tonnerre par BOUCHARDON.

Le 26. — Les citoyens commissaires de la Section de l'Unité m'ont remis de la maison nationale, ci-devant *la Charité,* un tableau de JOUVENET, représentant l'*Apothéose de saint Jean de Dieu.*

Le 27. — De *Saint-Germain des Prés,* deux petites *colonnes* en rance, dont une cassée.

Le 29. — Du citoyen Guibert, de *Saint-Sulpice,* un bas-relief, sculpté en pierre de Tonnerre, par BOUCHARDON, représentant une *jeune pleureuse* [1].

Je certifie véritable le présent état, et conforme à mes registres. A Paris, ce 29 ventôse, l'an II de la République une et indivisible (19 mars 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

CVII

LENOIR déclare n'avoir reçu aucun des objets de science et d'art envoyés de Belgique.

Paris, ce 21 ventôse an II de la République française (11 mars 1794).

Aux Citoyens composant le Directoire de la Commission temporaire des Arts adjointe au Comité d'Instruction publique.

Je m'empresse, Citoyens, de répondre à la demande que vous m'avez adressée, conformément à l'arrêté pris par le Comité d'Instruction publique dans sa séance du 14 ventôse (4 mars), relativement aux objets de sciences et arts envoyés à Paris, dans différents Dépôts, par les commissaires délégués à cet effet dans la Belgique.

Je vous déclare, Citoyens, qu'il n'est entré dans le dépôt confié à mes soins aucun des objets provenant de la Belgique, et que, si par hasard il m'en était adressé, je vous en donnerais connaissance sur-le-champ, en y joignant les détails que vous me demandez.

Salut et fraternité.

Votre concitoyen, LENOIR, *conservateur des Monuments au Dépôt national* [2], *rue des Petits-Augustins.*

CVIII

Inventaire des tableaux et objets d'art de l'hospice de la Charité [3].

15-19 mars 1794.

Inventaire des objets d'art réservés pour l'instruction publique dans la

[1] « Le *Mausolée de madame de Lauraguais* », dit l'état général.

[2] On saisit ici la transition : le Dépôt provisoire devient Dépôt national, en attendant qu'il se métamorphose en Musée. — J. G.

[3] Voyez l'ordre d'enlever les objets d'art de l'hôpital de la Charité, envoyé à LENOIR, le 6 mars 1794 (tome I, p. 19, n° XX), et ci-dessus la note 3 de la page précédente. La pièce suivante est de l'écriture de LENOIR. — J. G.

Maison nationale, ci-devant la Charité, fait le 25 ventôse, l'an II de la République une et indivisible (15 *mars* 1794).

DANS LE CHOEUR. — MAITRE-AUTEL.

Un *Calvaire,* par DULIN [1].
Jésus guérissant la belle-mère de saint Pierre, par le même.
Jésus guérissant des aveugles-nés, par le même.

DANS LA NEF.

Le *Martyre de saint Pierre et de saint Paul,* par CAZES.
Saint Jean prêchant dans le désert, par VERDOT.
La *Multiplication des pains,* par HALLÉ.
La *Résurrection de Lazare,* par GALLOCHE.

CHAPELLE DE LA VIERGE.

Sur l'autel on voit une terre cuite [2].
L'*Assomption de la Vierge,* école de VIGNON.
Un *Ex-voto,* dans le style de POERSON.
L'*Annonciation de la Vierge,* par VERDOT.
La *Visitation de la Vierge,* par le même.
La *Présentation de Jésus au Temple,* par DUPOUCH [3].
L'*Accouchement de sainte Anne,* d'après CORTONE.

CHAPELLE SAINT-JEAN.

L'*Apothéose de saint Jean de Dieu,* par JOUVENET.
Deux petits tableaux médiocres.
Les *Anges chez Abraham,* par RESTOUT.
Le *Samaritain,* par le même.
L'*Assomption de la Vierge,* auteur inconnu.
L'*Apothéose du bienheureux Bernard,* école de VIGNON.
Des *Religieux guérissant des pauvres malades,* par DE SÈVE.

CHAPELLES.

Première chapelle : *Saint Laurent,* peint dans le style de VAN THULDEN.
Sainte Apolline, sans nom d'auteur.
Deuxième chapelle : *Saint Augustin,* très-mauvais tableau.
Une *Sainte Famille,* d'après CARRACHE.
Troisième chapelle : La *Pentecôte,* plus *Saint Jean,* tous deux très-mauvais.

[1] Dargenville ne parle pas de ce *Calvaire.* Il dit : « Le *Christ* du chœur est de BENOÎT. » — J. G. — Thiéry (en 1784) dit quelque chose de plus : « Le Christ est *peint* par BENOÎT. » L'indication est intéressante parce que BENOÎT est essentiellement sculpteur. — P. M.

[2] Dargenville dit (p. 392) : « La chapelle à droite est celle de la Vierge, dont la figure en marbre a été sculptée par LE PAUTRE » ; et un peu plus loin : « Au milieu est le tombeau de *Claude Bernard,* dit le pauvre prêtre, mort en 1641, en odeur de sainteté. Sa figure à genoux, en terre cuite, est d'une grande vérité. Elle est de la main de BENOÎT. » Thiéry ajoute : « Elle a été coloriée. » (T. II, p. 523.) — J. G.

[3] Dargenville ne cite pas cette peinture. — J. G.

TABLEAUX DÉTACHÉS.

Le *Sacrifice d'Abraham*, par Vignon.

Une *Descente de croix*, auteur inconnu.

Sept autres tableaux ne méritant description.

Suite de l'Inventaire de la Maison nationale, hospice de l'Unité, ci-devant la Charité, le 29 *ventôse* (19 *mars* 1794).

DANS L'INFIRMERIE, AU PREMIER ÉTAGE.

Les tableaux ci-après décrits y étaient déposés, savoir :

Cinq *portraits* féodaux, avec bordures.

Jésus dans le jardin des Oliviers, auteur inconnu.

Le *Baptême de Jean*, par Restout.

Les *Noces de Cana*, par le même.

Jésus chez le Pharisien, par le même.

Trente-quatre portraits en pied, représentant différents *fondateurs* de cette maison.

Plus, un portrait en pied, représentant un *Prélat*, copié d'après Champagne, par son neveu.

Saint Michel, mauvaise copie, d'après Raphael.

Saint Ambroise, auteur inconnu.

La *Mort du bienheureux Bernard*, auteur inconnu.

La *Visitation*, par Frère André.

Jésus guérissant la belle-mère de saint Pierre, par Dulin.

Jésus guérissant des aveugles-nés, par le même.

Ces deux petits tableaux sont les esquisses des deux grands placés dans le chœur.

La *Magdeleine dans le désert*, mauvais tableau.

Sainte Marguerite, par un élève de Vouet.

Jésus à la colonne, par Frère André.

Jugement de Salomon, mauvaise copie, d'après Rubens.

Des *Chevaliers pansant un malade*, sans nom d'auteur.

L'*Apothéose de Bernard*, esquisse d'un tableau placé dans l'église.

La *Piscine*, par de Sève.

Quatre encoignures, peintes par Vernansal, représentant, la 1re, *David implorant les secours de Dieu pour la peste;* la 2e, le *Tentateur et Jésus dans le désert;* la 3e, l'*Ange gardien et le jeune Tobie;* la 4e, *Jésus dans le jardin des Olives*.

Saint Augustin, copié d'après Champagne.

L'*Adoration des Mages*, par Frère André.

L'*Annonciation*, en deux parties, par Dumont.

La *Veuve de Naïm*, école française.

CIX

Envoi par Lenoir de l'état décadaire du 30 ventôse au 10 germinal.

État des objets d'art entrés dans ledit Dépôt depuis le 30 *ventôse jusqu'au* 10 *germinal, l'an II de la République* (20-30 *mars* 1794).

Le 2 germinal (22 mars), en conséquence d'un arrêté de l'assemblée générale de la Section de l'Unité, j'ai reçu de la ci-devant maison de la *Charité* les objets suivants [1], savoir :

Un grand tableau représentant un *Calvaire,* par Dulin.
Jésus guérissant deux aveugles-nés, par le même.
Jésus guérissant la belle-mère de saint Pierre, par le même.
L'*Assomption de la Vierge,* par un auteur inconnu.
Saint Pierre et saint Paul allant au supplice, par Cazes.
La *Résurrection de Lazare,* par Galloche.
La *Multiplication des pains,* par Hallé.
La *Prédication de saint Jean,* par Verdot.
L'*Apothéose du bienheureux Bernard,* école de Vignon.
L'*Assomption de la Vierge,* auteur inconnu.
La *Présentation au Temple,* par Dupouch.
La *Nativité de la Vierge,* d'après Cortone.
Un mauvais tableau représentant *saint Augustin.*
Sainte Appoline.
Quatre mauvais tableaux.
Saint Laurent, école flamande.
Le *Sacrifice d'Abraham,* par Vignon.
Deux mauvais tableaux représentant *saint Jean* et la *Pentecôte.*
Deux autres petits très-médiocres.
Deux copies très-faibles, d'après Poussin.
Les *Anges chez Abraham,* par Restout.
Le *Samaritain,* par le même.
Des *Religieux servant des malades,* par De Sève.
Ex-voto à la Vierge, attribué à Poerson.
L'*Annonciation de la Vierge,* par Verdot.
La *Visitation de la Vierge,* par le même.

Le 5 dudit. — J'ai reçu de la Commission des travaux publics un tableau allégorique représentant des *Echevins,* peint par Hallé, pris dans l'escalier de la bibliothèque de la Municipalité, rue Saint-Antoine [2].

[1] L'état général porte, à la date du 28 ventôse : « Ledit jour, le citoyen Auvray, commissaire de l'Unité, a remis au Dépôt, de la *Charité :* cinq *portraits* inconnus, quatre tableaux venant de la chapelle; trente-quatre *portraits;* plus dix-huit tableaux, dont deux de Dulin, et un de Frère André. »

[2] Ce tableau de Noel Hallé représentait *Minerve annonçant la paix à la ville de Paris.* Dans l'histoire des erreurs de l'école française, il occupait une place notable. Cette peinture,

Le 6 dudit. — Suite de la maison ci-devant la *Charité :*

Jésus à la Colonne, par Frère André.

L'*Apothéose du bienheureux Bernard,* esquisse en grand, école de Vignon.

Saint Ambroise, par le même.

Jésus au jardin des Oliviers, copie médiocre.

Saint Michel, très-mauvaise copie d'après Raphael.

La *Veuve de Naïm,* petit tableau médiocre.

Une *Madeleine, idem.*

Sainte Marguerite, école de Vouet.

Deux mauvais tableaux.

Les *Aveugles-nés,* esquisse de Dulin.

Jésus guérissant la mère de saint Pierre, esquisse par le même.

La *Mort de saint François,* auteur inconnu.

Saint Augustin, mauvaise copie d'après Champagne.

La *Cène,* par Restout.

Le *Jugement de Salomon,* très-mauvaise copie d'après Rubens

Jésus chez Marthe et Marie, par Restout.

Des *Chevaliers soignant des malades,* auteur inconnu.

Le *Baptême de Jésus,* par Restout.

La *Piscine,* par de Sève.

L'*Adoration des Mages,* par Frère André.

L'*Annonciation* en deux tableaux, par Dumont.

La *Visitation de la Vierge,* mauvais tableau.

Quatre encoignures, par Vernansal, savoir : *Jésus au jardin des Oliviers,* la *Peste sous le règne de David, Tobie lavant ses pieds* et la *Cène*[1].

Plus quarante et un portraits représentant des fondateurs et bienfaiteurs dudit hôpital.

Le 8 germinal[2]. — Des ci-devant *Théatins,* j'ai reçu du citoyen Le Bouc un petit *tombeau* de marbre érigé à *Joseph Duterail,* composé d'une petite figure de femme sculptée[3] en marbre blanc, et de plusieurs morceaux de marbre de couleur[4].

Je certifie véritable le présent état conforme à mes registres. A Paris, ce 10 germinal, l'an II de la République une et indivisible (30 mars 1794).

Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

exposée au Salon de 1767 (nº 13), fut violemment critiquée. « Énorme composition, énorme sottise », écrivait Diderot; « on dirait que M. le Prévôt des Marchands invite Minerve et la Paix à prendre le chocolat. » — P. M.

[1] On a vu plus haut (p. 134) qu'un autre titre (*le Tentateur et Jésus dans le désert*) était donné à la quatrième encoignure de Vernansal.

[2] « Le 7 dudit (27 mars), reçu du citoyen Sturler, du séminaire de *Saint-Sulpice,* un tableau de Le Brun représentant des *Anges.* » — *État général.*

[3] « Par Broche. » — *État général.*

[4] « Le 8 dudit, la vente établie au Dépôt, ouverte le 11 ventôse, ayant été close par les Commissaires Thuret, Sauvage et Drays, j'ai signé le procès-verbal pour opérer ma décharge. » — *État général.*

CX

Correspondance de LENOIR avec le Comité d'Instruction publique, du 1er au 3 germinal an II (21-23 mars 1794), au sujet des tableaux réclamés pour le Muséum national.

1°

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'Instruction publique.

Ce 1er germinal an II de la République française une et indivisible (21 mars 1794).

Le citoyen LENOIR, garde du Dépôt national, rue des Petits-Augustins, prévient le Comité d'Instruction publique que les citoyens PICAULT et FRAGONARD sont venus pour enlever de ce Dépôt plusieurs tableaux, et qu'il s'y est opposé parce qu'ils n'étaient munis d'aucun pouvoir constatant, etc.

Le Comité arrête que le Conservatoire du Muséum sera autorisé à extraire des Dépôts nationaux provisoires les objets d'art qu'il jugera à propos de faire placer dans le Muséum, à la charge de donner son récépissé aux gardiens des Dépôts; 2° qu'il sera donné par écrit connaissance de cet arrêté auxdits gardiens, en instruisant le citoyen LENOIR que le Comité approuve sa surveillance.

Pour copie conforme.

A Paris, ce 3 germinal, deuxième année de la République une et indivisible (23 mars 1794). *Signé :* PLAICHARD.

2°

Paris, 2 germinal an II de la République (22 mars 1794).

Le président du Comité d'Instruction publique au citoyen LENOIR, *gardien du Dépôt des Petits-Augustins.*

CITOYEN,

Tu as rempli ton devoir en refusant les objets qu'on te demandait sans une autorisation légale. L'arrêté ci-joint lève toute difficulté à cet égard. Le Conservatoire du Muséum en a connaissance.

Salut et fraternité. *Signé :* VILLAR, *président.*

CXI

Vente de divers objets déposés aux Petits-Augustins.

Le 8 germinal an II (28 mars 1794), il a été vendu au Dépôt, par le citoyen Thuret, commissaire du Département, dans la vente établie et commencée le 11 ventôse (1er mars), les objets suivants, savoir : un *tabernacle* garni de cuivre, plaqué sur un fond d'ébène et écaille, venant de *Saint-Germain,* n° 840 de l'Inventaire; six *piédestaux* garnis de marbre et de cuivre doré, et un *tabernacle* plaqué en ébène, aussi garni de cuivre; quatre *bas-reliefs* en cuivre doré; plus un *tabernacle* et quatre *socles* en marbre, venant des *Dames Sainte-Marie,* rue Saint-Jacques; quatre *chandeliers* en cuivre, etc., etc.

Le procès-verbal général de la vente ayant été clos ledit jour, a été signé

par les commissaires nommés pour procéder à ladite vente. — Savoir : Sauvage, Drays, Thuret et moi, pour opérer ma décharge.

CXII

Envoi par Lenoir de l'état décadaire du 10 au 19 germinal.

État des objets entrés dans ledit Dépôt depuis le 10 *germinal jusqu'au* 20 *dudit* (30 *mars*-9 *avril* 1794).

Du 12. — Reçu de la ci-devant *Sorbonne :* six grands *chapiteaux* et six *bases,* plus quatre *chapiteaux de pilastres* et six *bases,* le tout d'ordre corinthien et de cuivre doré.

Le 13. — Reçu des différents collèges inventoriés par le citoyen Naigeon, savoir :

Le *Veuve de Naïm,* attribué à Le Sueur.

Le *Retour de l'Enfant prodigue,* attribué à Bourdon.

Un *Ecce Homo,* peint sur bois.

Saint Luc, attribué à Vernansal.

Un *paysage,* peint sur bois.

David triomphant de Goliath, d'après Le Guide.

L'*Annonciation de la Vierge,* manière de Vouet.

Jésus parmi les Docteurs.

L'*Assomption de la Vierge,* par Jeaurat.

Une copie représentant une *Sainte Famille.*

Trois mauvais *paysages.*

Un *portrait.*

Deux petits *émaux.*

Deux copies d'après Le Brun : une *Mère de Douleurs,* et un *Ecce Homo.*

La *Communion de la Madeleine,* auteur inconnu.

Un *Christ au tombeau.*

Même sujet, petit tableau, par Philippe Champagne.

Saint Philippe baptisant l'eunuque de la reine de Candace.

La *Présentation de la Vierge au Temple.*

Saint Jean l'Évangéliste, par Le Brun.

Un *Christ,* attribué au même.

Le 14. — J'ai remis aux membres du Conservatoire du Muséum, savoir :

La *Cène,* par Philippe Champagne, pris à *Port-Royal* [1].

Trois *paysages,* peints par le même, pris au *Val-de-Grâce.*

Plus un *Saint Jérôme dans le désert,* attribué à Crayer, pris à *Saint-Sulpice;* le récépissé m'en a été délivré par les citoyens Lesueur et Wicar.

Le 15. — Reçu du citoyen Naigeon deux petits tableaux, l'un représentant *Jésus devant Pilate,* peint sur bois, et l'autre sur cuivre, représentant *Jésus au tombeau.*

Ledit. — Reçu du citoyen Danjou deux *fûts de colonne* en brèche violette.

[1] Aujourd'hui au Musée du Louvre (nº 77. Catal. de Frédéric Villot, édit. de 1878). — P. M.

Deux cassolettes en bois doré et plusieurs débris de marbre; le tout provenant de l'*hospice établi par Beaujon.*

De la ci-devant église *Saint-Médéric,* une mosaïque représentant la *Vierge et Jésus* [1].

Saint Charles Borromée, par CARLE VANLOO [2].

La *Vierge et Jésus,* par le même.

Le *Purgatoire,* par COYPEL [3].

La *Pénitence,* par RESTOUT [4].

Le *Miracle des Hosties,* par le citoyen BELLE [5].

Saint Médéric délivré de prison, par SIMON VOUET.

Le 18. — De *Franciade,* sept morceaux, débris du *tombeau de François Ier.*

Le 19. — Reçu du citoyen Vagnard, Commissaire du Département, un tableau représentant la *Nativité de Jésus,* par RESTOUT, pris dans l'*école dite de l'Enfant Jésus.*

Ledit. — J'ai remis aux membres du Conservatoire du Muséum trois tableaux dont la restauration a été commencée par le citoyen GUILLEMARD, savoir :

Saint Pierre reniant Jésus, attribué au VALENTIN, pris aux *Clunistes.*

Jésus au tombeau, par S. BOURDON, pris à *Saint-Benoît.*

Une *Descente de croix,* par DANIEL DE VOLTERRE, pris à la *Pitié.*

Le récépissé m'en a été délivré par les citoyens Picault et Bonvoisin.

Du village de *Belleville, Jésus prêchant dans le désert,* attribué à BOURDON.

De *Franciade,* six morceaux, débris du *tombeau de François Ier.*

Ledit. — Reçu de la ci-devant église *Saint-Germain des Prés* un petit tableau gothique, peint sur bois [6].

La *Vierge et l'Enfant Jésus,* petit tableau dans la manière de LOYR.

Je certifie véritable le présent état, et conforme à mes registres. A Paris, le 19 germinal, l'an II de la République une et indivisible (8 avril 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

[1] Cette mosaïque, œuvre de DAVID GHIRLANDAJO, avait été rapportée d'Italie par Jean de Ganay, président du Parlement de Paris. Elle est conservée au Musée de l'hôtel de Cluny. Voy. le catalogue d'Ed. du Sommerard, édit. de 1881, n° 4763. — P. M. — On peut voir, sur cette mosaïque, une note dans les anciennes *Archives de l'Art français,* première série, t. I, p. 97-99. — A. DE M.

[2] Le *Saint Charles Borromée* a repris sa place à l'église Saint-Merry. (Voy. *Inventaire des Richesses d'Art de la France,* PARIS, *Monuments religieux,* t. I, p. 284.)

[3] Ce titre est surprenant; la lecture de l'original n'est pas douteuse, le tableau de COYPEL que renfermait l'église de Saint-Merry représentait les *Pèlerins d'Emmaüs.* — P. M.

[4] Le tableau de RESTOUT à Saint-Merry représentait *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre.* — P. M.

[5] Le tableau de BELLE a été restitué à Saint-Merry. Il ne s'agit pas d'un miracle. Le titre exact du tableau est *Sacrifice de réparation des saintes hosties.* Voy. *Inventaire des Richesses d'Art,* PARIS, *Monuments religieux,* t. I, p. 285. — H. J.

[6] « A l'eau d'œuf », dit l'*État général.*

CXIII

État d'objets d'art venant de différents endroits et déposés aux Petits-Augustins, 12 et 13 germinal an II (1er et 2 avril 1794).

Inventaire des tableaux qui ont été transportés, d'après l'arrêté de la Commission des Arts, par le citoyen Nadrot, *dans le Dépôt national des Petits-Augustins, du* 12 *et* 13 *germinal, l'an II de la République française* (1 *et* 2 *avril* 1794), *accompagné du citoyen* Lancine, *membre du Comité révolutionnaire de la Section du Panthéon*[1].

1° *Collége de Lisieux,* rue Saint-Jean de Beauvais, dans l'église : deux tableaux, un *Christ* et un *Saint Jean Évangéliste,* par Le Brun.

Une *Descente de croix,* de 2 pieds 6 pouces de haut, sur 22 de large, dans le genre de Champagne, provenant de l'église *Saint-Etienne du Mont,* et remise par le citoyen Piquenot, Commissaire aux accaparements.

2° Au collége de la *Faculté de médecine,* même rue, dans la salle d'assemblée, quarante-six portraits : des *Doyens* et *Docteurs;* tous ces portraits ne sont que copies la plupart; il y en a quelques-uns de passables, mais ils ne peuvent intéresser que par leur réputation, hors un qui a été réservé, nommé *Hamon,* méd.; un *Christ,* mauvais.

Dans la chapelle, un tableau représentant *Saint Luc,* haut. 6 pieds, sur 4 pieds 3 pouces, maître inconnu.

Un médaillier, dans une armoire où sont les registres dont on n'avait pas la clef.

3° *Collége des Lombards :* une *Assomption de la Vierge,* par Jeaurat, 1740, de 10 pieds de haut environ, 4 pieds et demi de large.

Dans la bibliothèque, un *David,* copié d'après le Guide.

4° *Collége des Grassins,* rue des Amandiers : deux tableaux, l'un représentant la *Résurrection du fils de la veuve de Naym,* dans le genre de Vouet, par (*ou* attribué à[2]) Le Sueur, de 7 à 8 pieds de haut sur 4 et demi; un autre, représentant *Tobie,* attribué au Bourdon[3].

5° *Collége Duplessy :* une *Annonciation,* de 8 pieds environ de haut, sur 6 de large, par Vouet.

6° *Collége de La Marche,* ci-devant appelé de l'Unité : un tableau, la *Présentation de l'Enfant Jésus au Temple,* 7 pieds, sur 4 pieds 8 pouces, rue Montagne.

7° *Collége de l'Égalité,* ci-devant Louis-le-Grand : dans la bibliothèque, un *portrait d'homme,* forme ovale, dans le genre de Largillière.

Un *paysage* dans le genre flamand, peint sur bois, 8 pieds de haut, sur 3 pieds 3 pouces de large[4].

[1] Il existe deux exemplaires de cet inventaire, tous deux d'une orthographe des plus fantaisistes, dont il est difficile de se faire une idée. Ainsi, l'on trouve *Exeomo* pour *Ecce Homo, la Saine* ou *la Seine* pour *la Cène,* etc.

[2] Sur le second exemplaire de la liste on lit : « attribué à ». — J. G.

[3] Lenoir se méprend en attribuant ce tableau à Bourdon. L'*Ange conduisant Tobie* était de Le Brun. Dargenville a soin d'ajouter que cette peinture appartenait à sa première manière. Thiéry reproduit la même observation en 1784. — P. M.

[4] La seconde copie remplace ce qui suit par cette phrase : « Dans un magasin il reste plu-

Dans une salle, près celle d'administration, trois *paysages* dans le grand genre, un de 6 pieds 2 pouces de haut, sur 6 pieds 5 pouces de large, où saint Ignace écrit sa consti[tution].

Les deux autres, de même longueur, sur 3 pieds 10 pouces de haut, représentant la *Fuite en Égypte*.

Dans la chapelle, un tableau de l'autel, représentant *Jésus parmi les Docteurs*, par Renou, de peu de valeur[1].

Un *Ecce homo*, peint sur bois sur un fond doré, 3 pieds 10 pouces de haut sur 8 pieds de large, très-ancien.

Une *Nativité* de peu de valeur.

Bibliothèque : un grand in-folio rempli de portraits gravés d'*Évêques* et *Abbés*, et quelques estampes de paysages et sujets de sainteté, quelques-uns gravés par Drevet, etc.

Un volume des Batailles d'Alexandre.

Dans la salle d'administration, il reste deux tableaux, l'un représentant la *Famille de Darius devant Alexandre*, dans le genre de Jouvenet (resté au collége), et l'autre représente la *Cène*, de l'école de Le Brun. (Dans le genre de Christophe, dit le second manuscrit.)

8° Église *Saint-Étienne du Mont :* dans une chapelle, un *Saint Philippe baptisant l'eunuque*, dans le genre de Vanloo, 6 pieds 4 pouces de haut, sur 4 pieds.

Un *Christ couché aux pieds de la Vierge*, copié d'après un grand maître.

Un, représentant la *Communion*, dans le genre de Champagne, trouvé dans le cloître.

Deux têtes en émail, incrustées dans des panneaux de marbre, représentant le *Christ* et la *Vierge*, dans le genre du Peintre de Limoges.

9° *Collége ci-devant de Navarre :* un *Ecce homo* et une *Mater dolorosa*, forme ovale (bustes en médaillons pendants, second manuscrit). Il reste des panneaux de marbre précieux et les vitraux.

Collége du Panthéon : rien trouvé.

Maison de l'Enfant Jésus, rue Saint-Maur : deux petits tableaux, l'un représentant un *Ecce homo*.

Maison de l'Instruction chrétienne, rue Pot-de-Fer : tableau du maître-autel par Restout, d'aucune valeur, a été laissé.

CXIV

Lenoir demande une autorisation pour livrer les tableaux réclamés pour le Muséum[2].

Paris, ce 14 germinal an II de la République (3 avril 1794).

Aux citoyens composant la Commission temporaire des Arts, adjointe au Comité d'Instruction publique.

Citoyens, je reçois à l'instant une lettre du Comité d'Instruction publique,

sieurs tableaux de dévotion qu'il a été impossible d'emporter, vu les embarras qui y sont; mais ces objets ont paru de peu de valeur. »

[1] C'est le tableau d'Antoine Renou, exposé au Salon de 1767 (n° 172). En le traitant d'œuvre médiocre, l'auteur de l'inventaire, ce n'est pas Lenoir, ne fait que partager l'avis de Diderot, qui ne voyait dans la peinture de Renou qu'une « charge judaïque ». — P. M.

[2] Voir ci-dessus la correspondance qui porte le n° CX.

par laquelle ce Comité m'annonce qu'il a autorisé les membres du Conservatoire à prendre dans les différents Dépôts provisoires ce qui peut servir à l'ornement du Muséum national.

Déjà, des membres du Conservatoire m'ont prévenu qu'ils étaient dans l'intention d'enlever du Dépôt confié à ma garde plusieurs objets pour le Muséum ; je les ai engagés à retarder leur enlèvement, jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment autorisés, et j'ai cru que, conformément à l'arrêté que vous avez pris, il était encore de mon devoir de vous en prévenir, vous priant de me faire parvenir votre adhésion avant l'enlèvement.

Salut et fraternité.

Votre concitoyen. LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

CXV

Envoi par LENOIR de la liste des tableaux livrés pour le Muséum en 1792 et 1793.

Paris, le 14 germinal an II de la République (3 avril 1794).

Aux citoyens composant la Commission temporaire des Arts, adjointe au Comité d'Instruction publique.

Je vous adresse, Citoyens, la note des objets qui ont été retirés du Dépôt confié à ma garde dans le courant des années 1792 et 1793 (vieux style) pour être placés dans le Muséum national par les ex-commissaires alors en exercice.

Je te prie, Citoyen Président, de vouloir bien remettre cette note aux citoyens membres du Conservatoire qui ont paru la désirer pour faciliter leur récolement.

Salut et fraternité.

Ton concitoyen, LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

CXVI

État des tableaux remis par LENOIR pour le Muséum national en 1792 et 1793.

Extrait des registres du citoyen LENOIR, *garde du Dépôt national, rue des Petits-Augustins.*

État descriptif des tableaux et autres objets d'art que j'ai remis, d'après les invitations des ex-ministres ROLAND *et* GARAT, *aux citoyens* VINCENT, JOLLAIN, COSSARD, PASQUIER, BOSSU *et* REGNAULT, *pour lesdits objets être placés par eux au Muséum national*[1].

Premier article du 5 décembre 1792 :

Des *Carmélites,* rue Saint-Jacques, l'*Entrée de Jésus dans Jérusalem,* par LA HYRE.

[1] Voyez ci-dessus, en 1792, sous les nos XXII et XXIII, les états partiels des tableaux livrés par LENOIR pour le Muséum. Un certain nombre d'articles compris dans ces états ne figurent pas dans ce relevé général ; par contre, quelques détails nouveaux se trouvant mentionnés dans ce document, il nous a paru utile à reproduire. — J. G.

De *Saint-Martin des Champs,* les quatre tableaux peints par JOUVENET.

Du même endroit, la *Piscine,* par RESTOUT.

Des *Chartreux,* le *Lac de Génézareth,* par JOUVENET.

Du même endroit, la *Fille de Jaïre,* par DELAFOSSE.

Du Chapitre de *Notre-Dame,* le *Mariage de la Vierge,* par PHILIPPE DE CHAMPAGNE.

Du même endroit, l'*Annonciation de la Vierge,* par le même auteur.

Du même endroit, la *Présentation de la Vierge,* par le même.

Du même endroit, l'*Apothéose de la Vierge,* par le même.

Des *Petits-Pères, Saint Augustin guérissant un possédé,* par PARROCEL.

Des *Carmélites,* rue Saint-Jacques, l'*Assomption de la Vierge,* par PHILIPPE DE CHAMPAGNE.

Des *Carmélites,* rue Chapon, la *Nativité de Jésus,* par SIMON VOUET.

Du Chapitre *Saint-Honoré,* la *Présentation de Jésus au Temple,* par PHILIPPE DE CHAMPAGNE.

De *Saint-Germain des Prés,* l'*Adoration des Bergers,* par VAN MOLE.

Des *Carmélites,* rue Saint-Jacques, *Jésus apparaissant aux saintes Femmes,* par LA HYRE.

Du même endroit, *Jésus suivi par des Anges,* par LE BRUN [1].

Du même endroit, l'*Annonciation de la Vierge,* par GUIDE.

Des *Chartreux,* une *Madeleine,* dans la manière du GUIDE.

Du même endroit, *Jésus au milieu des Docteurs,* par P. CHAMPAGNE.

Des *Théatins,* l'*Adoration des Mages,* par SEGHERS.

De *Notre-Dame de Nazareth, Jésus chez Marthe et Marie,* par JOUVENET.

Des *Petits-Pères,* quatre tableaux peints sur bois, par PHILIPPE WOUVERMANS.

Du même endroit, deux tableaux par PANINI.

Des *Chartreux,* l'*Adoration des Mages,* par Nicolas POUSSIN.

Des *Célestins,* un *Ex-voto,* attribué à LE SUEUR.

Du même endroit, *Jésus au milieu des Docteurs,* par VIGNON père.

Des *Dames Sainte-Marie,* rue Saint-Antoine, une *Descente de croix,* par LA HYRE.

Des *Chartreux,* le *Plan de la Chartreuse,* par LE SUEUR.

De *Choisy-le-Roy,* les *Quatre Heures du jour,* par JOSEPH VERNET.

De *Saint-Germain des Prés,* un *paysage,* attribué à FETI.

Des *Feuillants,* une *Descente de croix,* par BLANCHARD.

Des *Capucins Saint-Honoré,* le *Martyre de saint Pierre religieux,* par ROBERT.

Des *Petits-Pères,* un *Enfant entouré de nature morte,* par TÉNIERS.

Du même endroit, deux paysages, attribués à HERMAN d'Italie.

De *Sainte-Opportune,* une *Mère de douleur,* par PH. CHAMPAGNE.

De *Saint-Martin des Champs,* un *Christ,* par JOUVENET.

De la *Merci* du Marais, *Saint Sébastien mourant,* par SEGHERS.

Des *Dames de la Croix,* rue Charonne, *Sainte Cécile,* par LUCAS GIORDANE.

[1] Au Musée du Louvre (n° 58. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT, édit. de 1878). — P. M.

Des *Trinitaires, Saint Charles Borromée,* par SIMON VOUET.

De la *Doctrine Chrétienne,* un *Évangéliste,* par SEGHERS.

De l'*Oratoire Saint-Honoré,* un *Calvaire,* par VOUET.

De *Sainte-Élisabeth, Jésus mort posé sur les genoux de sa mère,* par LE BRUN.

De *Saint-Louis de la Culture,* six *paysages,* peints par PATEL.

Huit bordures prises à *Saint-Denis.*

Des *Carmélites,* rue Saint-Jacques, la *Madeleine,* par LE BRUN.

De l'*Ave Maria,* l'*Annonciation de la Vierge,* par PHILIPPE DE CHAMPAGNE.

Le 24 juillet 1793, l'an II de la République une et indivisible, j'ai remis aux mêmes commissaires les objets suivants :

Des *Dominicains* Saint-Honoré, la *Vierge et Jésus,* peints sur cuivre, attribué à LÉONARD DE VINCI.

De *Saint-Lazare, Jésus porté au tombeau,* première manière de RAPHAEL.

Des *Grands-Augustins,* portrait du *Chancelier Du Vair,* par PORBUS.

Des *Chartreux, Jésus en jardinier apparaissant à la Madeleine,* par LE SUEUR.

De *Port-Royal,* la *Samaritaine,* par PHILIPPE DE CHAMPAGNE.

Même maison, la *Fille de Champagne recouvrant la santé,* peinte par son père.

Même maison, *Jésus mort,* peint sur bois par P. CHAMPAGNE.

Même maison, *Saint Jean prêchant,* par le même auteur.

Même maison, la *Cène,* représentant les savants de Port-Royal, aussi par CHAMPAGNE.

Même maison, *Jésus en Bon Pasteur,* par le même auteur.

Des *Dominicains,* rue du Bac, une *Tête d'Évêque,* par TIÉPOLO.

De *Choisy-le-Roy,* deux *Paysages et Ruines,* par P. PATEL.

Des *Petits-Pères,* deux tableaux sur bois, représentant l'*Intérieur de cuisine,* par KALF.

De *Port-Royal,* une *Sainte Famille,* peinte sur bois, d'après ANDRÉ DEL SARTE.

De la *Sorbonne, Saint Jean l'Évangéliste,* par DOMINIQUIN.

Des *Dominicains* Saint-Honoré, *Saint François stigmatisé,* par PORBUS.

De *Saint-Gervais, Jésus porté au tombeau,* par LE SUEUR.

Des *Minimes* de Vincennes, le *Jugement dernier,* par JEAN COUSIN.

De *Saint-Chaumont,* rue Saint-Denis, *Tobie recouvrant la vue,* par BLANCHARD.

Des *Petits-Pères,* deux petits *bustes* antiques.

De la même maison, *buste* antique, représentant un *Romain.*

Même maison, un *buste* antique, représentant l'un des *Césars.*

Du *Jardin de Richelieu,* un buste antique, représentant *Lucius Verus.*

Autres objets d'art que j'ai remis aux mêmes commissaires, le 26 juillet même année ci-dessus mentionnée[1].

Quatre *vases* étrusques, dont deux grands et deux plus petits, garnis de deux socles de brèche violette, pris aux *Petits-Pères*.

Des *Petits-Pères*, deux *figures* égyptiennes de basalte, dont une représente un *Prêtre orné d'hiéroglyphes*, avec leurs socles en brèche violette, que j'ai fait faire avec les débris des marches du maître-autel des *Grands-Augustins*, ainsi que les deux ci-dessus mentionnés.

Des *Petits-Pères*, trois *bustes* antiques, dont deux sont de bronze, et l'autre de marbre blanc.

Du *Val-de-Grâce*, un petit socle de forme longue, orné de lapis, de jaspe fleuri et de bronze doré.

De la *Sainte-Chapelle* de Vincennes, un *vase* arabe de cuivre damasquiné, en argent, posé sur un pied de fer que j'ai fait faire.

Du maître-autel des *Grands-Augustins*, un grand morceau d'albâtre oriental que j'ai fait mettre à neuf et disposer en forme de table, posé sur un pied de fer que j'ai fait faire.

De la *Maison Chimée* (Chimay), un vase en vermeil, avec son plateau, sur lesquels objets est représentée l'*Expédition de Charles-Quint en Afrique*; ce morceau précieux pour le travail a été exécuté à Florence ; il pèse, avec le plateau, 54 marcs 1 once[2].

Du *Jardin de Richelieu*, un buste antique représentant *Mercure*.

Même maison, autre buste antique, représentant, dit-on, *Brutus*; ces deux bustes ont été restaurés par le citoyen L'ÉPINE, sculpteur; plus, deux piédestaux en bois.

De *Saint-Maur*, une table en brèche d'Alep.

Du même lieu, deux tables de portor, de 8 pieds et demi de long, et leurs pieds dorés.

Des *Feuillantines*, rue Saint-Jacques, une table de cipolin, de 4 pieds 1 pouce.

De *Saint-Jean de Latran*, deux colonnes en pyramides, de marbre rance.

De *Saint-Maur*, deux tables de porphyre.

Des *Grands-Augustins*, deux fûts de colonne en porphyre, l'un haut de 2 pieds et l'autre de 18 pouces.

De *Saint-Germain des Prés*, *Saint Paul refusant de sacrifier aux faux dieux*, par CHRISTOPHE.

Des *Minimes*, place Royale, deux petits panneaux attribués à LE SUEUR dans sa jeunesse.

L'*Imposition des mains sur saint Paul*, par RESTOUT, pris à *Saint-Germain des Prés*.

Des *Célestins*, la *Madeleine dans le désert*, par MIGNARD.

[1] Voyez ci-dessus les pièces portant les nos LIII et LIV. — J. G.

[2] Au Musée du Louvre, galerie d'Apollon. (Catal. de M. Alfred Darcel, édition de 1867, nos 764 et 765.) — P. M.

De *Saint-Germain le Vieux*, le *Baptême de Jésus*, par STELLA.
De *Saint-Lazare*, l'*Apothéose de saint Joseph*, par LE BRUN.
Des *Dames de la Miséricorde*, un *Saint Antoine* attribué à BLANCHARD.
De la *Sorbonne*, le *Repos de la Vierge en Égypte*, attribué à ROMANELLI.
De *Choisy-le-Roi*, l'*Apothéose de la Vierge*, par LAFOSSE.
Des *Chartreux*, un *Christ*, par PHILIPPE DE CHAMPAGNE.
Même maison, la *Nativité de la Vierge*, par FETI.
Un *Christ au tombeau*, par le Vieux PALME, pris aux *Petits-Augustins*.
Des *Carmélites*, rue Saint-Jacques, *Sainte Marie l'Égyptienne*, par LOYR.
De la *Sainte-Chapelle* haute, un *Calvaire*, peint sur un fond d'or.
De la *Merci* du Marais, un *Repos de la Vierge en Égypte*, attribué à BOULLOGNE.
De la même maison, le *Roi d'Aragon donnant l'Ordre*, par BOURDON.
De *Choisy-le-Roi*, *Mehemet-Effendi*, peint par AVED.
Quarante-sept bordures dorées.
Des *Dominicains Saint-Honoré*, *Saint Hyacinthe marchant sur l'eau*, par COLOMBEL [1].

Je certifie véritable le présent état conforme à mes registres, à Paris, le 14 germinal, l'an II de la République une et indivisible (3 avril 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

CXVII

État des tableaux, provenant de Notre-Dame, remis par LENOIR pour le Muséum national.

État des tableaux provenant de la ci-devant église de Notre-Dame, que j'ai fait conduire dans le Dépôt national du Muséum, le 25 *frimaire* (15 *décembre* 1793) *et jours suivants, savoir :*

Le *Martyre de saint Pierre*, par SÉBASTIEN BOURDON.
Celui de *Saint Étienne*, par LE BRUN.
Celui de *Saint André*, par le même.
La *Conversion de saint Paul*, par L. DE LAHYRE.
Le 26 dudit. — Le *Paralytique*, par JOUVENET.
Le *Supplice de saint Jean l'Évangéliste*, par HALLÉ père.
La *Piscine*, par BON BOULLOGNE.
Saint André à genoux devant sa croix, par BLANCHARD.
Hémorroïsse guérie, par CAZES.
La *Flagellation de saint Paul et Silas*, par H. TESTELIN.
Le 27 dudit. — *Saint Paul faisant brûler les mauvais livres à Éphèse*, par EUSTACHE LE SUEUR.
La Pentecôte, par BLANCHARD.
Saint Pierre aux pieds de Jésus, par SOURLAI.
Saint Pierre guérissant Thabithe, par H. TESTELIN.

[1] Au Musée du Louvre (n° 128. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT, édition de 1878). — P. M.

Saint Pierre guérissant un lépreux à la porte du Temple, par SILVESTRE; le tout orné de leurs bordures.

L'Adoration des Mages, par DELAFOSSE [1].

Le Magnificat, par JOUVENET.

La Présentation au Temple, par BOULLOGNE.

Ananie et Saphire, par AUBIN VOUET.

Le Centenier aux pieds de Jésus, par le même.

Saint Pierre délivré de prison, par SIMON VOUET.

Saint Charles Borromée guérissant des pestiférés à Milan, par CARLE VANLOO.

Jésus posé sur les genoux de sa mère, par BEAUJIN.

Jésus en croix, par le même.

Un *Calvaire,* par LENAIN.

La *Vierge apparaissant à saint Michel,* par CHAMPAGNE; le tout orné de bordures et encadrements.

Je certifie véritable le présent état conforme à mes registres, à Paris, le 14 germinal, l'an II de la République une et indivisible (3 avril 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

CXVIII

Tableaux remis par ALEXANDRE LENOIR au Conservatoire du Muséum, en germinal an II (mars-avril 1794).

1° Trois tableaux restaurés, un de BOURDON, un de DANIEL DE VOLTERRE et un de VALENTIN, remis à Bonvoisin et Picault, le 17 germinal an II (6 avril 1794).

2° Le quatrième, paysage de PHILIPPE DE CHAMPAGNE, *Un clair de lune,* non restauré, remis à Lesueur, le 22 germinal an II (11 avril 1794).

3° Les trois autres paysages de CHAMPAGNE, la *Cène* du même, et un *Saint Jérôme,* de CRAYER, avaient été remis à Lesueur et WICAR, le 14 germinal an II (3 avril 1794).

CXIX

Inventaire des tableaux de l'hôpital des Quinze-Vingts.

Inventaire des tableaux de l'hôpital des Quinze-Vingts, rue de Charenton, faubourg Antoine, fait en présence du citoyen THIBAULT, *architecte de ladite maison, et réservés par la Commission des Arts, ce* 17 *germinal, l'an II de la République* (6 *avril* 1794).

CHAPELLE DE L'INFIRMERIE.

Un tableau représentant *la Somtion* (sic) *de la Vierge,* dans le genre de LA HYRE; 9 à 10 pieds de haut sur 4 de large environ.

[1] Le tableau de DE LAFOSSE et les dix tableaux mentionnés à la suite avaient été remis au Muséum, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le 26 nivôse an II (15 février 1794). — H. J.

DANS LE MAGASIN.

Six tableaux formant une suite de l'*Histoire de saint Louis*, et l'époque de la fondation de l'hôpital, peints par Poerson, de 5 pieds de haut, sur 3 pieds 1 pouce.

1er sujet. Les *Français à qui l'on crève les yeux dans la Palestine.*

2° Le *Sacre de saint Louis.*

3° *Saint Louis imploré par les chevaliers français.*

4° *Saint Louis revenant de la Palestine, reçu par saint Remi.*

Ces quatre tableaux ont des bordures de bois non doré.

5° La *Mort ou l'Extrême-Onction de saint Louis.*

6° *Saint Louis donnant à dîner aux aveugles*, 4 pieds 10 pouces, sur 5 pieds 6 pouces de haut, sans bordure.

Dans la Section des Quinze-Vingts, faubourg Antoine, à l'entrée du comité civil, il y a un grand tableau représentant l'*Apothéose de saint Louis*, de l'école de Le Brun, 16 à 18 pieds de long, sur 7 à 8 pieds de haut, cadre de bois ; ce tableau provenant de la chapelle ou de l'église des Quinze-Vingts.

Le citoyen Thibault, architecte de ladite maison, voudra bien remettre au citoyen Nadrot, chargé du transport des objets d'art, les tableaux désignés ci-dessus, hors l'*Apothéose de saint Louis* qui se trouve à la Section.

Salut et fraternité.

Naigeon l'aîné, *membre de la Commission.*

Je reconnais avoir reçu du citoyen Nadrau, menuisier, membre de la Commission des Arts, les tableaux ci-après décrits, pris dans le ci-devant hôpital des *Quinze-Vingts*, savoir :

L'*Apothéose de Louis IX*, par un élève de Le Brun.

L'*Assomption de la Vierge*, par La Hyre.

Six tableaux peints par Poerson, représentant des *sujets pris dans la vie de Louis IX*, lors de son expédition dans la Palestine.

Plus, de la ci-devant *abbaye Saint-Antoine*, la *Mort de saint Antoine*, auteur inconnu.

A Paris, ce 23 germinal, l'an II de la République une et indivisible (12 avril 1794).

Lenoir, *Garde du Dépôt des Monuments.*

CXX

Note de Lenoir sur un auto-da-fé de portraits féodaux.

Nota. — Le 20 germinal an II (9 avril 1794), les membres composant le Comité révolutionnaire de la Section de l'Unité, en exécution d'un arrêté de la Commune de Paris, se sont présentés au Dépôt, où ils ont enlevé d'autorité tous les portraits qu'ils y ont trouvés et qu'ils appelaient *Portraits féodaux;* ils les ont de suite transportés sur la place de la Section, vis-à-vis l'église Saint-Germain des Prés, où ils les ont brûlés, après avoir fait assembler le peuple à coups de tambour.

CXXI

Envoi par LENOIR de l'état décadaire du 20 au 30 germinal.

État des objets d'art entrés dans ledit Dépôt depuis le 20 *germinal*[1] *jusqu'au* 30 *dudit mois* (9-19 *avril* 1794).

Du 22. — Du *Collége de l'Égalité,* quatre *sphères* garnies de leurs pieds, dont deux sont de CORONELLI; plus un modèle exécuté en bois.

Ledit. — J'ai remis aux citoyens membres du Conservatoire le quatrième *paysage* de CHAMPAGNE, provenant du *Val-de-Grâce.* J'en ai reçu le récépissé du citoyen Lesueur.

Du 23. — Du ci-devant hôpital des *Quinze-Vingts,* l'*Assomption de la Vierge,* par LA HYRE.

Un tableau allégorique, école de LE BRUN[2].

Six tableaux peints par POERSON, représentant des sujets de la *Vie de Louis IX,* pris dans son expédition en Palestine[3].

De l'église *Saint-Antoine,* un médiocre tableau représentant la *Mort de saint Antoine*[4].

Du 24. — Du ci-devant hôpital de la *Charité,* une médiocre statue sculptée en pierre de Tonnerre, représentant la *Vierge;* une très-médiocre, sculptée en bois, représentant *saint Jean.*

Du 25. — Des cloîtres *Saint-Étienne du Mont,* la *Visitation de la Vierge,* copie d'après CHAMPAGNE.

Ledit et jours suivants. — Plusieurs débris, et plusieurs bas-reliefs, pris à *Saint-Denis,* provenant du *tombeau de François Ier.*

Le 26. — Du *Collége de l'Égalité,* un buste mutilé, sculpté en marbre, représentant *Louis XIV*[5].

Le 27. — Du citoyen Danjou, de la ci-devant église *Saint-Roch,* savoir :

La *Peste des Ardents,* par le citoyen DOYEN.

Saint Denis prêchant la foi en France, par le citoyen VIEN[6].

Un *Christ,* copié d'après VANDYCK.

Un autre, d'après LE BRUN.

Une *Sainte Famille,* d'après ANDRÉ DEL SARTE.

Le *Martyre de saint André,* par JOUVENET.

Le *Baptême de Jean,* par MICHEL CORNEILLE.

[1] « Le 20, les membres du comité révolutionnaire de l'Unité ont enlevé du Dépôt une grande quantité de portraits pour être brûlés sur la place de la Section. » — *Etat général.* — Voy. la pièce précédente, n° CXX.

[2] « Par VERDIER. » — *Etat général.*

[3] Voyez la pièce CXIX. Il résulte du rapprochement des dates et des pièces que des tableaux enlevés le 17 germinal n'arrivèrent au Dépôt des Petits-Augustins que le 23, après être restés six jours en route. Ceci est à noter. — J. G.

[4] « Ledit. — Reçu du citoyen Gilbert, de *Saint-Germain des Prés,* une base antique retirée des fouilles faites dans l'église. » — *Etat général.*

[5] « Tellement défiguré qu'il n'avait pas figure humaine. Il paraît avoir été celui de Louis XIV. » — *Etat général.*

[6] Les deux tableaux de DOYEN et de VIEN ont été replacés à Saint-Roch. — A. DE M.

Un *Guerrier sur son lit de mort*, par J. B. CORNEILLE.
La *Conversion de saint Augustin*, par COYPEL.
Une *Nativité*, par LEMOINE.
Une *Sainte Famille*, par BOULLOGNE.
Sainte Élisabeth, par LORIN[1].
Sainte Marguerite, par le même.
Sainte Famille, d'après RAPHAEL.
L'*Éducation de la Vierge*, par MAROT.
Seize mauvais tableaux ne méritant description.
Les *Trois anges au tombeau de Jésus recevant les saintes femmes*, par MARIE BOULLOGNE.

Ledit. — Des *Archives de Saint-Lazare :*
Le portrait de *Philippe le Bel*.
Autre de *Henri IV*.
Autre de *Louis IX*.
Autre de *Louis VII*.
Autre de *Louis XIV*.
Autre du *Régent*.
Autre de *son fils*.
Louis XIV donnant l'ordre de Saint-Lazare, tableau dans la manière de MARTIN; plus deux portraits en pied, ornés de belles bordures dorées.

Ledit. — De la ci-devant *École militaire :*
Une *Chasse à l'ours*, par OUDRY.
Une *idem au cerf*, par le même.
Une *idem au renard*, par le même.
Cinq petits tableaux allégoriques, par LÉPICIÉ.
Quatre tableaux de *batailles*, par LEPAON.
Plus, les quatre esquisses de ces tableaux.
Cinq autres tableaux de *batailles*, par le même.
Treize tableaux, pris dans la chapelle, représentant des sujets pris dans la *Vie de Louis IX*[2].

Le 29 germinal. — Du *Collége Égalité*, sept mauvais portraits représentant des ci-devant; tous les objets ont été amenés par le citoyen Nadrau[3].

Je certifie véritable le présent état conforme à mes registres. A Paris, ce 30 germinal, l'an II de la République une et indivisible (19 mars 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments*.

[1] Le peintre que LENOIR appelle LORIN est évidemment LOUIS LE LORRAIN, mort à Saint-Pétersbourg en 1759. Il y avait de lui à Saint-Roch une *Sainte Elisabeth* à genoux devant un crucifix. Dargenville ajoute que cette sainte était la patronne de madame de Lalive, et ce détail explique l'origine du tableau. Madame de Lalive avait été enterrée à Saint-Roch. — P. M.

[2] « Le 28, reçu du citoyen Scellier six morceaux de marbre venant du tombeau de François Ier. » — *Etat général.*
Même note à la date du 29.

[3] « Ledit, reçu de l'agent de l'École militaire : cinq tableaux, dont quatre représentant des *batailles*, par LEPAON, et une *Chasse au loup*. » — *Etat général.*

CXXII

État des objets d'art à réserver dans l'église de Saint-Sulpice [1].

Objets d'arts à réserver dans la ci-devant église Saint-Sulpice.

CHAPELLE DE LA VIERGE.

Quatre grandes *colonnes* en cipolin.

Deux *idem* en stuc.

Deux *pilastres* en cipolin.

Deux *gaînes* pour placer des bustes, en marbre de Flandre.

Une moitié de *colonne* en cipolin; plusieurs débris de marbres précieux.

Deux moitiés de *colonnes* en marbre blanc.

Deux *colonnes* de marbre rance.

Deux moitiés *idem*.

Une statue de marbre blanc, représentant *saint Jean*, sculptée par le citoyen BOIZOT.

Le *Mausolée du curé* [2], en marbre et stuc.

Un *Ecce homo* peint sur bois, attribué à PALME LE JEUNE.

Deux autels plaqués en marbre jaune d'Afrique.

Une *Allégorie mystique*, peinte sur bois par NICOLO DE LABATTE (*sic*).

Une *Vierge* sculptée, en marbre blanc, par un élève du BERNIN, d'après ses modèles, prise originairement aux Carmes-Déchaussés.

Deux *colonnes* de marbre blanc d'ordre corinthien.

Deux *pilastres* en jaune d'Afrique.

Plusieurs *plaquages de marbres précieux*.

Les *marches* qui mènent au chœur sont de cipolin, le *maître-autel* est de vert de mer.

Plusieurs *plaques* de même marbre et une *balustrade* en bleu turquin.

CXXIII

Envoi par LENOIR de l'état décadaire du 1er au 10 floréal.

Objets entrés dans le Dépôt depuis le 1er *floréal jusqu'au* 10 *dudit* (20-29 *avril* 1794), *savoir :*

Du 1er. — De *Franciade*, ci-devant *Saint-Denis*, six morceaux débris du *tombeau de François Ier*, dont un bas-relief de plusieurs morceaux de la *bataille de Marignan*.

Le 2. — Deux *vases* en cuivre, d'un mauvais style, pris au *tombeau de Bouillon*, plus deux *enfants*, sculptés en marbre blanc, par PILON, pris au *tombeau de Birague*. Le tout venant des *Grands-Jésuites*, rue Saint-Antoine [3].

[1] Note de l'écriture de LENOIR sans date. Vers germinal an II (avril 1794).

[2] Languet de Gergy. — A. DE M.

[3] « Ledit jour l'administration des poudres et salpêtres, établie à Saint-Germain des Prés, fait démonter les monuments et les marbres de cette église. Le 3 suivant, je l'invite par écrit à mettre plus de soin dans cette opération. »

Du 4. — De *Saint-Germain des Prés*, deux *figures de femmes*, sculptées en marbre blanc, par GIRARDON, provenant du *tombeau des Castelans*.

Du 6. — Reçu du citoyen Cabrian, marbrier du département, un cartel en forme de bas-relief, sculpté en marbre blanc, provenant de *Saint-Germain des Prés*, du *tombeau des Castelans*.

Ledit. — Du même lieu, reçu du citoyen Scellier une moitié de *colonne* de marbre rance, prise au même tombeau.

Le 8. — Des *Grands-Jésuites*, rue Saint-Antoine, reçu la statue du chancelier *Birague*, fondue en bronze sur les modèles de GERMAIN PILON [1].

Le 9. — Du même lieu, reçu deux moyennes *colonnes* de marbre noir, et deux *idem* de marbre rance.

Ledit. — Des *Bernardins*, reçu le buste du chancelier *Du Vair*, sculpté en marbre blanc [2], plus deux petites *colonnes* de marbre noir, une petite *Vierge* du moyen âge, sculptée en marbre blanc.

Sept *figures* isolées, prises à différents tombeaux, sculptées en marbre blanc.

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, le 10 floréal, l'an II de la République une et indivisible (29 avril 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments*.

CXXIV

Envoi par LENOIR de l'état décadaire du 10 au 20 floréal.

État des objets entrés dans le Dépôt depuis le 10 *floréal jusqu'au* 20 *du présent* (29 *avril*-9 *mai* 1794).

Du 11. — De *Saint-Louis-la-Culture*, deux *colonnes* de marbre rance; deux *idem* de marbre noir; *chapiteaux* et *bases* d'ordre composite en pierre de Tonnerre.

Ledit. — De la sacristie de *Saint-Sulpice*, les objets suivants qui ont été remis au citoyen STURLER, par le citoyen Bourdon, pour les transporter au Dépôt, savoir :

(Objets de *Saint-Sulpice*.) Une *fontaine* en marbre blanc, avec son robinet de cuivre. J'observe que cette petite fontaine est brisée.

Un *vase* en forme de cassolette, exécuté en marbres de rapport. Deux autres de même forme, en albâtre, garnis de cuivre et entourés d'une petite chaîne en cuivre.

Un autre en porphyre, de forme ronde, garni de cuivre doré.

Un autre, de forme ovale, en albâtre, garni de son couvercle de cuivre doré.

Un autre *idem*, en marbre blanc, aussi garni d'un couvercle en cuivre doré.

Autre *vase* en cristal de roche, en forme d'aiguière, pied et couvercle de cuivre doré. J'observe que ce vase est étonné [3].

[1] « Plus, deux vases et deux *enfants* en marbre. » — *Etat général.*

[2] « Plus, deux *figures*, formant cariatides. » — *Etat général.*

[3] On sait que le mot « étonné » est synonyme de « fêlé ». — H. J.

Autre *vase* en cristal, avec garniture de cuivre doré.

Une petite *châsse* de cristal de roche, garnie de cuivre doré.

Un petit *vase* de cristal de roche, en forme de moutardier, garni de cuivre doré; tous ces vases sont ornés de socles de marbre campan rouge.

Une *croix* en cuivre doré.

Les débris du *tabernacle* en cuivre doré, enrichi de pierres, perles et pierres gravées. J'observe à ce sujet que l'une des portes a été dégarnie d'une pierre, simple ou gravée. Elle a été arrachée du chaton.

J'observe encore que le citoyen Bourdon en a connaissance, ainsi que le citoyen Ouradoux, gardien de ladite sacristie, et le citoyen Sturler qui s'est chargé du transport; auxquels citoyens j'ai fait constater l'état dudit tabernacle.

Une plaque de cuivre sur laquelle est un *ange en relief* portant un collier garni de cinq pierres, et le nom de Jésus aussi en pierre, portés cristal de roche sur l'inventaire.

Deux grandes *tables* en vert de mer, portées sur des pieds en cuivre.

Une petite *Vierge,* sculptée en marbre blanc.

Quatre *vases* en marbre commun.

Un *reliquaire* représentant d'un côté une *Vierge* dans un cadre d'argent, posé sur une colonne torse d'albâtre, la base et le chapiteau d'ordre composite; le tout est de cuivre doré.

Une petite *châsse* de bois noirci, enrichie de douze petits vases et ornements en cuivre doré, plaquée au pourtour en marbre fin; l'intérieur de cette châsse est garni de sept petits morceaux de glace et de deux petits tableaux ovales en argent; elle renferme un coussin de taffetas cramoisi.

Autre *châsse* de bois noirci, ornée de petits vases, quatre pieds, deux petits bas-reliefs et filigrane de cuivre doré, fermée par huit petites glaces; le coussin renfermé dans l'intérieur est broché en or.

Un *ange* de cuivre doré, posé sur un pied de bois noirci, portant un reliquaire orné de deux bouquets en argent.

Deux fonds de *plateaux* en agate d'Allemagne, tous deux démontés et sans ornements.

Un petit tableau peint sur cuivre, représentant la *Vierge,* garni d'un petit cadre de glace.

Un *plat* en émail, de la fabrique de Florence.

Une boîte, contenant des *pierres gravées et non gravées,* provenant du tabernacle, toutes dépareillées et de différente nature.

Un *camée,* gravé sur coquille, d'environ un pouce et demi, représentant trois têtes.

Deux petits *émaux* d'environ deux pouces et demi, garnis de cuivre.

Deux petits sujets peints sur des plaques ovales en jaspe rouge.

Six bas-reliefs médiocres en nacre de perles, de vingt et une lignes, carrés, montés sur cuivre.

Le modèle du *Portail de Saint-Sulpice,* par Méraud, exécuté en plâtre.

Une plaque de marbre blanc, sur laquelle est une *croix* formée de treize agates d'Allemagne.

Un *Christ* en marbre, orné de deux petites figures.

Le 13 floréal. — De *Saint-Louis-la-Culture,* six bas-reliefs, sculptés en marbre blanc, par SARAZIN, dont deux représentent des cartouches, et les autres les quatre Vertus, le tout pris aux *tombeaux de Louis XIII* et *Louis XIV.*

Ledit. — De *Saint-Jacques du Haut-Pas,* tableaux suivants :

Les *Noces de Cana,* tableau florentin.

La *Visitation de la Vierge,* d'après PIOMBO.

Même sujet, école de LE BRUN.

Le *Mariage de Joseph,* même école.

Le *Sacrifice de la Messe,* même école.

Deux estampes sous verre, représentant le *Cardinal de Fleury* et *Vintimille,* toutes deux gravées par DREVET.

Ledit. — De *Saint-Germain des Prés,* deux tables de marbre rance, remis par le citoyen Harnichard.

Le 15 dudit. — De l'*École militaire,* un tableau représentant une *Minerve.* J'observe que ce tableau a été crevé de toutes parts. Le citoyen Nadrau a accusé l'avoir trouvé dans cet état de délabrement.

Le 16 dudit. — Du comité révolutionnaire de la Cité, par les mains des citoyens Jurine et Guiraudet, quatre portraits, savoir :

L'*Abbé de la Porte,* peint par JOUVENET.

L'*Abbé de Mont-Joye,* par DUPLESSY.

Le *Cardinal de Noailles,* copie.

Vintimille, aussi copie.

Plus un petit *Ex-voto,* par BOURDON.

Une *Madeleine,* par BAUJIN.

La *Résurrection de Jésus,* par le même.

L'*Ascension,* par le même.

Quatre panneaux en mauvais état, représentant des sujets de la *Passion de Jésus.*

Un *Ecce homo.*

Une *Sainte Famille* et une *Descente de croix,* mauvais tableaux.

Le 16 *idem.* — Reçu du citoyen Boullanger, employé aux Travaux publics, par les mains du citoyen Delpech, deux statues, sculptées en marbre blanc, provenant du portail de la ci-devant église du *Val-de-Grâce.* J'observe que ces statues sont arrivées toutes mutilées au Dépôt. Le citoyen Delpech m'a accusé les avoir trouvées ainsi sur place, ce que je lui ai fait signer sur mon registre [1].

Du 18 dudit. — Reçu des citoyens Guiraudet et Jurine, commissaires de la

[1] C'est ce registre qu'il faudrait retrouver et que nous avons vainement cherché partout. — J. G.

Section de la Cité, un *couteau* et un *morceau de bois,* servant de titre de la terre d'Épône[1].

Un plat, en marbre blanc, représentant la *Nativité de Jésus,* sculpté en relief.

Un *morceau d'étoffe* brodé, exécuté dans le moyen âge.

Ledit. — Remis au citoyen Favet, serrurier du Dépôt, trois cent cinquante-deux livres de fer, provenant de trois grandes *croix* et autres objets de culte qui étaient placés sur les toits du Dépôt, le tout formant trente-quatre morceaux, et pour être employé à l'usage du Dépôt. J'en ai reçu récépissé.

Ledit. — De *Saint-Louis-la-Culture,* quatre *colonnes* de marbre rance, chapiteaux et bases, d'ordre composite, en cuivre doré.

Ledit. — Du citoyen Gandat, agent de la commune d'Ermenonville, un *buste,* sculpté en marbre blanc, de *Dominique Vic d'Ermenonville,* lequel avait été inventorié par la Commission des Monuments. J'ai donné cinq livres de port au citoyen Barthélemy de Flandres, voiturier, qui l'a conduit au Dépôt.

Le 19 dudit. — Reçu du citoyen Boisset, commissaire aux accaparements, Section de la Cité, un bas-relief, fondu en cuivre, sur les modèles de Vassé, pris à *Notre-Dame*[2].

Ledit. — Remis au citoyen Roze, commissaire du Comité de Salut public pour la recherche des métaux, quatre *chapiteaux* et quatre *bases* de pilastre en cuivre doré, provenant de la *Sorbonne.* Ces objets, très-dégradés, ont été regardés comme inutiles aux arts, sur la représentation du citoyen Boucault. Le citoyen Boizot dressa procès-verbal des dégradations en général des monuments de ce temple.

Plus, de *Saint-Germain des Prés,* deux *chapiteaux* et deux *bases* en plomb, provenant des colonnes de cipolin, lesquels objets étaient tellement dégradés qu'ils ne pouvaient être d'aucune utilité.

Des *Petits-Augustins,* un *coq* en cuivre, des mauvais *vases* en plomb, et des *cœurs* de même métal, provenant des toits; le tout a été conduit par le citoyen Roze à la Commission des armes, qui m'en a donné récépissé.

Ledit. — De *Saint-Jacques du Haut-Pas,* trois *dessus de table,* de marbre rance, leurs pieds en bois doré.

Ledit. — De *Saint-Louis de la Culture,* cinq petites *colonnes* de marbre rance, *chapiteaux* et *bases* de cuivre, d'ordre composite, deux grandes *colonnes* de même marbre, chapiteaux et bases en cuivre d'ordre composite.

Je certifie véritable le présent état conforme à mes registres. A Paris, le 9 floréal, l'an II de la République une et indivisible (8 mai 1794).

Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

[1] On sait qu'autrefois la transmission de la propriété s'opérait par la remise d'un objet symbolisant la terre, tel qu'un couteau ou une pièce de bois. — J. G.

[2] « Ledit, reçu du commissaire aux accaparements de la Cité, un bas-relief en cuivre doré, représentant *Jésus au tombeau.* » — *État général.*

CXXV

Le Comité révolutionnaire de la Section de l'Unité met en réquisition des matières propres à la fabrication du salpêtre se trouvant aux Petits-Augustins.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

SECTION DE L'UNITÉ. — COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

Sur l'avertissement, qui a été donné au Comité, qu'hier il a été jeté plusieurs tonneaux d'eau propre à former du salpêtre, averti qu'il en reste encore trois autres, même maison, rue des Petits-Augustins, au Dépôt des Monuments, le Comité arrête que deux de ses membres se transporteront sur-le-champ en ladite maison à l'effet de charger le citoyen LENOIR, de ladite maison, de la garde de ces trois tonneaux, ainsi que des matériaux propres à la fabrication du salpêtre, sur sa responsabilité.

Fait audit Comité, ce 13 floréal, l'an II de la République, une et indivisible (2 mai 1794).

Signé : VEYRAT, *président;* GASPART, ALBERT, *commissaires.*

CXXVI

Envoi par LENOIR de l'état décadaire du 20 au 30 floréal.

État des objets entrés dans le Dépôt depuis le 20 *floréal jusqu'au* 30 *dudit* (9-19 *mai* 1794).

Le 21. — De la sacristie des *Petits-Pères :*

Un *Christ* et sa bordure, sculptée en bois de merisier et vernie.

Deux bas-reliefs sculptés en marbre blanc, représentant les *Têtes de Jésus* et de la *Vierge*.

La *Translation des reliques de saint Augustin,* par GALLOCHE [1].

Les *Quatre Évangélistes,* mauvaises copies d'après VALENTIN.

Un *Ecce homo,* d'après le même.

Un très-grand tableau représentant des *Religieux dans un jardin.*

Jésus au tombeau, d'après VAN DYCK.

La *Cène,* mauvaise copie.

Le *Baptême de Jésus,* d'après l'ALBANE.

Le *Mariage de sainte Catherine,* d'après CORTONE.

Un *Christ,* peint dans l'école de LE BRUN.

Un mauvais *Paysage.*

L'*Annonciation de la Vierge* et l'*Ange gardien,* mauvais tableaux. — Donné le récépissé au Comité révolutionnaire, Section de Guillaume Tell.

Ledit. — De *Saint-Louis de la Culture,* une *statue de femme,* sculptée en marbre blanc, de PILON [2].

[1] Dans le *Guide des Amateurs* de 1787 (I, t. p. 299), Thiéry s'exprime ainsi : « Au fond de cette sacristie, qui est très-vaste et belle, est un superbe tableau, chef-d'œuvre de GALLOCHE, représentant la *Translation que fit faire Luitprand, roi des Lombards, des reliques de saint Augustin.* » Mais cet auteur ne parle pas du Christ avec bordure en bois de merisier. — J. G.

[2] « J'observe que le nez et la main ont été endommagés. » — *Etat général.*

Plus, du même, un bas-relief représentant un cadavre, aussi de marbre blanc, le tout pris au *tombeau de Birague*.

Le 22. — Du citoyen Chariot :

Une *Sainte Famille* sur bois, école de RAPHAEL.

Autre *Sainte Famille* sur bois, école florentine.

Autre *Sainte Famille*, sur bois, mauvais tableau; le tout inventorié par la ci-devant Commission des Monuments, en la maison de la *Conception*.

Le 23. — De *Saint-Louis de la Culture*, un *Ange*, de cinq pieds de proportion, fondu en cuivre doré, sur les modèles de VAN CLÈVE.

Ledit. — Du citoyen Cabrian, plusieurs débris de marbre d'autels, etc., le tout pris à l'*Abbaye-aux-Bois*. Plus, neufs panneaux de mauvais *vitrails*, pris à la *Charité*, d'après les ordres du citoyen MONTAMANT, architecte du Département.

Ledit. — Du citoyen STURLER, le *Mausolée de Languet de Gergy* et plusieurs débris de marbre du même tombeau [1], le tout exécuté sur les dessins de SLODTZ, provenant de *Saint-Sulpice*[2].

Le 24. — De *Saint-Louis-la-Culture*, deux *vases* de bronze d'une mauvaise forme.

Le 26. — Même lieu, deux figures colossales, fondues en bronze sur les modèles de SARAZIN, représentant des *Anges*, pris à la *Chapelle des Condés*.

Le 27. — Des *Capucins* du Marais, en conséquence de l'inventaire qui en a été dressé par le citoyen NAIGEON, membre de la Commission des Arts, savoir :

Élie dans le désert, petit tableau sur cuivre, par LA HYRE.

Les *Pains de proposition*, même forme, par le même.

L'*Adoration des bergers*, par le même. (Ce tableau est celui du maître-autel.)

Saint François enlevé au ciel.

La *Pénitence*. La *Mort de saint François*, attribué à LA HYRE [3].

L'*Assomption de la Vierge*, par le même.

Un *Ecce homo*, manière vénitienne.

Saint Jean dans le désert.

Saint François.

La *Visitation de la Vierge.*

L'*Assomption de la Vierge*, première manière de CHAMPAGNE.

Miracle de saint François.

[1] On sait que le tombeau de Languet de Gergy a été restitué à l'église de Saint-Sulpice. Voy. *Inventaire des Richesses d'Art de la France*, PARIS. *Monuments religieux*, t. I, p. 282. — P. M.

[2] « Le cénotaphe du même monument, un squelette en bronze, une figure représentant l'Immortalité, et deux enfants. » — *Etat général.*

[3] Il y avait chez les Capucins du Marais plusieurs tableaux relatifs à la vie de saint François. Un seul était de LA HYRE, et il est resté célèbre. C'est celui qui représente *Nicolas V visitant à Assise le caveau où avait été déposé le corps du saint*. Ce tableau est au Louvre. Catal. de FRÉDÉRIC VILLOT (n° 290, édition de 1878). — P. M.

Saint Antoine de Padoue recevant l'Enfant Jésus.

Saint François recevant les stigmates, par LA HYRE.

Saint François en extase.

Jésus au jardin des Oliviers, par LA HYRE.

La *Nativité de Jésus,* par ROBERT[1].

L'*Assomption de la Vierge,* par le même.

La *Mort de la Vierge,* par DANDRÉ BARDON.

La *Visitation de sainte Élisabeth,* par le même. J'observe que ce tableau a été déchiré sur place.

L'*Annonciation,* par COLIN DE VERMONT.

Tête de *saint François,* par J. B. CORNEILLE.

Une *Sainte Famille,* par VOUET.

Autre *Sainte Famille.*

Saint François faisant un miracle, manière de PAPE.

Saint Antoine de Padoue aux genoux de la Vierge, par le même.

La *Cène,* attribué à LE SUEUR.

Sainte Reine faisant l'aumône, par LA HYRE[2].

Une *Descente de croix,* copiée d'après VAN DYCK.

Ledit. — De *Saint-Louis de la Culture,* dix-huit morceaux de cuivre doré, débris des tombeaux.

Le 29 dudit. — De l'*église du Temple,* deux *colonnes* de marbre noir de huit pieds de haut, chapiteaux et bases de cuivre; une feuille manque à l'un des chapiteaux.

Ledit. — De la *Bibliothèque de Picpus,* deux *globes de Coronelli,* garnis de leurs chemises en toile verte, montés sur des pieds en bois verni.

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, ce 29 floréal, l'an II de la République une et indivisible (18 mai 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

CXXVII

Remise par ALEXANDRE LENOIR, au Comité de Salut public, de bases et chapiteaux en métal, ainsi que d'une *cloche* et d'un *coq* de cuivre.

L'an deuxième de la République française une et indivisible, le 19 floréal (8 mai 1794), m'étant transporté, par suite de mes recherches, au Dépôt des monuments, ci-devant Petits-Augustins, m'étant adressé au citoyen LENOIR, garde du Dépôt, qui m'a remis quatre *bases* et quatre *chapiteaux* de bronze, venant de la *Sorbonne,* pesant ensemble neuf cent quarante-quatre livres, plus deux *bases* et deux *chapiteaux* en plomb, venant de *Saint-Germain des Prés,* pesant ensemble six cents livres, plus une petite *cloche* venant des *Petits-Augustins,* pesant quarante livres, et des débris de plomb pesant deux cent trente et une livres, plus un *coq de cuivre,* pesant six livres, le tout a

[1] D'après Dargenville, ce tableau représentait la *Nativité de la Vierge.* — P. M.

[2] Ici LENOIR n'est pas d'accord avec Dargenville, qui voit une *Sainte Anne* dans la distribueuse d'aumônes peinte par LA HYRE. — P. M.

été pesé et déposé au Dépôt des magasins des métaux de la République, rue de l'Université, à Paris, les jours et an que dessus.

Signé : Roze, *commissaire du Comité de Salut public.*

CXXVIII

Envoi par Lenoir de l'état décadaire du 30 floréal au 10 prairial.

État des objets entrés dans le Dépôt depuis le 30 *floréal jusqu'au* 10 *prairial* (19-29 *mai* 1794).

Du 1er prairial[1]. — De la Maison nationale du *Temple,* deux *figures à genoux*, sculptées en marbre blanc[2]. J'observe que l'une de ces statues a été mutilée sur place; plusieurs tombes de marbre noir et autres débris.

Le 3. — Reçu du citoyen Scellier deux petites *colonnes* brocatelle d'Espagne; deux en serancolin, deux en rance, deux en Sicile, deux en vert de mer; lesquelles dix colonnes je lui avais remises pour être restaurées.

Ledit. — Du citoyen Danjou, par les mains du citoyen Sturler, une statue de marbre blanc, représentant *saint Jean,* sculptée par le citoyen Boizot, prise à *Saint-Sulpice.*

Le 4 dudit. — Du citoyen Lelièvre, membre de la Commission, une *côte de baleine,* de treize pieds de long, prise à *Saint-Germain des Prés.*

Le 5 et jours suivants. — En conséquence de l'arrêté de la Commission des Arts, j'ai remis au citoyen Richard, l'un de ses membres, tous les objets d'histoire naturelle inventoriés par lui.

Plus, par suite du même arrêté, j'ai remis au citoyen Thouin, son collègue, en deux voyages, tous les objets d'histoire naturelle du règne végétal inventoriés par lui.

Ledit. — Du *Val-de-Grâce,* un bas-relief de cuivre doré, représentant *Jésus au tombeau.*

Ledit. — Des *Enfants-Rouges,* un *Ecce homo,* par Aubin Vouet.

Une *Descente de croix,* par Vignon.

Un *Calvaire,* dans le style de Le Brun.

De *Saint-Paul,* la *Résurrection,* petit tableau par Jouvenet; une *Sainte Famille, idem,* par Le Brun; *Saint Jacques,* mauvais tableau; la *Pâque des Juifs,* par J. B. Corneille; l'*Apothéose de saint Paul,* par Hallé[3].

Le 6. — En conséquence de l'arrêté de la Commission des Arts, j'ai remis au citoyen Le Blond deux *globes,* par Coronelli, avec leurs pieds en bois verni et leurs chemises de serge verte.

[1] « Le citoyen Domi, chargé de la fabrication des monnaies, se présente au Dépôt pour enlever tous les cuivres, dorés et non dorés, en vertu d'un arrêté du Comité de Salut public. J'en instruis le Comité. » — *État général.*

[2] « Représentant *Villiers de l'Isle-Adam* et *Amador de la Porte.* » — *Etat général.*

[3] « Ledit jour, remis au Musée d'histoire naturelle trois caisses contenant divers objets d'histoire naturelle. Plus, un singe et un crocodile empaillés, un fœtus dans un bocal, une tête de vache marine et une caisse de madrépores, des *Petits-Pères.* » — *Etat général.*

Ledit. — Des *Carmes*, quatre *colonnes* de marbre noir, avec chapiteaux et bases en pierre.

Ledit. — Du citoyen Danjou, par les mains du citoyen Sturler, de *Saint-Sulpice*, huit *piédestaux;* plus, les marches de l'autel et autres placages *idem*, le tout en vert de mer[1].

Le 7. — Des *Carmes*, deux *colonnes* de marbre noir, chapiteaux et bases en cuivre, d'ordre composite.

Le 8 dudit. — En conséquence de l'arrêté de la Commission, remis au citoyen Choisy, sculpteur, trente-quatre morceaux de marbre blanc, qui lui ont été remis pour restaurer des figures antiques.

Le 9. — Du *Val-de-Grâce*, une *table* de marbre de Flandre, rouge, avec son pied en bois tourné et bronzé.

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, le 10 prairial, l'an II de la République une et indivisible (29 mai 1794).

Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

CXXIX

Autorisation de transporter les globes de Coronelli des Petits-Augustins à la Bibliothèque des Quatre-Nations.

Ce 5 prairial an II de la République française une et indivisible (24 mai 1794).

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Extrait du registre des délibérations de la Commission temporaire des Arts, adjointe au Comité d'Instruction publique.

Sur le rapport fait par le citoyen Buache, relatif à la demande du citoyen Leblond, de deux *globes* de Coronelly, l'un céleste, l'autre terrestre, provenant de la bibliothèque du ci-devant *collége de l'Égalité*, déposés aux ci-devant Petits-Augustins, la Commission arrête que le citoyen Nadrot[2] est autorisé à transporter ces deux *globes* dans la bibliothèque des Quatre-Nations.

Pour copie conforme à l'original,
Le Président de la Commission temporaire des Arts,
Signé : Mathieu, député.

Reçu :
Signé : Le Blond.

CXXX

Envoi par Lenoir de l'état décadaire du 10 au 25 prairial.

État des objets entrés dans ledit Dépôt, depuis le 10 *prairial jusqu'au* 25 *dudit* (29 *mai*-13 *juin* 1794).

Le 11 prairial. — J'ai remis au citoyen Roze, Commissaire du Comité de

[1] « Ledit, remis au Musée d'histoire naturelle une hyène et un lynx empaillés, et plusieurs boîtes remplies de graines et de plantes sèches, dont le citoyen Thouin avait fait un état. Le tout venant des *Petits-Pères* et des *Jacobins.* » — *Etat général.*

[2] C'est Nadreau, le menuisier, dont le nom est écrit tantôt Nadreau, tantôt Nadrot. — H. J.

Salut public pour la recherche des métaux propres à la fabrication des armes, les objets suivants : Cinquante-sept morceaux de cuivre doré, provenant de plusieurs tombeaux placés à *Saint-Louis de la Culture;* plus, deux forts *vases* en bronze, armoriés, pris au *tombeau des Condé,* même maison ; deux *pleureuses* en bronze, du *tombeau des Douglas,* prises à la ci-devant abbaye de *Saint-Germain des Prés;* plus deux petites *figures* en plomb et plusieurs *ailes de chauve-souris,* débris de tombeaux : lequel citoyen Roze a constaté le poids dans le récépissé.

Ledit. — Des *Carmes,* rue de Vaugirard, deux *colonnes* de marbre rance ; leurs bases et chapiteaux sont de pierre.

Ledit. — De la Commission des armes, en conséquence de l'arrêté de la Commission des Arts, quatre *Vertus*, fondues en bronze sur les dessins de Germain Pilon [1] ; plus deux autres *figures à genoux,* aussi de bronze ; une autre, *idem,* représentant *sainte Rosalie,* le tout amené par le citoyen Boucault.

Le 12. — J'ai reçu du citoyen Scellier une petite *colonne* en sicile et une en campan vert, que je lui avais remis pour restaurer.

Ledit. — Au citoyen Favet, serrurier, je lui ai remis quatre barres de fer, provenant de quatre chapiteaux en pierre, des *Carmes*.

Le 19. — Reçu du citoyen Daujon, sculpteur, par les mains du citoyen Sturler, un *fût de colonne* en granit rose, portant neuf pieds ; autre *colonne* de même marbre, de onze pieds ; deux *colonnes* de vert poro (*sic*) [2], portant dix pieds. Ces quatre morceaux étaient cachés dans l'une des caves de *Saint-Sulpice.*

Ledit. — De *Saint-Victor,* un *buste* en plâtre de *Buffon;* deux *portraits de Santeuil,* dont un est copie ; un plus petit, sur bois ; deux petits modèles en cire ; *portrait d'un Robin,* par Largillière ; portrait en pied de *Louis XIII,* d'après Champagne ; soixante-dix-sept mauvais portraits.

Le 21 dudit. — De la ci-devant *abbaye de Montmartre,* une statue de marbre blanc, représentant *saint Denis*, sculptée par Sarazin ; quatre petites *colonnes* de Languedoc ; quatre de marbre noir ; deux demi-colonnes de même marbre ; deux colonnes de marbre rance et deux *demi-colonnes* de même marbre ; plus, deux noires, plus petites ; tous leurs chapiteaux et bases, d'ordre composite, sont en pierre de Tonnerre.

Du 22. — Des *Carmes,* rue de Vaugirard, deux *colonnes* de marbre rance.

Des Officiers municipaux de la *Roche-sur-Seine,* district de Mantes, une

[1] Voici comment le fait est raconté dans l'*État général :* « Ledit et le 12 suivant (30-31 mai), après en avoir obtenu l'ordre, je me suis transporté à la Commission des armes pour retirer de la fonte quatre figures de bronze représentant des *Vertus* et les figures à genoux de *Médicis* et de *Henri II*, provenant de Saint-Denis. Je n'ai pu les obtenir qu'en sacrifiant d'autres pièces en cuivre pour former le même poids. Chaque pièce a été pesée l'une par l'autre, c'est-à-dire la pièce accordée et la pièce donnée. »

[2] Évidemment « vert poireau ». — A. de M.

statue de marbre blanc, représentant un des *Silly*, amenée du port Saint-Nicolas par le citoyen Scellier [1].

Je certifie véritable le présent état conforme à mes registres. A Paris, ce 25 prairial, l'an II de la République une et indivisible (13 juin 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

CXXXI

Remise, par ALEXANDRE LENOIR, de divers objets en métal [2].

Le 11 prairial an II (30 mai 1794), avons reçu du citoyen LENOIR, garde du Dépôt, la quantité de cinquante-sept morceaux de cuivre doré, provenant de *Saint-Louis la Culture,* plus deux *vases* de bronze, provenant de *Saint-Germain des Prés,* deux *figures* de bronze prises au *tombeau de Douglas,* qui ont été voiturés au magasin des métaux de la République, où, ayant été pesés en notre présence, se sont trouvés être du poids de douze cent trente-sept livres, et quatre *ailes de chauve-souris,* et deux *petites figures* en plomb, pesant cent vingt-cinq livres. Nous avons clos le présent, que nous avons signé, jour et an que dessus.

Signé : ROZE, *commissaire du Comité de Salut public.*

CXXXII

Envoi par LENOIR de l'état du 25 au 30 prairial.

État des objets entrés dans le Dépôt depuis le 25 *prairial jusqu'au* 30 *dudit* (13-18 *juin* 1794).

Du 25. — Reçu du *Collége Lisieux,* cinq statues exécutées en pierre de Tonnerre dans le treizième siècle [3]; les masques et les mains sont de marbre blanc.

Ledit. — Le citoyen Chevrillon, agent du pouvoir exécutif, en conséquence de l'arrêté de la Commission des Arts pris le même jour, m'a remis une copie faite d'après un tableau de RAPHAEL connu sous le nom de la *Madone;* plus, un très-petit tableau, médiocrement copié d'après RUBENS, représentant une *Sainte Famille;* lequel Chevrillon a reçu mon récépissé et a signé sur mon registre la remise desdites copies.

Ledit. — Reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen STURLER, un *enfant,* en plâtre, par BOUCHARDON; un *squelette* en cuivre, pris au *tombeau* de *Languet* [4]*;* quarante morceaux de cuivre, débris du même tombeau; deux bas-reliefs en cuivre doré, l'un représentant un *Calvaire,* et l'autre la *Pâque des Juifs;* deux petits *enfants,* portant chacun une torchère; quatre consoles

[1] « Le 22 dudit, reçu plusieurs fragments de marbre provenant d'ornements. — Le 24, du citoyen Guiraudet, membre du Comité révolutionnaire de la Cité, huit tapisseries provenant de Notre-Dame. » — *État général.*

[2] Voyez ci-dessus l'article du 11 prairial dans la pièce précédente.

[3] « De la famille de *Dormans;* plus, plusieurs épitaphes en pierre... » — *État général.*

[4] Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice. Voy. ci-dessus pièce CXXVI, 23 floréal, p. 157.

en cuivre doré; deux plus petites, et un gros *vase* en fonte garni de branches, en cuivre doré; le tout venant de *Saint-Sulpice.*

Le 27. — Des *Carmes*, rue de Vaugirard, quatre *figures* sculptées en pierre de Tonnerre. — *N. B.* J'observe que ces figures ont été très-mutilées par des malveillants qui se sont introduits dans cette maison.

Le 29. — J'ai remis au citoyen Livernois, pour le Dépôt rue de Beaune, maison de Nesle, sur l'avis du citoyen Bourdon, deux cent vingt-cinq vieux pavés venant de cette maison.

Ledit. — Reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen Sturler, une *Vierge* de huit pieds de proportion, sculptée en marbre blanc et attribuée au Bernin. J'observe que ce morceau précieux a été amené sans le plus léger accident[1].

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, ce 30 prairial, l'an II de la République une et indivisible (18 juin 1794).

Lenoir, *garde du Dépôt des Monuments.*

CXXXIII

Envoi par Lenoir de l'état du 30 prairial au 10 messidor.

État des objets entrés dans ledit Dépôt depuis le 30 *prairial jusqu'au* 10 *messidor* (18-28 juin 1794).

Le 2 dudit. — Des *Carmes-Déchaussés*, reçu une *statue* en pierre de Tonnerre, très-mutilée.

Ledit. — Des *Carmélites*, reçu deux *statues* en bois, très-mauvaises, propres à brûler. J'observe qu'en général on ne devrait amener dans le Dépôt que les objets susceptibles d'être conservés sous un rapport quelconque.

Le 4 dudit. — Des *Grands-Jésuites*, quatre *figures allégoriques* en toile et carton.

Le 5 dudit. — De *Saint-Paul*, deux petites *figures* en marbre blanc[2]; plus quatre petites *colonnes* de marbre noir, chapiteaux et bases d'ordre composite, en cuivre.

Ledit. — Du même lieu, la citoyenne d'Or (*sic*), chargée du transport des vitraux, a fait transporter dans le Dépôt quantité de fer des démolitions de ces mêmes vitraux.

Le 9 dudit. — Du même lieu, deux petites *cariatides* en terre cuite; plusieurs débris d'*épitaphes de tombeaux*[3], plus quatre moyennes *colonnes* en marbre noir.

[1] C'est la *Vierge* de Raggi qui était aux Carmes (Dargenville, 1778, p. 342) et est aujourd'hui à Notre-Dame. — A. de M.

[2] « Deux *enfants pleureurs* en marbre, plusieurs épitaphes et débris de marbre. » — *État général.*

[3] « Le 9 dudit, du même lieu, deux petits *enfants pleureurs* et plusieurs épitaphes et autres débris de marbre. » — *État général.*

Ledit. — De la ci-devant *abbaye Antoine*, sur l'inventaire dressé par le citoyen NAIGEON, j'ai reçu une *chaire à prêcher* et son *escalier en fer*[1].

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, le 9 messidor, l'an II de la République une et indivisible (27 juin 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

CXXXIV

Envoi par LENOIR de l'état du 10 au 20 messidor.

État des objets entrés dans ledit Dépôt, depuis le 10 *de messidor jusqu'au* 20 *inclusivement* (28 juin-8 juillet 1794).

Le 11 messidor. — J'ai reçu de la ci-devant église *Saint-Paul* une *cuve* de marbre rance, servant de fonts baptismaux.

Le 12. — J'ai reçu du citoyen Rolet, commissaire des ventes du département, un tableau inventorié par le citoyen NAIGEON, membre de la Commission des Arts, dans la ci-devant *Église Saint-Roch;* ce tableau, qui paraît être une très faible copie, d'après BOURDON, représente le *Martyre des Machabées.*

Ledit jour. — J'ai remis au citoyen Lulier, plombier du Dépôt, huit bouts de tuyaux de plomb, pesant ensemble cent dix-huit livres, provenant d'un débris de conduite qui a été relevé sous le percement donnant dans le jardin. Je lui ai fait, ledit jour, placer un tuyau de plomb sur le toit d'une chapelle de l'église, renfermant la *Descente de croix,* sculptée en marbre, pour l'écoulement des eaux qui affluaient dans cette chapelle.

Le 15. — J'ai remis au citoyen Nadrau, entrepreneur de la Commission des Arts, une *côte de baleine,* de treize pieds de long, et six *plantes marines,* encadrées sous verre, pour être, par lui, d'après les inventaires qui en ont été dressés par le citoyen Richard, membre de la Commission des Arts, remis ledit jour au Muséum d'histoire naturelle.

Ledit. — J'ai reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen STURLER, de la ci-devant *église Saint-Sulpice,* deux *colonnes* de marbre blanc de onze pieds six pouces de proportion; deux colonnes de marbre rance tigré de douze pieds de proportion; deux *moitiés de colonnes* de même marbre; le tout orné de chapiteaux et bases en plomb d'ordre corinthien; plus trois *blocs* en brèche violette, trois plus petits en cipolin grec, deux *morceaux d'albâtre;* deux *blocs* en brocatelle; un *idem* en Sicile et trois en jaune de Sienne; plusieurs débris de marbre, qui ont été déplacés, sur l'inventaire qui en a été dressé par le citoyen BOIZOT, sculpteur et membre de la Commission des Monuments.

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, le 20 messidor, l'an II de la République française une et indivisible (8 juillet 1794).

LENOIR, *garde du Dépôt des Monuments.*

[1] Voir ci-après, nos CXXXVI, CXXXVII et CXXXVIII. — A. DE M.

CXXXV

La Commission exécutive de l'Instruction publique demande à Lenoir un état des dépenses annuelles de son Musée.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Commission de l'Instruction publique.

Paris, le 16 messidor, l'an II[e] de la République française une et indivisible (4 juillet 1794).

Les Membres de la Commission exécutive de l'Instruction publique, au citoyen garde du Dépôt national des ci-devant Petits-Augustins.

Le Comité de Salut public, Citoyen, désirant avoir la nomenclature de toutes les dépenses qui doivent être autorisées par la Commission, nous vous invitons à nous faire parvenir, le plus promptement possible, le montant de vos dépenses annuelles, classées de manière à pouvoir connoître vos dépenses fixes et vos frais divers.

Pour cet effet, nous joignons à cette lettre un état que vous n'aurez plus qu'à remplir dans toutes ses indications.

Vous voudrez bien vous en occuper et nous l'adresser au plutôt, afin de mettre la Commission à même de remplir les intentions du Comité de Salut Public.

Les états de dépenses que vous nous présenterez dorénavant devront porter de même la distinction des appointements et des dépenses diverses.

Signé : Payan, C[re]. — Fourcade, A[t].

CXXXVI

Envoi par Lenoir de l'état du 20 messidor au 5 thermidor.

État des objets entrés dans ledit Dépôt depuis le 20 *messidor jusqu'au* 5 *thermidor* (8-23 juillet 1794).

Le 21 messidor. — J'ai remis au citoyen Scellier treize petits troncs de *colonnes* marbre noir, venant des caves *Saint-Sulpice,* pour en faire de petits cippes [1].

Le 24 dudit. — Des *Dames Sainte-Marie,* j'ai reçu du citoyen Scellier un *tabernacle* de bois noirci, garni de douze petites *colonnes* de Campan vert, de 16 pouces de haut. J'observe que plusieurs cuivres dont il était garni ont été enlevés sur place par le citoyen Roussel, commissaire aux ventes; tel est le rapport du gardien, qui l'a remis à Scellier.

Le 28 dudit. — J'ai reçu de *Saint-Gervais*, un grand *bas-relief gothique,* sculpté en pierre de liais, représentant en six tableaux la *Passion de Jésus.*

Le 29 dudit. — Du même lieu, un *portrait de femme* exécuté en bas-relief en marbre blanc, par le citoyen Pajou.

Le 1[er] thermidor. — Du même lieu, un *Ecce homo*, terre cuite de Germain Pilon; ses jambes et ses cuisses ont été cassées par des malveillants.

[1] « Plus un morceau d'albâtre. » — *État général.*

Le 2 dudit. — Objets remis aux membres du Conservatoire du Muséum, sur leur arrêté, savoir : Des *Feuillants Saint-Honoré,* un grand tableau représentant la *prise d'habit d'un Religieux,* par LOYR.

De la *Municipalité de Paris,* un morceau de tableau, peint par LARGILLIÈRE [1].

Des *Jacobins, rue Saint-Jacques,* la *Nativité de la Vierge,* par SÉBASTIEN DEL PIOMBO.

De *Saint-Sulpice,* une copie de la *Communion de saint Jérôme,* du DOMINIQUIN, attribué au POUSSIN.

De *Sainte-Geneviève*, la *Mort de saint François*, attribué à VALENTIN.

De *Belleville*, *Saint Jean prêchant dans le désert,* par BOURDON.

Des *Dames de l'Assomption,* la *Nativité de Jésus,* par HOUASSE.

Des *Petits-Pères,* une *Vue de Rome,* sans nom d'auteur.

Des *Cordeliers,* l'*Adoration des bergers,* par FRANCK.

De *Saint-Sulpice,* une allégorie relative à la *Passion de Jésus*, peinte sur bois par le même.

Du même lieu, un *Ecce homo,* peint sur bois.

Des *Chartreux,* un *Christ* sur bois, peint par LE SUEUR.

De la *Conception*, une *Sainte Famille,* peinte sur bois, dans l'école de RAPHAEL.

Des *Archives de Saint-Lazare*, six moyennes bordures dorées, deux autres plus grandes, aussi dorées; le tout provenant des portraits de l'Ordre.

Le 2 thermidor. — J'ai remis au citoyen Scellier, pour servir à la conservation des monuments dans leurs transports, quatre vieilles *tapisseries,* un vieux *tapis*, trois morceaux de *tapisserie de Bergame*, une dite fleurdelisée, et une vieille couverture de laine.

Le 3 dudit. — J'ai reçu, de *Saint-Gervais,* deux *figures* et un *Christ* de grandeur naturelle, sculptés en bois.

Je certifie véritable le présent état conforme à mes registres. A Paris, le 5 thermidor, l'an II de la République, une et indivisible (23 juillet 1794).

LENOIR, *Conservateur des Monuments.*

CXXXVII

État de tableaux et de bordures remis au Conservatoire du Muséum national, par AL. LENOIR, le 21 juillet 1794.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Extrait du registre des Délibérations du Conservatoire du Muséum national des Arts.

Ce 3 thermidor an II de la République française une et indivisible (21 juillet 1794).

Il a été remis au Conservatoire les objets ci-dessous désignés, en exécution

[1] Il y avait à l'Hôtel de ville de Paris deux grands tableaux de LARGILLIÈRE. L'un représentait le *Mariage du duc de Bourgogne;* l'autre, le *Festin donné à Louis XIV en* 1687. Le fragment remis à LENOIR provenait sans doute de l'une de ces peintures. — P. M.

de son arrêté du 29 messidor (17 juillet), lesquels objets proviennent du Dépôt des ci-devant Petits-Augustins, savoir :

1° Des *Feuillants*, un grand tableau représentant la *Réception d'un Religieux*, par Loir.

2° De la *Municipalité*, un morceau de tableau, par Largillière.

3° Des *Jacobins*, rue Jacques, la *Nativité de la Vierge*, par Sébastien del Piombo.

4° De *Sulpice*, une copie de la *Communion de Saint Jérôme*, du Dominiquin, attribuée au Poussin.

5° *Idem*, une allégorie relative à la *Passion de J. C.*, peinte sur bois, par Franck.

6° De *Geneviève*, la *Mort de François*, attribuée à Valentin.

7° De *Belleville*, *Jean prêchant dans le Désert*, par Bourdon.

8° De l'*Assomption*, la *Nativité de J. C.*, par Houasse.

9° Des *Petits-Pères*, une *Vue de Rome*.

10° Des *Cordeliers*, l'*Adoration des Bergers*, par Franck.

11° De *Sulpice*, un *Ecce Homo*, sur bois, auteur inconnu.

12° Des *Chartreux*, un *Christ*, sur bois, par Lesueur.

13° De la *Conception*, un tableau, dit de l'école de Raphael, représentant une *Vierge avec le petit Jean et Jésus ; dans le fond, un Religieux*.

14° Des *Archives de Lazare*, six moyennes bordures provenant des portraits de l'Ordre.

15° Plus deux plus grandes, également dorées[1].

Bon pour décharge :

Signé : Bonvoisin, Picault, Fragonard.

CXXXVIII

Envoi par Lenoir de l'état du 5 au 20 thermidor.

État des objets entrés dans le Dépôt depuis le 5 *thermidor jusqu'au* 20 *dudit* (23 juillet-7 août 1794).

Les 5 et 6 dudit[2]. — J'ai reçu du citoyen Boucault quatre *figures colossales*, sculptées en marbre blanc par J. B. Le Moine, provenant du *tombeau du cardinal Fleury*, à *Saint-Thomas du Louvre ;* plus, deux *figures de bas-*

[1] Grandeur desdits objets : — N° 1 : Hauteur, 8 pieds; largeur, 14 pieds 9 pouces. — N° 2 : H. 4 pieds 5 pouces; L. 6 pieds 2 pouces. — N° 3 : H. 8 pieds, non compris le cintre ; L. 6 pieds 9 pouces. — N° 4 : H. 9 pieds; L. 5 pieds 6 pouces. — N° 5 : H. 5 pieds; L. 7 pieds. — N° 6 : H. 5 pieds ; L. 6 pieds 9 pouces. — N° 7 : H. 8 pieds; L. 6 pieds 11 pouces. — N° 8 : H. 10 pieds 11 pouces; L. 8 pieds. — N° 9 : H. 3 pieds 4 pouces; L. 4 pieds 8 pouces. — N° 10 : H. 8 pieds; L. 9 pieds. — N° 11 : H. 3 pieds; L. 3 pieds 9 pouces. — N° 12 : H. 6 pieds; L. 2 pieds 11 pouces. — N° 13 : H. 2 pieds 3 pouces; L. 1 pied 9 pouces. Bordures : — N° 14 : H. des six bordures, 4 pieds; L. 3 pieds. — N° 15 : deux bordures, H. 7 pieds; L. 4 pieds.

[2] « Le 5 dudit. — Reçu du Tribunal de Commerce un *tableau*, par Vignon ; un idem roulé et une bordure dorée. » — *État général.*

relief[1], aussi de marbre blanc, sculptées par Le Moine, représentant l'*Annonciation.*

Reçu du citoyen François deux *épitaphes* en marbre noir, provenant du parvis Notre-Dame.

Le 11 dudit. — J'ai reçu du citoyen Harnachard un *bas-relief* en plomb doré, provenant de la chapelle Casimir, à *Saint-Germain des Prés;* plus une *table* de marbre rance, le tout amené par le citoyen Scellier.

Le 14. — J'ai reçu du citoyen Sturler, par le citoyen Daujon, quatre *bandes de porphyre* provenant de *Saint-Sulpice.*

Le 15 dudit. — J'ai reçu du même lieu quatre grands *candélabres* en bois doré.

Le 18 dudit. — J'ai remis au citoyen Roze, commissaire du Pouvoir exécutif, pour la recherche des métaux nécessaires aux approvisionnements de l'armée, une *chaire à prêcher* en fer provenant de la ci-devant *abbaye Saint-Antoine*, qu'il a fait conduire au magasin de la République, rue de l'Université[2].

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, le 20 thermidor, l'an II de la République une et indivisible (7 août 1794).

Lenoir, *Conservateur des Monuments.*

CXXXIX

Remise par Lenoir d'une *Chaire à prêcher* en fer.

L'an 1794, deuxième de la République française une et indivisible, le 18 thermidor (5 août), d'après l'avis que m'avait donné le citoyen Lenoir, garde du Dépôt des monuments, sis aux ci-devant Petits-Augustins, je m'y suis transporté à l'effet d'enlever une *Chaire à prêcher* en fer[3], provenant de la ci-devant abbaye *Saint-Antoine,* démontée en six parties, desquelles j'ai chargé le citoyen Boucault de la faire voiturer au magasin des fers de la Républiqne, sis aux ci-devant Jacobins, rue du Bacq, laquelle, après avoir été pesée, s'est trouvée être du poids de deux mille soixante-deux livres de fer et quatre livres et demie de cuivre jaune; j'ai clos le présent, duquel j'ai donné copie au citoyen Lenoir qui a signé avec moi, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Roze, *commissaire du Comité de Salut public.*

[1] « Une *Vierge et un Ange*, grand bas-relief en marbre blanc, par Lemoine. » — *État général.*

[2] « Le 19, reçu du citoyen Palme, inspecteur des bâtiments, une inscription, marbre noir, de Notre-Dame de Nazareth. » — *État général.*

[3] Voyez ci-dessus pièces CXXXIII, p. 164, et CXXXVIII. — J. G.

CXL

Envoi par Lenoir de l'état du 20 au 30 thermidor.

État des objets entrés dans ledit dépôt depuis le 20 *thermidor jusqu'au* 30 *dudit* (7-17 août 1794).

Le 22 dudit. — J'ai reçu de la ci-devant église *Sorbonne* une *colonne* de marbre rance, de quatorze pieds six pouces, amenée par le citoyen Boucault.

Le 25 dudit. — J'ai reçu du même lieu une *colonne* semblable à la précédente [1].

Le 26. — Reçu du citoyen Lapalme, inspecteur des travaux publics, une *plaque de marbre noir* de quatre pieds, sur dix-huit pouces de large, provenant des ci-devant *Dames Sainte-Marie.*

Ledit. — J'ai reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen Sturler, deux *enfants* en bronze, l'un tenant un chandelier à trois branches, doré, et l'autre tenant un plateau, aussi doré; plus un *devant d'autel* en marbre de Sicile, le tout provenant de *Saint-Sulpice.*

Le 29 dudit. — J'ai reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen Sturler, un bas-relief en bronze, de Falconet, représentant *le Temps moissonnant une rose, Lever de l'Aurore,* plus deux têtes d'enfants en bronze et deux *épitaphes* avec figures, le tout de marbre blanc, provenant de la ci-devant *Église Saint-Roch.*

De *Saint-Sulpice*, deux *coquilles* en cuivre doré.

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, ce 30 thermidor, l'an II de la République, une et indivisible (17 août 1794).

Lenoir, *Conservateur des Monuments.*

CXLI

Projet de Catalogue du Dépôt provisoire des Petits-Augustins, présenté par Alexandre Lenoir à la Commission temporaire des Arts, 19 thermidor an II (16 août 1794).

Catalogue des objets réunis au Dépôt provisoire de la République, rue et maison des ci-devant Petits-Augustins, sous la garde d'Alexandre Lenoir.

Aux citoyens composant le Comité d'Instruction publique et la Commission des Arts, réunis.

Citoyens, si, lorsqu'on a confié à mes soins la réunion des peintures et sculptures des Maisons religieuses du Département de Paris dans un dépôt provisoire, pour l'instruction future, j'ai été assez heureux pour remplir dignement mes devoirs; si le zèle patriotique et les lumières des Représentants et des artistes distingués qui composent le Comité d'Instruction publique et la Commission des Arts réunis, ont arrêté l'anéantissement et la destruction des chefs-d'œuvre qui jadis décoraient les temples des fanatiques, les palais

[1] « Le 25, j'annonce au Comité d'Instruction que le citoyen Hubert, architecte général des monuments de la République, a chargé le citoyen Gillet, marbrier, d'enlever du Dépôt une quantité de marbres pour les travaux du Gouvernement. » — *État général.*

du tyran et les maisons de ses coalisés, ne serait-il pas satisfaisant, pour leur Conservateur, de vous en donner une notice exacte qui vous mît à même de connoître les richesses nationales en peinture, sculpture, marbres, colonnes, etc., et qui procurât en même temps aux artistes la facilité d'en tirer avantage pour leurs études?

Après avoir passé légèrement sur les Monuments Égyptiens, Hébreux, Grecs, Étrusques, Romains et du Bas-Empire qui sont au Dépôt, j'insisterai davantage sur les antiquités du moyen âge et sur la chronologie de l'art en France, trop négligée jusqu'à ce jour.

La pratique de la sculpture, en France, remonte aux premières époques du Gouvernement, tandis que les plus anciens ouvrages en peinture ne paroissent dater que de 1422 et non de 1223, comme le veut l'auteur d'un livre intitulé *Curiosités de Paris*, parce qu'antérieurement à *Hubert* et *Jean Van-Eyck* frères, les peintres n'employaient les couleurs qu'avec de la colle ou de l'eau d'œuf, et on sait que ces derniers, artistes liégeois, ne découvrirent que les couleurs se mêloient plus parfaitement avec l'huile qu'en 1390.

Ces tableaux, peints à l'huile sur du bois qui n'a point reçu l'apprêt d'une détrempe, n'offrent aux curieux et à l'amateur qu'une représentation de la nature telle qu'on la voit avec ses défauts dans un dessin sec et aride, dans un travail peiné, dans des draperies longues et dont les plis sont cassés sans intention, dans des figures dont les expressions sont insipides, enfin représentant le goût, les ornements, les parures, etc., gothiques de ce temps, ainsi qu'on le remarque dans plusieurs tableaux qui étaient conservés dans la sacristie de Saint-Germain des Prés. C'est ce que l'on sera à même d'examiner sur les monuments que l'on retrouvera selon leur ordre chronologique.

Je commence donc par la sculpture :

ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES.

Du *cabinet des Petits-Pères de la place dite Victoire*. Une petite statue d'environ huit pouces de haut, de pierre calcaire, d'un gris jaunâtre roux, faisant effervescence avec l'acide nitrique. Elle représente *Isis*, ou la Nature; ses bras sont croisés sur sa poitrine. Elle semble s'envelopper d'un linceul; le reste du corps est en gaîne. Cet emblème ingénieux nous instruit clairement que ce que nous connaissons de mieux des opérations de la nature, ce sont les choses relatives aux besoins de première nécessité.

Du *même cabinet* (ont été portées au Muséum sous le n° 120) :

Deux petites figures, de seize pouces à peu près de proportion, de pierre volcanique nommée basalte, posées sur des socles de brèche violette. L'une, assise et de *figure d'homme*, tient sur ses genoux un rouleau chargé d'hiéroglyphes; le dos de son siége en est aussi chargé. L'autre, assise sur ses talons, de *figure de femme*, tient ses bras étroitement liés à son corps et a dans ses mains une espèce de pierre quarrée.

Le style et le dessin incorrect de ces figures annoncent la plus haute antiquité.

Du *même cabinet*. Plusieurs autres *antiquités égyptiennes* en bronze, bois de sycomore et autres matières, toutes remarquables et intéressantes, soit par le but moral et philosophique qu'elles exprimaient, soit par le dessin dans sa naissance.

Les inventaires de ces objets ont été faits par le citoyen Le Blond, dont les lumières ne sont pas équivoques en antiquités, et déposés dans les archives du Comité d'Instruction publique.

Du *Temple* dit *Saint-Germain l'Auxerrois*. Un *Cénotaphe*. Ce cénotaphe, en porphyre poli extérieurement et intérieurement, était sur la tombe de Caylus. Ce savant antiquaire en avait fait l'acquisition dans ses voyages en Italie, et, à son retour, l'avait déposé dans son jardin, puis à Saint-Germain l'Auxerrois.

Ce monument, précieux par son antiquité, semble avoir servi de modèle pour le tombeau d'Agrippa qui se voit à Rome. Il a vingt et un pouces six lignes de haut, sur trois pieds quatre pouces de long, et vingt et un pouces de large ; ses supports, aussi de porphyre, sont terminés par des griffes surmontées de têtes de chats sauvages ; sur les revers de ses supports, sont sculptés des feuilles, fleurs et fruits du Lotus, plante pour laquelle le peuple avait la plus grande vénération.

Il est à observer que ce sarcophage ne paraît pas du même temps que ses supports.

Il est surmonté d'un vase de bronze, ainsi que du portrait de Caylus en médaillon, de même métal.

Ces derniers objets, ainsi que plusieurs autres accessoires, sont exécutés sur les dessins de Vassé.

Les têtes de *vieillards*, en marbre blanc, qui supportent la tablette de marbre où le sarcophage est à demeure, ont été sculptées par Michel Anguier et viennent, de *Saint-Jean de Latran*, des accessoires du tombeau de Souvré.

Pour de plus grands détails sur le tombeau de Caylus, consulter cet antiquaire, dans son septième volume, et Mariette, dans son ouvrage.

ANTIQUITÉS GRECQUES.

D'après les naturalistes qui ont le plus examiné les marbres de Grèce sur lesquels s'exerçaient les sculpteurs de ces contrées heureuses, il paraît certain que leurs marbres blancs n'étaient point veinés; que ceux de Paros et de Carrare étaient remarquables par leur blancheur. Le premier, cependant, était plus dur et donnait, en le travaillant, une odeur de soufre. Tous deux sont formés de très-petits cristaux rhomboïdaux spathiques, qui, unis, semblent être des grains d'un sel blanchâtre, et qui, en raison de leur cristallisation, ont une semi-transparence.

Du *Jardin de Richelieu*. Une statue d'un *jeune Faune* en marbre blanc, de cinq pieds de haut.

Cette figure n'offre que très-peu de parties antiques. Il n'y a que le thorax

et une partie du masque qui soient sortis du ciseau grec ; le reste est de restauration moderne.

Du *même*. Une statue en marbre de Paros, de grandeur naturelle.

Cette figure, représentant *Bacchus* [1], a beaucoup souffert des restaurations anciennes et modernes; les bras et les jambes sont entièrement de restauration; la comparaison avec le torse en est facile. Quoique la tête soit de la plus grande beauté, je ne la regarde pas comme antique; le marbre en est différent et l'exécution plus sèche.

Ces monuments, quoique mutilés par le temps, sont précieux pour l'instruction. On y trouve la connaissance profonde de l'anatomie unie à la science de rendre les passions.

ANTIQUITÉS ÉTRUSQUES.

Du *cabinet des Petits-Pères de la place dite Victoire*. Un fragment de bas-relief en marbre blanc, de quinze pouces de large, sur onze pouces de haut, qui a été encadré dans du marbre noir pour sa conservation. Il représente un *homme* portant la barbe, armé d'un thyrse, et *tenant trois nymphes par la main*.

Cet emblème, dont l'explication ne peut être donnée que par un membre de la Commission des Arts, section de l'antiquité, est composé avec infiniment de légèreté et de grâce; les figures en sont sveltes, et le tout ne dément en rien ce que Winckelmann a dit de l'état des arts dans la partie de l'Italie occupée par les Étrusques.

Du *même cabinet*. Quatre *vases étrusques*, d'une terre rouge et légère, dont deux d'un pied de haut sur huit pouces de diamètre, et deux autres plus petits et d'une forme plus allongée. Les peintures de ces vases sont fraîches et très-bien conservées.

Ils ont été portés tous quatre au Muséum national, où l'on en voit deux sous le n° 48.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

Du *même cabinet*. Un *vase cinéraire* en verre, haut de dix pouces sur six de diamètre, dans la plus grande extension de sa panse. Ce vase, intérieurement, n'a ni bouton ni boutis, et n'a pas l'air d'avoir été soufflé ; il semble avoir été coulé dans un moule; par sa régularité de forme et son épaisseur parfaitement égale dans toutes ses parties, on le croirait fait au tour. Sa couleur est verdâtre.

Du *Jardin de Richelieu*. Un buste d'un *César*, en marbre blanc, restauré et placé au Muséum sous le n° ... (*sic*).

Portrait d'un *Romain*, en marbre blanc, placé au Muséum sous le n° ... (*sic*). Ce buste, quoique d'une exécution peu soignée, porte un grand caractère et est d'une vérité fière.

[1] Probablement le *Bacchus* inscrit sous le n° 154, au *Catalogue des antiques*, de Clarac (in-12, 1830), décrit dans le *Musée de sculpture* du même auteur (t. IV, p. 190), et gravé sur la planche 272 (n° 1570). — H. J.

Deux autres petits *antiques,* remis pour le Muséum.

Buste d'un *Consul romain,* en marbre blanc, dont le nom n'est point connu, restauré par le C[en] LEPINE. Ce portrait est curieux par la vérité des détails et le mouvement des chairs rendus avec beaucoup d'art; remis aussi pour le Muséum.

Tête de *Femme romaine,* inconnue. L'exécution de ce buste en marbre est riche, et la coiffure en est soignée.

Tête de *Caracalla,* buste très-mutilé.

Deux statues de grandeur naturelle, en marbre blanc, représentant des *Consuls.*

Un *Méléagre* antique, de grandeur naturelle, en marbre blanc, d'après une statue grecque.

Une autre statue de *Méléagre,* aussi en marbre blanc, de grandeur naturelle; l'action de marcher est parfaitement bien rendue.

Il est bon d'avertir, d'après Winckelmann, que le nu dans les statues annonce l'antiquité grecque.

Une *Vénus* en marbre blanc, de grandeur naturelle [1].

Une *Junon,* de même proportion.

Un *Germanicus* de grandeur naturelle, en marbre blanc, exécuté par un artiste grec.

Une statue de grandeur naturelle, en marbre blanc, représentant un *Philosophe grec.*

Ces statues paraissent avoir été copiées pour décorer des temples ou édifices romains, et exécutées par des sculpteurs grecs, d'après des modèles grecs de premier ordre. Elles ont beaucoup souffert par les mutilations et les restaurations qu'on a été obligé de leur faire.

Le cardinal de Richelieu avait été possesseur de ces objets intéressants et s'en était servi pour décorer son château de Richelieu. Le dernier maréchal de ce nom les avait placés dans son jardin à Paris [2].

ANTIQUITÉS DU BAS-EMPIRE.

Du *Temple dit Saint-Sulpice, dans la sacristie :* Un *sarcophage,* sans son couvercle, de marbre blanc de Paros, de cinq pieds six pouces de long sur vingt et un pouces de haut.

[1] Cette statue est inscrite au catalogue de Clarac sous le n° 185; elle est décrite au tome IV du *Musée de sculpture* (p. 74), et gravée sur la planche 341 (n° 1291). — H. J.

[2] Dans le relevé qui précède, LENOIR signale dix-sept œuvres de sculpture antique, provenant du Jardin de Richelieu et entrées au Muséum. Le catalogue de Clarac porte, huit fois seulement, la mention « Château de Richelieu » à la suite de ses descriptions d'antiques. De plus, lorsque ces statues passèrent du Jardin de Richelieu au Dépôt des Petits-Augustins et de ce Dépôt au Muséum, elles reçurent des appellations que Clarac ne crut pas devoir respecter. Deux œuvres cependant conservèrent leur désignation primitive : ce fut d'abord le *Bacchus,* que Germain Brice (t. I, p. 149) signale avec soin, et la *Vénus* cataloguée par Clarac sous le n° 185. Il resterait donc quinze œuvres sur dix-sept à reconnaître au livret de Clarac. D'après ce livret, nous avons lieu de croire qu'il n'existait plus au Louvre, en 1830, que huit des marbres du Château de Richelieu. Nous avons parlé des n[os] 154 et 185. Les autres ouvrages portaient en 1830 les n[os] 258, 281, 292, 297, 467 et 530. — H. J.

La face de ce monument est décorée dans toute sa longueur d'un grand bas-relief qui semble avoir été fait en l'honneur de quelque marin dont le buste du milieu paraît être le portrait, posé dans une coquille supportée par un enfant montant des dauphins et jouant avec d'autres enfants qui se plongent dans la mer.

L'exécution de ce tombeau est précieuse pour l'instruction; on y remarque une grande variété dans les caractères des têtes; les unes sont négligées et d'un style médiocre, tandis qu'à côté on voit des têtes de vieillards et de femmes du plus beau faire possible. Différentes productions marines sont répandues dans ce bas-relief; les deux extrémités sont ornées chacune d'un cheval marin grossièrement sculpté.

Ce tombeau précieux avait pour pendant un autre à peu près de même grandeur et diamètre, mais en marbre blanc commun et d'un style infiniment [plus] moderne. Ses trois faces sont couvertes de rinceaux connus sous le nom de bâtons à la grecque, et au milieu se trouve un panneau carré qui n'annonce rien moins que l'antiquité. Il servait, dans la sacristie, de cuvette pour recevoir les eaux.

Du *même lieu :* Un *vase* oblong, de marbre grisâtre, qui paraît antique, de deux pieds neuf pouces de haut, sur seize pouces de diamètre; son couvercle pointu est singulier : le sculpteur l'a décoré de deux mascarons dont les bouches béantes et creusées servent d'anses pour l'enlever.

De la *Maison religieuse dite Port-Royal :* Un *vase* d'albâtre oriental, de deux pieds de haut sur vingt pouces de diamètre; vers le milieu de sa panse, dont la forme est aplatie, il est garni de deux anses prises dans le bloc au bas desquelles se trouvent des caractères orientaux.

Ce vase, d'une forme lourde, est cependant intéressant pour les artistes, afin de leur donner une idée du peu d'avancement des sciences dans quelques contrées voisines de l'Europe.

Si l'on en veut croire la tradition de Port-Royal, ce vaisseau a servi aux noces de Cana. Il est vrai que dans tous les temps il a fallu un miracle pour s'en servir, car il pèse au moins cinq cents livres.

MONUMENTS DU MOYEN AGE.

Dès l'origine du Dépôt provisoire, et notamment depuis le décret de la Convention nationale du 3 brumaire, an II[e] de la République, qui défend de détruire, mutiler et altérer en aucune manière les monuments des arts, sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité, royauté, etc., j'ai eu soin, chaque fois qu'il m'a été possible, de réunir au Dépôt dont je suis le conservateur, tout ce qui peut donner des idées des anciens costumes, soit civils, d'hommes et de femmes, soit militaires, selon les grades. J'espère que cette réunion sera intéressante par la suite, pour les artistes qui voudraient rendre des vêtements, qu'ils auraient peine à trouver si la surveillance et les attentions de la Convention nationale n'eussent point autorisé ces conservations par le décret ci-dessus cité.

Ces monuments, réunis ainsi, ne doivent être regardés que comme un rassemblement de mannequins, vêtus selon les époques auxquelles ils appartiennent et suivant les places qu'occupaient ceux qu'ils représentent.

Il est bon d'observer, en passant, que, depuis Clovis jusqu'à Philippe II, il y a eu peu de variations dans les vêtements, ce qui embrasse à peu près sept siècles, et qu'il semble que ce n'est qu'au retour des Croisades qu'il y a eu des changements.

Avant cette époque, les hommes laissaient croître la barbe et flotter les cheveux. Les habits de guerre étaient courts et serrés, et couverts d'une espèce de draperie qui s'attachait sur l'épaule droite, à peu près semblable à ce que les Grecs appelaient chlamyde.

Les habillements de ville consistaient en une tunique longue avec une ceinture que l'on rendait plus ou moins riche en raison de sa fortune. Pardessus était un long manteau, un peu ouvert sur le devant, que l'on assujettissait par une lanière ou courroie, fixée par des boutons plus ou moins riches, ainsi qu'on le voit dans le bas-relief de Clovis. Dans le bas-relief de Childebert, le manteau est cependant noué dans sa partie supérieure, ainsi que dans le relief, en marbre blanc, de Philippe le Hardi.

Les femmes portaient à peu près le même habillement, hors une espèce de guimpe ou voile, qu'elles mettaient sur leur tête [et] qui flottait sur leurs épaules, comme on le voit au monument d'Isabelle d'Aragon, femme de Philippe le Hardi.

Les costumes des ci-devant Magistrats, des Religieux et Religieuses n'étaient, pour ainsi dire, que les vêtements civils de l'époque où leur Ordre avait été institué, et que par leurs règles ils n'avaient pu changer.

On observera aussi que ces costumes, ainsi que la nourriture et les règles des derniers, portaient l'empreinte des lieux et des climats de leur institution, et qu'ainsi il n'est pas étonnant de voir tel homme ou telle femme, qui, en 1300 ou 1400, n'étaient point dans les Ordres dits religieux, porter un habit qui y ressemblait, parce que c'était le vêtement civil.

De *Sainte-Geneviève*. Un grand bas-relief en pierre de liais, représentant *Clovis*, mort en 511, à l'âge de trente ans. Cette sculpture n'est pas de son temps, car les visites fréquentes que firent les Normands, de 846 à 892, pendant lesquelles ils ruinèrent et brûlèrent plusieurs fois ce temple, font présumer qu'ils n'auraient pas laissé subsister cette sculpture, qui ne paraît dater que du dixième ou onzième siècle.

De *Saint-Germain des Prés*. Un grand bas-relief, qu'on dit représenter *Childebert*, aussi en pierre de liais, qui ne paraît dater que du onzième siècle, lorsque Morand, abbé de Saint-Germain, fit rétablir cette église.

De *Saint-Martin des Champs*. Une *Vierge* en bois, tenant Jésus sur ses genoux, sculptée dans le moyen âge. Elle ressemble assez à l'*Isis* des Égyptiens.

De *Saint-Germain des Prés*. Une *Vierge* en pierre de liais, de grandeur naturelle.

De la même maison. *Childebert* en pied, statue en pierre de liais, placée à la porte du réfectoire de Saint-Germain des Prés, lorsque Simon, abbé de cette Maison, le fit construire en 1239.

De l'*Abbaye de Longchamp*. Deux *Vierges* en albâtre, portant l'enfant Jésus, sculptées dans le treizième siècle, ornées de dorures.

De *Saint-Gervais*. Un bas-relief en pierre de liais exécuté dans le treizième siècle, représentant en six tableaux la *Passion de Jésus*. Le fond offre, en petit, un modèle du style de l'architecture arabesque gothique de ce temps.

Des *Célestins*. Une petite *Vierge* gothique, en albâtre.

De *Saint-Germain des Prés*. Une *Vierge* gothique de 3 pieds, en marbre blanc.

Des *Célestins*. Une *Vierge* en ivoire, de 17 pouces, ouvrage du quatorzième siècle.

De la *Sainte-Chapelle*. Une *Vierge* de même matière et de même proportion, ouvrage du quinzième siècle.

Du même lieu. Un *coffret*, plaqué en ivoire, représentant des bas-reliefs gothiques et autres sujets.

Des *Minimes*. Un *coffret* en bois, plaqué en émail et cuivre doré, curieux par son caractère gothique.

Des *Bernardins*. Une *Vierge* gothique, en marbre blanc, de trois pieds de haut.

De *Saint-Jacques la Boucherie*. Un grand bas-relief en marbre blanc, de sept pieds de long sur trois pieds trois pouces de haut, représentant la *Mort de la Vierge*. On y remarque plusieurs figures de ronde bosse, dont l'exécution est fine et d'un style sévère. Des malveillants l'ont endommagé.

De *Saint-Denis*. Une *Vierge* gothique, en marbre blanc, de cinq pieds de proportion.

Des *Mathurins*. Un grand bas-relief de sept pieds six pouces de long sur deux pieds neuf pouces de haut, d'une pierre calcaire nommée pierre puante, parce qu'il s'en dégage une odeur infecte lorsqu'elle est frottée par quelque corps dur, odeur qui provient du foie de soufre dont elle a été imprégnée lors de sa formation. Ce bas-relief représente *Jésus au milieu de ses Apôtres*.

— Voyez Sainte-Foix, dans ses *Essais sur Paris*, au sujet de ce bas-relief qui était au-dessus de la porte du Temple, rue des Mathurins.

De *Sainte-Geneviève*. Un bas-relief en pierre de Tonnerre, de cinq pieds de long sur trois pieds de haut, représentant *Jésus au tombeau*. Ce monument est de la fin de 1400.

Quatre autres bas-reliefs, de même nature et de même style, représentant des sujets pris dans la *Passion de Jésus*.

Du *Temple de Saint-Denis*. Deux petites *tombes de bois*, couvertes de cuivre émaillé dans certains endroits; l'une un peu mutilée. Elles contenaient les enfants de Louis IX, savoir :

Blanche, morte âgée de trois ans, en 1243.

Jean, mort en bas âge, en 1247.

Ces tombes sont encore à Saint-Denis, mal conservées.

— Un *tombeau en pierre,* dans lequel était Louis, fils aîné de Louis IX, mort en 1260; encore à Saint-Denis.

— Le *Tombeau en pierre* d'Alphonse, fils de Louis VIII, mort en 1271; encore à Saint-Denis.

— La statue en marbre blanc d'*Isabelle d'Aragon,* femme de Philippe le Hardi, morte en 1271.

Des *Cordeliers* de Paris. *Pierre d'Alençon,* fils de Louis IX, mort en 1283.

De *Saint-Denis. Philippe le Hardi,* mort en 1285.

— *Philippe le Bel,* mort en 1314.

— Le petit *Jean,* mort en 1316, âgé de huit jours.

Des *Cordeliers* de Paris. *Blanche de Castille,* fille de Louis IX, morte en 1320.

Des *Grands-Augustins. Isabeau de Bourgogne,* morte en 1323.

Des *Jacobins,* rue Saint-Jacques. *Charles de France*, premier des Valois, fils de Philippe III, mort en 1325.

Des *Cordeliers* de Paris. *Charles d'Étampes,* petit-fils de Philippe III, mort en 1336.

De *Saint-Victor. Guillaume Chanac,* évêque de Paris, mort en 1348.

De *Saint-Denis. Jeanne de Valois,* morte en 1363.

— *Jeanne d'Évreux,* veuve de Charles le Bel, morte en 1370.

— *Jeanne,* fille de Philippe de Valois, morte en 1371.

— *Jeanne de Bourbon,* femme de Charles V, morte en 1377.

Des *Célestins* de Paris. Le même personnage.

De *Saint-Denis. Charles V,* mort en 1380.

— *Bertrand du Guesclin,* mort en 1380.

Des *Célestins. Léon de Lusignan,* dernier roi de la petite Arménie, mort en 1393.

De *Saint-Denis. Blanche,* seconde femme de Philippe de Valois, morte en 1398.

De la *Merci* du Marais. Une statue en pierre de liais, dont la tête, hors la coiffure, est de marbre blanc, représentant une *Dame de Braque,* vers 1400. Dès cette époque, il n'était permis qu'aux gens que l'on appelait de haute noblesse ou de qualité de se faire sculpter complétement en marbre; les gens parvenus n'avaient que le masque, sans cheveux, en marbre, et les vilains en pierre, quelle que fût leur fortune[1].

De *Saint-Denis. Louis de Sancerre,* ami et compagnon de valeur de du Guesclin, mort en 1402.

[1] Assertion fort téméraire; la question de la dépense serait une meilleure explication de ces différences. — A. DE M.

Des *Célestins* de Paris. *Louis de France d'Orléans,* assassiné à Paris, le 23 novembre 1407.

— *Valentine de Milan,* sa femme, morte en 1408.

Des *Chartreux. Pierre de Navarre,* mort en 1412.

Des *Célestins. Philippe de Vertus,* mort en 1420.

De *Saint-Denis. Charles VI,* mort en 1422.

Des *Célestins. Anne de Bourgogne,* dite de Bethfort, morte en 1432.

De *Saint-Denis. Isabelle de Bavière,* femme de Charles VI, morte en 1435.

De *Saint-Martin des Champs. Philippe de Morvilliers,* Premier Président au Parlement de Paris, mort en 1438.

— *Jeanne Dudrac,* sa femme; tous deux sculptés en pierre, à l'exception des masques qui sont en marbre blanc. Ladite Dudrac, morte en 1437.

De *Saint-Denis. Guillaume Tannegui du Chatel,* mort en 1441.

— *Charles VII,* mort en 1461.

Des *Chartreux. Catherine d'Alençon,* morte en 1462.

De *Saint-Denis. Marie d'Anjou,* veuve de Charles VII, morte en 1463.

Des *Célestins. Charles d'Orléans,* mort en 1465.

— Deux *pilastres,* en marbre de Paros, ornés d'arabesques, pris au tombeau des d'Orléans.

Des *Grands-Augustins. Philippe de Commines,* en pierre de liais, mort en 1509. Cet historien avait pour devise : *Qui non laborat non manducet.*

— *Hélène de Chambes,* sa femme.

— *Jeanne de Commines,* leur fille, en marbre blanc.

Des *Célestins.* Une petite statue en marbre blanc, couchée sur une tombe de marbre noir, représentant *Renée d'Orléans Longueville,* morte en 1515, âgée de sept ans.

— De ce même tombeau. Trois morceaux de bas-reliefs, qui offrent plusieurs sujets du martyrologe, dans des pilastres en arabesques du temps.

Du *Chapitre Notre-Dame.* Un *squelette* en albâtre, sculpté, dit-on, par GERMAIN PILON, quoique cependant il paraisse antérieur à ce sculpteur. Il était autrefois renfermé dans une boîte attachée à une tour, qu'on nommait des Bois, qui était dans le cimetière des Innocents. Il fut porté ensuite à Notre-Dame, où on le fit bronzer et placer dans la chapelle d'Harcourt.

De *Saint-Germain l'Auxerrois. Louis Duponchier,* mort en 1520, en guerrier, dans l'attitude du sommeil, posé sur un tombeau orné de pilastres, d'arabesques, et de cinq petites figures.

— L'épouse dudit *Duponchier,* intéressante par son costume.

De *Saint-Denis. François Ier,* mort en 1547.

— *Claude de France,* femme de François Ier, morte en 1524.

— La *colonne* du cardinal de Bourbon, mort en 1555, encore à Saint-Denis.

— Une *colonne* surmontée d'une petite boule, encore à Saint-Denis.

— *Henri II,* mort en 1559.

— *Catherine de Médicis,* sa femme, morte en 1589.

Des *Grands-Augustins*. Le portrait de *Guy Dufaur, Sr de Pibrac,* peint sur bois par Janet, entouré de six épitaphes de marbre noir, sur lesquelles sont de ses quatrains et l'abrégé de sa vie. Il mourut en 1584.

Des *Cordeliers*. Quatre *bustes,* pris dans la chapelle des Briçonnet, dont deux mutilés.

De la *commune d'Ermenonville*. Un buste en marbre blanc de *Vic d'Ermenonville,* ami de Henri IV, mort en 1610.

De *Saint-Germain l'Auxerrois*. Trois bustes des *Pomponne de Bellièvre*.

— Le 1er, dit le Nestor de son siècle, mort en 1607.

— Le 2e, Nicolas, mort en 1650.

— Le 3e, fils de Nicolas, mort en 1657.

Des *Minimes*. *Diane de France,* duchesse d'Angoulême, fille naturelle de Henri II, morte en 1619.

Des *Bernardins*. Le buste en marbre blanc de *Guillaume du Vair,* chancelier, mort en 1633.

MONUMENTS DEPUIS LA RENAISSANCE DES ARTS[1].

Paul Ponce Trébati, sculpteur florentin, exerçait ses talents en France, de 1540 à 1560 :

Des *Minimes* de Passy. Un buste en cuivre, peint depuis, représentant un d'*Ormesson*.

Des *Cordeliers* de Paris. Une statue en bronze, presque de grandeur naturelle, couchée sur un lit de même matière, représentant *Pio de Carpi,* mort en 1536.

Des *Célestins*. *Charles Maigneux*[2], en costume militaire de son temps, de Capitaine des Gardes de la Porte, dans l'attitude du sommeil. Il mourut en 1556.

Cette statue est d'une pierre blanchâtre, d'un grain plus beau que celle dite de Tonnerre. Ce morceau, précieux pour l'exécution et le costume, est du nombre de ceux admirés en France par le Cavalier Bernin.

— Une *colonne* en marbre blanc, d'ordre composite, chargée de flammes, faite pour François II, haute de 9 pieds 6 pouces, sur 12 pouces 6 lignes de diamètre.

De *Saint-Denis*. Deux figures nues, couchées sur une tombe, représentant l'une *Louis XII,* mort en 1515, et l'autre *Anne de Bretagne,* sa femme, en

[1] Lenoir, arrivé aux œuvres de la Renaissance, modifie légèrement le plan suivi jusque-là. Il groupe tous les ouvrages attribués au même auteur, et fait précéder leur liste d'une courte notice biographique sur l'artiste. Nous avons respecté le texte de Lenoir, où commence à paraître le classement adopté plus tard dans certains catalogues du Musée des Petits-Augustins. — J. G.

[2] On a reconnu dans ce Maigneux, que Germain Brice appelle *Carolus Magneus* (t. II, p. 291, édition de 1752), Charles de Magny dont la statue est au Louvre (n° 37. Catal. de H. Barbet de Jouy, édition de 1873). — H. J.

1514. La pureté du dessin et la finesse de l'exécution de ces deux morceaux les font regarder comme des chefs-d'œuvre.

— Les mêmes individus dans l'accoutrement qu'ils portaient.

Un nommé JUSTE, sculpteur, passe pour avoir travaillé, à Tours, à une partie de ce tombeau, dont les restes sont encore à Saint-Denis.

MICHEL-ANGE, né en 1474, mort en 1564.

Du *Jardin de Richelieu :* rue de l'Union, faubourg du Roule: Deux *Esclaves,* qui devaient orner le tombeau du pape Jules II, en marbre blanc, exécutés à Rome par MICHEL-ANGE, dans la proportion de six pieds six pouces.

Ces deux morceaux, uniques en France, d'une composition aussi étonnante que savante, portent avec eux l'idée du sublime et du terrible dont leur auteur était animé.

Ces statues furent données par Robert Strozzi à François I[er], qui en fit cadeau au Connétable de Montmorency. Elles furent placées dans des niches de la façade du château d'Écouen. Dans la suite, le Cardinal de Richelieu s'empara de ces statues et les fit transporter dans le château qu'il faisait construire en Poitou. Depuis, le dernier Maréchal de Richelieu en avait décoré son jardin à Paris, et enfin, elles avaient passé à sa parente, dont l'émigration procura à la Nation un présent dont François I[er] n'aurait jamais dû disposer.

Des *Minimes* de Paris. Un *Saint Sébastien* en ivoire, proportion de 13 à 14 pouces, exécuté dans le style de cet artiste; d'autres cependant l'attribuent au Cavalier BERNIN. Je ne puis l'attribuer ni à l'un ni à l'autre.

Du *cabinet des Petits-Pères.* Un groupe en ivoire, proportion de 13 pouces, représentant une *femme flagellant un homme.*

Ce morceau est du temps de cet artiste[1].

Du *Temple de Saint-Sulpice.* Une *Vierge* en marbre blanc, de 3 pieds 2 pouces de proportion, attribuée à MICHEL-ANGE, mais, qui, examinée avec attention, ne paraît pas être de cet artiste.

De *Saint-Benoît.* Une terre cuite dans le style de MICHEL-ANGE, représentant la *Trinité.*

NICOLO, *le sculpteur,* né à Florence, en 1500, mort en 1565.

On attribue à cet artiste la statue en marbre blanc de *François I[er]*, mort en 1547, et celle de *Claude de France,* sa femme, morte en 1524. Les dessins en furent donnés par le PRIMATICE. Ces deux statues, nues et couchées, n'ont pas tout à fait cette suavité que PAUL PONCE a donnée aux statues de Louis XII et de sa femme; mais elles offrent aux dessinateurs des sujets d'anatomie mieux prononcés, et cependant avec un sentiment de vérité égal aux premières.

[1] C'est-à-dire MICHEL-ANGE. — J. G.

Au-dessus de ce monument étaient les mêmes personnages avec deux de leurs enfants, le tout en pied.

De *Saint-Benoît*. Un *Génie,* dans l'attitude de l'étude, proportion de 4 pieds, en marbre blanc. La pureté de son exécution est la cause de ce qu'il a été mutilé par des malveillants.

François Primatice, peintre et architecte, né à Bologne en 1490, et mort à Paris en 1570, vint en France en 1531, invité par un homme qui aimait les arts et les sciences, et dont le défaut était d'être Roi. Malgré ce défaut, les Muses lui doivent beaucoup. Ce fut d'après ses dessins que Primatice employa Nicolo, Jean Goujon et beaucoup d'autres artistes à transmettre à la postérité le nom de son bienfaiteur.

Le tombeau dont je parle est des plus beaux qui aient été exécutés dans ce genre. Rien n'y est négligé; les bas-reliefs de Nicolo sont précieux; la sculpture de la voûte est recherchée; les colonnes cannelées, d'ordre ionique en marbre, proportion de 6 pieds, sont d'une élégance et d'une pureté qui nous retracent les beaux jours de la Grèce. Il semble que la Renaissance des arts se soit plu dans ces différents objets à se montrer dans son entier.

Jean Goujon, mort en 1572. Cet artiste, qu'à si juste titre on nomme « le Corrége des sculpteurs », a beaucoup travaillé au monument de François Ier.

Des *Grands-Cordeliers*. Un bas-relief en pierre de liais, de 5 pieds 6 pouces de large, sur 2 pieds de haut, représentant *Jésus porté au tombeau*. Ce morceau de sculpture, exquis dans son exécution et plein de grâce, peut aller de pair avec les demi-reliefs de la Fontaine des Innocents, de l'hôtel de Carnavalet, des Cariatides du Louvre et des bas-reliefs du tombeau de François Ier.

Du *Temple dit Saint-Magloire*. Un *Guerrier* dans l'attitude du sommeil, tenant dans ses mains des pavots, longueur 5 pieds 4 pouces, largeur 22 pouces. Cette plaque de bronze était sur le tombeau de Blondeau, intendant des finances, mort en 1555.

Ces morceaux précieux font regretter que l'on ne puisse pas jouir des bas-reliefs de cet auteur, tels que celui qui était au-dessus de la porte d'entrée de la pompe Notre-Dame, des figures de la *Seine* et de la *Marne,* qui étaient au-dessus de la Porte Antoine[1], etc.

Daniel de Volterre, élève de Michel-Ange, né en 1509, mort en 1566.

Du *Temple dit Saint-Eustache*. Un bas-relief en pierre de liais, de 4 pieds de long, sur 3 pieds de haut, représentant *Jésus au tombeau*. Les expressions en sont sublimes et nous font regretter que, lors de la destruction des monuments du régime despotique, on n'ait pas conservé la housse en bronze

[1] Celles-ci sont au Musée de Cluny. — A. de M.

du cheval de Louis XIII, modelée et fondue par cet artiste. On y voyait des combats de cavalerie, rendus avec la pureté et la netteté du génie de la peinture par l'art du sculpteur.

PHILIBERT DE LORME, né à Lyon au commencement du seizième siècle, mort en 1577.

Il avait commencé à ériger à Saint-Denis un *Mausolée* aux Valois, d'après les ordres de Catherine de Médicis, qui a servi ensuite au tombeau de *Henri II.*

GERMAIN PILON, mort en 1590.

Aussi agréable sculpteur que profond dans le dessin, il s'est servi d'une portion du *Mausolée* des Valois pour celui de *Henri II,* mort en 1559, et de *Catherine de Médicis,* en 1589. Les statues en marbre de ces deux individus offrent à l'œil de l'observateur un sentiment profond de sensibilité; leur exécution est remplie de grâce et de facilité; les deux figures en bronze, représentant Henri et Catherine avec leurs vêtements, étaient placées au-dessus de ce tombeau.

Des *Grands-Jésuites.* Un tombeau érigé à *Birague* et à sa femme. Le premier, mort en 1583, costumé selon son état de Chancelier, est en bronze, représenté à genoux, proportion de six pieds. Sa femme, nommée Balbiani, morte avant 1578, en marbre blanc, de grandeur naturelle, est étendue sur une espèce de sopha et dans un état de maladie : au-dessus est un bas-relief infiniment précieux pour la finesse, représentant une femme en éthisie. Deux petits *Génies,* aussi de marbre blanc, décorent ces tombeaux posés sur un cénotaphe plaqué de marbre vert antique, de 8 pieds de long, sur 3 pieds 8 pouces de haut, venant du *Mausolée de Languet,* de Saint-Sulpice.

Des *Célestins.* Les *Trois Grâces,* prises dans le même bloc de marbre blanc, chef-d'œuvre de PILON, hauteur 4 pieds 4 pouces; portées sur un piédestal triangulaire de 3 pieds 6 pouces de haut, en marbre blanc, orné de feuillages guillochés, palmettes et cartouches. Ce groupe avait été fait pour supporter une urne contenant les cœurs de Henri II, de Catherine de Médicis et de Charles IX.

Un petit bas-relief en albâtre, fait en 1537, représentant *Jean Rostaing en oraison.* Ce morceau, tiré de la chapelle des Rostaing, était enchâssé dans le mur qui, dans beaucoup d'endroits, offrait des bas-reliefs pris sur pierre, d'un très-bon goût et d'une délicatesse étonnante. La balustrade du sanctuaire de cette église ainsi que le lutrin, le tout fondu en cuivre, étaient de cet auteur [1]. On admirait la dernière pièce comme un de ses chefs-d'œuvre; mais ayant été mutilés par les ouvriers, ils ont été portés à la fonte.

Il a modelé les chapiteaux en bronze d'ordre composite, de deux colonnes de marbre rance de cette église, hautes de 8 pieds, sur 11 pouces 4 lignes de diamètre.

[1] C'est-à-dire de GERMAIN PILON. — J. G.

Du *Temple de Sainte-Geneviève*. Quatre *figures de femmes*, en bois, sculptées par lui-même, hautes de 6 pieds, qui posaient sur des colonnes de 10 pieds de haut et servaient à porter la châsse.

Le *Christ porté au tombeau*, groupe en terre cuite, ainsi que le suivant qui est une *Résurrection*.

Des *Grands-Augustins*. Un *saint François*, dans l'attitude de recevoir les stigmates, terre cuite de grandeur naturelle.

Trois *bas-reliefs* en marbre, qui décoraient la chaire.

De *Saint-Louis la Culture*. *Jésus au tombeau*, au milieu des saintes femmes, bas-relief en cuivre doré, haut d'un pied six pouces et large de deux pieds six pouces.

De *Saint-André des Arcs*. Deux *Cariatides* fondues en bronze, provenant du tombeau de De Thou, attribuées à PILON.

De la *Sainte-Chapelle*. Quatre *Anges* de bronze, hauts de 32 pouces.

Des *Minimes* de Passy, dits *Bonshommes*. Une *épitaphe* de marbre noir, ornée de deux petits *Génies* en marbre blanc.

De *Saint-Germain l'Auxerrois*. Quatre *Anges* en bronze, proportion de 4 pieds 6 pouces, portant des torchères.

De *Saint-Gervais*. Un *Ecce homo*, terre cuite, dans la proportion de 4 pieds. Ce morceau a été très-mutilé.

BARTHÉLEMY PRIEUR vivait vers 1580.

Des *Célestins*. Ce sculpteur, protégé du connétable Anne de Montmorency, mort en 1567, mit beaucoup d'années à exécuter le monument érigé à la mémoire de ce militaire dans le couvent des *Célestins*, consistant en une *colonne torse*, ornée de lauriers et de pampres, haute de 9 pieds, sur 15 pouces de diamètre, posée sur un piédestal en marbre rouge, orné de bas-reliefs en marbre blanc.

Cette colonne et son piédestal offrent un chef-d'œuvre de sculpture et d'incrustation. Ce monument, pris entièrement dans un même bloc de marbre, a été décoré de trois figures de bronze, hautes de 4 pieds, représentant la *Justice*, la *Paix* et l'*Abondance*.

De *Saint-André des Arcs*. Le buste en marbre blanc de *Christophe de Thou*, mort en 1582. Son vêtement est en griotte fine, le piédouche en jaune de Sienne; le fût de la colonne qui le porte vient des Cordeliers et a 3 pieds de haut.

— Deux *Cariatides* de 3 pieds, en marbre blanc, tenant des couronnes de laurier, représentant l'une la *Paix* et l'autre la *Justice*.

— Deux *Génies* portant des torches allumées décoraient ce tombeau.

— *Marie-Barbançon Cany*, première femme de Jacques-Auguste de Thou, fils du précédent, en marbre blanc, de grandeur naturelle et en oraison.

Deux bustes en marbre blanc, de la famille de *Montholon*.

De *Saint-Germain l'Auxerrois*. Deux statues de femmes, bas-reliefs de 3 pieds 6 pouces, en marbre blanc, représentant la *Justice* et la *Paix*.

De l'*Ave Maria*. *Claude-Catherine de Clermont-Tonnerre,* femme du s^r de Retz, protectrice des Arts et des Sciences, qu'elle cultivait et possédait éminemment, morte en 1603.

— Une statue en bronze, représentant une *Vestale,* proportion de 4 pieds 9 pouces, exquise d'expression, prise sur les rebelles de la Vendée, mutilée en divers endroits et ayant un bras de moins.

Jean Cousin, fondateur de l'École française, exerça ses talents de 1540 à 1589. Nous reviendrons sur son compte lorsque nous parlerons de peinture.

Des *Célestins*. L'*amiral Chabot,* mort en 1543, en marbre blanc de Paros, presque de grandeur naturelle, appuyé sur son casque, dans l'attitude du repos.

Le sarcophage qui le porte vient des *Feuillants Saint-Honoré*.

Du même tombeau, un *lion* en marbre, que j'ai fait poser sur un socle de marbre noir.

Du même monument et du même marbre, une figure, proportion de 19 pouces, représentant l'*Infortune* (*sic*).

Cet artiste a gravé les plus beaux coins de médailles de Henri II et de Catherine de Médicis [1].

Jacques Sarrasin, peintre et sculpteur, né en 1598, mort en 1666.

De *Saint-Louis la Culture*. De la Chapelle dite de Bourbon, quatre figures en bronze de 6 pieds de proportion, représentant la *Piété,* la *Prudence,* la *Justice* et la *Vigilance*.

— Deux *Génies,* aussi en bronze : l'un tient l'écusson de Bourbon, l'autre une table qui porte en inscription que Jean Perrault fit élever ce monument.

— Quatorze bas-reliefs, aussi en bronze, représentant diverses *Allégories* analogues aux travaux attribués à Henri de Bourbon et aux qualités que l'on désire dans un grand militaire.

Ils ont tous 16 pouces de haut.

Il y en a dix petits, d'environ 18 pouces de long.

Il y en a deux petits, d'environ 4 pieds de long.

Il y en a deux petits, d'environ 7 pieds de long.

Perlan, habile fondeur, a coulé ces figures.

— *Jésus* et *Ignace;* sont encore en place.

— Deux *Anges adorateurs,* de la même chapelle, aussi en bronze, proportion de 6 pieds et demi, ont été fondus par Duval.

D'une chapelle à côté de celle de Bourbon. Quatre bas-reliefs ovales en

[1] Allégation absolument gratuite, ainsi que beaucoup de celles qui précèdent ou qui suivent, comme le lecteur a dû en faire la remarque. — A. de M.

marbre blanc, de 3 pieds 2 pouces, sur 2 pieds 3 pouces, qui représentent la *Prudence*, la *Force* et l'*Abondance*.

Deux bas-reliefs en marbre blanc, où sont deux *Génies* en pleurs.

De la même chapelle. Deux *Anges* d'argent, de grandeur naturelle, dont les draperies sont de bronze doré.

Ces deux *Anges*, lorsqu'ils étaient en place, paraissaient inférieurs à ceux de Nicolas Coustou; mais ils gagnent infiniment à être vus de près, tenant des productions de Raphael pour la correction.

Les artistes doivent ces chefs-d'œuvre aux sollicitations du C^{en} Le Blond, qui les a sauvés du creuset auquel Rolland les avait condamnés[1], ainsi que l'*aiguière* élégante qui est au Muséum sous le n° 43.

Des *Carmélites Saint-Jacques*. Un *Christ sur sa croix*, en bronze doré, hauteur 4 pieds.

Des *Dames Sainte-Marie, rue Antoine*. Six *enfants*, en bronze, de grandeur naturelle.

Des *Blancs-Manteaux*. Une statue de *Vierge*, en pierre de Conflans, de grandeur naturelle.

De *Sainte-Croix de la Bretonnerie*. Un bas-relief en marbre blanc, présentant une *figure tenant un rouleau*, hauteur 4 pieds, largeur 2 pieds 9 pouces[2].

Du *Noviciat des Jésuites*. Un *Christ* en bois, de grandeur naturelle.

De *Saint-Germain l'Auxerrois*. Deux *enfants* en marbre blanc, groupés ensemble et formant un prie-Dieu.

De *Saint-André des Arcs*. Un bas-relief en marbre blanc, de 3 pieds de haut, représentant un *Enfant qui soulève un voile*.

Des *Carmélites Saint-Jacques*. Un bas-relief en bois, de 7 pieds 2 pouces, haut de 2 pieds 3 pouces, représentant *Élie sur un char de feu*.

De l'*Abbaye de Montmartre*. La statue en marbre blanc, de grandeur naturelle, d'un *homme à genoux*, qui était au centre de la chapelle souterraine de cette abbaye.

Lestocart, habile sculpteur, contemporain de Sarazin et de Lahyre, a sculpté, sous ce dernier et d'après ses dessins, la *Chaire à prêcher* de Saint-Étienne du Mont. Le *Samson*, les *Vertus* qui l'entourent, l'*Ange sonnant de la trompette*, ainsi que les différents bas-reliefs qui sont sur les panneaux, annoncent un talent supérieur.

Sarazin, qui lui confia les bas-reliefs du piédestal de Bérulle, fait son éloge complétement; l'un représente le *Sacrifice de Noé sortant de l'Arche*, l'autre celui de la *Messe*; leur exécution approche de l'antique.

[1] Ils ont péri depuis. — A. de M.

[2] Lenoir nous a déjà parlé de cette « figure tenant un rouleau ». C'est le bas-relief où Sarrazin a représenté la *Douleur*, et qui décorait le monument de Hennequin, abbé de Bernay. — P. M.

Le *Cardinal de Bérulle*, en marbre blanc, de grandeur naturelle, dans l'attitude de l'adoration, posé sur un piédestal de même marbre, dont les bas-reliefs sont de LESTOCART.

PHILIPPE BUISTER était né à Anvers, et est mort en France en 1688.

De *Sainte-Geneviève*. Le *Cardinal de la Rochefoucault en oraison*, de marbre blanc et de grandeur naturelle; la queue de son manteau est portée par un enfant.

MARTIN DESJARDINS, né à Breda en 1640, et mort en France en 1694, était Hollandais et s'appellait VAN DEN BOGAERT.

De la *place ci-devant des Victoires*. Deux bas-reliefs en bronze de deux morceaux chacun, longueur 5 pieds, hauteur 3 pieds 2 pouces; l'un représente le *Passage du Rhin*, l'autre une *Expédition en Flandre* [1].

Dès *Minimes de Paris*. *François de Paul*, en pierre de Tonnerre.

— Une *Vierge*, en pierre de Tonnerre.

— Quatre *Vertus*, en pierre de Tonnerre.

— Le tout de grandeur naturelle.

De la *Sorbonne*. Une statue en marbre blanc, représentant une *Vierge*.

SIMON GUILLAIN, né en 1581, mort en 1658, est, conjointement avec SARRASIN, un des créateurs de la société d'artistes libres qui ne voulurent pas s'astreindre à acheter une maîtrise pour faire valoir leurs talents.

On admirait de cet artiste les *bas-reliefs* et les *figures* en bronze qui étaient placés sur un angle du *Pont-au-Change*.

Il serait intéressant pour les arts de s'informer où sont passés ces chefs-d'œuvre [2].

De la *Sorbonne*. Quatre *figures* en marbre, provenant du portail de la Sorbonne, dans le style du POUSSIN.

Des *Dames de la Croix*. Deux petits bas-reliefs, de 18 pouces de long sur 8 de haut, en cuivre doré; l'un représente la *Cène*, l'autre la *Multiplication des cinq pains*.

GILLES GUÉRIN, né en 1606, mort en 1678, plus habile dans l'art de tailler le marbre que dans la composition, quoique avec du mérite.

Des *Minimes de Paris*. Deux statues de *La Vieuville*, homme et femme, en marbre blanc, de grandeur un peu plus forte que nature.

GASPAR et BALTHAZAR MARSY. Le dernier, mort à Paris en 1694, âgé de

[1] Ces bas-reliefs n'existent plus. — A. DE M.

[2] Les trois statues, Louis XIII, Anne d'Autriche et le Dauphin, sont au Musée du Louvre. — A. DE M.

cinquante-quatre ans; Gaspar, mort en 1679, âgé de cinquante-six ans. Ces deux frères ont toujours travaillé ensemble. *Borée qui enlève Orithie,* au Jardin national, est de ces artistes.

De *Saint-Germain des Prés.* Le tombeau de *Jean-Casimir de Pologne,* mort en 1672.

Jean-Laurent Bernini, dit le Cavalier Bernin, né à Naples en 1598, mort en 1680, a donné à Tuby le dessin du bas-relief du médecin *La Chambre,* à *Saint-Eustache,* et a fait exécuter à Rome, par Raggi, une statue de *Vierge,* dite des *Carmes-Déchaussés.*

François Anguier, mort en 1699, âgé de quatre-vingt-quinze ans.

Des *Célestins.* Deux bas-reliefs en bronze, provenant de la *Pyramide de Longueville,* longs de 28 pouces, hauts de 14 pouces 6 lignes chacun; l'un représente la *Bataille de Senlis,* et l'autre celle d'*Arques.*

Quatre *figures* en marbre blanc, de grandeur naturelle.

Deux *Génies* de grandeur d'enfants, en marbre blanc, provenant du tombeau des *Cossé.*

La *Pyramide de Longueville* à quatre faces, de marbre noir, sur laquelle sont incrustés, en marbre blanc, des bas-reliefs allégoriques aux *Sciences,* aux *Arts* et à la *Guerre;* hauteur de 13 pieds 8 pouces; face de la base de la pyramide 2 pieds 2 pouces.

De la même *pyramide,* deux bas-reliefs en marbre blanc, représentant, l'un un *Combat d'ours et de lion,* l'autre l'*Abondance et la Justice.*

De la *Sorbonne.* Un *Christ* en marbre blanc, de 8 pieds de proportion; un des bras a été mutilé en le descendant.

De l'*Oratoire Saint-Honoré.* Le *Cardinal de Bérulle,* en oraison, en marbre blanc; un *Ange* lui tient un livre ouvert.

Des *Célestins. Henri Chabot,* couché. Un *Génie* en pleurs lui tient la tête. Le tout de grandeur naturelle et en marbre blanc.

De *Saint-Jean de Latran.* Un groupe du tombeau de *Jacques de Souvré,* grand prieur de France, et deux bas-reliefs, l'un d'un *Lion* et l'autre d'un *Enfant.*

De *Saint-André des Arcs.* La statue en marbre blanc de *J. Auguste de Thou,* devant un prie-Dieu.

De *Saint-Germain des Prés.* Une statue couchée de *Jacques Douglas,* en costume militaire, mort en 1645, âgé de vingt-huit ans, exécutée en marbre blanc.

La statue de *Gaspar de La Châtre,* dans la même attitude que la précédente, et en marbre blanc.

Deux *Cariatides* de ce tombeau, en pierre de liais.

Un bas-relief en bronze, long de 4 pieds, sur un pied de haut, offrant des attributs des *Arts* et de l'*Histoire.*

Des *Célestins*. *Louis de la Trémouille*, mort en 1613, en marbre blanc.

De *Saint-Jean de Latran*. Un groupe en marbre blanc, composé de la *Vierge, Jésus et Jean,* exécuté en Italie.

Les plus beaux bas-reliefs de cet artiste se voient à la maison du citoyen Beaumarchais. Ils étaient placés sur la ci-devant Porte Saint-Antoine.

MICHEL ANGUIER (le jeune), mort en 1686, âgé de soixante-quatorze ans.

Des *Célestins*. Un *Gesvres,* en marbre blanc.

Un autre, en vêtement de duc.

Nota. — Des descriptions veulent que le *Souvré* de *Saint-Jean de Latran* et le *Bérulle* de l'*Oratoire* soient de MICHEL; d'autres les donnent à son aîné FRANÇOIS.

De *Saint-Germain l'Auxerrois*. Un *Président d'Aligre,* couché et dans l'attitude de la lecture, en marbre blanc, grandeur naturelle. *Le fils de ce Président,* aussi en marbre blanc et en oraison.

LOUIS LE COMTE, né en 1643, mort en 1694.

De la *Sorbonne*. Une *Vierge,* en marbre blanc, accompagnant le *Christ* d'ANGUIER.

— Le *Saint Jean,* aussi en marbre blanc, est de CADÈNE, contemporain de LE COMTE.

NICOLAS RENARD, natif de Nancy, vivait au commencement de 1700.

Des *Feuillants Saint-Honoré*. Un groupe en marbre blanc, élevé à la mémoire de *Henri de Lorraine,* comte d'Harcourt, et de son fils.

Un bas-relief, esquisse en cuivre doré; du même tombeau.

JULIENCE, né en Provence, exerçait ses talents au commencement de 1700.

De la *Maison des Chartreux*. Un *Lutrin,* tout en bois, de forme triangulaire, haut de 5 pieds 6 pouces, où se trouvent des *Vertus,* groupées et rendues avec beaucoup d'art, surmontées d'un *Enfant foulant aux pieds le Vice.*

Dans les trois bas-reliefs sont des *personnages de l'Écriture sainte.* Tous ces objets sont remplis de grâce et rendus avec beaucoup d'art.

JEAN-BAPTISTE TUBY, dit *le Romain,* mort à Paris en 1700, âgé de soixante-dix ans.

De *Saint-Eustache*. Un bas-relief en marbre blanc, de 5 pieds un pouce de haut, sur 3 pieds 9 pouces de large, représentant le *Génie de l'immortalité,* portant en médaillon le portrait du célèbre médecin *Cureau de La Chambre;* le Cavalier BERNIN en avait donné le dessin.

Du tombeau de Colbert : deux figures en marbre blanc, représentant, l'une

la *Religion* et l'autre un *Ange,* exécutées sur le dessin de Le Brun. L'*Ange* a été mutilé par des malveillants.

Quatre médaillons en cuivre, analogues aux emplois d'un ministre.

De la *Sorbonne*. Quatre *Anges* de grandeur naturelle, en marbre blanc.

Antoine Coyzevox, né à Lyon en 1640, mort en 1720.

Du *Chapitre de Notre-Dame*. Un buste en marbre blanc, représentant le *Cardinal de Richelieu*.

De *Saint-André des Arcs*. Une *Vierge,* en marbre blanc, de 4 pieds de proportion. Exécution et style italiens.

Du *Temple dit Saint-Paul*. Un médaillon et une épitaphe de *Jules-Hardouin Mansard,* mort en 1708. La figure et les accessoires ont été mutilés.

Une figure de bas-relief, en marbre blanc, de 4 pieds de proportion. Monument érigé à la famille des *Dargouges*.

De *Saint-Eustache*. La statue de *Colbert,* en marbre blanc, proportion plus grande que nature.

— La figure de l'*Abondance* qui l'accompagne.

De *Saint-André des Arcs*. Un bas-relief en marbre blanc, de 5 pieds 6 pouces de haut, représentant une *femme voilée,* dans l'attitude de la douleur, portant un cœur.

Du *Collége Mazarin*. Le mausolée de *Mazarin,* où l'on voit en marbre blanc le Cardinal à genoux, derrière lui un *Génie,* portant un faisceau d'armes; le tout posé sur un cénotaphe de portor, de 7 pieds 3 pouces de long, 3 pieds 2 pouces de large et de même hauteur. La base est de marbre blanc veiné, sur laquelle sont assises trois figures de bronze, de 6 pieds de proportion, l'une représentant la *Fidélité,* une autre la *Prudence* et la troisième l'*Abondance*.

De *Notre-Dame*. *Louis XIV,* en marbre blanc.

François l'Espingola, mort en 1705.

Des *Minimes de Paris*. Quatre bas-reliefs en marbre blanc, représentant des *Enfants portant des écussons*.

Thomas Regnaudin, né en 1627.

De *Saint-Denis de la Chartre*. Un bas-relief en marbre blanc, de 3 pieds de long sur 2 pieds 3 pouces de haut, représentant *Jésus qui donne la communion à des prisonniers*.

Simon Mazière. Exerçait ses talents vers 1710.

Des *Blancs-Manteaux*. Un groupe en marbre blanc, représentant *Jean le Camus,* Lieutenant Civil, mort en 1710, dans l'attitude de la prière, posé sur un cénotaphe de marbre blanc, qui supportait aux *Feuillants* le sarcophage d'un *Guéménée*.

François Girardon, né en 1667, mort en 1715.

De *Saint-André des Arts*. Un bas-relief en marbre blanc, de 4 pieds de long, sur un pied de haut, représentant les *derniers devoirs rendus à l'humanité.*

De la *Sacristie des Jésuites,* rue Antoine. Quatre modèles de figures allégoriques relatives aux Vertus qu'on exigeait du sacerdoce. Elles sont en carton et drapées en toile. Toutes les quatre d'une belle exécution.

Du *Val-de-Grâce*. Un bas-relief en bois, offrant une *Présentation au Temple.*

De *Saint-Germain des Prés*. Deux statues de femmes, en marbre blanc, grandeur naturelle, provenant du tombeau de *Castellan,* portant chacune un cartel, posées en 1683.

De la *Sorbonne*. Un *Christ* en bronze sur sa croix de bois.

Des *Capucines de la place des Piques*[1]. Du tombeau de *Louvois,* un bas-relief en bronze, représentant des *Enfants montés sur des lions.*

— Une statue de bronze de grandeur naturelle, représentant la *Vigilance.*

— Une autre en bronze, représentant la *Sagesse.*

— Un bas-relief en cuivre doré, de 5 pieds 10 pouces de long, sur 3 pieds 4 pouces de haut, représentant *Jésus porté au tombeau.*

De l'*Oratoire Saint-Honoré*. Le surmoulé de ce bas-relief, aussi en bronze.

Un groupe en marbre blanc, représentant *Louvois,* plus grand que nature, et près de lui une femme en attitude de lire.

De *Saint-Gervais*. Un *Christ* en bronze, haut de 2 pieds 3 pouces.

De la *Sorbonne*. Le célèbre groupe, des dessins de Le Brun, formant le *mausolée du Cardinal de Richelieu,* chef-d'œuvre de Girardon, ayant dans son soubassement 14 pieds de long sur 5 pieds 9 pouces de large, et composé de la statue principale, dans la proportion de 6 pieds; de deux figures de femmes symboliques, proportion de 5 pieds 3 pouces, et de deux Génies, proportion de 2 pieds 6 pouces. Cet ouvrage, parfait en sculpture, avait déjà été légèrement mutilé avant son transport, par des ennemis des arts, qui avaient eu accès dans la chapelle.

Le Dépôt a perdu beaucoup d'objets en peinture et sculpture, qui ont été victimes de la barbarie, de l'ignorance et de la méchanceté, qui, sous des prétextes faux, vains ou spécieux, font disparaître et anéantissent des morceaux qui transmettraient à la postérité les talents de leurs auteurs et la célébrité des artistes français.

Si l'on veut voir d'autres traits de barbarie de ce genre exercés envers les arts et exécutés par le parti de l'étranger, on peut consulter l'Instruction de la Commission temporaire des arts, aux notes des pages 68 et 70[2].

[1] La place Vendôme. — A. de M.

[2] Le document auquel se réfère Lenoir a pour titre : « Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République tous les objets qui pourront servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement, proposée par la Commission temporaire des arts

ANSELME FLAMEN, né en 1647, mort en 1717.

Des *Carmélites Saint-Jacques*. Deux *Anges* en bronze doré, dans l'attitude de l'adoration.

Un bas-relief en bronze doré, dans la proportion de 4 pieds, représentant l'*Annonciation de la Vierge,* en deux parties.

PHILIPPE BERTRAND, né en 1664, mort en 1724.

Des *Grands-Augustins*. Un bas-relief en marbre blanc, de 4 pieds 9 pouces, sur 3 pieds, représentant le *Génie de l'Astronomie,* qui soutient deux cartels.

SÉBASTIEN SLODTZ, né en 1656, mort en 1728.

De *Saint-Germain l'Auxerrois*. Un monument en marbre blanc, exécuté sur les dessins de LE BRUN, érigé en l'honneur d'*Henriette Sélincart,* épouse d'*Israël Silvestre,* ami de LE BRUN, qui a représenté cette jeune femme, sa parente, au moment où elle expire. Ce morceau, peint sur marbre noir, est un chef-d'œuvre d'expression [1].

Du *Jardin de Richelieu*. Le buste d'*Annibal,* en marbre blanc. On en voit la statue au Jardin national.

Le buste de *Lucius Verus,* dans sa jeunesse, aussi en marbre blanc.

PIERRE LE GROS, sculpteur, né à Paris en 1668, a copié avec beaucoup de succès plusieurs statues antiques.

Du *Jardin de Richelieu*. L'*Amour et l'Amitié,* petit groupe copié d'après celui qui se voit à la galerie de Florence.

CORNEILLE VAN CLÈVE, mort en 1733, âgé de quatre-vingt-huit ans.

Des *Minimes* de Passy. Un *Génie soutenant un cartel,* en marbre blanc.

De *Saint-Louis la Culture*. Un *Ange* en bronze doré, proportion de 5 pieds, tenant d'une main une palme.

NICOLAS COUSTOU, mort en 1735, âgé de soixante-quinze ans.

Des *Minimes* de Paris. Deux *Enfants* en bronze.

et adoptée par le comité d'Instruction publique de la Convention nationale. » Ce document forme une brochure in-4° de 88 pages, se terminant par un extrait des registres des délibérations du Comité du 15 messidor an II. Aux pages 68 et 69 plusieurs actes de vandalisme se trouvent en effet mentionnés en note. On lit par exemple : « Note 4. Au Jardin des plantes, on a mutilé le buste de *Linnéus,* que l'on a pris pour celui de l'un de nos tyrans. — Note 9. A Fontainebleau, on a brûlé un tableau d'un grand prix, et on a mutilé un *Fleuve* en bronze, exécuté sous les yeux de LÉONARD DE VINCI. Des chefs-d'œuvre de sculpture ont été détruits dans les parcs de Marly et de Brunoy. Des statues ont été mutilées dans le jardin même des Tuileries..... » — J. G.

[1] Cette peinture a été rendue à la famille de Silvestre, qui la conserve aujourd'hui. — A. DE M.

— Un médaillon en marbre blanc, représentant *Colbert,* le Surintendant.

Des *Grands-Augustins.* Un buste en marbre blanc, de 2 pieds 8 pouces, représentant un nommé *Bullion.*

De *Notre-Dame.* Un groupe de quatre figures, en marbre blanc, représentant la *Vierge,* les bras ouverts et les yeux fixés au ciel; *Jésus,* étendu sur un linceul, est posé sur ses genoux; un *Ange* soutient sa main, tandis qu'un autre tient une couronne d'épines. Ce morceau, posé en 1723, est le chef-d'œuvre de NICOLAS COUSTOU.

ANTOINE VASSÉ, mort en 1736, âgé de cinquante-trois ans.

De *Notre-Dame.* Un bas-relief en cuivre doré, de 8 pieds 2 pouces de long, sur 2 pieds 6 pouces de haut, représentant *Jésus au tombeau.*

Des *Feuillants Saint-Honoré.* Un bas-relief en plomb, haut de 3 pieds, représentant *Minerve qui tient le portrait de Marillac.*

Des *Célestins.* Une *Vierge* en bois doré.

Du *Sépulcre.* Une *Vierge* en bois doré.

JACQUES BOURLET, Religieux convers de Saint-Germain des Prés, né en 1663, mort en 1740.

De *Saint-Germain des Prés.* Une *Sainte Marguerite* en marbre blanc, plus grande que nature.

Des *Blancs-Manteaux.* Quatre *figures* en pierre de Tonnerre.

ROBERT LE LORRAIN, mort en 1743, âgé de soixante-dix-sept ans, et NOURRISSON. Tous deux, élèves de GIRARDON, ont exécuté sur ses dessins le *Mausolée* qu'il éleva à son épouse, dans l'église de *Saint-Landry,* où il la plaça dans une Descente de croix.

GUILLAUME COUSTOU, mort en 1746, âgé de soixante-neuf ans.

Du *Chapitre Saint-Honoré.* Le mausolée du cardinal *Dubois*[1].

De *Saint-Jacques la Boucherie.* Un médaillon en marbre blanc, représentant *saint Jacques.*

De *Saint-Louis la Culture*[2]. Deux *Anges* en argent, de grandeur d'homme; les draperies en bronze doré sont d'une exécution savante. Lorsqu'ils étaient en place, ils paraissaient mieux faits que ceux de SARRASIN, mais, de près, ces derniers l'emportent pour le fini.

Du *Chœur de Notre-Dame.* Une statue de *Louis XIII,* à genoux, en marbre blanc, de 6 pieds de proportion.

[1] Aujourd'hui dans l'église de Saint-Roch. Voy. *Inventaire des Richesses d'Art,* PARIS, *Monuments religieux,* t. II, p. 155. — H. J.

[2] Après avoir été dans la chapelle des Condé, aux Grands-Jésuites de la rue Saint-Antoine. — A. DE M.

Du *Noviciat des Jésuites*. Un *Ignace* en marbre blanc, plus grand que nature.

— *François Xavier*, en marbre blanc, même grandeur, exécuté en 1722.

JEAN-LOUIS LE MOINE, mort en 1755, âgé de quatre-vingt-dix ans.

De *Saint-Eustache*. Un groupe de figures en marbre blanc, qui précédemment était dans le *Temple de Saint-Jean*, dit *en Grève*, représentant le *Baptême du Christ par Jean*[1].

JEAN-NICOLAS SERVANDONI, mort en 1766, âgé de soixante-onze ans.

De *Saint-Sulpice*. *Modèle du portail de Saint-Sulpice*, exécuté, sous les yeux de SERVANDONI, par MÉRAULT.

RENÉ-MICHEL SLODTZ, né en 1705, mort en 1764.

Du monument érigé en 1753 à *Languet de Gergy* : sa statue et celle de l'*Immortalité*, en marbre blanc, de la proportion de 6 pieds; les parties supérieures d'un squelette en bronze, dans les mêmes proportions; un groupe d'*Enfants*, aussi en marbre blanc, le tout orné de draperies de marbre bleu turquin et d'albâtre. Les bases sont en jaune de Sienne.

PIGALE.

Des *Grands Cordeliers*. Un médaillon en marbre blanc, sur lequel se trouvent les portraits d'un *homme* et d'une *femme*.

— Autre *portrait* en bronze[2].

EDME BOUCHARDON, né en 1698, mort en 1762.

De *Saint-Sulpice*. Un bas-relief en pierre de Tonnerre, haut de 5 pieds 3 pouces, large de 3 pieds, représentant l'*Affliction*.

Un *Enfant*, exécuté en plâtre.

Deux *Anges* en bronze doré, hauts de 5 pieds 6 pouces, servant au chœur de pupitres.

Dix figures en pierre de Tonnerre, de 7 pieds de proportion, représentant des hommes dits *Pères de l'Église* ou *Apôtres*.

CLAUDE FRANCIN (père).

De *Saint-André des Arcs*. Une statue de *Vierge*, en marbre blanc, de 5 pieds de proportion, posée sur un croissant et environnée de nuages.

[1] Ici LENOIR se méprend. Le *Baptême de Jésus-Christ*, aujourd'hui à Saint-Roch, n'est pas de JEAN-LOUIS LEMOYNE, mais de son fils JEAN-BAPTISTE. — Voy. *Inventaire des Richesses d'Art*, PARIS, *Monuments religieux*, t. II, p. 149. — P. M.

[2] Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le buste en bronze était celui de l'abbé de Gougenot. L'*homme* et la *femme* dont parle LENOIR étaient le père et la mère de l'historiographe de l'Académie royale de peinture. — P. M.

MONNOT.

Des *Dames Sainte-Marie,* rue Antoine. Un petit *Mausolée* en marbre blanc, élevé par la piété filiale [1].

AUGER.

De *Saint-André des Arcs.* Un *vase* en plomb, orné de bas-reliefs, avec un petit médaillon de même métal, représentant le littérateur *Charles Le Batteux,* mort en 1780. Ce témoignage de la reconnaissance, portant l'inscription intéressante *Amicus amico,* était porté par un cippe de marbre, que des barbares ont mutilé.

FRANCIN fils.

Deux *Anges* adorateurs, de grandeur naturelle, qu'il avait ébauchés, en pierre de Saint-Leu, pour un monastère.

BOIZOT.

De *Saint-Sulpice.* Une statue en marbre blanc, de 6 pieds de proportion, représentant *saint Jean.*

BRIDAN.

Des *Madelonnettes.* Une *Vierge* en terre cuite, de 2 pieds 6 pouces de haut, portée sur un fût de colonne de marbre salin, de 3 pieds 6 pouces de haut, venant de Saint-Denis.

CHALLE.

De *Sainte-Marie.* Une *Vierge* en marbre blanc, de 2 pieds 3 pouces.

CHARDIN.

Des *Grands-Augustins.* Un médaillon en bronze, représentant *Chérin.*

DURET.

De *Saint-Chaumont.* Un bas-relief en plâtre, enchâssé sous glace, portant 4 pieds 3 pouces, sur 18 pouces de haut, représentant *Jésus porté au tombeau.*

— Deux statues en pierre de Saint-Leu, représentant *saint Pierre et saint Paul,* proportion de 6 pieds.

— Un petit bas-relief en plomb doré, représentant les *Disciples d'Emmaüs.*

— Une statue en plâtre, de *saint Augustin,* de 6 pieds de proportion.

— Une statue de *saint Joseph,* même matière, même hauteur.

— Une statue de *Vierge,* même matière, même hauteur.

[1] C'est le monument de Félicité Brulart, qui, ainsi qu'on le peut voir à la page 63, fut rendu à madame de Genlis. — P. M.

MONUMENTS SANS NOMS D'ARTISTES.

Des *Théatins*. Deux médiocres médaillons en marbre blanc de *Marie* et *Jésus*.

Des *Feuillants Saint-Honoré*. Une *Vierge* d'un bon style, sculptée de bois doré; hauteur de 5 pieds.

Des *Célestins*. Un cippe, de marbre blanc, supportant une urne de lumachelle, entourée de branches de cyprès et couverte d'un voile; monument élevé aux vertus de *M. A. Hocquart*, mort en 1779; exécuté sur les dessins du Cen DESMOULINS[1].

Des *Feuillants Saint-Honoré*. Un bas-relief en plâtre, haut de 20 pouces et large de 2 pieds 8 pouces, représentant le plan de cette maison.

De *Saint-Germain des Prés*. Deux *médaillons* en marbre blanc.

Des *Blancs-Manteaux*. Deux *idem*, *Marie* et *Jésus*.

Des *Dames du Bon Pasteur*. *Idem*.

De l'*Ave Maria*. Deux petits *Enfants* en bronze.

De l'*Oratoire Saint-Honoré*. Deux bas-reliefs en plâtre, esquisses, représentant, l'un *Jean baptisant Jésus*, et l'autre une *Résurrection*.

Des *Dames de la Croix*. Un très-médiocre bas-relief en cuivre doré, représentant une *Transfiguration*.

De *Sainte-Geneviève*. Un *support de tabernacle*, en marbres de rapport.

De l'*Oratoire Saint-Honoré*. Un bas-relief en pierre de Tonnerre, représentant, de grandeur naturelle, la *Justice*, qui tient le portrait d'un *Magistrat*.

Des *Petits-Pères*. L'*Amour endormi*, en marbre blanc, de 2 pieds de long.

Des *Ursulines*, rue Saint-Jacques. Deux médaillons en marbre blanc, représentant des *Vierges*; l'un a 13 pouces, l'autre 11 pouces.

De l'*Assomption*. Un *Enfant Jésus*, en marbre blanc, de 2 pieds 6 pouces de haut.

De *Saint-Sulpice*. Un bas-relief en cuivre, de 2 pieds 4 pouces, sur un pied, représentant un *Calvaire*.

De *Saint-Victor*. Le buste en plâtre de *Buffon*.

Un autre *buste* en marbre blanc.

Des *Théatins*. Un bas-relief de femme, dans l'attitude de la *Douleur*[2], en marbre blanc.

Du *Val-de-Grâce*. Un bas-relief en bronze doré, haut de 21 pouces et long de 5 pieds, représentant *Jésus au tombeau*.

De *Louis-le-Grand*. Un modèle, en bois, d'un *édifice public*.

De *Saint-Sulpice*. Un petit *Calvaire*, en marbre blanc, composé de trois figures.

[1] Marie-Anne Hocquart, comtesse de Cossé. Dans son édition de 1784, Thiéry a décrit ce petit monument, sans en nommer l'auteur. — P. M.

[2] LENOIR retrouva plus tard le nom de l'auteur de ce bas-relief. Dans son catalogue de l'an VIII (n° 380), la *Femme éplorée* est attribuée à BROCHE. — P. M.

De *Saint-Eustache*. Un bas-relief en bois, représentant la *Décollation de sainte Catherine*.

Le *Médaillon*, en marbre blanc, et l'*Épitaphe de François Chevert*[1].

Des *Petits-Pères*. Deux médaillons en marbre blanc, *Marie* et *Jésus*.

De *Notre-Dame*. Deux *cuves* de granit de France, de 3 pieds 2 pouces de diamètre, posées sur des fûts de porphyre vert, placés sur des dez de granit gris, le tout exécuté sur les dessins du C^en RADEL. Ces matières ont été prises dans les Vosges et travaillées à Remiremont, en Lorraine. Ces *cuves*, de forme ronde, servaient de *bénitiers* à Notre-Dame et avaient été placées le 14 août 1777.

De *Saint-Germain l'Auxerrois*. La *grille* qui entourait le chœur, en fer poli, orné de bronze, ouvrage de DUMIEZ, serrurier célèbre[2]. Cette grille est précieuse par son fini et son dessin.

De *Saint-Sulpice*. Un bas-relief en bronze, de 6 pieds de long sur 2 pieds de haut, représentant la *Pâque des Juifs*.

Des *Carmélites*. Une *Vierge* en pierre de Tonnerre, mutilée.

De *Saint-Eustache*. Une statue de la *Vierge*, en marbre blanc, de 8 pieds de proportion.

Des *Feuillants Saint-Honoré*. Une figure en marbre blanc, représentant *Tristan de Rostaing*.

— Autre figure en marbre blanc, représentant *Charles de Rostaing*.

— Quatre petits bustes en marbre blanc, de la famille de *Rostaing*.

— Une figure en marbre blanc, représentant *Raymond Phélipeaux*.

De *Saint-Lazare*. Un *rocher* sculpté, en marbre blanc, supportant une grande coquille connue sous le nom de « tuilée ».

De la commune de *Roche-sur-Seine*. Une statue de marbre blanc, grandeur naturelle, représentant un des *Silly à genoux devant un prie-Dieu*, sur lequel est un de ses enfants au maillot.

De *Saint-Germain l'Auxerrois*. Une statue de *femme*, que l'on dit être de la famille des *Le Cœur*.

Des *Cordeliers*. La statue de *Marie Sapin*, femme de *Gille Le Maire*, morte vers 1570.

Des *Feuillants Saint-Honoré*. La statue de *Claude de l'Aubespine*, femme *Barbesieux*, morte en 1613.

De *Saint-Germain des Prés*. Une statue en marbre blanc, couchée, en costume de guerrier, représentant *Guillaume Douglas*, mort en 1611, âgé de cinquante-sept ans.

De l'*Ave Maria*. Une statue en marbre blanc, que l'on croit être [celle] de *Jeanne de Vivonne*.

[1] Le médaillon de Chevert a été restitué à Saint-Eustache. — P. M.

[2] C'est le serrurier Deumier, si justement admiré au dix-huitième siècle. On se rappelle la note que les *Tablettes royales de renommée* consacrent en 1772 à cet habile artiste : « Deumier, rue du Carrousel, un des plus renommés pour les ouvrages de goût, a fait la superbe grille de Saint-Germain-l'Auxerrois et de la salle de l'Opéra. » — P. M.

La statue de *Charlotte-Catherine La Trémouille,* femme de Bourbon-Condé, morte en 1629. Cette statue est précieuse par son exécution.

Des *Petits-Pères*. Un bas-relief en bois, d'après celui de l'ALGARDE, qui se trouve à Rome, représentant la *Conversion d'Attila.*

De la *Sorbonne*. Trois reliefs en cuivre doré, représentant le miracle de *la Manne,* la *Pâque des Juifs* et le *Sacrifice d'Abraham.*

Des *Minimes* de Paris. La statue du *Président Le Jay,* mort en 1640.

— Celle de *Madeleine Marchand,* sa femme.

— Le buste de *Charles Le Jay,* leur fils.

— Le buste de *Guillaume Lesrat.*

— La statue d'un guerrier couché, que l'on croit être *Charles de Valois,* fils naturel de Charles IX, mort en 1650.

De différents endroits. Monument élevé à *Jacques Rohault,* disciple et ami de Descartes, dont le cœur, qui était à Saint-Geneviève, est déposé dans un *vase* de marbre blanc, supporté par une colonne de granit. Il mourut en 1674. Il était le plus zélé partisan du système de son ami, fondé sur les phénomènes de la nature, et non sur des spéculations.

Du *Calvaire* du Marais. Un petit monument en marbre blanc, représentant la *Force,* qui tient un cœur à la main, élevé à *Paul de Gondi Retz,* en 1679.

De l'*Assomption*. Une *Vierge* en marbre blanc, presque de grandeur naturelle.

De la ci-devant Commission des Monuments. Quatre petits bas-reliefs en argent, pris sur des couvertures de livres, représentant :

Un *Calvaire ;*

— *Jésus devant Caïphe ;*

— La *Décollation de saint Jean ;*

Et *Jean dans le Désert.*

Tous quatre de 10 pouces, sur 6 pouces 9 lignes environ.

Des *Dames Sainte-Marie*. Un *Christ* en ivoire, d'une belle exécution, portant 26 pouces de proportion. Le tout est d'un seul morceau, à l'exception des bras.

De la *Congrégation de Saint-Étienne*. Un *Christ* d'une très-belle forme, exécuté dans un seul morceau d'ivoire, portant 20 pouces sur 5 de large.

Des *Récollets*. Deux *Christs* d'ivoire, tous deux médiocres.

De *Notre-Dame*. Un *plat* en albâtre, sculpté dans son intérieur, représentant l'*Adoration des Bergers.*

De *Sainte-Geneviève*. Quatre petites figures en cuivre doré, représentant les *quatre Évangélistes,* par PILON.

Des *Carmélites*. Un bas-relief en argent, représentant le *Miracle de la Manne.* Plus, son cadre en vermeil, orné d'un vignette courante, le tout exécuté sur les dessins de FLAMEN, portant 3 pieds 11 pouces, sur 23 pouces.

Du *Chapitre Notre-Dame*. Un *Christ* en bronze, posé sur un fond noir et encadré.

Des *Petits-Pères*. Un *Christ* et son cadre, orné de vignettes sculptées, en bois de merisier.

Inventaire des colonnes de marbres divers, granits et porphyres, remis au Dépôt national provisoire, rue des Petits-Augustins.

Nota. On n'a point désigné les ordres d'architecture, attendu que la plupart sont gothiques ou de mauvais goût.

COLONNES AU-DESSUS DE 6 PIEDS.

Nombre des colonnes.	ESPÈCES DES MARBRES.	Hauteur des colonnes.	Diamètre.
6	marbre rance.	14. » »	» » »
6	— rance.	14. » »	» » »
4	— vert campan.	13. » »	1. 8. »
4	— blanc.	13. » »	1. 8. »
8	— saravêche.	12. 1. »	1. 7. 6
6	— cipolin à grands rinceaux.	12. » »	» » »
2	— rance tigré.	12. » »	1. 6. »
	2 demi-colonnes rance tigré.	12. » »	1. 6. »
4	— rance.	12. » »	» » »
2	— — blanc.	11. 6. »	1. 6. »
4	— — rance.	11. 6. »	» » »
4	— — noir.	11. 3. »	1. 4. »
1	granit rose..	11. » »	1. 4. »
2	marbre noir.	11. » »	» » »
4	— noir.	11. » »	» » »
2	— rance.	11. » »	1. 4. »
	2 demi-colonnes rance..	11. » »	1. 3. »
1	marbre blanc .	10. 6. »	1. 2. »
6	— noir, cannelées.	10. 6. »	1. 6. »
2	— vert porreau.	10. » »	1. » »
2	— noir.	10. » »	» » »
2	— brèche de Memphis.	9. 7. »	1. 2. »
2	— rance.	9. 6. »	1. 1. 6
1	— blanc.	9. 6. »	1. » 6
4	— rance.	9. 6. »	» » »
4	— noir.	9. 2. »	1. 3. »
9	— noir (la 10e en morceaux).	9. 2. »	1. 3. 6
1	— torse ornée de lauriers et de feuilles de vigne.	9. » »	1. 3. »
2	— marbre rance.	9. » »	1. » »
1	granit rose.	9. » »	1. 4. »
4	marbre noir.	8.11. 3	1. 3. 4
4	— vert de mer.	8.11. »	1. 1. 8
4	— Languedoc.	8. 7. »	» 11. »
4	— noir.	8. 6. »	1. » »
2	— rance.	8. 6. »	». 9. »
8	— rance.	8. 6. »	» » »
4	— noir veiné de blanc.	8. 5. »	1. 1. »

Nombre des colonnes.	ESPÈCES DES MARBRES.	Hauteur des colonnes.	Diamètre.
4	Marbre noir.	8. 4. »	» 11. »
	2/3 de deux colonnes rance.	8. 4. »	1. 2. »
2	marbre noir.	8. 2. »	1. » »
4	— noir.	8. 2. »	1. 3. »
4	marbre brocatelle d'Espagne.	8. 1. »	1. 1. »
1	— noir.	8. 1. »	» 11. 4
6	— rance.	8. » 6	1. 2. »
2	— rance.	8. » »	» 11. 4
	8 moitiés de colonne, blanc	8. » »	» 7. »
2	— blanc.	8. » »	» 7. »
2	— noir.	8. » »	» 7. »
4	— rance.	8. » »	» 11. »
2	porphyre.	7. 4. »	» 11. »
	2/3 de colonnes marbre noir.	7. 9. »	» 11. »
2	— Arabie.	7. 4. »	» 11. 4
2	— rance.	7. 3. »	» 9. »
	4 moitiés de colonnes, noir veiné de blanc.	7. 3. »	» 7. »
	6 moitiés de colonnes, rance.	7. 3. »	» 7. »
2	marbre noir antique.	7. 1. »	» 10. 8
1	— rance.	7. 1. »	1. » 6
4	— rance.	7. » »	» 8. »
2	— noir.	7. » »	» 11. »
8	— rance.	7. » »	» 9. »
2	— noir.	7. » »	» » »
4	— rance.	7. » »	» 9. »
2	— portor.	7. » »	» 11. 4
2	— portor.	6.10. »	» 11. 8
6	— noir.	6. 6. »	» 10. »
1	— rance.	6. 6. »	» 9. »
	2/3 de colonne, rance.	6. 4. »	» 8. »
8	granit rose.	6. 4. »	» 9. »
3	marbre noir.	6. » 6	» 8. 4

COLONNES DE 4 A 6 PIEDS.

1	marbre noir.	6. » »	» 8. »
2	— noir.	6. » »	» 6. »
2	— rance.	6. » »	» 6. 3
2	— rance.	6. » »	» 7. »
4	— noir.	6. » »	» 8. »
6	— rance.	6. » »	» 7. »
2	— noir.	6. » »	» 10. 8
2	— noir.	6. » »	» 10. 8
1	— rance.	6. » »	» 9. 4
1	— noir.	6. » »	» 8. 4
3	— noir antique.	5. » »	» 10. 9
4	— vert antique.	5. 8. »	» 7. 4
4	— petit antique.	5. 6. 4	» » »
4	— rance.	5. 6. »	» » »
8	— noir.	5. 6. »	» » »

Nombre des colonnes.	ESPÈCES DES MARBRES.	Hauteur des colonnes.	Diamètre.
2	marbre noir	5. 6. »	» 9. »
1	— noir	5. 6. »	» 8 8
1	— noir	5. 6. »	» 9. »
1	— noir	5. 5. »	» 7. »
2	— brèche d'Arabie	5. 5. »	» 9. 2
2	— noir veiné	5. 3. »	» 8. »
2	— noir	5. 3. »	» 8. 8
2	— noir	5. 1. »	» 9. »
4	— noir	5. 1. »	» 8. 4
2	cannelées, rance[1]	5. » 9	1. 4. »
2	— noir	5. » »	» 6. »
	6 demi-colonnes, rance	5. » »	» 6. 4
4	— rance	5. » »	» 7. 8
1	— verette	4.11. »	» 7. 6
4	— rance	4. 9. »	» 7. 8
2	— noir	4. 9. »	» 8. 4
2	— cipollin	4. 7. 6	» 8. »
1	— granit gris	4. 7. »	» 9. »
	Un fût marbre blanc	4. 6. »	1. 5. »
	Un fût jaune antique	4. 6. »	1. 2. »
6	— rance	4. 6. »	» 6. »
2	— noir	4. 6. »	» 6. »
2	— noir	4. 6. »	» 6. »
2	— noir antique	4. 6. »	» 9. »
2	— brèche d'Afrique	4. 6. »	» 9. »
2	— rance	4. 6. »	» 7. 4

COLONNES DE 4 PIEDS ET AU-DESSOUS.

2	marbre noir	4. » »	» 5. »
4	— Languedoc	4. » »	» 6. »
2	— rance	4. » »	» » »
2	— rance	4. » »	» 6. »
2	— noir	4. » »	» 6. »
	Un fût marbre salin	3. 6. »	» » »
2	colonnes marbre noir	3. 5. »	» 5. »
	Un fût brocatelle d'Espagne	3. 4. »	2. » »
2	— marbre noir	3. 2. »	» 5. »
2	fûts brèche violette	3. » »	» 11. »
2	colonnes petit antique	2. 8. »	» 4. »
Un	fût porphyre[2]	2. 7. »	» 11. »
8	colonnes marbre brocatelle	2. 6. »	2. 4. »
6	campan rouge sur un tabernacle	2. » »	» 3. »
6	brocatelle grecque antique	1. 8. »	» 2. 4
1	fût porphyre[3]	1. 6. 3	» 11 »
12	vert campan sur un tabernacle	1. 6. »	» 2. 6
1	colonne de granit gris ajoutée au monument érigé à Rohault	4. 7. »	» 9. »
	Plusieurs colonnes, dites Baume.		

[1] [2] [3] Au Muséum.

PETITES COLONNES DE 2 PIEDS 3 POUCES ET AU-DESSOUS.

8 en vert de mer.
20 en vert d'Égypte.
6 en brocatelle d'Espagne.
16 colonnes en marbre de Sicile.
12 colonnes en serrancolin.
6 — en bleu turquin.
6 — en portor.
28 — en campan vert.
24 — en campan rouge.
6 — en brèche violette.
9 — en marbre rance.

DE SAINT-SULPICE.

2 tables en vert de mer, de 4 pieds 3 pouces sur 2 pieds 3 pouces.
4 vases en bleu turquin, de mauvaise forme.
1 vase en porphyre, de 14 pouces sur 7 pouces.
1 vase en albâtre rubanné, d'un pied de haut.
1 vase en bronze.
2 petits vases en marbre blanc.
1 vase en marbre noir, incrusté en marbre de rapport.
1 table et deux petites consoles, en fleur de pêcher antique.

BLOCS DE MARBRE.

Saint-Sulpice. 3 de jaune de Sienne.
2 de brocatelle.
4 de brèche violette.
1 de portor.
1 de cipollin gris.
3 de campan rouge.
1 bloc de marbre de Sicile, portant 3 pieds 7 pouces de long sur 2 pieds 6 pouces de large et 8 pouces d'épaisseur.
Plusieurs gros morceaux de vert de mer.

ÉPITAPHES DE PERSONNAGES ILLUSTRES

De *Notre-Dame.* — De la famille des *Ursins.*
De *Saint-Étienne du Mont.* — De *Blaise Pascal.*
De la *Sainte-Chapelle.* — Du fils de GERMAIN PILON.
De *Saint-Benoît.* — De *Winslow,* célèbre anatomiste.
De *Saint-Paul.* — De *Séguin,* célèbre antiquaire.

Je compte donner incessamment au Comité le catalogue des peintures qui sont au Dépôt, auquel je travaille.

LENOIR, *Conservateur des Monuments.*

CXLII

Rapport sur le catalogue du Musée des Petits-Augustins présenté par Alexandre Lenoir en 1794 au Comité d'Instruction publique.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Rapport sur le Catalogue des Petits-Augustins présenté par le citoyen Lenoir.

Le Brun n'est pas de l'avis de l'impression du Catalogue du citoyen Lenoir, par les motifs ci-après :

1° Parce qu'il contient trop d'images de tyrans, de leurs femmes et enfants pour en parler aussi publiquement pour le moment.

2° Parce qu'il n'est pas le catalogue exact des objets qui sont au Dépôt, et plutôt une nomenclature des ouvrages de ces maîtres.

3° Parce qu'il est aussi plusieurs erreurs accréditées par les prêtres possesseurs de ces objets, qui s'étaient fait un devoir très-chrétien de mentir et tromper le peuple continuellement.

4° Parce qu'il offre beaucoup de monuments où il parle avec un jugement rigoureux dans le cas où l'on ne conserverait pas ces objets pour les Musées; il faut leur conserver une valeur fondée sur de vieilles réputations par la manie des peuples qui ont à mûrir et avec lesquels l'on échangerait ces objets.

5° Parce qu'étant un dépôt provisoire et movible, et qu'avant son impression, il serait inexact et incomplet.

D'où je conclus pour faire mention du goût et du zèle de C. Lenoir, et au dépôt de son Catalogue dans les travaux de la Commission temporaire des Arts; je désire trouver mes collègues de mon avis.

Salut et fraternité.

Ce 30 thermidor an II de la République (17 août 1794).

Varon — Le Brun — Picault.

CXLIII

Lettre de Lenoir sur le catalogue du Dépôt des Petits-Augustins.

Fructidor an II (août-septembre 1794).

Aux Citoyens Représentants, composant le Comité d'Instruction publique.

Citoyens,

Placé au milieu des Arts que j'ai longtemps cultivés, toujours en activité sous votre surveillance pour leur avancement, j'ai cru devoir vous soumettre quelques réflexions qui leur sont relatives.

Depuis longtemps, Paris manquait d'un local qui pût renfermer des objets essentiels pour former les jeunes peintres et leur faire oublier des routines qu'ils adoptent d'après leurs maîtres, et dont ils ne font très-souvent ensuite,

dans leur coloris, que porter la livrée. Je ne dois pas vous dissimuler que le superbe et magnifique Recueil d'estampes de la Bibliothèque nationale a plus perfectionné d'élèves qu'aucune Académie, où il était impossible, malgré toute la bonne volonté et les talents des professeurs, de donner une idée à leurs élèves de la manière de dessiner des anciens maîtres, ainsi que de leur faire en peinture. J'ose même avancer que, dans le moment actuel, on ne trouverait point d'élèves et peut-être pas de maîtres qui osassent tenter, ainsi que Lucas Jordans, David Teniers, etc., de composer et de peindre des sujets dans le genre et la touche des différents maîtres qui les ont précédés. Il n'en est pas de même du dessin; beaucoup d'artistes dessinent des figures comme tels ou tels peintres et dessinateurs, dont ils ont, dans leurs portefeuilles, les gravures, et dont ils se sont nourri l'esprit.

La riche et presque incomparable collection d'Orléans, dans laquelle j'ai dessiné et peint pendant dix années consécutives, m'avait convaincu de cette importante vérité, et je faisais continuellement des vœux pour qu'un Muséum national, perpétuellement ouvert aux artistes ainsi qu'aux amateurs studieux, pût former dans notre sein des hommes à qui la fortune ne permet pas de parcourir l'Italie, ou que les sociétés ne mettent pas à même d'avoir une libre entrée dans les galeries des particuliers, et qui fréquemment répugnent à solliciter des êtres dont le métier et les richesses ne sont fondés que sur le trafic des talents, ce que nous voyons tous les jours dans les simples marchands de tableaux, à qui les arts ne sont familiers que parce qu'ils en sont les proxénètes. Mais vous avez pourvu à ce besoin de nourriture qui manquait aux arts, puisque vous avez décrété un Muséum national, et que déjà un grand rassemblement de tableaux s'est effectué dans la Galerie du Louvre, dite des plans. Ce dépôt, précieux par ce qu'il renferme, n'est sans doute qu'une très-faible esquisse du Muséum français, sur lequel doivent se poser, relativement aux beaux-arts, les fondements de l'instruction future. Ce monument important ne peut donc s'exécuter que sur des plans sages, profondément médités et longtemps réfléchis, puisque c'est là où la jeunesse doit prendre connaissance de l'histoire vivante des différents siècles et des différents âges qui nous ont précédés.

Le Muséum national ne peut être dirigé que par des savants et des artistes vraiment philosophes. C'est alors que le citoyen y trouvera les délassements de l'esprit, c'est alors que la jeunesse y trouvera la marche de ses études; elle y verra évidemment les défauts qu'elle doit éviter et les sublimités qu'elle doit envahir pour la perfection de l'art. Tel était sans doute le fameux Musée d'Alexandrie, qui réunissait les arts et les savants de tous les genres. Après la conquête de l'Égypte, les Romains furent jaloux d'entretenir un Muséum de sciences. Si donc, après la conquête de la Liberté, nous voulons un Muséum, établissons-le digne de la République française, et dépassons ces peuples immortels.

C'est à vous seuls, représentants philosophes, qu'appartient l'éducation française; c'est donc à vous à mettre en concours, sur votre programme, le

Muséum français; c'est alors que vous réunirez les lumières des véritables artistes et que vous écarterez l'intrigue qui n'a que trop dominé.

C'est pour faciliter les travaux du concours que j'ai essayé de vous présenter un catalogue chronologique des monuments que j'ai recueillis et mis en ordre au Dépôt provisoire, rue des Petits-Augustins. Ce catalogue m'a été demandé et m'est encore demandé par quantité d'artistes amis des Arts.

C'est pour faciliter l'artiste concourant que j'ai cru l'impression de ce catalogue nécessaire; les objets des féodalités y sont exprimés avec sagesse, et je vous prie de croire que mon patriotisme à ce sujet est à toute épreuve. C'est sous le rapport d'utilité que j'ai pensé qu'il était bon d'inviter tous les gardes des Dépôts à en publier de semblables; ce moyen instructif sera un guide sûr pour l'artiste de génie, qui, de son cabinet, pourra placer avantageusement dans le plan du Muséum qu'il donnera à la République, tous les monuments, tableaux, colonnes, etc., qu'il sera à même de vérifier encore dans les dépôts.

Voilà, Citoyens Représentants, des notes que j'ai cru devoir vous consacrer, et ce n'est qu'en tremblant que je vous demande si je dois continuer pour vous mon ouvrage sur les tableaux.

Votre concitoyen, LENOIR, *Conservateur des Monuments*[1].

CXLIV

Envoi par LENOIR de l'état du Musée du 30 thermidor au 10 fructidor.

État des objets entrés dans ledit Dépôt depuis le 30 *thermidor jusqu'au* 10 *fructidor* (17-27 août 1794).

Le 1er fructidor, j'ai reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen STURLER, deux mauvais *bustes* sculptés en marbre blanc, sans noms d'auteurs, représentant *saint Bernard* et *Louis IX*, venant de *Saint-Sulpice*[2].

Le 4 dudit. — J'ai remis au citoyen Scellier, pour raccommoder, deux *colonnes* de marbre Bourgogne et un *devant d'autel* en Sicile; le tout venant de *Saint-Sulpice*.

Ledit jour. — J'ai reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen STURLER, une *statue de la Vierge*, de huit pieds de proportion, sculptée en marbre blanc par FALCONET, provenant de *Saint-Roch*.

[1] A cette pièce était jointe une lettre d'envoi sans signature, sans adresse, mais portant la date du 5 fructidor an II (22 août 1794). D'après cette date, la lettre d'envoi aurait été écrite alors que le rapport de Varon, Le Brun et Picault était déjà rédigé.

[2] « Ledit jour, reçu du même STURLER, de Saint-Roch, le buste en marbre de LE NOSTRE; plus, le mausolée en marbre de Maupertuis, par DHUEZ. Le buste de LE NOSTRE, célèbre jardinier, est de COYZEVOX. *Nota.* — Ledit jour (1er fructidor), toute la bibliothèque de Saint-Germain des Prés a été totalement consumée par les flammes. Le feu a pris aux usines de salpêtre qui étaient établies au-dessous. Le beau cabinet d'antiquités qui avait été formé par Montfaucon a été entièrement brûlé, ainsi que tous les livres de la bibliothèque. Les manuscrits seuls ont été sauvés. L'incendie était si violent que les flammes venaient jusqu'au bâtiment du Dépôt. » — *État général.*

Le 7 dudit. — J'ai remis au citoyen Roze, commissaire, pour le Comité de Salut public, pour la recherche des matières métalliques propres aux armées, savoir :

De *Saint-Roch*, deux *têtes de chérubins ;*

De *Montmartre,* quatre rosettes et trois autres morceaux.

De *Saint-Sulpice,* deux *enfants* portant des girandolles; quarante-deux morceaux débris du *tombeau de Languet,* curé.

Du *Collége Mazarin,* vingt-deux morceaux armoriés, provenant du *tombeau du Cardinal.*

Des *Grands Jésuites,* deux autres morceaux; le tout en cuivre et remis audit citoyen Roze sur son récépissé.

Ledit. — J'ai reçu du citoyen Boucault une *table de Campan* rouge, de cinq pieds de long sur deux pieds de large, garnie de son pied en bois doré, venant de la ci-devant *abbaye de Montmartre.*

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, le 10 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (27 août 1794).

Lenoir, *conservateur des Monuments.*

CXLV

Lettre sur des colonnes de marbre noir provenant de l'abbaye de Jouarre, dont l'acquisition est proposée à la Commission des Monuments.

Aux Citoyens composant la Commission des Monuments de la République.

3 fructidor an II de la République une et indivisible (20 août 1794).

Citoyens,

Je viens de La Ferté-sur-Marne. J'y ai trouvé des débris de colonnes de marbre noir et des fragments d'autres marbres, déposés dans la ci-devant Arquebuse, et appartenant au receveur des Domaines, demeurant à côté. J'ai su que cela venait de la démolition de la ci-devant abbaye de Jouarre, qui est à une demi-lieue de La Ferté. Je m'y suis transporté. J'ai trouvé dans les décombres de la démolition de la ci-devant église abbatiale, quatre colonnes en marbre noir très-beau, dont les fûts, d'un seul morceau, ont onze pieds de hauteur. J'ai reconnu, dans la comparaison de ces fûts entiers avec les fragments qui sont à La Ferté, une identité de diamètre qui indique que toutes ces colonnes viennent du même endroit, et que peut-être on a cassé les fûts de celles de La Ferté pour mieux les transporter.

Je me suis informé, et j'ai su que ces colonnes ont été vendues à très-bon compte à divers particuliers qui cherchent à s'en défaire, avec un modique profit.

Ne croyez-vous pas qu'il serait à propos de conserver à la République, pour les monuments projetés, ce que l'on pourra trouver de ces colonnes qui ont peut-être coûté chacune 1,000 à 1,200 francs et qui n'ont peut-être été vendues que 30 à 40 francs pièce?

En écrivant au maire (le citoyen Renard) ou à l'agent national de La Ferté-

sur-Marne, vous pourriez empêcher la dégradation des fûts entiers qui sont à Jouarre et les faire retirer des décombres, et savoir ce que sont devenues les autres colonnes et portions de marbre, qui pourront enrichir le Dépôt national et être préservées de la barbarie où plutôt de l'ignorance qui en ont déjà mutilé une partie.

Vous aurez, Citoyens, tel égard que vous croirez convenable à cet avis, dicté par l'amour des arts et le dessein de conserver ce qui peut tendre à les illustrer. Les matières premières sont un des moyens. Ils donnent aux ouvrages du génie l'empreinte de la solidité qui en impose au temps destructeur et nous a conservé des monuments antiques dont les précieux vestiges sont notre meilleure école des arts.

Salut et fraternité. Un artiste,

GARREZ [1].

CXLVI

Aux Citoyens composant la Commission temporaire des arts adjointe au Comité d'Instruction publique.

Paris, le 4 fructidor an II de la République française (21 août 1794).

CITOYENS,

Je suis encore effrayé du grand événement qui a eu lieu dans les magasins de la République, à la ci-devant abbaye Saint-Germain des Prés, qui par leurs communications ont incendié la bibliothèque et le cabinet d'antiquités. Je crois qu'il est de la prudence de tout conservateur d'objets précieux, soit d'arts ou autres, de se prémunir de tout ce qui pourrait lui être utile, si le malheur lui en voulait assez pour le frapper d'un accident aussi fâcheux. Je vous demande, en conséquence, à être autorisé à faire rétablir une pompe et ses tuyaux, que j'ai eu soin de recueillir. Je vous demande, en outre, que la Commission veuille bien faire écrire à qui il appartiendra, pour me faire livrer une douzaine de seaux propres aux incendies, que j'aurai le soin de tenir toujours prêts, ainsi que ma pompe. J'ose croire, Citoyens, que la prévoyance éloigne les calamités, et j'attends de votre sagesse tous les secours que je demande.

Les réparations des couvertures, que je vous ai demandées, sont encore dans le même état. Où en seraient les Monuments, si je n'eusse pas pris sur moi de faire faire le plus urgent? Je vous prie de vouloir bien réitérer votre demande, et de croire que c'est bien l'envie de conservation et l'amour des arts qui me pousse à vous reparler d'un objet aussi fatigant pour vous.

Votre concitoyen, LENOIR, *conservateur des Monuments.*

CXLVII

Reçu de différents objets provenant de Saint-Germain des Prés.

Je reconnais avoir reçu du citoyen Poirier, membre de la Section littéraire,

[1] Voir la lettre du même, du 20 juillet 1793, publiée dans ce volume, p. 69, pièce LII.

deux *bustes* en bronze, un *médaillon* de bronze et un autre *médaillon* en marbre blanc, provenant de la bibliothèque Saint-Germain des Prés, qui avaient été transportés dans le Dépôt provisoire des manuscrits, rue Taranne, maison de Viennet; desquels objets je le décharge par le présent.

A Paris, le 4 fructidor an II de la République (21 août 1794).

LENOIR, *conservateur des Monuments au Dépôt des Petits-Augustins.*

CXLVIII

Remise par LENOIR de soixante-dix-huit morceaux de cuivre doré.

L'an 1794, deuxième [année] de la République française une et indivisible, le 7 fructidor (24 août), j'ai reçu du citoyen LENOIR, garde du Dépôt des monuments, sis aux ci-devant Petits-Augustins, la quantité de six cent quarante-six livres de *cuivre doré* et autres, en soixante-dix-huit morceaux, provenant des ci-devant églises de *Saint-Roch, Saint-Sulpice,* des *Grands-Augustins,* de *Montmartre,* du *Collége Mazarin,* que j'ai fait conduire au magasin des métaux des bouches à feu de la République, sis rue de l'Université, lesquelles ont été livrées au citoyen Girard, garde dudit magasin, le même jour.

Signé : ROZE, *commissaire du Comité de Salut public.*

CXLIX

Envoi par LENOIR de l'état du Musée du 11 au 20 fructidor.

État des objets entrés dans le Dépôt depuis le 11 *fructidor jusqu'au* 20 *dudit mois* (28 août-6 septembre 1794).

Savoir :

Le 11 dudit. — J'ai reçu du citoyen Le Blond les restes des antiquités qui ont été trouvées dans les décombres de la bibliothèque de *Saint-Germain des Prés;* plus huit *têtes* et neuf petites *figures en bronze* bien conservées[1].

Ledit. — Sur l'arrêté pris par les membres du Conservatoire du Muséum, j'ai remis au citoyen Boucault les deux *Esclaves,* sculptés en marbre par MICHEL-ANGE, pour être posés dans le Muséum.

Ledit. — Sur le même arrêté, j'ai remis au citoyen Scellier deux *piédestaux* de marbre blanc pour poser lesdites figures.

Le 13 dudit. — J'ai reçu des citoyens Barbarin et Chaillou, tous deux membres du comité civil de la section de l'Unité, les objets suivants provenant de la ci-devant *bibliothèque Saint-Germain des Prés*, savoir : quinze

[1] « Une *Tête de Minerve* et deux *Têtes de philosophes,* en tout quinze *bustes*, douze sont à la bibliothèque Mazarine et trois sont au Dépôt. — *Nota.* Pour mon propre compte, j'ai fait chercher dans les cendres, et je n'ai pu recueillir que deux vieilles *crosses* en cuivre entièrement brûlées, dont une est entièrement tordue; un petit *bas-relief gothique* ayant servi de paix; une petite *tête de Diane,* fragment d'une statue, et quelques *médailles* tellement informes qu'elles n'avaient d'autre valeur que le poids du cuivre. Pour cette recherche, j'ai payé *quinze francs,* valeur écus. » — *État général.*

bustes en bronze, vingt-trois petites *figures* aussi *de bronze*, un mauvais *groupe de marbre blanc*, un petit *vase de bronze* très-mutilé, un autre *vase* en marbre blanc, un très-petit en porphyre, une *tasse* en pâte de riz, un petit *groupe d'ivoire* enchâssé sous verre, un sac de toile rempli de cent soixante et onze *médailles* de cuivre, trois médailliers garnis de *médailles* et *jetons en cuivre*, un autre petit médaillier garni de *jetons d'argent*, un *coffret gothique* démonté.

Le 14 dudit. — J'ai reçu du citoyen Poirier, membre de la Commission temporaire des arts : un *buste de Richelieu*, en bronze ; un *idem*, représentant *Le Tellier*, chancelier ; un *médaillon* de marbre blanc, représentant *Louis XIV ;* un autre *médaillon* en bronze, représentant *Charles-Quint ;* ces objets viennent de la pièce des manuscrits de Saint-Germain.

Le 17 dudit. — J'ai reçu du citoyen Barbarin, ci-dessus nommé : neuf cents vieilles *médailles* de cuivre trouvées dans les décombres de la *bibliothèque Saint-Germain*.

Ledit. — J'ai reçu du citoyen Goutte, surveillant de la *bibliothèque Saint-Germain*, deux *estampes* sous verre gravées d'après Raphael, par Volpato.

Ledit. — J'ai remis pour la restauration des figures, salle des Antiques, au citoyen Nogaret, envoyé par le citoyen Francia, chef des restaurations, un morceau de marbre blanc de quinze pouces de long et six pouces de large.

Ledit. — J'ai reçu du citoyen Scellier deux figures en marbre blanc, provenant des *Petits-Pères*, savoir : *Saint Augustin* et une *Vierge*.

Le 18 dudit. — J'ai reçu du citoyen Barbarin, ci-dessus nommé : un panier rempli de plusieurs débris d'antiquités de *Saint-Germain des Prés*, plus trois paniers de minéralogie en très mauvais état.

Le 19 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier une *table de brèche d'Afrique* que je lui ai fait restaurer.

Je certifie véritable le présent état conforme à mes registres. A Paris, le 20 fructidor, l'an II de la République française une et indivisible (6 septembre 1794).

Lenoir, *Conservateur des Monuments.*

CL

État des marbres propres à recevoir des inscriptions existant au Musée des Petits-Augustins le 13 fructidor an II (30 août 1794)[1].

État des marbres en tranches, provenant des anciennes épitaphes et tombes en blanc veiné, seconde qualité, blanc statuaire, noir, trouvés dans le Dépôt des marbres de la République, aux ci-devant Petits-Augustins, pour être employés à faire les inscriptions en marbre des portes des douze Commissions exécutives, ordonnées par le Comité de salut public,

[1] Quoiqu'il ne soit ici question que de marbres considérés comme matériaux, on a cru devoir reproduire cette nomenclature, qui comprend surtout des dalles funéraires avec inscriptions et souvent avec dessins.

et pour être livrés au citoyen Gilet, *sculpteur marbrier, chargé de l'exécution, par les ordres du citoyen* Hubert, *architecte et inspecteur des bâtiments de la République.*

Nos	MARBRE BLANC VEINÉ, SECONDE QUALITÉ, STATUAIRE.	Longueur.	Largeur.	Épaisseur. Pouces. lignes.	Superficie.
1	Une de 2 pouces d'épaisseur pour en faire deux, avec sciage d'un côté et gravure de l'autre. .	5.4	2.5	2	24.10
2	Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre.	5.4	2.4	1.6	12.5
3	Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre, 2 pouces 9 lignes d'épaisseur, pour en faire deux.	5.8	2.6	2.9	28
4	Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre.	4.2	2.10	1	11.11
5	id. id.	4.11	2.7	1.8	12.8
6	id. id.	4.4	2.9	1.5	11.11
7	id. id.	5.9	2.2	1	12.5
8	id. id.	5.4	2.5	1	12.10
9	id id.	5.2	1.10	1	9.5
10	id. id.	4	2.3	1	9
11	id. id.	5	1.11	1	9.7
12	id. id.	3.9	2.2	1	8.1
13	id. id.	4.9	1.11	1	9
14	id. id	4.10	2.2	1	10.5
15	id. id.	5.7	2.10	1	15.9
16	id. id.	6	2.2	1	13
17	id. id.	3.10	2.9	1	10.5
18	Deux avec sciage d'un côté et croûte de l'autre, chacune.	3.5	2.2	1.3	14.8
19	Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre.	5.4	2.4	1	12.5
20	id. id.	4.7	2.9	1	12.7
21	id. id.	5.7	2.3	1	12.6
22	Une avec croûte d'un côté et gravure de l'autre.	4.4	2.9	1.6	11.11
23	id. id.	4.9	2.9	1.6	13
24	Une de 2 pouces d'épaisseur pour en faire deux, avec croûte d'un côté et gravure de l'autre. . .	3 6	2.6	2	17.6
25	Une avec croûte d'un côté et gravure de l'autre.	5.3	2.10	1	14
26	Une avec lambris d'un côté, sciage de l'autre. . .	7	2.3	1	14.9
27	id. id.	7.10	2.3	1	17.7
28	Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre.	3.7	2.6	1	8.11
29	id. id.	3.7	3	1	10.6
30	id. id.	3	2.5	1.6	7.3
31	id. id.	3.2	2.3	1	7.1
32	id. id.	3.4	2.4	1	7.9
33	Une de 2 pouces d'épaisseur pour en faire deux, avec croûte d'un côté et gravure de l'autre. . .	5.3	2.9	2.9	28.10
34	Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre.	4	2.4	1	9.4
35	id. id.	4	2.4	1	9.4
36	id. id.	6	3.4	1.8	20
37	id. id.	5.9	2.10	1	16.3
38	Une de 2 pouces 8 lignes d'épaisseur pour en faire deux, avec croûte d'un côté et gravure de l'autre.	6	2.10	2.8	34
39	Une de 2 pouces 8 lignes pour en faire deux, avec croûte d'un côté et gravure de l'autre.	6	2.10	2.8	34
40	Une de 3 pouces d'épaisseur pour en faire deux, avec croûte d'un côté et gravure de l'autre. . .	5.6	2.9	3	30
41	Une avec croûte d'un côté et gravure de l'autre.	4.7	2.5	1.8	11
42	Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre.	3.11	2.5	1.9	9.4
43	Une avec croûte d'un côté et gravure de l'autre.	4.2	2.3	1	9.4
44	Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre.	4.8	3.2	1.9	10.1

45 Une de 3 pouces d'épaisseur pour en faire deux, avec croûte d'un côté et gravure de l'autre. . .	4.4	2.4	3	20.2
46 Une de 2 pouces d'épaisseur pour en faire deux, avec croûte d'un côté et gravure de l'autre. . .	5.11	2.10	2	33.4
47 id. id.	4	2.6	2	20
48 Une de 4 pouces pour en faire trois, avec croûte d'un côté et gravure de l'autre.	4.5	2.6	4	33
49 Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre. .	6.1	2.5	1	14.6
50 Une de 2 pouces d'épaisseur pour en faire deux, avec sciage d'un côté et gravure de l'autre. . .	4.9	2.6	2	23.8
51 Une de 3 pouces d'épaisseur pour en faire deux, avec croûte d'un côté et gravure de l'autre. . .	5.8	3	3	36
52 Une de 3 pouces d'épaisseur pour en faire deux, avec croûte d'un côté et gravure de l'autre. . .	5.8	3	3	34
53 Une de 3 pouces 6 lignes d'épaisseur pour en faire deux, avec croûte d'un côté et gravure de l'autre.	5.11	2.11	3.6	34.4
Total superficiel de marbre en tranches, blanc veiné, seconde qualité, statuaire.				884 pieds 4 p.
TRANCHES DE MARBRE NOIR.				
54 Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre. .	3.10	2.8	1	10.2
55 id. id.	4.10	3	1	14.6
56 Une avec croûte d'un côté et gravure de l'autre. .	5.8	2.8	1	15.1
57 id. id.	5.4	3.1	1	16.5
58 Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre. .	6.1	3.4	1.10	20.3
59 Une avec deux sciages des deux côtés.	4.4	3	1.9	13
60 Une avec croûte d'un côté et sciage de l'autre. .	4.6	2	0.9	9
61 Une avec deux sciages des deux côtés.	4	2	1	8
62 Une avec sciage d'un côté et gravure de l'autre. .	5.2	2.10	1.6	17.7
Total superficiel en tranches de marbre noir. . . .				124 p.
Total général.				1008 pieds 4 pouces.

Je certifie que le citoyen Lenoir m'a livré les marbres mentionnés ci-dessus, et sous l'inspection du citoyen David Leroy, membre de la Commission temporaire des arts.

A Paris, ce 13 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (30 août 1794).

Signé : Gilet.

CLI

Envoi par Lenoir de l'état du Musée du 20 au 30 fructidor.

État des objets entrés dans le Dépôt national des Petits-Augustins, depuis le 20 *fructidor jusqu'au* 30 *dudit* (6-16 septembre 1794).

Savoir :

Le 21. — En conséquence de l'arrêté pris par la Commission temporaire des arts le 16 floréal, j'ai remis au citoyen Belle, administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins, les objets suivants : trois pièces de *tapisseries à fleurs de lys, armoiries et personnages,* provenant de la *salle du Palais;* six grands *tapis de la Savonnerie* et quatre *tapisseries à personnages*, provenant de la ci-devant *église de Notre-Dame.* Plus, dix-neuf grandes *pièces de tapisserie* des Gobelins, représentant des sujets de piété, provenant de la ci-devant *église de Sainte-Geneviève.*

Le 22. — J'ai reçu du citoyen Goutte, surveillant de la ci-devant *bibliothèque de Saint-Germain des Prés,* deux figures en bronze représentant des *divinités japonaises;* plus un *buste en plâtre,* par BOUCHARDON; une petite *figurine en bronze* et un *camée* du moyen âge, gravé sur une cornaline.

Le 23. — J'ai reçu du citoyen Lapalme, inspecteur des travaux publics, un *morceau de bleu turquin*, portant quatre pieds de long, sur un pied de large, provenant du *couvent ci-devant Précieux-Sang* [1].

Le 28. — J'ai reçu du citoyen Scellier, en objets de raccommodage : une *colonne* de Sainte-Beaume, proportion de 7 pieds; une *idem* de marbre noir, proportion de 4 pieds; plus, une *table* en albâtre[2] et deux petits *socles* en fleur de pêcher.

Je certifie véritable le présent état, conforme à mes registres. A Paris, ce 30 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (16 septembre 1794).

LENOIR, *conservateur des Monuments.*

CLII

Remise par ALEXANDRE LENOIR à la Manufacture des Gobelins de plusieurs tapisseries provenant du Palais et des églises de Paris.

Je soussigné, Vavoque, garde-magasin de la manufacture nationale des Gobelins, reconnais avoir reçu du citoyen LENOIR, conservateur des Monuments de la République, les objets ci-après, savoir :

Trois *pièces de tenture à fleurs de lys,* avec figures et armoiries, provenant d'une des salles du *Palais.*

Six grands *tapis de Savonnerie,* provenant de *Notre-Dame.*

Quatre *pièces de tapisseries,* de *Notre-Dame.*

Plus, dix-neuf des *tapisseries des Gobelins,* provenant de la ci-devant *église Geneviève.*

Tous ces objets envoyés à la susdite manufacture nationale des Gobelins pour être gardés et soignés.

Fait à Paris, ce 21 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (7 septembre 1794).

Signé : VAVOQUE.

CLIII

Envoi par LENOIR de l'état du Musée du 1[er] jour supplémentaire an II au 15 vendémiaire an III.

État des objets entrés dans ledit Dépôt depuis le premier jour supplémentaire an II jusqu'au 15 *vendémiaire de l'an III de la République* (17 septembre-6 octobre 1794).

Le 4 supplémentaire. — J'ai reçu du citoyen Barbarin, commissaire de la

[1] « Le 23, reçu du citoyen Rousseau, agent de la Commune, une *inscription* en marbre de 4 pieds de long sur 1 de large. » — *État général.*

[2] « Faite avec un morceau d'albâtre rubanné oriental, venant des *Grands-Augustins.* » — *État général.*

section de l'Unité : deux *bustes en bronze*, un morceau de *cristal de roche*, une *corne de narval*, un petit *modèle en pâte de riz* et trente petits morceaux de *jaspe* et autres pierres.

Le 1er vendémiaire. — J'ai reçu du citoyen Scellier : une *colonne* en marbre de Sainte-Beaume, portant 5 pieds 10 pouces, que je lui avais précédemment remise pour la restaurer; plus, je lui ai remis deux grands morceaux de *brèche violette*, l'une de 7 pieds 6 pouces, sur 25 pouces, et une autre de 8 pieds 6 pouces, sur 25 pouces, pour être mis en table comme morceaux précieux.

Le 9 dudit. — J'ai remis au citoyen Vachette, en présence du citoyen Nitos, l'un des membres de la Commission des arts, une plaque de *jaspe ovale*[1], pour remettre un fond à une boîte provenant de la Monnaie.

Ledit. — J'ai reçu de *Franciade* deux portions de *bas-relief* en marbre blanc, provenant du *tombeau de François Ier*; le tout amené par Scellier.

Le 11 dudit. — J'ai reçu de la ci-devant *église Notre-Dame*, par les mains du citoyen Scellier, trois *colonnes* de marbre noir, ornées de chapiteaux et bases en marbre blanc.

Le 12 dudit. — J'ai reçu de *Franciade* deux portions de *bas-relief* en marbre blanc, pris au *tombeau de François Ier*, amenées par le citoyen Scellier.

Le 13 dudit. — J'ai reçu deux morceaux de bas-relief *idem*.

Le 14 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier, de la ci-devant *église Notre-Dame*, cinq *colonnes* de marbre noir ornées de chapiteaux et bases en marbre blanc[2]. Une a été mutilée; je la lui ai remise pour la restaurer.

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, le 15 vendémiaire, l'an III de la République française une et indivisible (6 octobre 1794).

Lenoir, *conservateur des Monuments*.

CLIV

Envoi par Lenoir de l'état du Musée du 15 au 30 vendémiaire an III.

État des objets entrés dans ledit dépôt depuis le 15 *vendémiaire jusqu'au* 30 *dudit, l'an III* (6-21 octobre 1794).

Du 18 au 24 dudit. — J'ai reçu du citoyen La Salle, qui m'a dit être employé par la Commission des travaux publics, quantité de petits *morceaux de marbre*, panneaux en verette (*sic*) et de marbre rance; un *devant d'autel*, de même marbre; deux mauvaises *terres cuites*, toutes mutilées, et un mauvais *buste de la Vierge* en pierre de Tonnerre; le tout, pris à *Saint-Étienne du Mont*, a été amené au Dépôt en dix-sept voitures; plus, trois petits *bas-reliefs* en marbre blanc, sculptés par Germain Pilon[3]; l'un d'eux a été très-mutilé

[1] « Cette plaque vient de Saint-Sulpice. » — *État général.*

[2] « Du tombeau d'Albert de Gondi. » — *État général.*

[3] « L'un représente *Jésus au jardin des Olives.* » — *État général.*

par des malveillants qui ont coupé la tête d'une des figures qu'ils représentent [1].

Le 21 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier deux *pilastres* de marbre blanc ornés de bas-reliefs venant des *tombeaux de Saint-Denis* [2].

Ledit. — J'ai remis audit Scellier le *buste de Du Vair*, plus celui de *Le Nostre,* tous deux en marbre blanc, pour les poser sur des piédouches.

Le 22. — J'ai reçu du citoyen Scellier six *pilastres* en marbre blanc ornés de bas-reliefs, venant des *tombeaux de Saint-Denis.*

Le 25. — J'ai reçu du citoyen Scellier un *bas-relief* exécuté en marbre blanc, provenant des tombeaux de *Saint-Denis.*

Le 26. — J'ai reçu du citoyen Scellier une *colonne* de 5 pieds, en verette, que je lui avais remise pour restaurer des cassures, venant de *Saint-Germain des Prés.*

Le 27. — J'ai remis au citoyen Favet, serrurier, sur la demande qu'il a faite au citoyen Jollain, expert, quatre cents livres de vieux fer pour établir les pentures des caissons ordonnés pour la conservation des reliefs des monuments de Saint-Denis.

Le 28. — J'ai reçu du citoyen Gois, sculpteur, sur l'autorisation qui m'en a été adressée par la Commission exécutive de l'Instruction publique, un *bas-relief en plâtre* de trente pieds de long, modèle d'un bas-relief qu'il devait exécuter à *Saint-Philippe du Roule.*

Le 29. — J'ai reçu une *colonne* de marbre rance, dans la proportion de quatorze pieds, provenant de la *Sorbonne.*

Ledit. — J'ai reçu un bas-relief en marbre blanc, provenant des tombeaux de *Saint-Denis.*

Je certifie véritable le présent état et conforme à mes registres. A Paris, le 30 vendémiaire, l'an III de la République française, une et indivisible (21 octobre 1794).

Lenoir, *conservateur des Monuments.*

CLV

Dépôt aux Petits-Augustins du modèle du bas-relief fait par Gois pour l'église Saint-Philippe du Roule.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

La Commission exécutive de l'Instruction publique au citoyen Lenoir, *garde conservateur du Dépôt des Petits-Augustins.*

Paris, ce 18 vendémiaire, l'an III de la République française une et indivisible (9 octobre 1794).

D'après la loi qui a ordonné la réunion dans les Dépôts nationaux provisoires des monuments et objets d'art provenant des églises et maisons suppri-

[1] « Parmi ces marbres, j'ai découvert l'*épitaphe de Pascal;* celle de *Racine* ne s'est pas trouvée. » — *État général.*

[2] « Venant du tombeau de François Ier. » — *État général.*

mées, nous t'autorisons à recevoir dans le Dépôt national des Petits-Augustins le bas-relief exécuté par le citoyen Gois, sculpteur, pour la décoration du portail de l'église supprimée de *Philippe du Roule*, et à le placer parmi les objets d'art de cette nature. Le dépôt de ce modèle en grand du bas-relief sera consigné dans le registre des monuments et objets confiés à ta garde, et tu en délivreras un extrait certifié au citoyen Gois pour lui servir de décharge et de titre. La Commission t'autorise en outre à viser l'état des frais de transport de ce bas-relief et à insérer à la suite la reconnaissance du dépôt tel qu'il sera porté au registre.

Salut et fraternité. *Signé :* Clément de Ris.

CLVI

Les *Esclaves* de Michel-Ange [1]

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Extrait du registre des délibérations du Conservatoire du Muséum national des arts.

Ce 23 vendémiaire, l'an III de la République française une et indivisible (14 octobre 1794).

Un Membre demande que le Conservatoire donne décharge au citoyen Lenoir, conservateur du Dépôt national des Petits-Augustins, des deux *figures* de Michel-Ange, en marbre blanc, provenant du ci-devant Richelieu, lesquelles sont au Muséum national des Arts. Il arrête que copie du procès-verbal servira de décharge au citoyen Lenoir.

Signé : Bonvoisin, *président;* Lannoy, *secrétaire.*

CLVII

Envoi par Lenoir de l'état du Musée du 1er au 10 brumaire an III.

État des objets entrés dans ledit Dépôt depuis le 1er *jusqu'au* 10 *brumaire* (22-31 octobre 1794).

Le 2 brumaire. — J'ai reçu du citoyen Boucault une *colonne* de marbre rance dans la proportion de 14 pieds et demi, provenant de la *Sorbonne.*

Ledit. — J'ai reçu du citoyen Scellier deux petits *pilastres* de marbre de Sicile qu'il avait à restaurer.

Ledit. — Du même, deux parties d'un *plafond mosaïque* exécuté en marbre blanc, provenant des *tombeaux de Saint-Denis.*

Le 3 dudit. — J'ai reçu du citoyen Boucault un bloc de marbre rance, qui servait d'entablement à la *Sorbonne*[2].

Les 6, 7 et 8 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier deux parties de *pla-*

[1] Voir ci-dessus pièce CXLIX, p. 207, à la date du 11 fructidor. — J. G.

[2] « Le 3 dudit, je présente au Comité d'Instruction un rapport général sur l'état actuel du Dépôt et tendant à prouver la nécessité de rétablir les monuments pour leur conservation. » — *État général.*

fonds mosaïque et plusieurs morceaux ornés de moulures, le tout exécuté en marbre blanc, provenant des *tombeaux de Saint-Denis* [1].

Le 8 dudit. — En conséquence d'un arrêté de la Commission exécutive de l'Instruction publique, en date du 17 vendémiaire, qui m'autorise à remettre aux citoyens Sejan et Couprin (ou Couperin), l'*orgue* des ci-devant *Petits-Augustins*, j'ai effectué cette remise entre les mains du citoyen Sonier, facteur d'orgues, demeurant rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 206, section du Nord, autorisé au déplacement et transport de cet instrument par le même arrêté ci-dessus cité. Après avoir visité l'instrument, le citoyen Sonier a déclaré que les objets suivants se trouvaient en moins, savoir : au grand orgue, premier dessus de seize pieds, huit tuyaux; petit dessus de huit pieds, cinq tuyaux; au plein jeu, sept tuyaux; aux pédales de trompettes, deux hanches; un tuyau dans les trompettes de récit (?); à l'écho en bourdon, cinq tuyaux; au prestant, quatre tuyaux; partie du nazard, trois tuyaux; quatre autres tuyaux *idem;* douze tuyaux à la tierce; au positif de la tourelle, à droite, sept tuyaux qui font partie du prestant au positif; plus, une barre de fer qui contenait le clavier des pédales, et le banc de l'organiste. Lesquels objets ont été constatés par procès-verbal signé par le citoyen Sonier et moi, consigné dans mon registre [2].

Le 9. — J'ai reçu du citoyen Scellier deux parties de *corniches* sculptées en marbre blanc, provenant des *tombeaux de Saint-Denis*.

Je certifie véritable le présent état, conforme à mes registres. A Paris, le 10 brumaire, l'an III de la République française, une et indivisible (31 octobre 1794).

LENOIR, *conservateur des Monuments.*

CLVIII

Organisation des différents dépôts de sciences et d'art.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'Instruction publique du 4 brumaire an III (25 octobre 1794).

Le Comité d'Instruction publique arrête ce qui suit [3]:

ARTICLE PREMIER.

Les Dépôts de Monuments antiques de peinture, de sculpture, de physique, de machines, de musique, et littéraires, seront provisoirement maintenus et organisés ainsi qu'il suit :

[1] « Le 6, je réitère au Comité ma demande relative au rétablissement des monuments. Le citoyen Grégoire se charge de cette demande. » — *État général.*

[2] « Le 8, reçu du citoyen Sturler un *Génie* en marbre blanc par DHUEZ, du *tombeau de Maupertuis*, venant de *Saint-Roch.* »

[3] Voyez tome Ier, p. 21, pièce XXIV.

DÉPOTS.	LIEUX.	AGENTS.
ANTIQUITÉS. SCULPTURE. PEINTURE.		
1er dépôt.	Maison de Nesle.	NAIGRON, conservateur. Livernois, gardien.
2e dépôt.	Petits-Augustins.	LENOIR, conservateur.
PHYSIQUE. MACHINES. 1er dépôt.		Molard, conservateur. Manerch, gardien. Un portier.
MUSIQUE. 1er dépôt.	Au Dépôt national de musique, rue Bergère.	Bruny, conservateur. Castelant, gardien. Un portier.
BIBLIOGRAPHIE.		
1er dépôt.	La maison Culture.	Ameilhon, conservateur. Godin, gardien.
2e dépôt.	Capucins Honoré.	Langlez, conservateur. Dubuisson, gardien.
3e dépôt.	Enfants de la Patrie.	Mulot, conservateur. Gonte, gardien.
4e dépôt.	Cordeliers.	Barois, conservateur. Blaisot, gardien.
5e dépôt.	Thorigny.	Pyre, conservateur. Mulot, gardien.
6e dépôt.	Rue Marc.	Dambreville, conservateur. Bordereau, gardien, 1er port.
7e dépôt.	Rue de Lille.	Seriez, conservateur. Videcoq, gardien, 1er port.
8e dépôt.	Arsenal.	Saugrain, conservateur. Cretin, gardien.

ARTICLE 2.

Lesdits dépôts continueront d'être administrés par la Commission temporaire des Arts, sous la surveillance du Comité d'Instruction publique.

ARTICLE 3.

La Commission d'Instruction publique veillera à ce que les dépôts particuliers des livres, provenant des ci-devant maisons religieuses, des émigrés, des condamnés, soient déposés dans le plus bref délai dans les dépôts ci-dessus désignés, et est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour

que l'inventaire et le catalogue numérique des livres soient présentés au plus tôt au Comité d'Instruction publique. La même commission veillera à ce que les livres et autres objets des différents dépôts soient conservés avec soin et garantis dans les lieux et bâtiments destinés à les recevoir.

Signé sur le registre : Massieu, Mazade, Villar, Lakanal, Thibaudeau.

Pour extrait conforme,

A Paris, le 6 brumaire, l'an III de la République française une et indivisible (27 octobre 1794).

Signé : Villar, A. C. Thibaudeau, Plaichard, Lakanal, J. B. D. Mazade.

Pour copie conforme :

Ginguené, adj[t].

CLIX

Lettre de Lenoir à la Commission temporaire des Arts, au sujet du rétablissement des monuments déplacés.

Paris, ce 5 brumaire, l'an III de la République française (27 octobre 1794).

Lenoir, *conservateur des Monuments, aux Citoyens composant la Commission temporaire des Arts adjointe au Comité d'Instruction publique.*

Je vous rappelle, Citoyens, que vous avez pris un arrêté par lequel vous autorisez les conservateurs des dépôts établis sous votre surveillance à prendre les mesures qu'ils jugent convenables pour la conservation des Monuments. J'ai cru qu'il était de mon devoir de me renfermer dans l'esprit d'un arrêté aussi juste que sage, toujours se motivant sur la conservation des Monuments, et principalement sur l'économie, la première base des administrations. Cependant, il s'élève des contestations toutes les fois qu'il s'agit de le mettre à exécution. Je veux parler du placement des monuments. J'ai déja prouvé et démontré, malheureusement par expérience, qu'un monument démonté et laissé dans un coin est nécessairement livré à une destruction lente.

Je vous prie, Citoyens, d'annoncer d'une manière authentique les pouvoirs que vous donnez aux conservateurs dans leurs dépôts respectifs, afin de lever à ce sujet tous les doutes.

Je vous demande encore, Citoyens, si votre travail sur les réglements à observer dans les Dépôts est terminé, de m'en faire passer un extrait conforme, et si votre intention est d'arrêter les mesures de conservation que j'ai prises jusqu'à ce jour, ou si vous confirmez votre arrêté du 10 germinal qui y est relatif.

Soyez persuadés que toutes vos intentions me sont précieuses.

Je vous présente un rapport sur l'état du Dépôt que vous m'avez confié.

Votre concitoyen, Lenoir, *conservateur des Monuments.*

CLX

Envoi par Lenoir de l'état du Musée du 10 au 20 brumaire an III.

État des objets entrés dans ledit Dépôt depuis le 10 *brumaire jusqu'au* 20 *dudit* (31 octobre-10 novembre 1794).

Le 12 brumaire[1], j'ai reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen Sturler, deux figures colossales dans la proportion de neuf pieds, exécutées en plomb sur les modèles de Falconet, représentant *David* et *Moïse*.

Le 14 dudit. — J'ai reçu du même une figure en pierre de Tonnerre, représentant *Jésus au jardin des Oliviers*; le tout provenant de *Saint-Roch*[2].

Le 15. — J'ai remis au citoyen Scellier une *colonne de portor* pour restaurer.

Le 17. — J'ai reçu du citoyen Scellier une petite *colonne* en marbre de Givet, provenant de *Saint-Sulpice*; plus deux petits *pilastres* en marbre de Sicile; je lui avais remis le tout pour être restauré.

Ledit. — J'ai reçu du citoyen Daujon, par les mains du citoyen Sturler, tous les cuivres, dorés en or moulu, provenant des fonts baptismaux de *Saint-Sulpice*.

Le 19. — J'ai reçu du citoyen Boullanger plusieurs panneaux des *vitraux* du cloître de *Saint-Étienne du Mont*.

Du 11 au 19 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier, en huit voyages, tous les chapiteaux, corniches et autres objets de marbre sculpté, provenant des *tombeaux de Saint-Denis*.

Je certifie véritable le présent état conforme à mes registres. A Paris, ce 20 brumaire, l'an III de la République française une et indivisible (10 novembre 1794).

Lenoir, *conservateur des Monuments*.

CLXI

Lettre d'Alexandre Lenoir sur des statues laissées à Saint-Denis.

Paris, le 15 brumaire, l'an III de la République française (5 novembre 1794).

Lenoir, *conservateur des Monuments, aux Citoyens composant la Commission temporaire des Arts, adjointe au Comité d'Instruction publique*.

Citoyens, il est à Franciade des statues du moyen âge dont on demande le déplacement d'ici à peu de jours. L'administration des charrois a besoin du local où elles sont déposées.

Ces statues ou mannequins de marbre offrent des variétés dans leurs vête-

[1] « Le 11, reçu du citoyen Scellier plusieurs morceaux de corniche du *tombeau de François Ier*. » — *État général.* Même note à la date du 12 et du 13. — Voir à la fin du présent état.

[2] « Le 14 dudit (4 novembre), je demande au Comité d'Instruction publique de m'autoriser à faire transporter au Dépôt plusieurs *statues en pierre* de la première et de la deuxième dynastie des rois de France, qui sont abandonnées dans une cour, près de l'*église Saint-Denis*, ainsi que plusieurs autres débris de monuments qui se détruisent. » — Voir la pièce suivante.

ments. Ce sont des autorités utiles à conserver pour la chronologie des costumes, et même pour l'histoire.

Les frais de transport ne seront rien, puisque les charrois sont à votre disposition, lors même que ces statues seraient considérées comme inutiles aux artistes. J'estime que le marbre seul qu'elles comportent, qui est du plus beau choix, passerait, en le prenant au pied cube, à plus de trois mille livres; ainsi les frais ne peuvent être regrettés, puisqu'ils ne monteront pas à dix écus. En voici la note :

Le *Roy Jean,* statue de marbre blanc, très-bien conservée.

Philippe V, idem.

Jeanne de Navarre, idem.

Hugues Capet, en pierre de liais, portant une tunique simple à manche large, et le fermail de son manteau sur l'épaule.

Blanche de Castille, en marbre blanc.

Louis le Hutin, en marbre blanc.

Philippe VI, aussi de marbre blanc.

Deux *troncs* d'albâtre et deux autres *statues* de marbre blanc, mais sans tête.

Henri Ier, en pierre de liais, portant deux tuniques fermées et plissées, et le fermail sur la poitrine.

Il existe dans ce temple quantité de tables de marbre noir de la plus grande beauté, de 8 pieds de proportion sur 4 et 5 pieds de large, 6 pouces d'épaisseur. Je les estime 1200 à 1500 livres pièce. Un très-grand nombre a été cassé; on voit les morceaux à la porte du temple.

Voilà, Citoyens, ce que mon devoir m'ordonne de vous communiquer.

Votre concitoyen, LENOIR, *conservateur des Monuments.*

En marge : « Renvoyé à la Section d'architecture. 15 brumaire. — OUDRY. »

CLXII

Envoi par LENOIR de l'état du Musée du 20 au 30 brumaire.

État des objets entrés dans ledit Dépôt depuis le 20 *brumaire jusqu'au* 30 *dudit mois* (10-20 novembre 1794).

Les 21, 22, 23 et 24 dudit mois. — J'ai reçu du citoyen Boulanger, employé par les travaux publics, les *vitraux* du cloître de *Saint-Étienne du Mont;* le tout en dix-neuf voyages faits par le citoyen La Salle.

Du 21 au 26 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier, en quatre voyages, les restants des démolitions du *tombeau de François Ier*, exécutés en marbre blanc[1].

Le 26. — Sur le récépissé du citoyen FRANCIN, inspecteur des travaux qui se font à la salle des Antiques, au Louvre, j'ai remis au citoyen Maderni,

[1] « Le 28, il a été enlevé du Dépôt par les citoyens Malbec et d'Aligre, commissaires aux ventes, diverses pièces d'ornements d'église qui ont été portées à la Monnaie; il en a été dressé procès-verbal. » — *État général.*

son marbrier, un morceau de marbre de Carrare, portant 3 pieds de long, sur 15 pouces de large et 10 pouces 6 lignes d'épaisseur[1].

Ledit. — J'ai reçu du citoyen Scellier deux *colonnes* de marbre de Givet, qu'il avait à restaurer.

Le 27 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier deux *tables* de 2 pieds 10 pouces en marbre de Sicile qu'il a tirées d'un devant d'autel provenant de *Saint-Sulpice*[2].

Je certifie véritable le présent état conforme à mes registres. A Paris, ce 30 brumaire, l'an III de la République française une et indivisible (20 novembre 1794).

LENOIR, *conservateur des Monuments.*

CLXIII

Lettre de LENOIR sur les tableaux de la Charité et autres objets.

Paris, le 23 brumaire an III de la République française (13 novembre 1794).

Aux Citoyens composant la Commission temporaire des Arts, adjointe au Comité d'Instruction publique.

CITOYENS,

Les acquéreurs de la maison nationale, ci-devant hospice des Convalescents de la Charité, rue du Bac, m'ont fait demander à plusieurs reprises le transport et déplacement des tableaux que vous avez réservés et inventoriés dans cette maison. Comme il paraît qu'il y a urgence pour prévenir toute dilapidation à ce sujet, je vous demande à autoriser le citoyen Nadrau à effectuer ce transport au Dépôt des Monuments.

Je vous préviens aussi que, vers la partie latérale de la ci-devant église Saint-Sulpice, du côté du Luxembourg, il y a un demi-tronçon de colonne en chipolin grec, engagé dans des terres et moellons; il sert à aiguiser les outils des ouvriers. Ce marbre est assez rare dans ce pays. Je demande si vous voulez autoriser le citoyen Scellier à le transporter au Dépôt, pour l'utiliser au besoin.

Votre concitoyen, LENOIR, *conservateur des Monuments.*

Renv. à l'expert pour l'exécution et le transport, 25 brumaire.

OUDRY.

CLXIV

Envoi par LENOIR de l'état du Musée du 1er au 20 frimaire.

État des objets entrés dans le Dépôt depuis le 1er *frimaire*[3] *jusqu'au* 20 *dudit* (21 novembre-10 décembre 1794).

Le 2 frimaire. — En conséquence de l'arrêté pris par la Commission des

[1] « Pour la restauration des statues antiques qu'il fait au Louvre. » — *État général.*

[2] « Elles ont été portées de suite à la Bibliothèque des Quatre-Nations. » — *État général.*

[3] « Le 1er frimaire, conformément au décret de la Convention, le citoyen Barbezeux, inspecteur général des hôpitaux militaires, fait enlever du Dépôt tous les linges provenant des

arts, j'ai remis au citoyen Le Lièvre, l'un de ses membres, deux *globes de Coronelli*, provenant de la bibliothèque de Picpus; tous deux garnis de leurs accessoires.

Le 4 dudit. — J'ai reçu du citoyen Nadrau un *cabinet en vieux laque* composé de onze parties, plus un petit *secrétaire* de même nature; plus une *cuvette en marbre Sainte-Anne*, posée sur un petit socle de petit antique, le tout provenant de la maison nationale de l'émigré Condé, à *Saint-Maur-les-Fossés*[1].

Le 7 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier trois petits *pilastres* en marbre de Sicile, qu'il avait à restaurer[2].

Le 13 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier une des colonnes du *tombeau des Gondi*, qu'il avait à restaurer; elle avait été cassée dans la démolition; plus une *table de grand antique* qu'il a formée de la réunion de plusieurs débris de ce même marbre.

Le 14 et le 15. — J'ai reçu du citoyen Boucault quatre moyennes *colonnes de marbre noir* ornées de chapiteaux de bois doré; plus les quatre *bases et soubassements* en pierre de liais, deux petits *dés* et quatorze *plaques de marbre noir;* un *dessus d'autel* de même marbre et un *socle triangulaire* en marbre de Flandre; le tout provenant de la *chapelle des Orfèvres*.

Les 17, 18 et 19 dudit. — J'ai reçu du citoyen Laplanche trois voitures remplies de différents marbres communs, plus deux *tables de brocatelle* antique nommée œil de paon; le tout provenant de *Saint-Méry*[3].

Je certifie véritable le présent état, conforme à mes registres. A Paris, le 20 frimaire, l'an III de la République française, une et indivisible (10 décembre 1794).

LENOIR, *conservateur des Monuments*.

CLXV

Arrêté du Comité d'Instruction publique prescrivant la confection d'un inventaire et catalogue des objets se trouvant dans les dépôts publics.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

La Commission exécutive de l'Instruction publique, au citoyen LENOIR,

églises qui avaient été remis au Dépôt. Après en avoir été fait un récolement général par le citoyen Thuret, commissaire, il en a été dressé procès-verbal, et le tout mis dans trois voitures de charrois militaires. » — *État général.*

[1] « Le 6, en vertu d'un décret de la Convention, je suis nommé Conservateur des Monuments. — Le 7, j'adresse au représentant Grégoire des renseignements qu'il avait demandés sur les monuments. » — *État général.*

[2] « Le 8 dudit (28 novembre), reçu du citoyen Sassey dix-huit dessins de LA HYRE, encadrés et sous verre, venant de la salle des Marguilliers de Saint-Étienne du Mont. Ils représentent la *Vie de saint Étienne.* — Le 9 dudit (29 novembre), une vente des objets de culte est ouverte pour la quatrième fois au Dépôt. Le citoyen Thuret, commissaire du département, dirige cette vente. »

[3] « Et un *bas-relief ovale*, par SARRAZIN, de *Sainte-Croix de la Bretonnerie.* » — *État général.*

conservateur du deuxième dépôt d'antiquités, maison des Petits-Augustins.

Paris, le 5 frimaire an III de la République une et indivisible (25 novembre 1794).

Nous t'envoyons, Citoyen, copie de l'arrêté du Comité d'Instruction publique, relatif au Dépôt qui t'est confié. En conséquence, nous t'invitons à nous faire passer, le plus promptement qu'il te sera possible, l'inventaire et catalogue numérique des objets qui sont sous ta surveillance. Nous désirerions aussi connaître l'ordre que tu as établi dans ton Dépôt, les mesures que tu as prises pour la conservation des objets qu'il renferme, et l'état dans lequel se trouvent les lieux et les bâtiments destinés à les recevoir. Nous comptons assez sur ton zèle et ton amour pour les arts, pour ne pas douter de ton empressement à nous répondre et à seconder nos vues.

Salut et fraternité. *Signé :* Ginguené, adj[t].

CLXVI

Loi portant qu'il ne sera établi à l'avenir aucun atelier d'armes, de salpêtre et autres matières combustibles, dans les bâtiments où il y a des Bibliothèques, Muséum, etc.[1].

Du 9e jour de frimaire, l'an III de la République, etc. (29 novembre 1794).

La Convention nationale, après avoir entendu son Comité d'Instruction publique, décrète :

Article premier.

Il ne sera établi à l'avenir aucun atelier d'armes, de salpêtre ou magasins de fourrages et autres matières combustibles, dans les bâtiments où il y a des Bibliothèques, Muséum, Cabinets d'histoire naturelle et autres collections précieuses d'objets de sciences et arts.

Article 2.

Dans le cas où des ateliers ou magasins, et dépôts d'objets de sciences et d'arts, se trouveraient réunis dans le même local ou dans des bâtiments voisins, les administrations de district prendront les mesures les plus promptes pour éviter les incendies et pour déplacer même l'établissement dont la translation sera la plus facile et la moins dispendieuse.

Article 3.

Les agents nationaux de districts rendront compte, dans un mois, de l'exécution de la présente Loi, à la Commission d'Instruction publique.

Article 4.

La Commission temporaire des arts est chargée de l'exécution du présent décret à Paris.

[1] Il est à peine utile de faire remarquer que cette loi fut motivée par l'incendie de Saint-Germain des Prés, qui avait pris naissance dans l'atelier de salpêtre. — A. de M.

L'insertion du présent décret et du rapport au bureau de Correspondance tiendra lieu de publication.

Visé par le Représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux.

Signé : ENGERRAN.

Collationné à l'original, par nous, président et secrétaire de la Convention nationale, à Paris, le 10 frimaire, l'an III de la République française (30 novembre 1794).

Signé : CLAUZEL, *président;* BOUDIN et MERLIN, *secrétaires.*

Pour copie conforme :

La Commission des administrations civiles, police et tribunaux, le chargé provisoire. *Signé :* AUMONT.

Pour copie conforme :

Signé : OUDRY, *secrétaire général.*

CLXVII

Vente d'objets du culte déposés aux Petits-Augustins[1].

LENOIR, *conservateur, à la Commission temporaire des Arts adjointe au Comité d'Instruction publique.*

L'Administration des Domaines nationaux vous a sans doute prévenus, Citoyens, qu'elle a ordonné, dans le Dépôt des monuments confié à mes soins, la vente, pour le 12 du présent, de quantité d'effets de culte qui y avaient été déposés ; dans le cas où elle ne l'aurait pas fait, je dois vous en faire part et vous annoncer, en même temps, que j'ai pris à ce sujet tous les moyens que j'ai cru nécessaires pour la sûreté du dépôt et des objets d'art confiés à mes soins.

Votre concitoyen. LENOIR, *conservateur des Monuments.*

CLXVIII

Rapport sur l'état du dépôt national des Petits-Augustins.

COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS.

Rapport des sections de peinture, sculpture et architecture, sur celui de l'état du Dépôt national de la rue des Petits-Augustins, présenté à la Commission temporaire des Arts par le citoyen LENOIR, *conservateur dudit Dépôt.*

Ce 15 frimaire, l'an III de la République (5 décembre 1794).

La lecture de ce rapport nous a fait connaître les demandes du citoyen LENOIR, ainsi que ses observations.

1° Il rappelle à la Commission temporaire qu'elle a pris un arrêté qui autorise les conservateurs des Dépôts à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront convenables pour la conservation des monuments dont ils sont responsables.

[1] Voyez la note 2 de la page 221.

Cependant il s'élève, dit-il, des contestations toutes les fois qu'il s'agit de le mettre à exécution[1], quoiqu'il ait déjà prouvé, et démontré par expérience, qu'un monument démonté et laissé dans un coin est nécessairement livré à une destruction lente.

2° Le citoyen LENOIR demande une copie conforme du règlement de la Commission temporaire des Arts, relatif aux différents dépôts d'arts.

3° A être autorisé à rétablir le tombeau de François Ier, comme le seul moyen de conserver ce précieux monument.

D'après l'exposé ci-dessus, les trois sections réunies pensent que les monuments d'art doivent être disposés dans les dépôts de manière à pouvoir les bien reconnaître et en faire l'extraction nécessaire, soit pour les Muséums, soit pour l'embellissement des Monuments nationaux ; mais que ce serait une dépense nuisible aux intérêts de la République que de rétablir dans leur entier des monuments qu'on devrait se hâter de placer d'une manière inamovible dans le Muséum national des arts.

On conçoit facilement que toutes les parties d'un monument peuvent être rassemblées avec soin dans un dépôt, sans être obligé, pour leur conservation, de le rétablir dans son entier, ayant surtout la presque certitude d'être dans le cas d'être démonté de nouveau, pour être transporté ailleurs; le *tombeau de François Ier* est d'un mérite si distingué que sa place est marquée, par l'opinion publique, au Muséum des arts.

Alors nous concluons à inviter le citoyen LENOIR à continuer les soins qu'il a toujours apportés pour la conservation des objets que renferme le dépôt confié à sa surveillance, et pour lesquels il mérite de justes éloges.

Quant au *tombeau de François Ier*, nous croyons qu'il ne doit point être rétabli quant à présent.

Relativement à la demande faite par le citoyen LENOIR, d'une copie du Règlement relatif aux dépôts d'objets d'art, nous demandons qu'elle lui soit délivrée.

Signé : PICAULT, LE BRUN, NAIGEON, DAVID LE ROY, BONVOISIN, LANNOY.

Conclusions adoptées, 25 frimaire. ODRY, *secrétaire*.

CLXIX

Envoi par LENOIR de l'état du Musée du 20 au 30 frimaire an III.

État des objets entrés dans le Dépôt depuis le 20 *frimaire de l'an III jusqu'au* 30 *dudit* (10-20 décembre 1794).

Le 22 frimaire. — J'ai reçu du citoyen Laplanche, marbrier entrepreneur, une voiture de *marbre* commun, *épitaphes*, etc., le tout provenant de *Saint-Merry*.

Le 23. — J'ai reçu du citoyen Nadrau, provenant de la *Charité*, rue du Bac, les objets suivants :

[1] Voy. ci-dessus la lettre de LENOIR en date du 5 brumaire, pièce CLIX.

La *Maladie d'Alexandre,* petit tableau, copie d'après COYPEL.

Cinq médiocres tableaux représentant des *fruits* et autres objets de *nature morte.*

L'*Apothéose du Religieux Bernard,* petite copie très-faible, d'après JOUVENET.

Une *Tête de saint Jean,* aussi copie.

Une grisaille, d'après le groupe de COUSTOU qui était à *Notre-Dame.*

Un *Christ,* faible copie d'après VAN DYCK.

La *Femme adultère,* par VIGNON.

L'*Embrasement de Troie.*

Deux mauvais *tableaux* ne méritant aucune description.

L'*Adoration des Mages*, faible copie d'après RUBENS.

Une *Nativité,* mauvaise copie d'après CORTONE.

La *Vision d'un Religieux,* mauvais tableau.

Trois autres mauvais *tableaux.*

Plus trois petites *figures sculptées* en bois et peintes en gris [1].

Les 23, 24 et 25, etc. — J'ai reçu du citoyen Laplanche quatre voitures chargées de marbres communs, provenant de *Saint-Merry* et des monuments ci-après détaillés :

Une figure en marbre blanc, de six pieds de proportion, représentant la *Religion.*

Une *Vierge, idem,* mutilée.

Une *moitié de figure* et plusieurs *enfants,* le tout en marbre blanc, par PAUL SLODTZ.

Deux petites *Cariatides.*

Deux petits *Enfants assis,* aussi de marbre.

Un buste représentant un *Pompone.*

Un médaillon représentant un *Magistrat.*

Autre médaillon représentant *Derosne Chevenet,* aussi de marbre blanc, le tout très-mutilé.

Le 25. — J'ai reçu du citoyen Scellier deux petites *figures* et trois petits *socles* en marbre blanc, le tout sculpté par PAUL PONCE, provenant du *tombeau de Louis XII.*

Le 27. — J'ai reçu du citoyen Scellier un morceau de cipolin grec, pris à *Saint-Sulpice.*

Le 28. — J'ai reçu du citoyen Nadrau, suivant l'inventaire du citoyen BONVOISIN, membre de la Commission temporaire des arts, les objets suivants, pris au Dépôt national, rue Neuve-Augustin, savoir :

Un tableau attribué à BASSAN, représentant une *Résurrection.*

Autre représentant une *Sainte Famille*, attribué à MARATTE.

[1] « Le 24, reçu de la Charité, du citoyen Rollard, huit *tableaux* qui ne méritaient pas le transport. — Ledit, le citoyen Thuret, commissaire aux ventes, a fait vendre une grande quantité de vieilles bordures dorées et autres bois dorés. » — *État général.*

Une paire de *bottines* et une paire de *babouches,* le tout en étoffe de soie, provenant de la Chine.

Un morceau d'*étoffe bleue,* sur lequel est une inscription hébraïque relevée en bosse.

Un *bonnet de velours violet,* brodé en or.

Le *sabre de Clément XI,* pape.

Deux *toques* argent et or, provenant des Dames de Strasbourg.

Une *béquille* exécutée dans le treizième siècle, partie en buis, ivoire et bois de poirier.

Je certifie véritable le présent état, conforme à mes registres. A Paris, ce 30 frimaire, l'an III de la République française une et indivisible (20 décembre 1794).

LENOIR, *conservateur des Monuments.*

CLXX

Lettre du Comité de salut public à la Commission des revenus nationaux, au sujet de la couverture de l'église de Cluny[1].

Informés que la couverture de la ci-devant église de Cluny, district de Mâcon, est en cuivre, ils ont pensé qu'il y aurait là une précieuse ressource pour l'armement de la marine, dont les besoins urgents sont l'objet de leur sollicitude.

« En conséquence, informez-nous s'il existe réellement à Cluny du cuivre que l'on puisse enlever, sans détériorer aucune partie de cette propriété nationale, ou en y substituant une matière moins précieuse. Si vous connaissez quelques autres propriétés desquelles on pourrait en retirer, nous vous invitons à nous en donner connaissance. »

Paris, le 22 frimaire an III de la République (12 décembre 1794).

Signé : BOISSY D'ANGLAS, CAMBACÉRÈS, FOURCROY.

CLXXI

Envoi par LENOIR de l'état du Musée du 30 frimaire au 10 nivôse an III.

État des objets entrés dans le Dépôt depuis le 30 frimaire jusqu'au 10 nivôse de l'an III (20-30 décembre 1794).

Le 2 nivôse[2], j'ai reçu du citoyen Nadrau, des *Dames hospitalières de Sainte-Catherine,* les tableaux suivants :

L'*Annonciation,* par MIGNARD.

Saint Pierre, peint à mi-corps, école de Pezaro.

Un *Christ,* par BAUJIN.

[1] Cette analyse et le fragment de correspondance qui la suit proviennent d'un catalogue de vente d'autographes, faite le 17 novembre 1862 par le ministère de J. Charavay. — H. J.

[2] « Ledit, il a été vendu par le citoyen Thuret des fers, plusieurs Christs, en cuivre, en ivoire et en merisier, venant des Petits-Pères. » — *État général.*

Une *Vierge les mains croisées,* copie d'après CHAMPAGNE.
Une *Vierge ayant les mains jointes,* par SASSOFERATI.
Saint Jérôme, attribué à BASSAN.
Le *Mariage de la Vierge,* par mademoiselle JOUVENET.
Jésus au jardin des Oliviers, par P. CHAMPAGNE.
L'*Élévation en croix,* par POERSON.
La *Transfiguration,* copie d'après RAPHAEL.
Une *Descente de croix,* d'après CARRACHE.
La *Samaritaine,* école de SQUIDON.
Une *Allégorie chrétienne,* par ANTOINE DIEU.

Le 3 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier, de *Franciade,* deux figures en marbre blanc, par PAUL PONCE, venant du *tombeau de Louis XII.*

Le 4 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier, des *Dames Sainte-Catherine,* deux petites *tables* de brèche d'Alep et leurs pieds en fer, plus un *tabernacle* en bois noirci, orné de douze colonnes de vingt-sept pouces de haut, en campan rouge, et un médaillon en marbre blanc, représentant le *Bon Pasteur,* par REGNAUDIN [1].

Le 6 dudit. — J'ai reçu des citoyens Buache et NAIGEON, membres de la Commission temporaire des arts, deux cent quatorze portefeuilles et volumes ficelés et cachetés du cachet de la Commission ; le tout en cinq voyages, faits par le citoyen Nadrau, et provenant du *séminaire de Saint-Sulpice* [2].

Je certifie véritable le présent état, conforme à mes registres. A Paris, ce 9 nivôse, l'an III de la République française, une et indivisible (29 décembre 1794).

LENOIR, *conservateur des Monuments.*

CLXXII

LENOIR réclame une statue de sainte Catherine par REGNAUDIN du couvent des Dames hospitalières de Sainte-Catherine.

Aux Citoyens composant la Commission temporaire des arts, adjointe au Comité d'Instruction publique.

Ce 5 nivôse an III de la République française (25 décembre 1794).

Citoyens, vous avez ordonné le transport au dépôt des Petits-Augustins des objets d'art qui ont été réservés par l'un de vos membres dans la maison nationale des Dames hospitalières de Sainte-Catherine. J'ai reçu une partie de ces objets.

[1] « Et une statue très-médiocre, représentant *sainte Catherine.* — Le 5, autorisation de la Commission exécutive, pour brûler, au lieu de bois de chauffage, plusieurs figures en bois venant des *Carmélites,* de la *Charité,* des *Célestins,* de *Sainte-Opportune,* etc. » — *État général.* — Voy. la pièce suivante. — J. G.

[2] « Le 12 dudit, j'ai remis au président du Comité d'Instruction publique de la Convention un plan d'organisation à Paris d'un *Musée national des Monuments français.* — Le 24 dudit, remis au citoyen Favet, serrurier, sept cents livres pesant de fer pour le service courant du Dépôt. » — *État général.*

La statue de *sainte Catherine*, exécutée en marbre blanc par REGNAUDIN, en 1704, et donnée à cette Maison par cet artiste, était placée sur la porte extérieure, rue Saint-Denis. Elle a été depuis déplacée et déposée dans une des caves. Je vous en demande le transport au dépôt, motivé sur ce que nous avons peu de monuments de cet auteur, qui peut être classé dans la chronologie des sculpteurs français.

Votre concitoyen, LENOIR, *conservateur des Monuments.*

N. B. — Vu la difficulté où l'on est de se procurer du bois, je vous demande, Citoyens, à m'autoriser à brûler quatre ou cinq mauvaises figures de *saints* qui sont dans les greniers du Dépôt; elles m'aideront à passer le temps jusqu'à ce que je puisse m'en procurer plus facilement.

Adopté les deux demandes, 5 nivôse (25 décembre 1794). OUDRY.

1795

CLXXIII

Arrêté du Comité d'Instruction publique défendant de déplacer aucun objet d'art ou de science des dépôts publics, sans qu'il en ait été fait une description exacte.

Au citoyen LENOIR, *conservateur du Dépôt des Petits-Augustins.*

Extrait du registre des délibérations du Comité d'Instruction publique du 18 nivôse an III de l'ère républicaine (7 janvier 1795).

Le Comité, considérant que les agents du Gouvernement ou préposés aux différentes Écoles nationales établies à Paris, autorisés à enlever des Dépôts des objets de science et d'art, négligent d'en faire la description exacte; que cette négligence peut donner lieu à des abus,

Arrête que les conservateurs des Dépôts ne pourront, dans aucun cas, délivrer des objets confiés à leur garde qu'après qu'il en aura été fait une description exacte par des commissaires de la Commission temporaire des Arts, à laquelle il sera envoyé une expédition du présent arrêté, pour le faire notifier sur-le-champ aux conservateurs et veiller à son exécution. Le présent arrêté sera imprimé.

Signé au registre : LALANDE, FOURCROY, BARAILON, THIRION, THIBAUDEAU.

Pour copie conforme : OUDRY, *secrétaire général.*

CLXXIV

Envoi par LENOIR de l'état du Musée du 16 pluviôse au 20 ventôse an III [1].

État des objets entrés dans ledit Dépôt, depuis le 16 *pluviôse jusqu'au* 20 *ventôse an III* (4 février-10 mars 1795).

Le 16 pluviôse, j'ai reçu du citoyen Scellier : quatre petites *figures dra-*

[1] L'état du 11 nivôse au 15 pluviôse (31 décembre 1794-3 février 1795) manque depuis longtemps dans la collection déposée aux Archives nationales. Cette lacune existe également

pées, sculptées en marbre blanc par Paul Ponce, provenant du *tombeau de Louis XII*, à *Franciade*.

Le 18 dudit. — J'ai reçu du même quatre *bas-reliefs* en marbre blanc, par Paul Ponce, plus trois petites *figures drapées*, sculptées par le même; plusieurs débris de marbre [1]; le tout provenant du même tombeau.

Le 19 dudit. — J'ai reçu du même deux *figures*, plus fortes que nature, sculptées de marbre blanc par Paul Ponce, prises au même tombeau, plus des débris de marbre du même tombeau.

Le 23 dudit. — J'ai reçu du citoyen Sturler, sculpteur, deux *têtes de Méduse* en forme de médaillons.

Bas-reliefs de bronze, par le citoyen Daujon [2].

Le 25 dudit. — J'ai remis au citoyen Fragonard, pour le Conservatoire du Muséum national, en conséquence de l'arrêté pris par cette Commission, deux grands tableaux provenant de la ci-devant *abbaye Saint-Germain des Prés*, savoir :

L'Aveuglement du Juif Barjézu, par Le Moine.

Saint Pierre délivré de prison, par J. B. Vanloo.

Ledit. — J'ai remis au citoyen Scellier, pour le Conservatoire du Muséum, deux morceaux de marbre bardille, plus une *colonne* de petit antique pour la restaurer [3].

Le 2 ventôse. — J'ai reçu du citoyen Scellier deux parties de *plafond* en marbre blanc du *tombeau de Louis XII*, pris à *Franciade*.

Le 4 dudit. — J'ai reçu du même deux *figures*, plus fortes que nature, sculptées en marbre blanc par Paul Ponce; plusieurs pilastres et petites voûtes chargées d'arabesques, le tout de marbre blanc, par le même artiste, pris au même tombeau, et quantité de débris de marbre, pris aussi au même tombeau [4].

Le 9 dudit. — J'ai reçu du même une *Sainte Catherine*, de cinq pieds

sur les deux exemplaires de l'*État général* dressé plus tard par Lenoir. Cette coïncidence montre bien que la récapitulation générale des monuments déposés aux Petits-Augustins a été rédigée dans les états partiels imprimés ici pour la première fois. — J. G.

[1] L'*État général* dit : « ...trois voitures chargées de divers marbres. »

[2] Ce sont les bas-reliefs conservés au Louvre (nos 322 et 323 du catal. de M. H. Barbet de Jouy). — P. M.

[3] « Ledit (25 pluviôse), j'adresse une note au Comité d'Instruction pour la conservation des objets ci-après décrits et leur prompt transport au Dépôt en considération de l'urgence. (C'est probablement la lettre publiée ci-après sous le n° LXXVI.) — De *Saint-Denis :* la *Colonne de Bourbon* avec son chapiteau en albâtre. La *couverture*, en marbre grec, *d'un ancien tombeau*. Deux *tombes en bois*, plaquées d'émaux, de *Jean* et de *Blanche*, *fils et fille de saint Louis*. Deux *tombes en pierre de liais*, avec bas-reliefs, de deux autres *enfants de saint Louis*, deux autres bas-reliefs en pierre représentant des *petits-fils de saint Louis*. Plus, le *Roi Jean*, en marbre. *Philippe V*, statue *idem*. *Jeanne de Navarre*. *Blanche de Castille*, *idem*. *Louis Hutin*, *idem*. *Philippe VI*, *idem*. *Hugues Capet*, sculpté en pierre. *Henri Ier*, aussi en pierre. — A *Vincennes :* ce qui reste des beaux vitraux par Jean Cousin. — A *Saint-Victor :* une *cuve* en pierre ornée d'arabesques. Plus, un *bénitier* formé avec un ancien chapiteau orné d'arabesques. » — *État général*.

[4] « Le 5 et le 7, autres envois de marbres du *tombeau de Louis XII*. » — *État général*.

et demi de proportion, sculptée en marbre blanc, par REGNAUDIN, prise aux *Dames de Sainte-Catherine,* rue Saint-Denis.

Ledit. — J'ai reçu du même une colonne de onze pieds en campan isabelle, ornée d'une base et d'un chapiteau en albâtre blanc, chargé d'arabesques, prise à *Franciade.*

Ledit. — J'ai remis au citoyen Le Roy, membre de la Commission temporaire, pour le Conservatoire du Muséum, un *modèle en plâtre du portail de Saint-Sulpice,* exécuté par MERRAUX [1] (*sic*).

N. B. — J'observe que l'une des tours a été brisée dans le transport par un accident imprévu. J'en ai prévenu le Conservatoire.

Le 11 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier quatre petits *bas-reliefs* en marbre blanc par GERMAIN PILON, venant du *tombeau de Henri II,* à *Franciade.*

Les 12, 14, 15, 16 et 18 dudit. — J'ai reçu du citoyen Scellier huit *colonnes* de six pieds de proportion, de marbre bardille, toutes ornées de leurs bases et leurs chapiteaux d'ordre composite, exécutés du même marbre, plus, quantité de plaquages et autres débris de marbre blanc, le tout provenant du *tombeau de Henri II,* à *Franciade.*

Je certifie véritable le présent état, conforme à mes registres, à Paris, ce 20 ventôse, l'an III de la République française, une et indivisible (10 mars 1795).

LENOIR, *conservateur des Monuments.*

CLXXV

LENOIR demande une augmentation de traitement.

Paris, ce 20 pluviôse l'an III de la République française (8 février 1795).

Alexandre LENOIR, conservateur, aux Citoyens composant la Commission temporaire des Arts, adjointe au Comité d'Instruction publique.

Je vous demande, Citoyens, si vous êtes dans les intentions de faire participer les conservateurs et les employés des dépôts de sciences et d'arts établis sous votre surveillance à l'augmentation accordée par les décrets de la Convention aux administrations qui déjà jouissent de ce bienfait.

Je vous observe, Citoyens, que les denrées montent tous les jours à un prix qui passe les bornes raisonnables, et que les appointements ne peuvent bientôt plus suffire au simple nécessaire.

Les Conservateurs, par la nature de leur travail et de leur responsabilité, sont uniquement occupés de leur dépôt et ne peuvent aucunement exercer les talents qu'ils possèdent.

Sur l'augmentation décrétée, il s'élève, à leur égard, quelques difficultés qu'il est nécessaire que la Commission des Arts prenne en considération.

La justice que vous mettez, Citoyens, dans toutes vos opérations, m'a déterminé à vous faire cette réclamation.

Votre concitoyen, LENOIR.

[1] Voir Document CLXXX. — A. DE M.

CLXXVI

Lettre de Lenoir sur les statues et objets d'art restés à Saint-Denis.

Paris, ce 20 pluviôse, l'an III de la République française (8 février 1795).

Alexandre Lenoir, Conservateur, aux Citoyens composant la Commission temporaire des Arts, adjointe au Comité d'Instruction publique.

Je dois vous prévenir, Citoyens, qu'il s'est commis dernièrement des dégradations dans la ci-devant abbaye de Saint-Denis. Je dépose sur le bureau les morceaux d'une statue de marbre blanc, qui a été frappée d'un marteau; j'ignore si les malveillants se sont adressés à un chef-d'œuvre, je ne l'ai point vu; mais je crois qu'il est urgent, quel que soit le genre de dégradation, d'y apporter un prompt remède.

Par une lettre que je vous ai adressée le 15 brumaire dernier, je vous ai demandé, Citoyens, l'enlèvement de plusieurs objets précieux restés dans cette basilique et dans une cour voisine, où ils sont en quelque sorte abandonnés.

Je rappelle à votre sollicitude les monuments du moyen âge, intéressants pour l'histoire de l'art; souvent ils m'ont été demandés dans le dépôt dont je suis le Conservateur par les savants en histoire et en chronologie.

Plusieurs des statues, dont je joins ici la note, offrent des curiosités toutes particulières par leurs vêtements, soit dans la manière de porter le manteau et d'en placer le fermail, soit des différences dans la coupe des tuniques.

Je vous demande, Citoyens, au nom des arts, d'ordonner un prompt transport de ces monuments dans le Dépôt; là, ils seront conservés.

Les collections sont précieuses pour les sciences; les détruire ou les disséminer, c'est atténuer les progrès de l'étude.

Je le répète encore, pour la facilité des charrois, la dépense sera peu de chose.

Note des objets à enlever à Saint-Denis :

La *colonne de Bourbon* en campan isabelle, surmontée d'un chapiteau en marbre blanc, précieux pour le détail des ornements dont le goût est le plus délicat.

La *fermeture d'un tombeau antique,* de marbre Paros, ornée de cannelures.

Deux *tombes* en bois couvertes de cuivre émaillé, érigées l'une à *Jean* et l'autre à *Blanche, enfants de Louis IX.*

Deux autres *tombeaux* en pierre de liais, du même temps, ornés de figures et ornements, érigés à la même famille; nous avons peu de monuments de cet âge pour la chronologie :

Le *Roi Jean,* en marbre blanc.
Philippe V, aussi de marbre.
Jeanne de Navarre, marbre.
Blanche de Navarre, marbre.
Philippe VI, marbre.
Hugues Capet, en pierre de liais.
Henri Ier, en pierre de liais.

A Vincennes, dans le château :

Trois *plafonds* peints sur toile, par EUSTACHE LESUEUR.

Dans la chapelle :

Les superbes *vitraux,* peints par *Jean Cousin*, célèbre anatomiste, le fondateur de l'école française; ces vitraux ont encore éprouvé des dégradations depuis la visite des membres de la Commission. Si l'on tarde l'enlèvement, ils seront entièrement perdus.

A Saint-Victor :

Une *cuve et son pied,* servant de fonts baptismaux, d'un goût exquis, ornée de figures et d'arabesques. Son style est digne de celui des Romains. Plus, un bénitier précieux pour son style. Ces deux monuments sont en pierre de liais.

Voilà, Citoyens, ce que je me fais un devoir de vous soumettre.

Votre concitoyen, LENOIR, *conservateur des Monuments.*

N. B. — Je vous prie de m'autoriser à livrer au citoyen Scellier des vieilles tapisseries à fleurs de lys, qui sont en grand nombre dans le Dépôt; il les emploiera au transport des monuments pour les préserver des accidents.

En marge : « Renvoyé au Directoire pour prendre les mesures nécessaires, soit pour la conservation, soit pour le transport.

« OUDRY, *secrétaire général.* »

CLXXVII

Les globes de Coronelli sont remis à l'agence des Mines.

Je soussigné, membre de la Commission temporaire des Arts, déclare qu'il a été retiré du Dépôt national des Petits-Augustins deux globes terrestres et célestes, de Coronelli, provenant de la bibliothèque de ci-devant Picpus, lesquels ont été remis à l'agence des Mines, rue de l'Université, en vertu de l'arrêté de la Commission temporaire des Arts.

Signé : BUACHE.

Paris, 22 pluviôse, l'an III de la République française une et indivisible (10 février 1795).

CLXXVIII

Reçu de deux tableaux de LE MOINE et de JEAN-BAPTISTE VAN LOO transportés au Muséum.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Extrait du registre des Délibérations du Conservatoire du Muséum national des Arts.

Ce 25 pluviôse an III de la République française une et indivisible (13 février 1795).

Nous, Membres du Conservatoire du Muséum national des Arts, en vertu de l'arrêté du 13 brumaire dernier, qui autorise les citoyens FRAGONARD et

Picault, deux de ses membres, à faire transporter au Muséum les tableaux de LE MOINE, représentant l'*Aveuglement de Simon le Magicien*, et celui de BAPTISTE VANLOO, représentant la *Délivrance de saint Pierre*, provenant de la ci-devant *Abbaye de Germain*, de présent au dépôt des Petits-Augustins, desquels tableaux, nous, membres du Conservatoire, donnons décharge au citoyen LENOIR, conservateur dudit Dépôt.

Signé : FRAGONARD. — PICAULT.

CLXXIX

Vente d'un tableau de DUMONT le Romain qui se trouvait dans l'église de Saint-Laurent.

Paris, le 6 ventôse an III de la République (24 février 1795).

Le Comité civil de la Section du faubourg du Nord, au citoyen Moreaux, membre de la Commission des monuments.

CITOYEN,

Nous vous faisons part qu'il y a un tableau dans la ci-devant église Saint-Laurent, représentant le *Baptême de saint Jean*, peint par *Dumont le Romain* en 1735, et que, comme on fait la vente de tous les objets relatifs à ladite église, nous vous invitons à venir visiter ce qu'il serait convenable de conserver comme choses précieuses.

Salut et fraternité.

Signé : MILHOMME, *président;* MOUCHY, *commis secrétaire.*

Le tableau ci-dessus a été vendu, ainsi que les bordures, par les commissaires aux Domaines nationaux.

Le 15 ventôse an III (5 mars 1795).

Signé : DUCHOSAL, commissaire.

Ce tableau a, dit-on, été vendu 120 francs au citoyen Rockmann, qui l'a revendu au citoyen Gohin, rue Jean, fabricant de couleurs, 400 francs.

CLXXX

Remise par LENOIR aux Conservateurs du Muséum d'un modèle du portique de l'église de Saint-Sulpice [1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Extrait du registre des délibérations du Conservatoire du Muséum national des Arts.

Ce 7 ventôse an III de la République française une et indivisible (25 février 1795).

DAVID LE ROI et VARON sont nommés pour aller au Dépôt des Petits-Augustins, à l'effet d'y visiter un modèle du *Portique du temple Sulpice*, le mettre en réquisition, le faire transporter, s'il y a lieu, au Conservatoire; de même d'y examiner divers objets d'antiquité, les mettre en réquisition pour le Muséum, et apposer au besoin le cachet du Conservatoire.

Pour copie conforme :

Signé : LANNOY, *président;* BONVOISIN, *secrétaire adjoint.*

[1] Voyez ci-dessus, p. 230, pièce n° CLXXIV, à la date du 9 ventôse.

Conformément à l'arrêté cy-dessus, j'ai reçu du Cit. Lenoir, conservateur, le modèle en plâtre du *Portail Sulpice* pour en faire la remise au Conservatoire du Muséum national. A Paris, ce 9 ventôse, l'an III[e] de la République française, une et indivisible (27 février 1795).

Approuvé l'écriture cy-dessus : *Signé :* Nadreau.

N. B.[1] — A l'égard des antiquités demandées par le Conservatoire, j'ai fait observer aux membres Conservateurs que les citoyens Mongez et P. Le Blond les avoient réunies sous le scellé, et que ce dernier, qui aujourd'hui est en mission, en avoit commencé l'inventaire, et qu'il étoit de droit d'attendre son retour pour la continuation de ce travail ; le Conservatoire a approuvé mon observation. Alex. L.

CLXXXI

Ordre donné à Lenoir d'enlever les vitraux de la chapelle de Vincennes et trois plafonds de Lesueur.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Extrait du registre des délibérations de la Commission temporaire des Arts, adjointe au Comité d'instruction publique.

Ce 9 ventôse an III de la République française une et indivisible (27 février 1795).

Vu l'autorisation du Directoire du département de Paris en date du 7 mars 1793, le Directoire de la Commission charge le citoyen Lenoir de transporter au Dépôt des Petits-Augustins les vitraux de la chapelle de Vincennes et trois plafonds de Lesueur, peints sur toile et placés dans le petit château[2].

Extrait conforme, à Paris, ce 9 ventôse an III. — Au nom de la Commission, les membres composant le Directoire[3] :

Barbier, Mentelle, Lenoir, A. L. Milliès.

CLXXXII

Objets d'art réclamés pour le Muséum national.

(Vers le 10 ventôse an III.)

État des objets marqués par le Conservatoire du Muséum national des Arts pour être enlevés du Dépôt des Petits-Augustins.

DANS L'ÉGLISE.

Deux *jattes* de porphire sur des fûts de colonnes de granit des Vosges.
Huit *colonnes* d'ordre ionique, de granit rose antique.
Deux *tables* de brocatelle d'Espagne.
Quatre *figures* de Jean Goujon, en bronze.

[1] De la main de Lenoir.

[2] Les plafonds n'ont pas été enlevés.

[3] Voyez la lettre du ministre de l'Intérieur, en date du 21 avril 1796, sur le même sujet (tome I, p. 48). — J. G.

Le *Tombeau de Chabot.*

Quatre *figures* assises de SARRAZIN, y compris quatorze *bas-reliefs* du même maître.

Quatre *colonnes* de brocatelle.

DANS LA SALLE BASSE.

Une *figure antique* en marbre.

Les *Trois Grâces*, de GERMAIN PILON.

Le *Méléagre* et la *Junon antique*, avec leurs pieds d'estaux.

Le *Germanicus* et le *Méléagre*, de plus petite proportion.

Deux petites *colonnes* de marbre noir.

Un *buste* de JEAN GOUJON, en bronze.

SOUS LA GALERIE.

Un *Bacchus* antique, restauré.

Deux *Colonnes* de brèche de Rabbidor, avec chapiteaux et bases en bronze.

Un *fût de colonne*, de jaune antique.

Deux *colonnes* de porphire avec chapiteaux ioniques en plomb.

Quatre *colonnes* de verd de mer.

PAJOU, *président*, PICAULT, FRAGONARD; FOUBERT, *secrétaire.*

CLXXXIII

Envoi par LENOIR de l'état du Musée du 21 ventôse au 15 prairial an III.

État des objets entrés dans ledit Dépôt depuis le 21 *ventôse de l'an III jusqu'au* 15 *prairial* [1] (11 *mars*-3 *juin* 1795).

Le 21 ventôse. — J'ai reçu du citoyen Scellier une *colonne* de six pieds en marbre blanc, ornée de son chapiteau *idem*, provenant de *Saint-Denis.*

Le 22 dudit. — De *Saint-Germain des Prés*, j'ai reçu du citoyen Scellier la *tombe de Frédégonde*, exécutée en pierre de liais, et incrustations d'émaux [2].

Les 23 et 25 dudit. — De *Saint-Denis*, j'ai reçu du citoyen Scellier une *colonne* de six pieds, en marbre blanc, et son chapiteau *idem*, plus quantité de débris de marbres provenant du *tombeau de Henri II* [3].

Le 1er germinal. — De *Saint-Maur les Fossés*, j'ai remis au citoyen Scellier une table en vert de mer pour être restaurée.

Ledit. — J'ai remis au citoyen Favet du vieux fer, sur son récépissé, pour le placement du *bas-relief* du citoyen GOIS.

Le 8 dudit. — De *Saint-Denis*, j'ai reçu du citoyen Scellier deux *tombes*

[1] Au début, les états ne comprenaient qu'une période de dix jours; celui-là embrasse près de trois mois. Les envois au Musée des Petits-Augustins deviennent de jour en jour plus rares. Ne serait-ce pas là le motif, bien naturel, de la suppression de ces états adressés au Comité d'Instruction publique? La Convention, on le sait, ne cessa d'exister qu'en brumaire an IV. — J. G.

[2] « Le 22, reçu du citoyen Scellier plusieurs pilastres et autres parties de marbre venant du *tombeau de Henri II.* » — *État général.*

[3] « Le 23, des *Petits-Pères* plusieurs débris de marbre de diverses couleurs et grandeurs. »

en bois, plaquées en cuivre émaillé, dont une très-mutilée, érigées aux *enfants de Louis IX.*

Le 12 dudit. — Des ci-devant *Petits-Pères,* j'ai reçu du citoyen Scellier quantité de débris de marbre de diverses couleurs.

Les 13, 14, 15, 16 et 17 dudit. — Du même lieu, j'ai reçu quantité de marbres, *devants d'autels, inscriptions, épitaphes,* etc., de toutes couleurs.

Le 18 dudit. — Du *Val-de-Grâce,* j'ai reçu du citoyen Scellier un *enfant* sculpté en marbre blanc, par Michel Anguier ; plus, des débris de marbre.

Le 21 dudit. — De *Saint-Gervais,* j'ai reçu du citoyen Scellier quatre *colonnes* de marbre noir, de neuf pieds neuf pouces de haut, *chapiteaux* et *bases* en bois doré ; plus, deux *enfants* en marbre blanc, par Boizot, et plusieurs autres aussi en marbre, très-mutilés.

Ledit. — J'ai reçu du citoyen Laplanche deux *tables de brocatelle* antique, provenant de *Saint-Merri,* que je lui avais remis pour être restaurées.

Ledit. — J'ai remis au même un petit *bas-relief gothique* en marbre blanc et un morceau de marbre noir de dix-huit pouces, pour incruster ledit bas-relief; plus un morceau de marbre de Sicile, d'environ dix pouces, pour en former un socle.

Le 23 dudit. — De *Saint-Gervais,* j'ai reçu du citoyen Scellier quatre figures en marbre blanc, exécutées par Mazeline, venant du *tombeau de Le Tellier.*

Le 25 dudit. — De *Saint-Denis,* j'ai reçu du citoyen Scellier une *colonne* de six pieds, en marbre blanc, chapiteau *idem.*

Le 27 dudit. — Du même lieu, le *sarcophage de Dagobert,* en lumachelle; ce tombeau précieux a été cassé en morceaux.

Le 28 dudit. — J'ai remis au citoyen Scellier ledit tombeau de lumachelle pour le restaurer.

Le 10 floréal. — En conséquence d'un arrêté pris par le Comité d'Instruction publique, dans sa séance du 20 germinal, j'ai remis au citoyen Boucault deux *statues antiques,* en marbre de Paros, représentant des *Consuls,* pris dans le *jardin de Richelieu,* pour lesdites statues être placées dans le jardin du Palais-National.

Du 26 floréal. — De *Saint-Nicolas du Chardonnet,* j'ai reçu du citoyen La Salle, employé par le citoyen Boulanger, sculpteur, en conséquence d'un arrêté de la Commission des travaux publics, quantité de débris de marbre qui avaient été démontés par les commissaires de la Section.

Le 27 dudit. — J'ai reçu du même lieu, par le même, le tronc d'une *Vierge* en marbre blanc, qui a été mutilée; un groupe de deux figures en marbre blanc, aussi mutilé, représentant le *Christ au tombeau ;* plus quatre pilastres de marbre de Vaudelai; une petite statue en bois, représentant *Saint Nicolas ;* une *idem* représentant *Sainte Catherine.*

Le 4 prairial. — Du même lieu, j'ai reçu du même les tableaux suivants :

Le *Baptême de Jean,* par Restout.

La *Pénitence,* par Jeaurat.

L'*Apothéose de Vincent de Paul,* par Marot.

Saint Sébastien, très-mauvais tableau, copie d'après Van Dyck.

Le *Sacrifice de Melchisédec,* par Coypel [1].

Saint Nicolas, par un auteur inconnu.

L'*Assomption de la Vierge,* par un auteur inconnu.

Les *Disciples d'Emmaüs,* par Saurin.

La *Manne dans le désert,* par Coypel [2].

Le *Sacrifice d'Abraham,* par Millet.

Élie dans le désert, par le même.

Saint Philippe, auteur inconnu.

Saint Roch, très-mauvais tableau, par Lefebvre.

La *Conversion de Constantin,* petit tableau, par Charles Le Brun.

La *Résurrection du Christ,* par le même [3].

Une *tête de Vierge,* entourée de fleurs; une *tête de Christ,* entourée de fleurs ; toutes deux copies.

Saint Antoine, par Bichu.

Saint François Xavier, mauvais tableau.

La *Vierge,* mauvais tableau.

Sainte Geneviève, école de Le Brun.

Sainte Catherine, par Lorrain [4].

Saint Laurent, mauvaise copie d'après Le Sueur.

Un *Calvaire,* mauvais tableau.

Une *Sainte Famille,* par un auteur inconnu.

La *Construction du Temple de Salomon,* par Lucas.

La *Visitation de la Vierge,* mauvais tableau.

Saint Bruno en oraison, mauvais tableau.

La *Présentation au Temple,* par un auteur inconnu.

Trois morceaux de marbre noir formant un tableau, plus son cadre.

Et vingt-trois morceaux de cadres dorés et un cadre doré dans son entier.

Je certifie véritables les objets annoncés au présent état conforme à mes registres. A Paris, le 19 prairial an III de la République française (7 juin 1795).

Lenoir, *conservateur des monuments.*

[1] Ce tableau a été rendu à l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet. (Voy. *Inventaire des Richesses d'art.* Paris, Monuments religieux, I, 84.) — H. J.

[2] Aujourd'hui, à Saint-Nicolas du Chardonnet. (Même source, I, 84) — H. J.

[3] Il y avait à Saint-Nicolas du Chardonnet une *Résurrection de Jésus-Christ* que Dargenville attribue à Verdier (1778). — P. M.

[4] C'est Louis Le Lorrain. — P. M.

CLXXXIV

Les Conservateurs du Muséum national demandent à Lenoir trois tables de marbre blanc nécessaires pour la restauration des tableaux.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Extrait du registre des délibérations de la Commission temporaire des Arts adjointe au Comité d'Instruction publique.

Ce 15 germinal an III de la République française une et indivisible (4 avril 1795).

La Commission exécutive de l'Instruction publique invite celle des Arts à faire remettre au Conservatoire du Muséum trois tables de marbre blanc, de neuf pieds sur cinq de large, dont une cassée, provenant de Beaujon, déposées aux Petits-Augustins et nécessaires pour la restauration des tableaux de la République. La Commission charge la Section d'architecture de constater l'état de ces tables et de les délivrer au Conservatoire du Muséum.

Pour extrait conforme :

Paris, ce 22 floréal an III de la République une et indivisible (11 mai 1795).

Le secrétaire général de la Commission temporaire des Arts,

Signé : Oudry.

CLXXXV

État actuel du Dépôt des Monuments, rue des Petits-Augustins, demandé par la Commission temporaire des Arts, le 22 *thermidor an III de la République* (9 *août* 1795), *au citoyen* Lenoir, *conservateur dudit Dépôt.*

Ce Dépôt renferme les objets ci-après décrits :

ANTIQUITÉS.

Un tombeau égyptien en porphyre.

Un petit monument phénicien en marbre de Paros, chargé d'inscriptions phéniciennes et grecques.

Quatre inscriptions grecques, en marbre de Paros.

Huit statues antiques ou copiées d'après l'antique, en marbre de Paros.

Treize bas-reliefs antiques en marbre, chargés d'inscriptions.

Treize bustes antiques en marbre, tant grands que petits.

Dix-neuf bustes en bronze, moulés sur l'antique.

Un tombeau antique en marbre de Paros, orné de bas-reliefs.

Un autre *idem,* sans reliefs.

Un vase antique, en marbre gris.

Un vase *idem,* en albâtre.

Un vase cinéraire en verre.

Un autel antique en pierre, chargé de bas-reliefs.

Quatre autres pierres antiques, chargées de bas-reliefs et inscriptions.

Une armoire garnie de petites figures en bronze, dont l'inventaire a été fait par les membres de la Commission composant la Section de l'Antiquité.

Médailles aussi inventoriées par les mêmes.

MONUMENTS MODERNES.

La tombe de Frédégonde, mosaïque de l'an 600.

La tombe d'un des enfants de Louis IX en cuivre émaillé.

187 statues en marbre blanc de Carrare.

3 statues en terre cuite.

44 statues en pierre de Tonnerre, Saint-Leu et liais.

5 statues en ivoire.

4 statues en bois.

17 groupes en marbre blanc.

3 groupes en terre cuite.

1 groupe en ivoire.

1 groupe en bois.

50 statues de bronze.

2 colosses en plomb.

78 bas-reliefs en marbre blanc.

48 bas-reliefs en bronze.

3 bas-reliefs en bois.

17 bas-reliefs en pierre.

1 bas-relief en pierre volcanique.

35 bustes en marbre blanc.

7 bustes en bronze.

1 petite mosaïque représentant *saint Jérôme*[1].

7 émaux précieux.

3 globes de Coronelli.

3 autres plus petits.

Une armoire contenant des objets de curiosité, inventoriés par les membres composant la section de minéralogie.

Un bas d'armoire contenant des objets d'histoire naturelle, aussi inventoriés par les mêmes.

Quatre statues, dont les parties nues sont en argent.

Cinq bas-reliefs en argent.

Plusieurs autres objets de curiosité.

En 1793, j'ai publié un catalogue improvisé sur les monuments de sculpture et d'architecture.

Le 19 thermidor de l'an II (6 août 1794), j'ai remis au Comité d'Instruction publique un catalogue historique et chronologique de tous les monuments de sculpture réunis au Dépôt. J'y ai joint un catalogue détaillé de toutes les colonnes qu'il renferme[2].

MARBRES.

Pour dix millions environ de marbres bruts (estimation de 1790), suivant l'estimation d'experts.

[1] Dargenville signale en 1778, chez les *Petits-Pères* de la place des Victoires, « un tableau d'ancienne mosaïque où l'on voit *saint Jérôme avec un lion* ». — P. M.

[2] Voir ci-dessus le document CXL, p. 169.

Huit tables de marbres précieux de différentes grandeurs.

COLONNES, MOITIÉS DE COLONNES ET FUTS DE MARBRES PRÉCIEUX.

353 colonnes de toutes grandeurs, depuis 18 pouces jusqu'à 15 pieds, dont 2 en porphyre, 8 en chipollin, 8 en brèche de saravèche, 10 en granit rouge, 2 en vert poireau, 4 en brocatelle d'Espagne, 4 en vert de mer, 1 torse et 6 cannelées.

24 moitiés de colonnes de marbre commun.

8 fûts, dont 2 en brèche verte antique.

2 cuves et leurs pieds en granit des Vosges.

1 cuve en pierre de liais, exécutée à Florence, ornée de bas-reliefs.

26 bustes en plâtre.

TABLEAUX DES TROIS ÉCOLES.

Originaux, copies et portraits de toutes mesures.

1975 tableaux, non compris quelques rebuts.

133 portraits précieux.

200 volumes et cartons contenant des estampes.

22 planches de cuivre gravées.

18 dessins sous verre par LA HYRE.

21 *idem,* par Frère ANDRÉ.

10 estampes sous verre.

Le 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794), j'ai remis au Comité d'Instruction publique un catalogue historique des tableaux déposés dans le Dépôt.

Plus, le 2 brumaire suivant (23 octobre), un Rapport général et détaillé sur l'état du Dépôt.

Le 20 du même mois (10 novembre), un catalogue de vitraux précieux.

J'ai remis très-exactement à la Commission temporaire un état décadaire des objets entrés et sortis du Dépôt sur les différentes autorisations, ainsi qu'on peut le vérifier par les pièces qui doivent se trouver dans les cartons.

Objets remis au Muséum, sur inventaire et récépissés,
d'après autorisations suffisantes.

2 statues de marbre blanc, par MICHEL-ANGE.

1 vase et son plat en vermeil, pesant cinquante-quatre marcs une once.

4 vases étrusques et socles de marbre.

2 figures égyptiennes en basalte et socles de marbre.

2 fûts de porphyre.

2 fûts de colonnes cannelées.

1 vase antique damasquiné.

1 table d'albâtre oriental.

2 tables en porphyre.

2 *idem,* en portor.

1 *idem,* en chipollin.

7 bustes antiques en marbre blanc.

2 *idem*, en bronze.

Le modèle en plâtre du portail de Saint-Sulpice.

153 tableaux, grands et petits, tous originaux des trois écoles, dont un de Raphael de six pieds carrés.

N. B. Ces 153 tableaux sont à prélever sur les 1975 accusés plus haut dans le nombre de ceux qui sont au Dépôt.

Remis, pour le jardin national dit des Tuileries :

2 sénateurs, statues antiques de marbre de Paros.

Pour le cabinet national d'Histoire naturelle :

Quantité d'objets d'histoire naturelle, dont les inventaires et récépissés ont été dressés et délivrés par les membres de la Commission temporaire des Arts, composant les Sections de zoologie et de botanique.

Pour l'Agence des Mines :

2 globes de Coronelli.

Pour la Bibliothèque des Quatre-Nations :

2 globes de Coronelli.

Tous les bâtiments du Dépôt sont en bon état, ainsi que les conduites d'eau.

État des dépenses qui ne peuvent se reprendre que depuis le 1er vendémiaire an III, époque où la Commission exécutive a arrêté que les Conservateurs seraient chargés de recevoir pour tous les employés des Dépôts; avant cette époque, chacun des employés recevait par lui-même, motif qui m'a empêché d'en tenir un état.

MOIS.	APPOINTEMENTS			FRAIS DIVERS.	TOTAL.
	Du Conservateur.	Du Gardien.	Du Portier.		
Vendémiaire.....	250 #	125 #	83 # 7 s.	87 # 10 s.	545 # 17 s.
Brumaire........	250	125	83 7	76 17	535 4
Frimaire........	250	125	83 7	47 10	505 17
Nivôse.........	250	125	83 7	51 15	510 2
Pluviôse.........	250	125	83 7	59 10	517 17
Ventôse.........	250	125	83 7	60 »	518 7
Germinal........	250	125	83 7	75 »	533 7
Floréal.........	250	125	83 7	119 »	577 7
Prairial..........	250	125	83 7	128 10	586 17
Messidor.........	400	300	150 »	318 »	1168 »
Thermidor.......	400	300	150 »	183 »	1033 »

Lenoir, *conservateur des Monuments.*

CLXXXVI

État pour servir de suite au Catalogue des objets contenus dans la galerie du Muséum français, et qui y ont été placés après que ledit Catalogue a été fait[1].

Copie collationnée et renvoyée par la Commission exécutive au Conservatoire, le 25 thermidor an III (12 août 1795).

Signé : Robert, *président.* — Foubert, *secrétaire.*

Nos

125 Quatre *tables*, dont deux de vert campan, longueur 7 pieds, largeur 3 pieds 4 pouces, et deux de brèche violette, longueur 6 pieds, largeur 2 pieds 6 pouces.

126 Deux *gaînes* de Boule.

127 — Deux *vases* de forte proportion, en vert cipolin, garnis de bronzes avec gorges et satyres formant les anses.

128 Deux *vases* de porphyre rouge, de forme étrusque, faits de deux pièces, enrichis de bronze du genre arabesque.

129 Un *vase* de terre d'Urbin, percé dans le socle, orné de bronze.

130 État de vente. — Deux *vases* de sel de spatte (*sic*, pour Spath), à anses et boutons de bronze.

131 État de vente. — Deux *vases* en forme de cassolettes, en marbre de bleu turquin, enrichis de bronze.

132 État de vente. — Deux *coupes* d'albâtre de Montmartre, montées sur trépieds de bronze doré.

133 Deux *vases* en bronze, de couleur antique, avec sujets d'Enfants, d'après François Flamand.

134 Deux *vases* étrusques, de forme élevée.

135 État de vente. — Deux *coupes* d'ancien violet de la Chine, montées en bronze, sur socle d'albâtre.

136 Une *gaîne* de Boule, avec ornements et bronze doré, hauteur 3 pieds 2 pouces.

137 Trois *tables* de porphyre rouge, sur pieds dorés, longueur 6 pieds 4 pouces, largeur 2 pieds 10 pouces.

138 Une *table* ronde, de bois d'acajou massif, sur pieds de même bois, le tout sculpté. Diamètre 5 pieds.

139 Buste antique de porphyre avec draperie de bronze, représentant *Lépide*.

140 *Idem*, représentant *Galba*.

141 *Idem*, représentant *Néron*.

142 *Idem*, représentant *Tibère*.

[1] Bien que ne se rapportant pas directement au Dépôt des Petits-Augustins, la pièce suivante, conservée aux archives des Musées nationaux, nous a paru de nature à trouver place ici. Elle constate, en effet, la présence au Muséum national, en thermidor an III, d'un certain nombre de monuments provenant du Dépôt placé sous la direction d'Alexandre Lenoir. — J. G. — Le Catalogue du Muséum auquel cet état sert de complément est celui décrété par la Convention nationale, le 27 juillet 1793 (1 vol. in-8° de 120 p. comportant 537 nos pour la peinture et 124 nos pour les bronzes, bustes, etc.). — H. J.

143 *Idem,* représentant *Auguste.*
144 *Idem,* représentant *Claude.*
145 Groupe de bronze avec plinthe de même métal, représentant *Pluton et Proserpine.*
146 Groupe de bronze représentant *Borée et Orithie.*
147 *Idem,* représentant *Junon soutenue par les vents,* par L'Allegarde.
148 *Idem,* représentant *Jupiter foudroyant les Titans,* par le même.
149 *Coupe* d'agathe et deux *mains* de jaspe.
150 Deux *coquilles* bordées de bronze.
151 Deux *meubles,* vieux laque et ébène, ornés de bronze doré, avec dessus de marbre Tarantaise.
71 État de vente. — *Vase* de porcelaine de Sèvres, fond bleu lapis, orné de bronze doré, semblable à celui indiqué sous le même numéro dans le Catalogue.
152 Deux *fûts de colonne* de porphyre rouge, cannelés, avec bandeaux sculptés et socle de même matière.
153 Deux *fûts de colonne,* cannelés, de marbre gris.
154 Deux *meubles* en bois d'acajou, à jour et garnis de glaces.
155 Deux *fûts de colonne* de granit gris.
156 Quatre *consoles* en bois, et leurs quatre socles aussi en bois; le tout peint, imitant le marbre blanc veiné.
157 *Pied de table,* de bois sculpté et peint en blanc et doré, non employé, et pour une table cintrée de granit rouge oriental, indiquée au Catalogue sous le n° 82.
158 Espèce de *tabernacle* en bois peint en marbre blanc veiné, avec ornements dorés.
159 Un *vase de porphyre* garni en vermeil, représentant un aigle.
160 Une *Vierge de vermeil,* sur un pied de même matière, émaillée.
161 *Trépied de bronze doré.* La cuve dudit trépied en vert antique; le tout portant de hauteur 16 pouces.
162 Deux *colonnes* de marbre de couleur rougeâtre et veiné, ordre de Pestum, et cannelées; hauteur 5 pieds.

Sur l'épine de la galerie, dans le premier meuble en bois d'acajou à jour, sous le n° 154, sont les objets ci-dessous énoncés, savoir :

1° *Manuscrit grec, couvert en ivoire sculpté,* monté en vermeil, orné de pierres d'un côté. Lesdites pierres fines sont de peu de valeur.

2° *Sceptre* en or, dit de Charlemagne.

3° Un *bâton,* dit *consulaire,* de vermeil et or.

4° Une *paire d'éperons* antiques, en or.

5° Une *patène* de serpentin, montée en or et pierres.

6° Un *grand calice* ciselé, en vermeil, et les deux burettes de même matière, avec soucoupe aussi en vermeil; cette soucoupe doit être rapportée au n° 8 du second meuble en bois d'acajou ci-après énoncé, et conformément à l'état général sous les n°s 79 et 83.

7° Une *tête d'enfant* en agathe.

8° Un *cristal de roche en forme de gros œuf.*

Sur l'épine de la galerie, dans le second meuble en bois d'acajou à jour, sous le n° 154, sont les objets ci-dessous énoncés, savoir :

1° Une *fiole d'agathe,* montée en vermeil.

3° Une *aiguière en cristal*, gravée et fêlée, garnie de son couvercle en or.

4° Un *calice en vermeil et ambre jaune.*

5° Un *vase d'agathe,* garni de bronze doré, et les anses aussi de bronze doré et représentant des serpents.

6° Une *coupe d'agathe* avec un petit cercle en perles de bronze.

7° Une *coupe de jaspe sanguin.*

8° Une *grande coupe* en vermeil ciselé.

Quatre chemises de taffetas cramoisi doublées de toile.

Les pendules.

163 *Socles* de différentes pierres et de différentes proportions, et non indiquées au Catalogue imprimé.

Seize gaînes de bois peint et imitant différents granits.

Quarante-cinq banquettes, dont cinq portées sur l'état du garde-meuble et envoyées par ordre de RESTOUT.

Changements faits dans la galerie du Muséum depuis l'impression du Catalogue et ci-après énoncés, savoir :

1° Page 103 du Catalogue, n° 532, substitué à la place du tableau de LOUIS CARRACHE, le tableau de DROUAIS, représentant la *Cananéenne.*

2° Page 108 du Catalogue, n° 534, à la place de PHILIPPE DE CHAMPAGNE, désigné l'*Extrême-Onction,* substitué un tableau de JOUVENET, représentant une *Apparition de la Vierge à un mourant.*

3° Page 102 du Catalogue, n° 528, à la place de la *Vierge* de MIGNARD, substitué un tableau de MICHEL-ANGE DE CARRAVAGE, représentant un *Saint Sébastien.*

4° Page 33 du Catalogue, n° 158, le tableau représentant *Mars, Vénus et l'Amour,* a été ôté par décence et reporté dans les magasins.

5° Page 37, à la place du tableau d'ANDRÉ DEL SARTE, on a mis la *Vierge* de MIGNARD, qui se trouvait précédemment sous le n° 528.

Et ont signé : REGNAULT, BOSSUT, VINCENT.

Un trépied à pied de biche, en cuivre.

Et ont signé : REGNAULT, BOSSUT, VINCENT, FOUBERT, SURET.

Pour copie conforme :

GINGUENÉ.

CLXXXVII

Reçu de deux tableaux de Bachelier, venant de Choisy, remis par Lenoir à Duvivier, directeur de la Savonnerie, sur l'ordre de la Commission exécutive de l'Instruction publique.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

Extrait du registre des délibérations de la Commission exécutive de l'Instruction publique.

Du 15 thermidor an III de la République française une et indivisible (2 août 1795).

Article premier. — Le Conservatoire du Muséum des arts remettra au citoyen Duvivier, sur son récépissé, quatre tableaux déposés dans les salles de l'Académie de peinture, dont deux représentant des *fleurs et des fruits* par Ladey, de quatre pieds sur cinq, et les deux autres de Bachelier représentant une *Chasse de l'ours* et une *Chasse au loup,* de six pieds sur cinq.

Art. 2. — Le conservateur du Dépôt de Nesle est pareillement chargé de remettre au citoyen Duvivier, sur son récépissé, deux tableaux de Schereider[1], dont les sujets sont un *mélange de fruits, de légumes et d'animaux,* de six à sept pieds sur quatre à cinq de hauteur.

Art. 3. — Le citoyen Duvivier rendra les tableaux qui lui sont confiés dans le même état qu'il les aura reçus.

Signé : Ginguené.

Je soussigné reconnais avoir reçu du citoyen Lenoir, conservateur du Dépôt en la maison des Petits-Augustins, deux tableaux originaux de Bachelier, représentant *Chasses d'animaux,* venant de la maison et château de Choisy, lesquels tableaux m'ont été livrés en vertu d'une lettre datée du 15 thermidor an III, expédiée par la Commission exécutive de l'Instruction publique, qui, par erreur, avait désigné ces deux tableaux au Muséum.

Paris, ce 18 fructidor, troisième année républicaine (4 septembre 1795).

Duvivier,

Directeur de la Manufacture nationale des tapis, tableaux (*sic*) *et meubles,*

Quai de Chaillot, n° 25.

CLXXXVIII

Monument d'Ancyre envoyé à la Bibliothèque des Quatre-Nations[1].

Monument d'Ancyre, élevé en l'honneur d'Auguste.

Demandé par le citoyen Le Blond et exécuté pour la Bibliothèque des Quatre-Nations, autorisé le 19 fructidor an III (5 septembre 1795) et le 13 pluviôse an IV (4 février 1796), terminé et posé en l'an VI (1797-1798).

Le citoyen Scellier, marbrier, qui a exécuté le monument avec beaucoup de soin, a fourni son mémoire que j'ai entre les mains; il se monte, sans règlements, à la somme de 13,014 fr. 75 c.

[1] Cette note est accompagnée de deux mémoires : l'un portant le détail des frais dus au citoyen Scellier pour le monument d'Ancyre; l'autre relatif aux marbres reçus en compte par le marbrier. En outre, on trouve au dossier une vue du monument d'Ancyre, gravée par Guyot, d'après le dessin de Lenoir, portant la signature et approbation de Lenoir. — J. G.

Je me charge du règlement de ce mémoire, dont il sera remis par moi une expédition à la comptabilité du ministère.

Le citoyen Scellier, suivant le procès-verbal qui a été dressé, a reçu sur ce monument un à-compte de vieux marbres montant à la somme de 8,228 liv. 5 s. 10. d.

CLXXXIX

Ordre de remettre un morceau de marbre pour l'inscription à la mémoire de Chaudot, notaire.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Extrait du registre des délibérations du Comité d'Instruction publique, ce 26 *fructidor an III de la République française une et indivisible* (12 *septembre* 1795).

Sur la demande de l'un de ses membres, le Comité autorise la Commission extraordinaire d'Instruction publique à faire prendre dans le dépôt des Petits-Augustins, pour être remis à la Section du Contrat Social, en la personne du citoyen Laurent, un morceau de marbre sur lequel doit être gravée l'inscription du monument que cette Section va élever à la mémoire de Chaudot[1].

Pour extrait conforme, ce 26 fructidor an III de la République française (12 septembre 1795).

DRULHÉ, *président;* CREUSÉ-PASCAL, BORDÈS, MERCIER, LALANDE, DELEYRE, VILLAR, FOURCROY.

Pour copie conforme :

GINGUENÉ.

(Suit le reçu du morceau de marbre destiné à l'inscription du monument élevé à la mémoire de Chaudot, notaire. Ce reçu, du 2e complémentaire de l'an III (18 septembre 1795), est signé Laurent.)

CXC

Lettre du ministre de l'Intérieur autorisant LENOIR à faire enlever du dépôt de Nesle les objets désignés dans l'état soumis au ministre.

Le ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 11 vendémiaire an IV de la République une et indivisible (3 octobre 1795).

Je vous préviens, Citoyen, que j'ai autorisé le conservateur du Dépôt de Nesle à vous livrer, sur votre récépissé, et pour être placés au Musée des Monuments français, les objets désignés dans l'état que vous m'avez adressé et dont je lui ai envoyé copie.

Quant aux objets faisant partie du *Monument érigé aux Condé,* resté dans la ci-devant église des Jésuites, et que vous me demandez pour réunir à ceux

[1] Vivant-Jean-Baptiste Chaudot, notaire, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, et exécuté le 25 pluviôse an II (13 février 1794). — J. G.

que vous avez déjà à votre disposition, la situation difficile des finances me force de remettre à un temps meilleur la dépense qu'exigerait cet enlèvement.

Salut et fraternité. BENEZECH.

Le Directeur général de l'Instruction publique,
GINGUENÉ.

CXCI

État des bustes, vases, marbres et colonnes remis par LENOIR pour la Bibliothèque des Quatre-Nations en 1795 et les années suivantes.

État des bustes en marbre et en bronze, vases, marbres et colonnes qui ont été remis au citoyen LE BLOND, *pour la Bibliothèque des Quatre-Nations, d'après l'arrêté de la Commission exécutive de l'Instruction publique du* 19 *frimaire an III* (9 décembre 1794).

An III. — Le 14 fructidor (31 août 1795), remis un buste en bronze du *cardinal de Richelieu* [1]; une table en marbre brèche violette, venant de *Saint-Sulpice;* deux socles de même marbre, deux *idem,* en albâtre d'Orient [2].

An III. — Le 20 fructidor (6 septembre 1795), six *bustes* en bronze [3] venant de *Saint-Germain des Prés;* le 29 dudit, remis neuf autres *bustes* en bronze venant de *Saint-Germain des Prés.*

An IV. — Le 5 vendémiaire (27 septembre 1795), remis un buste en terre cuite, par CAFFIERY [4]; le 15 dudit (7 octobre), remis plusieurs débris de marbre, pour le service de la Bibliothèque; le 21 (13 octobre), remis plusieurs panneaux de la grille de Saint-Germain l'Auxerrois.

Le 12 nivôse (2 janvier 1796), remis une grande quantité de carreaux en marbre blanc et noir, bandes de marbre pour le carrelage du péristyle de la Bibliothèque; plus, un piédestal en marbre blanc et une statue de *Germanicus* en marbre, venant du *jardin de Richelieu;* une bande de cuivre jaune,

Le 8 ventôse (27 février 1796), remis à Scellier, marbrier, une grande quantité de marbre pour l'exécution de la porte de la Bibliothèque; le 12 dudit (2 mars), remis une grande *table,* marbre grand antique, que j'ai fait faire avec des débris provenant de *Saint-Denis;* le 19 dudit (9 mars), remis le restant de la grille de Saint-Germain; le 15 dudit (5 mars), remis un petit *monument antique* [5] en forme de balustre, chargé d'une inscription phénicienne et d'une grecque [6] venant d'un magasin du Louvre. Le 27 (17 mars), remis un gros tronçon de colonne de marbre cipolin, venant de *Saint-Sulpice,* pour faire un piédestal; plus, une statue en marbre d'*Auguste*

[1] « Provenant de la Sorbonne. » — Mˢ A. L.

[2] « Que j'ai fait faire avec des débris provenant de Saint-Sulpice. » — Mˢ A. L.

[3] « Sauvés de l'incendie de la Bibliothèque de Saint-Germain des Prés. » — Mˢ A. L.

[4] Sans doute le buste de Peiresc qui se trouve encore dans les salles de la Bibliothèque Mazarine. — J. G.

[5] « En marbre de Paros. » — Mˢ A. L

[6] « Et de la traduction en grec de cette même inscription, apportée en France par l'ambassadeur Nointel. » — Mˢ A. L.

jeune, venant du *jardin de Richelieu;* le 18 prairial (6 juin 1796), remis deux *tables* de marbre de Sicile, que j'ai fait faire avec des débris provenant de *Saint-Sulpice;* le 24 dudit (12 juin), remis un buste colossal en bronze, représentant *Minerve,* venant de l'abbaye de *Saint-Germain des Prés;* plus, un fût de colonne en bois, peint en porphyre; le 5 fructidor (22 août), remis une *table* en vert de mer, faite avec des débris de *Saint-Sulpice.*

An V. — Le 2 vendémiaire (23 septembre 1796), remis une statue en marbre représentant un *Philosophe,* et son piédestal en marbre blanc, venant du *jardin de Richelieu;* le 19 dudit (10 octobre), remis une *table* de porphyre incrusté dans un morceau de vert de mer, le tout venant de Saint-Sulpice.

Le 15 floréal (4 mai 1797), remis 8 *bustes* en marbre, venant de la *salle des Antiques;* le 20 dudit (9 mai), remis vingt autres *bustes*, aussi en marbre, venant de la *salle des Antiques;* le 24 pluviôse (12 février), remis douze *bustes,* dont plusieurs sont antiques, venant du lieu ci-dessus indiqué.

An VI. — Le 8 floréal (27 avril 1798), remis seize *bustes* en marbre, venant de la *commune de Sceaux;* un *idem* de la *salle des Antiques,* et un semblable de chez le *sieur Terrier.*

Le 15 thermidor (4 août), remis un fort beau *vase* en marbre jaune antique, orné de sculptures [1], que j'ai fait restaurer, venant de la *salle des Antiques.*

An VII. — Le 26 pluviôse (14 février 1799), remis un *buste* antique en marbre rouge [2], que l'on croit être celui de *Scipion l'Africain,* venant de la *salle des Antiques.*

Le 12 germinal (1er avril), remis deux *statues* antiques de moyenne grandeur et mutilées [3], venant de la *commune de Sceaux* [4], plus quatre moyennes colonnes en marbre vert de mer, venant de *Saint-Denis* [5].

CXCII

État de marbres et colonnes retirés du Musée des Petits-Augustins par l'Administration du Musée du Louvre [6].

État des marbres et des colonnes qui ont été retirés du Dépôt des Petits-Augustins par l'Administration du Musée du Louvre.

Le 28 fructidor an III (14 septembre 1795), 2 tables de marbre brocatelle d'Espagne; 2 *idem* en marbre de Sicile.

An IV. — Le 4 vendémiaire (26 septembre 1795), quatre colonnes,

[1] « Orné de mascarons et de guirlandes de fleurs. Il était cassé en trois morceaux... » — — Ms A. L.

[2] « Dont les yeux sont creusés... » — Ms A. L.

[3] « Représentant *Diane* et *Apollon*... » — Ms A. L.

[4] Le manuscrit A. L. dit : « provenant de la Salle des Antiques. »

[5] « NOTA. Les quatre autres sont employées au Musée au tombeau de Catherine de Clermont-Tonnerre. » — Ms A. L.

[6] Voir l'état publié tome I, p. 124; celui-ci est plus détaillé et commence plus tôt. Cet état se retrouve aussi dans le manuscrit A. L., qui nous a fourni quelques additions, mais qui, pour le surplus, est entièrement conforme à celui que nous publions ici. — J. G.

marbre vert de mer, de 8 pieds 11 pouces, avec bases et chapiteaux ornés de flammes en cuivre doré, venant des *Carmélites*.

Le 6 dudit (28 septembre), quatre colonnes de marbre brocatelle d'Espagne, de 8 pieds de haut, ornées de chapiteaux en bois doré et de bases en marbre, provenant des *Mathurins*. Quatre colonnes en granit rose de 7 pieds environ, avec bases et chapiteaux en marbre blanc, venant de *Saint-Eustache;* plus un gros fût de colonne en brocatelle d'Espagne, garni d'un tore en cuivre doré, venant de *Saint-Germain l'Auxerrois*.

Le 7 (29 septembre), remis deux moyennes colonnes en marbre noir avec chapiteaux et bases en cuivre, venant de l'*Ave Maria*.

Le 18 (10 octobre), remis deux cyppes en marbre brèche violette, garnis de leurs socles en bleu turquin, venant de la chapelle *Beaujon*.

An V. — Le 9 frimaire (29 novembre 1796), remis une portion de la grille de *Saint-Germain l'Auxerrois;* l'autre partie avait été donnée à la Bibliothèque des Quatre-Nations.

Le 28 germinal (17 avril 1797), remis une statue antique de *Bacchus* et une *idem* de *Méléagre*, provenant du *jardin de Richelieu*. Autre *idem*, représentant *Vénus*. Autre représentant un *Consul*, et une *dito*, très-mutilée, venant de la salle des Antiques. Le 29 dudit, remis un *tombeau antique* en marbre, de 6 pieds de long, venant de *Saint-Sulpice*.

Le 5 prairial (24 mai 1797), remis une statue de *Junon*, marbre cru antique, venant du *jardin de Richelieu;* plus, une moyenne statue antique représentant *Bacchus*, venant de chez le sieur Terrier; un *tombeau antique* en marbre de Paros, de 6 pieds de long, orné de bas-reliefs, provenant de *Saint-Sulpice*.

Le 12 (31 mai), remis le sarcophage antique en porphyre qui avait servi de *tombeau au comte de Caylus*, provenant de *Saint-Germain l'Auxerrois;* plus, tous les socles en marbre noir que j'ai fait faire pour le porter.

Le 14 (2 juin), une colonne de granit rouge d'Égypte, de 11 pieds, provenant de *Saint-Sulpice;* plus, une statue en marbre blanc, antique, mutilée [1], représentant *Minerve*, provenant de la *salle des Antiques*. Le 23, remis plusieurs chapiteaux et bases en plomb, provenant de *Saint-Germain des Prés* [2].

Les 26 et 27 dudit (14 et 15 juin), remis six colonnes de *marbre* cipolin, de 12 pieds de haut, venant de *Saint-Germain des Prés;* plus, deux chapiteaux et deux bases en plomb.

Les 27 et 28 (15 et 16 juin), six colonnes de 12 pieds en brèche violette, venant des *Grands-Augustins*.

Le 29 (17 juin), remis une colonne marbre rance, 10 pieds de haut avec chapiteau en bois, provenant de *Saint-Eustache;* une *idem* en marbre noir, venant de l'ancienne *église de Montmartre*.

Le 1er messsidor (19 juin 1797), remis trois colonnes marbre rance, de

[1] « A laquelle il manque un bras. » — Ms A. L.

[2] « Provenant des grandes colonnes cipollin de Saint-Germain des Prés. » — Ms A. L.

10 pieds, avec chapiteaux et bases en bois, provenant de *Saint-Eustache;* plus, une colonne de 8 pieds, marbre noir, venant de *Montmartre;* plus, deux troncs de colonne, formant 12 pieds, en brèche violette, provenant des *Grands-Augustins.*

Le 15 (3 juillet), quatre grandes colonnes de marbre noir, cannelées, provenant des *Minimes.*

Le 16 messidor (4 juillet), remis deux grandes colonnes en marbre blanc, provenant de *Saint-Sulpice;* plus quatre colonnes de marbre noir, venant des *Carmes.*

Le 21 (9 juillet), remis cinq colonnes, marbre noir, avec bases et chapiteaux, venant de l'*église Montmartre.*

Le 22 (10 juillet), remis deux colonnes de 12 pieds, marbre rance, avec chapiteaux et bases en cuivre doré, venant de la *Sorbonne.*

Le 23 (11 juillet), remis la statue en marbre de la *Sainte Vierge*[1], venant des *Carmes.*

Le 1er thermidor (19 juillet), remis quatre colonnes de 12 pieds, marbre vert campan, avec bases et chapiteaux en marbre blanc, venant des *Jésuites.*

Le 24 (11 août), remis deux colonnes en marbre noir et blanc, garnies de leurs bases et de leurs chapiteaux en cuivre, venant des *Carmélites.*

Le 25 (12 août), remis deux colonnes cannelées en marbre noir, venant des *Minimes;* plus, une forte colonne de 12 pieds, marbre rance, avec chapiteau et base en cuivre doré, venant de la *Sorbonne.*

Le 29 (16 août), remis une forte colonne[2], marbre rance avec chapiteau et base en cuivre comme dessus, venant de la *Sorbonne;* plus, cinq colonnes en marbre noir, venant des *Grands-Augustins.*

Le 30 (17 août), remis deux colonnes de marbre, dit *tigret,* de 12 pieds, avec bases et chapiteaux en plomb doré, venant de *Saint-Sulpice;* plus, une colonne de 12 pieds, marbre brèche violette, venant des *Grands-Augustins.*

Le 1er fructidor (18 août), remis deux colonnes de 10 pieds, marbre grosse brèche[3] de Vérone, avec bases et chapiteaux, provenant de *Sainte-Geneviève*[4].

Le 2 (19 août), remis deux colonnes de marbre rance[5], avec bases et chapiteaux, provenant de *Sainte-Geneviève,* trois autres colonnes *idem,* du même lieu; plus, quatre grandes colonnes de 15 pieds, marbre rance avec chapiteaux et bases en cuivre doré, venant de la *Sorbonne.*

Le 3 (20 août), remis deux colonnes en marbre noir, provenant des *Grands-Augustins;* plus, deux colonnes marbre rance, venant de *Sainte-Geneviève;* deux *idem,* marbre Sainte-Beaume, venant du *petit Calvaire;* deux *idem,* marbre Languedoc, avec bases et chapiteaux en marbre blanc, venant de *Notre-Dame.*

[1] « Que l'on attribue au BERNIN... » — Ms A. L. — Voir t. I, p. 126, note 1. — H. J.

[2] « Une colonne de 12 pieds... » — Ms A. L.

[3] « ...de grosse brèche, dite brèche universelle de Vérone... » — Ms A. L.

[4] « Elles portaient la châsse. » — Ms A. L.

[5] « ...de 10 pieds, comme les précédentes, avec lesquelles elles étaient accouplées pour supporter la châsse de sainte Geneviève. » — Ms A. L.

Le 4 (21 août), remis deux colonnes *idem,* marbre Languedoc, venant de *Notre-Dame;* deux *idem,* marbre noir, venant de *Sainte-Geneviève;* deux *idem,* marbre rance, avec leurs chapiteaux et bases, venant des *Minimes;* une *idem,* marbre noir, provenant des *Filles-Dieu.*

Le 5 (22 août), remis deux colonnes marbre rance, venant de *Sainte-Geneviève;* plus, deux *idem,* en marbre noir, provenant des *Filles-Dieu.*

Le 16 (2 septembre), il a été remis une grande quantité de bordures dorées, transportés en plusieurs voyages dans des voitures.

An VI. — Le 9 floréal (28 avril 1798), remis quatre chapiteaux et quatre en cuivre provenant des colonnes de marbre rance de la *Sorbonne.*

Les 28 et 29, remis deux fortes colonnes en marbre rance, venant de la *Sorbonne.*

Les 1er et 2 prairial (20 et 21 mai), remis deux fortes colonnes en marbre rance, provenant de la *Sorbonne;* le 3, remis une statue antique en porphyre, venant de la commune de *Sceaux.*

Les 24 et 25 (12 et 13 juin), remis deux colonnes de 7 pieds et demi, en porphyre, venant de *Saint-Denis;* plus, un bas-relief étrusque en marbre[1], plusieurs autres bas-reliefs antiques[2], bustes, torses antiques et moyennes statues, provenant de la *salle des Antiques,* et de chez le sieur Terrier.

Le 27 thermidor (14 août), remis un chapiteau corinthien antique, en marbre blanc, venant de la *salle des Antiques.*

An VII. — Le 13 vendémiaire (4 octobre 1798), remis une statue antique représentant *Méléagre,* venant du *jardin de Richelieu;* plus, sept autres figures aussi antiques, mais très-mutilées (ces figures sont dans la proportion de 3 pieds); un *bas-relief* représentant un *Combat,* plusieurs inscriptions et *bas-reliefs,* etc., provenant de la *salle des Antiques,* du sieur Terrier et d'un magasin du Louvre.

CXCIII

État général des tableaux et autres objets qui ne tiennent point à la Collection des Monuments français, et qui se trouvent déposés provisoirement dans le Musée de la rue des Petits-Augustins[3].

DE SAINT-LOUIS LA CULTURE, RUE SAINT-ANTOINE.

Grands tableaux :

1 L'*Annonciation,* grand tableau, par PHILIPPE CHAMPAGNE.

[1] « ...de Paros. » Ms A. L.

[2] « Inscriptions antiques. » — Ms A. L.

[3] Cet état est placé en tête des pièces de l'an IX. La note du dernier article n'aurait pas été écrite en l'an III ou en l'an IV. Voyez dans la *Revue universelle des Arts* (t. XXI, 1865, p. 61-86 et 125-160) le catalogue historique et chronologique des peintures et tableaux réunis au Dépôt national des Monuments français, par ALEXANDRE LENOIR, adressé au Comité d'Instruction publique le 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794). Cet état avait été déjà publié dans le *Bulletin* du Comité historique des Arts et Monuments (Paris, Paul Dupont, 1845, in-8°, p. 275 et suiv.) par M. ALBERT LENOIR. — Beaucoup des peintures énumérées ici figurent sur les états de tableaux envoyés au Muséum national, à diverses reprises

2 La *Visitation, idem,* par JAURAT.
3 Une copie de la *Transfiguration* de RAPHAEL, par un auteur inconnu.
4 Une *Vision de saint François Xavier,* par NINET DE LESTIN.
5 L'*Apothéose de saint Louis,* par SIMON VOUET.
6 *Sainte Catherine en prière,* par THOUSÉ.
7 *Louis IX en prière,* par le même.
8 Trois grands tableaux, par NINET DE LESTIN, représentant des sujets de la *Vie de Louis IX.* (Le quatrième est resté sur les lieux.)
9 L'*Assomption de la Vierge,* par TARAVAL.
10 *Saint François Xavier prêchant des Indiens,* par M. CORNEILLE.

Moyens tableaux :

11 Trois copies faisant dessus de portes, dont une d'après RUBENS.
12 *Jésus prenant un repas chez le Pharisien,* copie d'après P. VÉRONÈSE.
13 Six *Mois* de l'année, peints par PATEL AINÉ.
14 La *Vierge et Jésus,* par LAHYRE.
15 La *Peste de saint Roch,* mauvaise copie, d'après TINTORET.
16 *Jésus en pied,* attribué à CHAMPAGNE.
17 Un petit plafond, peint dans l'école de VOUET.
18 *Sainte Geneviève,* par LESTIN.
19 La *Mort de la Madeleine,* par VIGNON.
20 *Saint Pierre délivré de prison,* par CHAMPAGNE.
21 *Saint Fiacre refusant les honneurs,* par LAHYRE.
22 Les *Douze Apôtres,* en buste miniature, d'après DIEPEMBECK.

PETITS-AUGUSTINS.

Grands tableaux :

23 La *Résurrection de Lazare,* copie d'après SÉBASTIEN DEL PIOMBO.
24 Six tableaux représentant des sujets de la *Vie de la Vierge,* par P. CHAMPAGNE.
25 Plusieurs mauvais tableaux représentant des sujets de la *Passion du Christ.*
26 Quatre tableaux représentant des sujets de la *Vie de la Vierge,* par VIGNON.

Moyens tableaux :

27 Quatre *idem,* représentant des sujets de la *Vie de saint Augustin,* par BLANCHARD.
28 *Sainte Geneviève,* peinte en buste, par BLANCHARD.
29 Cinq médiocres tableaux, peints sur bois.
30 Un *Calvaire,* peint sur bois, entouré de sujets en grisaille; auteur inconnu.
40 Plusieurs tableaux ne méritant pas description.

de 1792 à 1794; toutefois, on a cru devoir conserver la liste des tableaux déposés provisoirement au Musée des Petits-Augustins, telle que LENOIR l'a dressée, dût-elle faire, dans certains cas, double emploi avec d'autres pièces. On a ici la récapitulation complète des registres d'entrée, aujourd'hui perdus, comme on l'a dit, où le conservateur inscrivait au jour le jour tout ce qui lui était envoyé. — J. G.

DES JACOBINS, RUE SAINT-HONORÉ.

Grands tableaux :

41 *Saint Hyacinthe délivrant un prisonnier,* par LESTIN.
42 Une *Descente de croix,* copie d'après LE BRUN, par HOUASSE, son élève.
43 L'*Annonciation,* par F. PORBUS.
44 *Saint Thomas d'Aquin en prière,* par VIGNON.
45 *Saint Augustin donnant un ordre à sainte Geneviève,* par LAHYRE.
46 *Saint Hyacinthe guérissant des malades pestiférés,* par LESTIN.

Moyens tableaux :

47 *Jésus et sa famille parmi des Religieux,* par LALLEMENT.
48 Un *Ecce Homo* en buste, par MIGNARD.
49 Une *Mère de Douleur, idem,* par le même.
50 *Jésus à la colonne,* copie, d'après PAUL VÉRONÈSE.
51 Portraits en pied de *Henri IV,* de *Louis IX* et de *Louis XIII,* par LESTIN.

GRANDS-CARMES.

Grands tableaux :

52 Un grand *Christ,* peint par RESTOUT.
53 La *Fuite de Jésus en Égypte,* par SÉLE (*sic*), élève de VOUET.
54 Le *Réveil de Joseph,* par le même.
55 *Saint Roch,* copie d'après l'école florentine.

CAPUCINS, RUE SAINT-HONORÉ.

Grands tableaux :

56 L'*Assomption de la Vierge,* par LAHYRE.
57 Un grand *Crucifix,* par LESUEUR.
58 Une *Sainte Famille en Égypte,* par LAHYRE.
59 *Saint François stygmatisé,* attribué à LAHYRE.
60 Allégorie relative à une maladie qu'eut Louis XIII, par MIGNARD.
61 La *Mort de saint François,* auteur inconnu.
62 Le *Père Éternel,* dans une forme ronde, par LAHYRE.

BLANCS-MANTEAUX.

Grands tableaux :

63 *Jésus au jardin des Oliviers,* par PAROCEL FILS.
64 Le *Miracle des cinq pains,* attribué à STELLA.
65 Le *Repos de la Vierge en Égypte,* par LOYR.
67 L'*Annonciation de la Vierge,* auteur inconnu.
68 Douze mauvais tableaux qui ornaient le réfectoire.
69 *Jésus mort, posé sur les genoux de sa Mère,* attribué à TRÉVISANI.
70 Un *Calvaire,* peint sur bois, attribué à FRANCK.
71 Un *Calvaire,* tableau gothique, peint sur bois et sur un fond doré.

DU SÉPULCRE.

Grands tableaux :

72 La *Résurrection du Christ,* ex-voto, par LE BRUN.

73 Le *Martyre de sainte Catherine,* copie faite d'après un maître flamand.
74 Le *Mariage de sainte Catherine,* attribué à MIGNARD.
75 L'*Histoire de la sainte Face,* dont on a fait Saint Voult, du mot *vultus*.

Moyens tableaux :

76 *Saint Jérôme dans le désert,* par LAHYRE.
77 Une *Descente de croix,* peinte sur bois, attribuée à l'école florentine.
78 *Saint Sébastien,* par BAUJIN.
79 Un tableau à compartiments, représentant la *Passion,* peint sur bois, attribué à ABDEGRAÉF[1].
80 *Saint Luc,* par DESMARTIN.

SAINTE-CHAPELLE.

Moyens tableaux :

81 *Louis IX en prière,* mauvais tableau.
82 Trois médiocres tableaux sans description.

SAINTE-OPPORTUNE.

Moyens tableaux :

83 Un *Crucifix,* peint dans l'école de VANLOO.
84 La *Présentation au Temple,* attribué à BOULLOGNE[2].

SAINT-HONORÉ.

Moyens tableaux :

85 La *Nativité du Christ,* par SÉBASTIEN BOURDON.
86 Le *Sommeil de Joseph,* par CHAMPAGNE (J. B.).
87 *Saint Roch,* attribué à SYMPOL.
88 Une *Descente de croix,* sur bois, auteur inconnu.
89 La *Fraction du pain,* par Frère ANDRÉ.
90 L'*Annonciation,* mauvais tableau.

SAINT-LOUIS DU LOUVRE.

Grands tableaux :

91 Une *Descente de croix,* par CHARLES COYPEL.
92 L'*Annonciation,* par le même.
93 Les *Disciples d'Emmaüs,* par le même. Ces deux tableaux sont ovales.
94 *Saint Nicolas sauvant des nautoniers du naufrage,* par GALLOCHE.
95 Le *Martyre de saint Thomas de Cantorbéry,* par PIERRE.
96 La *Madeleine dans le désert,* par CARLE VANLOO.
97 Le *Baptême du Christ,* par RESTOUT.

Moyens tableaux :

98 *Jésus à la colonne,* par COYPEL.
99 La *Visitation de la Vierge,* par SIMON VOUET.

[1] LENOIR veut évidemment dire : ALDEGREVER. — J. G.
[2] D'après Dargenville (1778), la *Présentation au Temple* était de JOUVENET. — P. M.

SAINT-BENOIT.

Moyens tableaux :

100 La *Fraction du pain,* copie d'après CHAMPAGNE.
101 Une *Sainte Famille,* copie d'après BAROCHE.
102 Un *Christ,* d'après LE BRUN.
103 La *Transfiguration,* auteur inconnu.
104 Le *Baptême du Christ,* par HALLÉ.
105 Un tableau ancien en deux parties (de peu de valeur).
106 *Sainte Geneviève,* tableau médiocre.
107 Deux mauvais tableaux, *Saint Joseph* et l'*Ange gardien*.
108 Deux autres mauvais tableaux, sans description.

BARNABITES.

Grands tableaux :

109 Deux grands tableaux qui servaient de tapisseries, représentant l'*Adoration des Mages* et l'*Adoration des Bergers.*
110 Un *Ecce Homo,* représenté assis, par CHAMPAGNE.
111 Un *Calvaire,* peint dans l'école de VOUET.

Moyens tableaux :

112 *Saint Louis en oraison,* par BLANCHARD.
113 Une *Tête d'Ecce Homo,* copie d'après LE BRUN.

SAINT-ÉTIENNE DES GRÈS.

Moyens tableaux :

114 Le *Martyre de saint Étienne,* auteur inconnu.
115 Une *Sainte Famille,* copie d'après WANDICK.
116 Autre copie, d'après CHAMPAGNE.
117 La *Trinité,* petit tableau rond, par COYPEL.

MADELONNETTES.

Moyens tableaux :

118 La *Flagellation du Christ,* peint dans l'école de LE BRUN.
119 *Saint Victor et un diacre,* attribué à BAUGIN.
120 Une *Madeleine en prière,* auteur inconnu.
121 La *Conversion de saint Augustin,* attribué à LOYR.
122 Un *Religieux peint après sa mort,* auteur inconnu.
123 La *Visitation,* copie d'après SÉBASTIEN DEL PIOMBO.
124 Une Allégorie relative au *Saint Sacrement,* attribuée à VIGNON.
125 Un *Ecce Homo,* en buste, par VIGNON.
126 L'*Adoration des Mages*, esquisse de PERRIER.
127 *Élye,* en buste, par HONTOORST.
128 *Saint Jérôme,* en buste, par le même.
129 Une *Tête de Vierge,* gothique sur bois.

DES PÈRES NAZARETH.

Moyens tableaux :

130 Une *Descente de croix,* copie d'après Le Brun.
131 Le *Sommeil de Joseph,* attribué à Boullogne.

DES THÉATINS.

Grands tableaux :

132 La *Piscine,* copie d'après Restout, par le Frère Balthasard.
133 Une *Sainte Famille,* copie, d'après Wandick, par Blanchard, avec des additions de sa main.
134 L'*Apothéose de saint Gaëtan,* par un élève de Vanloo.
135 Le *Purgatoire,* attribué à Houasse.
136 *Saint Antoine de Padoue en oraison,* auteur inconnu.
137 L'*Adoration des Anges,* par Frère André.
138 L'*Éducation de la Vierge,* par le même.
139 Une *Nativité,* par le même.
140 *Saint Jean,* copie d'après le Guide.

Moyens tableaux :

141 Une *Sainte Famille,* auteur inconnu.
142 *Jésus au jardin des Oliviers,* par Balthazard.
143 Un devant d'autel en tapisserie, rehaussé d'or et d'argent, représentant *saint Gaëtan.*
144 Une petite *Bannière* de même nature.

DES PETITS-PÈRES.

Grands tableaux :

145 Le *Vœu de Louis XIII,* par Vanloo.
146 La *Translation des reliques de saint Augustin,* par le même.
147 Le *Baptême de saint Augustin,* par le même.
148 La *Mort de saint Augustin,* par le même.
149 *Saint Augustin prêchant devant l'évêque Valère,* par le même.
150 Le *Sacre de saint Augustin,* par le même.
151 *Saint Augustin disputant contre les Donatistes,* par le même.
152 Quatre grands pendentifs représentant les *Évangélistes,* auteur inconnu.
153 La *Cène,* par Carle Vanloo.
154 La *Fraction du pain,* par Delafosse.

Moyens tableaux :

155 *Calvaire,* peint dans l'école de Vanloo.
156 *Saint Martin faisant l'aumône, idem.*
157 *Saint Jean dans le désert,* par Boullogne.
158 *Saint Jean l'Évangéliste,* par Lagrenée le jeune.
159 Une *Sainte Famille,* par de Troy.
160 Portrait en pied du *Frère Apothicaire,* par le même.
161 Esquisse représentant la *Translation des reliques de saint Augustin,* par Galloche.

162 Tableau du même sujet, par le même.
163 Copie du même tableau, par WAXILLIAIRE, son élève.
164 Le *Baptême de saint Augustin,* par BOULLOGNE.
165 Esquisse dudit tableau, *idem.*
166 *Promotion de saint Augustin au pontificat,* par le même.
167 Esquisse dudit tableau, *idem.*
168 Une *Tête de vieillard,* avec un turban.
169 *Isaac portant le bois de son bûcher,* par CHÉRON.
170 Un tableau d'architecture.
172 Autre, *idem.*
173 *Saint François recevant l'Enfant Jésus,* copie sur bois d'après DOMINIQUIN.
174 Une *Descente de croix,* peinte sur bois, copie d'après l'école florentine.
175 *Tête de Vierge,* par VERMON.
176 Une *Descente de croix,* d'après P. VÉRONÈSE.
177 La *Femme adultère,* copie d'après PORDENON.
178 La *Conversion de saint Augustin,* par LAFOSSE.
179 La *Mort de sainte Monique,* par le même.
180 *Portrait de Louis XIII,* en pied, d'après CHAMPAGNE.
181 *Saint Grégoire délivrant des captifs,* par DOLIVET.
182 Une *Tête de jeune homme,* d'un auteur inconnu.
183 Autre tête, portant la barbe.
184 *Saint Grégoire délivrant des âmes du purgatoire,* par BOULLOGNE.
185 L'*Annonciation,* en deux parties, auteur inconnu.
186 La *Vierge et Jean,* deux tableaux, par BOULLOGNE.
187 La *Mort de saint Augustin,* par ALEXANDRE.
188 *Saint Augustin disputant contre les Donatistes,* par le même.
189 Les *Prédications de saint Augustin, idem.*
190 *Saint Augustin recevant l'épiscopat,* par DOLIVET.
191 Le *Portrait d'un Religieux Capucin,* par RIGAUD.
192 *Bélisaire,* copie d'après GUERCHIN.
193 Une *Sainte Famille,* petit tableau sur cuivre, attribué à DEL SARTE.
194 Un *Pillage,* par VAN DER MEER (*sic*) [1]. Van der Meulen
195 Des *Soldats maltraitant des paysans,* par le même.
196 Une *Tête d'homme,* avec une fraise, sur bois, par PORBUS.
197 Une *Tête de femme, idem,* par le même.
198 *David, vainqueur de Goliath,* copie d'après CARAVAGE.
199 Un *Berger,* copie d'après CORRÈGE.
200 *Portrait d'un fumeur,* petit tableau sur bois, école flamande.
201 Une *Sainte Famille,* petit tableau, par LOYR.
202 Une *Madeleine,* petit tableau de CAZES.

[1] Le nom a été mal lu. Dargenville signale, chez les Petits-Pères, deux VAN DER MEULEN; dans l'un, *des soldats pillent un village*, et, dans l'autre, *ils battent des paysans.* (*Voyage pittoresque,* 1778.) — P. M.

203 Même sujet, esquisse de CAZES, d'après LAFOSSE.
204 *Saint Jérôme,* petit tableau, d'après le même, par le même.
205 Une *Bataille,* peinte sur bois, par MARTIN.
206 Un *Fond de perspective,* par DELAJOUE.
207 *Saint Étienne lapidé,* petit tableau de LUCAS, peintre de carrosses [1].
208 Des *Femmes visitant un Religieux,* par le même.
209 Deux tableaux de *Ruines,* par PANNINI.
210 La *Nativité du Christ,* par DELAFOSSE.
211 Une *Tête de Jésus,* par VERMON.
212 *Diogène,* copié d'après LE NAIN.
213 *Héraclite, idem.*
214 *Jésus chez le Pharisien,* copié d'après P. VÉRONÈSE.
215 L'*Annonciation,* petit tableau sur cuivre, par BLOEMAERT.
216 Un *Effet de nuit,* petit tableau sur bois, auteur inconnu.
217 Un *Paysage,* attribué à PAUL BRIL.
218 L'*Intérieur d'une église,* copie d'après PETERS NEEF.
219 L'*Intérieur d'un temple,* peint sur bois, attribué à STEINWYCK.
220 Une *Tête de philosophe,* attribuée à RIBERA.
221 *Ptolémée,* en buste, attribué au même.
222 Deux *Têtes d'étude,* par DE TROY.
223 Quatre pendentifs représentant des *Sujets de l'Ancien Testament,* par le même auteur.
224 Deux mauvaises esquisses, attribuées à RICCI.

SAINTE-CROIX EN CITÉ.

225 Le tableau du maître-autel représente le *Martyre de plusieurs vierges,* par un auteur inconnu.
226 La *Vierge et Jésus,* tableau médiocre.

SAINTE-MARIE ÉGYPTIENNE.

Grand.

227 Le *Repos de la Vierge en Égypte,* par CAZES.

Moyens.

228 La *Communion de sainte Marie Égyptienne,* par le même.
229 *Saint Nicolas,* tableau en très-mauvais état, par le même.

CHARTREUX.

Grands.

230 La *Présentation au Temple,* par LAGRENÉE LE JEUNE.
231 L'*Entrée de Jésus dans Jérusalem,* par JOLLAIN.
232 La *Mort de la Vierge,* par PERRIN.

[1] Il s'agit du peintre que Dargenville appelle LUCAS (AUGER), et dont on voyait à Saint-Jean en Grève une *Prédication de saint Jean-Baptiste dans le désert.* Reçu membre de l'Académie royale le 31 décembre 1722, il ne connut ni la gloire ni la richesse, et il finit par peindre des mythologies sur les panneaux des carrosses et les chaises à porteurs. — P. M.

233 Une *Descente de Croix,* copie médiocre.
234 L'*Adoration des Bergers,* par Fety.
235 La *Résurrection de Lazare,* par Bon Boullogne.
236 La *Guérison de l'Aveugle-né,* par Coypel.
237 Les *Miracles des cinq pains,* par Audran.
238 La *Samaritaine,* par Coypel.
239 La *Chananéenne,* par J. B. Corneille.
240 La *Résurrection de Lazare,* par Audran.
241 La *Vocation de saint Pierre,* par Dumont le Romain.

Moyens.

242 La *Communion de saint Jérôme,* par Verdier.
243 *Louis IX guérissant des malades dans son camp,* par le même.
244 La *Pentecôte,* peinte sur bois, première manière des Florentins.
245 Une *Descente de Croix,* sur bois, attribuée à Bronzin.
246 Une *Descente de Croix,* sur bois, attribuée à Perruzi.
247 La *Conversion de saint Paul,* sur bois, attribuée à l'école florentine.
248 Une *Vierge,* sur bois, attribuée à l'école de Lucas de Leyde.
249 Une *Chasse,* dans laquelle est représenté *Henri IV,* par un auteur inconnu.
250 *Portrait en pied de Louis XVI,* copie d'après Duplessis.
251 Un grand panneau, représentant une *Vue de Paris,* par Lesueur.
252 Quinze volets, représentant des *paysages,* par Francisque.
253 Deux tableaux médiocres, peints dans l'école vénitienne, représentant des *Miracles.*

SAINT-MARTIN DES CHAMPS.

Grands.

254 La *Circoncision,* par Vignon.
255 *Christ guérissant un aveugle-né,* par Lemoine et Natoire, son élève.
256 Le *Centenier aux pieds du Christ,* par Cazes.
257 *Christ prêchant le peuple,* par Plate-Montagne.
258 *Christ guérissant un possédé,* par le même.
259 La *Chananéenne,* par Poerson fils.
260 La *Samaritaine,* par le même.
261 *Christ entrant dans Jérusalem,* par Jean-Baptiste Vanloo.
262 Une *Sainte Famille,* copie faite médiocrement d'après Vinci.
263 *Christ servi par des Anges,* par Poilly.
264 L'*Annonciation,* par Cazes.
265 L'*Adoration des Mages,* attribuée à Oudry.
267 Les *Noces de Cana,* par Michel Vanloo.
268 La *Présentation au Temple,* par Carle Vanloo.

Moyens.

269 Huit tableaux représentant des sujets de la *Vie de saint Benoît,* par Sylvestre.
270 Deux tableaux de la *Vie de saint Benoît,* par Prudhomme.

RÉCOLLETS.

Grands.

271 *Huit portraits* en pied de personnages du Parlement, représentés à genoux dans le même tableau, par P. CHAMPAGNE.

272 L'*Annonciation*, par VERNANSAL, tableau très-mutilé.

273 Un tableau en très-mauvais état, représentant des *Échevins* de ville.

274 Seize tableaux d'un religieux du couvent, représentant des sujets de la *Vie de saint François*.

GRANDS-AUGUSTINS.

Grands.

275 *Henri IV recevant les chevaliers du Saint-Esprit*, par DE TROY.

276 *Henri III, idem*, par Michel VANLOO [1].

277 *Louis XIII, idem*, par Philippe CHAMPAGNE.

278 *Louis XIV, idem*, par le même.

279 *Louis XV, idem*, par Michel VANLOO.

280 *Saint Pierre guérissant des malades de son ombre*, par JOUVENET.

281 L'*Adoration des Rois*, par VIGNON, attribué à FLEMAEL.

282 Un *Christ*, par DIEU.

283 L'*Annonciation*, auteur inconnu.

284 *Saint Augustin combattant l'hérésie*, attribué à STELLA.

285 La *Pentecôte*, par BUNEL.

Moyens.

286 Une *Mère de Douleur*, en buste, par PERAULT.

287 *Saint Nicolas de Tolentin guérissant un malade*, auteur inconnu.

288 Autre sujet de la *Vie de saint Nicolas*, par le même.

289 Une *Nativité*, d'après JOUVENET.

290 Les *Pères de l'Église discutant sur la réalité du Saint Sacrement*, par FLEMAEL.

291 *Saint Augustin en Religieux*, attribué à CAZES.

292 Le *Christ à la colonne*, auteur inconnu.

293 Le *Baptême de Jean*, sur bois, par un auteur inconnu.

294 La *Transfiguration du Christ*, sur bois, attribuée à PORBUS.

295 *Saint Augustin dans ses jardins*, aussi sur bois, auteur inconnu.

296 Le *Christ au tombeau*, aussi sur bois, par le même.

297 La *Résurrection du Christ*, aussi sur bois, par le même.

DES CÉLESTINS.

Moyens.

298 Un grand tableau, sur bois, représentant le *Christ au tombeau*, par SALVIATI.

299 Une *Nativité*, sur bois, par Albert DURER, tableau très-endommagé.

300 La *Nativité du Christ*, copie très-médiocre, d'après BASSAN.

301 *Deux Religieux*, peints en pied dans la proportion de trois pieds, très-médiocrement exécutés.

[1] C'est le tableau de JEAN-BAPTISTE VAN LOO, conservé au Louvre. — P. M.

302 Une *Sainte Famille,* copie faite d'après un maître italien.
303 *Saint Léon combattant Attila,* par Paul MATHEI.
304 Un sujet tiré de l'Écriture Sainte, par VIGNON.
305 La *Sainte Famille en Égypte,* par LOYR.
306 Deux *Têtes,* peintes sur bois.
307 La *Transfiguration,* tableau roulé et très-médiocre.

FEUILLANTS-SAINT-HONORÉ.

Grands.

308 L'*Apothéose de saint Paul,* peint dans l'école de VOUET.
309 L'*Apothéose de saint Bernard,* mauvais tableau.
310 L'*Apothéose de saint Paul,* copie d'après POUSSIN.
311 Une *Sainte Famille,* d'après CORRÉGE.
312 Six tableaux représentant des *sujets de la Passion du Christ,* très-médiocrement copiés d'après RUBENS.
313 Un *Plafond,* sur bois, par VIGNON.

Moyens.

314 Une *Tête de Religieux,* attribuée à SACCHI.
315 La *Vierge en Égypte,* sur bois, par VOUET.
316 Le *Sommeil de Joseph, idem,* par le même.
317 Le *Démon combattu par saint Michel,* plafond sur bois, par le même.
318 Une *Sainte Famille,* par CIGNANI.
319 Une *Sainte Famille,* par Michel CORNEILLE.
320 L'*Assomption de la Vierge,* par BUNEL.
321 Deux *Anges,* par LAFOSSE.
322 Un *Christ,* copié d'après VAN DYCK.
323 L'*Apparition de la Vierge à saint Bernard,* par VIGNON.
324 L'*Apparition de la Vierge,* par AUBIN VOUET.
325 *Saint Bernard ressuscitant un enfant,* par le même.
326 Autre sujet de la *Vie de saint Bernard,* par le même.
327 Le *Repos de la Vierge en Égypte,* auteur inconnu.
328 Le *Christ dans le jardin des Olives,* par le même.
329 Une tapisserie gothique, rehaussée d'or, représentant la *Trinité*.
330 L'*Adoration des Mages,* tableau médiocre.
331 L'*Adoration des Bergers,* auteur inconnu.
332 Le *Christ au tombeau, idem*.
333 Une *Descente de croix,* attribuée à un élève de LEBRUN.
334 Une *Sainte Famille,* copie d'après RAPHAEL.
335 La *Samaritaine,* copiée d'après CARAVAGE.
336 Le *Martyre de saint Pierre,* copie d'après le même.
337 Une *Sainte Famille,* attribuée à BLANCHARD.
338 Portrait en pied de *Henri IV*, d'après PORBUS.
339 Portrait en pied de *Louis XIII,* d'après CHAMPAGNE.
340 Portrait en pied de *Louis XIV,* d'après RIGAUD.
341 Portrait en pied de *Henri III,* par GODEFROY.

342 Portrait en pied du *Chancelier d'Aguesseau,* par TOURNIÈRE.
343 Portrait en pied de *Louis XV,* d'après VANLOO.
344 Portrait en pied de *Médicis,* d'après ***.
345 Portrait en pied de la *Femme de Henri III,* par ***.
346 Portrait en pied de *Marie Stanislas* (sic), *femme de Louis XV,* d'après VANLOO.
347 Plusieurs *Portraits de Religieux,* sans description.

DU CHATEAU DE CHOISY-LE-ROY.

Grands.

348 Deux grands tableaux allégoriques représentant la *Famille de Louis XIV, etc.,* par DELEUTEL [1].
349 *Pyrrhus à la cour de Glaucias,* par PIERRE.
350 *Thésée découvrant les marques de sa naissance,* par le même.
351 *Valérie passant le Tibre, etc.,* par le même.
352 *Coriolan fléchi par sa mère,* par le même.
353 Deux *Dessus de porte,* par BOUCHER.

Moyens.

354 Quatre *Dessus de porte* représentant des *fleurs.*
355 Trois *Dessus de porte,* représentant les *attributs des Arts,* par CHARDIN.
356 Deux autres *Dessus de porte,* représentant des *fleurs,* par BACHELIER.
357 Un *Paysage,* par BOUCHER.
358 Deux *Dessus de porte,* représentant, l'un l'*Abondance,* et l'autre la *Justice,* par LAGRENÉE l'aîné.
359 Une *Chasse aux cerfs,* par DESPORTES.
360 Un Tableau de *Gibier,* par OUDRY.
361 Six *Vues perspectives* des châteaux de Versailles, Meudon, Fontainebleau, Chambord, Marly et Trianon, avec figures, par MARTIN.
362 Deux *Cartouches,* avec figures, par LAFOSSE.
363 Deux *Paysages,* attribués à FOUQUERS.
364 Deux *Paysages,* dans le goût de CHAVANNE.
365 Deux *Dessus de porte,* copies d'après TITIEN.
366 Deux petites copies, d'après PAUL VÉRONÈSE.
367 Une petite copie, d'après CORRÈGE.
368 La *Toilette de Vénus,* par DELEUTEL.
369 *Sainte Clotilde en oraison,* par CARLE VANLOO.
370 *Sainte Cécile,* petite copie, d'après DOMINIQUIN.
371 *David jouant de la harpe,* petite copie d'après le même.
372 La *Terre assiégée,* allégorie, d'après BOULLOGNE.

DAMES DE PIQUEPUS.

373 L'*Assomption de la Vierge,* par MAROT, élève de DELAFOSSE.
374 L'*Adoration des Bergers,* par LAHYRE.

[1] C'est JÉRÉMIE DE LUTEL. Voy. au Catal. du Musée de Versailles, sous le n° 2116, la copie réduite d'après MIGNARD, représentant la *Famille du grand Dauphin.* — J. G.

375 *David, vainqueur de Goliath,* par VIGNON.
376 Une *Vierge,* par un auteur inconnu.
377 *Saint Michel,* copie d'après RAPHAEL.
378 L'*Adoration des Bergers,* mauvaise copie d'après VOUET.
379 Une *Nativité,* petit tableau, par VIGNON.
380 L'*Adoration des Mages,* tableau gothique sur bois.

MINIMES PLACE ROYALE.

Grands.

381 *Saint François de Paule intercédant pour la peste,* par PAPE.
382 *Saint François de Paule sauvant des Religieux,* par COYPEL.
383 *Louis XI recevant saint François de Paule,* par DUMONT LE ROMAIN.
384 Un tableau allégorique, par LARGILLIÈRE.
385 Une *Descente de croix,* copie d'après DANIEL DE VOLTERRE.
386 La *Présentation au Temple,* par MENESSIER.
387 L'*Apothéose de saint François de Paule*, par un auteur inconnu.
388 L'*Assomption de la Vierge,* par MELCHIOR RAYE.
389 *Saint François de Paule ressuscitant un enfant,* par SIMON VOUET.
390 *Saint Michel,* copie, d'après RAPHAEL.
391 *Saint François de Sales discutant,* par PAPE.
392 Une *Descente de Croix,* d'après BOURDON.
393 *Sainte Marguerite,* par S. VOUET.
394 *Jésus dans les bras de son père,* par LAHYRE.
395 L'*Incrédulité de saint Thomas,* par J. B. CHAMPAGNE.
396 Une *Sainte Famille,* par SARRAZIN, le sculpteur.
397 Un *Calvaire,* par AUBIN VOUET.

Moyens.

398 *Saint Pierre reniant son maître,* auteur inconnu.
399 L'*Adoration des Bergers,* sur bois, école de RAPHAEL.
400 Une *Descente de croix,* copie d'après JOUVENET.
401 Le *Songe de Joseph,* par PHILIPPE CHAMPAGNE.
402 Quatre petits panneaux, peints dans l'école de VOUET.

PRÉMONTRÉS DE LA CROIX-ROUGE.

Grands.

403 La *Samaritaine,* par FRONTIER.
404 Le *Baptême du Christ,* par le même.
405 La *Transfiguration du Christ,* par le même.
406 La *Cène,* par le même.
407 Les *Disciples d'Emmaüs,* par le même.
408 La *Résurrection de Lazare,* par JOLLAIN.
409 La *Piscine,* par le même.
410 *Jésus donnant l'Ordination à saint Pierre,* par FRONTIER [1].

[1] Ici LENOIR n'est pas d'accord avec les anciennes descriptions de Paris; d'après Thiéry (1784, p. 529), il y avait, en effet, huit tableaux dans le chœur des Prémontrés du Carrefour de la Croix-Rouge; mais FRONTIER n'avait peint que trois de ces tableaux; les cinq autres étaient de JOLLAIN. — P. M.

Petits.

411 L'*Annonciation,* petit tableau, d'un auteur inconnu.

412 Les *Préparatifs d'un camp,* par MARTIN.

413 Le *Jugement dernier,* copie sur bois d'après BLOEMAERT.

414 La *Vierge et Jésus,* copie d'après GUIDE.

JACOBINS, RUE SAINT-JACQUES.

Grands.

415 *Saint Hyacinthe prêchant,* par ÉLISABETH CHÉRON, et plusieurs autres tableaux déchirés.

CAPUCINS, CHAUSSÉE D'ANTIN.

Moyens.

416 La *Vierge apparaissant à saint François,* par LAHYRE.

417 *Saint André,* par BERTIN.

418 La *Présentation au Temple,* copie d'après JOUVENET.

419 Un *Christ,* attribué à BAUJIN.

420 La *Conversion de saint Paul,* tableau gothique sur bois.

421 Deux tableaux d'ÉLYE, représentant des *Martyres de Religieux.*

422 Une *Nativité,* auteur inconnu.

423 Deux petits tableaux, représentant des sujets de la *Vie de Jésus.*

CHAPITRE DE NOTRE-DAME.

Grands.

424 Le *Mariage de la Vierge,* par P. CHAMPAGNE.

425 La *Nativité de la Vierge,* par le même.

Moyens.

426 Quatre *Grisailles,* attribuées à BAUJIN.

427 L'*Abbé Delaporte disant la messe,* par JOUVENET.

DAMES DE L'ASSOMPTION.

Grands.

428 Un *Christ,* par NOEL COYPEL. (Ce tableau a été abîmé par les malveillants.)

429 *Saint Pierre délivré de prison,* par DELAFOSSE.

430 L'*Assomption de la Vierge,* par MICHEL CORNEILLE.

431 Le même sujet, par BOULLOGNE.

432 *Saint Georges,* mauvais tableau.

433 Une *Sainte Famille,* par MIGNARD.

434 Une *Tête de Madeleine,* peinte sur bois par un auteur inconnu.

DE LA SORBONNE.

Moyens.

435 Le *Baptême de Jean,* école de P. VÉRONÈSE.

436 Le *Martyre de sainte Ursule,* par ROMANELLI.

437 La *Présentation au Temple,* de l'école de ce peintre.

438 La *Pentecôte, idem.*

439 Une *Descente de Croix,* par CHAMPAGNE.

440 Portrait en pied de *Louis XV,* copie.

441 Portrait en pied de *Louis XVI,* copie.
442 Portrait en pied de *Stanislas de Pologne,* copie.
443 Portrait en pied du *Cardinal de Fleury,* copie d'après RIGAUD

DAMES DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE.

Moyens.

444 L'*Annonciation,* par CHAMPAGNE.
445 La *Nativité du Christ,* par PIERRE.
446 L'*Adoration des Mages,* par BOULLOGNE.
447 La *Chananéenne,* par le même.
448 *Jésus dans le désert,* par le même.
449 La *Visitation de la Vierge,* par le même.
450 Un *Sacrifice,* par ÉLISABETH CHÉRON.
451 Un *Concert,* copie d'après SEGHERS.
452 *Rachel donnant à boire aux troupeaux de Laban,* sur bois, auteur inconnu.
453 La *Mort de Louis IX,* par COYPEL.

DAMES DE PANTHÉMONT.

Moyens.

454 Une *Sainte Famille,* par ANNIBAL (CARRACHE ?).
455 Une *Madeleine,* école de MIGNARD.

DAMES DU CHERCHE-MIDI.

Moyens.

456 Une *Sainte Famille,* d'après LEBRUN.
457 Une *Sainte Famille,* copie d'après CARRACHE.
458 Un *Christ au tombeau,* copie d'après le même.
459 Un *Ecce homo,* peint sur bois; auteur inconnu.

DAMES DU SAINT-SACREMENT, au Marais.

Moyens.

460 La *Décollation de saint Jean,* par un auteur inconnu.
461 *Agar dans le désert,* par JORDAENS.
462 Une *Sainte Famille,* d'après RAPHAEL.
463 Une *Tête de Madeleine,* par CHAMPAGNE.
464 Une *Sainte Famille,* copie médiocre d'après LÉONARD DE VINCI
465 Une *Sainte Famille,* copie d'après MIGNARD.

DAMES DE BELLE-CHASSE.

Moyens

466 Une *Descente de croix,* copie d'après VAN DYCK.
467 Les *Filles de Jethro et de Laban,* attribué à FAVANNE.
468 La *Samaritaine,* par le même.
469 La *Madeleine dans le désert,* d'après MIGNARD.
470 *Saint Sébastien,* copie d'après L'ESPAGNOLET.
471 Le *Martyre de saint Pierre le Religieux,* copié d'après TITIEN.
472 La *Belle Jardinière,* copie d'après RAPHAEL.
473 *Jésus devant Caïphe,* par J. B. CORNEILLE.

474 Le *Christ au jardin des Oliviers,* par le même.
475 *Jésus dans le désert,* par le même.
476 *Christ portant sa croix,* par le même, d'après SACCHI.
477 Une *Descente de croix,* par le même.
478 La *Résurrection du Christ,* par le même.
479 Deux tableaux d'architecture.

PÈRES DE LA MERCI.

Grand.

480 *Saint Pierre Nolasque donnant l'Ordre de la Merci,* par LE DART.

Moyens.

481 Deux *Religieuses,* peintes en pied, attribuées à BOURDON.
482 L'*École d'Athènes,* ébauche de SÉBASTIEN LECLERC.
483 L'*Incrédulité de saint Thomas,* copie d'après CARAVAGE.
484 L'*Adoration des Mages,* par PERRIER.
485 Quatre mauvais tableaux, représentant des *Religieux de l'Ordre.*
486 Une *Sainte Famille,* auteur inconnu (petit tableau).

DAMES CARMÉLITES, rue Chapon.

487 La *Pentecôte,* copie d'après CHAMPAGNE.
488 La *Résurrection du Christ,* copie d'après le même.
489 L'*Annonciation*, peinte sur bois par un auteur inconnu.
490 Le *Sommeil de Joseph, idem,* par le même.
491 *Sainte Thérèse, idem,* par le même (*sic*).
492 La *Mort de sainte Thérèse,* par GALLOY.
493 *Saint Fiacre refusant une couronne,* attribué à CORNEILLE.
494 L'*Annonciation,* école de LE BRUN.
495 Douze autres tableaux, par le même, représentant des sujets pris dans la *Vie du Christ.*
496 Une *Sainte Famille,* copie d'après RAPHAEL.
497 *Sainte Marguerite,* copie d'après le même.
498 La *Samaritaine,* copie d'après CARRACHE [1].
499 Quatre petits tableaux sur cuivre, avec bordure ornée de cuivre.
500 Le portrait en buste d'une *Religieuse,* sur bois, par VOUET.
501 L'*Apothéose de saint Paul,* copie d'après CORTONE.
502 *Sainte Thérèse en oraison,* sur bois, par VOUET.
503 Six petits tableaux, médiocrement peints sur bois.

DAMES DU PETIT-CALVAIRE.

504 La *Fraction du pain,* attribué à CORNEILLE.
505 Un *Ex-voto,* attribué à VANLOO.
506 Des *Religieux recevant leur Constitution*, attribué à DE TROY.
507 Un *Calvaire,* par CHAMPAGNE.
508 Deux *Panneaux,* par le même.
509 Une *Sainte Famille,* mauvaise copie d'après ANDRÉ DEL SARTE.

[1] Ces trois copies sont très-médiocres. (Note de LENOIR.)

510 Neuf tableaux de la *Passion du Christ,* peints par Bichu.
511 *Saint Benoît,* par le même.

DAMES DU SAINT-SACREMENT.

Petits.

512 Le *Mariage de sainte Catherine,* copie d'après Maratte.
513 Une *Sainte Famille,* copie d'après le même.
514 Un tableau sur bois représentant une *Vierge entourée de fleurs.*
515 Un *Canon d'autel,* peint en miniature sur vélin, enrichi de filigranes en argent.

DAMES DU CALVAIRE, au Marais.

Grands.

516 Un très-grand tableau, représentant une *Descente de croix,* par Vignon.
517 Deux autres tableaux représentant des *Prophètes,* par le même.
518 La *Vierge au Temple,* attribué à Leclerc.

Moyens.

519 Deux *Têtes de femme,* auteur inconnu.
520 *Pape combattant l'Hérésie,* par Le Clerc.
521 La *Résurrection de Lazare,* petit tableau attribué à un des fils de Paul Véronèse.

DAMES ANNONCIADES.

Grands.

522 L'*Annonciation,* par le Cit. Poussin Lavallée.
523 *Jésus couronné d'épines,* par Manfredi.
524 Une *Descente de Croix,* par Blanchard.

Moyens.

525 Une *Sainte Famille,* par Lahyre.
526 Une *Allégorie,* attribuée à Stella.
527 Le *Christ enfant, au milieu de deux Religieux, représentés en buste,* auteur inconnu.
528 Deux *Têtes,* sur bois, attribuées à Champagne.

DAMES DE L'AVE-MARIA.

Grands.

529 Une *Religieuse à l'article de la mort,* par Ninet de Lestin.
230 *Saint François guérissant un malade,* par Robert.
531 *Saint François baptisant,* par le même.
532 Les *Disciples du Christ le cherchant dans son tombeau;* école de Vouet.
533 *Saint François discutant pour les chrétiens,* tableau médiocre.

Moyens.

534 La *Transfiguration du Christ,* sur bois, attribué à Michel-Ange.
535 Trois parties de plafond, sur bois, très-médiocres.
536 *Jésus porté au tombeau,* peint sur bois, auteur inconnu.
537 Un tableau gothique sur bois.
538 Une *Vierge* gothique, sur bois.
539 *Saint François,* tableau sur toile, école de Blanchard.

540 La *Pénitence,* tableau sur bois, auteur inconnu.
541 Le *Silence,* représenté par un vieillard en buste.
542 Deux panneaux gothiques.
543 La *Passion du Christ,* gothique sur vélin.

SAINT-LAZARE.

Grands.

544 Un *Christ,* attribué à LEBRUN.
545 *Saint Vincent de Paul prêchant devant Louis XIII,* par DE TROY.
546 La *Mort de Louis XIII,* par le même.
547 *Saint Vincent de Paul au Conseil de Régence,* par le même.
548 *Saint Vincent de Paul au Conseil du Clergé,* par le même.
549 *Saint Vincent de Paul instruisant les femmes,* par RESTOUT.
550 *Saint Vincent de Paul prêchant sur les galères,* par le même.
551 *Saint Vincent de Paul offrant à Dieu les Religieux de son Ordre,* par BATISTE.
552 *Saint Vincent de Paul prêchant les pauvres,* par Frère ANDRÉ.
553 *Saint Vincent de Paul instituant l'hôpital des Enfants trouvés,* par GALLOCHE.
554 La *Mort de saint Vincent de Paul,* par DE TROY.
555 L'*Apothéose de saint Vincent,* par Frère ANDRÉ.
556 Le *Déluge universel,* attribué à l'École vénitienne [1].
557 La *Pénitence,* par VERDIER.
558 Une *Assemblée d'anges,* de l'école de LEBRUN.
559 Les *Sept anges,* par BAUJIN.
560 La *Présentation au Temple,* copie faite d'après LEBRUN.
561 *Jésus prêchant sur la montagne;* école de LEBRUN.

Moyens.

562 L'*Annonciation,* tableau déchiré, attribué à l'école italienne.
563 *Christ guérissant des malades,* peint sur bois, école vénitienne.
564 *David triomphant de Goliath,* auteur inconnu.
565 Six *Prophètes,* peints en buste, par VIGNON.

DAMES DE LA CONCEPTION.

Moyens.

566 *Sainte Reine,* par BAUJIN.
567 *Saint François stigmatisé,* par le même.
568 Une *Sainte Famille,* sur bois, auteur inconnu.
569 *Tête de saint François,* par le Frère LUC, Récollet de Paris.

DAMES DE LA VISITATION DE SAINTE-MARIE.

Moyens.

570 L'*Apparition de la Vierge à saint François de Sales,* sur bois, par PERRIER.

[1] Ce tableau, très-peu vénitien, est le JEAN COSSIERS, déjà signalé dans une note précédente et bien connu des visiteurs du Musée de Bruxelles. — P. M.

571 L'*Apothéose de saint François de Sales,* par Aubertin Trucart, élève de Vignon.
572 *Saint Augustin,* par Restout.
573 *Jésus au jardin des Oliviers,* par Vignon.
574 Une *Nativité,* par le même.
575 La *Mort de la Madeleine,* par le même.
576 Deux tableaux grisailles, par le même.
577 Quatre tableaux de la *Vie du Christ,* sur bois, par le même.
578 Un *Calvaire,* peint sur bois, tableau médiocre.

DAMES CARMÉLITES, rue Saint-Jacques.

Grands.

579 La *Pentecôte,* par Champagne.
580 L'*Adoration des Mages,* par le même.
581 La *Résurrection de Lazare,* par le même.
582 Le *Miracle des cinq pains,* par Stella.
583 La *Samaritaine,* par le même.
584 La *Présentation au Temple,* par Champagne.
585 *Christ prenant un repas chez le Pharisien,* par Lebrun.
586 La *Madeleine dans le désert;* école de Lebrun.
587 La *Pentecôte,* copie faite d'après Lebrun.
588 Une *Descente de Croix,* copie d'après le même.
589 *Jésus apparaissant aux saintes femmes,* copie d'après Lahyre.
590 *Saint Michel,* copie faite d'après Raphael.
591 *Jésus prêchant sur une montagne,* attribué à Stella.
592 *Entrée du Christ dans Jérusalem,* copie d'après Champagne.
593 *Sainte Geneviève faisant paître son troupeau,* par Lebrun.
594 La *Cananéenne,* copie d'après Champagne.
595 La *Samaritaine,* copie d'après le même.

Moyens.

596 Plusieurs petits panneaux, par Verdier.
597 La *Vierge voyant en songe saint Joseph,* copie d'après Champagne.
598 La *Vierge et saint Joseph,* copie d'après le même.
599 Le *Sommeil de Joseph,* par Houasse.
600 Une *Assemblée d'anges,* par le même.
601 *Christ apparaissant à sainte Thérèse,* par le même.
602 La *Vierge entourée d'anges,* par Champagne.
603 *Saint Benoît dans le désert,* par La Hyre.
604 Cinq petits tableaux, auteurs inconnus.
605 Les *douze Apôtres,* en buste, d'après Champagne.
606 Un *Christ,* attribué à Duquesnoi (?).
607 La *Vierge accompagnée d'anges,* plafond par Champagne.
608 Six panneaux peints, d'après le même.
609 Sept parties de plafonds, d'après le même.

DAMES SAINTE-MARIE, rue du Bac.

Grands.

610 La *Visitation de la Vierge,* par MIGNARD.

611 *Jésus au Jardin des Olives,* par HALLÉ.

Moyens.

612 *Saint Vincent de Paul prêchant sur les galères,* par HALLÉ.

613 Une *Religieuse aux pieds de saint François de Sales,* par BARBIER.

614 *Saint Augustin,* par Frère ANDRÉ.

615 Une *Descente de Croix,* copie d'après RUBENS.

616 *Sainte Catherine,* d'après DOMINIQUIN.

617 Une *Nativité,* effet de nuit, école allemande.

DAMES DU VAL-DE-GRACE.

Grands.

618 Un plafond sur toile, par CHAMPAGNE.

619 Un *Calvaire,* école flamande.

620 Le *Jugement dernier,* même école.

621 L'*Apothéose de la Madeleine,* par CHAMPAGNE.

622 Le *Martyre de sainte Apolline,* par POMPEIUS CACCINUS (telle est sa signature) [1].

623 Une *Descente de Croix,* sur bois, par LUCAS DE LEYDE.

624 Une *Descente de Croix,* attribuée à GUERCHIN (par le citoyen Lebrun). Je crois ce tableau copié par CHAMPAGNE, d'après ce Maître.

625 *Jésus prenant un repas chez le Pharisien,* par CHAMPAGNE.

Moyens.

626 *Jésus dans le désert,* par le même.

627 *Élie dans le désert,* par le même.

628 Les *Disciples d'Emmaüs,* par le même.

629 Une *Tête de Christ,* sur bois, par le même.

630 La *Vierge et Jésus,* sur cuivre, par TRÉVISANI.

631 La *Tête de sainte Véronique,* attribuée à SACCHI.

632 Quarante mauvaises copies, d'après différents maîtres.

633 *Sainte Cécile,* copiée d'après un Maître Flamand; l'original est au Muséum.

634 *Jésus au jardin des Olives,* petit tableau sur albâtre (il est cassé).

635 Une *Sainte Famille,* sur marbre noir, par STELLA.

636 Une *Tête de Vierge,* peinte sur bois.

637 Un petit tableau, sur marbre noir, représentant, d'un côté, l'*Adoration des Bergers,* et, de l'autre, l'*Adoration des Mages,* par FETI.

638 Plusieurs panneaux de chapelles, auteur inconnu.

639 Les *Disciples d'Emmaüs,* dans le goût du NAIN.

640 La *Vierge et sainte Scholastique,* par NOEL COYPEL.

641 *Jésus au tombeau,* par VIGNON.

[1] Ce peintre, peu connu, est vraisemblablement POMPEO CACCIA, dont l'abbé Lanzi signale à Pistoie une *Présentation de Jésus au Temple,* signée et datée 1615. — P. M.

642 L'*Annonciation,* tableau très-médiocre.
643 Un *Calvaire,* petit tableau sur cuivre, par Deruet.
644 La *Famille du Christ en Égypte,* sur bois, par Champagne
645 Le même sujet, effet de nuit, par le même.
646 Six petits tableaux, sans châssis, de la *Vie du Christ,* par le même.
647 Un petit *Plafond,* sur toile, par le même.
648 Douze petits tableaux de la *Vie de saint Benoît,* par le même.

DAMES DU PRÉCIEUX SANG.

649 Une *Descente de Croix,* attribuée à Blanchard.
650 Trois petits tableaux, collés sur bois, représentant des sujets de la *Passion,* par Loyr.
651 *Jésus descendant* (sic) *de sa croix,* par Le Belle.

DAMES DE LA MISÉRICORDE.

652 Un *Christ,* grand tableau, auteur inconnu.
653 Une *Madeleine,* attribuée à Blanchard.
654 Une *Femme tenant une lance,* copie d'après Caravage.
655 L'*Adoration des Bergers,* peint sur bois, auteur inconnu.
656 Une *Nativité,* École flamande.
657 L'*Annonciation, idem.*
658 *Saint Ambroise,* en buste, *idem.*
659 La *Présentation au Temple, idem.*
660 Le *Mariage de saint Joseph, idem.*
661 Un *Christ,* auteur inconnu.
662 *Moïse dans le buisson ardent,* attribué à La Hyre.
663 Une *Sainte Famille,* petit tableau, d'après Feti.
664 Une *Sainte Famille,* petit tableau, par Blanchard.
665 Une *Sainte Famille,* école du vieux Palme.
666 Une *Tête de Christ,* sur bois, dans le goût de Véronèse.
667 *Saint Jean prêchant dans le désert,* auteur inconnu.

DAMES DE SAINT-JOSEPH.

668 *Joseph reconnu par ses frères,* attribué à Coypel.
669 Le *Repos de la Vierge en Égypte,* auteur moderne inconnu.
670 L'*Ange gardien,* par le même.
671 Une *Sainte Famille,* mauvaise copie d'après un maître italien.
672 L'*Annonciation,* mauvaise copie d'après Lemoine.
673 Une *Nativité,* d'après Bruzenger (*sic*).
674 Le *Jugement de Salomon,* mauvaise copie d'après Rubens.
675 *Énée secouru par Apollon,* attribué à Coypel.
676 Une *Allégorie,* par Leclerc.

NOVICIAT DES JÉSUITES, rue Pot-de-Fer.

Grands.

677 L'*Assomption de la Vierge,* médiocre tableau, attribué à Stella.
678 La *Présentation au Temple,* par le même.

DAMES DU BON-PASTEUR.

Moyens.

679 Le *Bon Pasteur,* grand tableau, attribué à VIGNON fils.
680 *Tête de saint Pierre,* en buste, par VIGNON.
681 La *Tête de saint Paul, idem,* par le même.
682 *Jésus porté au tombeau,* copie d'après TITIEN.
683 *Jésus prenant un repas chez le Pharisien,* par PRUDHOMME.
684 La *Cananéenne,* par le même.
685 Une *Religieuse se vouant au cloître,* par le même.
686 Un *Christ,* par le même.
687 Une *Sainte Famille,* par Frère ANDRÉ.
688 Une *Nativité,* par le même.
689 L'*Enfant Jésus au milieu des Anges,* par le même.
690 L'*Assomption de la Vierge,* petit tableau sur bois.

DAMES DE L'ABBAYE-AUX-BOIS.

691 *Jésus au milieu des Docteurs,* grand tableau, auteur inconnu.
692 Une *Descente de Croix,* par COENI [1].
693 Une *Vierge assise sur des rochers,* copie médiocre.

L'ORATOIRE-SAINT-HONORÉ.

Grands.

694 *Jésus guérissant un possédé,* par Simon VOUET.
695 *Saint Pierre délivré de prison,* par CHALLE.
696 Le *Jugement dernier,* par le même.
697 La *Résurrection du Christ,* par le même.
698 L'*Ascension,* par le même.
699 L'*Annonciation,* copie d'après LANFRANC.
700 La *Madeleine dans le désert,* attribué à LOYR.

Moyens.

701 Cinq tableaux de la *Vie de la Madeleine,* par VIGNON.
702 *Jésus montrant la plaie de son côté,* attribué à SACCHI.
703 La *Vierge au milieu des anges,* copie d'après VAN DYCK.
704 Une *Sainte Famille,* petit tableau, par CHAMPAGNE.
705 Le *Songe de Joseph,* par le même.
706 La *Visitation,* par le même.
707 L'*Assomption de la Vierge,* sur bois, par le même.
708 L'*Annonciation,* par le même.
709 La *Conversion de saint Paul,* par CAZES.
710 L'*Adoration des Mages,* par POERSON.
711 *Jésus chez le Pharisien,* par le même.
712 Deux panneaux, par le même.

[1] A propos de ce nom défiguré, il n'est pas mauvais de relire Thiery. « Sur le maître-autel, dit-il en 1784, est une *Descente de croix,* de CANIS, peintre qui n'était pas sans mérite. » — P. M.

713 L'*Incrédulité de saint Thomas,* par CHALLE.
714 La *Fraction du pain,* par le même.

DES MATHURINS.

Grands.

715 Une *Résurrection,* par VIGNON.
716 *Saint Jean l'Évangéliste,* par le même.
717 *Saint Charlemagne,* par le même.
718 Le *Rachat des captifs,* grand tableau, auteur inconnu.
719 L'*Assomption de la Vierge,* par VAN THULDEN.
720 La *Trinité,* par le même.
721 La *Pentecôte,* par le même.

Moyens.

722 Le *Martyre de sainte Barbe,* par le même.
723 *Saint Jean de Matha guérissant une possédée,* par le même.
724 Dix-huit tableaux de la *Vie de saint Jean de Matha,* par le même.
725 Le *Massacre des Innocents,* copie d'après Jules ROMAIN.

DAMES NOUVELLES-CATHOLIQUES.

Grands.

726 Un *Calvaire,* attribué à VERDIER.
727 *Saint Sébastien,* copie d'après PALME LE VIEUX, par LAFOSSE.
728 *Saint Claude ressuscitant un enfant,* par DULIN.

Moyens.

729 *Saint Jean dans le désert,* copie d'après l'École italienne.
730 *Jésus porté au tombeau,* par le vieux PALME.
731 Une *Descente de Croix,* attribué à LOYR.
732 Une *Fuite en Égypte,* par BERTIN.
733 L'*Annonciation,* par CHAMPAGNE.
734 Plusieurs copies, d'après LE BRUN.
735 Un *Saint François en prière,* auteur inconnu.

DAMES SAINT-CHAUMONT.

736 L'*Adoration des Bergers,* par MÉNAGEOT.

DE SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS.

Grands.

737 Cinq grands *Paysages,* avec figures, sans nom d'auteur.
738 Quatre grands *Paysages,* dont deux *Marines,* auteurs inconnus.
739 Portrait équestre du *Grand Condé,* auteur inconnu.
740 Portrait équestre de *Louis XIV,* par LE BRUN.

Moyens.

741 Portrait d'une *Femme,* en buste.
742 Le *Triomphe d'Amphitrite,* école française.
743 *Actéon changé en cerf, idem.*
744 *Bataille de Maxence,* copie d'après RAPHAEL.
745 Le *Mariage de sainte Catherine,* attribué à PARMESAN.
746 Cinq portraits médiocres et sans description.

747 Deux petits tableaux de forme ronde, copies d'après différents maîtres.
748 Un petit tableau de *paysage*.
749 Un tableau d'*animaux*, sans nom d'auteur.

PÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Grands.

750 L'*Innocence combattant l'Hérésie*, par VERDIER.
751 Un tableau de *Nature morte*, sans nom d'auteur.

Moyens.

752 Quatre tableaux représentant les *Pères de l'Église*, par SEGHERS.
753 Trois tableaux représentant *saint Jean, saint Luc* et *saint Marc*, par le même.
754 *David jouant de la harpe*, par le même.
755 *Saint Pierre*, par VIGNON.
756 Un tableau de *cuisine*.
757 Un *Christ*, médiocre copie d'après CHAMPAGNE.
758 L'*Adoration des Mages*, mauvaise copie d'après JOUVENET.

DAMES DE SAINTE-ÉLISABETH.

Grands.

759 Un *Calvaire*, peint dans l'école de VOUET.
760 *Saint Pierre délivré de prison*, par NINET DE LESTIN.
761 Une *Jeune fille se vouant au cloître*, par le même.

Petit.

762 *Christ couronné d'épines*, petit tableau sur bois, par SCHALKEN.

DAMES DE SAINT-CHAUMONT, rue de la Lune.

Petits.

763 Une *Annonciation*, petit tableau, copie d'après un maître italien.
764 L'*Adoration des Mages*, petit tableau sur bois.

DAMES DE TRAINEL.

Grands.

765 Une *Descente de Croix*, attribué à BOULLOGNE.
766 L'*Assomption*, par le même[1].
777 Quatre tableaux, copies d'après BOULLOGNE.

Moyens.

778 *Saint Jean* et *saint Paul*, par MARTIN.
779 Trois portraits en buste, dont un *cardinal;* auteur inconnu.

DAMES CAPUCINES.

780 Une *Descente de Croix*, copie d'après JOUVENET.
781 Le *Baptême du Christ*, mauvaise copie d'après L'ALBANE.
782 Une *Vision*, école de LEBRUN.
783 Une *Jeune fille recevant l'habit de Religieuse*, mauvais tableau, sans nom.

[1] Ici la liste saute brusquement de 766 à 777, comme plus loin de 1264 à 1269, sans qu'il paraisse y avoir une lacune dans le manuscrit. Par contre, les nos 1284 et 1285 sont répétés chacun deux fois. — J. G.

784 Une *Reine aux pieds de plusieurs évêques,* par CORNEILLE.
785 Une *Madeleine dans le désert,* par VIGNON.
786 La *Mort d'une Religieuse,* par le même.
787 *Saint Ovide refusant de sacrifier aux faux Dieux,* par CHÉRON.
788 Le *Martyre de saint Ovide,* par JOUVENET.
789 *Saint François dans le désert,* attribué à ROBERT.
790 *Saint Jean dans le désert,* par BOUCHER.
791 Une *Madeleine dans le désert,* auteur inconnu.
792 La *Résurrection du Christ,* par COYPEL.
793 *Tête d'Ecce Homo,* attribué à VERDIER.
794 *Tête d'une Mère de douleurs,* par le même.

DAMES DE SAINT-MAGLOIRE, rue Saint-Denis.

Grands.

795 Un grand tableau représentant la *Cène,* d'un auteur inconnu.
796 Un sujet pris dans l'Évangile, copie d'après RUBENS.
797 L'*Assomption,* tableau médiocre.
798 Deux tableaux de la *Vie de saint Luc,* école de VOUET.
799 *Saint Luc peignant la Vierge,* par POERSON.
800 Deux autres tableaux de la *Vie de saint Luc,* attribués à VOUET.
801 Une *Sainte Famille,* école de VOUET.
802 Une *Sainte Famille,* copie d'après RAPHAEL.
803 Une *Nativité,* par POERSON.

Moyens.

804 Une *Sainte Famille;* on y remarque un Religieux; école française.
805 Le *Frappement du rocher,* médiocre copie d'après POUSSIN.
806 La *Communion de la Madeleine,* auteur inconnu.
807 La *Madeleine aux pieds du Christ,* attribué à STELLA.
808 Deux *Têtes entourées de fleurs,* école de VOUET.
809 Une *Tête de Vierge,* d'après BAROCHE.

DAMES DE BON-SECOURS.

Grands.

810 La *Vierge secourant des malheureux,* par CHAPRON.
811 La *Communion de saint Jérôme,* d'après DOMINIQUIN.
812 *David jouant de la harpe,* copie d'après le même.
813 *Jésus au jardin des Oliviers,* copie d'après LE BRUN.
814 La *Samaritaine,* attribué à GALLOCHE.

Moyens.

815 Un *Évêque en prière,* copie d'après un auteur inconnu.
816 *Saint Michel,* copie d'après RAPHAEL.
817 Quatre *Têtes* dans des ovales, copies d'après différents maîtres.
818 Un *Crucifiement,* copie d'après Antoine DIEU.

DE VANVRES, MAISON CONDÉ.

Grands.

819 Le *Temps découvrant la Vérité,* copie d'après RUBENS.

820 Les *Parques filant les jours de Médicis,* d'après le même.
821 *Médicis recevant les droits de la Régence,* d'après le même.
822 Un *Génie montrant à Henri IV le portrait de Médicis,* d'après le même.
823 Le *Couronnement de Médicis,* d'après le même.
824 La *Régence de Médicis amenant la félicité publique,* d'après le même.
825 Deux tableaux dans la manière de TÉNIERS, par MICHAU.
826 Le portrait en buste de *Louis XIV.*
827 Un dessus de porte représentant des *Fruits.*

DU CHATEAU DES TUILERIES.

828 Le portrait équestre de *Louis XIV,* par MIGNARD.
829 Le portrait en pied de *Louis XV,* par VANLOO.

DAMES DE LA CROIX, rue Charonne.

Moyens.

830 L'*Incrédulité de saint Thomas,* d'après CARAVAGE.
831 *Judith triomphant d'Holopherne, par* VOENIUS.
832 *Tête de sainte Catherine,* par VIGNON.
833 Un petit tableau représentant un *camée entouré de fleurs,* auteur inconnu.
834 Deux petits panneaux gothiques.
835 Le portrait d'une *Religieuse,* pastel sous verre, de LATOUR.
836 Le buste de *Tullia* (?), pastel sous verre, par le même.

DAMES SAINT-THOMAS.

Grands.

837 *Saint Jérôme,* par DULIN.
838 La *Vierge et Jésus, accompagnés de plusieurs anges,* auteur inconnu.
839 *Jésus au jardin des Oliviers,* attribué à BOURDON.
840 Une *Tête de Madeleine,* sur bois, auteur inconnu.

DAMES RÉCOLLETTES.

Moyens.

841 L'*Assomption,* par RESTOUT.
842 Le *Repos de la Vierge en Égypte,* petit tableau, par BOULLOGNE.
843 *Jésus allant au supplice,* sur bois, par un auteur inconnu.

DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Grands.

844 L'*Adoration des Mages,* par Carle VANLOO.
845 Une *Sainte Famille,* par RESTOUT.
846 La *Vierge assise sur des nuages,* par DANDRÉ BARDON.
847 Le *Martyre de saint Laurent,* par CHAMPAGNE.
848 Un *Calvaire,* par Antoine COYPEL.
849 *Saint Bruno en prière,* mauvaise copie d'après JOUVENET.
850 La *Transfiguration,* copie d'après RAPHAEL.

SAINT-YVES.

851 Un petit tableau ovale, représentant la *Cène,* attribué à COYPEL.

DE LA PITIÉ.

Grands.

852 Une *Chasse au cerf,* par SNEYDERS.
853 Une *Chasse au loup,* par le même.
854 Une *Chasse aux oiseaux,* par le même.
855 Un *tableau d'armures,* par le même.

DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-ÉTIENNE.

Moyens.

856 Le *Massacre des Innocents,* petit tableau, par CORNEILLE.
857 Un *Sacrifice,* allégorie, par VIGNON.
858 Autre allégorie, par le même.

HOTEL DE LONGUEVILLE.

Grands.

859 Une *Allégorie,* par VIGNON.
860 La *Victoire couronnant un guerrier,* par le même.
861 Un médiocre portrait en pied.

PETIT SAINT-ANTOINE.

Grand.

862 L'*Adoration des Rois,* par CAZES.

DAMES DES FILLES-DIEU.

Grand.

863 L'*Assomption de la Vierge,* par POERSON fils.

Moyens.

864 La *Chananéenne,* attribuée à LAFOSSE.
865 Une *Nativité,* attribuée au même.
866 Deux tableaux gothiques.

DE PORT-ROYAL.

867 L'*Annonciation,* par CHAMPAGNE.
868 La *Sainte Famille,* par BLANCHARD.
869 Autre *Sainte Famille,* par le même.
870 Le *Crucifiement de Jésus,* par le même.
871 La *Madeleine pénitente,* par le même.
872 Le *Bon Pasteur,* par le même.
873 Un petit *Ex-voto,* par le même.
874 *Tête de femme,* par le même.
875 Un *Christ,* copie d'après le même.
876 Les *Disciples d'Emmaüs,* par le même.
877 La *Mère du Christ au pied de la croix,* d'après le même.
878 *Jésus au tombeau,* petit tableau sur bois, auteur inconnu.
879 La *Conversion de saint Augustin,* par Noel COYPEL.
880 Une *Sainte Famille,* petit tableau, copie d'après RAPHAEL.

DAMES URSULINES.

Moyens.

881 La *Vierge nourrissant sainte Ursule,* attribué à CHÉRON.

882 *Sainte Ursule en prière,* par le même.
883 Une *Sainte Famille,* auteur inconnu.
884 *Jésus au tombeau,* par VIGNON.
885 Une *Sainte Famille,* médiocre copie d'après RAPHAEL.
886 Un *Calvaire gothique,* sur bois, garni de deux volets.
887 Un *Calvaire,* petit tableau sur toile, auteur inconnu.
888 Une *Tête de saint François,* sur bois.

DAMES FEUILLANTINES.

Grands.

889 Une *Sainte Famille,* copie d'après RAPHAEL; attribuée à MIGNARD.
890 *Jésus portant sa croix,* attribué à RICCI.
891 *Jésus au jardin des Olives,* par le même.
892 La *Vierge entourée de fleurs, fruits, etc.,* par SEGHERS.
893 Le *Sacrifice d'Abraham,* attribué à HOUASSE.

Moyens.

894 La *Visitation,* par VIGNON.
895 La *Samaritaine,* école française.
896 Un *Calvaire,* médiocre tableau, attribué à l'école flamande.
897 *Saint Jérôme,* copie d'après DOMINIQUIN.
898 Un *Christ mort,* attribué à VIGNON.
899 *Saint Jérôme,* auteur inconnu.
900 Un *Religieux mourant,* école française.
901 Un *Calvaire,* sur bois, auteur inconnu.
902 Un *Portement de Croix,* sur bois, *idem.*
903 Deux tableaux de *fleurs.*

DES DAMES CORDELIÈRES.

904 Deux médiocres tableaux roulés, représentant *Jésus au jardin des Olives,* et l'*Annonciation,* attribués à Aubin VOUET.

DAMES SAINTE-PÉRINE.

Grands.

905 L'*Adoration des Mages,* par Pierre MONIER.
906 Une *Fuite en Égypte,* mauvaise copie d'après GUIDE.

Moyens.

907 Le *Baptême de Jean,* par VIGNON.
908 La *Vierge et l'Enfant Jésus,* auteur inconnu.

DAMES DE SAINT-MICHEL.

Grand.

909 L'*Assomption de la Vierge,* par LAMI[1].

SAINTE-CROIX DE LA BRETONNERIE.

Grands.

910 Une *Descente de Croix,* par LE DART.

[1] L'*Assomption,* de CHARLES LAMY, est vraisemblablement la peinture qu'on retrouve au Musée de Tours. Le tableau est daté de 1734. — P. M.

911 L'*Adoration des Bergers,* par POERSON.

Moyen.

912 Un *Christ,* par P. CHAMPAGNE.

CARMES BILLETTES.

Moyens.

913 *Élie montant au ciel,* par MARTIN.
914 *Saint Joseph visitant saint Joachim,* par le même.
915 L'*Éducation de la Vierge,* par le même.
916 L'*Enfant Jésus,* par le même.
917 Une *Sainte Famille,* par CHAMPAGNE.
918 Le *Miracle de l'Hostie,* tableau médiocre en très-mauvais état.

DU SÉMINAIRE SAINT-LOUIS.

Grands.

919 *Saint Pierre guérissant un lépreux,* par JEAURAT.
920 *Louis IX en prière,* par le même.
921 *Saint Charles Borromée,* par le même.
922 L'*Assomption de la Vierge,* par le même.
923 Le *Sommeil de Joseph,* par le même.
924 Un *Christ,* par le même.
925 Un *Évangéliste,* d'un auteur inconnu.

ABBAYE DE SAINT-DENIS.

Grands.

926 Six tableaux, par BOULLOGNE LE JEUNE.
927 La *Vierge et Joseph apparaissant à sainte Thérèse,* par MÉNAGEOT.
928 Une *Descente de Croix,* attribuée à PONTORMO.
929 La *Pentecôte,* d'après LEBRUN.
930 La *Pentecôte,* par RESTOUT.
931 L'*Ascension du Christ,* par le même.
932 La *Translation des ossements de Louis IX,* par le même.
933 Un *Christ,* mauvais tableau.
934 La *Présentation au Temple,* attribué à BOURDON.

Moyens.

935 Un *Calvaire,* par BLANCHARD.
936 Une *Nativité,* École de LAFOSSE.
937 La *Madeleine dans le désert.*
938 Un *Paysage,* dans le goût de PÉRELLE.
939 Une *Sainte Famille,* gothique sur bois, garni de deux volets.
940 L'*Adoration des Mages,* gothique sur bois.
941 La *Madeleine et Jésus,* gothique sur bois.
942 *Hérodiade,* copie d'après GUERCHIN.
943 *Saint Denis effrayant ses bourreaux,* petit tableau attribué à POUSSIN.
944 Une *Nativité,* effet de nuit, esquisse de l'École lombarde.
945 *Jésus et Jean,* attribué à l'École flamande.

SAINTE-GENEVIÈVE.

Grands.

946 Une *Allégorie* relative à sainte Geneviève, par DETROY père.
947 Une *Allégorie, idem,* par LARGILLIÈRE.
948 Une *Allégorie, idem,* par DETROY fils.
949 Une *Allégorie, idem,* par TOURNIÈRE.
950 *Saint Martin,* par VIGNON.
951 *Saint François,* par le même.
952 La *Mort de la Madeleine,* par LALLEMENT.

MAISON DE LA COMMUNE DE PARIS.

Grands.

953 Un tableau d'*Échevins,* par CHAMPAGNE.
954 Un tableau très-mutilé représentant *Louis XV et les échevins,* par VANLOO.
955 Un tableau d'*Échevins,* par VANLOO père.
956 Un tableau d'*Échevins,* par LALLEMENT.
957 Un tableau d'*Échevins,* attribué à PORBUS LE JEUNE.
958 Le même sujet, peint sur bois avec un fond d'or, gothique (*sic*).
959 Un portrait en pied.

DE LA FABRIQUE DE SAINT-GERVAIS.

960 Un devant d'autel en bois, représentant *Sainte Véronique et le Christ,* par LESUEUR.

DE LA FABRIQUE DE SAINT-ÉTIENNE DU MONT.

961 Un petit tableau sur cuivre, représentant une *Sainte Famille,* auteur inconnu.

SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT.

Grands tableaux.

962 Le *Repos de la Vierge en Égypte,* par BARTHÉLEMY.
963 Un *Missionnaire prêchant pour la foi,* par le même.
964 Une *Descente de Croix,* attribué à HOUASSE.

PRIEURÉ DU TEMPLE.

965 La *Nativité de la Vierge,* par J. B. SUVÉE.
966 Deux *Anges,* peints sur bois, par LESTIN.
967 Douze petits panneaux représentant des sujets de la *Vie de la Vierge,* par le même.
968 L'*Éducation de la Vierge,* tableau très-médiocre.

CI-DEVANT HOTEL DE BRETONVILLIERS.

Grands tableaux.

969 Un plafond sur bois représentant le *Triomphe de Vénus,* par VOUET.
970 Quatre parties du même plafond représentant des *Enfants,* par le même.
971 Le *Temps vaincu par les Grâces,* sur toile, par le même.
972 La *Continence de Scipion,* par BOURDON.
973 *Cléopâtre donnant un repas à Antoine,* plafond sur bois attribué à VAN THULDEN.

974 Dix autres tableaux sur bois, faisant partie du même plafond, peints par le même.

ABBAYE DE MONTMARTRE.

975 Un *Calvaire*, dans le style de BLOEMAERT, par un auteur inconnu.
976 Une *Allégorie chrétienne*, par JEAURAT.
977 *Jésus porté au tombeau*, par LAGRENÉE le jeune.
978 L'*Incrédulité de saint Thomas*, par le même.
979 La *Vierge en Égypte*, par le même.
980 La *Samaritaine*, par le même.
981 Un *Christ*, par le même.
982 L'*Annonciation*, par BOUNIEUX.
983 La *Nativité du Christ*, par le même.
984 La *Visitation de la Vierge*, par le même.
985 L'*Adoration des Mages*, par le même.
986 Les *Disciples d'Emmaüs*, par LA TRAVERSE.
987 La *Samaritaine*, par un auteur inconnu.
988 La *Pêche miraculeuse*, par le même.

DES CORDELIERS.

Moyens tableaux.

989 La *Passion du Christ*, peinte à compartiments, école allemande.
990 Un *Concert d'anges*, par CHAMPAGNE.
991 *Jésus couronné d'épines*, médiocrement peint.
992 Une *Sainte Famille*, par LOYR.
993 L'*École d'Athènes*, mauvaise copie d'après RAPHAEL.
994 La *Dispute du Saint Sacrement, idem*, d'après le même.
995 L'*Annonciation*, par VIEN.
996 *Sainte Catherine*, attribué à LALLEMENT.
997 L'*Annonciation*, copie faite d'après CHAMPAGNE.
998 Quantité de tableaux jugés ne mériter aucune description.
999 Trois petits tableaux sur bois, représentant les *Évangélistes*, par BAUSIRE (?).

DES CARMES DÉCHAUSSÉS.

Grands tableaux.

1000 La *Présentation au Temple*, par VARIN.
1001 Le *Mariage de la Vierge*, par Michel CORNEILLE.
1002 La *Vierge*, en pied, attribué à DAMERI.
1003 La *Sainte Famille*, par le même.
1004 La *Vierge apparaissant à un Religieux*, par PERRIER.
1005 *Jésus chez Marthe et Marie*, par DOLIVET.
1006 L'*Adoration des Mages*, par le même.
1007 *Saint Jean de la Croix et la Vierge*, par PERRIER.
1008 *Jésus apparaissant à sainte Thérèse*, par J. B. CORNEILLE.
1009 Un *Ecce homo*, par VIGNON.

1010 *Sainte Thérèse,* par J. B. CORNEILLE.
1011 Un *Religieux en extase,* attribué à VERDIER.
1012 *Jésus parmi les docteurs,* attribué à VIGNON fils.
1013 *Tête de Moïse,* par VIGNON.

DE SAINT-GERMAIN DES PRÉS.

Grands tableaux.

1014 Les *Disciples d'Emmaüs,* copie faite d'après Paul VÉRONÈSE.
1015 *Sainte Marguerite,* mauvaise copie d'après BASSAN.
1016 La *Trinité, idem,* d'après RUBENS.
1017 Le *Déluge, idem,* d'après BASSAN.
1018 Portrait en pied de *Casimir de Pologne,* auteur inconnu.
1019 *Samson et Dalila,* mauvaise copie d'après VAN DYCK.
1020 Le *Triomphe de Silène,* mauvaise copie d'après RUBENS.
1021 Neuf tableaux représentant des sujets pris dans la *Vie de saint Germain,* par CAZES.
1022 *Saint Casimir,* en pied, par SCHUT.
1023 Le *Martyre de saint Clément,* par VIGNON.
1024 *Saint Félix,* par RESTOUT.
1025 Un tableau représentant *Saint Benoît, Saint Germain* et *Saint Vincent,* auteur inconnu.
1026 La *Madeleine dans le désert,* auteur inconnu.
1027 Le *Martyre de saint Vincent,* par HALLÉ père.
1028 La *Translation des reliques de saint Germain,* par le même.
1029 *Saint Pierre guérissant un lépreux,* par CAZES.
1030 *Saint Pierre ressuscitant Thabithe,* par le même.
1031 *Saphire punie de mort,* par LECLERC.
1032 Le *Baptême de l'eunuque de Candace,* par BERTIN.
1033 *Saint Paul et saint Barnabé guérissant un boiteux,* par CHRISTOPHE.
1034 *Saint Paul empêchant un geôlier de se tuer,* par HALLÉ père.
1035 *Saint Paul délivré d'un naufrage,* par VERDOT.
1036 *Hérode et Agrippa,* par PIERRE.
1037 *Saint Pierre guérissant un malade de son ombre,* par le même.
1038 Le *Martyre de saint Étienne,* par le même.
1039 *Saint Étienne devant les Docteurs,* par NATOIRE.
1040 Le *Martyre de saint Symphorien,* par HALLÉ.
1041 Le *Martyre de saint Paul,* par JEAURAT.

Moyens tableaux.

1042 Une *Élévation en croix,* auteur inconnu.
1043 Un *Calvaire,* tableau médiocre.
1044 *Vue d'une mascarade de Venise,* auteur inconnu.
1045 Les *Douze portraits des Césars,* bustes, copies d'après TITIEN.
1046 Une *Femme traduite devant un juge,* copie d'après JORDAENS.
1047 Le *Baptême de saint Paul,* copie d'après CORTONE.

1048 *Saint Charles et saint Ignace discutant,* d'après SOLIMÈNE.
1049 Une *Sainte Famille,* par Aubin VOUET.
1050 L'*Emprisonnement de saint Paul,* par HALLÉ père.
1051 *Saint Paul faisant un miracle,* par VERDOT.
1052 La *Mort de Saphire,* par LECLERC.
1053 Le *Baptême de l'Eunuque de Candace,* par BERTIN.
1054 *Saint Pierre guérissant un boiteux,* par CAZES.
1055 *Saint Pierre guérissant Thabite,* par le même.
1056 Trois dessus de portes représentant les *Attributs des Arts,* école de BOUCHER.
1057 L'*Adoration des Rois,* sur bois, attribué à FRANCK.
1058 Un *Sacrifice,* attribué à l'école de VIGNON.
1059 Une *Sainte Famille,* sur bois, copie d'après SPRANGER.
1060 Un *Calvaire,* sur bois, copie d'après MICHEL-ANGE.
1061 L'*Adoration des Bergers,* attribué à SPRANGER.
1062 Une Allégorie représentant le *Départ d'un guerrier,* auteur inconnu.
1063 *Saint Jean prêchant dans le désert,* par CHRISTOPHE.
1064 Un *Combat,* auteur inconnu.
1065 L'*Incrédulité de saint Thomas,* sur bois, école allemande.
1066 La *Communion de saint Jérôme,* d'après DOMINIQUIN.
1067 La *Transfiguration,* copie d'après RAPHAEL.

JACOBINS, rue du Bac.

Grands tableaux.

1068 *Saint Hyacinte recevant l'image de la Vierge,* par Frère ANDRÉ.
1069 L'*Annonciation,* par le même.
1070 La *Présentation du Christ au Temple,* par le même.
1071 La *Cène,* par le même.
1072 Le *Martyre d'un Religieux,* copie d'après TITIEN par le même.
1073 Le même sujet, composé et exécuté par le même.
1074 *Sainte Thérèse en extase,* par le même.
1075 *Extase de saint Hyacinte,* par le même.
1076 L'*Adoration des Mages,* par le même.
1077 La *Visitation de la Vierge,* par le même.
1078 La *Pentecôte,* par le même.
1079 *Vision de sainte Thérèse,* par le même.
1080 Le *Martyre de saint Laurent,* par le même.
1081 Le *Pape en oraison,* par le même.
1082 Une *Descente de Croix,* par le même.
1083 Une *Résurrection,* par le même.
1084 *Saint Thomas d'Aquin en oraison,* par le même.
1085 La *Cène,* par le même.
1086 Portrait d'une *Religieuse,* en pied, par LESTIN.
1087 *Sainte Geneviève faisant paître son troupeau,* par Frère ANDRÉ.

1088 Huit tableaux de la *Passion du Christ,* par le même.
1089 Le portrait d'un *Évêque,* par Rigaud.
1090 Le portrait d'un *Évêque,* par Detroy.
1091 *Saint Sébastien,* par Frère André.
1092 Un *Calvaire,* par le même.
1093 Une *Résurrection,* par le même.
1094 *Jésus apparaissant à la Madeleine,* par le même.
1095 *Louis IX recevant la couronne d'épines,* par le même.
1096 Allégorie représentant un *Enfer,* par le même.
1097 Allégorie représentant le *Purgatoire,* par le même.
1098 Portraits en pied de plusieurs *Papes,* par le même.
1099 Une allégorie relative à la *Mort,* par le même.
1100 Un *Ecce Homo* avec figures, par le même.
1101 De *Saintes femmes évanouies,* par le même.
1102 Les *Saintes Femmes,* petit tableau sur cuivre, par Van Thulden.
1103 L'*Annonciation,* en deux tableaux, par un auteur inconnu.
1104 Une *Descente de Croix,* d'après Bourdon, par Frère André.
1105 *Sainte Cécile,* par le même.
1106 Une *Élévation en croix,* par le même.
1107 *Saint Hyacinthe composant des ouvrages,* par le même.
1108 *Plusieurs esquisses,* par le même.

PAROISSE SAINT-ANDRÉ.

Moyens tableaux.

1109 Une *Religieuse recevant son Ordre,* par J. B. Suvée.
1110 *Saint André,* par Hallé père.
1111 Les *Disciples d'Emmaüs,* par Samson.
1112 Une *Descente de Croix,* par le même.
1113 L'*Annonciation,* par le même.
1114 La *Résurrection,* par le même.
1115 L'*Adoration des Mages,* par le même.
1116 L'*Éducation de la Vierge,* par Daffrique, élève de Doyen.
1117 La *Communion de saint Jérôme,* médiocre copie d'après Dominiquin.

PAROISSE SAINT-GERVAIS.

Grand tableau.

1118 Les *Noces de Cana,* grand tableau, auteur inconnu.

Moyens tableaux.

1119 Un *Christ,* attribué à Lesueur.
1120 *Jésus au jardin des Oliviers,* attribué à Chéron.
1121 *Jésus apparaissant à la Madeleine,* attribué au même.
1122 Quatre petits tableaux de forme ronde, école française.
1123 *Jésus au jardin des Oliviers,* attribué à Stella.
1124 La *Communion,* attribué à Chéron.
1125 Un cartel représentant des *Enfants,* copie d'après Corrége

1126 *Saint Sébastien,* mauvaise copie sur bois.
1127 La *Visitation de la Vierge,* par LAFOSSE.
1128 Le *Miracle des cinq pains,* par CAZES.
1129 Les *Disciples d'Emmaüs,* mauvais tableau.

PAROISSE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

Grands tableaux.

1130 L'*Assomption de la Vierge,* par CHAMPAGNE.
1131 *Jésus guérissant un possédé,* par BOULLOGNE.
1132 *Jésus prêchant le peuple,* par le même.
1133 Les *Disciples d'Emmaüs,* par RESTOUT.
1134 *Saint Denis,* peint en pied, attribué à POUSSIN.
1135 *Saint Jacques le Majeur,* par LEBRUN.
1136 *Saint Germain et saint Vincent,* par VIEN.
1137 Une *Tapisserie,* d'après Albert DURER.
1138 Autre *tapisserie, idem.*
1139 L'*Adoration des Mages,* auteur inconnu.

Moyens tableaux.

1140 *Jésus mort,* attribué à VOUET.
1141 *Jésus porté au tombeau,* copie d'après TITIEN.
1142 Une *Sainte Famille,* par LHOMME.
1143 Une *Sainte Famille,* copie d'après RAPHAEL, d'une forme ronde.
1144 *Saint Michel,* par POERSON.
1145 *Saint Sébastien et saint Roch,* sur bois, par le même.
1146 *Saint Pierre délivré de prison,* esquisse, par CORNEILLE.
1147 Le même sujet, esquisse, par COYPEL.
1148 *Saint Germain donnant l'Ordre à sainte Geneviève,* auteur inconnu.
1149 Un *Christ,* copie d'après VAN DYCK.
1150 Un *Martyre,* petit tableau ovale, attribué à COYPEL.
1151 La *Visitation de la Vierge,* attribué à BOULLOGNE.
1152 L'*Assomption,* copie d'après RAPHAEL.
1153 Une *Nativité,* copie d'après CORRÉGE.
1154 Un *Savant feuilletant ses livres,* sur bois, d'après HOLBEIN.

DE NOTRE-DAME.

Grands tableaux.

1155 *Saint Pierre délivré de prison,* par JEAN-BAPTISTE CORNEILLE.
1156 Le *Martyre de saint Simon,* par LOUIS BOULLOGNE.
1157 Le *Centenier aux pieds de Jésus,* par le même.
1158 *Jésus conversant avec une femme de Samarie,* par le même.
1159 La *Multiplication des pains,* par CHRISTOPHE.
1160 *Jésus chez Marthe et Marie,* par SIMPOL.
1161 *Saint Jacques conduit au martyre,* par Noël COYPEL.
1162 *Saint Paul lapidé aux portes de Listres,* par J. B. CHAMPAGNE.
1163 *Saint Pierre prêchant à Jérusalem,* par POERSON PÈRE.

1164 *Saint Paul guérissant un boiteux,* par Michel Corneille.
1165 La *Nativité,* par Delafosse.
1166 La *Vierge fuyant en Égypte,* par Louis Boullogne.
1167 *Jésus au milieu des Docteurs,* par Coypel.
1168 L'*Assomption de la Vierge,* par le même.
1169 La *Présentation au Temple,* par Lahyre.
1170 Le *Martyre de saint Barthélemy,* par Poerson fils.
1171 La *Femme adultère,* par Regnault.
1172 *Jésus guérissant un possédé,* par Vernansal.
1173 *Saint Dominique et saint Thomas,* auteur inconnu.
1174 La *Résurrection du fils de la veuve de Naïm,* par Guillebeau.
1175 La *Piscine,* par Alexandre.
1176 L'*Incrédulité de saint Thomas,* par Arnould.
1177 La *Résurrection du fils de la veuve de Naïm,* par Gui de Vernansal.
1178 Une *Descente de Croix,* auteur inconnu.
1179 *Saint Pierre guérissant les malades de son ombre,* par Lahyre.
1180 Une *Mère de douleur,* attribué à Vouet.
1181 *Saint Pierre dans sa prison,* école française.
1182 Les *Adieux de saint Pierre et saint Paul,* par Ballin.
1183 Le *Jugement dernier,* sur bois, par de Héry.
1184 *Saint Étienne marchant au supplice,* par Houasse.
1185 La *Décollation de saint Jean,* par Louis Boullogne.
1186 Les *Saintes Femmes cherchant le Christ dans son tombeau,* par Natoire.
1187 L'*Annonciation,* par Champagne.
1188 Un tableau, par Vignon.
1189 Le *Martyre de saint Barthélemy,* par Paillet.
1190 Le *Miracle de saint Paul dans sa prison,* par Platte-Montagne.
1191 *Saint Nicolas sauvant des nautoniers,* par Tiersonier.
1192 Les *Noces de Cana,* par Cotelle.
1193 Les *Trois Maries,* par Marot.
1194 *Christ guérissant des possédés,* école française, par un inconnu.
1195 Les *Miracles de saint Paul dans Éphèse*, par Louis Boullogne.
1196 L'*Adoration des Mages,* par Vivien.
1197 La *Décollation de saint Jean,* par Claude Audran.
1198 Le *Repentir de saint Pierre,* par Tavernier.
1199 *Saint Paul devant Bérénice et Agrippa,* par Villequin.
1200 *Prédiction d'Agabus à saint Paul,* par Chéron.
1201 *Saint Jean prêchant dans le désert,* par Parocel.
1202 La *Résurrection d'Eutique,* par Courtin.
1203 Un tableau, par Ninet de Lestin.

Moyens tableaux.

1204 Plusieurs panneaux, par Lallement.
1205 Une *Vierge,* par Duménil.

1206 *Saint Léonard,* par CHAMPAGNE.
1207 La *Vierge en Égypte,* par BAUGIN.
1208 Le *Martyre de saint Laurent,* par le même.
1209 La *Communion de sainte Marie Égyptienne,* par le même.
1210 Le *Martyre de sainte Catherine,* par VIEN.
1211 *Ex-voto* représentant *Deux chanoines,* par LALLEMENT.
1212 *Saint Yves,* par MONIER.
1213 *Saint Claude ressuscitant un enfant,* par GALLOCHE.
1214 La *Pentecôte,* sur bois, par HUBEL.
1215 Un *Calvaire,* d'après MICHEL-ANGE.
1216 La *Mort de la Vierge,* attribué à POUSSIN dans sa jeunesse.
1217 *Saint Pierre et saint Paul,* ovale, par BAUJIN.

INSTITUT DE L'ORATOIRE.

1218 La *Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras,* auteur inconnu.
1219 La *Sainte Famille en Égypte.*
1220 La *Résurrection du Christ.*
1221 Le portrait du *Cardinal de Bérulle.*
1222 Une *Sainte Famille,* composition de deux figures.
1223 Une *Sainte Famille,* composition de quatre figures.
1224 La *Vierge tenant l'Enfant Jésus,* composition de deux figures.
1225 *Tête de saint Jean.*
1226 *Tête de saint Joseph.*
1227 Une *Sainte Famille,* composition de trois figures.
1228 Autre *Sainte Famille,* composée de quatre personnages.
1229 Deux *Vues perspectives.*
1230 L'*Annonciation de la Vierge.*
1232 Une *Fuite en Égypte.*
1233 *Jésus parmi les Docteurs.*
1234 La *Visitation de la Vierge.*
1235 Un *Ecce Homo,* grand tableau de COYPEL.
1236 *Jésus bénissant des enfants,* par CORNEILLE.

DU SÉMINAIRE SAINT-MAGLOIRE.

1237 *Saint Jérôme,* par VIGNON.
1238 Quatre mauvais portraits de Religieux.
1239 Six mauvais tableaux peints sur marbre blanc.

COLLÉGE DU CARDINAL LEMOINE.

1240 Quatre tableaux représentant, en buste, les *Quatre Évangélistes,* copies d'après l'école flamande.

DE SAINT-MARCEL (paroisse).

Grands tableaux.

1241 L'*Adoration des Mages,* par VIGNON.
1242 Le *Martyre de saint Hippolyte,* par JULLIEN.

1243 Autre sujet de la *Vie de saint Hippolyte,* par MARTIN.

1244 Dix autres tableaux représentant des sujets pris dans la *Vie du même saint,* tous peints dans l'école française moderne.

1245 *Saint Hippolyte dans sa prison,* par DURAMEAU.

1246 *Jésus portant sa croix,* copie faite d'après un maître italien.

COUVENT DE LA PROVIDENCE.

1247 *Saint François dans le désert,* école de LEBRUN.

1248 L'*Institution de l'Ordre,* par Frère ANDRÉ.

DE LA COMMISSION DES MONUMENTS.

1249 *Deux petits tableaux,* attribués à CHAMPAGNE.

DE SAINT-JEAN EN GRÈVE.

1250 Quatre *Paysages avec figures,* attribués à FOREST.

1251 Le *Martyre de sainte Catherine,* attribué à TESTELIN.

1252 Un tableau de la même école.

1253 *Saint Fiacre guérissant des malades,* par VIGNON.

1254 *Saint Denis effrayant ses assassins,* copie faite d'après POUSSIN.

1269 Deux petits tableaux représentant des sujets de la *Vie de Jésus,* par CHAMPAGNE.

1270 Une *Sainte Famille,* par BLANCHARD.

1271 L'*Éducation de la Vierge,* par CHAMPAGNE.

1272 *Saint Sébastien,* par le même.

1273 *Saint Pierre guérissant des malades,* par LOYR.

COLLÉGE DES QUATRE-NATIONS.

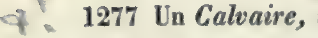
Grands tableaux.

1274 La *Circoncision,* attribué à ALEXANDRE VÉRONÈSE.

1275 Une *Sainte Famille,* attribué à VALERIO CASTELLI.

1276 Une *Descente de Croix,* attribuée au même.

PAROISSE SAINT-LEU.



1277 Un *Calvaire,* attribué à AUBIN VOUET.

1278 La *Sainte Famille,* copie d'après RAPHAEL.

1279 *Jésus mourant,* copie d'après LEBRUN.

1280 *Saint Jacques,* en pied, attribué à COYPEL.

1281 Un *Ecce Homo,* avec plusieurs figures, éclairé aux flambeaux, attribué au NAIN.

1282 Les *Disciples d'Emmaüs,* par CHAMPAGNE.

1283 Le *Songe de Joseph,* mauvais tableau.

1284 L'*Annonciation,* par RESTOUT.

1284 (*sic*). Une *Sainte Famille,* mauvaise copie d'après CARRACHE.

1285 La *Samaritaine,* par le même.

1285 (*sic*). Une *Descente de Croix,* par COURTIN.

1286 La *Femme adultère,* mauvais tableau.

1287 *Saint Yves, idem.*

1288 La *Pentecôte,* par Vernansal.
1289 Un *Christ,* par Merelle.
1290 Une *Nativité,* par Oudry.
1291 *Tobie recouvrant la vue,* auteur inconnu.

PAROISSE SAINT-JACQUES-LA-BOUCHERIE.

1292 Le *Massacre des Innocents,* par Michel Corneille.
1293 *Saint Jacques,* par Restout.
1294 Le *Bon Pasteur,* par Monier.
1295 *Sainte Catherine,* par Cazes.
1296 *Saint Ambroise,* par Vignon.
1297 *Saint Charles,* par le même.
1298 Un *Ange gardien,* mauvais tableau.
1299 Les *Disciples d'Emmaüs, idem.*
1300 *Saint Jacques, idem.*
1301 *Saint Charles, idem.*
1302 La *Vierge, idem.*
1303 L'*Éducation de la Vierge, idem.*
1304 *Saint Jean, idem.*
1305 La *Transfiguration, idem.*
1306 *Jésus chez Marthe et Marie, idem.*
1307 La *Cène,* tableau gothique, sur bois.

PAROISSE SAINT-SÉVERIN.

1308 *Sainte Geneviève,* par Champagne.
1309 *Saint Joseph,* par le même.
1310 Le *Baptême de Jean,* attribué à l'un des Corneille.

PAROISSE NOTRE-DAME DE LORETTE.

1311 *Saint Pierre guérissant un lépreux à la porte du Temple,* par Carle Vanloo.
1312 La *Nativité de saint Jean,* par Colin de Vermont[1].
1313 Le *Baptême de saint Jean,* par le même.
1314 L'*Emprisonnement de saint Jean,* par le même.
1315 La *Mort de saint Jean,* par le même.
1316 *Hérodiade recevant la tête de saint Jean,* par le même.
1317 La *Danse d'Hérodiade,* par Noel Coypel.
1318 Les *Prédications de saint Jean,* par Lucas.
1319 La *Visitation de la Vierge,* par Duménil.
1320 *Saint Jérôme,* copie médiocre.
1321 La *Fraction du pain,* aussi copie.

[1] Il y a lieu de penser qu'un titre se trouve omis à cet endroit du manuscrit de Lenoir, car les huit tableaux inscrits sous les nos 1312 et suivants, jusqu'au no 1319, appartenaient encore en 1784 à l'église de Saint-Jean en Grève. — P. M.

PAROISSE SAINT-EUSTACHE.

1322 L'*Annonciation,* en deux parties, par Lafosse.
1323 *Saint Barthélemy,* école de Vanloo.
1324 *Saint Charles,* mauvaise copie.
1325 Une *Nativité,* d'après Guide.
1326 *Saint Jean dans le désert,* par Vincent.
1327 *Saint Louis en oraison,* mauvais tableau.
1328 Une *Descente de croix, idem.*
1329 Un *Calvaire,* attribué à Vignon.
1330 Un *Calvaire,* sur bois, auteur inconnu.
1331 *Saint Jean dans le désert,* mauvais tableau.
1332 Un *Ex-voto à sainte Geneviève.*
1333 Un *Ex-voto,* attribué à Coypel.
1334 Un *Martyre,* école de Vincent.
1335 *Saint Jean-Baptiste,* par Lemoine.
1336 Une *Descente de croix,* d'après Palme le vieux.
1337 *Sainte Marguerite,* copie d'après Raphael.
1338 L'*Annonciation,* mauvaise copie d'après Lemoine.
1339 *Saint Roch devant la Vierge,* copie faite d'après Annibal Carrache.
1340 *Saint Philippe baptisant l'eunuque de Candace,* par Godefroy.

1341 L'*Apothéose de saint Eustache,* attribué à Vouet.
1342 L'*Ascension,* par Fiquet.
1343 Le *Martyre de saint Eustache,* par Vouet (tableau gâté par la restauration).
1344 Le même sujet, par Poerson.
1345 *Saint Pierre marchant sur l'eau,* mauvais tableau.

PAROISSE DU VILLAGE DE BOULOGNE.

1346 La *Purification,* grand tableau, par Lahyre.
1347 *Saint Jérôme,* moyen tableau, d'un auteur inconnu.

HOPITAL DE LA CHARITÉ.

1348 Un *Calvaire,* grand tableau, attribué à Dulin.
1349 *Jésus guérissant Tabithe,* par le même.
1350 Les deux esquisses des deux tableaux de Dulin.
1351 Le *Martyre de saint Pierre et de saint Paul,* sur la même toile, par Cazes.
1352 *Saint Jean prêchant dans le désert,* par Verdot.
1353 La *Multiplication des pains,* par Hallé.
1354 La *Résurrection de Lazare,* par Galloche.
1355 L'*Assomption de la Vierge,* école de Vignon.
1356 Un *Ex-voto,* attribué à Poerson.
1357 L'*Annonciation,* par Verdot.
1358 La *Visitation,* par le même.
1359 La *Présentation du Christ au Temple,* par Dupolch.

1360 L'*Accouchement de sainte Anne,* copie d'après CORTONE.
1361 L'*Apothéose de saint Jean de Dieu,* par JOUVENET.
1362 Les *Anges chez Abraham,* par RESTOUT.
1363 Le *Samaritain secouru,* par le même.
1364 L'*Assomption de la Vierge,* auteur inconnu.
1365 L'*Apothéose du bienheureux Bernard,* école de VIGNON.
1366 *Des Religieux guérissant des pauvres,* par DE SÈVE.
1367 *Saint Laurent,* auteur inconnu.
1368 *Sainte Apolline, idem.*
1369 Une *Sainte Famille,* copie d'après un maître italien.
1370 Le *Sacrifice d'Abraham,* par VIGNON.
1371 Une *Descente de croix,* auteur inconnu.
1372 Cinq *portraits,* représentant des personnages peu intéressants.
1373 *Jésus au jardin des Oliviers,* auteur inconnu.
1374 Le *Baptême de Jésus,* par RESTOUT.
1375 Les *Noces de Cana,* par le même.
1376 *Jésus chez le Pharisien,* par le même.
1377 Trente-cinq *portraits,* en pied, représentant les fondateurs de la Maison.
1378 *Saint Michel,* mauvaise copie d'après RAPHAEL.
1379 *Saint Ambroise,* auteur inconnu.
1380 La *Mort du bienheureux Bernard,* auteur inconnu.
1381 La *Visitation,* par le Frère ANDRÉ.
1382 La *Madeleine dans le désert,* mauvais tableau.
1383 La *Charité,* allégorie attribuée à LEBRUN dans sa jeunesse.
1384 *Jésus à la colonne,* par le Frère ANDRÉ.
1385 Des *Chevaliers soignant des malades,* auteur inconnu.
1386 L'*Apothéose de Bernard,* esquisse.
1387 *David implorant pour la peste,* par VERNANSAL.
1388 La *Piscine,* par DE SÈVE.
1389 Le *Démon voulant tenter le Christ,* par VERNANSAL.
1390 L'*Ange gardien,* par le même.
1391 *Jésus au jardin des Oliviers,* par le même.
1392 *Saint Augustin,* copie d'après CHAMPAGNE.
1393 L'*Adoration des Mages,* par le Frère ANDRÉ.
1394 L'*Annonciation,* en deux parties, par DUMONT.
1395 La *Veuve de Naïm,* école française.

DAMES DE SAINTE-MARIE, rue Saint-Jacques.

1396 La *Visitation de la Vierge,* par SUVÉE.
1397 La *Trinité,* par LAFOSSE.
1398 Deux *Evangélistes,* par le même.
1399 *Jésus chez Marthe et Marie,* auteur inconnu.
1400 Une *Sainte Famille,* mauvaise copie d'après RAPHAEL.
1401 Une *Sainte Famille,* par un auteur inconnu, école française.

1402 *Jésus travaillant chez son père, idem.*
1403 Douze mauvais tableaux, par le même.
1404 Une *Tête d'Ecce Homo,* sur bois.

COLLÉGES DE LISIEUX, LA MARCHE ET GRASSINS.

1405 La *Veuve de Naïm,* attribué à LE SUEUR dans sa jeunesse.
1406 L'*Enfant prodigue,* auteur inconnu, école française.
1407 *Saint Luc,* attribué à VERNANSAL.
1408 *David triomphant de Goliath,* mauvaise copie d'après GUIDE.
1409 L'*Annonciation,* école de VOUET.
1410 *Jésus parmi les Docteurs,* attribué à SUVÉE, dans sa jeunesse.
1411 L'*Assomption de la Vierge,* par ÉTIENNE JAURAT.
1412 *Saint Jean composant l'Apocalypse,* par LE BRUN.
1413 Un *Christ,* attribué à LE BRUN.
1414 La *Présentation au Temple,* auteur inconnu.
1415 *Saint Philippe baptisant l'eunuque, idem.*
1416 Une *Descente de croix,* petit tableau, par CHAMPAGNE.
1417 La *Communion de la Madeleine,* sans nom d'auteur.
1418 Une *Tête de Vierge,* sans nom d'auteur.
1419 Autre *Tête de Vierge,* copie d'après LE BRUN.
1420 Deux *Têtes de Christ,* auteur inconnu.

DE LA COMMISSION DES MONUMENTS.

1421 Un *Ecce Homo,* petit tableau sur bois, école allemande.
1422 Un *Christ mort,* petit tableau sur cuivre.

DE L'ENFANT JÉSUS.

1423 La *Nativité du Christ,* par RESTOUT.

PAROISSE SAINT-MERRI.

1424 Le *Miracle des hosties,* par BELLE le père.
1425 Le *Purgatoire,* attribué à COYPEL.
1426 *Saint Charles Borromée,* par CARLE VANLOO.
1427 La *Vierge et l'Enfant Jésus,* par le même.
1428 La *Pénitence,* par RESTOUT.
1429 *Saint Médéric délivré de prison,* par SIMON VOUET.

HOPITAL DES QUINZE-VINGTS.

1430 L'*Apothéose de Louis IX,* école de LE BRUN.
1431 L'*Assomption de la Vierge,* par LAHYRE.
1432 Le *Supplice des chevaliers chrétiens,* par POERSON.
1433 Le *Sacre de Louis IX,* par le même.
1434 Les *Chevaliers chrétiens implorant les secours de Louis IX,* par le même.
1435 *Saint Remi recevant Louis IX,* par le même.
1436 *Louis IX recevant le viatique,* par POERSON.

1437 *Louis IX faisant l'inauguration dudit hôpital,* par le même.
1438 La *Mort de saint Antoine,* par un auteur inconnu.

PAROISSE SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS.

1439 Les *Noces de Cana,* auteur inconnu.
1440 La *Visitation de la Vierge,* médiocre copie d'après SÉBASTIEN DEL PIOMBO.
1441 La *Visitation,* attribué à un élève de LE BRUN.
1442 Le *Sacrifice de la Messe,* même école.

PAROISSE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE.

1443 La *Sainte Famille,* médiocre copie, d'après RAPHAEL.
1444 Le *Martyre de saint Laurent,* copie faite d'après un maître vénitien.
1445 Une *Perspective,* tableau de PATEL, très-endommagé.
1446 *Élie dans le désert,* petit tableau sur cuivre, par LAHYRE.
1447 Les *Pains de proposition, idem,* par le même.
1448 L'*Adoration des bergers,* grand tableau, par le même.
1449 La *Mort de saint François,* attribué au même.
1450 L'*Assomption de la Vierge,* attribué au même.
1451 *Saint François recevant les stigmates,* attribué au même.
1452 *Saint François enlevé au Ciel,* auteur inconnu.
1453 La *Pénitence, idem.*
1454 Un *Ecce Homo, idem.*
1455 *Saint Jean dans le désert, idem.*
1456 *Saint François, idem.*
1457 La *Visitation de la Vierge, idem.*
1458 L'*Assomption de la Vierge,* par CHAMPAGNE.
1459 *Saint François faisant un miracle,* auteur inconnu.
1460 *Saint Antoine recevant le Christ enfant des mains de la Vierge,* attribué à CORNEILLE.
1461 *Saint François en extase.*
1462 La *Mort de saint François,* attribué à LAHYRE.
1463 *Jésus au jardin des Oliviers,* attribué au même.
1464 La *Nativité,* par ROBERT.
1465 L'*Assomption de la Vierge,* par le même.
1466 La *Mort de la Vierge,* par D'ANDRÉ BARDON.
1467 La *Visitation,* par le même. Ce tableau a été déchiré sur place.
1468 L'*Annonciation,* par COLIN DE VERMONT.
1469 Une *Tête de saint François,* par CORNEILLE.
1470 Une *Sainte Famille,* d'après VOUET.
1471 *Saint François faisant un miracle,* par PAPE.
1472 *Saint Antoine aux genoux de la Vierge,* par le même.
1473 La *Cène,* auteur inconnu.
1474 Une *Descente de croix,* école de RUBENS.

HOPITAL DES ENFANTS-ROUGES

1475 Une *Descente de croix,* par Vignon.
1476 Un *Ecce Homo,* attribué à Aubin Vouet.
1477 Un *Calvaire,* attribué à l'école de Le Brun.

PAROISSE SAINT-PAUL.

1478 L'*Apothéose de saint Paul,* par Hallé.
1479 La *Pâque des Juifs,* par J. B. Corneille.
1480 *Saint Jacques,* mauvais tableau.
1481 La *Résurrection du Christ,* petit tableau de Jouvenet.
1482 Une *Sainte Famille,* petit tableau, attribué à Le Brun.
1483 Le *Christ à la colonne,* auteur inconnu.

PAROISSE SAINT-SULPICE.

1484 L'*Incrédulité de saint Thomas,* école italienne.
1485 L'*Ange gardien,* école de Le Brun.
1486 *Jésus parmi les Docteurs,* par Frontier.
1487 Une *Nativité,* par Carle Vanloo.

1488 La *Vierge et les Bergers,* par le même.
1489 *Jésus bénissant des enfants,* par Hallé.
1490 La *Circoncision,* par Pierre.
1491 *Saint François,* par le même.
1492 *Saint Nicolas,* par le même.
1493 *Saint Siméon,* par Carle Vanloo.
1494 La *Présentation au Temple,* par le même.
1495 Un petit *Plafond rond,* par Lemoine.
1496 La *Pentecôte,* par Verdier.
1497 *Jésus au jardin des Oliviers,* par Baujin.
1498 Une *Descente de croix,* d'après Van Dyck.
1499 Les *Marchands chassés du Temple,* par Natoire.
1500 Une *Nativité,* par Lafosse.
1501 Deux *Anges,* par le même.
1502 Une *Sainte Famille,* attribué à l'école italienne.
1503 *Saint Fiacre,* auteur inconnu.
1504 Un *Ex-voto à sainte Geneviève,* attribué à Vernansal.
1505 La *Présentation au Temple,* copie d'après Jouvenet.
1506 L'*Annonciation,* par Carle Vanloo.
1507 La *Nativité,* par le même.
1508 *Saint Antoine de Padoue,* auteur inconnu.
1509 La *Pâque des Juifs,* d'après Verdier.
1510 La *Pentecôte,* par Le Brun.
1511 Une *Descente de croix,* petit tableau par Hallé.
1512 La *Nativité de la Vierge,* par Restout.
1513 Deux *Prophètes,* par le même.
1514 *Jésus parmi les Docteurs,* par Hallé.

1515 La *Nativité du Christ,* par LE CLERC.
1516 La *Purification,* par RESTOUT.
1517 La *Visitation,* par VERDIER.
1518 La *Présentation au Temple,* par MAROT.
1519 L'*Adoration des Mages,* par JOUVENET.
1520 Deux mauvaises copies, d'après RUBENS.
1521 La *Purification de la Vierge,* par LE SUEUR.
1522 Une petite esquisse représentant la *Mort d'Abel,* par RESTOUT.

DU MONT-BLANC.

1523 Une très-faible copie de la *Madone* de RAPHAEL.
1524 Une *Sainte Famille,* très-mauvaise copie d'après RUBENS.

PAROISSE SAINT-ROCH.

1525 La *Peste des Ardents,* grand tableau, par DOYEN.
1526 *Saint Denis prêchant dans les Gaules,* grand tableau, par VIEN.
1527 Le *Martyre des Macchabées,* copie d'après BOURDON.
1528 Un *Christ,* copie d'après VAN DYCK.
1529 Autre *Christ,* d'après LE BRUN.
1530 Une *Sainte Famille,* d'après ANDRÉ DEL SARTE.
1531 Le *Martyre de saint André,* par JOUVENET.
1532 Le *Baptême de Jean,* par MICHEL CORNEILLE.
1533 Un *Guerrier sur son lit de mort,* attribué au même.
1534 La *Conversion de saint Augustin,* par COYPEL.
1535 Une *Sainte Famille,* par BOULLOGNE.
1536 *Sainte Élisabeth,* par LE LORRAIN.
1537 *Sainte Marguerite,* par le même.
1538 Une *Sainte Famille,* mauvaise copie d'après RAPHAEL.
1539 L'*Éducation de la Vierge,* par MAROT.
1540 La *Mort de Louis IX,* par COYPEL.
1541 Les *Trois Anges au tombeau du Christ,* par MARIE BOULLOGNE (*sic*).
1542 La *Pentecôte,* mauvaise copie d'après LEBRUN.
1543 Une *Nativité,* sur bois, auteur inconnu.
1544 La *Cène,* mauvaise copie d'après POUSSIN.
1545 *Saint François dans le désert,* mauvais tableau.
1546 Une *Sainte Famille, idem.*
1547 *Saint Charles, idem.*
1548 Un *Portement de croix, idem.*
1549 *Sainte Geneviève, idem.*
1550 *Saint Pierre délivré de prison, idem.*
1551 Les *Prédications de saint Pierre, idem.*
1552 *Saint Pierre guérissant un boiteux, idem.*
1553 *Saint Pierre marchant sur l'eau, idem*[1].

[1] Ces cinq mauvais tableaux sont roulés. (*Note de l'original.*)

ÉCOLE MILITAIRE.

1554 Une *Chasse à l'ours,* par Oudry.
1555 Une *Chasse au cerf,* par le même.
1556 Une *Chasse au renard et au loup,* par le même.
1557 Cinq tableaux représentant des *Figures allégoriques,* par Lépicié.
1558 Deux tableaux de *Bataille,* par Le Paon.
1559 La *Bataille de Fontenoy,* par le même.
1560 La *Bataille de Lawfeldt,* par le même.
1561 Le *Siége de Tournay,* par le même.
1562 Le *Siége de Fribourg,* par le même.
1563 *Louis IX remettant la régence à sa mère,* par Vien.
1564 Le *Mariage de Louis IX,* par Taraval.
1565 *Louis IX portant la couronne d'épines,* par Hallé.
1566 *Louis IX rendant la justice,* par Lépicié.
1567 *Louis IX débarquant à Damiette,* par Restout fils.
1568 Le *Sacre de Louis IX,* par Amédée Vanloo.
1569 *Louis IX lavant les pieds aux pauvres,* par Durameau.
1570 *Louis IX recevant les ambassadeurs de la Montagne,* par Brenet.
1571 L'*Entrevue de Louis IX avec Innocent IV,* par Lagrenée.
1572 *Louis IX recevant le Viatique,* par Doyen.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

1573 La *Pentecôte,* par Vignon.
1574 Une *Cérémonie publique,* tableau roulé, par le même.

DES CONVALESCENTS DE LA CHARITÉ.

1575 La *Maladie d'Alexandre,* mauvais tableau de l'école française.
1576 Cinq mauvais tableaux représentant des objets de *nature morte.*
1577 L'*Apothéose du Religieux Bernard,* mauvaise copie d'après Jouvenet.
1578 Une *Grisaille,* d'après le groupe de Coustou qui était à Notre-Dame.
1579 Un *Christ,* mauvaise copie, d'après Van Dyck.
1580 L'*Embrasement de Troie,* auteur inconnu.
1581 La *Femme adultère,* par Vignon.
1582 Un *Christ,* mauvais tableau.
1583 La *Vierge et des groupes d'anges, idem.*
1584 L'*Adoration des Mages,* mauvaise copie d'après Rubens.
1585 La *Nativité,* mauvaise copie d'après Cortone.
1586 L'*Assomption de la Vierge,* mauvaise copie d'après Rubens.
1587 Une *Vision du prêtre Bernard,* mauvais tableau.
1588 L'*Annonciation,* mauvais tableau.

N. B. — Ces tableaux, en général, ne valaient pas le transport.

CHAPELLE DES ORFÈVRES.

1589 Une *Résurrection,* copie d'après Bassan.
1590 Une *Sainte Famille,* copie d'après Carle Maratte.

HOPITAL SAINTE-CATHERINE.

1591 L'*Annonciation,* composition de huit figures, par MIGNARD.
1592 *Saint Pierre,* par PEZARRO.
1593 Un *Christ,* par BAUJIN, tableau de dix-huit pouces.
1594 Une *Vierge,* en buste, les mains croisées, d'après CHAMPAGNE.
1595 Une *Vierge,* les mains jointes, par SASSOFERRATI.
1596 *Saint Jérôme,* par BASSAN, tableau de vingt-quatre pouces.
1597 Le *Mariage de la Vierge,* par mademoiselle JOUVENET, nièce de JOUVENET.
1598 *Jésus au jardin des Oliviers,* par CHAMPAGNE le neveu.
1599 L'*Élévation en croix,* tableau de trente-six pouces, par POERSON.
1600 La *Transfiguration,* copie d'après RAPHAEL.
1601 Une *Descente de croix,* copie d'après CARRACHE.
1602 Une *Allégorie chrétienne,* par ANTOINE DIEU.
1603 La *Samaritaine,* école de SQUIDONI (*sic*).

PAROISSE SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET.

1604 *Saint Charles Borromée en prière,* par CHARLES LE BRUN.
1605 Le *Baptême de Jean,* par RESTOUT.
1606 La *Pénitence*, par JAURAT.
1607 L'*Apothéose de saint Vincent de Paul,* par MAROT.
1608 *Saint Sébastien,* mauvaise copie d'après VAN DYCK.
1609 Le *Sacrifice de Melchissédec,* par COYPEL.
1610 *Saint Nicolas,* par un auteur inconnu.
1611 L'*Assomption de la Vierge, idem.*
1612 Les *Disciples d'Emmaüs,* par SAURIN.
1613 La *Manne dans le désert,* par COYPEL.
1614 Le *Sacrifice d'Abraham,* par MILLET.
1615 *Saint Philippe,* auteur inconnu.
1616 *Saint Roch,* mauvais tableau, de LEFEBVRE.
1617 *Élie dans le désert,* par MILLET.
1618 La *Victoire de Constantin sur Maxence,* petit tableau, de LE BRUN.
1619 La *Tête de la Vierge entourée de fleurs,* par un auteur inconnu.
1620 La *Tête du Christ, idem.*
1621 *Saint Antoine,* par BICHU.
1622 *Saint François Xavier,* mauvais tableau.
1623 La *Vierge,* mauvais tableau.
1624 *Sainte Geneviève,* école de LE BRUN.
1625 *Sainte Catherine,* par LE LORRAIN.
1626 *Saint Laurent,* mauvaise copie, d'après LE SUEUR.
1627 Un *Calvaire,* mauvais tableau.
1628 Une *Sainte Famille,* par un auteur inconnu.
1629 La *Construction du Temple de Salomon,* par LUCAS.
1630 La *Visitation de sainte Élisabeth,* mauvais tableau.

1631 *Saint Bruno,* par un auteur inconnu.
1632 La *Présentation de la Vierge au Temple,* par un inconnu.
1633 La *Résurrection,* par Le Brun. — Ce tableau a été démonté et fatigué par les révolutionnaires.

1796

CXCIV

Le ministre de l'Intérieur invite Lenoir à remettre une tablette de marbre pour son ministère et une statue pour la Bibliothèque des Quatre-Nations.

Paris, le 13 pluviôse an IV de la République une et indivisible (2 février 1796).

Le ministre de l'Intérieur.

Le citoyen Lenoir, conservateur du Dépôt des Petits-Augustins, est autorisé à fournir au citoyen Bergevin, pour le placement d'un petit temple dorique chez le ministre de l'Intérieur, une tablette de marbre convenable pour ce petit monument.

Le citoyen Lenoir est également autorisé à mettre à la disposition du citoyen Leblond, bibliothécaire des Quatre-Nations, une statue de marbre, copie de l'antique, pour la décoration de cette Bibliothèque, et sur son récépissé. Benezech.

CXCV

Correspondance sur la translation des restes de Pascal au Panthéon.

1°

Lettre de Lenoir au citoyen Le Sieur.

Paris, ce 15 pluviôse an IV de la République française une et indivisible (4 février 1796).

Je m'empresse, Citoyen, de répondre à votre lettre dans laquelle vous proposez de réunir à la fête de Descartes la translation au Panthéon de Blaise Pascal. Cette idée est merveilleuse; j'y avais songé lorsque j'ai fait faire la recherche du corps de Descartes; mais les circonstances dans ce temps ne m'ont pas été heureuses.

J'approuve votre projet, et l'élévation que vous voulez donner aux mânes de Pascal fait l'éloge de votre cœur. Tout ce que vous m'offrez d'obligeant à ce sujet me flatte infiniment, et, comme vous l'avez dit, je saurai lui trouver un tombeau; je saurai même, en cas de besoin, lui en ordonner un. Aimer nos poëtes, nos savants et nos artistes instruits est une de mes faiblesses; honorer les génies des siècles passés est mon devoir. Mais, malheureusement, je ne puis vous autoriser à rien; je n'ai aucune mission *ad hoc*. Saint-Étienne du Mont est rendu au culte; il faut, pour ne point scandaliser les bourgeois de ce pays-là, avoir un ordre du Gouvernement; cela dépend du ministre de l'Intérieur; mais puisque vous connaissez Chénier, dites-lui de faire donner des ordres pour l'exhumation de Pascal. (Près de lui est aussi Racine qui peut marcher de compagnie.) Alors j'accepte votre offre obligeante sur tous ses points, et, de suite, j'ordonne un tombeau à ce grand homme.

Recevez mes remerciments au nom des sciences et des arts, et croyez-moi, je vous prie, avec des sentiments distingués,

Votre concitoyen, Lenoir, *Conservateur des Monuments des Arts.*

2°

Lettre de Le Sieur à Lenoir.

Le Sieur, employé aux transports militaires, au citoyen Lenoir, *conservateur des Monuments français, rue des Petits-Augustins.*

Paris, le 21 pluviôse an IV de la République (10 février 1796).

J'ai reçu, Citoyen, la réponse que vous avez bien voulu faire à la lettre que je vous ai adressée relativement à Blaise Pascal.

Je suis vraiment charmé que la translation des cendres de ce grand homme au Panthéon ait entré dans vos vues; mais les difficultés que vous semblez prévoir à ce sujet ne me paraissent pas de nature à ne pouvoir être levées; car, malgré que le lieu dans lequel reposent ces précieux restes soit rendu au culte catholique, il me paraît possible de les en retirer sans avoir besoin d'un ordre du Gouvernement; je vous observe, de plus, que l'endroit où Pascal est inhumé est éloigné de celui où on exerce le culte, qu'il est placé dans le lieu le plus dévasté de Saint-Étienne du Mont; les catholiques ne peuvent d'ailleurs apporter aucun empêchement aux travaux que l'on pourrait ordonner dans les édifices qui leur ont été cédés ou plutôt prêtés.

Cependant, je me range à votre opinion; je vois avec plaisir que déjà vous avez pris des mesures auprès du Gouvernement pour cet objet; je ne doute pas que son respect pour la mémoire des hommes qui ont illustré leur pays par des talents supérieurs ne soit un motif puissant pour qu'il entre dans nos vues.

Je vais, avant de voir le Représentant du Peuple Chénier, lui faire passer copie de votre lettre et en même temps lui faire la proposition dont nous sommes convenus.

Si mon humble fortune ne m'a pas permis d'acquérir les talents nécessaires pour pouvoir apprécier les chefs-d'œuvre des arts, mon cœur me porte à rendre hommage aux génies qui les ont créés, et je compterai au nombre des jours heureux de ma vie celui où, de concert avec vous, je pourrai élever à Pascal un monument éternel.

J'aurai le plaisir de me rendre, le 23, à votre Dépôt et de causer ensemble à ce sujet.

Salut et fraternité. *Signé :* Le Sieur.

P. S. — Je viendrai à votre Dépôt avec un jeune homme de mes parents; je vous demanderai une permission pour qu'il dessine *Valentine de Milan;* cette tête m'a beaucoup plu; je désirerais l'avoir; je vous demanderai aussi que cette permission s'étende sur plusieurs autres figures qui seront nécessaires à ce jeune homme pour son art, dans lequel il veut se perfectionner (il est graveur).

CXCVI

État des matières d'or et d'argent et des pierres précieuses envoyées par Lenoir à la Monnaie [1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Extrait des registres des matières d'or et d'argent reçues à la caisse de la Monnaie de Paris, le 13 *ventôse an IV de la République française, une et indivisible* (3 *mars* 1796).

Ce jourd'hui, treize ventôse audit an, présence du citoyen Lenoir, conservateur des Monuments des arts, Maison nationale dite des Augustins; de nous, Administrateurs des monnaies, caissier, orfévres et joailliers de ladite Monnaie de Paris, il a été fait par ledit caissier la recette des matières d'or, d'argent, pierreries et divers effets qui avaient été déposés par ledit citoyen le 21 pluviôse dernier, desquels il a été procédé, en sa présence et sous notre surveillance, au démontage des effets et à leurs évaluations, prix de 1789, comparativement à celui des matières d'or et d'argent pour l'uniformité et la stabilité des valeurs, observant que, dans l'intervalle du travail, les objets ont été déposés en un lieu sûr, le tout provenant des recettes faites par ledit citoyen Lenoir, savoir :

6 7 24	Or, titre inconnu.		
32 6 5	Vermeil.		
	Quatre-vingt-quatre perles baroques, pesant six gros et demi, estimées, prix de 1789.	160	»
	Trente-deux pierres faibles, pesant 7 carats un quart, estimées à 35 livres le carat.	253	15
	Trente-trois opales, estimées 30 sols	49	10
	Quatre-vingts rubis cabochonnés, pesant 35 carats, à 30 sols.	52	10
	Un paquet de pierres fausses de nulle valeur.		
	Du nº 2 : Une Vierge en bois enrichie.		
1 1 » 36	Or, titre inconnu.		
	Trente-six perles, dont trente-cinq plates du dessous, et vingt petites baroques, estimées	65	»
	Douze autres petites perles, pesant dix grains, estimées . . .	2	»
	Cent soixante pierres épaisses, pesant 29 carats 5/8, estimées à 36 livres le carat.	1066	10
	Cent seize, pesant 25 carats et demi, à 2 livres le carat . . .	51	»
	Une figure de Vierge, en bois sculpté, estimée 6 livres	6	»
	Du nº 3 : 2 petits soleils, portés chacun par deux anges d'or émaillés, terrasse pareille, enrichis de pierres.		
16 » 6 »	Or, titre inconnu, déduction d'émaux.		
1 4 »	Argent monté dépt. à 11 d. 3. 7 c. 1/4.		
	Cinq cent-quatre-vingt-douze pierres, tant roses que pierres, épaisses et faibles, pesant 70 c. à 36 le c..	2538	»

[1] Voir un autre État du 21 pluviôse an IV (10 février 1793), publié dans le tome I, p. 38, nº XXXVI.

	Du n° 4 : 4 chandeliers en cristal de roche monté sur or émaillé.		
3 2 2	Or, titre inconnu, déduction d'émaux.		
» » 3 36	Vermeil.		
1 » 4 »	Argent monté, dép. à 11,3.		
	Deux cents rubis cabochons, pesant 43 c., estimé, à 30 sols le c.	64	10
	Cristaux pesant 9 marcs, 1 once, 3 gros, estimé.	25	»
	Cuivre doré, 2 marcs.		
	Du n° 5 : Une petite croix en cristal de roche émaillée en blanc, enrichie de roses.		
1 5 7 »	Or, titre inconnu, déduction d'émaux.		
1 4 36	Vermeil.		
2	Argent monté, dép. à 11 d. 3.		
	Trois cent quatre-vingt-dix-neuf diamants, pierres épaisses et quelques roses, pesant 44 c., estimés à 30 s. le c . . .	1320	»
	Cristaux, trois onces, deux gros, estimés	10	»
	Du n° 6 : Quatorze petites figures d'or émaillées, enrichies de roses.		
8 » 6 »	Or, titre inconnu, déduction d'émaux.		
	Six cent quarante pierres faibles, pesant 35 c. et demi, à 15 liv. le c.	532	10
	Mauvaises pierres de nulle valeur.		
	Du n° 7 : Une croix en vermeil et cristal plaqué d'or émaillé.		
6 » »	Or, titre inconnu, déduction d'émaux.		
1 1 7 36	Vermeil.		
7 1	Argent monté, dép. à 11 d. 3.		
	Cristaux : 5 onces, 5 gros.	20	»
	Du n° 8 : Un petit coffret, cristal de roche, annoncé en vermeil, s'est trouvé de cuivre doré	36	»
	Du n° 9 : Un canon d'autel, en trois parties, enrichi de perles, et galons.	50	»
	N° 10 : Cinq coffrets en cristal de roche, montés en or émaillé.		
3 » 2 »	Or, titre inconnu, déduction d'émaux.		
1 7 » »	Vermeil.		
3 4 7 »	Argent monté, dép. à 11 d. 3.		
» » 7 »	Galons d'argent.		
	Cristaux de roche pesant 5 marcs 7 onces, estimé.	100	»
	Mauvais cristaux fendus de nulle valeur.		
	Cuivre doré, 3 onces.		
	Du n° 11 : Un coffret garni d'argent, qui s'est trouvé n'être qu'une lame d'un très-léger produit, pourquoi il est resté en nature, estimé	18	»
	Du n° 12 : Un reliquaire à trois médaillons en or émaillé.		
2 3 6 »	Or, titre inconnu, déduction d'émaux.		
	Huit cristaux ovales, estimés	6	»
	Du n° 13 : Six petits chandeliers en cristal de roche, dont quatre montés en vermeil et deux en or.		

» 3 7 »	Or, titre inconnu.	
1 4 4 »	Vermeil.	
» 1 6 »	Argent monté dép. 11 d. 3.	
	Cristaux de roche pesant 3 marcs, trois onces, cinq gros, estimé.	24 »
	Du n° 14 : Quatre reliquaires en cristal de roche, montés en or.	
	Nota. — Deux de ces reliquaires, s'étant trouvés montés en cuivre et peints au lieu d'être émaillés, sont restés en nature et estimés.	3 »
	Les deux autres.	
1 1 6 »	Or, titre inconnu.	
» 1 2 »	Argent monté, dép. à 11 d. 3.	
	Cristaux, pesant 1 marc, 4 gros, estimé.	24 »
	Du n° 15 : deux petites croix, en cristal monté en vermeil.	
» » 4 »	Vermeil.	
	Cuivre doré, 2 gros.	
	Cristaux de nulle valeur.	
	Du n° 16 : Un petit coffret en filigrane d'or, enrichi de perles et pierres.	
» 2 1 36	Or, titre inconnu.	
	Vingt-six rubis et émeraudes cabochonnés, estimés	2 »
	Treize perles, estimées.	1 »
	Plusieurs agates et cristaux.	1 »
	Du n° 17 : Un petit berceau, en cristal monté en or.	
» 1 » »	Or, titre inconnu.	
	Cristaux de nulle valeur.	
38. 5 » 60	Quatre-vingt-trois marcs, cinq onces, soixante grains.	

Le caissier soussigné s'est chargé de tout pour en compter à la Trésorerie nationale ; l'or, titre inconnu, le vermeil et les galons, sont entrés au dépôt de la caisse en attendant les brûlements et fontes, sous la surveillance de l'administration des Monnaies ; les pierres, perles, cristaux et effets sont provisoirement restés en ses mains, en attendant leur remise dans la caisse aux trois clefs : il délivrera le cuivre doré à qui de droit, et a le citoyen Lenoir signé avec nous au registre.

Signé : Le Sueur, *caissier;* Mongez, *administrateur.*

CXCVII

Autre état de matières et étoffes précieuses envoyées par Lenoir à la Monnaie.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Extrait des registres des matières d'or et d'argent reçues à la caisse de la Monnaie de Paris, le 23 ventôse an IV de la République française une et indivisible (13 *mars* 1796).

Ce jourd'hui, vingt-trois ventôse an IV, présence du citoyen Lenoir, conser-

vateur des Monuments des arts, maison nationale dite des Augustins, de nous, administrateurs des Monnaies, caissier, orfèvres et joailliers de ladite Monnaie, il a été fait recette par ledit caissier, des matières d'or, d'argent, pierreries et autres effets qui avaient été déposés par ledit citoyen Lenoir, le 21 pluviôse dernier, faisant partie de ses recettes et suite à celle du 13 de ce mois, sous le n° 4681, provenant du Val-de-Grâce, depuis lequel temps il a été procédé, en sa présence et sous notre surveillance, au démonté desdits effets et à leur évaluation, prix de 1789, comparativement à celui des matières d'or et d'argent pour l'uniformité et la stabilité des valeurs, observant que, dans l'intervalle du travail, lesdits objets ont été déposés en un lieu sûr, savoir :

Du n° 18 de l'état du citoyen Lenoir, annonçant deux petits reliquaires en cristal garni d'or émaillé.

2 6 18	Or, titre inconnu.	
	Six rubis et neuf émeraudes, estimées	10 »
	Neuf roses estimées.	15 »
	Cristaux estimés	6 »
	Du n° 19 : Un petit reliquaire en bois, garni d'or émaillé.	
2 36	Or, titre inconnu.	
	Des numéros 20, 21 et 22 :	
	Un pal d'étoffe d'or, un voile et un autre pal, un Saint-Esprit relevé en bosse et brodé de perles.	
	Petites perles baroques, pesant 6 gros, 60 grains, estimées .	80 »
4	Étoffes brodées d'or.	
	Du n° 23 : deux reliquaires en bois noirci, décorés en argent, lapis, jaspe et agates.	
2 6 2	Argent monté, dép. à 11 d. 3.	
	Lapis, six onces, estimés	144 »
	Jaspes et agates, estimés.	6 »
3	Cuivre doré.	
	Du n° 24 *bis* : Une petite chapelle en bois noir et frise d'or émaillé.	
1 1 54	Or, titre inconnu.	
	Deux cristaux estimés.	1 »
2 7	Or, titre inconnu.	
1	Cuivre doré.	
	N° 24 *bis* : deux petits reliquaires en bois garni d'or émaillé.	
11 5 3 36	Onze marcs, cinq onces, trois gros, trente-six grains.	

Le caissier s'est chargé de tout pour en compter à la Trésorerie ; l'or, titre inconnu, est entré au dépôt du change, ainsi que les galons, en attendant la fonte et le brûlement sous la surveillance de l'Administration ; le cuivre doré est aussi resté au dépôt pour être par la suite livré à la dédorure ; les pierres, perles fines et cristaux sont provisoirement restés en ses mains, en attendant leur remise à la caisse aux trois clefs, et a ledit citoyen Lenoir signé avec nous au registre.

Signé : Le Sueur, *caissier;* Mongez, *administrateur.*

CXCVIII

Lettre du citoyen Héron au *Journal de Paris*, sur le Musée des monuments français[1].

Aux auteurs du Journal.

J'ai lu, Citoyens, une lettre insérée dans votre feuille du quintidi germinal par le citoyen Le Brun[2], peintre. Qu'il me permette d'engager, par la voie du même journal, ceux qui ont lu le numéro du quintidi à jeter eux-mêmes les yeux sur le Muséum des monuments des arts. Ce ne sera pas sans regrets qu'ils y verront encore quelques débris, et où n'y en a-t-il pas! Mais ils admireront, avec nos plus célèbres artistes, une foule de monuments arrachés au fer destructeur du vandalisme, comme le dit fort bien le citoyen Le Brun; loin de se trouver jetés dans l'atelier confus d'un marbrier, ils seront frappés du spectacle imposant qu'offre l'histoire des arts assemblée sous un même coup d'œil. Tous se plairont à rendre hommage au zèle et au goût du conservateur qui, dans un local aussi peu favorable, a disposé méthodiquement une collection précieuse, surtout pour la suite de notre histoire. Enfin chacun, je crois, pourra faire cette réflexion en se rappelant la lettre du citoyen Le Brun.

Ou le citoyen Le Brun voudrait voir transporter au Panthéon toute la collection des monuments conservés au ci-devant couvent des Petits-Augustins; ou le citoyen Le Brun ne voudrait voir transporter au Panthéon que quelques-uns de ces monuments.

Dans le premier cas, que de nouvelles dépenses, et pour placer *Bacchus, Démétrius, Childebert, Tanneguy du Châtel, Catherine de Médicis*, le *Cardinal Dubois*, et tant d'autres, auprès de ceux que la France veut honorer par cette inscription .

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE!

Dans le second cas, chacun des monuments transportés au Panthéon ne serait-il pas, comme chacun de ceux qu'on laisserait aux Petits-Augustins, un feuillet dépareillé de ce grand livre où nous suivons avec intérêt la marche des arts et de l'esprit humain!

S'il ne faut pas dépareiller, il faut encore bien moins détruire; l'expérience nous l'a appris. Pourquoi ferait-on à plaisir des lacunes dans notre histoire,

[1] Le *Journal de Paris* fut souvent choisi par Lenoir, soit pour répondre à des attaques directes, soit pour informer le public de certains faits intéressants. La lettre du citoyen Héron, répondant à Le Brun, est insérée dans le nº du journal du 18 germinal an IV (7 avril 1796). Celle de Le Brun avait paru le 5 du même mois (25 mars 1796).

[2] La lettre du peintre Le Brun, insérée dans le *Journal de Paris* du 25 mars 1796, faisant allusion à un décret récent qui décernait à Montesquieu les honneurs du Panthéon, demandait que les monuments érigés pour consacrer le souvenir des grands hommes fussent transportés au Panthéon. Incidemment, Le Brun insistait pour que le tombeau de François Ier, « ce chef-d'œuvre d'architecture et de sculpture », fût rétabli quelque part. Le tombeau, enlevé à Saint-Denis, pièce par pièce, gisait encore à ce moment abandonné dans un coin du Musée. — J. G.

en s'acharnant encore contre des statues et des tombeaux? Pourquoi ferait-on d'un monument, quelque insignifiant qu'il fût, un monument apocryphe en substituant un buste à un autre, comme le propose le citoyen Le Brun? Je regrette avec lui que le superbe tombeau de François Ier ne soit pas encore restauré, mais j'espère qu'il le sera bientôt, et je lui demande grâce même pour les moindres monuments, persuadé qu'il ne faut rien rejeter de ce qui peut favoriser une étude quelconque.

Veuillez, Citoyen, insérer dans votre journal une opinion qui, sans être, comme celle du citoyen Le Brun, l'opinion d'un artiste connu, est, comme la sienne, dictée par l'amour des arts.

Antoine Héron, *élève de l'École polytechnique.*

CXCIX

Lettre de Benezech, ministre de l'Intérieur, sur la formation du Musée spécial des antiquités et monuments français.

Paris, le 19 germinal an IV de la République une et indivisible (8 avril 1796).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Petits-Augustins.*

J'ai pris connaissance, Citoyen, des projets que vous avez présentés, relativement à l'érection du Dépôt des Petits-Augustins en Musée des antiquités et Monuments français, et de l'arrêté du Comité d'Instruction publique du 29 vendémiaire dernier, qui ordonne la formation de ce Musée spécial [1]. Je pense que votre projet de le placer aux Invalides n'est pas praticable en ce moment, et qu'il faut espérer que l'avenir nous donnera les moyens de réunir au Palais national du Muséum tout ce qui peut compléter l'histoire de l'art et ses collections.

En attendant, il faut se borner à tirer le meilleur parti possible du local qu'occupe le Dépôt des Petits-Augustins, à y déposer les objets dans l'ordre convenable et à suivre surtout l'ordre chronologique.

Quoique je n'aie que des éloges à donner au zèle et à l'intelligence avec lesquels vous avez formé ce Dépôt, je vous engage à consulter les hommes instruits dans nos antiquités, afin de donner encore plus de mérite et d'intérêt à l'établissement auquel vous êtes préposé.

Comme il ne faut pas que les établissements se nuisent en se décomplétant les uns les autres, et que votre Muséum n'est qu'une branche du Muséum central de la République, mais une branche intéressante à laquelle il faut donner toute son étendue, voici les mesures que j'ai jugées convenables :

1° Votre Dépôt sera distingué des autres, qui ne sont que des entrepôts où l'on transporte et d'où l'on retire les objets, sans système et sans plan.

2° Vous mettrez à la disposition des conservateurs d'antiquités près la

[1] Voir le rapport, sans date, présenté par Alex. Lenoir sur cet objet, rapport publié dans le tome I, p. 22 et suiv.

Bibliothèque nationale les inscriptions et autres morceaux d'antiquités qui appartiennent à leurs collections.

Vous remettrez de même aux conservateurs du Muséum national central les statues, vases, tombeaux antiques, qui ne sont point des monuments de notre histoire, ainsi que les colonnes précieuses qui ne font point partie des monuments appartenant au Musée spécial des Petits-Augustins et qui peuvent être nécessaires à la décoration du Musée national ou du Palais des Arts.

3° Vous pourrez aussi rechercher et réclamer les objets caractérisés pour votre Musée et le compléter. Je vous recommande, ainsi que je le recommande aux Conservateurs du Muséum national, de ne chercher que le mérite de vos collections, et non à entasser des objets qui sont sans caractère dans tel musée et qui en ont un décidé pour un autre. Il faut aussi faire attention que tout doit tendre au complément du Musée central, et non à rivaliser avec lui.

Ces observations sont moins nécessaires pour vous, qui avez senti le genre de dépôt que vous avez formé; mais elles sont essentielles pour fixer dans d'autres Dépôts les idées et les démarcations. Quand vous aurez à réclamer des objets particuliers, je vous invite à prendre l'avis du citoyen Leblond ou d'autres hommes instruits dans nos antiquités, et à m'en faire la demande ensuite; ce mode doit parer à tous les inconvénients. Le zèle que vous avez montré jusqu'ici m'assure que vous continuerez à mériter la confiance et l'estime que vous vous êtes acquises.

Salut et fraternité.

BENEZECH.

CC

Demande d'une cuve de marbre par les professeurs du Muséum d'histoire naturelle pour les expériences des gaz.

Paris, le 25 germinal an IV de la République une et indivisible (14 avril 1796).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Dépôt de la rue des Petits-Augustins.*

Les professeurs du Muséum d'histoire naturelle m'ont demandé, Citoyen, une cuve de marbre pour les expériences des gaz, en m'observant que cette cuve pouvait se trouver dans le Dépôt dont vous êtes conservateur. Si elle s'y trouve, je vous autorise à la mettre à la disposition desdits professeurs, moyennant décharge et sur la présentation de la lettre que je leur ai écrite à ce sujet.

Salut et fraternité. BENEZECH.

Le Directeur général de l'Instruction publique : GINGUENÉ.

CCI

LENOIR remet à CAMUS une table de brèche violette et une petite statue de Corneille.

J'ai reçu du citoyen LENOIR une table de brèche violette, de 7 pieds 3 pouces

de longueur, sur 2 pieds 1 pouce de largeur, avec son pied de chêne, plus une statue en plâtre de Corneille.

Aux Archives, 29 germinal an IV (18 avril 1796).

CAMUS.

(Cette quittance est entièrement de la main de Camus.)

Du 29 germinal an IV (18 avril 1796).

Reçu du citoyen Camus une table de brèche violette et une petite statue de Corneille.

Plus, reçu des débris de marbre pour les échantillons des stucs à faire dans la salle des Cinq-Cents au Palais Bourbon.

Signé : DE GISORS.

(Note de la main de LENOIR.)

CCII

Lettre du Ministre de l'Intérieur autorisant les conservateurs de la Bibliothèque nationale à réclamer les inscriptions déposées aux Petits-Augustins.

12 floréal an IV (1er mai 1796).

Le Ministre de l'Intérieur aux conservateurs d'antiquités près la Bibliothèque nationale.

Le Dépôt situé rue des Petits-Augustins doit être, Citoyens, une espèce de *Muséum provisoire des antiquités et Monuments français;* mais, s'il renferme des objets qui ne puissent pas être compris sous cette dénomination, ils doivent, selon leur classification, passer dans les autres établissements. Ainsi, les inscriptions anciennes, grecques et latines qui y sont, appartiennent à la collection confiée à vos soins. Je vous invite à les visiter et à les faire enlever, ainsi que tout ce qui tiendrait à votre Musée d'antiquités. Le citoyen LENOIR est chargé de mettre à votre disposition tous les objets de ce genre que vous réclamerez. Je l'ai autorisé, par la même raison, à revendiquer dans les autres dépôts les objets qui peuvent compléter la collection des Monuments français.

Mon intention est que désormais chaque Muséum spécial ne contienne que des objets analogues au but de son établissement et qu'ils y soient placés dans un ordre méthodique. Il me paraît que l'un de ces moyens doit contribuer à compléter les collections, et l'autre à les rendre plus utiles pour l'instruction publique.

Salut et fraternité. Pour copie conforme.

CCIII

État de matières précieuses envoyées par LENOIR à la Monnaie [1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Extrait des registres des matières d'or et d'argent reçues à la caisse de la

[1] Voir ci-dessus les états des 13 et 23 ventôse, nos CXCVI et CXCVII.

Monnaie de Paris le 14 *floréal an IV de la République française, une et indivisible* (3 mai 1796).

Ce jourd'hui, 14 floréal an IV, présence du citoyen Lenoir, conservateur des Monuments des arts, maison nationale dite des Augustins, de nous, administrateurs des Monnaies, caissier, orfévres et joailliers de ladite Monnaie, il a été fait recette par ledit caissier des matières d'or, d'argent, pierreries et autres effets qui avaient été déposés par ledit citoyen Lenoir, le 21 pluviôse dernier [1], faisant partie de ces recettes et suite à celle du 23 ventôse, n° 4718 [2], provenant du Val-de-Grâce; depuis lequel temps il a été procédé, en sa présence et sous notre surveillance, au démontage desdits effets et leur évaluation, prix de 1789, comparativement à celui des matières d'or et d'argent pour l'uniformité et la stabilité des valeurs, observant que, dans l'intervalle du travail, lesdits objets ont été déposés en un lieu sûr, savoir :

OBJETS PROVENANT DES CARMÉLITES.

	N° 25 : Annoncé six petits morceaux en cristal de roche, montés sur œuvre, plaqués d'or émaillé en bleu.	
2 34	Or, titre inconnu, déduction d'émaux.	
4 60	Cuivre doré.	
	Cristaux de roche, pesant 420 gr., estimés.	30 »
	N° 26 : Annoncé un reliquaire en forme d'église, en vermeil, enrichi de petites colonnes et autres ornements d'or émaillé.	
80	Or, titre inconnu.	
4 40	Vermeil.	
30	Cuivre doré.	
	Un petit brillant, estimé un franc	1 »
	N° 27 : Annoncé deux petits reliquaires, enrichis de perles et pierres de couleur, dont plusieurs manquaient.	
2 62	Vermeil.	
1 67	Argent monté, dép. à 11 d. 3.	
1 5 10	Cuivre doré.	
	Sept perles baroques, estimées	15 »
	Vingt et un rubis, estimés	6 »
	Cinq pierres épaisses, estimées	10 »
	Huit grenats cabochons, dont un cassé, estimés.	10 »
	N° 28 : Quatorze petits reliquaires, en cristal de roche, montés en vermeil.	
27	Or, titre inconnu.	
1 1 30	Vermeil.	
2 72	Argent monté, dép. à 11 d. 3.	
1 75	Cuivre doré.	
	935 grammes de cristaux, estimés.	25 »
	Vingt perles baroques, estimées.	30 »

[1] Voyez tome I, p. 38 et suiv.
[2] Voy. ci-dessus p. 302.

Dix-sept mauvaises améthystes, estimées. . . . . 15 »

Deux boules de lapis, huit d'agate, de cornalines et d'anies (onyx), estimées . . . . 5 »

N° 29 : Le couronnement d'un reliquaire de vermeil, enrichi de roses et de pierres de couleur.

20 Or, titre inconnu.

3 70 Vermeil.

Dix améthystes, estimées . . . . 2 »

Dix rubis, estimés . . . . 2 »

Six roses et quatre pierres faibles, pesant 1 k. 1/2, estimé. 21 »

N° 30 : Deux petits couvercles en vermeil.

12 Or, titre inconnu.

1 30 Vermeil.

N° 31 : Un petit tableau émaillé.

16 Or, titre inconnu.

N° 32 : Quatre petits chandeliers émaillés bleu sur cuivre, dont deux portant chacun six pendeloques de cristal, estimés. . . . . 20 »

N° 33 : Un petit livre en bois, monté en or émaillé.

60 Or, titre inconnu.

N° 34 : Un cadre en vermeil, orné d'une vigne courante en argent, provenant d'un tabernacle.

8 1 Vermeil.

1 6 50 Argent monté, dép. à 11 d. 3.

N° 35 : Huit morceaux d'or émaillés en blanc, provenant d'une frise du même tabernacle.

5 Or, titre inconnu.

N° 36 : Plusieurs débris d'or provenant des châsses des Carmélites et du Val-de-Grâce, démontées par la Commission des arts.

2 43 Or, titre inconnu.

N° 37 : Trente-deux pièces ornées de pierres de couleurs et de perles, et cent dix-huit chatons en pierres de couleurs, le tout provenant des châsses démontées par la même Commission.

66 Or, titre inconnu.

46 Vermeil.

50 Cuivre doré.

Quarante rubis, une émeraude pesant 14 carats, estimés. . 14 »

Deux mauvaises turquoises, dont une gravée en relief, estimées. . . . . 15 »

Grenats et améthyste, estimés. . . . . 2 »

Trente-quatre perles pesant 2 gros, estimées. . . . . 18 »

Vingt-six petites roses pesant 2/4 1/16 de k., estimées . . . 25 »

Pierres fausses de nulle valeur.

N° 38 : Une petite caisse, remplie de débris d'argent et de vermeil, provenant des mêmes châsses démontées par la Commission des arts.

1 8 20 Vermeil.
2 7 80 Argent monté, dép. à 11 d. 3.
2 70 Cuivre.
Pierres de nulle valeur.
N° 39 : Deux châsses en bois noirci, garni de cuivre doré et argent, une mince feuille d'argent à l'intérieur, présumées devoir être conservées comme pouvant être vendues plus avantageusement, estimées. . . . . 6 »

DE LA SAINTE-CHAPELLE.

N° 40 : Une étole en drap de soie, enrichie de perles et de vingt plaques de vermeil.
6 35 Vermeil.
2° 7g de perles, estimées. . . . . 200 »
N° 41 : Le manipule pareil.
2 85 Vermeil.
1° 1g 24g de petites perles estimées . . . . 80 »
N°s 42 et 43 : Cinq pièces de chapes, garnies d'agrafes et charnières de vermeil, et deux collets de pareil drap d'or, ornés de glands violets, enrichis de perles.
1g 24g de petites perles, estimées. . . . . 12 »
1 90 Vermeil.
2 80 Broderie d'or.

DE SAINT-JOSEPH.

N° 44 : Deux petites bordures rondes, en bois noirci, garnies d'ornements d'argent.
9 70 Argent monté, dép. à 11 d. 3.
N° 45 : Deux *idem*, carrées, ornées de même.
7 67 Argent monté, dép. à 11 d. 3.
70 Cuivre argenté.

DE SAINT-SULPICE.

N° 46 : Reconnu cuivre; remporté.
N° 47 : Cinquante-six chatons de pierres de couleurs et perles.
2 Or, titre inconnu.
8 Argent monté, dép. à 11 d. 3.
3 10 Cuivre doré.
Treize turquoises et une agate rougeâtre, estimées . . . . 5 »
Six prismes d'émeraudes, estimés. . . . . 12 »
Deux rubasses, dont une brillante réservée pour le Muséum d'histoire naturelle, et l'autre cabochonnée, estimée. . . 50 »
Une grande émeraude jardineuse, pesant 41 k. 3/4, réservée pour le Muséum d'histoire naturelle, et l'autre estimée. . 240 »
Quatre grenats et seize améthystes, estimés. . . . . 6 »
Quatre grands cristaux jaunâtres, estimés . . . . 10 »
Plusieurs pierres fausses de nulle valeur.

N° 48 : Deux morceaux d'étoffe or et argent, provenant d'une châsse.

4 » N° 49 : Un reliquaire en bois, plaqué d'écaille et cuivre, garni de cuivre doré, dans lequel se trouve renfermé une figure de même matière tenant une croix garnie de mauvaises pierres de couleur, au-dessus duquel il manque une pièce de la garniture de cuivre conservée en nature, comme plus avantageuse à vendre qu'à détruire, estimé. . . . . 120 »

N° 50 : Trois parties de tabernacle en cuivre doré, enrichies de pierres de couleur, perles et pierres gravées, dont une manque.

24 Or, titre inconnu, de vieux œuvre.

12 Argent monté, dép. à 11 d. 3, de vieux œuvre.

30 » 50 Cuivre doré.

Six rubasses, estimées. . . . . 50 »

Cinq roses pesant six grains, estimées. . . . . 60 »

Quatorze émeraudes, toutes givreuses, pesant 5g 54g, estimées. . . . . 300 »

Huit pérideaux, estimés. . . . . 24 »

Deux verres ovales, peints en arabesques, et mauvaises pierres fausses, le tout estimé. . . . . 1 »

Neuf hyacinthes de différentes formes et grosseurs, estimées. 20 »

Trois turquoises, un lapis, une en aloguete, estimées. . . 6 »

Huit topazes, estimées. . . . . 12 »

Trente-deux grenats de différentes formes et grosseurs. . . 72 »

Deux grenats *surien*, forme pendeloque, chevés du dessous, et brillants dessus, estimés . . . . 150 »

Quinze différentes pierres toutes gravées, estimées. . . . . 100 »

Dix-neuf pierres différentes, estimées. . . . . 12 »

Quatre matrices de perles et dix mauvaises perles, estimées. 10 »

Cent-dix améthystes, estimées . . . . 60 »

Le chiffre *Jésus* en brillants, monté en or, émaillé en dessous, estimé 800 francs, à réserver pour le Muséum des Arts.

N° 51 : Deux autres plaques cintrées, aussi cuivre doré, enrichies de pierres fausses.

3 7 60 Cuivre doré.

N° 52 : Deux palmiers, cuivre doré, ornés de pierres de couleur et fausses.

15 7 Cuivre doré.

Pierres fausses de nulle valeur.

N° 53 : Une grande corniche de même nature, ornée de même.

20 1 » » Cuivre doré.

Pierres fausses de nulle valeur.

Vingt-deux turquoises de différentes grandeurs, estimées 50 »

Plusieurs pierres de cristal taillées, dont une taillée et une mauvaise calcédoine, estimée . . . . 3 »

	Mauvaises perles et coques de perles, estimées.	6 »
	Quatre pérideaux de différentes grandeurs et tailles, estimés.	12 »
	Seize lapis, estimés	16 »
	Cinq morceaux d'agate, estimés	12 »
	N° 54 : Quatre pilastres et quatre chapiteaux de même matière, ornés de pierres de couleur.	
22 2 20	Cuivre doré.	
	Deux rubasses, forme ovale, estimées.	100 »
	Vingt perles, jaunes de vieillesse et baroques.	20 »
	Sept mauvais grenats, estimés.	2 »
	Sept mauvaises cornalines, estimées.	1 »
	Huit jacinthes, estimées	20 »
	Treize améthystes, mauvaises couleurs, estimées..	3 »
	Une améthyste, forme quatre pans vifs, estimée..	30 »
	Vingt-trois émeraudes givreuses et glaceuses, de différentes grandeurs, formes et tailles, estimées..	300 »
	Une grande et belle jacinthe, forme huit pans, allongée, estimée.	200 »
	Une topaze du Brésil, forme huit pans, estimée	40 »
	Trois cristaux jaunâtres, dont un gravé, estimés.	20 »
	Pierres fausses de nulle valeur.	
	N° 55 : Une châsse en bois noirci, montée en vermeil, et plaque de lapis et d'agate.	
3 1 95	Vermeil.	
	Sept onces de lapis-lazuli, estimé 18 francs l'once.	126 »
	Plusieurs morceaux de mauvaise agate.	10 »
	N° 56 : Une châsse en bois noirci, garnie de cuivre doré avec un coussin d'étoffe, le tout resté en nature comme étant d'un produit plus avantageux pour la Nation, estimé. . .	3 »
	Omission du n° 15.	
1 70	Vermeil.	
	Cristaux : 140 grammes, estimés.	6 »
120 0 68	Cent vingt kilogrammes soixante-huit grammes.	

Le caissier provisoire soussigné s'est chargé du tout pour en compter à la Trésorerie nationale; l'or, titre inconnu, et le vermeil sont entrés au Dépôt du change jusqu'à la fonte de pareille matière sous la surveillance de l'administration; les objets estimés et ceux conservés en nature sont restés en ses mains jusqu'à leur dépôt dans la caisse aux trois clefs.

Il comptera du cuivre à qui de droit.

Lesueur, *caissier;* Mongez, *administrateur.*

CCIV

Buste de Colbert remis par Lenoir au ministère des Finances.

23 floréal an IV (12 mai 1796).

Ministère des Finances.

Reçu du citoyen Lenoir, conservateur du Muséum national aux ci-devant

Petits-Augustins, le buste en marbre de Colbert, exécuté par Coyzevox, lequel a été transporté, sur l'autorisation du ministre de l'Intérieur, pour la décoration du salon d'audience du ministère des Finances.

A Paris, le 23 floréal, l'an IV de la République française une et indivisible (12 mai 1796).

Le Ministre des Finances, Duhamel.

CCV

Statues, bustes et socles livrés par Lenoir au Ministère des Finances.

État des objets en marbre ci-après désignés, qui étaient au Musée des Monuments français, dont partie, pour l'exécution, ont été achevés, ensuite transportés pour le Ministère des Finances, d'après l'autorisation transmise par le citoyen Lenoir, *administrateur du Musée.*

1° Deux figures de femmes demi-nature, en marbre blanc, qui n'appartiennent à aucun monument.

2° Quatre fûts de colonnes avec leurs bases en marbre blanc, de 2 pieds et demi de diamètre, sur 3 pieds 2 pouces de proportion.

3° Quatre socles en marbre blanc, de 12 pieds carrés, sur 2 pieds et demi de haut.

4° Un petit socle de marbre blanc, de 7 pieds et demi carrés, sur 18 lignes de haut.

5° Le buste en marbre blanc de Colbert, fait par Coyzevox.

6° Le buste, en marbre blanc, d'Homère.

(Pièce sans date ni signature.)

CCVI

Lettre autorisant Lenoir à faire enlever différents objets des Cordeliers et de Nesle.

Paris, le 29 floréal an IV de la République une et indivisible (18 mai 1796).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée national des Monuments français, rue des Petits-Augustins.*

Je vous préviens, Citoyen, que, sur votre demande, j'ai autorisé les conservateurs des dépôts des Cordeliers et de Nesle à mettre à votre disposition, pour le Musée dont vous êtes conservateur, les objets dont vous m'avez soumis la liste dans votre lettre du 18 floréal.

Je vous autorise, en outre, à faire transporter, de la Maison nationale des ci-devant Carmes de Charenton, deux épitaphes qui y sont restées, quoique les deux statues à qui elles appartiennent en aient été enlevées. Je vous recommande la plus grande économie dans les transports.

Salut et fraternité. Benezech.

Le Directeur général de l'Instruction publique,

Ginguené.

CCVII

Lenoir remet au conservateur du dépôt de la rue de Thorigny des livres et divers objets d'art provenant de l'hôtel de Juigné, quai Malaquais.

1°

J'ai reçu du citoyen Lenoir, conservateur du Dépôt des Petits-Augustins, les livres provenant de l'émigré Paté, maison Juigné, quai Malaquais, ce 16 floréal an IV (5 mai 1796).

Dyre, *conservateur du Dépôt de la rue de Thorigny.*

2°

Reçu du citoyen Lenoir, conservateur du Musée des Petits-Augustins, deux tableaux, dont l'un en tapisserie sous verre, représentant un *Christ,* et l'autre un *Portrait d'évêque,* provenant de l'émigré Paté, maison Juigné, quai Malaquais.

Ce 25 prairial (13 juin 1796).

Livernois, *sous-conservateur.*

3°

J'ai reçu du citoyen Nadreau quatorze volumes classiques, dont Quintus Curtius, provenant de la bibliothèque de l'émigré Paté.

A Paris, ce 27 prairial an IV (15 juin 1796).

Dyre.

Autre reçu donné par le citoyen Monneret, gardien du dépôt de physique et des machines, rue de l'Université, de différents instruments de physique provenant des Petits-Augustins, ayant appartenu à l'émigré Paté, maison Juigné.

29 prairial an IV (17 juin 1796).

CCVIII

Remise par Lenoir au dépôt national de physique et au Conservatoire des arts et métiers de divers modèles ou instruments provenant des émigrés.

1°

15-17 prairial an IV (3-5 juin 1796).

J'ai reçu du citoyen Nadrau deux modèles du château de Chinon, provenant du Dépôt des Petits-Augustins.

Paris, ce 15 prairial an IV (3 juin 1796).

Monneret, *gardien du Dépôt de physique et des machines, rue de l'Université.*

2°

J'ai reçu du citoyen Nadrau deux modèles du château de Richelieu, ou de Chinon, sous verre; celui du port de Bordeaux et celui du port Mahon,

également sous verre ; trois moulins à sucre et une table en acajou, indiqués servant pour raffinerie de sucre, le tout provenant des Petits-Augustins.

Paris, ce 17 prairial an IV (5 juin 1796).

MONNERET, *gardien du Dépôt national de physique, rue de l'Université.*

CCIX

Le Ministre de l'Intérieur donne l'ordre de délivrer à DESEINE quatre pieds cubes de marbre pour l'exécution de deux statues.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris le 27 prairial an IV de la République une et indivisible (15 juin 1796).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Petits-Augustins.*

Parmi les morceaux de marbre déposés dans le Dépôt confié à vos soins, Citoyen, je vous autorise à en délivrer quatre pieds cubes au citoyen DESEINE, sculpteur, pour l'exécution de deux statues qu'il est chargé de faire. Il n'a point participé aux encouragements accordés aux artistes, quoiqu'il y eût des droits par son talent et par sa situation ; c'est pour l'en dédommager que je lui accorde ce secours.

Salut et fraternité. BENEZECH.

Le Directeur général de l'Instruction publique (*signé*), GINGUENÉ.

CCX

L'administration municipale du XIIe arrondissement invite LENOIR à faire enlever de l'église Saint-Victor un dessus d'autel en marbre.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Du 24 messidor an IV de la République française une et indivisible (12 juillet 1796).

L'Administration municipale du douzième arrondissement au citoyen LENOIR, *conservateur des Monuments publics.*

CITOYEN,

Les assemblées primaires devant se tenir le premier thermidor prochain dans l'église de Saint-Victor, l'Administration municipale vous invite, en votre qualité de conservateur des monuments publics, à faire enlever un dessus d'autel en marbre qui se trouve dans la nef de cette église.

Salut et fraternité. *Les administrateurs,* PAULIN.

Renvoyé à l'exécution le jour même.

CCXI

Réponse du Ministre de l'Intérieur à une demande de plâtres faite par LENOIR

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 27 messidor an IV de la République une et indivisible (15 juillet 1796).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.*

Vous me demandez, Citoyen, pour l'usage des cours que vous vous pro-

posez de faire, une collection des plâtres que le Gouvernement fait mouler. Je suis persuadé du bon usage que vous en feriez ; mais je vous observe que ce qu'il y a de plus essentiel dans ce moment, c'est de fournir aux Écoles centrales les modèles qui leur sont nécessaires et qui sont réclamés de toute part. Il faut donc attendre au moins que les Écoles centrales de Paris et des Départements voisins soient pourvues; alors j'accorderai au Musée, dont la surveillance vous est confiée, les principaux plâtres d'après l'antique pour servir de terme de comparaison à ceux qui voudront étudier la marche de l'art dans toutes ses périodes.

Salut et fraternité. BENEZECH.

CCXII

Proposition faite par LENOIR de transporter les restes de Turenne au Musée des monuments français [1].

Paris, le 16 thermidor an IV de la République (3 août 1796).

Demandes adressées par moi au Directoire exécutif et au Ministre de l'Intérieur pour faire retirer du cabinet du Jardin des Plantes le corps de Turenne qui y était placé auprès des momies égyptiennes et des Gouanches.

Je propose de faire transporter les restes de ce grand général au Musée des Monuments français et de les déposer dans son tombeau qui y est placé et restauré.

CCXIII

État de divers objets d'art dont le transport au Musée des Monuments français est demandé par LENOIR.

Paris, le 3 fructidor an IV de la République une et indivisible (20 août 1796).

État des objets d'art dont le transport au Musée des Monuments francais est sollicité par le citoyen LENOIR.

A LA CI-DEVANT ABBAYE SAINT-ANTOINE.

Les *tombeaux de Bonne et de Jeanne de France,* filles de Charles V.

AUX GRANDS-AUGUSTINS.

Le *cénotaphe* et le *buste en marbre d'un des Gondis,* et une *épitaphe* intéressante.

A LA SORBONNE.

Le *buste en bronze du cardinal de Richelieu,* par VARIN; il est déposé dans la Bibliothèque que l'on évacue en ce moment. Le citoyen Ameilhon demande le transport de ce buste et celui de deux tableaux.

A NOTRE-DAME.

Les *tombeaux du cardinal et du duc de Retz;* le citoyen LENOIR a déjà une partie de ces monuments.

[1] Voy. deux lettres des 16 avril et 4 mai 1799, relatives aux restes de Turenne, t. I, p. 141. — H. J.

Le *Mausolée du maréchal d'Harcourt,* par PIGALLE ; ce monument est déplacé et amoncelé dans un coin.

AU CALVAIRE DU MONT-VALÉRIEN.

Un petit *bas-relief* en marbre, représentant une allégorie dont il est intéressant de conserver la composition ; c'est une rose penchée vers un bouton de la même tige, qui, tombé sur la terre, en a été détaché.

Le programme de cette allégorie est une mère affligée de la perte d'une fille qu'elle chérissait ; cette mère lui a fait ériger ce monument avec cette simple inscription : *A Charlotte.* Ce monument, d'un genre peu commun chez nous, a paru au citoyen LENOIR digne de la simplicité des Grecs, et mériter d'être recueilli.

Pour copie conforme :

Le Directeur général de l'Instruction publique, GINGUENÉ.

CCXIV

Châssis demandés par LENOIR pour les vitraux d'Écouen et de Vincennes.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le ... fructidor an IV de la République française (août-septembre 1796).

Le Directeur général de l'Instruction publique au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.*

J'ai mis sous les yeux du Ministre, Citoyen, votre demande tendant à être autorisé à faire faire les châssis qui doivent recevoir les vitraux du château d'Écouen et de la ci-devant chapelle de Vincennes. Le Ministre, avant de rien statuer sur votre demande, désire connaître l'aperçu de cette dépense ; je vous invite, en conséquence, à me le faire passer.

Salut et fraternité. GINGUENÉ.

CCXV

État des objets d'art trouvés dans la Maison des Religieuses de Chaillot.

État des objets de sciences et d'art mis en réserve par le Conseil de conservation des arts, trouvés dans la Maison des ci-devant Religieuses de Sainte-Marie de Chaillot, du 3 vendémiaire an V, de la République francaise (24 septembre 1796).

1° Un tableau, *Saint Francois de Sales,* composition de six figures, hauteur 8 pieds, largeur 5 et demi.

2° Les *Funérailles de Charles V;* H. 2 pieds, L. un demi-pied.

3° *Sainte Anne et la Vierge,* composition de trois figures ; H. 15 pouces, L. 13.

4° La *Vierge;* H. 2 pieds, L. 20 pouces.

5° *Sainte Élisabeth;* H. 2 pieds, L. 16 pouces.

6° La *Vierge,* forme ovale ; H. 2 pieds, L. 1 pied et demi.

7° Deux châsses ornées de cuivre doré avec leurs verres ; H. 2 pieds, L. 2 pieds et demi.

Je soussigné, gardien des Dames Sainte-Marie de Chaillot, certifie que tous les objets ci-dessus désignés sont les seuls qui ont été mis en réserve par la Commission des arts.

A Chaillot, le 3 vendémiaire an V de la République française (24 septembre 1796). ACART.

CCXVI

Lettre du Ministre de l'Intérieur invitant LENOIR à remettre au directeur du Garde-meuble le globe céleste de VAUGONDI.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 13 vendémiaire an V de la République une et indivisible (4 octobre 1796).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée national des Monuments francais.*

Je vous autorise, Citoyen, à mettre à la disposition du citoyen Vilette, directeur du Garde-meuble, le globe céleste de Robert Vaugondi [1], provenant de l'Académie des Belles-lettres et destiné pour le Directoire exécutif.

Vous ferez cette remise moyennant récépissé.

Salut et fraternité. BENEZECH.

CCXVII

Rapport sur des objets de cuivre demandés par PEYRE pour former les étoiles de la rampe de la salle de la Méridienne à l'Observatoire.

26 vendémiaire an V (17 octobre 1796).

Rapport fait au Conseil de conservation des objets de sciences et d'arts.

CITOYENS,

Par votre délibération du 2 vendémiaire, vous m'avez chargé d'examiner avec le citoyen LENOIR, conservateur du Musée des Monuments français, si des chapiteaux et des bases de cuivre déposés dans ce Musée pourraient être donnés au citoyen PEYRE, architecte, pour être employés à former les étoiles de la rampe de la salle de la Méridienne de l'Observatoire.

Nous avons examiné ces chapiteaux et bases, pour la plupart de l'ordre corinthien, assez bien modelés, et d'une grande proportion, dont les fûts en marbre précieux existent; de sorte que le tout pourrait être utilisé d'une manière infiniment agréable pour la décoration intérieure de quelques Monuments nationaux. Alors, nous avons été d'avis, le citoyen LENOIR et moi (et nous pensons que le citoyen PEYRE partagera notre opinion), que ces bases et ces chapiteaux doivent être conservés soigneusement, jusqu'au moment où il sera possible d'en faire un bon emploi.

[1] Voici la description de cet objet d'après un autre document joint à notre pièce : « Un globe céleste de 18 pouces de diamètre, le méridien en cuivre, garni de sa verticale, boussole sur l'horizon, monté sur son pied, de Robert de Vaugondi. » — J. G.

Mais pour remplir la demande du citoyen PEYRE, nous indiquons les objets ci-après, dont les mauvaises formes ne peuvent être purifiées que par la fonte.

1° Deux vases de cuivre doré, ayant chacun 2 pieds 9 pouces de hauteur, sur 15 pouces de diamètre, provenant du tombeau des Bouillon, qui était aux Grands-Jésuites de la rue Antoine.

2° Deux pieds de table de cuivre doré, provenant de la sacristie de Saint-Sulpice, ayant chacun 4 pieds de long, sur 2 de large.

3° Enfin 4 consoles, aussi en cuivre doré, provenant de Saint-Sulpice.

Nous observons que ces objets étant dorés, il conviendrait, avant de les jeter à la fonte, d'en faire enlever la dorure.

Vraisemblablement que ces vases, ces tables, ces consoles, suffiront pour la formation des étoiles de la rampe de la salle de la Méridienne de l'Observatoire.

Paris, ce 26 vendémiaire an V de la République (17 octobre 1796).

LANNOY.

Pour copie conforme : OUDRY, *secrétaire*.

Le Conseil propose que copie du présent rapport sera adressée au citoyen LENOIR, conservateur.

26 vendémiaire an V. *Signé :* OUDRY.

— Une lettre du Ministre de l'Intérieur, en date du 12 brumaire an V (2 novembre 1796), informa PEYRE des conclusions de ce rapport, en l'autorisant à retirer du Musée des Petits-Augustins les cuivres jugés inutiles. PEYRE envoya peu après à LENOIR (21 nivôse-10 janvier 1797) une copie de la lettre du Ministre.

CCXVIII

Lettre du Ministre de l'Intérieur à PEYRE au sujet des chapiteaux et bases signalés dans le rapport qui précède.

Lettre de BENEZECH, *ministre de l'Intérieur, à* PEYRE, *architecte ;*
12 *brumaire an V* (2 novembre 1796).

— L'architecte a demandé des bases et des chapiteaux en cuivre déposés au Musée des Monuments français, pour les fondre et en former les étoiles de la rampe de la Salle de la Méridienne, à l'Observatoire ; mais le ministre ne peut consentir à voir dénaturer ces objets d'art, *assez bien modelés,* dont les fûts en marbre précieux existent d'ailleurs et qui peuvent servir à la décoration de quelques monuments nationaux. Il l'autorise à prendre, à la place, au Musée des Monuments, des vases, des consoles et autres objets en cuivre doré, provenant de *Saint-Sulpice* et de l'église des *Jésuites,* rue Saint-Antoine[1].

[1] Cette note est l'analyse d'une lettre qui a fait partie d'une vente d'autographes faite le 17 novembre 1862, par le ministère de G. Charavay. — H. J

CCXIX

Correspondance au sujet de deux tableaux représentant des *Nymphes endormies* et le *Jugement de Pâris*.

Paris, le 29 vendémiaire an V de la République une et indivisible (20 octobre 1796).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Je vous préviens, Citoyen, que j'ai autorisé le conservateur du Dépôt national de la rue de Beaune à mettre à votre disposition : 1° un tableau représentant des *Femmes endormies*, vêtues à la légère, existant dans ce Dépôt sous le n° 72; 2° un tableau représentant le *Jugement de Pâris*, qui se trouve dans la même pièce que le précédent, et que l'on dit être une copie d'après Rubens.

Ces tableaux vous seront confiés moyennant votre récépissé et à la charge par vous de les remettre au Dépôt de Nesle, aussitôt que vous en aurez fait l'usage que vous vous proposez.

Salut et fraternité. Benezech.

Le Directeur général de l'Instructon publique : Ginguené.

CCXX

Tableaux remis par Lenoir pour le Musée central des arts, après le 2 brumaire an V.

État des tableaux remis au Muséum central des arts, d'après la demande des conservateurs, depuis le 2 brumaire an V (23 octobre 1796).

1° Un grand tableau représentant la *Cène*, par Porbus, provenant de *Saint-Leu.*

2° La *Guérison d'un aveugle-né*, par Dulin, provenant de la *Charité.*

3° Le *Baptême de saint Philippe*, par Michel Corneille, provenant de *Notre-Dame.*

4° L'*Adoration des Bergers*, par Champagne, provenant des *Carmélites.*

5° Le *Vœu de Louis XIII*, par le même, provenant de *Notre Dame.*

6° L'*Annonciation*, par Van Mol, provenant des *Ursulines.*

7° L'*Apothéose de saint Philippe*, par Blanchet, provenant de *Notre-Dame.*

8° L'*Aveuglement du prophète Barjézu*, par Loyr, provenant de *Notre-Dame.*

9° Les *Adieux de saint Pierre et de saint Paul*, par Galloche, même lieu.

10° La *Vocation de saint Pierre*, par Michel Corneille, même lieu.

11° Les *Vendeurs chassés du Temple*, par Hallé, même lieu.

12° Le *Baptême de saint Paul*, par Restout, provenant de *Saint-Germain des Prés.*

13° Le *Départ d'Abraham*, par Stella, provenant des *Jacobins.*

14° Le *Sommeil de Joseph*, par Champagne, provenant des *Carmélites.*

15° *Saint Bruno dans le désert*, par Forest, provenant des *Chartreux.*

CCXXI

Répartition de tableaux entre différents musées nationaux [1].

POUR PARIS.

Une *Sainte Famille,* de LOYR.
Le *Mariage de la Vierge,* de STELLA.
La *Vierge au rosaire,* de STELLA.

POUR VERSAILLES.

Henri IV recevant les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, par DETROY fils.
Une *Vision de saint François de Sales,* par NINET DE L'ÉTAING.
Le *Martyre de saint Simon,* par LOUIS BOULLONGNE.
La *Continence de Scipion,* par BOURDON.
La *Samaritaine,* de STELLA.
Saint Jean qui baptise Notre-Seigneur, de STELLA.
Saint André, par JOUVENET.
Une *Adoration des Bergers,* de GUILLERAT (*sic*).
Une *Sainte Famille,* de SARAZIN le sculpteur.
Un tableau gothique de la *Famille des Ursins,* auteur inconnu.

RÉSERVE.

Une *Chasse*, d'OUDRY, venant de Choisy.
Un *Christ en croix,* attribué à LEBRUN.
L'*Apothéose de saint Jean de Dieu,* par JOUVENET.
Une *Présentation au Temple,* par JOUVENET.
La *Chananéenne,* de BON BOULLOGNE.
Le *Sommeil de saint Joseph,* par HOUASSE.
La *Chananéenne,* par J. B. CORNEILLE.
Le *Bienheureux La Barrière,* par AUBIN VOUET.
La *Distribution des pains,* par STELLA.

CCXXII

Lettre du Ministre de l'Intérieur autorisant LENOIR à échanger une cuve baptismale en marbre et une Vierge en terre cuite contre une suite de vitraux, du treizième siècle, provenant de Saint-Germain des Prés [2].

Paris, le 19 brumaire an V de la République une et indivisible (9 novembre 1796).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments francais.*

Le citoyen Roussineau, ministre du culte catholique de Saint-Germain des Prés, m'a demandé, Citoyen, une cuvette baptismale en marbre rouge et une *Vierge* moyenne, en pierre de Tonnerre, qui existent dans votre dépôt, en

[1] Cette pièce sans date peut être placée vers le début de l'an V.

[2] Cette lettre est accompagnée d'un reçu, signé par Roussineau (3 frimaire an V), comprenant « un baptistaire en marbre de Flandre garni de cuivre doré, ainsi que son pied de même marbre, plus une Vierge et deux adorateurs en terre cuite, et trois petits bénitiers en marbre, le tout en échange de vitraux du treizième siècle ».

échange d'une suite de vitraux du treizième siècle. Comme vous m'avez assuré que les objets demandés ne sont d'aucun intérêt pour le Musée des Monuments français et que les objets offerts sont précieux pour la chronologie de l'art, je vous autorise à effectuer cet échange.

Salut et fraternité. BENEZECH.

Le Directeur général de l'Instruction publique : GINGUENÉ.

CCXXIII

Reçu de diverses armes livrées au dépôt de physique et des machines.

Je reconnais avoir reçu du citoyen LENOIR, conservateur du Musée des Monuments français, une grande épée à deux mains, de 3 pieds 8 pouces de lame, tranchante des deux côtés; une autre épée de 3 pieds de lame; un pistolet à deux coups, damasquiné et à rouage, portant 1 pied et demi de canon, sur 8 pouces de bois; un casse-tête, en fer damasquiné, de 22 pouces de long; un grand fusil à mèche, portant avec sa lance 6 pieds et demi de canon; autre fusil à mèche, portant 4 pieds ; autre fusil à rouage, portant 4 pieds 2 pouces de canon; autre fusil à rouage, portant 4 pieds 8 pouces de canon; un damasquiné à roulette; un étrier en fer damasquiné; deux gardes d'épée en éperon demi-cercle, avec défenses, et une *idem* sans défense.

Je certifie véritable l'écriture ci-dessus.

Signé : MONNERET, *sous-conservateur du Dépôt de physique et des machines,* rue de l'Université.

Paris, le 19 frimaire an V de la République française (9 décembre 1796).

Pour récépissé et décharge : MOLARD, *secrétaire du Conservatoire.*

CCXXIV

LENOIR demande au Ministre l'autorisation de faire exécuter par MICHALLON et par DE SEINE[1] les bustes des personnages qui ont illustré la France.

Paris, le 19 frimaire an V (9 décembre 1796).

Alexandre LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments, etc., au Ministre de l'Intérieur.*

Citoyen Ministre,

Dans le classement des Monuments que je me propose d'établir par siècle dans les salles particulières, je me suis proposé d'y placer les bustes des hommes qui ont illustré la France. Pour réaliser ce plan, que je crois inséparable de la chronologie de l'histoire, j'ai fait en vain les recherches nécessaires pour me procurer les bustes les plus essentiels qui manquent à ma collection.

A ce sujet, je me suis entendu avec les citoyens MICHALLON et DE SEINE, sculpteurs distingués, qui se proposent d'exécuter en marbre pour le Musée

[1] Voy. dans le tome Ier, p. 65, la lettre de Ginguené sur le buste de JEAN GOUJON et la commande de plusieurs bustes à *Michallon,* en date du 16 nivôse an V (p. 71). J. G.

les bustes que je désire pour augmenter ma collection. Ils ne demandent l'un et l'autre pour payement que des débris de statues et de marbre qui ne peuvent être d'aucune utilité pour le Musée. Ces marbres leur seront délivrés au toisé et au prix qui sera fixé par des experts.

Cette offre, Citoyen Ministre, m'a paru digne d'artistes amis des arts; elle est d'autant plus avantageuse pour le Gouvernement que, par ce moyen économique, il possédera des monuments précieux pour notre histoire.

Je me suis fait un devoir, Citoyen Ministre, de vous communiquer mon projet, et j'ose penser qu'il vous plaira de me seconder de votre autorisation dans mon entreprise, dont le but est de réunir dans mon établissement tout ce qui peut intéresser l'artiste aussi bien que l'historien; j'aurai l'honneur de vous faire passer les mémoires, soldés par attachement d'expert.

Salut et respect. LENOIR.

CCXXV

LENOIR est autorisé à prêter à la citoyenne BOULIAR, peintre, deux esquisses de RUBENS.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 22 frimaire an V de la République française (12 décembre 1796).

Le Directeur général de l'Instruction publique au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Vous avez été autorisé, Citoyen, à retirer du Dépôt de Nesle deux esquisses de RUBENS; elles ont servi chez vous aux études de la citoyenne votre femme et de la citoyenne BOULIAR [1]; celle-ci ne peut plus, vu la rigueur de la saison, se transporter chez vous pour cette étude; elle demande que vous soyez autorisé à lui confier chez elle un de ces tableaux à son choix; elle le copiera, vous le rendra, et le second lui sera confié de même. Comme cette demande m'a paru juste et utile aux progrès d'une artiste intéressante à tous égards, non-seulement je vous autorise, mais je vous engage à y avoir égard le plus promptement possible.

Salut et fraternité. GINGUENÉ.

CCXXVI

Convention passée entre LENOIR et le propriétaire d'une maison voisine pour éclairer par l'ouverture de deux nouvelles baies l'ancienne sacristie des Petits-Augustins.

3 nivôse an V (23 décembre 1796).

Entre nous soussignés, Alexandre LENOIR, conservateur du Musée des Monuments français, établi dans le ci-devant couvent des Petits-Augustins, à Paris, y demeurant, et Antoine-Marie PEYRE, architecte du Ministre de l'Inté-

[1] Marie-Geneviève BOULIAR ou BOULIARD, dont le nom mériterait d'être plus connu, était alors intimement liée avec la famille Lenoir. Elle avait exposé au Salon de 1796 le portrait du citoyen LENOIR, conservateur du Musée des Monuments français, et celui de sa femme, la citoyenne Lenoir. Ce dernier portrait, œuvre d'une rare finesse, est précieusement conservé dans la famille. — P. M.

rieur et spécialement dudit Musée, demeurant à Paris, rue des Poitevins, 18, division du Théâtre-Français, d'une part;

Et Jean-Baptiste-Denis-Gaspard Tinthoin, propriétaire d'une maison sise à Paris, rue des Petits-Augustins, n° 20, division de l'Unité, y demeurant, d'autre part,

Sommes convenus de ce qui suit :

L'avantage du Musée exigeant qu'il soit formé une salle de Monuments français dans la ci-devant sacristie des Petits-Augustins, au bout de l'église, et cette sacristie n'étant éclairée que d'une seule croisée sur la cour du citoyen Tinthoin, qui y est contiguë, il s'agit de percer deux autres croisées sur ladite cour, en forme ogive, par le haut, et dont l'appui soit au même niveau que celui de la croisée existante, dont la baie est grillée et maillée en fer.

Comme la croisée existante a son appui au-dessous de la hauteur prescrite par la coutume et que celles à ouvrir seront dans le même cas, moi, Tinthoin, désirant concourir à l'avantage de l'instruction publique et du Musée, consens au percement des deux croisées projetées et à ce que leur appui soit au même niveau que l'ancien appui de la croisée existante, et ce pour tout le temps que le Musée sera et demeurera établi dans le ci-devant couvent des Petits-Augustins, à la charge, par le conservateur ou les ayant-cause, de faire griller et mailler en fer ces deux nouvelles baies dans le même genre que celle existante, d'y poser des appuis en pierre pour la solidité de la fermeture; d'entretenir le grillage de fil de fer dans son entier, afin que jamais on ne puisse rien jeter à travers dans ma cour, et enfin de boucher lesdites deux nouvelles baies en plein mur dans le cas où le Musée cesserait d'être établi dans ce ci-devant couvent, même dans le cas où ledit couvent viendrait à être vendu. En ce cas, nous, citoyens Lenoir et Peyre, nous obligeons personnellement de charger ou faire charger l'acquéreur ou adjudicataire de faire remettre à ses frais ledit mur dans son état primitif, à peine de toutes pertes, dépens, dommages et intérêts.

Fait double entre nous, à Paris, le 3 nivôse, l'an V de la République française (23 décembre 1796).

Signé : Lenoir, Tinthoin, Peyre.

Vu et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, ce 29 nivôse, l'an V de la République française (18 janvier 1797). Benezech.

1797

CCXXVII

Lenoir envoie l'état des bustes qu'il se propose de faire exécuter pour le Musée.

[Lenoir *au Directeur de l'Instruction publique.*

Le 17 nivôse an V (6 janvier 1797).

Citoyen Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser l'état par siècle, que vous me demandez, des

bustes des grands hommes que je désire faire exécuter pour le Musée des Monuments français, dont j'ai proposé l'exécution par échange. Seizième siècle : *Michel Montaigne, Fabri de Peiresc, Jean Goujon;* dix-huitième siècle : *Jean-Jacques Rousseau, Helvétius, Raynal, Champfort* et *Winckelmann*. Les artistes ci-dessus dénommés, désirant concourir par leurs talents à la gloire nationale, fixent leur prétention à la somme de mille francs pour chaque buste, ce qui fait celle de neuf mille francs pour la totalité des bustes à exécuter.

Agréez, je vous prie, l'expression de mes sentiments distingués.

Salut et fraternité. LENOIR.

CCXXVIII

LENOIR envoie à la Monnaie deux châsses de cuivre doré venant de Sainte-Marie de Chaillot.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Extrait des registres des matières d'or et d'argent reçues à la caisse de la Monnaie de Paris le 1er ventôse an V de la République française, une et indivisible (19 février 1797).

Ce jourd'hui, 1er ventôse an V de la République une et indivisible, le citoyen Lenoir, conservateur des Monuments des arts, maison nationale dite des Augustins, a remis à la caisse de la Monnaie, présence de nous, administrateurs, caissier, orfèvre et joailliers, deux châsses, cuivre doré, garnies de grands verres bombés, forme tombeau, venant de Sainte-Marie de Chaillot, département de la Seine, estimées ensemble la somme de 600 francs.

Le caissier s'est chargé desdites châsses pour en faire incessamment la remise dans la caisse aux trois clefs, et a le citoyen Lenoir signé au registre.

Signé : LE SUEUR, *caissier;* MONGEZ, *administrateur.*

CCXXIX

Explications fournies par LENOIR sur certaines dépenses faites pour le lessivage d'anciens bas reliefs et les travaux de décoration et de restauration du Musée.

Paris, le 12 ventôse an V (2 mars 1797).

Alexandre LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français, au Directeur général de l'Instruction publique.*

Citoyen Directeur,

Je m'empresse de répondre à la bienveillance que vous manifestez pour le Musée des Monuments français, en vous rendant compte du mémoire du citoyen Dassin, peintre en bâtiments, sur lequel vous paraissez désirer des détails précis, suivant votre lettre du 9 du courant.

Si les formes n'ont pas été observées, à l'égard de ce mémoire, suivant le mode que vous avez fait adopter par vos bureaux, c'est que la lettre dont vous me parlez ne m'est point parvenue; sans cela, je m'y serais conformé, n'en

doutez pas; je suis trop pénétré de ce que vous voulez bien faire pour mon établissement, pour que je n'y réponde pas comme il convient.

J'ai confié au citoyen Dassin le lessivage de plusieurs bas-reliefs précieux que des maladroits avaient (dans les lieux où ils étaient placés) couverts de plusieurs couches d'une peinture à l'huile fort épaisse. Le citoyen Dassin a employé sous mes yeux un homme qui, par un travail soigné, a su remettre la pierre à nu et faire reparaître la sculpture telle qu'elle était dans son état primitif. Enfin, les beaux bas-reliefs de *Jean Goujon,* de *Daniel de Volterre* et de *Germain Pilon* étaient tellement couverts du corps étranger dont on les avait enduits, que l'on pouvait en contester l'originalité. Aujourd'hui, ils sont admirés des artistes et des connaisseurs.

Les peintures qui se font au Musée sont tout simplement des couches plates et des fonds pour couvrir les murailles. Ces peintures sont nécessaires pour reposer l'œil; elles deviennent indispensables, non-seulement pour la propreté, mais encore pour faire ressortir les monuments. Il était sans doute indifférent d'employer telle ou telle couleur; en conséquence, j'ai choisi et distribué mes tons dans chaque salle, suivant la convenance des siècles que je voulais représenter.

La salle du seizième siècle, dont je m'occupe présentement, aura besoin d'un semblable badigeonnage; je me plais à penser que vous voudrez bien autoriser le travail.

Les sculptures nouvelles dont on vous a parlé (car il se trouve toujours des dénonciateurs) sont de simples raccords nécessaires à l'ensemble des monuments que j'ai si heureusement sauvés de la destruction. Des denticules et des oves aux corniches de la salle du dix-septième siècle; quelques rosaces imitées sur les formes gothiques, dans la salle du treizième siècle. Voilà toute la sculpture qui s'est faite au Musée des Monuments français; vous n'en trouverez point d'autres sur les mémoires qui vous seront présentés comme dans ceux qui vous l'ont été.

Citoyen Directeur, l'histoire chronologique [1] des Monuments que j'ai rassemblés, que je viens de faire imprimer et dont je me plais à vous faire l'hommage du premier exemplaire, vous mettra à même de juger de l'état actuel du Musée, et il vous fera connaître plus particulièrement tout ce qui est de nature à y rester, soit comme monument de notre histoire, soit comme monument de l'histoire relativement à la France.

Voilà, Citoyen Directeur, ce que j'ai dû mettre sous vos yeux ; je vous prie de croire que je ne cesserai d'être utile aux arts en répondant à vos intentions : elles sont sacrées pour moi.

Salut et fraternité. LENOIR.

[1] Voici le titre exact de ce catalogue : *Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au Musée des Monuments français,* par ALEXANDRE LENOIR, conservateur de ce Musée, suivi d'un *Traité historique de la peinture sur verre,* par le même auteur, troisième édition, revue, corrigée, etc. Prix : 36 sous, broché. Paris, au Musée, an V de la République. — La deuxième édition du catalogue du Musée porte la date de l'an IV. — J. G.

CCXXX

Lettre de Lenoir concernant la répartition des objets d'art dans les divers Musées publics.
Paris, le 16 ventôse an V de la République (6 mars 1797).

Le citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins, au Ministre de l'Intérieur.*

Citoyen Ministre,

J'ai la faveur de vous présenter un ouvrage, que je vais publier, sur les monuments réunis au Musée que vous m'avez confié. Cet ouvrage historique et chronologique vous mettra à même de connaître les monuments que j'ai été assez heureux de sauver de la main des destructeurs. Tout mon désir est que cet ouvrage vous soit agréable.

Le Musée des Monuments français en renferme aussi qui ne tiennent point à son caractère. Par son organisation, vous m'avez tracé la ligne que j'avais à suivre; je m'y suis conformé en réservant à chaque Musée ce qui lui convient.

Vous venez d'organiser un jury des arts, pour extraire des Dépôts ce qui peut convenir à l'embellissement du Muséum central. Le Musée des Monuments français ne peut plus être envisagé comme un dépôt dont on puisse retirer les objets qui y sont conservés, puisque déjà un Élysée et trois siècles sont organisés définitivement dans des salles particulières, et que le moindre déplacement altérerait l'ensemble et la chronologie. Je vous demande, Citoyen Ministre, d'annoncer à ce jury quelles sont vos intentions sur le Musée des Monuments français.

Vous m'avez également autorisé à prendre dans les Dépôts ce qui pourrait compléter la chronologie de notre histoire et de l'histoire de l'art, relativement à la France; ce que vous avez depuis confirmé par les diverses autorisations que vous m'avez données pour compléter cette précieuse collection dont je n'ai cessé de m'occuper.

Que de dépenses pour les transports, les placements définitifs et les restaurations deviendraient perdues! Que de dépenses pour de nouveaux transports, de nouveaux placements et de nouvelles restaurations! Ne serait-il pas à craindre que le public, qui n'a cessé de jouir du Musée et qui généralement en a paru satisfait, ne caractérise ces déplacements fréquents de dilapidations?

Je serais heureux, Citoyen Ministre, si vous pouviez me consacrer un moment pour prendre connaissance par vous-même de l'état actuel du Musée.

La distinction des monuments que j'ai cru devoir assigner par leur caractère au Musée des Monuments français, forme la seconde et la troisième partie de mon ouvrage; il sera facile de les distinguer de ceux des anciens peuples dont est composée la première partie, et qui doivent être répartis, tant au Musée central qu'à la Bibliothèque nationale.

Citoyen Ministre, vous m'avez témoigné tant de bienveillance que j'ose croire que vous ne vous refuserez pas à protéger un établissement, votre ouvrage, contre les entreprises qui tendraient à le détruire.

Salut et fraternité. Lenoir.

Lenoir réclame pour son Musée, aux administrateurs du Musée central des arts, les Monuments de l'histoire de France.

Paris, le 13 germinal an V de la République française (2 avril 1797).

Le citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français, à l'Administration du Musée central des arts.*

Citoyens administrateurs,

J'ai fait part au Ministre de la lettre que vous m'avez adressée le 9 de ce mois, par laquelle vous réclamez les monuments des anciens peuples qui se trouvent dans le Musée que je dirige, et qui ne tiennent point aux monuments de notre histoire et à ceux de l'art relativement à la France.

Si le Ministre, Citoyens, par sa lettre du 19 germinal an IV (8 avril 1796), article 2, m'autorise à remettre à votre disposition les antiques que vous réclamez, l'article 3 de la même lettre m'autorise à revendiquer auprès de vous les monuments qui appartiennent à l'histoire de France et à l'histoire de l'art, pour compléter le Musée des Monuments français.

J'espère que vous voudrez bien me permettre de me concerter avec vous pour effectuer cet échange, et remplir par là les intentions du Ministre.

Le Directeur de l'Instruction publique a dû vous faire passer l'état des tableaux que vous m'avez demandés.

Je vous prie de me croire, avec des sentiments distingués,

Votre concitoyen, Lenoir.

CCXXXI

Remise au citoyen Mahieu, curé de Saint-Sulpice, des fonts baptismaux provenant de Saint-Germain l'Auxerrois.

Paris, le 17 germinal an V de la République française une et indivisible (6 avril 1797).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Petits-Augustins.*

Le citoyen Mahieu m'a demandé, Citoyen, pour l'église de Saint-Sulpice, les fonts baptismaux provenant de Saint-Germain l'Auxerrois et existant au Musée confié à votre garde. Comme le Ministre des Finances, que j'ai consulté, ne trouve aucun inconvénient à accueillir cette demande, je vous autorise à mettre les fonts dont il s'agit à la disposition du citoyen Mahieu, sur récépissé contenant promesse de ne pas les déplacer de l'église où on les mettra et de les représenter à toute réquisition.

Salut et fraternité. Benezech.

Le Directeur général de l'Instruction publique,

Ginguené.

18 germinal an V.

Je reconnais avoir reçu du citoyen Lenoir, conservateur du Musée des Monuments français, les fonts baptismaux provenant de Saint-Germain l'Auxerrois, conformément à la présente autorisation.

Paris, ce 18 germinal an V de la République française (7 avril 1797).

Signé : Mahieu, *chef du culte catholique en l'église de Saint-Sulpice.*

CCXXXII

Lenoir est chargé, avec Dom Poirier, de visiter l'église de Saint-Jean en Grève pour faire enlever les objets d'art qui pourraient s'y trouver.

Conseil de conservation des objets de sciences et d'arts.

Extrait du registre des délibérations du Conseil du 16 *floréal an V de la République* (5 mai 1797).

Le Directeur général de l'Instruction publique invite le Conseil, attendu la démolition prochaine de l'église de Saint-Jean en Grève, à faire enlever les inscriptions ou autres objets d'art qui mériteraient d'être conservés, et à apporter à cette opération toute la célérité possible. Le Conseil charge le citoyen Poirier de se transporter, avec le citoyen Lenoir, en l'église de Saint-Jean en Grève pour y examiner les objets d'art qui pourraient encore s'y trouver, et en faire effectuer le transport.

Pour extrait conforme :

A Paris, le 26 floréal an V de la République (15 mai 1797).

Le président du Conseil : Delannoy; Oudry, *secrétaire.*

CCXXXIII

Lettres de Dufourny réclamant pour le Muséum certains tableaux déposés aux Petits-Augustins.

1er prairial an V (20 mai 1797).

1°

Je prie le citoyen Lenoir de vouloir bien remettre au porteur le *Portement de croix,* peint sur bois par Lesueur, ainsi que l'*Annonciation*, par Nicolas Mignard.

Salut et fraternité. L. Dufourny.

2°

Ce 5 prairial an V (24 mai 1797).

Je vous adresse, Citoyen, le citoyen Fouques, auquel vous voudrez bien, ainsi que nous en sommes convenus, faire voir le tableau de Lebrun, qu'il est chargé de coller.

Salut et fraternité. L. Dufourny.

3°

Septidi matin, 7 prairial an V (26 mai 1797).

N'ayant pu vous donner hier nos gardiens, je vous les envoie aujourd'hui pour vous aider à mettre en évidence les tableaux de Charles LEBRUN. Il est inutile de nous en envoyer aucun parce que le jury doit se transporter chez vous, nonidi, 29, à cinq heures du soir, pour les voir. Je vous invite à profiter de nos hommes pour tirer et mettre en évidence les meilleurs tableaux qui vous restent de VOUET, de MIGNARD et de BOURDON.

Salut et fraternité. L. DUFOURNY.

4°

CITOYEN,

Je vous envoie deux gardiens auxquels vous voudrez bien faire mettre en évidence les tableaux du POUSSIN, de LESUEUR et de LEBRUN, que vous possédez. Comme ils ont un brancard, ils pourront rapporter le tableau de la *Purification,* par LESUEUR.

Salut et fraternité. L. DUFOURNY.

5°

Je prie le citoyen LENOIR de vouloir bien remettre aux porteurs le tableau de la *Nativité de la Vierge,* du citoyen SUVÉE, que l'administration désire faire remettre en état avant de l'envoyer à Versailles.

Salut et fraternité. L. DUFOURNY.

6°

Je vous envoie, Citoyen, la banne que vous désirez. En retour, je vous prie de donner aux porteurs quelques-uns des tableaux réservés pour Paris et pour la réserve, qui sont dans la galerie supérieure, notamment celui du POUSSIN, etc. Vous voudrez bien aussi leur donner ceux des dessins de LA HYRE dont vous n'avez pas besoin dans le moment, et les mesures de ceux que vous gardez, afin que je puisse faire préparer les bordures, l'exposition devant avoir lieu le 8 du mois prochain.

(Sans date, avant le 3 messidor.) L. DUFOURNY.

7°

3 messidor an V (21 juin 1797).

CITOYEN,

Je suis chargé de vous prévenir que le jury a décidé de se transporter au Musée des Monuments français, quintidi prochain, 5 messidor, à cinq heures du soir, pour y juger les tableaux exposés dans l'église et aviser aux moyens de juger ceux renfermés dans les combles.

Salut et fraternité. L. DUFOURNY.

8°

12 messidor an V (30 juin 1797).

Je suis chargé de vous prévenir que le jury ne pourra se transporter chez

vous quintidi, ainsi qu'il l'avait arrêté, à cause de l'assemblée publique de l'Institut, qui a lieu ce jour-là. Ce sera pour primidi, 21 courant.

Je vous préviens en même temps que j'enverrai au premier moment chercher le *Repas chez le Pharisien,* le *Mariage de la Vierge,* de STELLA, et autres tableaux désignés pour Paris, ainsi que les dessins de LA HYRE, provenant de Saint-Étienne, qui nous sont absolument nécessaires pour l'exposition qui doit être terminée sous peu de jours dans la galerie d'Apollon.

Salut et fraternité. L. DUFOURNY.

9°

Dufourny souhaite le bonjour au citoyen LENOIR, et le prie de remettre au porteur les quatre dessins de LA HYRE qu'il a encore, et qui sont nécessaires pour l'arrangement et l'encadrement des autres. Il le prévient aussi que le jury ne pourra se transporter primidi aux Augustins, attendu qu'il est occupé aux objets de Versailles. L. DUFOURNY.

10°

15 messidor an V (3 juillet 1797).

Ce quintidi, matin. — Citoyen, notre premier convoi de tableaux pour Versailles est prêt à partir. Nous manquons de bannes pour le couvrir; je vous prie de remettre aux porteurs celles qu'on vous a prêtées, et quelque autre même, si vous en aviez à nous prêter. L. DUFOURNY.

11°

— 7 thermidor (25 juillet). — Dufourny souhaite le bonjour au citoyen LENOIR, et le prévient que le jury a déterminé d'aller primidi prochain au Musée des Monuments continuer son opération sur les tableaux de l'École française.

12°

Je prie le citoyen LENOIR de vouloir bien donner aux gardiens le tableau de SALVIATI et celui de LUCAS DE LEYDE. L. DUFOURNY.

Le 2 complémentaire an V (18 septembre 1797).

CCXXXIV

Le Conseil des Anciens réclame trois statues, copies d'après l'antique, pour la décoration du jardin des Tuileries.

CORPS LÉGISLATIF. — CONSEIL DES ANCIENS.

Commission des inspecteurs du Conseil des Anciens.
Extrait du procès-verbal du 3 messidor an V de la République française une et indivisible (21 *juin* 1797).

Présents les citoyens Roslée, La Combe, Saint-Michel, Roger-Ducos, Lacuée, Le Paige.

Vu le rapport fait par le citoyen LE CONTE, inspecteur des bâtiments du Palais des Anciens, portant que trois statues, provenant de Marly et mises à la

disposition du Corps législatif, ont été transportées à la salle des Antiques du Muséum pour y être restaurées; que cette restauration n'a pas eu lieu et que ces statues sont, savoir : au Dépôt des Petits-Augustins, une *Diane*, copie de l'antique, par LEGROS, n° 60, et les deux autres, savoir : *Bacchus*, sous le n° 57, et *Minerve*, sous le n° 31, au Muséum, et que ces statues sont désignées dans le plan de l'embellissement du jardin des Tuileries;

Vu le récépissé desdites trois statues en marbre, donné le 15 brumaire de la troisième année de la République, par PAJOU;

La Commission arrête que les trois statues ci-devant désignées seront rétablies dans le Dépôt des statues du Conseil des Anciens pour y être restaurées et ensuite placées dans les lieux indiqués sur le plan d'embellissement du jardin des Tuileries; à l'effet de quoi le récépissé du citoyen PAJOU sera remis lors de la délivrance desdites statues.

La Commission charge le citoyen LE CONTE, inspecteur des bâtiments du Conseil des Anciens, et le citoyen MASSON, statuaire figuriste et sculpteur du même palais, de faire mettre le présent à exécution.

Pour extrait conforme, par *duplicata :*

Le secrétaire général, F. BOUDIN [1].

CCXXXV

Lettre du Ministre de l'Intérieur à LENOIR, relativement à la répartition des objets d'art entre les divers musées de la Nation.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 6 messidor an V de la République française une et indivisible (23 juin 1797).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.*

J'ai pris en considération, Citoyen, les deux demandes que vous m'avez faites relativement au Musée qui vous est confié. La première est relative au plan que vous demandez et que j'approuve pour l'arrangement de la ci-devant église des Petits-Augustins, qui doit faire la principale pièce du Musée, sauf à en remettre l'exécution à des circonstances moins difficiles.

Je vais faire examiner le plan que vous proposez de concert avec l'architecte du Musée, par le Conseil des bâtiments civils, et je prendrai une décision lorsqu'il m'aura donné son avis.

Quant à la demande de vous autoriser à conserver définitivement dans le Musée des Monuments français tous les objets compris dans la seconde partie du catalogue que vous avez fait imprimer, je ne puis point donner une autorisation aussi étendue, dans le moment même que j'ai chargé un jury d'artistes de choisir, dans les établissements d'arts, les objets qui doivent composer les deux principaux musées de la République, savoir : à Paris, le Musée central des Arts, et, à Versailles, le Musée spécial de l'École française; mais soyez rassuré.

[1] Cette signature est presque illisible.

Le Musée des Monuments français a aussi son système d'organisation qu'il conservera et qui assure son existence, en le limitant.

Ainsi, si tout ce qui est compris dans la seconde partie de votre catalogue appartient au système des Monuments français, vous le conserverez; s'il s'y trouve des objets qui appartiennent au Musée central ou au Musée de l'École française, il est dans l'ordre que ces objets aillent à leur destination.

L'organisation des trois Musées est faite, elle est précise, et les caractères distinctifs sont clairement et positivement énoncés; il faut que les préposés des trois établissements n'agissent que suivant l'organisation particulière du monument auquel ils sont attachés. Sans cela, il pourrait arriver que, ne me rappelant point assez positivement une organisation arrêtée depuis longtemps, j'accordasse une demande qui n'y serait pas exactement conforme, et qu'après plusieurs concessions de cette nature, la confusion s'introduisit entre des parties qui, quoique analogues, sont distinctes.

Lorsque je vous notifiai, au commencement de germinal an IV, l'organisation que je donnais au Musée des Petits-Augustins, je fis connaître cette organisation aux conservateurs du Musée central, et je leur recommandai de s'y conformer, c'est-à-dire qu'en même temps que je mettais à leur disposition *les statues, vases, tombeaux antiques, qui ne sont point des monuments de notre histoire, ainsi que les colonnes précieuses qui ne font point partie des monuments appartenant au Musée spécial des Petits-Augustins et qui peuvent être nécessaires à la décoration du Musée central ou du Palais des Arts,* je les prévenais que vous étiez autorisé à réclamer les objets qui appartenaient au système du Musée des Monuments français dont je leur recommandais l'intégralité. Je renouvellerai cet avis, s'il le faut; mais je vous réitère qu'il ne faut point s'écarter ni directement ni indirectement de ces bases organiques.

Sur le grand nombre des colonnes qui sont aux Petits-Augustins, vous en demandez trente pour décorer votre principale pièce. Cette demande me paraît raisonnable et modérée; mais s'il s'en trouvait dans ce nombre qui convinssent par leur matière ou leurs proportions au Musée central, il doit avoir la préférence. On les remplacerait le mieux que l'on pourrait.

Le jury a la mission de composer le plus parfait, le plus beau Musée central qu'il sera possible; il faut donc lui laisser les éléments nécessaires, et, dès qu'il ne peut point porter atteinte au plan du Musée que vous dirigez, vous devez être assuré qu'il vous restera et des colonnes et des matières en quantité suffisante pour sa décoration, surtout en prévenant le jury et l'administration du Musée central.

Salut et fraternité. BENEZECH.

CCXXXVI

Lettre de LENOIR au sujet de la *Diane* copiée par LEGROS d'après l'antique, réclamée pour le Conseil des Anciens.

9 messidor an V (27 juin 1797).

Le conservateur du Musée des Monuments au Ministre de l'Intérieur.

CITOYEN MINISTRE,

Il vient de m'être remis un arrêté du Conseil des Anciens, pris à la suite d'un rapport présenté aux membres composant les inspecteurs de la salle par les artistes employés à la décoration des Tuileries. Cet arrêté porte qu'il sera remis à la disposition des citoyens LE CONTE, architecte, et MASSON, sculpteur, une statue de *Diane*, copiée d'après l'antique par LEGROS, provenant de Marly, etc., etc.

Citoyen Ministre, malgré ma déférence pour l'arrêté pris par le Conseil des Anciens sur la demande des citoyens LE CONTE et MASSON, je n'ai pas cru devoir y obtempérer, sans vous en avoir donné connaissance et sans votre autorisation; permettez-moi de joindre ici copie de l'arrêté.

J'ose vous observer, Citoyen Ministre, que les Musées de la République seraient bientôt décomposés si ces sortes de déplacements se multipliaient trop souvent, et s'ils se trouvaient en butte à tous les projets de nos architectes.

Salut et respect. LENOIR.

CCXXXVII

Échange de divers objets entre le Musée des Monuments français et le clergé de Notre-Dame de Paris [1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 9 messidor an V de la République française une et indivisible (27 juin 1797).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Je vous autorise, Citoyen, à échanger *un grand crucifix de bois, un tabernacle de marbre blanc et des balustres de marbre de Flandre,* qui existent dans le Musée dont vous êtes conservateur et que vous assurez être inutiles à cet établissement, contre *huit belles colonnes de marbre de Languedoc avec une urne sépulcrale et une colonne gothique, qui se trouvent, dans l'église Notre-Dame,* à la disposition des citoyens qui exercent le culte catholique. C'est d'après leur demande que j'ai autorisé cet échange, et je leur ai écrit qu'ils pouvaient se concerter avec vous pour l'effectuer.

Salut et fraternité. BENEZECH.

Le Directeur général de l'Instruction publique : GINGUENÉ.

[1] Le tome Ier contenait plusieurs pièces sur cet échange. Il n'y aurait pas eu lieu d'y revenir, si le reçu des objets remis à l'administrateur du culte de l'église Notre-Dame n'était accompagné d'une note de LENOIR constatant que les huit colonnes de marbre du Languedoc, promises au directeur du Musée des Petits-Augustins, étaient restées à Notre-Dame. — J. G.

8 fructidor an V.

Je soussigné, administrateur du culte de l'église *Notre-Dame de Paris*, reconnais avoir reçu du citoyen Lenoir, suivant l'autorisation du ministre de l'Intérieur en date du 9 messidor, présente année, les objets ci-dessous, savoir :

Un grand *crucifix* de bois, un *tabernacle* de marbre blanc et des *balustres* de marbre de Flandre, lesquels objets ont été conduits à ladite église.

B. Duvivier.

Ce 8 fructidor an V de la République française (25 août 1797).

Nota. — Les huit colonnes sont restées à Notre-Dame[1].

CCXXXVIII

Dépôt au Musée d'un torse en marbre blanc.

Citoyen,

Je profite d'une voiture que j'envoie dans votre quartier pour vous faire remettre le torse en marbre blanc.

Je vous prie de donner ordre que l'on charge les tables griotte, les quatre inscriptions en marbre blanc, la tranche qui avait été marquée par le citoyen La Planche et que vous m'avez dit de prendre, ainsi qu'une épaisseur en marbre rouge de Flandre, de 4 pieds 11 pouces de long, sur 3 pieds de large et 3 pieds d'épaisseur.

J'ai l'honneur d'être votre serviteur, Corbel *fils*.

Ce 24 messidor an V (12 juillet 1797).

CCXXXIX

Lettre de Vaudoyer informant Lenoir qu'il existe au magasin des Fêtes nationales un petit modèle de la cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans.

Paris, le 28 messidor an V (16 juillet 1797).

Les articles 74 et 75 de votre intéressant catalogue, que je lis avec reconnaissance pour vos soins protecteurs des fragments échappés au vandalisme, me font venir une idée. Je ne suis pas moins amateur des arts que vous n'en êtes le conservateur. Je dois vous instruire que, dans mes fonctions d'inspecteur général, j'ai été à même de découvrir au magasin des fêtes nationales (aux Menus-Plaisirs) un modèle de la cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, fait sous les ordres du célèbre M. Paris, architecte du Roi. Cet artiste, chargé de restaurer ce monument, n'a pas eu la maladresse, qu'on a eue à Saint-Eustache et ailleurs, d'allier de l'architecture grecque ou, pour mieux dire, française, au style gothique du reste du monument. M. Paris a soutenu partout le même style, mais avec les proportions et le goût qui distinguaient ses talents.

Ce modèle a été vandalisé à coups de brique par les comités révolutionnaires et est dans un état effrayant pour des artistes froids et indolents; il y manque même beaucoup de pièces et est abandonné dans un grenier du

[1] Cette note est de la main de Lenoir; le reste est de l'écriture du signataire.

logement commencé et non achevé du cit. Oudon, concierge supprimé et regretté; les maçons en emportaient, lors des travaux, tous les soirs un petit morceau dans le sac, et le reste, qui paraît être destiné à n'avoir qu'une cheminée pour tombeau (il est en bois), n'existerait plus, s'il faisait aussi froid qu'il fait chaud. Cet état ne vous effrayera pas, et vous avez rapproché des morceaux plus mutilés. Ce qui reste est si bien fait qu'il peut servir d'une étude très-précieuse pour des artistes chargés de se raccorder avec du gothique de cet âge, et je ne doute pas que vous ne vous empressiez de le recueillir, pour l'honneur de l'artiste, son auteur, pour celui des arts et de votre Musée. Vous aurez toutes les facilités, et je m'offre à vous aider de celles que ma place me met à même de vous procurer lorsqu'il s'agit de faire le bien public et de remplir les vues sages du ministre à cet égard.

Mon rapport sur les statues que je vous ai découvertes est fait; il sera lu le 6 thermidor au Conseil. Ses conclusions sont conformes à ce que nous avons arrêté, et je serai, pour me servir de vos expressions, comme un chasseur à l'affût de tout ce qui pourra contribuer à l'embellissement de votre intéressante collection.

Salut et amitié. VAUDOYER.

CCXL

Lettre du Ministre de l'Intérieur ordonnant à LENOIR de remettre au Conseil des Anciens la *Diane* de LEGROS [1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 29 messidor an V de la République française une et indivisible (17 juillet 1797).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments francais.*

Un décret de la Convention nationale a destiné, Citoyen, pour l'embellissement du palais et du jardin du Conseil des Anciens, tous les objets d'art provenant du ci-devant château de Marly. C'est en conséquence de ce décret que la Commission des inspecteurs du Conseil des Anciens réclame la statue de *Diane,* copie de l'antique, par LEGROS, provenant de Marly et transportée depuis au Musée des Monuments français. Vous voudrez donc bien mettre cette statue à la disposition du citoyen MASSON, statuaire du Conseil des Anciens, qui vous en donnera une décharge.

Salut et fraternité. BENEZECH.

[1] Voyez ci-dessus la lettre de LENOIR du 9 messidor portant le nº CCXXXVI. Il résulte de la pièce CCXL que LENOIR avait opposé toute la résistance possible aux ordres du ministre. — J. G.

CCXLI

Nouvelles instances pour la livraison de la *Diane* de Legros.

CORPS LÉGISLATIF

CONSEIL DES ANCIENS

L'architecte-inspecteur des bâtiments au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Du 17 thermidor, l'an V de la République française (4 août 1797).

Citoyen,

Par l'arrêté de la Commission des inspecteurs du Palais des Anciens, en date du 3 messidor dernier, relatif à l'embellissement du jardin des Tuileries, je suis chargé de faire placer dans ce jardin les trois statues venant de Marly et qui ont été déposées à la salle des Antiques pour y être restaurées. Comme il ne reste plus que la statue de *Diane,* qui a été transportée dans le musée confié à votre surveillance et que le citoyen Masson attend pour en commencer la restauration, je vous prie de la livrer au citoyen Hersant, afin qu'il en fasse faire l'encaissement et le transport aux Tuileries sous le plus court délai possible.

Salut et fraternité. Le Conte.

J'ai remis ladite statue le 18 thermidor an V que dessus (5 août 1797) au citoyen Hersant, pour la remettre au citoyen Masson.

Lenoir.

CCXLII

Le Ministre de l'Intérieur invite Lenoir à prendre ses mesures pour la vente des tableaux qui se trouvent au Dépôt des Monuments français.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 26 thermidor an V de la République française une et indivisible (13 août 1797).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Je vous préviens, Citoyen, que j'ai chargé le citoyen Delafosse de disposer, de concert avec vous et les commissaires nommés par le ministre des Finances, la vente qui doit se faire des tableaux destinés à être vendus et qui se trouvent au dépôt du Musée des Monuments français.

Je vous invite donc à prendre, avec le citoyen De Lafosse, tous les arrangements et mesures convenables pour l'ordre et la sûreté à établir dans cette vente.

Je ne doute pas, Citoyen, que vous n'apportiez dans cette opération le même zèle que vous n'avez cessé de montrer dans l'administration qui vous est confiée.

Salut et fraternité. François de Neufchateau.

CCXLIII

Le Ministre autorise LENOIR à faire mouler, à ses frais, pour son musée, trois statues antiques.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 29 thermidor an V de la République française une et indivisible (16 août 1797).

Le Directeur général de l'Instruction publique au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

J'ai mis, Citoyen, sous les yeux du ministre, votre demande d'être autorisé à faire couler à vos frais l'*Apollon*, le *Gladiateur* et le groupe de *Castor et Pollux*.

Sur le rapport que je lui ai fait de l'objet de votre demande et du zèle que vous apportez à servir les arts, le ministre a approuvé, le 19 de ce mois, que vous fissiez couler ces trois plâtres à vos frais.

Le ministre aurait désiré n'être pas forcé, par les circonstances pénibles du Trésor public, d'accepter cette condition que vous lui avez proposée vous-même; mais je ne doute pas qu'il ne saisisse avec plaisir, dans un temps plus heureux, l'occasion de vous témoigner sa satisfaction.

Je vous invite à vous concerter avec les commissaires chargés du moulage des plâtres sur l'antique pour faire couler ceux que le ministre vous accorde.

Salut et fraternité. GINGUENÉ.

P. S. — La lettre d'autorisation à la Commission qui surveille le moulage des plâtres sur l'antique a été adressée au citoyen VINCENT, peintre, un des commissaires.

Je soussigné, GETTI, mouleur, salle des Antiques, au Louvre, reconnais avoir reçu pour solde, du citoyen LENOIR, conservateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins, fauxbourg Germain, la somme de quatre-cent-dix-huit livres, pour les frais du coulage des figures en plâtre, faites pour son compte, ainsi que le porte la présente autorisation en date du 29 thermidor an V, et lui délivre le présent reçu pour lui valoir à tout ce que de raison.

Fait à Paris, le 7 frimaire an VI de la République (27 novembre 1797).

Approuvé l'écriture : GETTI.

CCXLIV

État des tableaux remis par LENOIR aux administrateurs des fêtes de Saint-Cloud [1].

État des tableaux provenant du Musée des Monuments français, remis à la disposition des administrateurs des fêtes de Saint-Cloud, d'après l'autorisation du Ministre de l'Intérieur en date du 5 *fructidor an V de la République française* (22 août 1797).

Savoir :

[1] Voir dans le tome I, p. 82, n° LXXXVII, la lettre de Ginguené invitant LENOIR à remettre les tableaux dont il pourrait disposer aux commissaires chargés de l'organisation des fêtes de Saint-Cloud. — J. G.

ÉCOLE ITALIENNE.

1 L'humble et modeste *Piété faisant des remontrances à une jeune fille,* par ALEXANDRE VÉRONÈSE.

ÉCOLE VÉNITIENNE.

2 *Christ porté au tombeau,* par PALME LE VIEUX.
3 La *Résurrection de Lazare,* par un auteur inconnu.

ÉCOLE FLAMANDE.

4 Deux tableaux représentant des *fêtes de village,* attribués à DAVID TÉNIERS.
5 Le *Sacrifice de la Messe,* par VAN THULDEN.
5 *bis. Saint Nolasque guérissant une femme folle,* par le même.
6 *Portrait d'un guerrier,* école de VAN DYCK.

ÉCOLE FRANÇAISE.

7 Quatre tableaux représentant les *Batailles de Fontenoy,* de *Lawfeld,* de *Tournai* et de *Fribourg,* par LE PAON.
8 Deux *paysages avec figures,* par le même.
9 La *Prise des deux portes de Johannesberger et de Lutterbergue,* grands tableaux d'un auteur inconnu.
10 Le *Sommeil de Joseph,* par PHILIPPE CHAMPAGNE.
11 La *Charité,* par JACQUES STELLA.
12 Un tableau de *Ruines,* d'après PANINI.

Je reconnais avoir reçu dix-neuf tableaux désignés de l'autre part.

Paris, ce 29 vendémiaire an VI de la République (10 octobre 1797).

LIVERNOIS, *sous-conservateur du Dépôt national,* rue de Beaune.

CCXLV

Restitution à l'École militaire des tableaux de LEPAON qui lui avaient été enlevés.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 23 fructidor an V de la République française une et indivisible (9 septembre 1797).

Le Directeur général de l'Instruction publique au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Je vous préviens, Citoyen, que le Ministre, par sa décision du 13 du courant, a chargé le Conseil de conservation de faire replacer provisoirement dans la grande salle, dite du Grand-Conseil, à l'École militaire, les tableaux qui en ont été enlevés et transférés depuis au Dépôt des ci-devant Augustins, où ils ont été rangés parmi ceux destinés à être vendus. Je vous invite, en conséquence, à faire retirer sans délai de la vente ces tableaux représentant les principales guerres du règne de Louis XV.

Salut et fraternité. GINGUENÉ.

Conformément à l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, je reconnais avoir

reçu du citoyen Lenoir, conservateur du Musée des Monuments français, quatre grands tableaux représentant des *batailles de Louis XV*, peints par Le Paon, desquels tableaux je me charge et décharge ledit citoyen Lenoir.

A Paris, ce 22 pluviôse an VI de la République française une et indivisible (10 février 1798).

Approuvé l'écriture ci-dessus : Hacquin.

CCXLVI

Envoi au Musée de masques de lions et divers morceaux de marbre.

Malgré que je n'aie pas encore reçu d'ordre ni pour enlever les blocs, ni pour vous livrer le monument, je profite d'une voiture qui porte peu de chose dans votre voisinage, et je vous envoie les quatre masques de lions, les deux pilastres de bas-relief et les montants qui ont été demandés par le citoyen Delannoy. Aussitôt que j'aurais reçu l'ordre de vous livrer, je vous ferai porter le surplus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre concitoyen, Corbel fils.

Paris, le 22 vendémiaire an VI (13 octobre 1797).

CCXLVII

Naigeon demande à Lenoir une esquisse de Rubens représentant des *Nymphes endormies*.

Naigeon, *conservateur, au citoyen* Lenoir, *conservateur du Muséum des Monuments français.*

Paris, le 3 frimaire an VI (23 novembre 1797).

Comme je suis prévenu, mon cher camarade, par une lettre du ministre, que l'on va faire l'estimation et la restitution des objets d'art du condamné Boutin, ce qui va s'opérer ces jours-ci, c'est pourquoi je te prie de me remettre l'esquisse de Rubens, représentant les *Nymphes endormies*, que je t'ai prêtée depuis longtemps et qui est du nombre de cette collection.

Salut et fraternité. Naigeon l'aîné.

Reçu du citoyen Lenoir, conservateur du Muséum des Monuments français, une esquisse de Rubens, représentant des *Nymphes endormies,* ledit tableau provenant du mobilier du condamné Boutin.

A Paris, ce 14 frimaire an VI de la République française (4 décembre 1797).

Naigeon l'aîné, *Conservateur.*

CCXLVIII

Envoi au Musée des Petits-Augustins d'un buste en bronze de Louis XIII.

Paris, le 14 frimaire an VI de la République (4 décembre 1797).

L'administrateur du Musée central des Arts au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Nous vous adressons, Citoyen, le citoyen Pascal, propriétaire d'un buste en

bronze de Louis XIII, que l'administration a retiré du Garde-Meuble; il désirerait conserver, en échange de ce buste, quelques meubles qui appartiennent au Gouvernement et dont il est dépositaire. Comme ce monument doit aller à votre Musée, nous croyons que vous seul êtes dans le cas de demander au Gouvernement son consentement à l'échange que propose le citoyen Pascal.

Salut et fraternité.

Signé : L. DUFOURNY, *administrateur;* LAVALLÉE, *secrétaire du Musée.*

CCXLIX

Remise à LENOIR d'un bas-relief et de fragments provenant de Gaillon.

Paris, le 29 frimaire an VI de la République (19 décembre 1797).

Le Ministre de l'Intérieur au conservateur du Musée des Monuments français.

Je vous préviens, Citoyen, que le citoyen Corbel fils vous remettra le bas-relief en marbre blanc orné d'arabesques, et quatre fragments en marbre blanc de montant de porte, provenant du ci-devant château de Gaillon, pour être déposés dans l'établissement national confié à vos soins.

Le garde des marbres ne délivrera les blocs que doit recevoir le citoyen Corbel fils, qu'au vu de votre récépissé.

Salut et fraternité, LETOURNEUR.

Le Directeur général de l'Instruction publique, GINGUENÉ.

CCL

Liste des tableaux remis à NAIGEON sur l'avis du jury des arts, en nivôse an VI.

Décembre 1797. — Janvier 1798.

État des tableaux pris en réserve par le Jury des arts, provenant du Musée des Monuments français et remis au citoyen NAIGEON, *Conservateur du Dépôt de la rue de Beaune,* savoir :

1 *Saint Paul lapidé aux portes de Lystres,* par CHAMPAGNE.
2 *Sainte Geneviève et saint Joseph* (deux tableaux), par le même.
3 Une *Tête de Christ,* par le même.
4 *Saint Romain refusant de donner la communion à un hérétique*, par le même.
5 Les *Disciples d'Emmaüs,* attribué au même.
6 La *Mort de la Vierge,* par PERRIN.
7 Les *Vendeurs chassés du Temple,* par NATOIRE.
8 Une *Tête de Madeleine,* sur bois, attribué à Alexandre VÉRONÈSE.
9 Le *Baptême de saint Philippe,* par LORAIN.
10 L'*Annonciation de la Vierge,* par CHAMPAGNE.
11 La *Nativité du Christ,* par Frère ANDRÉ.
12 Le *Mystère de l'Eucharistie,* dans le goût de FORBUS.

13 La *Résurrection,* par JOUVENET.
14 Une allégorie avec un fond d'architecture, école flamande.
15 *Jésus au jardin des Oliviers,* par LAHYRE.
16 Une tête de *Madeleine*, sur bois, auteur inconnu.
17 L'esquisse d'un *plafond,* par Frère ANDRÉ.
18 *Sainte Barbe,* en buste, par VIGNON.
19 *Saint Paul emprisonné à Lystres,* esquisse de HALLÉ père.
20 La *Chananéenne,* par BOULOGNE le jeune.
21 Un *Christ,* dans le goût de BAUGIN.
22 L'*Éducation de la Vierge,* par DUMON DE BAYÈRE (?).
23 Un *Calvaire,* sur bois, par FRANCK.
24 Le *Christ guérissant des aveugles-nés,* par DULIN.
25 *Christ mort posé sur les genoux de sa mère,* par COURTIN.
26 *Saint Jean,* par LEMOINE.
27 *Saint Ovide refusant de sacrifier aux idoles,* par CHÉRON.
28 La *Nativité du Christ,* par P. CHAMPAGNE.
29 Un *Paysage,* par PATEL.
30 Un *Religieux dans le désert,* par LAHYRE.
31 La *Cène,* par CARLE VANLOO.
32 *Sainte Élisabeth,* par LE LORRAIN.
33 *Saint Pierre guérissant un malade à la porte du Temple,* par VANLOO.

Du 8 nivôse an VI (28 décembre 1797) :

30[1] La *Résurrection de Lazare,* par P. CHAMPAGNE.
31 Une *Descente de croix,* par J. B. CORNEILLE.
32 *Sainte Marguerite,* par DUFRESNOY.
33 L'*Apothéose de la Madeleine,* plafond, par CHAMPAGNE.
34 *Louis XIV,* figure équestre, par MIGNARD.
35 La *Résurrection du Christ* et allégorie, école de LEBRUN.
36 La *Présentation au Temple,* par MAROT.
37 La *Présentation au Temple,* par RESTOUT.
38 La *Madeleine dans le désert,* par VERDIER.
39 La *Multiplication des pains,* par AUDRAN.
40 La *Nativité,* par CARLE VANLOO.
41 L'*Annonciation,* par le même.
42 La *Visitation,* par le même.
43 *Ecce homo devant le peuple*, par DETROY.
44 La *Vierge en Égypte,* par LAHYRE.
45 Un *Portement de croix,* par le même.
46 La *Conception de la Vierge,* par DELAFOSSE.
47 La *Vocation de saint Pierre,* par DUMONT le Romain.
48 Le *Massacre des Innocents,* par MICHEL CORNEILLE.

[1] Ce numéro et les trois suivants ont été deux fois répétés, comme on l'indique ici. — J. G.

49 Le *Martyre de saint Thomas, évêque,* par Pierre.
50 La *Samaritaine,* par Restout.
51 Sujet inconnu, par un maître italien.
52 Les *Anges chez Abraham,* par Restout.
53 Un *Crucifiement,* par Champagne.
54 *Saint Germain recevant une fille* (sainte Geneviève), par Michel Corneille.
55 *Saint Augustin refusant le pontificat,* par Boulogne.
56 Le *Martyre de saint Barthélemy,* par Baujin.
57 La *Prédication de saint Vincent,* par Natoire.
58 La *Mort de saint François,* par Lahyre.
59 Une *Sainte Famille,* par le même.
60 Un *Guerrier combattant pour la foi,* par Frère André.
61 La *Communion de saint Jérôme,* par Stella.
62 Une *Sainte Famille,* par Michel Corneille.
63 La *Vierge apparaissant à saint François,* par Lahyre.
64 La *Vierge et l'enfant Jésus,* sur bois, par Seghers.
65 Un *Ecce homo,* en buste, par Verdier.
66 La *Présentation de la Vierge au Temple,* par Lahyre.
67 Le *Martyre des Macchabées,* par Bourdon.
68 Le *Martyre de saint Ovide,* par Jouvenet.
69 Un *Calvaire,* par Blanchard.
70 Le *Christ portant la croix,* d'après Piombo.
71 Le *Bon Pasteur,* par Philippe Champagne.
72 Un *Paysage,* par Fouquières.

Du 9 nivôse an VI (29 décembre 1797) :

73 La *Trinité,* par Van Thulden.
74 L'*Apothéose de saint Médéric,* par Vouet.
75 *Entrevue de Louis IX avec un pape,* par Lagrenée l'aîné.
76 La *Nativité du Christ,* par Carle Vanloo.
77 La *Résurrection de Lazare,* d'après Sébastien del Piombo.
78 Une *Chasse à l'ours,* par Oudry.
79 Une *Chasse au cerf,* par le même.
80 Un *Christ,* par Restout.
81 Le *Repas chez le Pharisien,* par Prudhomme.
82 L'*Assomption de la Vierge,* par Van Thulden.
83 L'*Adoration des Mages,* (sur bois), par Champagne.
84 L'*Abbé Delaporte disant la messe,* par Jouvenet.
85 La *Vierge et l'enfant Jésus,* par Carle Vanloo.
86 *Saint Charles Borromée,* par le même.
87 *Saint Claude ressuscitant un enfant,* par Dulin.
88 *Saint Benoît ressuscitant un enfant,* par Silvestre.
89 *Saint Jérôme dans le désert,* par Lahyre.
90 La *Nativité,* par Bourdon

91 La *Visitation,* par VOUET.
92 Le prophète *Jérémie,* en buste, par VIGNON.
93 Les *Pèlerins d'Emmaüs,* par RESTOUT.
94 *Saint Roch,* par SIMPOL.
95 *Saint Marc,* par SEGHERS.
96 Un *Père de l'Église,* par le même.
97 *David,* par le même.
98 *Saint Jérôme,* par le même.
99 Un *Père de l'Église,* par le même.
100 *Saint Luc,* par le même.
101 Le *Christ à la colonne,* par BLANCHARD.
102 La *Parabole du denier,* par VIGNON.
103 *Christ sur les genoux des saintes femmes,* par Frère ANDRÉ.
104 *Saint Charles,* par LEBRUN.
105 La *Visitation,* par BLANCHARD.
106 *Saint Jean dans le désert,* par VINCENT.
107 La *Conversion de saint Paul* (sur bois), école de JULES ROMAIN.
108 La *Peinture et la Sculpture,* par CHARDIN.
109 *Saint Bruno ressuscitant un mort,* par AUBIN VOUET.
110 La *Musique,* allégorie, par CHARDIN.
111 *Ananie,* esquisse de LE CLERC.
112 La *Visitation,* esquisse de Frère ANDRÉ.
113 L'*Annonciation,* esquisse du même.
114 *Saint Paul faisant un miracle,* esquisse de VERDOT.
115 Le *Baptême de l'Eunuque,* esquisse de BERTIN.
116 *Saint Pierre guérissant Thabithe,* esquisse de CAZES
117 Les *Pèlerins d'Emmaüs,* par P. CHAMPAGNE.
118 La *Nativité de la Vierge,* par LE NAIN.
119 Le *Martyre de sainte Catherine,* par VIEN.
120 Le *Christ mort,* par VOUET.
121 *Christ mort posé sur les genoux des saintes femmes,* par BLANCHARD.
122 Une *Descente de croix* (sur bois), école florentine.
123 Trente-sept portes en bois, peintes par FRANCISQUE, représentant des paysages, toutes garnies de leurs ferrures.
124 La *Vierge apparaissant à saint François-Xavier* (sur bois), par PERRIER.
125 Un *plafond* (sur bois), par CHAMPAGNE.

Du 11 nivôse an VI :

126 L'*Eunuque de Candace,* par BERTIN.
127 La *Communion de sainte Marie Égyptienne,* par CHAMPAGNE.
128 Une *Descente de croix,* d'après DANIEL DE VOLTERRE.
129 *Christ guérissant des malades,* par VERNANSAL.
130 *Marthe et Marie aux pieds du Christ,* par SIMPOL.
131 La *Nativité,* par MÉNAGEOT.

132 *Saint Nicolas sauvant des nautoniers,* par GALLOCHE.
133 Une *Descente de croix,* par VALERIO CASTELLI.
134 *Louis XIII recevant les chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit,* par CHAMPAGNE.
135 L'*Assomption de la Vierge,* par MICHEL CORNEILLE.
136 Une *Sainte Famille,* par VALERIO CASTELLI.
137 Un *Ecce Homo,* dans le goût du NAIN.
138 La *Paix et la Justice,* par LAGRENÉE l'aîné.
139 L'*Abondance et la Charité,* par le même.
140 *Débarquement de Louis IX à Damiette,* par RESTOUT fils.
141 *Louis IX portant la couronne d'épines,* par HALLÉ.
142 *Louis IX recevant les ambassadeurs de la Montagne,* par BRENET.
143 La *Présentation au Temple,* par LAGRENÉE le jeune.
144 La *Muse de l'Histoire,* allégorie, par COYPEL.
145 La *Nativité de la Vierge,* par P. CHAMPAGNE.
146 *Minerve recevant Apollon,* allégorie, de COYPEL.
147 Le *Martyre de saint Étienne,* par PIERRE.
148 *Saint Paul,* buste, par VIGNON.
149 *Tête de vieillard avec une tête de mort,* par RICCI.
150 Le *Centenier,* par BOULOGNE.
151 *Saint Pierre guérissant les malades de son ombre,* par LAHYRE.
152 L'*Adoration des Bergers,* par DELAFOSSE.
153 *Saint André à genoux devant la sainte Croix,* par BLANCHARD.
154 *Saint Paul devant Sergius Paulus,* par LAHYRE.
155 Une *Mère de douleur,* d'après CHAMPAGNE, par son neveu.
156 La *Présentation au Temple,* par CARLE VANLOO.

Du 12 nivôse (1er janvier 1798) :

157 Les *Adieux de saint Pierre et de saint Paul,* par COYPEL.
158 *Ananie frappé de mort,* par LECLERC.
159 *Louis IX recevant la communion,* par DOYEN.
160 Le *Christ apparaissant à saint Pierre,* par SOURLEY.
161 La *Prédication de saint Augustin,* par CARLE VANLOO.
162 Le *Baptême de saint Augustin,* par le même.
163 Le *Sacre de saint Augustin,* par le même.
164 *Saint Augustin disputant contre les Donatistes,* par le même.
165 La *Présentation au Temple,* par VARIN.
166 L'*Adoration des Rois,* par CARLE VANLOO.
167 La *Visitation de sainte Élisabeth,* par SUVÉE.
168 La *Décollation de saint Jean,* par CHÉRON.
169 *Saint Paul prêchant à Utique,* par CHÉRON.
170 *Saint Nicolas sauvant des nautoniers,* par PIERRE.
171 *Saint Pierre guérissant Thabithe,* par VERNANSAL.
172 *Saint François dans le désert,* par PIERRE.

173 L'*Annonciation,* par HALLÉ père.
174 L'*Apothéose,* par VERDIER.
175 *Christ apparaissant aux anges après sa mort,* par VERNANSAL.
176 La *Mort de la Vierge,* par DANDRÉ BARDON.
177 *Saint Paul empêchant un geôlier de se tuer,* par VILLEQUIN.
178 Le *Vœu de Louis XIII,* par CARLE VANLOO.

Du 13 nivôse an VI (2 janvier 1798) :

179 *Saint Pierre guérissant Thabithe,* par DULIN.
180 La *Présentation au Temple,* par PIERRE.
181 *Sainte Geneviève intercédant pour des pestiférés,* par HALLÉ père.
182 *Christ guérissant des aveugles-nés,* par NATOIRE [1].
183 *Saint Jean prêchant dans le désert,* par PAROCEL.
184 La *Résurrection de Lazare,* par J. B. CORNEILLE.
185 *Saint Médéric délivrant des prisonniers,* par VOUET.
186 *Saint Paul guérissant un possédé,* par LOUIS BOULOGNE.
187 *Saint Paul guérissant un jeune homme qui était tombé d'un bâtiment,* par CHÉRON.
188 *Saint Augustin dans un jardin,* par NOEL COYPEL le père.
189 L'*Adoration des Bergers,* par LAHYRE.
190 *Saint Paul guérissant des possédés,* par VERNANSAL.
191 Le *Repos de la Vierge en Égypte,* par BERTHELEMY.
192 *Saint François Xavier prêchant la foi,* par le même.
193 L'*Apothéose de Louis IX,* par VOUET.
194 Portraits des *Échevins,* par HALLÉ.
195 *Jésus au milieu des Docteurs,* par RENOU.
196 La *Cène,* par LAFOSSE.
197 Le *Miracle de l'hostie,* par BELLE.
198 La *Trinité,* par LAHYRE.
199 Un *Christ,* attribué à LEBRUN.
200 *Christ remettant les clefs à saint Pierre,* par RESTOUT.
201 La *Présentation au Temple,* par JOUVENET.
202 Une *Vue de Paris* (sur bois), par PATEL et LESUEUR.
203 Le *Baptême de saint Jean,* par PAUL VÉRONÈSE.
204 Le *Christ au tombeau,* par DIEPENBECK.
205 *Christ maltraité par des soldats,* par MANFREDI.
206 *Saint Pierre,* buste, par VIGNON.
207 Le *Sommeil d'Élie,* par CHAMPAGNE.
208 Une *Madeleine,* buste, par le même.

Du 14 nivôse an IV (3 janvier 1798) :

209 Une *Tête de Vierge,* ovale, par MIGNARD.

[1] Cette indication n'est pas tout à fait exacte. La *Guérison de l'aveugle-né* est le tableau qui, laissé inachevé par FRANÇOIS LEMOYNE, fut terminé par son élève NATOIRE. — P. M.

210 Une *Tête d'Ecce Homo*, par le même.
211 Le *Mariage de sainte Catherine*, école de RAPHAEL.
212 Le *Christ mort sur les genoux des saintes femmes* (sur bois), école florentine.
213 Un *Prophète*, par RESTOUT.
214 Le *Repos de la Vierge en Égypte* (sur bois), par VOUET.
215 *Saint André*, par HALLÉ.
216 Le *Repos de la Vierge en Égypte*, par CAZES.
217 La *Visitation de sainte Élisabeth*, par CHAMPAGNE.
218 Un *Calvaire*, par AUBIN VOUET.
219 L'*Adoration des Mages*, attribué à FRANCK.
220 Un *Concert d'anges*, par CHAMPAGNE.
221 L'*Annonciation*, par VIEN.
222 La *Pentecôte*, par VAN THULDEN.
223 La *Nativité du Christ*, par CHAMPAGNE.
224 *Saint François baptisant des infidèles*, par ROBERT.
225 La *Visitation de la Vierge*, par CHAMPAGNE.
226 *Saint François guérissant un malade*, par ROBERT.
227 *Christ guérissant un possédé*, par VOUET.
228 *Christ mort sur les genoux de sa mère*, par GUERCHIN.
229 *Portrait équestre du grand Dauphin*, par HÉLY (?).
230 Un *Christ*, par LESUEUR.
231 L'*Annonciation*, par CHAMPAGNE.
232 Le *frère de Louis IX*, par POERSON.
233 La *Chananéenne*, copie d'après un Vénitien.
234 *Sacre de saint Augustin*, par D'OLIVET.
235 Le *Sommeil de Joseph* (sur bois), par VOUET.
236 Allégorie relative à l'*Ancien* et au *Nouveau Testament*, par BERTHOLET FLEMAEL.
237 *Christ portant sa croix*, peint en 1415, par un auteur inconnu.
238 Deux *Paysages*, par LOYR.
239 Un *Ex-voto* (sur bois), d'une forme ronde, par COYPEL.
240 Le *Martyre de saint Pierre*, copie d'après CARAVAGE.
241 L'*Assomption de la Vierge*, par BUNEL.
242 *Louis IX guérissant des malades dans son camp*, par POERSON.
243 Les *Noces de Cana*, par JEAN COUSIN.
244 La *Passion* (tableau sur bois à compartiment), par un élève d'ALBERT DURER.
245 Un *Calvaire*, avec figures accessoires (sur bois), par le même.
246 Le *Sacrifice de la messe* (sur bois), en plusieurs parties, par LESUEUR.
247 Six tableaux représentant des vues des principaux châteaux de France, tels que Chambord, Versailles, Meudon, Marly, Trianon et Fontainebleau, avec figures, par MARTIN.
248 Un tableau de *Ruines*, par PANINI.

249 L'*Annonciation* (sur cuivre), par BLOEMAERT.

Plus soixante-quinze tableaux portés sur les états qui précèdent celui-ci, en tout 324 tableaux.

Reçu tous ces tableaux désignés ci-dessus.

Paris, ce 17 nivôse an VI de la République française une et indivisible (6 janvier 1798).

LIVERNOIS, *sous-conservateur du Dépôt national d'objets de sciences et arts*, rue de Beaune, n° 625.

1798

CCLI

Demande d'un fût de colonne déposé aux Petits-Augustins pour l'Observatoire national.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 18 nivôse an VI (7 janvier 1798).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

CITOYEN,

Le citoyen LE GRAND, architecte de l'Observatoire national, chargé de placer la lunette méridienne de cet établissement, m'observe qu'il a besoin pour cela de deux morceaux d'un marbre qui puisse résister aux impressions de l'air. Il m'informe qu'il existe, au Musée confié à votre surveillance, un fût de colonne antique de granit rose, dégradé à la vérité, mais qui, étant divisé en deux parties, remplira parfaitement son objet. Il m'annonce que, d'après les renseignements qu'il a pris auprès de vous, ce bloc n'a aucune destination. Je vous autorise, en conséquence, à le mettre à la disposition de cet architecte, sous récépissé, pour l'employer à l'usage qu'il lui destine.

Salut et fraternité. LETOURNEUR.

Le chef de la 3e *division,* LE CAMUS.

CCLII

Liste de monuments transportés du Musée des Petits-Augustins au Dépôt des machines.

État des différents modèles d'architecture et de géographie qui ont été transportés du Muséum des Monuments français au Dépôt national des machines, rue de l'Université.

1° Modèle des bâtiments du Palais de Justice, monté sur son pied.

2° Deux modèles de bâtiments de différents édifices.

3° Deux globes, céleste et terrestre, montés sur leur pied, du diamètre de 2 pieds 6 pouces.

4° Un globe céleste, de 3 pieds de diamètre, en mauvais état, monté sur son pied.

Je soussigné, conservateur du Dépôt national des machines de la rue de l'Université, reconnais avoir reçu du citoyen LENOIR, conservateur du Muséum

des Monuments français, tous les objets mentionnés dans le présent état.

Paris, le 3 pluviôse an VI (22 janvier 1798).

MOLARD.

CCLIII

Remise par LENOIR à l'administration du Muséum d'histoire naturelle de divers objets d'art et d'un tableau de BACHELIER.

Extrait des registres du Musée national des Monuments français, rue des Petits-Augustins.

Le 25 pluviôse an VI de la République française une et indivisible (13 février 1798), le citoyen LENOIR, conservateur dudit Musée, a remis à l'administration du Cabinet national d'histoire naturelle les objets ci-après décrits, savoir :

1° Un *Christ, monté sur un pied, portant les figures de Jean et de la Vierge,* le tout en ambre jaune.

2° Deux rochers exécutés en marbre blanc.

3° Un rocher *idem,* surmonté d'une coquille connue sous le nom de tuilée.

4° Un tableau, représentant des *Oiseaux étrangers,* peint par BACHELIER.

J'ai reçu les différents objets énoncés ci-dessus, et les ai remis à l'instant aux citoyens professeurs auxquels ils ressortissent.

Paris, au Muséum d'histoire naturelle, 25 pluviôse an VI de la République une et indivisible (13 février 1798).

LUCAS, *garde des galeries d'histoire naturelle.*

Autre reçu signé du même, le premier jour complémentaire de l'an V (17 septembre 1796), de huit tableaux cintrés d'OUDRY, représentant différents *Oiseaux* et *Chiens en arrêt sur des perdrix et faisans,* lesquels tableaux proviennent primitivement de Choisy-le-Roi.

CCLIV

Autorisation d'acquérir une mosaïque de BELLONI pour le Musée des Petits-Augustins[1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 26 pluviôse an VI de la République française une et indivisible (14 février 1798).

Le Ministre de l'Intérieur au conservateur du Musée des Monuments français.

Citoyen, je consens à l'acquisition de la *Mosaïque* dont vous voulez orner votre Musée. Je ferai payer en trois époques la somme de trois mille francs, à condition que les frais de restauration seront payés par le propriétaire. Le premier payement se fera dès qu'il aura acquiescé à la vente, le second lorsque l'ouvrage de la restauration sera à moitié, le troisième lorsque la mosaïque sera cédée et transportée dans le Musée des Monuments français.

Salut et fraternité.

LETOURNEUR,
GINGUENÉ.

[1] Voyez l'exposé de la question, mais sans la solution donnée ici, au tome I, p. 94, n° XCVI.

CCLV

Nouvelles demandes de tableaux déposés aux Petits-Augustins pour le Muséum.

1°

Ce 7 ventôse an VI (25 février 1798).

Je prie le citoyen Lenoir de vouloir bien remettre aux gardiens le tableau du *Repas chez le Pharisien,* par Lebrun, dont nous avons besoin pour le faire restaurer.

Salut et fraternité. L. Dufourny.

2°

11 germinal an VI (31 mars 1798).

Je prie le citoyen Lenoir de remettre aux gardiens du Musée le tableau de Lebrun représentant la *Pentecôte.*

Il obligera son dévoué concitoyen.

A. Lavallée, *secrétaire du Muséum.*

CCLVI

Lenoir est invité à remettre un portrait de Fénelon par Vivien, et une esquisse de Lemoyne pour le Musée central des Arts.

9 germinal an VI (29 mars 1798).

L'Administration du Musée central des arts au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments, aux Petits-Augustins.*

L'Administration informée, Citoyen, qu'il est resté dans votre Musée quelques tableaux de l'école française, sur lesquels le jury n'a point porté de décision, vous invite à les faire remettre aux gardiens qui vous remettront la présente ; elle désire les soumettre à son jugement lors de sa première assemblée.

Ce sont : un portrait de Fénelon, par Vivien, dit original, et une esquisse de Lemoine pour le plafond de Saint-Sulpice. Comme nous nous occupons du placement définitif de l'école française dans la grande galerie, nous désirons savoir si ces objets seront jugés dignes d'y être placés.

Salut et fraternité. Foubert, *administrateur adjoint.*

Lavallée, *secrétaire du jury.*

CCLVII

Demande d'un buste de Mignard par un de ses descendants.

Paris, 11 germinal an VI (31 mars 1798).

Citoyen,

Je me suis présenté plusieurs fois chez vous sans avoir eu l'honneur de vous y rencontrer. J'ai vu au mausolée de Mme de Feuquières, fille de P. Mignard, où plutôt au mausolée de ce peintre, qu'on avait ôté son buste. J'ai imaginé que vous vouliez le faire mouler, comme vous m'en aviez

parlé dans le temps. Je vous réitère la demande que je vous fis d'en avoir une épreuve pour le dernier rejeton des MIGNARD, qui serait très-curieux de posséder un buste semblable à celui du mausolée. C'est un artiste distingué chez qui le goût et les talents de ses ancêtres ne se sont pas éteints, et c'est à ce titre, comme à celui de parent, qu'il serait charmé d'obtenir une copie du buste de son bisaieul. Veuillez accueillir favorablement sa demande et me faire connaître vos intentions par écrit, si je n'ai pas l'avantage de vous rencontrer chez vous.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments de respect et d'estime

Votre concitoyen,

Signé : PRILLY, petit-fils du citoyen MIGNARD.
Rue du Champfleuri, n° 112.

CCLVIII

LENOIR est invité à donner la liste des tableaux employés à la décoration des appartements de Saint-Cloud et qui n'ont pu être soumis à l'examen du jury.

Le 24 floréal an VI (13 mai 1798).

Le jury nommé par le Ministre de l'Intérieur à l'effet de choisir les tableaux qui devront composer le Musée central ou être envoyés au Musée spécial de l'École française, à Versailles, au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Le jury désirant, Citoyen, terminer l'importante opération confiée à ses soins, vous prie de lui mander où ont été déposés les tableaux que, pendant ses opérations dans votre Musée, l'on a envoyés à Saint-Cloud pour orner les appartements. Comme il n'a pu prendre aucune détermination sur ces tableaux qui ne lui ont pas été présentés, il vous prie de lui indiquer, et le nom de leurs auteurs, et le lieu de leur dépôt actuel, afin qu'il puisse s'y transporter et les examiner.

Salut et fraternité. PAJOU, *président.*
A. LAVALLÉE, *secrétaire du jury.*

CCLIX

Envoi à LENOIR d'une statue de marbre blanc trouvée en terre dans les caves du Palais du Conseil des Cinq-Cents.

CORPS LÉGISLATIF. — CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Commission des Inspecteurs du Conseil des Cinq-Cents.

Extrait du procès-verbal du 29 floréal an VI de la République française une et indivisible (18 mai 1798).

Présents : les citoyens Villers, président, Estaque, Joseph Martin, Vinet, Dubois des Vosges, secrétaires.

Vu le rapport du citoyen GISORS, architecte, fait à la Commission des Inspecteurs du Conseil des Cinq-Cents, relatif à une statue de marbre blanc qui a été trouvée enterrée dans les caves du palais de ce Conseil,

La Commission arrête que ce groupe sera transporté sous la conduite du citoyen Gisors au Dépôt des ci-devant Augustins, et qu'il sera remis au citoyen Lenoir, conservateur du Muséum, pour lui assigner une place convenable.

Pour expédition conforme :

Le secrétaire général de la Commission,

Beaupré.

CCLX

Ordre de remettre au Ministre de la Justice la statue de la Justice, par Desjardins.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 11 prairial an VI de la République française une et indivisible (30 mai 1798).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.*

Citoyen, je vous autorise à mettre, sous récépissé, à la disposition du Ministre de la Justice ou de la personne qu'il aura chargé de ses ordres, la statue de la *Justice,* par Desjardins, de six pieds de hauteur, compris le socle.

Salut et fraternité.

Letourneur.
11 prairial an VI.

Le Ministre de la Justice reconnaît avoir reçu, de la part du conservateur du Dépôt des objets d'art rassemblés aux Petits-Augustins, une statue représentant la *Justice,* ouvrage du ciseau de Desjardins.

Lambrechts.

CCLXI

Refus d'acquérir une statue de marbre blanc représentant *Marie Leckz'nska couvrant de son manteau deux enfants et un pélican.*

Paris, le 11 messidor an VI de la République française une et indivisible (29 juin 1798).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Cailliers de l'Étang, *instituteur des Vétérans, rue Mignon.*

Citoyen, le Directoire exécutif m'a transmis la lettre par laquelle vous lui proposez de céder au Gouvernement une statue nommée la *Bienfaisance,* en échange de laquelle il vous serait donné du marbre blanc pour la même valeur.

Comme, d'après l'examen que j'ai fait faire de cette statue [1], il est reconnu qu'elle ne représente autre chose que la femme de Louis XV, couvrant de son manteau deux enfants et un pélican, et qu'une pareille production ne saurait

[1] Le citoyen Naigeon, membre du Conseil de conservation des objets de sciences et arts, a été chargé de l'examen de cette statue, et cette lettre a été le résultat de son rapport. — J.G.

convenir à la République, je vous préviens que je ne peux accepter la proposition que vous avez faite.

Salut et fraternité. LETOURNEUR.

CCLXII

Lettre adressée à LENOIR sur les monuments de Civeaux et Monmorillon.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Au Mans, le 14 thermidor an VI de la République française une et indivisible (1er août 1798).

Les citoyens composant le bureau central de correspondance des arts, près la Municipalité du Mans, au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

CITOYEN,

Il suffit de vous faire connaître combien les monuments que renferment Civeaux [1] et Monmorillon sont précieux, pour ne pas douter du zèle avec lequel vous vous en déclarerez le protecteur. Si vous jugez le concours du Comité d'instruction publique nécessaire, le bureau des arts vous fait tenir cy joint une lettre pour lui, dont vous ferez tel usage que vous croirez convenable. Le vandalisme n'a déjà que trop exercé ses ravages : les amis des arts ont le plus grand intérêt de se réunir pour y opposer des digues.

Salut et fraternité. CHEMEAU.

DE TOURNAI, *secrétaire.*

CCLXIII

LENOIR réclame une boiserie existant dans la chapelle de Picardie, rue du Fouarre.

Pouvoir pour l'inventaire d'effets en une chapelle, dite de Picardie, rue du Fouarre, division du Panthéon, douzième arrondissement, département de la Seine.

Vu la lettre du citoyen LENOIR, conservateur des Monuments français, rue des Petits-Augustins, par laquelle il informe l'Administration qu'il existe dans la ci-devant chapelle de Picardie, rue du Fouarre, une boiserie curieuse par son travail, et demande qu'elle lui soit remise pour la placer dans une salle qu'il dispose pour recevoir les monuments du même âge;

Vu pareillement la lettre du citoyen RADEL, architecte des domaines nationaux, en date du 4 de ce mois, par laquelle, en transmettant à l'Administration celle ci-dessus visée, il annonce que les boiseries dont il est question sont d'une absolue nécessité pour le Muséum, et que d'ailleurs elles ne sont d'aucune utilité dans la chapelle supprimée où elles se trouvent;

L'Administration centrale du département de la Seine, ouy le commissaire du Directoire exécutif, considérant que le mobilier existant dans la chapelle dont il s'agit n'a pas encore été inventorié, et qu'il importe d'en disposer au profit de la République ;

[1] « Civeaux, ville de Poitou, dans la Vienne. »

Considérant que le Conseil de conservation des objets de sciences et d'arts est seul chargé par ses attributions du choix et de la réquisition des objets de ce genre qui se trouvent dans les édifices nationaux ;

Arrête que le citoyen Girardin, son commissaire, se transportera sur-le-champ, accompagné d'un commissaire de la municipalité de l'arrondissement et d'un commissaire du Conseil de conservation des objets de sciences et d'art, à la ci-devant chapelle de Picardie, rue du Fouarre; qu'il procédera à l'inventaire de tous les objets mobiliers en dépendant, remettra au commissaire de ce Conseil, qui lui en donnera décharge, ceux desdits objets dont il aura fait choix, et qu'à l'égard du surplus il le fera transporter dans un dépôt national où il l'établira par distinction des autres mobiliers existants dans ledit dépôt, et avec les notes et indications nécessaires pour constater leur origine. Qu'enfin, sondit commissaire remettra son procès-verbal à l'Administration dans le plus bref délai, et se conformera d'ailleurs aux instructions qui lui ont été données relativement aux opérations de la même nature.

Fait à Paris, en département, le 4 fructidor an VI de la République française une et indivisible (21 août 1798).

JOUBERT, SAUZAY, PICARD, *administrateurs.*

Pour copie conforme :

HOUDEYAR, *secrétaire en chef.*

CCLXIV

Lettre de l'adjudant général Martial Thomas, proposant au Gouvernement de lui céder une statue équestre de Louis XIII [1].

Paris, 7 fructidor an VI (24 août 1798).

L'adjudant général MARTIAL THOMAS *au citoyen* LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

J'ai l'honneur de vous prévenir, Citoyen, que je suis possesseur de la *Statue équestre de Louis XIII.* C'est, m'a-t-on assuré, le modèle de celle qui était sur la place ci-devant Royale; je dois partir incessamment pour une expédition au delà des mers, et je suis dans l'intention de me défaire de cet objet. Plusieurs personnes m'ont offert des avantages pour l'envoyer à l'étranger. Je crois que ce monument, qui est de l'habile DANIEL DE VOLTERRE, doit rester en France. Si le Musée croit devoir admettre ce morceau dans les collections qu'il fait, je me ferai un vrai plaisir de traiter avec le Gouvernement, en acceptant, pour le prix qui sera fixé, des échanges.

Je vous salue très-fraternellement.

MARTIAL THOMAS.

Autres lettres du même en date du 18 fructidor (4 septembre), 1er complémentaire (17 septembre) et 13 vendémiaire (4 octobre), relatives au même objet. On lui offrait 2,400 livres de la statue; il en demandait 4,000 en glaces ou en marbre blanc statuaire ou portor.

[1] Voir la pièce CXIII, publiée dans le t. I, p. 118, et où se trouve exprimée l'opinion de LENOIR, sur cette statue.

CCLXV

Lettre d'un sieur Tarbé, de Sens, à Lenoir, demandant des renseignements sur le sort des œuvres de Jean Cousin.

Sens, ce 8 fructidor an VI (25 août 1798).

Les monuments des arts, Citoyen, se trouvent aujourd'hui dispersés; on ne sait plus où retrouver les ouvrages des artistes à la mémoire desquels on s'intéresse.

Inutilement on aurait recours à Félibien, à d'Argenville; les palais, les basiliques qui en étaient jadis décorés, n'existent plus. Vous vous êtes spécialement occupé de les arracher à la destruction et de leur donner un asile. Pourriez-vous, Citoyen, m'apprendre ce qu'est devenu le tableau du *Jugement dernier,* par Jean Cousin, que l'on voyait dans la sacristie des Minimes du bois de Vincennes ?

Je crois me rappeler que le *Tombeau de l'amiral Chabot,* par le même artiste, qui était précédemment aux *Célestins,* de Paris, est aujourd'hui dans votre Muséum. Je viens d'écrire à Paris pour me procurer votre catalogue le plus récent. J'y trouverai la note de ceux des ouvrages de ce peintre que vous avez conservés. Mais, comme je doute que le tableau des Minimes de Vincennes soit aux Petits-Augustins, je vous serais très-obligé de m'apprendre ce qu'il est devenu et s'il a été conservé.

Recevez, Citoyen, les assurances de mon attachement et de toute ma considération.

Tarbé aîné, *propriétaire à Nailly, près Sens* (*Yonne*).

CCLXVI

Lettre de Lesueur à Lenoir sur les vitraux de l'église Saint-Laurent.

5 vendémiaire an VII de la République française une et indivisible (26 septembre 1798).

Administration municipale du cinquième arrondissement.

Cette lettre a été publiée dans le tome Ier, p. 121, n° CXVI, ainsi que les autres pièces relatives à cette affaire. Toutefois, on a omis d'ajouter que, sur la lettre ministérielle du 5 nivôse an VII (25 décembre 1798), autorisant le transport des vitraux au Musée des Petits-Augustins, Lenoir avait écrit de sa main cette remarque importante : Nota. — *Ces vitraux n'ont point été enlevés.*

CCLXVII

Etat de tableaux remis par Lenoir à Naigeon.

Du 22 brumaire an VII (12 novembre 1798), remis au citoyen Naigeon, maison de Nesle, rue de Beaune, les tableaux suivants, savoir :

1 L'*Adoration des Bergers,* par Lemoine.
2 Le *Miracle des cinq pains,* par Stella.

3 La *Continence de Scipion,* par Bourdon.
4 Une *Sainte Famille,* sur bois, école florentine.
5 Une *Sainte Famille,* copie d'après un maître italien.
6 La *Pénitence,* sur bois, école allemande.
7 *Saint Antoine de Padoue,* par Lahyre.
8 Une *Tête de Vierge et l'enfant Jésus,* par Trevisani.
9 Un *Ecce Homo,* par Champagne.
10 La *Présentation au Temple,* par le même.
11 *Henri III recevant les Chevaliers du Saint-Esprit,* par Vanloo.
12 Une *Sainte Famille,* copie d'après Corrége.
13 Le *Déluge,* attribué au Tintoret.
14 L'*Assomption de la Vierge,* par Champagne.
15 L'*Adoration des Mages,* par le même.
16 La *Cène,* par le même.
17 Le *Mariage de la Vierge,* école flamande.
18 Le *Bon Pasteur,* par Champagne.
19 Le *Martyre de sainte Barbe,* par Van Thulden.
20 Une *Sainte Famille,* par Baugin.
21 *Saint Antoine de Padoue,* par Corneille.
22 Le *Baptême de saint Augustin,* par Boullogne.
23 Une *Sainte Famille,* par Sarrazin, sculpteur.
24 Un *Calvaire,* artiste inconnu.
25 Un *Miracle de l'Eucharistie,* par Corneille.

CCLXVIII

Autre état de tableaux remis à Naigeon par Alexandre Lenoir.

Le 25 brumaire an VII (15 novembre 1798), remis à Naigeon les tableaux suivants :

1 Une *Chasse aux loups,* par Oudry.
2 *Saint François de Sales et madame de Chantal,* par Suvée.
3 L'*Apothéose de saint Jean de Dieu,* par Jouvenet.
4 *Saint Pierre guérissant les malades,* par le même.
5 La *Samaritaine,* par Stella.
6 L'*Annonciation,* par Porbus.
7 Le *Martyre de saint Simon,* par Louis Boullogne.
8 L'*Assomption de la Vierge,* par Lahyre.
9 La *Circoncision,* par Valerio Castelli.
10 Le *Repos de la Vierge en Égypte,* par Boullogne.
11 *Sainte Catherine,* buste, par Vignon.
12 La *Prédication de saint Vincent de Paul,* par Detroy.
13 Une grisaille, par Baugin.
14 *Henri IV recevant les Chevaliers,* par Detroy.

15 L'*Inauguration de François Xavier au pontificat,* par NINET DE LESTIN.
16 La *Résurrection de Lazare,* par BOULLOGNE.
17 Une *Chasse au cerf,* par DESPORTES.

CCLXIX

Notice sur une *Vénus* antique conservée à Pont-sur-Seine.

Notice sur la belle Vénus *du château de Pont-sur-Seine, près Nogent-sur-Seine, département de l'Aube.*

La *Vénus* du château de Pont-sur-Seine fut donnée à Bouthillier de Chavigny, seigneur alors de Pont-sur-Seine, intendant des finances et favori de Marie de Médicis, femme de Louis XIII. Bouthillier la fit placer dans le parc de son château. En 1632, Bouthillier fonda les Capucins de Nogent-sur-Seine. Lorsque le monastère fut achevé, les religieux persuadèrent à la femme de Bouthillier que cette statue aurait un objet plus digne de sa piété dans leur église en lui faisant poser un enfant Jésus sur le bras pour couvrir la nudité de son sein. La femme de Bouthillier se rendit à leurs vœux et en fit présent à ces Capucins; on mit, en effet, un enfant Jésus sur le bras de cette statue, mais seulement en plâtre; aussi était-il devenu noir, et le marbre de la statue a conservé sa blancheur.

En 1792, on ôta l'enfant Jésus, et l'on mit une balance dans la main de cette statue placée extérieurement, à la porte principale de l'église de ce monastère devenu alors le temple de la Justice.

En 1794, lorsque le tribunal de Nogent fut supprimé, cette église fut changée en salle de comédie. On enleva secrètement cette statue et on la déposa dans l'église paroissiale de Nogent, où elle est restée couverte jusqu'en l'an IV de la République, que l'ancien curé, ayant repris ses fonctions, conçut le projet de travestir cette statue en une sainte Geneviève; mais la nudité de ses seins et sa superbe chevelure semblaient s'opposer à la sainteté qu'il voulait lui accorder. En conséquence, il s'arrangea de manière qu'il trouva assez d'ignorants pour seconder ses intentions; on lui scia les seins et les cheveux, on l'embéguina de chiffons et de rubans, et on la plaça à la chapelle de la Vierge, située au fond d'un des bas côtés de la nef, où elle est encore, et est révérée sous le nom de sainte Geneviève.

Cette statue est de près de six pieds de hauteur. Les connaisseurs la regardaient comme un morceau achevé, tant pour la figure que pour la draperie.

Cette statue appartenait à la République; elle était destinée à être envoyée à Paris; mais le parti fanatique prit si bien ses mesures pour la mutiler et la travestir, qu'on n'y a plus songé.

Telles sont les diverses métamorphoses qu'a éprouvées cette statue qui, aux seins et à la chevelure près, offre encore dans la tête et dans la draperie sa beauté primitive.

CCLXX

Correspondance de L. P. De Seine, sculpteur, de 1798 à 1801, au sujet des bustes dont il avait été chargé pour le Musée des Monuments français

(19 vendémiaire an VII-12 floréal an IX. 10 octobre 1798-2 mai 1801).

Note de Lenoir placée en tête de cette série :

Nota. — Suite des lettres qui m'ont été adressées par M. De Seine, sculpteur, pour l'exécution des bustes dont il a été chargé pour le Musée des Monuments français, conformément au désir de M. Ginguené, ministre de l'Instruction publique [1], savoir :

Héloïse et Abailard.
Winckelmann.
Michel Montaigne.
Jean de La Fontaine.
Charles VIII, roi de France.
Restauration d'un buste en plâtre de *Louis XI, roi de France.*

1°

Ce 19 vendémiaire an VII (10 octobre 1798).

J'espérais, Citoyen, avoir le plaisir de vous voir pour vous rappeler la promesse que vous m'avez faite, celle de venir prendre une tasse de café chez moi et au milieu de tous mes gravats; mais un chagrin cuisant, qui vient se joindre à tant d'autres, dérange cet agréable projet; ma sœur est alitée depuis dix-neuf jours, et attaquée d'une fièvre putride qui me laisse des craintes sur les suites, malgré les assurances du médecin, en qui j'ai la plus grande confiance. Aussitôt que je serai tranquille sur son compte, j'aurai le plaisir de vous voir pour vous faire transporter *Michel de Montaigne* et vous solliciter pour mes petits socles et mes deux morceaux de marbre. En attendant, recevez les assurances de l'attachement bien sincère avec lequel je suis votre concitoyen De Seine.

Permettez à mes élèves qui vous remettront ma lettre de jeter un coup d'œil sur les belles productions que vous avez réunies.

2°

De Seine souhaite le bonjour à son ami M. Lenoir et le prie de remettre au porteur de son billet le buste en plâtre de La Fontaine, attendu qu'il veut suivre sans interruption les trois bustes dont il s'est chargé.

Il viendra aujourd'hui, avec le menuisier, encaisser cette *Représentation du*

[1] Voyez au sujet de ces bustes le tome I, p. 65, n° LXVIII et note 1, et p. 71, n° LXXII, note 2. Bien que ces lettres se répartissent sur plusieurs années, nous croyons ne pas devoir les séparer et les grouper ensemble comme se rapportant au même objet. Lenoir les avait d'ailleurs classées ainsi. On n'a pas respecté l'orthographe par trop fantaisiste de De Seine. — J. G.

Christ, qui serait moins lourd, moins gros et moins rond, s'il ressemblait au fragment en bois.

Reconnaissance et amitié sincère.

De Seine prie madame Lenoir d'agréer les assurances de son respect.

Ce 27 ventôse an VIII (18 mars 1800).

3°

15 floréal an VIII (5 mai 1800).

De Seine souhaite le bonjour à son ami M. Lenoir ; il lui envoie le buste de *Winckelmann* et le prie de remettre au commissionnaire son buste, qu'il ajustera comme il le désire, et l'en fera jouir promptement.

Son ami et concitoyen.

4°

21 floréal an VIII (11 mai 1800).

Le marbre que vous m'avez donné, mon cher camarade, est salpêtré jusque dans le cœur, ainsi que vous en pourrez juger par les échantillons que je vous envoie.

S'il est possible de s'en procurer un autre morceau, comme je le crois, ce sera une justice de plus que vous rendrez au célèbre Winckelmann; ce sera en même temps rendre au travail du pauvre statuaire une justice qu'il espère mériter.

Vous avez encore plusieurs statues modernes qui peuvent être sacrifiées sans crainte, telles que celles du tombeau d'Harcourt ou la fille de Mignard. Mazzetti a pris la mesure la plus exacte afin d'employer le moins de marbre possible.

Faites tout pour Winckelmann, et quelque chose pour la réputation du statuaire.

Vous obligerez celui qui se dit avec plaisir

Votre concitoyen et ami De Seine.

5°

Ce 7 prairial an VIII (27 mai 1800).

Je vous envoie, Citoyen et ami, votre buste, auquel j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour que vous soyez content. Vous aurez sous peu le plâtre de Winckelmann. Songez à me procurer, le plus tôt possible, le plâtre des ossements de nos deux tendres victimes de l'amour le plus passionné [1]. Quoique vieux, je compatis à leurs maux, et j'espère le prouver par l'expression que je m'efforcerai de donner à leur visage. L'une brûle toujours de l'ardent désir de subir la loi du vainqueur, l'autre dans le cœur duquel l'amour exerce toujours son empire, gémit d'être désarmé..... Ah ! mon ami, que je les plains!

Faites agréer mon respect à Madame, et croyez aux sentiments avec lesquels je suis

Votre concitoyen et ami De Seine.

[1] Héloïse et Abélard. — A. de M.

6°

Je vous envoie, Citoyen, votre volume de Monfaucon, la médaille et le tableau de Charles VIII; mon élève est chargé de m'apporter votre médaillon en bronze et la gravure relative au médaillon de femme que vous désirez.

Je vous prierai de me donner la permission de choisir dans les milliers de débris de marbre de couleur que vous avez, quelques morceaux de marbre de Flandre pour un raccord de placage dont je suis chargé. L'ébauche en marbre de Winckelmann s'avance, et le marbre que j'ai fourni est beau.

Donnez-moi le plus d'ouvrage que vous pourrez; vous obligerez celui qui se dit avec plaisir

Votre concitoyen et ami, De Seine.

Ce 22 prairial an VIII (11 juin 1800).

Si c'est un autre volume de Monfaucon que vous remettez à mon élève, faites-moi le plaisir de marquer la page avec un papier.

7°

Je vous prie, mon cher Lenoir, de remettre au porteur de mon billet la tête en plâtre que je dois ajuster pour faire pendant au Charles VIII; faites-moi le plaisir d'y joindre le tableau et le volume qui peuvent me donner des renseigements certains.

Je compte toujours que le marbrier viendra aujourd'hui à dix heures; dans le cas où vous seriez obligé de sortir, donnez, je vous prie, ordre au portier qu'il le laisse entrer.

J'irai le plus tôt possible estamper le masque de Diane de Poitiers.

Bonjour, salut et amitié. De Seine.

Ce 27 prairial an VIII (16 juin 1800).

8°

Je vous prie, mon ami, de donner au marbrier, porteur de mon billet, un ordre pour enlever les deux morceaux de marbre de Flandre; à l'égard du troisième, qui est un morceau de corniche, comme il est impossible de le sortir d'où il est, vous permettrez au marbrier de le faire scier selon son besoin.

Salut et amitié. De Seine.

Faites, je vous prie, agréer mon respect à Madame.

Ce 28 prairial an VIII (17 juin 1800).

9°

6 messidor an VIII (25 juin 1800).

De Seine souhaite le bonjour à son ami M. Lenoir; il lui envoie le buste de Winckelmann et le prévient qu'il aura le plaisir de le voir sur les une heure pour prendre les ossements en question et conférer avec lui sur ces objets.

10°

Dans les deux bénitiers qu'on m'a apportés, mon ami, le plus petit était

cassé, et les morceaux se sont séparés aussitôt qu'on l'a touché pour le nettoyer; s'il peut être remplacé par un autre approchant de même grandeur, quelle que soit d'ailleurs la qualité du marbre, cela me fera plaisir. Vous partez pour la campagne, prévenez seulement le citoyen Sauvé; alors je le verrai pour qu'il me dise si ce que je désire se trouve dans les débris.

Salut et fraternité. DE SEINE.

Ce 9 messidor an VIII (28 juin 1800).

11°

21 messidor an VIII (10 juillet 1800).

DE SEINE souhaite le bonjour à son ami M. LENOIR, et le prie de donner ordre au portier pour qu'il laisse passer le marbrier avec le marbre qu'il a fait scier sur place; il l'obligera infiniment.

12°

DE SEINE souhaite le bonjour à son ami M. LENOIR; il le prie de remettre au porteur le buste de Winckelmann et de vouloir bien inspecter la manière dont on le placera sur les crochets.

Il l'obligera infiniment.

Ce 14 thermidor an VIII (2 août 1800).

13°

12 floréal an IX (2 mai 1801).

Mon cher camarade, je vous envoie un plâtre d'*Héloïse*, réparé avec soin, comme vous pouvez le voir. Si je ne vous sers pas avec plus de promptitude, n'en n'accusez pas mon zèle, mais bien le défaut d'argent, qui me fait une guerre journalière, ce qui m'empêche de me faire aider autant que je le voudrais dans plusieurs choses qu'on peut faire faire sous ses yeux; avec un peu de patience, je terminerai à votre satisfaction ce que vous m'avez confié. O argent!... argent! qu'on a d'esprit avec toi! qu'on est malheureux sans toi! Je vous enverrai bientôt un second plâtre de l'*Héloïse*, et peu après, celui d'*Abélard*.

Votre ancien camarade et ami. DE SEINE.

Je prie Madame d'agréer mon respect.

14°

Mon cher camarade, je viens de mettre la dernière main à l'*Héloïse*. J'ai fait de mon mieux pour éviter les reproches; je ne m'en fais aucun, parce que je n'ai épargné ni temps, ni frais de modèle. Il faut absolument que vous la voyiez. Je vous attends demain matin, 4 de la présente décade, à neuf heures du matin; vous trouverez une tasse de café. Je suis gros (*sic*) de vous voir et de causer quelques minutes avec vous; ne me refusez pas.

Votre concitoyen et ami. DE SEINE.

Je prie Madame d'agréer les assurances de mon respect.

Ce 13 brumaire an IX (4 novembre 1800).

1799

CCLXXI

Lettre signalant à Lenoir des monuments qu'il serait intéressant de réunir au Musée des Monuments français.

Paris, le 25 nivôse an VII (14 janvier 1799).

Je profite de l'invitation que vous m'avez faite de vous instruire, Citoyen, des lieux qui peuvent encore renfermer des monuments des arts qui, par leur translation dans votre Musée, seront conservés à la postérité, et par conséquent, soustraits au vandalisme.

Il existe à Brou, près de Bourg, près le Mâconnais, département de l'Ain, une église de Récollets ou de Cordeliers, remarquable par les tombeaux qu'elle renferme; on y distingue, entre autres, ceux des *Princes du Piémont* et celui du *Prince Eugène,* qui, tous, sont remarquables par leur beauté.

A Cluny (l'abbaye de), il y existe encore un monument de *Turenne,* remarquable par sa grande et savante composition et par la beauté de son exécution.

Tous ces monuments peuvent être très-aisément transportés à Paris par eau; on peut aussi joindre ceux de *Saint-Trophime,* à Arles, qui peuvent également être transportés par eau jusqu'ici.

La Chartreuse de Dijon en contient encore beaucoup, et leur transport peut s'opérer de la même manière.

Il en est ainsi de ceux renfermés dans une église de Religieuses, près Moulins, sur la route de Paris.

La translation de tous ces monuments, la plupart chefs-d'œuvre de l'art, peut s'opérer avec facilité et économie; ils concourront à l'embellissement de votre Musée et accroîtront l'intérêt qu'il mérite.

Je suis, avec respect et considération,

Leroy, *commissaire des guerres*[1],
Rue des Boucheries, F. G., n° 244.

[1] Deux autres lettres du même Leroy sont jointes à celle-ci; nous donnons la plus caractéristique. La reproduction de toutes les propositions semblables adressées à Lenoir par des particuliers nous entraînerait trop loin. Nous avons conservé les communications se rapportant à des œuvres célèbres ou contenant des renseignements intéressants sur des monuments détruits. Le succès du Musée des Petits-Augustins avait fait naître sur tous les points de la France une émulation qui n'allait à rien moins qu'à dépouiller toute la province au profit de la création d'Alexandre Lenoir. On verra que ce vandalisme méthodique, et en quelque sorte encouragé par le gouvernement, exerça ses ravages longtemps encore après la Révolution. — J. G.

CCLXXII

Le Ministre refuse d'autoriser l'acquisition du monument érigé à Saint-Cloud à la mémoire de Henri III.

Paris, le 30 nivôse an VII de la République française une et indivisible (19 janvier 1799).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.*

Citoyen, j'ai fait prendre des informations sur l'objet de votre lettre relative à un monument érigé à Henri III, qui se trouve dans la commune de Saint-Cloud. D'après les divers renseignements qui m'ont été transmis, ce monument ne me paraît pas mériter d'être admis dans le Musée des Monuments français ; je pense donc qu'il serait inutile d'en faire l'acquisition [1].

Salut et fraternité. François de Neufchateau.

CCLXXIII

Reçu de plusieurs tableaux remis par Lenoir au Musée central des Arts.

Ce 1er pluviôse an VII de la République française (20 janvier 1799).

L'Administration du Musée central des Arts au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

L'Administration a reçu, Citoyen, le portrait du *Cardinal Richelieu*, par Champagne; l'*Évangéliste saint Jean*, par Seghers, et une *Sainte Famille*, par Trevisani, que vous avez remis à ses gardiens.

Si vous désirez voir la partie du tableau d'Eustache Lesueur qu'elle a retrouvé, et pour laquelle elle vous invite à faire des recherches dans vos magasins, elle est déposée à l'entrée de la grande galerie, et la porte vous en sera ouverte lorsque vous vous présenterez.

Salut et fraternité. Foubert, *président;*
A. Lavallée, *secrétaire.*

CCLXXIV

Quittance de la somme payée par Lenoir pour l'acquisition de la colonne de Henri III, à Saint-Cloud, et d'un bas-relief de Germain Pilon.

23 pluviôse an VII (11 février 1799).

Reçu du citoyen Lenoir, conservateur du Musée des Monuments français,

[1] Voyez sur la négociation relative à cette colonne le résumé des pièces conservées aux Archives de l'Administration des Beaux-Arts, publié dans le tome I (p. 115, n° CXII), et la note de la p. 118. Seulement, ces documents ne renseignent pas sur l'issue de l'affaire ; or, il résulte d'une pièce publiée un peu plus loin que, malgré l'avis contraire du Ministre, la colonne destinée à porter le cœur de Henri III fut acquise par Lenoir pour son Musée (pièce CC). J. G. — Alexandre Lenoir attribuait cet ouvrage à Barthélemy Prieur. Une communication faite à la Section des Beaux-Arts, session de 1886, par M. Braquehaye, de Bordeaux, permet de restituer ce travail à son véritable auteur, Jean Pageot, sculpteur à Cadillac. — H. J.

la somme de trois cent cinquante francs pour achat d'une colonne provenant de la ci-devant église de Saint-Cloud, érigée à Henri III, dont quittance.

A Suresnes, le 23 pluviôse an VII (11 février 1799).

Signé : JULLIEN.

Reçu du citoyen LENOIR, conservateur du Musée des Monuments français, la somme de quatre-vingt-dix francs, pour un bas-relief en albâtre de GERMAIN PILON, composé de deux figures, et de son inscription en marbre noir provenant du monument ci-dessus, dont quittance.

A Paris, le 21 floréal an VII (10 mai 1799).

JULLIEN.

CCLXXV

LENOIR est autorisé à seconder dans leur mission les commissaires chargés de l'estimation des biens faisant partie de la succession Richelieu.

Paris, le 10 ventôse an VII de la République française une et indivisible (28 février 1799).

Le Ministre de l'Intérieur au conservateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.

Citoyen, d'après la demande du citoyen Delamarre, fondé de procuration des héritiers Richelieu (dont la succession est ouverte par indivis avec la République), tendant à ce qu'il soit permis au citoyen Olivier, nommé par l'Administration centrale du département de la Seine, et au citoyen Gabriel, nommé par les héritiers Richelieu, de faire l'estimation des objets provenant de cette succession, qui se trouvent dispersés dans les dépôts ou établissements nationaux, je vous autorise à procurer à ces citoyens toutes les facilités et les renseignements qui leur seront nécessaires pour remplir la mission dont ils sont chargés, sans permettre néanmoins qu'aucun objet soit enlevé.

Salut et fraternité. FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

CCLXXVI

LENOIR prête une statue de la *Liberté* destinée à être placée dans le chœur de Notre-Dame de Paris [1].

1°

Paris, le 18 ventôse an VII de la République française une et indivisible (8 mars 1799).

L'Administration municipale du neuvième arrondissement au citoyen LENOIR, *directeur du Musée des Monuments français, Maison dite des Petits-Augustins.*

J'apprends, mon ami, que tu veux bien prêter, confier une statue de la *Liberté,* à notre administration municipale pour être placée dans le chœur de Notre-Dame. En mon particulier, je t'en remercie. Mon administration fera le reste. Indique-moi le jour qui te sera commode pour que moi et un

[1] Cette pièce est curieuse par sa date. Le culte était alors rétabli, et l'on a vu que LENOIR avait déjà rendu beaucoup d'ornements religieux à l'église de Notre-Dame de Paris. — J. G.

collègue puissions, sous peu de jours, t'aller faire visite une après-midi. Mon respect à ton épouse.

Ton dévoué. J. P. LEDRU.

2°

Paris, le 18 ventôse an VII de la République française une et idivisible (8 mars 1799).

L'Administration municipale du neuvième arrondissement au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français, rue des Petits-Augustins.*

CITOYEN,

Nous savons que vous possédez dans votre Musée différentes statues en plâtre qui représentent la *Liberté,* et d'autres qui ont les attributs des Vertus, de la Valeur et des Talents.

Nous désirerions, si toutefois cela peut se concilier avec les devoirs que vous prescrit votre surveillance, que vous eussiez la complaisance de nous prêter quelques-unes de ces statues, et entre autres, celle qui a pour attribut la souveraineté du peuple ou la *Liberté,* afin d'orner et décorer le chœur de la ci-devant église Notre-Dame. Les objets que vous nous confierez seront constamment à votre disposition, et nous veillerons à ce qu'en aucune manière personne ne les dégrade.

Salut et fraternité.

Les administrateurs de la neuvième municipalité.

J. P. M. LEDRU, NEVEU, TAINE.

CCLXXVII

Proposition faite à LENOIR de construire dans son Musée une rotonde avec les colonnes et débris du cirque du Palais-Égalité.

Paris, le 21 ventôse an VII (11 mars 1799).

Dans ce moment où le Gouvernement vient d'ordonner la destruction entière du Cirque du Palais-Égalité, déjà consumé par le feu, ne serait-il pas juste que vous fussiez près du Ministre de l'Intérieur l'organe des amis des arts, — vous méritez ce titre, — et que vous puissiez obtenir de lui les matériaux nécessaires pour construire dans le local qui est sous votre surveillance (dans le petit jardin où est le plâtre de Brisard), une rotonde qui nous rappellerait, ainsi qu'à la postérité, les restes d'un vaste monument dont les arts regretteront toujours la perte?

Dans la destruction de ce monument, il se trouvera encore une grande quantité de colonnes que le feu n'a pas encore endommagées et dont une partie suffirait pour exécuter ce que j'indique. Quant aux matériaux nécessaires pour son exécution, tels que le fer, la pierre, la tôle pour la couverture, etc., ils sont si peu conséquents en comparaison de ceux qui composent ce qui reste de la destruction du Cirque, que leur extraction ne se ferait pas sentir, et qu'à peu de frais et par votre économie vous enrichiriez votre

musée d'un monument de plus que votre goût et vos talents sauront embellir.

Je ne doute donc pas de l'activité de vos démarches et de leur succès.

Je dis de l'activité, parce que c'est dans cette même décade que la vente s'en opère.

Je suis, avec considération. RUESSEVEL.

Je sais bien que les plâtres qui ornaient le plafond sont entièrement consumés; mais sans doute il en existe encore les dessins; d'ailleurs, votre talent y suppléerait.

CCLXXVIII

Reçu de divers objets remis par LENOIR pour le Conservatoire des arts et métiers.

Conservatoire des Arts et Métiers.

J'ai reçu du citoyen LENOIR, directeur du Musée des Monuments français, pour l'établissement du Conservatoire des arts et métiers :

1° Deux poignards, dont un en acier de Damas et flamboyant, et l'autre aussi en acier de Damas, et à poignée damasquinée et à garde;

2° Une paire de bottes et une paire de souliers en étoffe de soie violette et piquée, *façon chinoise,* provenant de la chapelle des Orfèvres, et les poignards ci-dessus du Cabinet des Petits-Pères de la place des Victoires.

A Paris, ce 27 ventôse an VII (17 mars 1799).

MOLARD, *membre et secrétaire du Conservatoire des arts et métiers.*

CCLXXIX

LENOIR rend un tableau d'après RUBENS représentant le *Jugement de Pâris,* qui lui avait été prêté.

NAIGEON, *conservateur du Dépôt des Arts, rue de Beaune, au citoyen* LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Je te prie, mon cher camarade, de remettre au porteur du présent le tableau que je t'ai prêté, représentant le *Jugement de Pâris,* d'après RUBENS, provenant de l'émigré Champfort. Le présent te servira de décharge.

A Paris, ce 18 germinal an VII de la République française une et indivisible (7 avril 1799). NAIGEON aîné.

A la pièce précédente est joint le reçu qui suit :

Je, soussigné, reconnais avoir reçu du citoyen Ginguené, par les mains du citoyen LENOIR, une esquisse de RUBENS, provenant du Dépôt de Nesle, représentant le *Jugement de Pâris.*

Ce 24 frimaire (15 décembre 1799 ?). BOULIAR.

CCLXXX

Devis des travaux exécutés par Lamothe, sculpteur, en l'an VII, pour la restauration des monuments du Musée des Petits-Augustins.

Travaux de l'an VII commencés en brumaire.

Devis des prix de sculpture, demandé par le citoyen Lenoir, conservateur du Musée des Monuments français, au citoyen Lamotte, sculpteur, employé depuis deux ans et demi à la restauration des Monuments.

Salle du quinzième siècle.

Monument de *Philippe d'Orléans,* comte des Vertus, père de Louis XII.

Avoir fait dans les deux pilastres carrés qui sont de chaque côté dudit monument, quatre arabesques composées de rinceaux, de feuilles et d'oiseaux, portant $1^{m},30$ de haut sur $0^{m},11$ de large, et les avoir incrustées dans la pierre.

Deux chapiteaux carrés de trois faces, composés de cornes d'abondance, oiseaux et feuilles d'acanthe, portant $0^{m},30$ de haut sur $0^{m},25$ de large.

Une frise d'entrelas double avec fleurette, posée à la hauteur des chapiteaux, ayant $2^{m},35$ de long sur $0^{m},30$ de large.

Une frise au milieu de la corniche qui couronne ledit monument, ainsi qu'un retour composé de masques de bœuf décharné, ainsi que de petites figures qui se terminent en rinceaux, portant $2^{m},37$ sur $0^{m},8$ de large.

Pour faire et poser toute la sculpture et arabesque dudit monument, et fourniture de plâtre et moulage, y compris le nettoyage du grand bas-relief qui est au milieu, ensemble vaut la somme de cinq cents francs, ci : 500 fr.

Quinzième siècle.

MONUMENT DE RENÉ D'ORLÉANS.

Avoir posé et fait des raccords d'une frise à entrelas et fleurettes, portant $2^{m},25$ de long sur $0^{m},25$ de large.

Une frise dans le milieu de la corniche qui couronne ledit monument, ainsi qu'en retour, composée de figures, rinceaux et autres, ayant $2^{m},60$ de long sur $0^{m},8$ de large.

Pour nettoyer les deux pilastres en albâtre avec les chapiteaux et les arabesques qui sont dedans, portant lesdits pilastres $1^{m},56$ de haut.

Pour nettoyer le bas-relief en marbre du milieu, composé de figures dans des niches, où il y a pilastre et arabesque, portant 1 mètre de haut, sur $2^{m},30$ de long, et le jointoyer partout.

Nettoyer la statue en marbre de *René d'Orléans,* avoir fait et posé la sculpture dénommée ci-dessus audit monument, le nettoyage et fourniture de plâtre ; ensemble vaut la somme de trois cents francs, ci : 300 francs.

A Paris, ce 22 germinal an VII de la République française, une et indivisible (11 avril 1799). Lamotte.

Même salle.

La statue, à genoux, de *Jouvenel des Ursins,* chancelier de France : avoir fait la tête, portrait en terre cuite, sur un tableau de famille, qui est au Musée, avoir refait l'avant-bras droit et les deux mains, en plâtre, ainsi que les deux jambes et éperons, et scellé le manteau sur lequel il est à genoux, qui était cassé en quatre ; avoir remonté le corps sur les cuisses, qui en étaient séparées ; avoir partout creusé la pierre et mis des goujons et des agrafes dedans, afin de consolider les scellements ; avoir refait son épée et restauré la draperie et le pourtour dudit manteau, sur lequel il est à genoux ; avoir refait et scellé deux glands qui sont au coussin et avoir recoupé la pierre autour. Pour ce, 300 francs, y compris le plâtre. Ci : 300 francs.

Nota. — Lesdits travaux sont commencés depuis le 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798).

CCLXXXI

La veuve de l'architecte DE WAILLY offre au Musée un buste en plâtre de son mari, par PAJOU.

Je ne puis qu'applaudir, Citoyen, au motif qui vous porte à me demander le buste de mon mari pour le placer dans le Musée des Monuments français, parmi ceux des artistes célèbres qui ont honoré notre siècle. Je suppose que nous ne serons, ni vous ni moi, accusés de partialité en cherchant à perpétuer la mémoire d'un homme de mérite, et que vos vues, au contraire, recevront l'approbation de tous les vrais amis des arts.

Le citoyen PAJOU a bien voulu se charger de réparer pour moi l'un des plâtres du buste de son ami ; c'est celui que je vous offrirai dès qu'il sera terminé. Si j'en avais le marbre, ne doutez pas, Citoyen, du plaisir que j'aurais à le consacrer de préférence au Musée que vous administrez et au louable sentiment qui vous engage à l'y appeler.

Agréez, Citoyen, l'hommage de mes sentiments de reconnaissance et de parfaite considération.

Veuve DE WAILLY.

Le 29 germinal an VII (18 avril 1799).

CCLXXXII

Projet de dépenses du Musée des Monuments français en l'an VIII.

Paris, le 9 floréal an VII de la République française (28 avril 1799).

Proposition des dépenses de l'an VIII pour le Musée des Monuments français (rue des Petits-Augustins), adressée au Ministre de l'Intérieur par l'Administrateur de ce Musée.

CITOYEN MINISTRE,

Je m'empresse de vous faire passer un état des dépenses pour l'an VIII pour la continuation des travaux au Musée des Monuments français, qui regardent spécialement votre cinquième Division. Désirant maintenir l'ordre que j'ai

établi dans la comptabilité du Musée que je dirige, j'ai pensé qu'il convenait de vous présenter l'état ci-joint :

ÉTAT DE DÉPENSES POUR L'AN VIII.

Appointements	9440	francs.
Chauffage et menus frais d'entretien du portier, bureaux, etc	1000	—
Pour terminer les travaux commencés dans le quinzième siècle	6000	—
Peinture de la chapelle sépulcrale de François Ier	1800	—
Pour restaurer et placer les vitraux de JEAN COUSIN, provenant d'Anet	1500	—
Restauration des Monuments par le citoyen BEAUVALLET, sculpteur statuaire	3000	—
Menuiserie, comme croisée, calibres d'ornement, etc.	1800	—
Entretien des jardins, plantations, fournitures de fleurs.	1200	—
Reconstruction du tombeau d'Anne de Montmorency, composé de dix colonnes de 11 pieds, corniches, soubassements, etc. Restauration dudit, suivant le devis que j'en ai tiré	5000	—
Restauration et rétablissement du tombeau de Henri II, composé de douze colonnes, bas-reliefs, et de huit figures de grandeur naturelle	4000	—
Serrurerie pour agrafes, crampons, etc.	2000	—
Restauration, dans le jardin, d'un groupe de Diane et de ses accessoires, par JEAN GOUJON	2000	—
Fouilles, terrasses et gravats à enlever pour fondation des monuments	1000	—
Frais de déplacement imprévus	700	—
TOTAL.	40,440	—

Voilà, Citoyen Ministre, le travail que j'ai cru devoir vous adresser pour l'an VIII. Lorsque vous m'accuserez l'acceptation de ma demande, je vous ferai passer les devis de chaque entrepreneur, ainsi que je vous l'ai proposé dans l'organisation que je vous ai présentée le 18 ventôse dernier (8 mars); déjà j'ai préparé une partie de ce travail pour vous rendre compte dès que vous le désirerez.

Salut et respect. *Signé :* LENOIR.

CCLXXXIII

Remercîments à la veuve DE WAILLY pour l'envoi du buste de son mari.

Paris, le 18 floréal an VII de la République française une et indivisible (7 mai 1799).

LENOIR, *conservateur des Monuments français, rue des Petits-Augustins, au Ministre de l'Intérieur.*

CITOYEN MINISTRE,

Je dois vous prévenir que la veuve DE WAILLY vient de faire l'hommage

au Musée que je dirige du buste de son mari, que le citoyen PAJOU avait modelé de son vivant.

L'Administration du Musée des Monuments français a témoigné à cette veuve toute la reconnaissance qu'elle lui devait relativement à ce don qui lui paraît intéressant sous les rapports de l'art et de l'histoire de l'art, puisqu'il est reconnu que DE WAILLY avait, par ses recherches et ses talents, avancé le progrès de l'architecture.

Malgré les choses flatteuses que l'Administration du Musée des Monuments français a dû témoigner à cette veuve, je pense, Citoyen Ministre, qu'il lui serait plus flatteur de tenir de vous-même un remercîment qu'elle saurait apprécier à sa juste valeur ; elle y sera sensible.

Pardonnez, Citoyen Ministre, si je vous adresse cette demande; elle me paraît fondée sur l'hommage que l'on doit aux mânes de DE WAILLY et sur la reconnaissance qui est due à sa veuve.

Salut et respect. L. N.

CCLXXXIV

LENOIR donne à l'administration municipale du troisième arrondissement un reçu des ossements de Molière et de Lafontaine [1].

Administration municipale du troisième arrondissement.

Je soussigné, conservateur et administrateur du Musée des Monuments français, reconnais que l'Administration municipale du troisième arrondissement du département de la Seine, conformément à l'arrêté du Directoire exécutif, en date du 27 germinal dernier (16 avril 1799), et de l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 15 floréal an VII (4 mai 1799), m'a remis les ossements et dépouilles de MOLIÈRE et de LA FONTAINE, que cette administration, reconnaissante envers les talents et les vertus, avait recueillis dans la ci-devant église Saint-Joseph ; déclare en outre que ces hommes célèbres seront déposés dans le jardin Élysée du Musée des Monuments français, chacun dans un sarcophage composé exprès.

Paris, ce 18 floréal an VII de la République française une et indivisible (7 mai 1799).

Signé : LENOIR.

Pour copie conforme, *Signé :* CHARTIER, s^r *(sic) en chef.*

CCLXXXV

Récit des faits qui ont accompagné l'exhumation des corps de Molière et de La Fontaine.

Exposé des faits relatifs à l'exhumation des corps de Molière et de La Fontaine.

Aussitôt que la Section dite de la fontaine Montmorency et ensuite de la fontaine Montmartre eut changé ce dernier nom en celui de Molière et La Fontaine, les citoyens de cet arrondissement étant réunis en assemblée géné-

[1] Voyez le tome I, p. 140 et suivantes. Les pièces données ici complètent le dossier de cette intéressante affaire.

rale, légalement convoquée en la ci-devant église Saint-Joseph, rue Montmartre, lieu ordinaire de ses séances, un membre ayant demandé et obtenu la parole, dit : « que ce n'était pas assez que la Section, pour rendre hommage à Molière et à La Fontaine, se fît gloire de porter leurs noms, qu'il fallait encore qu'elle leur érigeât des monuments qui attestassent son respect pour eux et qui les vengeassent en quelque sorte de l'injustice de leur siècle, qui avait balancé à leur donner la sépulture ».

Cette motion fut vivement applaudie et appuyée ; le président l'ayant mise aux voix, elle fut adoptée à l'unanimité, et il fut arrêté que, dans le plus bref délai, l'on procéderait à la recherche des corps de ces grands hommes ; que le citoyen Moreau, architecte de la Section, serait chargé de cette opération. Et l'assemblée lui adjoignit, en qualité de commissaire, le citoyen Fleury, chapelain et desservant de ladite chapelle, à l'effet de donner et prendre tous les renseignements nécessaires.

Ces citoyens, pour répondre au vœu de l'assemblée, ne tardèrent pas à mettre à exécution ce dont ils étaient chargés. C'est pourquoi, ayant pris tous les renseignements possibles, ainsi que le porte le procès-verbal, ils se rendirent aux jour et heure indiqués sur le lieu désigné, où, en présence de plusieurs citoyens de la Section qui avaient désiré assister à cette opération, ils trouvèrent le corps de Molière qu'ils firent relever de terre avec le plus grand soin, et quelques citoyens ayant voulu en emporter quelques fragments, le rapport en fut fait à l'assemblée qui ordonna que lesdits fragments seraient rapportés, et le tout fut mis, en présence des commissaires et de plusieurs témoins, dans un coffre de chêne fermé à clef et remis sous la garde du citoyen Fleury pour le représenter en temps et lieu.

On procéda avec le même empressement au recouvrement du corps du célèbre Jean La Fontaine dans l'ordre énoncé au procès-verbal. Les citoyens Moreau, président de l'assemblée, Chardin, commandant de la force armée, et Brelu de la Grange, ayant été adjoints aux commissaires déjà nommés, on fit en leur présence la recherche dudit corps de J. La Fontaine qui fut trouvé dans le lieu désigné.

Il fut relevé avec le même soin et déposé dans le même coffre, mais séparément, et confié à la garde du citoyen Fleury.

L'intention de l'assemblée était de faire part de cette heureuse découverte à la Convention nationale, et de demander qu'il lui fût permis d'élever dans l'église Saint-Joseph deux monuments et d'y déposer ces deux corps. Les choses en demeurèrent là.

Cependant, avec permission de l'assemblée, le citoyen Fleury fit mettre, en présence de témoins nommés, les deux corps, chacun en une caisse de bois de sapin, ainsi qu'il en est fait mention au procès-verbal, et ils furent placés dans la cave.

Les circonstances changèrent ; l'église fut accordée à la Section pour en faire son chef-lieu, et cette Section, ayant pris le nom de *Brutus,* fit décorer cette chapelle pour en faire sa salle d'assemblée.

Les travaux de cette salle obligèrent de changer de place ces deux caisses; mais la Section, ne perdant point de vue ces dépôts précieux, chargea le citoyen Fleury de les surveiller et de les mettre en lieu de sûreté. Il les fit transporter dans un lieu attenant à l'église où ils furent fermés sous clef.

Ils furent enfin déposés dans une chambre (au-dessus du corps de garde), où le comité central tenait ses séances, et mis sous la garde du commandant de poste.

Lesdites caisses y sont demeurées jusqu'au moment où la Municipalité du troisième arrondissement fit demander au citoyen Fleury qu'il voulût bien lui remettre les caisses renfermant les restes de Molière et de La Fontaine, sous promesse de décharge valable.

Le citoyen Fleury remit lesdites caisses avec la copie du procès-verbal qui était entre ses mains.

CCLXXXVI

Procès-verbal de l'exhumation des ossements de Molière et de La Fontaine, 21 novembre 1792.

Administration municipale du troisième arrondissement.

Procès-verbal de l'exhumation des corps de Molière et de La Fontaine :

La Section, ci-devant fontaine Montmorency, ensuite fontaine Montmartre, en prenant possession de la nouvelle caserne et du chef-lieu de ses assemblées générales et du comité en ladite rue Montmartre, près l'église de Saint-Joseph, prit les noms de Molière et de La Fontaine, à raison de ce que les cendres de ces deux grands hommes reposaient dans le cimetière tenant à ladite chapelle de Saint-Joseph, et désirant rendre aux mânes de ces deux hommes, dont les rares talents ont illustré leur siècle, les honneurs que dicte une juste reconnaissance; en conséquence, ladite Section a engagé le citoyen Moreau, architecte, chargé des travaux du comité dans sa nouvelle demeure, de faire les recherches les plus scrupuleuses pour l'exhumation de ces deux corps; ce, après avoir consulté les registres mortuaires de la paroisse de Saint-Eustache, qui portent :

1° Que l'an mil-six-cent-soixante-treize, le mardi, vingt-neuvième février, défunt Jean-Baptiste Poquelin de Molière, tapissier, valet de chambre ordinaire du Roi, demeurant rue de Richelieu, proche l'arcade des Peintres, décédé le dix-septième du présent mois, a été inhumé dans le cimetière de Saint-Joseph ;

2° Les historiens contemporains et la tradition non suspecte qui désigne l'inhumation de feu Molière dans ledit lieu, près des murs d'une petite maison située à l'extrémité du cimetière ;

3° Consulté les mêmes registres qui portent que l'an mil six cent quatre-vingt-quinze, le jeudi quatorze avril, défunt Jean de La Fontaine, un des quarante de l'Académie française, âgé de soixante et seize ans, demeurant

rue Plâtrière, à l'hôtel Duval (lisez d'Hervart), décédé le... du présent mois, a été inhumé au cimetière des Saints-Innocents.

Signé : CHANDELES.

Ce mot des Saints-Innocents est une erreur non certifiée sur l'acte, motivé :

1° Sur ce que les amis de M. de La Fontaine demandèrent qu'il fût enterré au cimetière de Saint-Joseph, ainsi qu'il l'avait désiré et demandé, ce qui leur fut accordé, en une fosse particulière, au pied du crucifix, fait attesté par tous les historiens et même les contemporains.

2° Sur les témoignages de feu Madame de Neuilly, sa nièce, et de toute la famille de M. de La Fontaine, fait attesté de plus par madame Duval (d'Hervart), chez laquelle il est décédé, enfin par la tradition la plus constante et la plus avérée.

En conséquence, le citoyen MOREAU, architecte, empressé de répondre aux désirs du comité de la Section armée de Molière et La Fontaine, procéda au recouvrement de ces dépôts, fit creuser la terre au lieu indiqué, en présence du citoyen Fleury, vicaire de Saint-Eustache, desservant la chapelle de Saint-Joseph.

Le vendredi, 6 juillet 1792, quatre heures après midi, l'on découvrit en ce même endroit, près du mur, ledit corps seul, qui nous a paru auxdits témoins avoir été mis dans un cercueil de chêne d'un pouce d'épaisseur, ainsi qu'il a paru par les fragments déposés avec les ossements, tel qu'il en était entouré, dans une veine de terre sablonneuse, à trois pieds de profondeur.

Ledit corps ainsi découvert fut, en présence desdits témoins, relevé avec soin et déposé dans un coffre fermé à la clef, et depuis, en présence des témoins, transféré en une caisse de sapin de deux pieds de long, sur un pied et demi de large et d'un demi-pied de haut.

Depuis cette époque, il a été déposé dans la cave de l'église de Saint-Joseph sous la garde du citoyen Fleury.

Ledit exposé reconnu conforme à la vérité, et ont signé : MOREAU, FLEURY.

La Section armée de Molière et La Fontaine n'eut pas moins d'empressement à recouvrer les mânes du respectable La Fontaine (Jean), dont le génie profond rendit la mémoire célèbre.

En conséquence, l'assemblée générale de ladite Section a pris un arrêté et a nommé pour commissaires les citoyens MOREAU, président; Chardin, commandant la force armée; Fleury, vicaire desservant la chapelle de Saint-Joseph, et Brelut de la Grange, notaire, à l'effet d'être présents à la fouille des terres du cimetière et à la recherche du corps de Jean de La Fontaine. En conséquence, le mercredi, 21 novembre 1792, l'an I[er] de la République française, sur les trois heures après midi, lesdits citoyens MOREAU, Chardin, Fleury et Lagrange, s'étant transportés audit lieu, et en vertu de l'arrêté de l'assemblée générale de la Section, ont fait fouiller les terres et ont trouvé au pied du crucifix, à cinq pieds de profondeur, un corps seul, qui a paru avoir été renfermé dans un cercueil de chêne, dont les ossements aussi paraissaient annoncer l'époque indiquée par ledit extrait, et, en pré-

sence desdits commissaires, le corps fut levé de terre et déposé en la cave de la chapelle de Saint-Joseph, dans une caisse de bois de sapin de deux pieds de long, sur un pied et demi de large et un demi-pied de haut, et mis sous la garde du citoyen Fleury. Ledit exposé reconnu conforme à la vérité par lesdits commissaires, et ont signé à l'original.

Pour copie conforme : Fleury, *commissaire civil.*

Administration municipale du troisième arrondissement.

Depuis le travail ordonné par l'assemblée pour la décoration du chef-lieu de la Section (suppression de la cave), lesdites caisses renfermant les ossements de Molière et de La Fontaine ont été déposées, en présence du citoyen Fleury, dans une chambre au-dessus du corps de garde du chef-lieu de la Section.

La minute du présent procès-verbal est entre les mains du citoyen Chéry (rue Saint-Joseph), garde des archives et procès-verbaux et du sceau de ladite Section; lesquelles, après le décès du citoyen Chéry, ont été déposées au Département de la Seine.

Signé : Fleury, *commissaire civil.*

CCLXXXVII

Dépôt chez un notaire des procès-verbaux constatant la translation des restes de Molière et de La Fontaine, de Turenne, de Mabillon et de Montfaucon (21 octobre 1799).

Aujourd'hui est comparu devant les notaires publics patentés au département de la Seine, résidant à Paris, soussignés :

Alexandre Lenoir, administrateur du Muséum des monuments français, demeurant à Paris, audit Muséum, rue des Petits-Augustins, division de l'Unité,

Lequel a requis le citoyen Pottier, l'un des notaires soussignés, de mettre au rang de ses minutes, pour en délivrer des expéditions quand et à qui il appartiendra, trois pièces qui sont :

1° Un procès-verbal fait par ledit Lenoir, en sa qualité susdite, et le citoyen Pierre-Claude Binart, sous-conservateur du Muséum, en date des dix-huit floréal (7 mai), dix-sept thermidor an sept (4 août 1799) et dix-sept vendémiaire an huit (9 octobre 1799), constatant la translation par eux faite, du cimetière de Saint-Joseph, rue Montmartre à Paris, audit Muséum, des cendres de Jean-Baptiste Poquelin de Molière et Jean de La Fontaine.

2° Un autre procès-verbal fait par les mêmes, en date des vingt-quatre prairial (12 juin) et vingt-deux messidor an sept (10 juillet 1799), constatant la translation par eux faite, du Jardin national des Plantes audit Muséum, des cendres de Henry de la Tour d'Auvergne de Turenne.

3° Un autre procès-verbal, en date du trois vendémiaire an huit (25 septembre 1799), fait par les mêmes, constatant la translation, de la ci-devant abbaye Saint-Germain des Prés à Paris audit Muséum, des cendres de Bernard Montfaucon et de Jean Mabillon.

Lesquels procès-verbaux, enregistrés à Paris par Brunet, le vingt-six

vendémiaire an huit (18 octobre 1799), sont demeurés joints à la minute des présentes, après avoir été du comparant certifiés véritables, signés et paraphés en présence des notaires publics patentés au département de la Seine soussignés, pour constater d'une manière authentique les monuments qui renferment ces grands hommes.

Dont acte.

Fait et passé à Paris, en l'étude, le vingt-neuf vendémiaire an huit de la République française une et indivisible (21 octobre 1799), et a signé la minute des présentes, demeurée à Pottier, l'un des notaires soussignés, au bas de laquelle est écrit : Enregistré à Paris, bureau des Thermes, le neuf brumaire an huit de la République (31 octobre 1799). Reçu un franc et dix centimes de subvention. *Signé :* BRUNET.

Suit la teneur de la première annexe :

Le dix-huit floréal an sept de la République française une et indivisible (7 mai 1799).

Nous, Alexandre LENOIR, administrateur du Muséum des monuments français, ci-devant Petits-Augustins, division de l'Unité, et Pierre-Claude Binart, sous-conservateur dudit Musée, chargés par le Ministre de l'Intérieur de l'exécution de l'arrêté du Directoire exécutif du vingt-sept germinal dernier (16 avril), qui ordonne la translation dans le jardin du Muséum confié à nos soins des corps de MOLIÈRE et de LAFONTAINE, et désirant, à cet égard, remplir, autant qu'il est en notre pouvoir, les intentions de l'autorité exécutive, avons appelé amicalement auprès de nous les citoyens Ambroise-Robert Lesieur et Augustin-Jean Lesieur, domiciliés rue de la Colombe, division de la Cité, afin de nous concerter sur les moyens à prendre pour parvenir à notre but.

Ces citoyens, pénétrés, ainsi que nous, du plus profond respect pour la mémoire du fabuliste inimitable et du père de la comédie française, se sont empressés de répondre à notre invitation.

Nous étant réunis, notre premier soin fut d'abord de nous occuper du lieu où reposaient ces cendres vénérables que la tradition et les historiens du temps nous attestaient être dans le cimetière de la chapelle dite de Saint-Joseph, rue Montmartre ; mais, nous étant rappelé que, dès le commencement de la Révolution, le quartier précité avait pris le nom de district de Molière et de La Fontaine, nous présumâmes que l'exhumation des corps de ces deux illustres Français avait eu lieu par les soins des citoyens de ce ci-devant district, attendu les travaux qu'avait nécessités la construction d'un corps de garde sur une grande partie du cimetière.

N'ayant cependant qu'une idée très-confuse sur ces opérations et ignorant même le lieu où pouvaient avoir été déposés les restes de Molière et de La Fontaine, après leur exhumation, nous jugeâmes que l'administration municipale du 3e arrondissement, où se trouve la division de Brutus, nous donnerait, sur cet objet, les plus grands éclaircissements.

Nous résolûmes sur-le-champ de nous rendre à cette administration et

de nous adresser d'abord au commissaire du Directoire exécutif près elle.

Nous étant en conséquence transportés, vers midi, auprès de ce fonctionnaire domicilié au ci-devant local des Petits-Pères, place des Victoires nationales, division du Mail, nous lui demandâmes s'il pouvait nous aider dans l'objet de nos recherches relativement à Molière et à La Fontaine. Il nous parut à sa réponse qu'il avait pleine connaissance du lieu où leurs cendres existaient, et il nous fit aussitôt introduire dans le lieu des séances de l'administration municipale que nous trouvâmes assemblée.

Après avoir remis au président la lettre d'autorisation du Ministre de l'Intérieur et qu'il en eut donné lecture, ce magistrat nous dit que, depuis plus d'un an, l'administration avait le bonheur de posséder dans son enceinte les cendres de ces deux poëtes célèbres, qui leur avaient été remises par les anciens membres du comité civil de la division de Brutus, et, en effet, il nous montra sur une planche à droite de la fenêtre, deux caisses de bois de sapin de même grandeur et dimension; nous nous levâmes aussitôt et nous nous approchâmes de ces caisses que nous prîmes avec empressement dans nos mains, et portâmes sur le poêle qui se trouvait à côté de ce lieu, pour les examiner avec plus de soin. Sur la première, toute couverte de poussière, nous remarquâmes ces mots : *C. de Molière,* et sur l'autre, aussi couverte de poussière : *C. de La Fontaine.*

Les membres de l'administration municipale, après avoir témoigné toute la satisfaction qu'ils ressentaient de voir ces précieuses dépouilles déposées dans un lieu honorable et plus digne de leur renommée, nous montrèrent le désir de contempler ces ossements, ayant cru devoir toujours les garder religieusement sans faire l'ouverture de ces caisses.

Nous nous empressâmes de répondre aux vœux de ces magistrats, et nous fîmes d'abord ouvrir la première portant les mots : *C. Molière.* Nous remarquâmes tous les ossements d'un corps humain entassés, qui nous parurent être ceux d'un homme d'une stature médiocre, faible, cacochyme et de l'âge de cinquante ans. Ouverture faite de la seconde, nous vîmes aussi tous les ossements d'un corps humain, à l'exception de la mâchoire inférieure, de même entassés, qui nous parurent être ceux d'un homme d'une stature avantageuse, et que nous jugeâmes, d'après l'aspect de ces mêmes ossements, être septuagénaire.

Après avoir pendant quelque temps considéré avec attendrissement les augustes débris des deux plus illustres philosophes dont la France ait à s'honorer, nous fîmes refermer les caisses, et le citoyen Lenoir, l'un de nous, en ayant donné un reçu à l'administration municipale, nous voulûmes nous charger nous-mêmes de ce fardeau respectable, et nous le portâmes alternativement jusqu'au Muséum des Monuments français, où nous le déposâmes, vers les trois heures après midi, dans le cabinet de l'administrateur, en attendant que les deux sarcophages qu'on leur prépare soient terminés.

De tout ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé, lesdits jour et an. Signé : Lenoir, Binart, A. R. Lesieur et Le Sieur

Et, le dix-sept thermidor an sept de la République (4 août 1799), sur les onze heures du matin :

Nous, administrateur et sous-conservateur susdits et soussignés, ayant fait préparer le sarcophage qui doit renfermer les restes de La Fontaine, [après] y avoir fait pratiquer une concavité d'environ un mètre et demi, avons d'abord retiré ces vénérables dépouilles de la caisse en bois de sapin où elles avaient été déposées, pour les placer dans un cercueil de bois de chêne que nous avons fait construire à cet effet, et dans l'intérieur duquel nous fîmes placer une inscription gravée sur une plaque de cuivre pour constater le fait [1].

Ayant fait ensuite couvrir et sceller ledit cercueil, nous le fîmes à l'instant transporter au lieu où était érigé le monument par lesdits citoyens Le Sieur, dénommés au procès-verbal precédent, qui nous avaient témoigné le désir de se charger de cet honorable fardeau, où nous, susdits administrateurs et citoyens Lesieur, le remîmes entre les mains des citoyens Sauvé frères, employés audit Musée des Monuments français, qui le placèrent en notre présence dans ledit monument auprès duquel nous trouvâmes le citoyen Jean-Baptiste-Maximilien Delafontaine, fondeur, administrateur municipal du 4e arrondissement de Paris, y demeurant rue de la Monnaye, lequel, pour témoignage du respect qu'il porte à la mémoire du dit Jean de La Fontaine, son parent, s'est engagé et a offert au Musée national des Monuments français de faire placer à ses frais les inscriptions qui doivent être posées sur le sarcophage et qui seront jetées en lettres de bronze, ce que nous, administrateurs, avons accepté avec reconnaissance pour le Musée national; et, de suite, nous avons fait placer et sceller le couronnement qui termine ledit monument par lesdits citoyens Sauvé frères, et auquel assistait aussi Jean Paché, employé audit Musée.

De tout ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal, lesdits jour et an que dessus, pour constater l'exécution de l'arrêté du Directoire et laisser un monument de notre vénération pour la mémoire de La Fontaine. Signé : Lenoir, Binart, Le Sieur, A. R. Lesieur, Delafontaine, Paché et Sauvé.

Et le dix-sept vendémiaire an huit de la République française une et indivisible (9 octobre 1799) sur les midi :

Nous, susdits conservateur et sous-conservateur, nous étant transportés au lieu où, conformément à l'arrêté du Directoire exécutif précité, nous avions ordonné d'élever un tombeau à Jean-Baptiste Poquelin Molière, les citoyens Sauvé frères, susnommés, nous dirent que le monument était prêt à recevoir le corps dudit Molière au moyen d'une concavité que nous avions ordonné de pratiquer dans l'intérieur.

En conséquence, sur cet avis, étant retournés en notre logis, nous retirâmes,

[1] Il y avait d'abord une plaque de cuivre contenant ce qui suit : « Les restes de Jean de La Fontaine, mort en 1695, ont été enlevés du cimetière de Saint-Joseph par ordre du Directoire exécutif et par les soins d'Alexandre Lenoir, fondateur et conservateur du Musée des monuments français, qui les a déposés dans ce monument religieux qu'il a érigé à la Reconnaissance et fait exécuter sur ses dessins. L'an VII de la République française. »

ainsi que nous en avions usé pour La Fontaine, les ossements de la caisse en bois de sapin, et les plaçâmes dans un cercueil de bois de chêne de la longueur d'un mètre et demi environ, dans l'intérieur duquel nous fîmes placer une inscription gravée sur une lame de cuivre pour constater le fait[1].

Ayant fait ensuite couvrir et sceller ledit cercueil, les citoyens Ambroise-Robert Le Sieur et Augustin-Jean Le Sieur, déjà nommés aux procès-verbaux, Antoine-François Poret, demeurant rue Thomas-du-Louvre, division des Tuileries, et plusieurs autres citoyens qui assistaient à cette opération par respect pour la mémoire d'un poëte aussi recommandable, pleins du souvenir affligeant de l'injustice de ses contemporains à son égard, nous manifestèrent le désir de porter eux-mêmes ses précieuses dépouilles, et de les placer de leurs mains dans le tombeau, ce que nous leur accordâmes avec satisfaction, et nous nous fîmes même un devoir de les accompagner.

Arrivés au lieu où est érigé le monument, les citoyens dénommés, en notre présence et en celle des citoyens Sauvé frères, placèrent religieusement le cercueil dans la concavité que nous avions à cet effet fait pratiquer. Après quoi, nous ordonnâmes de placer et sceller le chapiteau qui termine le monument.

De tout ce que dessus nous avons dressé le présent, pour constater l'exécution de l'arrêté du Directoire exécutif, laisser à la postérité une preuve de notre vénération pour la mémoire de Molière, dont les cendres avaient à peine pu recevoir les honneurs de la sépulture et dont le nom glorieux avait aussi à peine tenu une place sur les registres publics, par l'ingratitude de ses contemporains. Signé : Lenoir, Binart, Porel, A. R. Lesieur, J. Lesieur, Sauvé l'aîné, Sauvé jeune.

L'an sept de la République française une et indivisible, et le quartidi vingt-quatre prairial (12 juin 1799), Nous, Alexandre Lenoir, administrateur du Musée national des Monuments français, y demeurant, rue des Petits-Augustins, division de l'Unité, et Pierre-Claude Binart, sous-conservateur dudit Musée, chargés par le Ministre de l'Intérieur de l'exécution de l'arrêté du Directoire exécutif du vingt-sept germinal dernier, qui ordonne la translation du corps de Turenne, déposé au Musée national des Plantes et d'histoire naturelle, audit Musée des Monuments français ;

Désirant mettre à exécution ledit arrêté et retirer les restes d'un guerrier recommandable par ses vertus civiques, d'un lieu où ils sont confondus avec des objets de curiosité publique, avons invité et appelé auprès de nous les citoyens Ambroise-Robert Le Sieur et Augustin-Jean Lesieur, frères jumeaux, citoyens de Paris, y demeurant, rue de la Colombe, division de la Cité, qui nous avaient accompagné pour la translation des cendres de

[1] Il y avait d'abord l'inscription suivante gravée sur une plaque de cuivre : « Les restes de Jean-Baptiste Poquelin Molière, mort en 1673, ont été enlevés du cimetière de Saint-Joseph par arrêté du Directoire exécutif, par les soins d'Alexandre Lenoir, fondateur et conservateur du Musée des Monuments français, qui les a déposés dans ce monument religieux qu'il a érigé à la Reconnaissance et fait exécuter sur ses dessins. L'an VII de la République française. »

Molière et de La Fontaine, à l'effet de nous concerter sur les moyens d'effectuer le transport du corps de ce héros, en nous conformant aux intentions du Ministre de l'Intérieur pour qu'il ne soit pas fait ostensiblement.

Les citoyens susdits et soussignés s'étant rendus à notre invitation, nous leur fîmes connaître notre désir de mettre à exécution sans délai ledit arrêté susdaté, et, nous étant concertés sur les moyens de parvenir à ce but, nous convînmes que l'un de nous se rendrait auprès du citoyen Alexandre Berthier, chef de brigade, directeur d'artillerie par intérim de l'Arsenal de Paris, pour l'inviter à nous procurer une voiture couverte, attelée de deux chevaux. En conséquence, l'un de nous s'étant transporté audit Arsenal de Paris, il y trouva le citoyen Berthier, auquel il exposa que [par] l'arrêté du Directoire exécutif précité, ordonnant la translation du corps de Turenne déposé au Jardin national des Plantes audit Musée des Monuments français, il était invité à nous procurer une voiture couverte pour effectuer cette translation; ce que ledit citoyen Berthier accueillit avec empressement, en nous témoignant la satisfaction qu'il éprouvait de pouvoir seconder nos vœux à l'égard d'un guerrier dont il respectait la mémoire.

Ayant choisi lui-même ladite voiture et donné les ordres pour qu'elle soit mise à notre disposition à l'heure que nous jugerions convenable, nous nous retirâmes pour nous rendre audit Musée des Monuments français, où nous étant réunis, nous indiquâmes l'heure de six heures du soir.

En conséquence, sur les six heures du soir, l'un de nous s'étant transporté à l'Arsenal de Paris pour y prendre la voiture mise à notre disposition, se rendit de suite au Jardin des Plantes, où nous trouvâmes le citoyen Lenoir qui nous avait devancés, et qui était accompagné des citoyens Michel-Pierre Sauvé et Pierre-Louis Sauvé, frères, employés audit Musée des Monuments français; et, nous étant encore trouvés réunis, l'un de nous observa que la remise du corps de Turenne ne pouvait nous être faite que préalablement nous n'ayons obtenu l'autorisation du conservatoire du Musée d'histoire naturelle et des Plantes, qui en était dépositaire: qu'en conséquence, il convenait que le citoyen Lenoir, l'un de nous, se rendit auprès de cette administration pour obtenir cette autorisation en vertu des pouvoirs dont il était revêtu. Le citoyen Lenoir s'étant de suite transporté auprès dudit conservatoire, nous attendîmes son retour qui eut lieu sur les huit heures du soir, où il nous rejoignit porteur de l'autorisation nécessaire. Et, nous étant fait donner connaissance du lieu où étaient déposés les restes de Turenne, nous fûmes introduits dans un local, attenant l'amphithéâtre, servant de laboratoire au milieu duquel était posée sur une estrade de bois peint en granit, une caisse en forme de cercueil, aussi de bois peint, vitrée par-dessus, de la longueur de 197 millimètres [1], dans laquelle on nous a déclaré que le corps de Turenne était renfermé. Nous remarquâmes en effet, au travers du vitrage qui couvrait ce cercueil, un corps étendu, enveloppé d'un linceul, lequel avait été déchiré et découvrait la tête jusqu'à l'estomac, ce qui nous ayant porté à le considérer plus atten-

[1] Il faut lire 197 centimètres. — A. de M.

tivement, il nous parut que ce corps avait été embaumé avec soin dans toutes ses parties, ce qui en avait conservé toutes les formes; le crâne avait été coupé et remplacé ou recouvert d'une calotte de bois de la même forme, mais excédant dans sa circonférence toutes les formes du visage. Ces formes ne nous parurent pas tellement altérées que nous ne pûmes reconnaître les traits que le marbre nous a transmis de ce grand homme. Il restait encore des effets du funeste coup qui l'enleva au milieu de ses triomphes et qui lui causa sans doute une violente convulsion dans la figure, ainsi qu'il nous a paru par l'état de la bouche extrêmement ouverte ; et, continuant à considérer ces respectables restes, nous aperçûmes qu'il avait les bras étendus de chaque côté du corps, et les mains croisées sur la région du ventre. Le reste était enveloppé du linceul et offrait les formes ordinaires. Sur le côté du cercueil était attachée une inscription gravée sur une plaque de cuivre qui paraît être celle qui avait été placée sur l'ancien cercueil où ce corps avait été renfermé, sur laquelle nous lûmes ce qui suit :

« Ici est le corps de Sérénissime Prince Henri de la Tour-d'Auvergne, « vicomte de Turenne, Maréchal général des camps et armées du Roi, « Colonel général de la cavalerie légère de France, Gouverneur du haut et « bas Limosin, lequel fut tué d'un coup de canon, le XXVII juillet, l'an « M.D.C. LXXV. »

Après avoir considéré avec respect ces restes d'un guerrier célèbre, le citoyen Lenoir, l'un de nous, ayant fait transporter ledit cercueil dans la voiture que nous avions amenée à cet effet, deux d'entre nous, d'après l'invitation du citoyen Lenoir, accompagnâmes ces vénérables dépouilles audit Musée des Monuments français, où, étant déposées dans une pièce particulière, hors des regards publics, jusqu'à ce que le monument où elles doivent être renfermées fût préparé, nous nous retirâmes.

De tout ce que dessus et pour en conserver la mémoire, nous avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé lesdits jour et an. Signé : Berthier, chef de brigade d'artillerie, Lenoir, Binart, Sauvé aîné, P. Sauvé, A. J. Lesieur, A. R. Lesieur.

Et le vingt-deux messidor de l'an sept de la République (10 juillet 1799), sur les onze heures du matin, nous, administrateur et sous-conservateur susdits et soussignés, ayant fait ériger le monument qui doit renfermer les restes de Turenne et y ayant fait pratiquer à cet effet une concavité de 171 millimètres[1] de longueur, avons fait retirer ledit cercueil du lieu où nous l'avions fait d'abord déposer, duquel nous fîmes enlever le vitrage qui y avait été placé, et dans l'intérieur y fîmes placer cette inscription gravée sur une plaque de cuivre :

« Les restes de Henri de la Tour, vicomte de Turenne, tué d'un coup « de canon, le 27 juillet 1675, à 64 ans, près le village de Salzback, exhumés

[1] Il faut encore remplacer *millimètres* par *centimètres* comme à la page précédente. — A. de M.

« en 1793 de l'abbaye de Saint-Denis où ils avaient été enterrés, ont été « recueillis par les soins d'Alexandre LENOIR, fondateur du Musée des Mo- « numents français, et déposés dans le sarcophage qu'il a fait exécuter sur « ses dessins par arrêté du Directoire exécutif, l'an 7 de la République fran- « çaise une et indivisible. »

Ce qui étant exécuté, nous fîmes à l'instant couvrir ledit cercueil d'une planche de chêne, laquelle étant scellée et l'inscription rapportée au procès-verbal de l'autre part y ayant été replacée, nous, susdits administrateur et sous-conservateur, avons fait transporter ledit cercueil au lieu où était érigé le monument, où, étant arrivés, nous le fîmes en notre présence placer dans le sarcophage par lesdits citoyens Sauvé frères, auquel dépôt assistait ledit citoyen Ambroise-Robert Le Sieur et Jean Paché, ouvrier audit Musée; et aussitôt nous, soussignés, fîmes poser et sceller sur-le-champ le couronnement qui termine le monument.

De tout ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal, lesdits jour et an que dessus, pour constater l'exécution de l'arrêté du Directoire exécutif, et pour laisser un monument de notre vénération pour la mémoire de Turenne. Signé : LENOIR, A. R. Le Sieur, Binart, Paché, Sauvé aîné et P. Sauvé.

L'an huit de la République française, une et indivisible, le troisième jour de vendémiaire (25 septembre 1799), sur les onze heures du matin, nous Alexandre Lenoir, administrateur du Muséum des Monuments français, et Pierre Claude-Binart, sous-conservateur dudit Musée, y demeurant, rue des Petits-Augustins, division de l'Unité, en vertu d'un ordre particulier à nous donné par le Ministre de l'Intérieur, provoqué par le citoyen Treilhard, ex-membre du Directoire exécutif, pour faire rechercher et exhumer les cendres de *Bernard Montfaucon* et de *Jean Mabillon*, Religieux de la ci-devant abbaye Saint-Germain des Prés, illustres l'un et l'autre dans les lettres, le premier par ses savantes recherches sur les monuments de l'antiquité, et particulièrement sur ceux de la monarchie française, et le second par des écrits lumineux, entre autres, celui très-estimé intitulé : *La Diplomatique;*

Désirant remplir avec empressement cette honorable mission et exécuter les ordres du Ministre de l'Intérieur à cet égard, nous avons résolu d'abord de nous assurer du lieu où ces personnes célèbres avaient été inhumées et de consulter à cet effet le citoyen Germain Poirier, ex-Religieux de ladite abbaye, lequel nous fit part qu'un registre en forme de Nécrologe, déposé à la bibliothèque de l'école centrale des Quatre-Nations, contenant la date du décès de chacun des Religieux de cette abbaye et l'indication du lieu où ils étaient inhumés, nous donnerait sur cet objet tous les éclaircissements que nous désirions.

Nous étant, en conséquence, fait donner communication dudit Nécrologe, nous remarquâmes qu'il commençait en l'année 1632 et qu'il finissait en 1792 (v. s.). Nous lûmes, à la date du 27 décembre 1707, que *Jean Mabillon* était décédé ce jour, et qu'il était inhumé dans une chapelle dite Notre-Dame, et,

à celle du 21 décembre 1741, que *Bernard Montfaucon* était décédé ce jour et était inhumé dans la même chapelle.

Munis de tous ces renseignements, nous, susdits administrateur et sous-conservateur, nous transportâmes sur-le-champ à la ci-devant abbaye Saint-Germain des Prés, accompagnés dudit citoyen Poirier qui voulut bien nous guider dans nos recherches, et des citoyens Ambroise-Robert Lesieur et Augustin-Jean Lesieur, citoyens de Paris, y demeurant, rue de la Colombe, division de la Cité, que nous priâmes aussi de nous assister dans notre opération; où étant arrivés, nous fumes introduits dans une chapelle située au nord et à l'extérieur de l'église de Saint-Germain des Prés, servant de magasin de marchandises appartenant au citoyen Ternot, négociant, domicilié place des Victoires-Nationales, locataire de ladite chapelle, auquel nous fîmes part ou à celui qui le représentait, que nous allions, ainsi que nous y étions autorisés, mais avec son agrément, procéder à l'exhumation des corps de *Jean Mabillon* et de *Bernard Montfaucon,* ce qui nous fut à l'instant accordé.

Nous étant mis en devoir d'achever notre opération, le citoyen Poirier nous observa que les différentes sépultures qui se trouvaient dans la chapelle précitée étaient distinguées par compartiments; que les personnes qui y reposaient avaient chacune une inscription, et qu'il nous serait alors facile de trouver celles qui étaient placées sur la sépulture de *Mabillon* et de *Montfaucon.* En effet, nous trouvâmes une inscription gravée sur un marbre blanc placé à terre du côté droit et près du mur de la première croisée, sur laquelle nous lûmes ce qui suit :

Hic Jacet R. P. D. Joannes Mabillon, obiit 27 *decembre* 1707, et ensuite, à gauche, près du mur de la deuxième croisée, une autre inscription aussi gravée sur du marbre blanc, contenant ces mots : *Hic Jacet R. P. D. Bernardin Montfaucon, obiit* 21 *decembre* 1741.

Ces inscriptions nous donnant l'intime conviction que les corps de ces savants illustres reposaient dans ces lieux, nous ordonnâmes d'abord de lever les terres qui couvraient *Montfaucon,* et étant arrivés à la profondeur d'environ 160 millimètres[1] (5 pieds), nous découvrîmes quelques ossements d'un corps humain dans leur état naturel, la tête tournée vers l'orient. Ce corps nous paraît avoir été inhumé avec des vêtements, ainsi que nous nous en sommes convaincus par les débris que nous trouvâmes avec des fragments d'un cercueil de bois de sapin entièrement pourri. Ayant fait retirer soigneusement ces ossements, et les ayant examinés avec attention, nous remarquâmes qu'ils étaient ceux d'un homme plus qu'octogénaire; nous les plaçâmes à l'instant dans une petite caisse de bois de sapin que nous envoyâmes chercher à cet effet.

Procédant de suite à l'exhumation de *Jean Mabillon,* nous fîmes lever les terres qui couvraient ses restes, et étant arrivés à la même profondeur que le précédent, nous découvrîmes, vers le milieu du sol que nous faisions ouvrir,

[1] Il faut toujours lire *centimètres,* 160 millimètres faisant 16 centimètres. — A. de M.

les débris d'un cercueil de bois de sapin et les ossements très-frustes d'un corps humain, qui nous parurent être ceux des pieds, ce qui nous fit remarquer qu'ils étaient tournés vers l'orient, et, continuant de faire relever les terres au moyen d'une excavation que nous fumes obligés de faire pratiquer, nous aperçumes tous les restes des ossements dans leur situation naturelle, mais dans un état tel qu'ils ne présentaient plus que de la poussière.

Les ayant fait retirer avec précaution, nous les examinâmes avec soin et nous reconnûmes qu'ils étaient ceux d'un homme plus que sexagénaire.

Nous fîmes aussitôt mettre également ces précieuses dépouilles dans une autre caisse de bois de sapin, que nous transportâmes sur-le-champ, avec celle qui renfermait les restes de *Montfaucon*, au Musée confié à nos soins, et où nous les déposâmes dans un local attenant notre logis, en attendant que les monuments qui doivent leur être élevés soient exécutés, ce qui étant fait et terminé, nous nous retirâmes.

De tout ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal, lesdits jour et an, pour en conserver la mémoire et pour constater l'exécution des ordres du Ministre de l'Intérieur. Signé : A. J. Lesieur, Binart, A. R. Lesieur, Lenoir et Poirier.

Il est ainsi aux originaux desdits procès-verbaux dûment enregistrés, certifiés véritables, signés et paraphés et déposés pour minute à Pottier, l'un des notaires soussignés, par l'acte dont expédition est des autres parts ; le tout demeuré en la possession dudit Pottier qui a délivré ces présentes ce jourd'hui, vingt-quatre germinal an huit de la République française une et indivisible (14 avril 1800). *Signé :* Boulard, Pottier.

CCLXXXVIII

Notes relatives aux Monuments qui sont entrés au Dépôt des Petits-Augustins pendant le courant des années dites de la Terreur et postérieurement à cette période.

TROISIÈME PARTIE[1].

1795-1799

Du 15 prairial an III (3 juin 1795) au 17 floréal an VII (6 mai 1799).

Les états partiels, dits décadaires, adressés par Lenoir au Comité d'Instruction publique s'arrêtent au 15 prairial an III. Après cette date, les envois du Musée des Petits-Augustins sont consignés seulement dans l'état général que Lenoir a dressé vers 1800 et dont il existe, comme il a été dit, deux exemplaires. Nous donnons le texte de cet état d'après le manuscrit resté entre les mains de M. Albert Lenoir, en le complétant au besoin avec l'exemplaire qui porte aux Archives nationales la cote F^{17}, 24^{a}, et que nous désignons sous le titre de Ms. B.

Le 15 prairial an III (3 juin 1795), reçu d'une salle du Louvre, savoir : 6 bustes en plâtre de nos auteurs modernes, 94 portraits peints à l'huile de nos poëtes modernes, tous mauvaises copies.

Ledit, reçu du même lieu plusieurs fragments et bas-reliefs antiques;

[1] Voy. ci-dessus, p. 100, nº LXXXV.

10 *pierres ornées de bas-reliefs*, formant autels, antiquités celtiques découvertes à Notre-Dame, en 1711; le *médaillon de Caylus*, en marbre blanc, une inscription grecque [1] en forme de balustre. Deux autres inscriptions grecques. Plusieurs bustes en plâtre de nos poëtes.

Le 18 (6 juin 1795), du même lieu, 6 gaînes en bois; un *Globe* de Coronelli, plusieurs cadres démontés; un *portrait du cardinal de Richelieu*, en pied, mauvaise copie; deux autres mauvais portraits, également en pied.

Le 19 dudit (7 juin), du même lieu: 9 tableaux, dont plusieurs par Coypel, sont allégoriques [2]; une petite *statue en plâtre de Corneille*, esquisse de celle de Caffiéri.

Le 19 (7 juin), j'ai remis au Président de la Commission l'état des objets entrés et sortis du Dépôt du 21 ventôse au 15 prairial.

Le 22 (10 juin), reçu de l'*Enfant-Jésus*, du citoyen Nadrau, quatre tableaux, dont un de Frère André [3]; les autres sont des copies.

Le 25 (13 juin), reçu de la même salle du Louvre deux tableaux allégoriques de Coypel [4], mauvais tableaux.

Le 26 (14 juin), reçu de la *chapelle Sainte-Anne* deux petites tranches de marbre de Languedoc.

Le 1er messidor (19 juin), reçu du citoyen Scellier une table de brèche violette, faite avec des débris venant de *Saint-Sulpice*. Elle a été de suite remise à la Bibliothèque des Quatre-Nations.

Le 9 (27 juin), je réitère auprès du Comité d'Instruction la demande que je lui avais faite pour l'établissement, dans le jardin, d'un hangar pour y déposer les marbres.

Le 11 (29 juin), j'adresse au Comité l'état des objets entrés et sortis du Dépôt depuis le 15 prairial jusqu'au 1er messidor (3-19 juin).

Ledit, je demande au même Comité une autorisation pour restaurer le *tombeau de François Ier*, motivée sur ce que les monuments se détruisent lorsqu'ils restent longtemps démontés.

Le 14 (2 juillet), j'ai reçu du citoyen Sturler, de *Saint-Sulpice*, deux rochers, sculptés en marbre blanc, venant des bénitiers.

Le 15 (3 juillet), j'adresse à la Commission exécutive un nouveau projet d'organisation sur le Dépôt.

Le 24 (12 juillet), j'ai remis au citoyen Scellier les marbres noirs nécessaires à l'ajustement de deux inscriptions grecques.

Le 25 (13 juillet), reçu des *Jacobins*, rue Saint-Honoré, un *buste* mutilé *du Maréchal de Créqui*; plus un *bas-relief en bronze, représentant une Bataille*, venant du même monument.

[1] « En marbre. » (Ms. B.)

[2] « *Apollon*, peint par Coypel; *Portrait en pied du Chancelier Le Tellier*, médiocre copie; *Tableau allégorique*, par Coypel; deux tableaux, idem; *Tableau allégorique*, copie d'après Rigaud; trois autres *portraits* en pied, copies d'après Duplessis. » (Ms. B.)

[3] « *Jésus au milieu des Docteurs*, par frère André; une *Nativité*, copie d'après Guide; la *Visitation*, copie d'après Piombo; un *Christ* et son pied de bois. » (Ms. B.)

[4] « Peints par Antoine Coypel. » (Ms. B.)

Le 28 (16 juillet), remis à l'administration du Musée du Louvre une *grande table,* marbre blanc, de la *chapelle Beaujon.*

Le 29 (17 juillet), remis à la même administration une seconde table, venant de la *chapelle de Beaujon.*

Le 30 (18 juillet), des *Jacobins Saint-Honoré,* reçu un buste en marbre représentant MIGNARD, par DESJARDINS; plus, deux enfants, aussi en marbre [1], venant du tombeau de MIGNARD. J'observe que la figure du *Temps* [2] a été fondue ; elle était en plomb. Tous ces objets ont été remis par les membres du Comité révolutionnaire de la Butte des Moulins.

Le 31 [3], reçu du même lieu et des mêmes commissaires la *statue à genoux de madame de Feuquières,* fille de MIGNARD, sculptée par LEMOINE ; plus un socle en brèche grise avec inscription, du même monument.

Le 2 fructidor (19 août), remis à l'Administration de la Savonnerie de Chaillot deux tableaux de chasse, par BACHELIER, venant du château de Choisy [4].

Le 5 (22 août), j'annonce au Comité d'Instruction publique que je vais faire imprimer mon ouvrage sur les vitraux et sur les monuments du Musée.

Le 8 (25 août), remis au citoyen Scellier deux socles de brèche verte et un bloc de jaune de Sienne pour faire des socles et bases, etc., pour la Bibliothèque des Quatre-Nations, où ils sont maintenant.

Le 9 (26 août), remis au citoyen Favet, serrurier, 260 livres pesant de fer pour les travaux courants du Dépôt.

Le 12 (29 août), remis au citoyen Scellier deux colonnes de vert-poreau, provenant de *Saint-Sulpice,* pour être travaillées; plus, un petit bloc de marbre portor, pour faire les frontons de deux inscriptions grecques.

Le 18 (4 septembre), conformément à l'arrêté de la Commission exécutive, j'ai remis à la Bibliothèque Mazarine un *buste* en marbre blanc *du Cardinal de Richelieu,* du *Chapitre Notre-Dame;* plus trois gaines en bois.

Le 19 (5 septembre), reçu du citoyen Scellier un bas-relief en marbre blanc, représentant la *Bataille d'Ivry,* par FRANCHEVILLE ; plus, quatre petits bas-reliefs en marbre, représentant des petits *Génies soutenant des H,* venant de *Fontainebleau.*

Ledit, reçu du citoyen Scellier des pilastres et plusieurs morceaux du *tombeau de Henri II,* de *Saint-Denis.*

Le 20 (6 septembre), remis à l'administration de la Bibliothèque Mazarine six *bustes* en bronze, venant de *Saint-Germain des Prés;* plus quatre gaînes en bois.

Ledit, remis à l'administration du Musée du Louvre une grande quantité de bordures dorées.

Le 22 (8 septembre), reçu du citoyen Scellier la *statue* en marbre et couchée *de Louis Hutin,* de *Saint-Denis.*

[1] « Par LEMOINE. » (Ms. B.)
[2] « Et une draperie qu'il levait. » (Ms. B.)
[3] Faut-il lire le 1er thermidor?
[4] « Représentant la *Chasse aux lions* et une *Chasse à l'ours.* » (Ms. B.)

Le 23 (9 septembre), reçu du même Scellier la *statue* couchée et en marbre *de Philippe V;* plus des chapiteaux et des pilastres en marbre du *tombeau de Henri II*, de *Saint-Denis.*

Le 24 (10 septembre), j'annonce au Comité d'Instruction que j'ai déposé les restes de Descartes dans le tombeau de porphyre antique qui avait servi de cénotaphe à Caylus dans l'église de *Saint-Germain-l'Auxerrois.*

Le 27 (13 septembre)[1], reçu de l'administration du Musée du Louvre quatre grands tableaux de *Notre-Dame*, qu'elle a renvoyés[2].

Le 28 (14 septembre), j'ai remis à l'administration du Musée du Louvre deux tables de brocatelle d'Espagne et deux tables de marbre de Sicile, faites avec des débris venant de *Saint-Sulpice.*

Le 29 (15 septembre), remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations neuf *bustes* en bronze, venant de *Saint-Germain des Prés.*

Le 2 complémentaire (18 septembre), remis au Citoyen Laurent, commissaire de la Section du Contrat Social, un grand morceau de marbre blanc pour faire l'inscription d'un nommé Chaudot[3].

Ledit jour, remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations six *bustes* en bronze, de *Saint-Germain des Prés.*

AN IV.

Le 3 vendémiaire (25 septembre 1795), remis à l'administration du Musée du Louvre deux grandes *cuves* en granit vert des Vosges et leurs pieds de même matière, venant de *Notre-Dame.*

Le 4 (26 septembre), remis à la même administration quatre colonnes de vert de mer, de 8 pieds 11 pouces, garnies de chapiteaux ornés de flammes, et bases en bronze doré, venant des *Carmélites*, rue Saint-Jacques.

Le 5 (27 septembre), remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations un *buste de Piron*, en terre, par Caffiery.

Le 6 (28 septembre), j'adresse au Comité d'instruction le premier exemplaire imprimé de ma *Notice sur les Monuments du Dépôt*[4].

Ledit jour, remis à l'administration du Musée du Louvre quatre colonnes de 8 pieds de haut, en brocatelle d'Espagne, avec bases et chapiteaux en bois doré, venant des *Mathurins.*

Ledit jour, remis à la même administration quatre colonnes en granit rose

[1] « Le 25, reçu de *Saint-Denis*, du citoyen Scellier, deux voitures chargées de marbre, provenant du *tombeau de Henri II.* » (Ms. B.)

[2] « *Saint Pierre aux pieds de Jésus*, par Sourlay; *Saint André devant la croix*, par Blanchard; le *Mariage de saint Joseph*, par Champagne, et la *Mort de Sénèque* (*sic*), par Barthélemy. » (Ms. B.)

[3] Notaire envoyé à l'échafaud par le Tribunal révolutionnaire. Voyez à son sujet la pièce CLXXXIX.

[4] C'était le deuxième catalogue du Musée des Petits-Augustins. Il a pour titre : *Notice historique des Monuments des arts réunis au Dépôt national*, rue des Petits-Augustins, suivi d'un *Traité de la peinture sur verre*, par Alexandre Lenoir, conservateur audit Dépôt. A Paris, chez Cressac, imprimeur-libraire, rue Honoré, vis-à-vis les ci-devant Jacobins, n° 68, l'an IV de la République. — In-8, 42 pages. — Voir ci-dessus p. 326. — J. G.

avec bases et chapiteaux en marbre blanc, de *Saint-Eustache* [1] ; plus, un gros fût de colonne en brocatelle d'Espagne, avec son tore en cuivre doré, et un socle griotte d'Italie, venant de *Saint-Germain-l'Auxerrois*.

Le 7 (29 septembre), remis à la même administration deux moyennes colonnes en marbre noir [2], de l'*Ave-Maria*.

Le 13 (5 octobre), reçu du citoyen Leterrier, marbrier, une quantité de petites figures antiques en marbre, toutes cassées et mutilées.

Ledit jour, remis au citoyen Scellier deux tronçons de marbre africain, pour faire deux socles, venant de *Saint-Sulpice*.

Le 15 (7 octobre), remis au même un petit bloc de jaune de Sienne, provenant de *Saint-Sulpice*, pour faire les bases et chapiteaux des deux colonnes poireau que j'ai envoyées depuis au Jardin des Plantes; plus, vingt-quatre morceaux de bleu turquin, vert de mer, campan rouge et vert, etc., pour faire des piédouches aux bustes de la Bibliothèque Mazarine.

Le 17 (9 octobre), de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Scellier une *statue*, couchée et en marbre, *de Philippe VI, dit de Valois*.

Ledit, remis au citoyen Lobier 188 livres de vieux plomb pour le service du Dépôt.

Le 18 (10 octobre), remis à l'administration du Musée du Louvre deux cippes de brèche violette avec bases et socles, de la *chapelle Beaujon*.

Le 19 (11 octobre), de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Scellier deux voitures des débris du *tombeau de Henri II;* plus, la *statue couchée du roi Jean*.

Le 20 (12 octobre), remis à la Bibliothèque Mazarine une grande tombe de marbre noir avec quatre boutons en cuivre doré, de *Saint-Sulpice*.

Le 24 (16 octobre), de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Scellier la *statue* couchée, en pierre, *de Hugues Capet*.

Le 29 dudit (21 octobre), je présente au Comité d'Instruction publique de la Convention un projet d'établissement à Paris d'un Musée historique de Monuments français. Je suis introduit au Comité par le Représentant Paganel. Je fais lecture de mon mémoire, et le Comité arrête, en forme de loi, qu'il y aura, à Paris, un *Musée national de Monuments français*.

Ledit jour, de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Scellier huit colonnes de vert de mer avec bases et chapiteaux en cuivre; deux prie-Dieu en marbre, du *tombeau de Louis XII* [3]; la *statue* en marbre et couchée *de Jeanne de Navarre* [4] et la *statue*, en pierre et couchée, *de Henri Ier*.

Le 7 brumaire (29 octobre), de *Saint-Denis*, reçu une statue de femme couchée à laquelle la tête manque; remis à Scellier du marbre [5].

Le 12 (3 novembre), de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Scellier plusieurs

[1] « Les socles des susdites colonnes sont de marbre portor. » (Ms. B.)

[2] « Avec bases et chapiteaux en cuivre ». (Ms. B.)

[3] « La *statue* en marbre et couchée de *Constance de Castille*, seconde femme de Louis VII. » (Ms. B.)

[4] « Fille de Louis le Hutin. » (Ms. B.)

[5] « Pour faire des piédouches aux bustes donnés à la Bibliothèque des Quatre-Nations. » (Ms. B.)

marbres de couleur, du *tombeau de Henri II*. Plus une statue mutilée, représentant *saint Benoît*.

Ledit, remis au citoyen Scellier deux morceaux de marbre blanc, pour la restauration des grandes inscriptions grecques.

Le 14 (5 novembre), de *Saint-Denis*, une petite colonne en campan rouge; plus, la couverture, en pierre rouge de Bourgogne, du *tombeau du Lépreux;* une statue mutilée et sans tête; plus, trois morceaux d'albâtre, fragments de la *statue de Charles VII*.

Le 5 frimaire (26 novembre), remis au citoyen Favet, serrurier, 200 livres pesant [1] de vieux fer pour le service du Dépôt.

Le 12 dudit (3 décembre), remis au citoyen Hulot deux vieilles tapisseries [2] pour transporter un globe de cuivre aux Quatre-Nations.

Le 18 (9 décembre), remis au citoyen Delaplanche plusieurs débris de marbre grand antique, pour en faire une table; plus, au citoyen Scellier six morceaux de marbre de différentes espèces pour entrer dans les frais de la restauration des inscriptions grecques.

Le 21 (12 décembre), remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations plusieurs panneaux de la grille du chœur de *Saint-Germain-l'Auxerrois*.

Le 3 nivôse (24 décembre), remis au Dépôt des Capucins Saint-Honoré 375 volumes de différentes grandeurs, plain-chant, gravures, etc.; plusieurs manuscrits avec vignettes, etc.

Le 7 (28 décembre), reçu du citoyen Delaplanche trois socles de jaune antique faits avec des débris de *Saint-Sulpice*, qui ont été remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations.

Ledit, remis au citoyen Favet douze grosses barres de fer pour la restauration de l'escalier des Quatre-Nations.

Les 12, 19, 20 (2, 9, 10 janvier 1796), remis au citoyen Scellier, pour la Bibliothèque des Quatre-Nations, 500 carreaux de marbre noir et blanc; deux panneaux de marbre sarancolin; plus, deux grandes bandes de cuivre jaune de la grille de *Saint-Germain*.

Le 24 (14 janvier), un serment est exigé des employés du Dépôt.

Le 26 (16 janvier), remis pour la Bibliothèque des Quatre-Nations 89 carreaux de marbre noir et blanc.

Le 27 (17 janvier), reçu du citoyen Nadrau, du *Cardinal Le Moine*, quatre petits tableaux [3], copies faites d'après des peintres flamands.

Ledit, reçu du citoyen Scellier plusieurs fragments de marbre, venant du *tombeau de Lulli*, des *Petits-Pères*.

Le 28 (18 janvier), remis au citoyen Delaplanche une plaque de porphyre, venant de *Saint-Sulpice*, pour en faire une table pour la Bibliothèque des Quatre-Nations. Ce morceau a été incrusté dans une tranche de vert de mer, venant de *Saint-Sulpice*.

[1] « 229 livres. » (Ms. B.)
[2] « Fleurdelysées. » (Ms. B.)
[3] « Représentant les *Quatre Évangélistes*. » (Ms. B.)

Ledit jour, remis au même un morceau de marbre Sicile, venant de *Saint-Sulpice,* pour faire une table au Ministre Benezech.

Le 21 pluviôse (10 février), remis à l'administration des Monnaies les objets d'or, d'argent, châsses, reliquaires, qui avaient été déposés au Dépôt; le tout conformément aux ordres des Ministres des Finances et de l'Intérieur, et dont il a été dressé procès-verbal de remise [1].

Le 25 pluviôse an IV (14 février), remis à l'administration de la Bibliothèque Mazarine une *statue* en marbre grec *de Germanicus,* venant du *Jardin de Richelieu.*

Le 26 dudit (15 février), reçu de l'*Enfant-Jésus,* du commissaire de la Section, neuf tableaux très-mauvais, sans autre désignation [2].

Ledit jour, remis au citoyen Scellier quatre grands morceaux de marbre blanc pour le service de la Bibliothèque des Quatre-Nations.

Le 27 (16 février), reçu de l'*Enfant-Jésus,* du même commissaire, quatre tableaux médiocres comme ci-dessus [3].

Le 4 ventôse (23 février), reçu de l'*Enfant-Jésus,* du même, trois tombes, dont deux en marbre et une en pierre; une des deux est fracturée.

Le 6 (25 février), reçu du même lieu et du même individu un tableau de Coypel, représentant un *Ecce Homo.*

Ledit jour, reçu de *Saint-Nicolas du Chardonnet* un tableau représentant *Saint Charles Borromée,* par Charles Le Brun.

Ledit jour, du *Collége de Navarre,* reçu deux tableaux, dont un de Brenet et l'autre de Lagrenée [4]. Plus, de *Saint-Nicolas,* deux tableaux [5].

Ledit jour, de l'*Enfant-Jésus,* reçu un tableau par J. B. Corneille, représentant *Jésus bénissant des enfants.*

Le 8 (27 février), de l'*Enfant-Jésus,* reçu de Scellier la *statue* à genoux *du Cardinal de Bérulle et son prie-Dieu* [6]; plus, deux morceaux de marbre noir.

Ledit, l'administration du Louvre envoie au Dépôt une copie de *Sainte Pétronille*, d'après Dominiquin, faite par le citoyen Girault [7].

Ledit, de *Saint-Nicolas du Chardonnet,* reçu du citoyen Scellier la *statue* en marbre à mi-corps *de la mère Charles Le Brun.*

Ledit, remis au citoyen Scellier plusieurs morceaux de marbre pour les travaux de l'escalier des Quatre-Nations.

[1] Voyez ci-dessus, p. 300 et 302. — J. G.

[2] « La *Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras*, la *Sainte Famille en Égypte*, la *Résurrection*, le *Portrait du Cardinal de Bérulle*, une *Sainte Famille*, autre *Sainte Famille*, la *Vierge tenant l'Enfant Jésus*, *Tête de saint Jean*, *Tête de saint Joseph*, une *Sainte Famille*, autre *Sainte Famille.* » (Ms. B.)

[3] « L'*Annonciation de la Vierge*, une *Fuite en Égypte*, *Jésus parmi les Docteurs*, la *Visitation de la Vierge.* » (Ms. B.).

[4] « Représentant une *Allégorie.* » (Ms. B.)

[5] « Une *Nativité* et le *Sommeil de saint Pierre*, par Hallé père; le *Supplice de saint Jacques.* » (Ms. B.)

[6] « Orné d'un bas-relief par Sarrazin. » (Ms. B.).

[7] Le nom d'Antoine Giroust doit être substitué à celui de Girault. Lagrenée écrit de Rome le 26 juin 1782 : « Le sieur Giroust a fini sa copie d'après la *Sainte Pétronille*, etc., du Guerchin. » Voy. Lecoy de la Marche : *L'Académie de France à Rome.* — P. M.

Le 10 (29 février), remis au citoyen Delaplanche un fort morceau de brocatelle d'Espagne pour faire un socle au Ministre Benezech.

Le 11 (1[er] mars), j'annonce à la Direction de l'Instruction publique la prochaine démolition de l'*église des Jacobins,* rue Saint-Jacques, et je la préviens qu'il est nécessaire d'en retirer les *tombeaux de la famille de saint Louis,* qui s'y trouvent; déjà plusieurs sont brisés.

Le 12 dudit (2 mars) remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations une table grand antique et un fort socle en albâtre, fait avec des débris de *Saint-Sulpice.*

Le 19 dudit (9 mars), de *Saint-Nicolas du Chardonnet,* reçu du citoyen Scellier un Ange en plâtre du *tombeau de la mère de Le Brun;* plus, le *buste* en marbre de Charles Lebrun et un bas-relief, en bronze découpé, représentant *saint Charles guérissant des pestiférés,* par Girardon.

Ledit, remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations plusieurs parties de la grille de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le 22 dudit (12 mars), reçu du citoyen Scellier les *statues* en pierre de *saint Louis* et de *Marguerite,* sa femme, venant des *Quinze-Vingts* [1].

Ledit, reçu du même, de la *salle des Antiques,* une statue en marbre représentant *Iris*, par Adam (Sigisbert).

Ledit, reçu du même, de *Saint-Nicolas du Chardonnet,* deux statues en marbre, bas-reliefs, venant du *tombeau de Lebrun.*

Le 25 (15 mars), reçu du même, de la *salle des Antiques,* une statue de la *Religion*, par Bouchardon, et une statue en pied de *Louis XV,* de Lemoine.

Le 26 (16 mars), de *Saint-Nicolas du Chardonnet,* reçu du citoyen Scellier le buste en marbre de *Jérôme Bignon,* par Anguier.

Le 28 (18 mars), du même lieu, par le même, reçu deux *statues* allégoriques en pierre [2], du *tombeau de Bignon,* par Anguier.

Le 30 (20 mars), remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations un second socle d'albâtre, fait par Delaplanche avec un fragment de *Saint-Sulpice.*

Le 1[er] germinal (21 mars), de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Scellier trois *figures gothiques* très-mutilées.

Le 2 (22 mars), j'ai remis au Conservatoire du Musée du Louvre une forte tranche de marbre noir, pour le service des restaurations [3].

Le 5 (25 mars), de *Saint-Denis,* reçu du citoyen Scellier sept *statues* en pierre de liais, représentant *des Rois de France de la première et de la deuxième race.*

Ledit jour, de *Saint-Nicolas du Chardonnet,* reçu du même le *cénotaphe* et ses débris très-mutilés *du tombeau de la mère de Le Brun.*

Le 6 (26 mars), reçu de la *salle des Antiques* plusieurs *bustes* en marbre et plusieurs *débris de petites statues.*

[1] « Qui avaient été déposés dans la salle des Antiques, au Louvre. » (Ms. B.)

[2] « Représentant la *Justice* et la *Prudence.* » (Ms. B.)

[3] « Ledit, remis au citoyen Scellier plusieurs morceaux de marbre blanc pour la façon de la porte de la Bibliothèque des Quatre-Nations. » (Ms. B.)

Le 7 (27 mars), de *Saint-Denis,* reçu du citoyen Scellier six *figures,* en pierre de liais, des *Rois de France* des premières dynasties.

Ledit, de la salle des Antiques, reçu du citoyen Scellier un buste en bronze à mi-corps avec des bras, de *François Ier,* par JEAN COUSIN; plus, trois petites figures en marbre, très-mutilées; un buste en plâtre et deux en marbre blanc.

Le 9 (29 mars), de la salle des Antiques, reçu du citoyen Scellier les *bustes* en marbre *de Maurice de Saxe*[1], *de Mazarin*[2] et *d'Harcourt.*

Ledit, reçu de la *plate-forme des Invalides,* du citoyen Boucault, une statue en marbre de *Sainte Monique,* par DHUEZ et la *Sainte Vierge*[3].

Ledit, de la *salle des Antiques,* reçu du citoyen Scellier plusieurs *bustes* en marbre, savoir: *Mansard, Michel Le Tellier, Édouard Colbert,* plus un plâtre de *Louis XIV.* Tous ces bustes sont de forme colossale.

Ledit jour, de *Saint-Denis*, reçu les débris d'une *grille gothique* en fer. Les autres grilles ont été déposées aux Quatre-Nations pour le service de la Bibliothèque; elles ont été transportées par le citoyen Louis François.

Le 9 (29 mars), de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Scellier deux tombes en pierre de liais, avec bas-reliefs, des *Enfants de saint Louis*[4]; plus, un devant de tombeau en marbre grec avec inscription; un fût de colonne et une *figure* mutilée de *Tanneguy du Châtel.*

Le 12 (1er avril), de *Saint-Nicolas du Chardonnet,* reçu du citoyen Scellier un bas-relief en pierre représentant *Saint Jérôme,* par GIRARDON[5].

Ledit, de la *salle des Antiques,* reçu du citoyen Scellier un *buste*[6] *de Louis XV,* un *buste de Colbert* et un *de Louis XVI*[7].

Le 13 (2 avril), de *Saint-Denis,* reçu du citoyen Scellier huit morceaux de pierre de liais, venant du *tombeau des enfants de saint Louis*[8].

Le 14 (3 avril), reçu de la *commune de Sceaux* trois tableaux, tous copies, sans autre désignation[9].

Le 15 (4 avril), de la *salle des Antiques,* reçu du citoyen Scellier deux petits *bas-reliefs étrusques;* la statue de *David,* par FRANCHEVILLE; une copie très-mutilée de la *Diane antique* et quelques débris de statues.

Le 16 (5 avril), remis à la Bibliothèque Mazarine une *inscription phénicienne* en forme de balustre[10], provenant du *Louvre.*

Ledit, reçu de la *salle des Antiques* un *vase marbre jaune antique,* mutilé et cassé en morceaux; plus, deux troncs de statues.

1 « Par PIGALLE. » (Ms. B.)

2 « Par COYZEVOX. » (Ms. B.)

3 Le manuscrit B. porte: « Une statue en marbre de *Sainte Monique,* par MONNOT, et une *Vierge,* par DHUEZ. »

4 « De l'abbaye de Royaumont. » (Ms. B.)

5 « Venant de la *chapelle de Bignon;* plus un morceau de marbre du *tombeau de Le Brun.* » (Ms. B.)

6 « En marbre. » (Ms. B.)

7 « En terre cuite. » (Ms. B.)

8 « Qui étaient à Royaumont. » (Ms. B.)

9 « Un *Ecce homo,* attribué à JOUVENET; un *Christ* peint dans l'école de LE BRUN; *Saint Jérôme* dans la manière de SCHUT. » (Ms. B.)

10 « Et en marbre, posée sur un socle aussi de marbre. » (Ms. B.)

Ledit, des *Petits-Pères,* reçu du citoyen Scellier un *buste* en bronze, *de Lulli;* plus *deux Enfants*[1], du même monument.

Le 17 (6 avril), de la *salle des Antiques,* reçu du citoyen Scellier deux *bustes colossaux d'Empereurs romains;* plus deux *soldats*[2], par GERMAIN PILON.

Le 19 (8 avril), reçu du même lieu une statue antique représentant *Minerve,* marbre blanc; une étude anatomique marbre[3]; deux morceaux de marbre.

Ledit, des *Petits-Pères,* reçu du citoyen Scellier deux *figures de femmes,* bas-reliefs[4], venant du *tombeau de Lulli.*

Le 20 (9 avril), de la *salle des Antiques,* du citoyen Scellier, une *statue de Henri IV,* par FRANCHEVILLE; deux bustes colossaux en marbre, représentant des *Empereurs.*

Ledit, reçu de l'*Esplanade des Invalides,* du citoyen Boucault, une statue en marbre représentant *Saint Jérôme,* par ADAM; deux débris de consoles.

Le 22 (11 avril), des *Petits-Pères,* reçu deux colonnes de marbre Languedoc et des débris de marbre, du *tombeau de Lulli.*

Ledit jour, de la *salle des Antiques,* du citoyen Scellier, quatre bustes colossaux en marbre, représentant des *Empereurs.*

Ledit jour, du même lieu, du citoyen Scellier, un buste colossal d'*Empereur;* un chambranle de cheminée et les débris d'une statue en marbre gris[5]; plus, d'un autre voyage, quatre bustes colossaux d'*Empereurs romains* et un fort chapiteau en marbre d'ordre corinthien.

Ledit jour, reçu de la *commune de Sceaux* une statue en pied mutilée, représentant *Louis XIV;* une statue colossale représentant *Jésus à la colonne,* copie d'après MICHEL ANGE, par SLODTZ.

Le 24 (13 avril), de la *salle des Antiques,* reçu du citoyen Scellier une statue représentant un *Consul,* copie de l'antique; un bas-relief représentant une *Pleureuse,* par VASSÉ[6]; un groupe, marbre blanc, représentant *la France éplorée aux pieds de Louis XV,* sculpté par FALCONET.

Le 25 (14 avril), de *Saint-Denis,* du citoyen Louis François, deux statues colossales, représentant la *Valeur* et l'*Abondance*[7], du tombeau de Turenne.

Le 27 (16 avril), remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations un fort fût de colonne, marbre cipolin, venant de Saint-Sulpice; plus, une statue en marbre, venant du *Jardin de Richelieu,* représentant *Auguste jeune.*

Le 28 (17 avril), de la *commune de Sceaux,* reçu du citoyen Louis François deux *figures à genoux* et plusieurs fragments de marbre. Les deux statues étaient originairement à *Charenton.*

[1] « Formant bas-relief. » (Ms. B.)

[2] « Figures en marbre. » (Ms. B.) Ces deux soldats sont aujourd'hui au Louvre. L'attribution de ces deux figures à G. PILON est des plus hypothétiques. — J. G.

[3] « Attribuée à PILON. » (Ms. B.)

[4] « Sculptées en marbre par COTTON. » (Ms. B.)

[5] « Qui a dû représenter un *Religieux.* » (Ms. B.)

[6] « Projeté pour le tombeau de CAYLUS. » (Ms. B.)

[7] « Par TUBY. » (Ms. B.)

Le 29 (18 avril), remis au représentant Camus une table en marbre de brèche violette, de six pieds, et une petite statue de *Corneille,* en plâtre.

Le 30 (19 avril), remis au ministère des Finances un *buste* en plâtre *de Colbert,* un *buste de Racine,* venant de la *salle des Antiques.*

Le 1er floréal (20 avril), des *Jacobins,* rue Saint-Jacques, reçu du citoyen Scellier six figures en marbre et couchées [1], représentant des *enfants de saint Louis.*

Le 5 (24 avril), remis au citoyen Scellier plusieurs morceaux de marbre noir pour faire les socles du tombeau de porphyre[2].

Le 7 dudit (26 avril), j'ai formé l'échange avec le citoyen Scellier d'un *aigle colossal* en bleu turquin venant du *tombeau de Boullenois* qui était aux *Grands-Carmes,* et qu'il avait acheté. Il en a reçu la valeur en débris de marbre.

Le 9 (28 avril), de l'*Esplanade des Invalides,* reçu du citoyen *Boucault* une figure en marbre de *sainte Thérèse* et une de *saint Grégoire.*

Le 13 (2 mai), de la *commune de Sceaux,* reçu du citoyen Delaplanche un *Amour*[3] sculpté en marbre et son piédestal orné de guirlandes de fleurs, sculpté par TASSAERT; plus, un vase marbre blanc orné d'un bas-relief et un piédestal en marbre, garni d'un marbre rouge.

Le 18 dudit (7 mai), j'ai remis à l'administration du dépôt des machines deux forts *globes de Coronelli,* montés en bois.

Ledit jour, des *Jacobins,* rue Saint-Jacques, reçu du citoyen Scellier deux tombes en marbre noir; plusieurs autres tombes en marbre noir; plus, une figure couchée [4]; la statue debout de *Béatrice de Bourbon,* en pierre ; plus, le socle qui la porte avec son inscription.

Le 22 (11 mai), remis au ministre des Finances Ramel un *buste* en marbre *de Colbert,* venant de la *salle des Antiques.*

Le 7 prairial (26 mai), reçu du Dépôt de Nesle une figure colossale en marbre représentant *Melpomène appuyée sur le buste de Crébillon,* sculpté par DUHEZ; le soubassement en bleu turquin dudit monument, venant originairement de la *salle des Antiques;* deux bas-reliefs circulaires en bronze représentant des *allégories relatives à la Religion;* trois statues en pied et en bronze du Pont-au-Change [5]; plus, une *statue* en marbre *de Henri IV,* par PRIEUR, venant du Parc Monceau.

Ledit, de *Saint-Nicolas du Chardonnet,* reçu du citoyen Nadrau quatre panneaux médiocrement peints, représentant des sujets religieux.

Le 9 (28 mai), du *Val-de-Grâce,* reçu du citoyen Scellier la statue à genoux de la *Sainte Vierge,* celle de *saint Joseph et l'Enfant Jésus couché,* le tout formant groupe et sculpté par ANGUIER.

[1] « Dont deux sont très-mutilées. » (Ms. B.)
[2] « Dans lequel on a déposé les restes de René Descartes. » (Ms. B.)
[3] « Un *Amour prêt à lancer un trait.* » (Ms. B.)
[4] « Représentant un guerrier. » (Ms. B.)
[5] « Représentant *Louis XIII, Anne d'Autriche* et *Louis XIV enfant.* » (Ms. B.)

Ledit, reçu du citoyen Boucault, de l'*Esplanade des Invalides*, la statue de *saint Ambroise* [1] et une de *saint Augustin* [2].

Le 12 (31 mai), de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Louis François la *statue colossale de Turenne* [3]; plus celle de la *Victoire*, et un *bas-relief* en bronze [4].

Le 13 (1er juin), remis au citoyen Favet, serrurier, du fer, sept vases en cuivre et deux en plomb, très-mutilés, pour faire des grilles et les lances desdites grilles à l'usage du Dépôt. (Depuis, ces grilles sont passées aux Quatre-Nations; voyez la première cour.)

Le 14 (2 juin), du *Val-de-Grâce*, reçu du citoyen Scellier une quantité de débris de marbre.

Ledit, j'ai remis à l'administration du Dépôt des machines deux *plans en relief* venant de madame Richelieu. Ces plans sont couverts de cages en verre.

Le 16 (4 juin), remis à l'administration du Dépôt des machines deux autres petits *plans*, également sous verre [5], venant du même lieu; plus, trois modèles de moulins à sucre et autres objets du même genre, venant des *Jacobins*, rue Saint-Honoré; plus, une table de bois d'acajou, modèle d'un séchoir à sucre.

Ledit, reçu de l'administration du Dépôt des Cordeliers un petit monument en pierre venant de la Belgique, représentant la déesse *Néhalennia*.

Le 17 (5 juin), remis à l'administration du Dépôt littéraire, rue de Thorigny, une quantité de volumes inutilement envoyés au Dépôt.

Ledit jour, reçu du citoyen Boucault, de *l'Esplanade des Invalides*, une statue de *saint Alyppe*.

Ledit jour, de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Scellier les marbres et dépendances du *tombeau de Turenne;* les plombs ont été portés à l'Arsenal.

Le 18 (6 juin), remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations deux tables en marbre de Sicile faites avec des débris venant de *Saint-Sulpice*.

Le 22 (10 juin), reçu du citoyen Scellier les encadrements en marbre portor et noir que je lui ai fait faire pour les deux inscriptions grecques.

Le 23 (11 juin), reçu de l'abbé Mulot, à titre de don, un *buste* en plâtre *de Santeuil,* par le citoyen Coasnon.

Le 25 (13 juin), de *Saint-Victor*, reçu du citoyen Scellier trois rosaces gothiques sculptées en pierre, placées dans la Salle du treizième siècle.

Ledit, remis à l'administration du Dépôt de physique la totalité des machines et autres ustensiles du même genre de l'émigré Pasté.

Ledit, remis au Dépôt de Nesle un *crucifix en tapisserie* sous verre; plus, le *portrait de M. Juigné,* archevêque de Paris.

Le 26 (14 juin), remis au ministre des Finances Ramel deux figures allégoriques en marbre, provenant des *Feuillants Saint-Honoré*.

[1] « Par Falconnet. » (Ms. B.)
[2] « En marbre. » (Ms. B.)
[3] « En marbre blanc, par Tuby. » (Ms. B.)
[4] « Représentant la *Bataille de Turkeim* où périt le grand homme. » (Ms. B.)
[5] « L'un du port de Bordeaux, et l'autre de celui de Magonis (*sic*). » (Ms. B.)

Le 27 dudit (15 juin), j'écris au ministre pour lui donner connaissance des monuments qui existent encore au château d'Anet.

Ledit, je donne connaissance au ministre de tableaux et autres objets d'art vendus à Saint-Victor par un commissaire du département.

Le 1er messidor (19 juin), de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Scellier la *tombe* en marbre noir *de Philippe le Hardi et d'Isabelle d'Aragon.*

Le 2 (20 juin), du même lieu, du citoyen Scellier, reçu un bas-relief gothique en pierre, une tombe en marbre noir et plusieurs autres débris.

Le 5 (23 juin), reçu du citoyen Scellier plusieurs bas-reliefs en pierre des *tombeaux des enfants de saint Louis*, des fragments de bas-reliefs gothiques[1], etc.

Le 11 (29 juin), j'écris au ministre pour obtenir du Gouvernement des plâtres moulés sur les statues antiques. Je les obtiens, à condition que je ferai les frais du moulage. J'ai payé l'*Apollon*, les *Castors*[2], le *Gladiateur*, la *Vénus*, le *Germanicus*, etc.

Ledit, j'ai remis au citoyen Delaplanche plusieurs débris de marbre pour la restauration du *tombeau de Turenne.*

Ledit, remis aux citoyens De Seine et Lemot, statuaires, à chacun un morceau de marbre provenant de figures mutilées.

Le 12 (30 juin), je présente au ministre une nouvelle organisation sur le Musée.

Le 17 (5 juillet), reçu du citoyen Scellier deux chapiteaux en marbre jaune de Sienne, faits d'un bloc venant de *Saint-Sulpice.*

Le 20 (8 juillet), le ministre de la police générale s'empare d'une partie du jardin, ce qui force à en faire retirer tous les marbres.

Le 22 (10 juillet), de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Scellier un *monument gothique en forme de clocher*, travaillé à jour et en bois[3].

Le 24 (12 juillet), remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations un buste en bronze, représentant *Minerve*, et un fût de colonne en bois, venant de *Saint-Germain des Prés.*

Ledit jour, de *Saint-Victor*, reçu la *tombe en pierre* qui couvrait le poëte Santeuil.

Le 29 (17 juillet), je donne avis au ministre que l'on a vendu dans l'abbaye Saint-Antoine les *tombeaux de Bonne et de Jeanne*, filles de Charles V.

Le 12 thermidor (30 juillet), remis au citoyen Gisors, architecte du Conseil des Cinq-Cents, plusieurs morceaux de marbre.

Le 16 (3 août), je demande au Directoire exécutif un ordre pour retirer le corps de Turenne du Jardin des Plantes.

Ledit jour, j'adresse la même demande au ministre de l'Intérieur.

[1] « Plus un socle gothique en pierre de liais. » (Ms. B.)

[2] C'est-à-dire *Castor et Pollux*. — A. de M.

[3] « Provenant du tombeau de Marguerite de Flandres. Le reste du monument, qui était en pierre, a été abattu par les révolutionnaires, en 1793. » (Ms. B.)

Le 19 (6 août), de *Saint-Denis*, reçu du citoyen Delaplanche une *étoile en pierre incrustée de marbre,* servant de pavé.

Le 24 (11 août), le ministre accorde le transport au Dépôt des *vitraux d'Écouen,* représentant la *fable de Psyché,* et des *vitraux de Vincennes.*

Le 25 (12 août), remis à l'administration du *Jardin des Plantes* une table en marbre de Sicile faite avec des débris de *Saint-Sulpice.*

Le 26 (13 août), je fais connaître au ministre qu'il existe à la Tombe Issoire des épitaphes ornées de sculptures, venant des *Innocents.*

Le 29 (16 août), conformément à l'autorisation du ministre, j'ai fait payer par le citoyen Scellier au citoyen Foucou un à-compte de cent francs argent pour l'exécution des statues de Poussin, Puget, Sarrazin et Le Sueur, pour les portes de la Salle du dix-septième siècle.

Le 2 fructidor (19 août), remis au ministre des Finances deux fûts de colonne en marbre blanc garnis de leurs bases; plus, deux autres fûts pareils; ces quatre fûts avaient été faits au Musée avec des colonnes venant des *Jacobins,* rue du Bac.

Le 5 (22 août), remis à l'administration de la Bibliothèque Mazarine une table en vert de mer faite avec des débris venant de *Saint-Sulpice.*

Ledit, acheté au citoyen Le Clerc, mouleur, rue Saint-Antoine, un *buste de Sully* en plâtre, par Mouchy.

Le 11 (28 août), remis au citoyen Scellier, pour le citoyen De Seine, statuaire, un morceau de marbre blanc, fragment d'une statue.

Le 16 (2 septembre), des *Grands-Augustins,* reçu du citoyen Scellier un *buste* en marbre *d'un Gondi,* deux petites figures en pierre et deux épitaphes.

Le 17 (3 septembre), reçu du citoyen Dor, vitrier, la totalité de ce qui restait des vitraux de la *chapelle de Vincennes,* sept croisées; le reste a été cassé.

Le 28 (14 septembre), je demande au ministre à être autorisé à garnir le jardin du Musée de statues, à le faire planter pour le rendre public.

Le 29 (15 septembre), j'adresse au ministre un tableau de la situation du Dépôt.

Le 1er complémentaire (17 septembre), reçu du citoyen Scellier les marbres que je lui avais donnés à faire, pour supporter le tombeau de porphyre [1].

Ledit jour, remis à l'administration du Jardin des Plantes huit tableaux représentant des *animaux étrangers,* peints par Oudry et Bachelier, venant de *Choisy.*

Le 3 complémentaire (19 septembre), j'ai acheté au citoyen De Seine, sculpteur, vingt gaînes neuves en bois de chêne, bien conditionnées.

AN V.

Le 2 vendémiaire (23 septembre 1796), remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations une statue représentant un *Philosophe,* venant du *Jardin de Richelieu.*

[1] « Contenant les restes de Descartes. » (Ms. B.)

Le 4 (25 septembre), des *Dames Sainte-Marie de Chaillot,* reçu du citoyen Nadrau six tableaux dont un de RESTOUT[1]; les autres très-médiocres.

Ledit jour, remis à l'administration des Monnaies deux châsses en bois doré, garnies de cuivre et venant du même lieu.

Le 9 (30 septembre), remis au citoyen Villette, pour le Directoire exécutif, deux globes de Vogondi[2] garnis de cuivre et montés, provenant du *Louvre.*

Le 10 (1er octobre), payé au citoyen FOUCOU, pour les quatre figures de la porte du dix-septième siècle, 72 francs, y compris la restauration d'un buste de Sully.

Le 19 (10 octobre), remis à l'administration du Musée d'histoire naturelle deux bas d'armoire garnis[3] de plaques dures, etc., venant des *Petits-Pères.*

Le 21 (12 octobre), remis à la même administration tous les objets de minéralogie qui se trouvent au Dépôt. Cristaux : neuf petits vases en agathe, provenant des *Carmélites;* deux grandes plaques d'agathe d'Allemagne, de *Saint-Sulpice;* une croix en cristal, venant des *Chartreux;* deux figures en pâte de riz de la Chine; plusieurs vases indiens, venant des *Petits-Pères;* deux pierres de Florence; trois tiroirs de coquillages; un panier de fruits, sculpté en agathe et cornaline, venant de *Saint-Sulpice;* le tout porté sur deux brancards et conduits par le citoyen Nadrau.

Ledit, je donne avis à la Commission d'instruction publique qu'il existe encore quelques objets d'art dans le parc de Marly, qu'il serait bon de conserver et dont on pourrait s'arranger avec le propriétaire, le citoyen Andrianne.

Les 26, 27, 28 et 29 dudit (17-20 octobre), conformément à l'ordre du ministre, le citoyen Scellier fait enlever en plusieurs voyages une grande quantité de marbres pour l'escalier du Muséum d'histoire naturelle. Le citoyen MOLINOS, architecte, en avait chargé le citoyen Scellier.

Le 2 brumaire (23 octobre), remis à l'administration du Musée du Louvre trois tableaux, portés par Nadrau[4].

Le 3 (24 octobre), remis à la même administration trois autres tableaux portés par le même Nadrau[5].

Ledit jour, de *Notre-Dame,* reçu du citoyen Scellier le tableau de la *Famille des Ursins*, deux *prie-dieu du tombeau de Gondi* et du marbre[6].

[1] « Représentant *Madame de Chantal donnant la Constitution de son Ordre aux Religieuses de cette Maison.* » (Ms. B.)

[2] « Robert Vogondi. » (Ms. B.)

[3] « D'un assortiment complet de pierres dures et tendres. » (Ms. B.)

[4] « Un grand tableau de PORBUS, représentant la *Cène,* provenant de l'église *Saint-Leu;* un autre représentant la *Guérison des aveugles nés,* par DULIN, provenant de la *Charité;* un autre représentant le *Baptême de saint Philippe,* par MICHEL CORNEILLE, venant de *Notre-Dame.* » (Ms. B.)

[5] « L'*Adoration des Bergers,* par CHAMPAGNE, venant des *Carmélites,* rue Saint-Jacques; le *Vœu de Louis XIII,* provenant de *Notre-Dame*; l'*Annonciation,* par VAN MOL, provenant des *Ursulines,* rue Saint-Jacques. » (Ms. B.)

[6] « Du *tombeau d'Harcourt.* » (Ms. B.)

Ledit, le citoyen ESPERCIEUX a fait hommage au Musée de son buste en plâtre de *l'abbé Raynal.*

Ledit, remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations un piédestal en marbre blanc pour la statue du philosophe ci-dessus mentionné [1].

Le 4 (25 octobre), remis à l'administration du Musée du Louvre un tableau venant de *Notre-Dame* [2], transporté par Nadrau.

Ledit jour, de *Notre-Dame,* reçu du citoyen Scellier un trophée et plusieurs fragments de marbre du *tombeau d'Harcourt.*

Le 5 (26 octobre), remis à l'administration du Musée du Louvre cinq tableaux, dont quatre de *Notre-Dame* et un de *Saint-Sulpice,* portés par Nadrau [3].

Ledit jour, de *Notre-Dame,* reçu du citoyen Scellier les deux *statues* à genoux *des deux frères Gondi,* le cardinal et le maréchal.

Le 7 (28 octobre), reçu du Dépôt de Nesle le *buste* en marbre *de Turenne* et celui *du grand Condé* par COYZEVOX.

Ledit jour, remis au Musée du Louvre un tableau venant des *Jacobins,* rue du Bac [4].

Ledit, j'ai fait donner au citoyen FOUCOU, sculpteur, un à-compte de 30 francs écus, pour les modèles de la salle du dix-septième siècle.

Le 8 (29 octobre), remis au citoyen ROUSSEL, architecte, un morceau de marbre noir, pour une table de dissection [5].

Ledit, reçu de *Notre-Dame,* du citoyen Scellier, les deux sarcophages marbre noir du *tombeau des Gondi.*

Ledit, remis à l'administration du Musée un tableau venant du *Val-de-Grâce,* porté par Nadrau [6].

Le 12 dudit (2 novembre), remis à la même administration du Musée du Louvre un tableau venant des *Chartreux* [7], porté par Nadrau.

Le 17 (7 novembre), reçu du *Palais* trois *Crucifix* médiocrement peints. Plusieurs *portraits de nos rois,* un tableau sur bois, par ALBERT DURER [8].

Le 19 dudit (9 novembre), remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations une *table en porphyre* incrustée dans du vert de mer, venant de *Saint-Sulpice.*

Le 24 dudit (14 novembre), remis au curé de Saint-Germain des Prés (l'abbé Roussinaux) un baptistaire en marbre garni de cuivre doré, venant

[1] « Provenant du *Jardin de Richelieu.* » (Ms. B.)

[2] « L'*Apothéose de saint Philippe,* par THOMAS BLANCHET. »

[3] « De *Notre-Dame :* l'*Aveuglement du prophète Barjézu,* par LOIR; les *Adieux de saint Pierre et de saint Paul,* par GALLOCHE; la *Vocation de saint Pierre,* par CLAUDE HALLÉ. Plus le *Baptême de saint Paul,* par RESTOUT, provenant de *Saint-Germain des Prés.* »

[4] « Le *Départ d'Abraham,* par STELLA. » (Ms. B.)

[5] « Du Val-de-Grâce. » (Ms. B.)

[6] « Le *Sommeil de saint Joseph,* par CHAMPAGNE. » (Ms. B.)

[7] « *Saint Bruno dans le désert,* peint par FORÊT. »

[8] « Représentant le *Christ accompagné de saint Denis, de saint Louis, de saint Charlemagne.* » (Ms. B.) — C'est celui qui est à la Cour d'Appel. — A. DE M.

de *Saint-Landry;* deux *anges adorateurs* et trois bénitiers en marbre.

Ledit, reçu du citoyen MICHALLON, sculpteur, le modèle du tombeau de DROUAIS [1].

Le 28 (18 novembre), reçu du citoyen Biarrez une *statue colossale de saint Louis,* venant des *Invalides.*

Le 29 (19 novembre), du Dépôt de Nesle, reçu une petite statue en marbre représentant un *Richelieu* [2]; plus, un vase en bronze orné d'arabesques.

Le 1er frimaire (21 novembre), payé au citoyen Foucou 24 écus pour les petites statues de la salle du dix-septième siècle.

Le 3 (23 novembre), remis à l'administration du Musée du Louvre 360 livres pesant de vieilles grilles, données au citoyen Blampignon, serrurier du Louvre.

Ledit jour, reçu du citoyen Biarrez une *statue colossale de Charlemagne,* venant des *Invalides.*

Ledit jour, j'annonce au ministre la livraison des 360 livres de fer, faite à l'administration du Louvre.

Le 5 (25 novembre), reçu du curé de *Saint-Germain des Prés,* l'abbé Roussinaux, huit panneaux de vieux vitraux du treizième siècle.

Le 19 (9 décembre), je préviens le ministre que l'administration du Musée du Louvre doit enlever la collection des vitraux du Musée pour être placée, soi-disant, dans la salle des dessins [3].

Ledit jour, remis à l'administration du Dépôt des machines une *grande épée à deux mains,* de 3 pieds 8 pouces de lame, une *idem,* de 3 pieds de lame, un *pistolet damasquiné* et à rouage, portant 1 pied et demi de canon; un *casse-tête en fer* damasquiné, de 22 pouces de long; un grand *fusil à mèche,* portant avec sa lance 6 pieds et demi de canon; autre *fusil,* portant 4 pieds de canon; autre à rouage, portant 4 pieds 8 pouces de canon; un *éperon* damasquiné et à roulette; un *étrier* en fer damasquiné; deux grandes *épées* en fer en demi-cercle avec défense, et une *idem* sans défense. Le tout provenant du cabinet des *Petits-Pères.*

Le 19 frimaire (9 décembre), remis au ministre des Finances, Ramel, deux socles en marbre blanc que je lui ai fait faire.

Ledit jour, j'adresse au ministre de l'Intérieur une demande tendant à être autorisé à faire exécuter, pour le Dépôt, par le citoyen MICHALLON, quelques bustes des hommes célèbres de la France, payables en débris de marbre.

Le 5 nivôse (25 décembre), reçu du Dépôt de Nesle un buste en bronze représentant *François Ier*; un petit *médaillon de Henri II* [4], une petite *statue*

[1] « Le modèle en plâtre du bas-relief exécuté à Rome dans l'église de la Minerve, pour le tombeau de JEAN-GERMAIN DROUAIS. » (Ms. B.)

[2] « Cette statue est mutilée. » (Ms. B.)

[3] « Mais où et comment les placeront-ils ? » (Ms. B.)

[4] « En bronze. » (Ms. B.)

de *Louis XIV,* en bronze, le *buste du maréchal de Brissac,* le buste en marbre de *Buffon,* le buste en marbre d'une femme, le modèle [1] de la *statue équestre de Louis XV,* deux *bas-reliefs* en plâtre de la *fontaine des Innocents.*

Le 7 dudit (27 décembre), reçu de Saint-Louis en l'Ile quatre tableaux; plus, du Châtelet, sept tableaux ne méritant aucune description.

Le 9 dudit (29 décembre), remis à l'administration du Louvre le restant de la grille de *Saint-Germain l'Auxerrois;* l'autre partie est aux Quatre-Nations.

Le 12 dudit (1er janvier 1797), j'ai fait payer au citoyen Foucou 24 francs à-compte sur les quatre petites statues de la salle du dix-septième siècle.

Le 17 dudit (6 janvier), j'adresse au citoyen Ginguené, directeur de l'Instruction publique, la note des bustes dont j'ai demandé l'exécution, et dont M. Michallon, par égard pour moi, veut bien se charger de l'exécution, pour 1200 francs chaque buste. Ces bustes sont *Jean Goujon, Michel Montaigne, Peiresc, Jean-Jacques Rousseau, Winckelmann, Raynal, Gluck, Chamfort, Helvétius.*

Le 18 (7 janvier), remis à l'administration du Louvre quinze cadres dorés de toutes grandeurs, venant de *Notre-Dame.*

Le 19 (8 janvier), remis à la même administration vingt-cinq cadres venant du même lieu; le tout transporté par le citoyen Nadrau.

Le 22 (11 janvier), remis à la même administration vingt-neuf morceaux de cadres dorés, venant de *Notre-Dame,* portés par le citoyen Nadrau.

Le 25 dudit (14 janvier), donné au citoyen Delaplanche, marbrier, plusieurs morceaux de marbre pour la restauration du *tombeau de Poncher.*

Le 4 pluviôse (23 janvier), remis au citoyen Delaplanche plusieurs morceaux de marbre pour la restauration du *mausolée Birague.*

Le 7 (26 janvier), j'ai fait payer au citoyen Foucou, par le citoyen Scellier, 126 francs pour solde de quatre petites figures de la salle du dix-septième siècle.

Le 13 (1er février), il a été remis au citoyen Nadrau, menuisier, une quantité de vieux bois, pour le service du Dépôt.

Le 17 (5 février), reçu du citoyen Francin le *buste* en marbre *de Le Pautre,* célèbre sculpteur français.

Le 19 (5 février), remis au citoyen Delaplanche plusieurs morceaux de marbre pour la restauration du *tombeau de Chabot.*

Le 20 (8 février), remis au citoyen Michallon plusieurs débris de marbre vert de mer et autres, en à-compte sur le buste de *Peiresc,* qu'il exécute pour le Dépôt; plus, un petit bloc de marbre blanc pour l'exécution de ce buste.

Le 11 ventôse (1er mars), acheté au citoyen Boureleau, mouleur, trois pe-

[1] « En bronze. » (Ms. B.)

tits bas-reliefs gothiques en albâtre venant de l'*abbaye de Marolles*, pour décorer la salle du treizième siècle.

Ledit jour, remis au citoyen MICHALLON plusieurs débris de marbre pour le payement du buste de *Peiresc*.

Le 15 (5 mars 1797), reçu du Dépôt de Nesle un troisième bas-relief en plâtre de la *Fontaine des Innocents*.

Ledit jour, de la *Tombe-Issoire*, reçu du citoyen Scellier vingt-quatre épitaphes en pierre, dont plusieurs sont ornées de sculptures.

Le 18 (8 mars), j'adresse au Ministre de l'Intérieur un exemplaire d'un ouvrage que j'ai fait imprimer sur le Musée.

Ledit jour, j'envoie le même ouvrage au Directoire exécutif.

Le 14 germinal (3 avril), de *Notre-Dame*, reçu du citoyen Scellier deux figures en marbre du *tombeau d'Harcourt*, une tombe de marbre noir du *mausolée des Gondi*. J'observe que tous les bronzes du tombeau d'Harcourt et de l'église avaient été précédemment enlevés par les membres du Comité révolutionnaire de la Section de la Cité[1].

Le 17 (6 avril), de *Notre-Dame*, du citoyen Scellier, la totalité des pierres du *tombeau des Ursins* et des marbres des *tombeaux de Gondi*.

Le 18 (7 avril), remis au curé de Saint-Sulpice les fonts baptismaux, en marbre noir et en bon état, de *Saint-Germain l'Auxerrois*.

Ledit jour, de *Notre-Dame*, reçu du citoyen Scellier une statue en pierre représentant *Adam*, sculptée dans le quatorzième siècle.

Le 26 (15 avril), j'ai fait payer au citoyen FOUCOU, par le citoyen Scellier, 86 francs pour restaurations faites au Dépôt.

Le 8 floréal (27 avril), remis au citoyen Delaplanche les marbres nécessaires à la restauration de la *colonne de Montmorency* et du *tombeau de l'amiral Chabot*[2].

Le 14 (3 mai), de *Notre-Dame*, reçu du citoyen Scellier un vase, en marbre de Flandre, du *tombeau d'Harcourt*; une *colonne* en pierre et sa base en marbre noir, qui portaient la statue (qui a été entièrement brisée) de *Matifas de Bussy*, évêque de Paris en 1300.

Le 15 (4 mai), du même lieu, reçu du citoyen Scellier quatre soubassements en marbre noir ornés de têtes d'anges[3] du *tombeau des Gondi*.

Ledit jour, remis à l'administration de la bibliothèque des Quatre-Nations huit *bustes* en marbre blanc, venant de la *salle des Antiques*.

Le 20 (9 mai), remis à la même bibliothèque vingt autres bustes en marbre, de la même *salle des Antiques*, au Louvre.

Ledit jour, j'écris au Ministre qu'il existe chez le citoyen Marchal, marbrier, un monument composé d'un groupe de deux figures de femmes en

[1] « Le 16, de *Notre-Dame*, reçu du citoyen Scellier les deux statues en pierre, très-mutilées, de *Jean Juvénal des Ursins* (celle-ci sans tête), et de *Michelle de Vitry*, sa femme; plus une tombe en marbre noir venant du *tombeau d'Albert de Gondi*. » (Ms. B.)

[2] « Dont toutes les parties ont été refaites à neuf. » (Ms. B.)

[3] « Sculptées en marbre blanc. » (Ms. B.)

marbre blanc, composant le *mausolée du maréchal de Créqui* [1], et que le citoyen Marchal désire l'échanger contre des morceaux de marbres inutiles au Dépôt.

Le 21 (10 mai 1797), remis à l'administration du Musée du Louvre deux tableaux, l'un venant de *Notre-Dame* [2] et l'autre du *Séminaire Saint-Sulpice* [3], portés par Nadrau.

Le 27 dudit (16 mai), reçu du citoyen Delaplanche les pilastres qu'il avait à restaurer pour le *tombeau de Chabot.*

Le 28 (17 mai), remis à l'administration du Louvre une statue antique représentant *Bacchus,* du *Jardin de Richelieu.* J'ai fait restaurer cette statue par le citoyen Foucou; plus, une autre statue *idem,* représentant *Méléagre,* du même lieu; autre *idem,* représentant *Vénus,* du même lieu.

Le 29 (18 mai), remis à la même administration une figure antique représentant un *Sénateur,* venant de la *salle des Antiques;* plus, une autre figure antique, très-mutilée, représentant *Junon,* venant de chez le citoyen *Le Terrier,* et originairement de *la Bourse.*

Ledit, remis au citoyen Boyer, sculpteur [4], un morceau de marbre blanc statuaire pour faire le *buste de J. J. Rousseau.*

Ledit, reçu de l'administration du Dépôt de Nesle un buste en marbre représentant le *Maréchal de Brissac* massacré à Versailles.

Ledit jour, remis à l'administration du Musée du Louvre un *tombeau en marbre grec* orné de sculptures, venant de *Saint-Sulpice.*

Le 1er prairial (20 mai), remis à l'administration du Musée du Louvre un tableau de Le Sueur, venant de *Saint-Gervais* [5]; un *idem* de Mignard [6], venant de *Sainte-Catherine,* rue Saint-Denis.

Le 5 (24 mai), remis à la même administration une statue antique représentant *Bacchus,* de chez *Le Terrier;* plus, une *idem* de 5 pieds et demi, représentant *Junon,* du *Jardin de Richelieu;* un *tombeau en marbre grec* [7], orné d'un bas-relief, venant de *Saint-Sulpice.*

Le 12 dudit (31 mai), remis à la même administration du Musée du Louvre un sarcophage et ses supports en porphyre, venant de *Saint-Germain l'Auxerrois, chapelle de Caylus;* plus, tous les marbres noirs que j'ai fait faire pour l'élever de terre.

Le 14 dudit (2 juin), remis à la même administration une colonne antique de 11 pieds, en granit rose, représentant *Minerve,* à laquelle il manque un bras, venant de la *salle des Antiques.*

Le 23 dudit (11 juin), remis à la même administration plusieurs bases et chapiteaux en plomb doré, venant de *Saint-Germain des Prés.*

[1] « Qui avait été érigé aux Capucines et que l'on a vendu. » (Ms. B.)
[2] « La *Mort de la Vierge.* » (Ms. B.)
[3] « La *Présentation au Temple,* par Lesueur. » (Ms. B.)
[4] « Élève du citoyen Allegrin. » (Ms. B.)
[5] « Représentant un *Portement de croix.* » (Ms. B.)
[6] « Représentant l'*Annonciation.* » (Ms. B.)
[7] « De six pieds de long. » (Ms. B.)

Le 24 (12 juin 1797), le ministre visite le Musée des Monuments français; il me témoigne sa satisfaction sur l'ordre qui y règne, etc.

Le 25 (13 juin), remis à l'administration du Musée du Louvre trois colonnes de 12 pieds en marbre cipolin, deux chapiteaux et deux bases en plomb, le tout de *Saint-Germain des Prés,* portés par le citoyen Scellier.

Le 27 (15 juin), remis à la même administration trois autres colonnes marbre cipolin, comme dessus, portées par le citoyen Scellier.

Le 28 (16 juin), remis à la même administration une colonne de marbre rance de dix pieds, avec chapiteau et base, venant de *Saint-Eustache;* plus, du 27 et du 28, six colonnes marbre brèche violette de 12 pieds, des *Grands-Augustins.*

Le 29 (17 juin), remis à la même administration une colonne de 10 pieds, en marbre rance, avec chapiteau [1], venant de *Saint-Eustache;* une *idem* en marbre noir, avec base et chapiteau, venant de l'*Abbaye de Montmartre.*

Le 1er messidor (19 juin), remis à l'administration du musée du Louvre trois colonnes de marbre rance de 10 pieds, avec bases et chapiteaux [2], venant de *Saint-Eustache;* plus, une colonne marbre noir, venant de *Montmartre.*

Le 2 (20 juin), remis à la même administration une colonne brèche violette de 12 pieds, venant des *Grands-Augustins.*

Ledit jour, je fais payer au citoyen Foucou, par le citoyen Scellier, 72 francs pour restaurations faites au tombeau de la mère de Le Brun.

Le 8 (26 juin), il a été remis au citoyen Michallon le modèle en terre cuite du buste de Jean Goujon. Ledit jour, il lui a été remis un morceau de marbre blanc, provenant d'une *Vierge* qui avait été cassée à *Saint-André des Arcs,* pour faire ledit buste en marbre.

Le 12 (30 juin), reçu de l'administration du Musée du Louvre un grand bas-relief [3] en marbre, représentant le *Passage du Rhin* [4].

Le 15 dudit (3 juillet), remis à la même administration quatre grandes colonnes cannelées, en marbre noir, venant des *Minimes.*

Ledit jour, remis au citoyen Laplanche les morceaux de marbre nécessaires à l'exécution d'un piédestal pour une *statue de saint Denis* [5].

Le 16 (4 juillet), remis à l'administration du Musée du Louvre deux colonnes de marbre blanc, provenant de *Saint-Sulpice;* plus, quatre colonnes de marbre noir, venant des *Carmes;* le tout porté par le citoyen Scellier.

Le 18 (6 juillet), remis à la même administration du Louvre un tableau de *Stella,* venant de *Notre-Dame* [6].

Le 21 (9 juillet), remis à la même administration cinq colonnes en marbre noir, avec bases et chapiteaux, venant de *Montmartre.*

Le 22 (10 juillet), remis à la même administration cinq tableaux venant de

[1] « Avec chapiteaux et bases en bois. » (Ms. B.)
[2] « En bois. » (Ms. B.)
[3] « Circulaire, en marbre blanc... » (Ms. B.)
[4] « Par Guillaume Coustou. » (Ms. B.)
[5] « Par Sarrazin, provenant de *Montmartre.* » (Ms. B.)
[6] « Représentant le *Mariage de la Vierge.* » (Ms. B.)

divers lieux [1]; plus dix-huit dessins sous verre par LA HYRE [2], venant de la salle d'assemblée de *Saint-Étienne du Mont;* deux fortes colonnes en marbre rance, avec leurs bases et chapiteaux en cuivre doré ; plus deux autres chapiteaux et bases en cuivre doré, le tout venant de la *Sorbonne.*

Ledit jour, reçu du citoyen Corbel fils, par échange de fragments de marbre, une porte en marbre blanc arabesque du quinzième siècle, et deux colonnes marbre blanc avec chapiteaux sculptés, le tout venant du *château de Gaillon.*

Ledit jour, remis à l'administration du Louvre (Musée) huit tableaux de différentes grandeurs, venant de divers lieux [3].

Le 23 dudit (11 juillet 1797), remis à la même administration du Musée du Louvre la belle *statue de la Vierge,* en marbre blanc, attribuée au ciseau du BERNIN [4], venant de *Saint-Sulpice* et originairement des *Carmes,* rue de Vaugirard.

Le 23 (11 juillet), reçu du citoyen Corbel fils quatre moyennes colonnes en marbre blanc, de forme gothique, provenant de *Gaillon,* faisant suite à l'article ci-dessus.

Ledit jour, remis à l'administration du Musée du Louvre la suite des dix-huit dessins de LA HYRE, attendu que, le 22, il n'y en a eu que treize d'envoyés au Musée et par conséquent cinq aujourd'hui.

Le 1er thermidor (19 juillet), remis à l'administration du Musée du Louvre quatre colonnes de marbre vert campan, de 12 pieds; plus, quatre chapiteaux et quatre bases en marbre blanc; le tout venant des *Jésuites.*

Le 9 (27 juillet), reçu de l'administration du Dépôt de Nesle un pied en bronze, fragment de la *statue de Louis XIV* de la place Vendôme [5]; le buste en marbre du *Dauphin,* le buste en plâtre de *Corneille,* un *idem* de *Molière,* un *idem* de *Pascal,* un *idem* de *Ducis,* en terre cuite.

Le 10 (28 juillet), reçu du citoyen Vaussi fils, marbrier, l'épitaphe de Brizard, comédien, échangée contre un morceau de marbre.

Le 16 dudit (3 août), j'ai fait payer au citoyen FOUCOU, par le citoyen Scellier, la somme de 80 francs, pour les travaux qu'il a faits dans la salle du dix-septième siècle.

Le 18 (5 août), j'écris au ministre pour l'informer de l'échange que l'on

[1] « Une *Élévation en croix,* par POERSON, venant de *Sainte-Catherine*; la *Vierge et l'Enfant Jésus,* par LAHYRE, provenant des *Annonciades*; un *Calvaire,* sur cuivre, par DERUET, du *Val-de-Grâce*; *Saint Denis effrayant ses assassins,* petit tableau dans le goût du POUSSIN, venant de *Saint-Denis*; la *Famille de la Vierge,* par BLANCHARD, venant de *Port-Royal.* »

[2] « Représentant des sujets de la *Vie de saint Étienne.* » (Ms. B.)

[3] « Une *Bataille,* des *Petits-Pères*; une *Nativité,* attribuée à LAFOSSE, du même lieu; la *Présentation au Temple,* par MICHEL CORNEILLE, de *Notre-Dame*; une *Sainte Famille,* par LOIR, des *Célestins;* une *Sainte Famille,* attribuée à CIGNANI; des *Feuillants,* une *Élévation en croix,* attribuée à JOUVENET, des *Dames de la croix; Saint Denis l'Aréopagite,* attribué à POUSSIN, de *Saint-Germain l'Auxerrois ; Saint Claude ressuscitant un enfant,* par GALLOCHE, de *Notre-Dame.* »

[4] « Exécutée sur les dessins du BERNIN, par RAGGI, son élève. » (Ms. B.)

[5] Ce pied est actuellement au Louvre. — A. DE M.

peut faire, avec des marbres inutiles, contre un magnifique bas-relief blanc, représentant *saint Georges combattant un monstre,* orné d'une corniche, magnifique arabesque, venant de *Gaillon,* et appartenant au citoyen Corbel[1]. L'échange proposé se monte à 90 pieds cubes.

Ledit jour, remis au citoyen Hersant, pour le palais des Tuileries, une statue de marbre blanc, copie de l'antique, représentant *Diane chasseresse,* venant de la *salle des Antiques,* originairement de *Marly.*

Le 23 (10 août 1797), reçu du citoyen Panckoucke, à titre d'échange, sept bas-reliefs en plâtre de Jean Goujon, moulés sur la *Fontaine des Innocents,* et deux sur les sculptures du Louvre. Il a reçu en échange une petite *statue de la Vierge,* en marbre blanc, de 18 pouces; un *enfant* aussi *en marbre,* deux *vases en albâtre* venant de *Saint-Sulpice,* ainsi qu'il a été convenu avec M. Ginguené, directeur de l'Instruction publique.

Le 24 (11 août), remis à l'administration du Musée du Louvre deux colonnes de marbre noir et blanc, bases et chapiteaux en cuivre, venant des *Dames Carmélites.*

Le 25 (12 août), remis à la même administration deux colonnes cannelées en marbre noir, venant des *Minimes;* plus, une forte colonne en marbre rance avec chapiteaux et bases en cuivre, venant de la *Sorbonne.*

Le 29 (16 août), remis à la même administration du Louvre une forte colonne de marbre rance, chapiteau et base en cuivre doré, venant de la *Sorbonne;* plus, cinq autres colonnes, marbre noir, venant des *Grands-Augustins.*

Le 30 dudit (17 août), remis à la même administration du Louvre deux colonnes de marbre rance tigré, de 12 pieds, avec bases et chapiteaux en plomb, venant de *Saint-Sulpice;* plus, une colonne en brèche violette de 12 pieds, des *Grands-Augustins.*

Le 1er fructidor (18 août), remis à la même administration du Musée du Louvre deux colonnes de marbre, de 10 pieds, en grosse brèche, dite *brèche universelle de Vérone,* avec chapiteaux et bases, venant de *Sainte-Geneviève.* Les précédentes colonnes et celles-ci ont été transportées au Musée par le citoyen Boucault.

Le 2 dudit (19 août), remis à l'administration du Louvre deux colonnes de marbre rance, chapiteaux et bases pareilles aux précédentes, venant de *Sainte-Geneviève;* trois colonnes de même marbre, de *Sainte-Geneviève;* une *idem,* du même lieu : plus, quatre colonnes marbre rance de 14 pieds, avec bases et chapiteaux en cuivre doré, venant de la *Sorbonne;* les dix colonnes ci-détaillées ont été transportées au Musée par le citoyen Scellier, marbrier.

Ledit jour, j'ai fait donner au citoyen Bourelleau, mouleur, par Louis François, la somme de 61 francs, à-compte sur le moulage de François Ier, moulage fait pour la restauration du tombeau de ce prince.

[1] Œuvre de Michel Colombe, actuellement au Louvre. — A. de M.

Le 3 (20 août 1797), remis à l'administration du Musée du Louvre deux colonnes de marbre noir, venant des *Grands-Augustins;* plus, deux colonnes de marbre rance, venant de *Sainte-Geneviève;* deux *idem* en Sainte-Baume, venant des *Dames du Calvaire,* rue Saint-Louis; deux *idem* de Languedoc, avec bases et chapiteaux en marbre blanc, de *Notre-Dame.*

Le 4 (21 août), remis à l'administration du Musée du Louvre deux colonnes marbre Languedoc, chapiteaux et bases en marbre blanc, venant de *Notre-Dame;* deux *idem* marbre noir, venant de *Sainte-Geneviève;* deux *idem* en marbre rance, venant des *Minimes,* avec bases et chapiteaux; une *dito,* marbre noir, des *Filles-Dieu.* Le tout porté par le citoyen Scellier.

Ledit jour, j'ai fait payer au citoyen Foucou, par le citoyen Scellier, la somme de 60 francs, pour travaux faits au Musée dans la salle du dix-septième siècle.

Le 5 dudit (22 août), remis à l'administration du Musée du Louvre deux colonnes de marbre rance, venant de *Sainte-Geneviève;* plus, deux *idem,* en marbre noir, des *Filles-Dieu;* lesdites colonnes portées par le citoyen Scellier.

Ledit jour, j'ai fait payer au citoyen Foucou, par le citoyen Scellier, la somme de 60 francs pour travaux faits dans la salle du dix-septième siècle.

Le 6 fructidor an V (23 août 1797), reçu de la Sainte-Chapelle, du citoyen Scellier, deux figures d'*Apôtres,* sculptées en pierre, treizième siècle.

Le 8 (25 août), remis à l'église Notre-Dame un tabernacle en marbre orné de cuivre doré, de *la Ville-l'Évêque;* un crucifix et sa croix sculptée en bois de grandeur naturelle, venant des *Jésuites;* vingt-six balustres en marbre, venant du même lieu; plusieurs morceaux de marbre.

Ledit jour, remis à l'administration des fêtes nationales établies au château de Saint-Cloud, conformément à l'ordre du ministre, treize tableaux de différents maîtres venant de divers lieux [1]; plus cinq autres tableaux. Total : 18. Tous avec leurs bordures dorées, et transportés par le citoyen Louis François.

Ledit jour, j'ai fait payer au citoyen Léna, mouleur, pour moulage des *statues de Louis XII,* 207 livres 18 sols.

Le 11 (28 août), remis à l'administration du Musée du Louvre deux tableaux, dont l'un de Notre-Dame [2] et l'autre des Petits-Pères [3], portés par Nadrau.

Le 13 (30 août), de la *Sainte-Chapelle,* reçu du citoyen Scellier quatre figures d'*Apôtres* en pierre, du treizième siècle.

[1] « 1° *L'humble et modeste Piété faisant des remontrances à une jeune fille,* d'après Alexandre Véronèse; 2° *Jésus-Christ portant sa croix,* attribué au vieux Palme; 3° la *Résurrection de Lazare,* par un inconnu; 4° deux tableaux représentant des *Fêtes de village,* attribués à Téniers; 5° le *Sacrifice de la Messe,* par Van Thulden; 5° *bis, Saint Nolasque guérissant une femme folle,* par Van Thulden; 6° *Portrait d'un guerrier,* école de Van Dyck; 7° quatre tableaux représentant les batailles de *Fontenoy,* de *Lawfeld,* et le *Siége de Fribourg* et *de Tournai,* par Le Paon; 8° deux *Paysages,* par le même; 9° la *Prise de deux ports,* par un auteur inconnu; 10° le *Sommeil de saint Joseph,* par Champagne; 11° la *Charité,* par Stella; 12° un tableau de *Ruines,* attribué à Panini. » (Ms. B.)

[2] « *Saint Paul et saint Barnabé refusant les honneurs divins,* par Michel Corneille. » (Ms. B.)

[3] « L'*Enfant Jésus entouré de fleurs,* par Seghers. » (Ms. B.)

Le 16 (2 septembre 1797), remis à l'administration du Musée du Louvre une voiture chargée de bordures dorées et trois tableaux [1], portés par Nadrau.

Le 17 (3 septembre), reçu de la *Sainte-Chapelle* une *Mère de douleur,* terre cuite par PILON, et deux autres figures d'apôtres; amenés par Louis François.

Le 23 (9 septembre), reçu du même lieu plusieurs bas-reliefs représentant la *Passion de Jésus,* sculptés en bois, treizième siècle.

Le 27 (13 septembre), remis à l'administration du Musée du Louvre deux tableaux, l'un venant de *Saint-Honoré* [2] et l'autre des Petits-Pères [3].

Le 1er complémentaire (17 septembre), remis à la même administration trois tableaux, savoir : le *Benedicite,* de LE BRUN ; le SALVIATI des *Célestins* [4] et le LUCAS DE LEYDE, du *Val-de-Grâce* [5]. Le *Benedicite* vient de *Saint-Paul.*

Le 2 complémentaire (18 septembre), reçu du citoyen Lequesne, exécuteur testamentaire de la famille de La Michodière, deux figures en pierre, la *Force* et l'*Espérance*, sculptées par ANGUIER, venant de la *Porte Saint-Antoine.*

Ledit, remis au Ministre de l'Intérieur deux copies de la *Sainte Famille,* de RAPHAEL [6].

Le 4 complémentaire (20 septembre), de la *Sainte-Chapelle,* reçu du citoyen Louis François un bas-relief, marbre blanc découpé sur un fond noir, représentant la *Passion* [7].

Ledit, payé au citoyen Léna, mouleur, par les mains du citoyen Louis, comme dessus, 221 liv. 8 s., sur le moulage de Louis XII.

Le 5 complémentaire (21 septembre), remis, par arrêté du Ministre, pour les fêtes de Saint-Cloud, quatre bustes en marbre : *Apollon, Flore, Mercure* et *Pallas* [8], portés par Louis François.

AN VI

3 vendémiaire (24 septembre 1797), remis à l'administration du Musée du Louvre deux tableaux de chasses [9].

Le 11 dudit (2 octobre), j'ai fait payer à Léna, par les mains de Louis

[1] « *Sainte Famille,* par BLANCHARD, de *Port-Royal Saint Germain et saint Vincent,* par JOSEPH-MARIE VIEN, de *Saint-Germain l'Auxerrois ;* la *Vierge au milieu de saint Benoît et de sainte Scholastique,* par CLAUDE STELLA, du *Val-de-Grâce.* » (Ms. B.)

[2] « Peint sur bois, attribué à CANGIAGE. » (Ms. B.)

[3] « La *Vue intérieure d'une église hollandaise,* sur bois, attribué à STEENWYCK. » (Ms. B.)

[4] « *Jésus-Christ au tombeau.* » (Ms. B.)

[5] « *Descente de croix.* » (Ms. B.)

[6] « L'une provenant de *Saint-Leu,* rue Saint-Denis, et l'autre des *Capucins du Marais.* » (Ms. B.)

[7] « Ouvrage du quatorzième siècle; plus, des débris d'architecture gothique en pierre de liais. » (Ms. B.)

[8] « Provenant d'une salle du Louvre; tous quatre attribués à GIRARDON. » (Ms. B.)

[9] « De SCHNEYDER, provenant de la *Pitié.* » (Ms. B.)

François, 132 l. 10 s., pour le moulage des statues de Louis XII et d'Anne, sa femme.

Le 18 (9 octobre 1797), remis au citoyen MICHALLON un morceau de marbre, débris d'une statue, pour l'exécution du *buste de Glück*.

Le 23 dudit (14 octobre), j'ai fait payer au citoyen FOUCOU, sculpteur, par les mains du citoyen Scellier, 125 livres, pour solde de ses travaux de restauration.

Ledit, reçu du citoyen Corbel fils quatre têtes de lions en marbre blanc, bas-reliefs venant de *Gaillon;* payé les susdits en marbre.

Le 26 dudit (17 octobre), reçu de la *Sainte-Chapelle,* de Louis François, plusieurs bas-reliefs et débris d'architecture gothique en pierre de liais.

Le 11 brumaire (1er novembre), j'ai fait payer au citoyen Léna, mouleur, par les mains du citoyen François, 176 francs, pour moulage de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

Le 2 frimaire (22 novembre), j'adresse au citoyen Ginguené, directeur de l'Instruction publique, le modèle du buste de JEAN GOUJON, que le citoyen MICHALLON doit exécuter en marbre pour le Musée.

Le 22 (12 décembre), j'écris au Ministre pour l'engager à faire l'acquisition d'un pavé mosaïque, par BELLONI.

Le 1er nivôse (21 décembre), le Ministre ayant autorisé l'échange que j'ai proposé du beau bas-relief de *Saint-Georges,* venant de *Gaillon,* contre des marbres du Dépôt, avec le citoyen Corbel fils, auquel il appartient, il est transporté au Musée.

Le 3 pluviôse (22 janvier 1798), conformément à l'ordre du Ministre, les employés du Musée prêtent le serment exigé par la loi.

Ledit jour, j'ai remis à l'administration du Dépôt des machines un modèle en bois du Palais de Justice; deux autres modèles d'édifices inconnus, trois globes, etc.

Le 22 (10 février), remis au citoyen HAQUIN, pour le Musée du Louvre, quatre tableaux [1] venant de l'École militaire.

Le 24 (12 février), remis à la Bibliothèque des Quatre-Nations douze bustes, dont plusieurs sont antiques, venant de la *salle des Antiques*.

Le 25 (13 février), remis à l'administration du Jardin des Plantes un crucifix et son pied, accompagné de deux figures [2], le tout en ambre jaune, venant des *Dames du Saint-Sacrement;* deux rochers sculptés en marbre blanc, de *Saint-Sulpice;* un *idem,* surmonté d'une coquille nommée *tuillée,* venant de *Saint-Lazare;* un tableau représentant des *oiseaux* [3], de *Choisy;* deux colonnes de vert porreau, avec bases et chapiteaux en jaune de Sienne, que j'ai fait faire avec des marbres de *Saint-Sulpice*.

Le 1er ventôse (19 février), d'après l'ordre du Ministre, le citoyen BELLONI fait le dépôt de sa mosaïque.

[1] « Peints par LE PAON. » (Ms. B.)
[2] « La *Vierge et saint Jean*. » (Ms. B.)
[3] « Peint par BACHELIER. » (Ms. B.)

Le 7 (25 février 1798), remis à l'administration du Musée du Louvre un tableau de LE BRUN, venant des *Carmélites* [1].

Le 14 (4 mars), remis à la même administration un tableau de MIGNARD [2], venant des *Dames de la Visitation*.

Le 16 (6 mars), j'ai fait payer au citoyen Léna, mouleur, pour les figures de Louis XII et d'Anne, sa femme, la somme de 115 francs.

Le 21 (11 mars), le Ministre autorise l'échange, avec le citoyen Marchal, marbrier, contre de vieux marbres du Musée, du *tombeau du Maréchal de Créqui*, qu'il avait acheté aux *Capucines*.

Le 28 (18 mars), reçu du citoyen Tenret, marbrier, à titre d'échange, contre des marbres inutiles au Musée, la *statue*, en marbre blanc et en marbre noir, de *Marie de Bourbon*, sœur de Jeanne de Bourbon [3], venant de l'abbaye de *Poissy;* plus, le *médaillon* en marbre de *Vaucanson* [4], venant de *Sainte-Marguerite*, rue Saint-Antoine.

Le 11 germinal (31 mars), remis à l'administration du Musée du Louvre un *plafond* rond peint par LE MOINE, venant du *Séminaire Saint-Sulpice;* plus, un tableau de LE BRUN [5], venant du *Séminaire de Saint-Sulpice*.

Le 17 (6 avril), reçu du citoyen Louis François douze *bustes* très-mutilés, venant du *parc de Sceaux;* plus, huit autres non mutilés.

Le 19 (8 avril), remis au citoyen MICHALLON dix pieds cubes de marbre blanc statuaire provenant de débris de statues cassées de la porte du *Val-de-Grâce* et autres morceaux de marbre, pour solde de l'exécution en marbre du *buste de Peiresc*.

Le 24 (13 avril), du *parc de Sceaux*, reçu du citoyen Louis François deux statues en marbre [6] représentant des *Sénateurs*.

Le 25 (14 avril), du même lieu et du même François, reçu deux statues en pierre, très-médiocres; six bancs en pierre.

Le 26 (15 avril), je réitère au Ministre ma demande relative à la conservation des monuments d'Anet.

Le 28 dudit (17 avril), reçu du citoyen Louis François une voiture chargée de débris de marbre, plusieurs mauvaises bases en cuivre et des pilastres en marbre de Sainte-Baume, venant de la commune de Sceaux; plus, les marches d'un autel en marbre blanc.

Le 5 floréal (24 avril), reçu de *Sceaux*, de Louis François, deux statues de *Sénateurs*, copies d'après l'antique; trois gaînes en pierre et plusieurs bustes mutilés, dont les têtes sont en marbre et les corps en pierre.

Le 7 (26 avril), remis au citoyen MICHALLON trois morceaux de vert de mer et deux en griotte d'Italie, venant de *Saint-Sulpice*, en à-compte sur

[1] « Représentant le *Repas du Pharisien*. » (Ms. B.)
[2] « Représentant la *Visitation de la Vierge*. » (Ms. B.)
[3] « Femme de Charles V. » (Ms. B.)
[4] « Par PAJOU. » (Ms. B.)
[5] « Représentant la *Pentecôte*. » (Ms. B.)
[6] « Copiées d'après l'antique. » (Ms. B.)

le buste en marbre de JEAN GOUJON, qu'il fait pour le Musée; plus, un fort morceau de marbre statuaire, débris d'un buste colossal venant du collége *Louis-le-Grand,* pour l'exécution de ce buste.

Le 8 (27 avril 1798), remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations seize bustes venant de *Sceaux;* un *idem,* représentant *Julie,* venant de la *salle des Antiques,* et un *idem,* venant de chez *Le Terrier.*

Le 9 (28 avril), remis à l'administration du Musée du Louvre quatre chapiteaux et quatre bases en cuivre doré, venant de la *Sorbonne;* plus, un tableau, par SUVÉE [1], venant du *Temple.*

Le 15 (4 mai), reçu du citoyen Scellier la statue couchée et en marbre du *chancelier Le Tellier* [2], et le sarcophage en marbre noir.

Le 18 (7 mai), échange avec le citoyen Balleux, marbrier, de débris de marbre contre un bas-relief en marbre de GOUJON, représentant une *Nymphe endormie, groupée de plusieurs personnages formant concert* [3].

Les 28 et 29 dudit (17-18 mai), j'ai remis à l'administration du Musée du Louvre deux fortes colonnes en marbre rance, venant de la *Sorbonne.*

Les 1er et 2 prairial (20-21 mai), remis à l'administration du Musée du Louvre deux fortes colonnes comme dessus, du même lieu.

Le 3 (22 mai), remis à la même administration une *statue en porphyre,* venant du parc de *Sceaux.*

Ledit, reçu du citoyen GISORS, architecte, une statue en pied de *Louis XIV foulant à ses pieds la Fronde,* venant du *Palais-Bourbon.*

Ledit, j'ai fait payer au citoyen Lena, mouleur, par Louis François, 244 fr. pour travaux de moulage dans la salle du quinzième siècle.

Ledit, échange fait avec le citoyen Balleux d'un buste en marbre de *Fénelon,* contre des débris de marbres du Dépôt.

Le 17 (5 juin), remis au Ministre de la Justice une statue en pierre représentant la *Justice,* par DESJARDINS, venant des *Minimes.*

Le 19 (7 juin), reçu du citoyen Tailleur, vitrier, plusieurs débris de vitraux, venant de la *chapelle de Picardie.*

Le 23 (11 juin), reçu du citoyen Louis François, de la commune de *Sceaux,* un groupe en marbre représentant le *Baptême de Jésus.*

Les 24 et 25 dudit (12-13 juin), remis à l'administration du Musée du Louvre deux colonnes de 7 pieds et demi, en porphyre, venant de *Saint-Denis;* plus, un bas-relief étrusque enchâssé dans du marbre, venant des *Petits-Pères;* plusieurs autres bas-reliefs antiques en marbre, torses antiques, bustes et statues antiques mutilés, venant de la salle des Antiques et du citoyen *Le Terrier.*

Le 25 (13 juin), remis au citoyen Marchal, marbrier, douze morceaux de marbre, formant ensemble 2 pieds et demi cubes, en à-compte pour l'é-

1 « Représentant la *Nativité de la Vierge.* » (Ms. B.)

2 « Par MAZELINE. » (Ms. B.)

3 « Groupée de plusieurs enfants autour de laquelle des Bacchants forment un concert. » (Ms. B.)

change du *tombeau de Créqui,* qu'il a déjà déposé, conformément à l'arrêté du Ministre.

Ledit, reçu du citoyen Vanthol un *Crucifix* et une figure de *Religieux* en bronze, venant de *Saint-Louis la Culture,* et quelques débris de marbre noir.

Le 26 (14 juin 1798), reçu de l'administration du Musée du Louvre une statue en albâtre représentant *Sainte Anne montrant à lire à la Vierge*[1], venant d'*Écouen.*

Le 1er messidor (19 juin), reçu de la *Tombe-Issoire* un bas-relief en pierre dure, représentant le *Père Éternel,* et plusieurs épitaphes en pierre.

Le 5 (23 juin), reçu du citoyen Jacques une petite statue en albâtre, représentant *saint Vincent de Paul,* qu'il avait achetée à Passy[2].

Le 17 (5 juillet), reçu du château d'*Anet* deux *Renommées*, en bronze, par Jean Goujon[3]; plus, la statue à genoux de *Diane de Poitiers,* sculptée par Bourdin; trois têtes de sphinx en marbre, servant de supports.

Ledit jour, remis à l'Administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations un fort beau vase antique, en marbre jaune orné de belles sculptures, que j'ai fait restaurer par le citoyen Delaplanche, venant de la *salle des Antiques.*

Le 20 (8 juillet), reçu du citoyen Tailleur, vitrier, trois caisses contenant les vitraux d'*Anet,* plus les ferrements des croisées.

Le 30 dudit (18 juillet), reçu du *château d'Anet,* du citoyen Louis-François, une statue colossale en marbre blanc et démontée, représentant *Diane chasseresse accompagnée d'un cerf et de ses chiens*[4], un socle en marbre blanc, en forme de vaisseau orné d'écrevisses et de crabes, etc.; un *sphinx* en marbre blanc, support du tombeau.

Le 6 thermidor (24 juillet), reçu du citoyen Tailleur quarante panneaux de verre peints arabesques, achetés à la veuve Pétrée, à *Écouen.* Ces vitraux venant d'une galerie détruite avant la Révolution.

Le 27 (14 août), remis à l'administration du Musée du Louvre un chapiteau antique en marbre d'ordre corinthien; plus, une statue antique restaurée représentant *Hermaphrodite,* venant de la *salle des Antiques;* deux *Thermes, idem.*

Le 4 fructidor (21 août), remis à l'administration du Musée d'histoire naturelle une table d'albâtre non gypseux.

Le 5 (22 août), je rends compte au Ministre de l'existence de la colonne qui fut érigée à Henri III dans une église à *Saint-Cloud* et qui appartient au citoyen Julien, architecte. Je propose de faire l'acquisition de cette colonne.

Le 25 (11 septembre), remis au citoyen Francin, sculpteur, plusieurs débris de marbre pour payement des bustes en marbre de *Glück* et de *d'Alembert,* qu'il exécute pour le Musée.

[1] « Attribuée à Jean Bullant. » (Ms. B.)
[2] « A la vente des Bonshommes. » (Ms. B.)
[3] « Provenant des portes du château. » (Ms. B.)
[4] « Par Jean Goujon. » (Ms. B.)

Le 27 (13 septembre), reçu du citoyen Tailleur, vitrier, un panneau de verre peint, représentant l'*Annonciation*, venant de *Saint-Leu.*

Le 29 (15 septembre), j'annonce au Ministre que l'adjudant Martial Thomas désire céder au Gouvernement un modèle en bronze de la *statue de Louis XIII*, dont il est propriétaire.

AN VII

Le 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798), remis à l'Administration du Département de l'Eure, pour la décoration de la bibliothèque de la ville de Chartres : les bustes en plâtre de *Racine*, de *Colbert*, de *Montesquieu*, de *Diderot*, de *Buffon*, de *Jean-Jacques*, de *Glück* et de *Champfort ;* plus, quatre bustes en marbre représentant *Adrien*, *Cicéron*, *Marc-Aurèle* et *Lucius Vérus*, venant de *Sceaux.* Reçu en échange de la même Administration sept colonnes cannelées en pierre, ornées de bases et chapiteaux ; deux colonnes en pierre ornées d'arabesques; plusieurs pilastres et autres ornements arabesques [1], venant de l'église *Saint-Père.*

Le 12 (3 octobre), remis à l'administration du Musée du Louvre une statue antique représentant *Méléagre*, du *Jardin de Richelieu ;* plus, sept autres figures antiques, mais très-mutilées, un bas-relief représentant un *Combat*, venant de la *salle des Antiques.*

Le 21 (12 octobre), reçu du citoyen Boyer, sculpteur, un buste en marbre de *J. J. Rousseau*, que je lui ai commandé.

Le 18 brumaire (8 novembre), remis à l'Administration du Musée d'histoire naturelle [2] un morceau de marbre grec, venant de Saint-Denis, et une table [3] en albâtre, que j'ai fait exécuter avec divers fragments.

Le 22 (12 novembre), remis à l'administration du Dépôt de Nesle, pour y être vendu, conformément à l'arrêté du Ministre des Finances et de l'Intérieur, vingt-quatre tableaux de divers maîtres, venant de divers lieux [4].

[1] « Et six bas-reliefs très-mutilés, représentant des sujets des *Actes des Apôtres.* » (Ms. B.)

[2] « Sur la demande du citoyen Molinos, architecte de ce Musée. » (Ms. B.)

[3] « Une tombe. » (Ms. B.)

[4] « L'*Adoration des Bergers*, de *Saint-Roch ;* les *Miracles des cinq pains*, par Stella, des *Carmélites ;* la *Continence de Scipion*, par Bourdon, de l'*Hôtel Bretonvilliers ;* une *Sainte Famille*, sur bois, de l'*Ave-Maria ;* une *Sainte Famille*, par Carle Maratte, des *Petits-Pères ;* la *Pénitence*, sur bois, du même lieu; *Saint Antoine de Padoue devant l'Enfant Jésus*, attribué à Lahyre, des *Carmélites ;* la *Vierge et l'Enfant Jésus*, petit tableau sur cuivre, des *Petits-Pères ;* un *Ecce Homo*, attribué à Champagne, des *Carmes ;* la *Présentation au Temple*, par Champagne, des *Carmélites ; Henri III recevant les Chevaliers du Saint-Esprit*, par Vanloo, des *Grands-Augustins ;* une *Sainte Famille*, d'après Corrége, de *Port-Royal ;* le *Déluge*, grand tableau attribué à Tintoret, de *Saint-Lazare ;* l'*Assomption de la Vierge*, par Champagne, venant de *Saint-Germain l'Auxerrois ;* l'*Adoration des Mages*, par Champagne, venant des *Carmélites :* le *Repas de Jésus chez le Pharisien*, par le même, du même lieu; le *Mariage de la Vierge*, école flamande, de *Port-Royal ;* le *Bon Pasteur*, copie d'après Champagne, du même lieu; le *Martyre de sainte Barbe*, attribué à Van Thulden, des *Mathurins ;* une *Sainte Famille*, par Baugin, de *Notre-Dame ; Saint Antoine de Padoue à genoux devant l'Enfant Jésus*, attribué à Corneille, des *Grands-Augustins ;* le *Baptême de saint Augustin*, par Boullogne, des *Petits-Pères ;* une *Sainte Famille*, venant des *Minimes ;* un *Calvaire*, dans le style de Bloemaert, de *Montmartre ;* un *Ane se prosternant devant le Saint Sacrement*, attribué à Corneille, des *Grands-Augustins.* » (Ms. B.)

Le 25 (15 novembre 1798), remis à la même administration du Dépôt de Nesle, pour le même motif, dix-sept tableaux de divers maîtres et de divers lieux [1]; plus plusieurs bas-reliefs en argent et autres pièces d'orfèvrerie, venant du Val-de-Grâce et des Carmélites. Ma décharge, pour tous ces objets vendus, s'est opérée par procès-verbal de vente que j'ai signé à la clôture de la vente.

Le 27 (17 novembre), j'ai fait payer au citoyen Léna, par le citoyen Gillet, 50 francs pour travaux de moulage faits au Musée [2].

Le 1er pluviôse (20 janvier 1799), le Ministre ordonne aux employés une nouvelle prestation de serment.

Le 3 (22 janvier), le Ministre m'autorise à faire couler à mes frais les plâtres d'*Apollon*, du *Gladiateur*, de la *Vénus*, des *Castors*, de *Germanicus*, etc. J'ai payé lesdits plâtres de mes deniers au citoyen Getti, qui les a fournis.

Le 11 (30 janvier), j'ai fait payer au citoyen Léna, mouleur, par Louis François, 191 francs, pour moulages faits au Musée.

Le 26 (14 février), j'ai remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations un buste antique en marbre rouge, que l'on suppose être celui de *Scipion l'Africain*, provenant de la *salle des Antiques*, au Louvre.

Le 18 ventôse (8 mars), j'adresse au Ministre un état général des dépenses faites dans le Musée et lui rends compte des travaux.

Le 26 (16 mars), reçu de l'église *Notre-Dame*, du citoyen Scellier, une *Vierge gothique* en marbre blanc; la statue en plâtre de *saint Christophe*, par Gois; de *saint Maurice*, en marbre [3]; une *idem* de *saint Louis* [4].

Le 27 (17 mars), remis à l'administration municipale du neuvième arrondissement une statue en plâtre de la *Liberté*.

[1] « Une *Chasse au loup*, par Oudry, de l'*École Militaire; Saint François de Sales remettant à Madame de Chantal l'institution de son Ordre*, par Suvée, des *Dames Sainte-Marie*; l'*Apothéose de saint Jean de Dieu*, par Jouvenet, de la *Charité; Saint Pierre guérissant les malades de son ombre*, par Jouvenet, des *Grands-Augustins*; la *Samaritaine*, par Stella, des *Carmélites*; l'*Annonciation*, par Porbus, des *Jacobins*, rue Saint-Honoré; le *Martyre de saint Simon*, par Boullogne, de *Notre-Dame*; l'*Assomption de la Vierge*, par La Hyre, des *Capucins*; la *Circoncision*, par Castelli, des *Quatre-Nations*; le *Repos de la Vierge en Égypte*, par Boullogne, de *Notre-Dame*; *Sainte Catherine*, peinte en buste, par Vignon, des *Petits-Pères*; la *Prédication de saint Vincent de Paul*, par Detroy, de *Saint-Lazare*; une *grisaille*, attribuée à Baugin, de *Notre-Dame*; *Henri IV recevant les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, par Detroy; l'*Inauguration de saint François Xavier*, par Ninet de Lestin, de *Saint-Louis-la-Culture*; la *Résurrection de Lazare*, par Boullogne, des *Chartreux*; une *Chasse au cerf*, par Desportes, de *Choisy*. » (Ms. B.)

[2] « Le 1er nivôse, remis à l'administration du Musée du Louvre deux grands tableaux provenant de *Saint-Roch*, l'un représentant *Saint Denis apportant la foi en France*, par Vien, et l'autre *la Peste des Ardents, qui désola Paris en* 1160, par Doyen. »

« Le 28 dudit, remis à la même administration, au Louvre : un *Portrait du cardinal de Richelieu*, par Champagne; une *Sainte Famille*, par Trevisani, et quatre tableaux de Seghers, représentant les *Évangélistes*. » (Ms. B.)

[3] « Par Bousseau. » (Ms. B.)

[4] « Par le même. » (Ms. B.)

Ledit, remis à l'administration du dixième arrondissement deux statues en pierre de Tonnerre, représentant la *Justice* et la *Tempérance,* par Desjardins, venant des *Minimes;* le tout pour célébrer une fête ordonnée par le Gouvernement.

Ledit jour, remis à l'administration du Conservatoire des arts et métiers deux *poignards* en acier de Damas, à manche damasquiné, une paire de *bottes chinoises* en soie, le tout venant des *Petits-Pères.*

Le 2 germinal (22 mars 1799), reçu du citoyen Coustou le buste en terre cuite de Nicolas Coustou[1], par Guillaume Coustou.

Le 12 (1er avril), j'adresse au Ministre une demande pour être autorisé à faire exécuter les sarcophages pour y faire le dépôt des restes de Molière, de La Fontaine, de Descartes, de Boileau, etc.

Ledit, je fais payer au citoyen Dugast, par Louis François, la somme de 72 francs, pour la restauration des émaux que j'ai placés au tombeau de Diane de Poitiers.

Ledit jour, remis à l'administration de la Bibliothèque des Quatre-Nations deux statues antiques en marbre, de moyenne grandeur, représentant *Diane* et *Apollon,* venant de la Commune de *Sceaux;* plus, quatre colonnes en vert de mer[2], venant de *Saint-Denis.*

Le 22 (11 avril), payé au citoyen Beauvallet, sculpteur, pour la restauration du *tombeau de Diane de Poitiers,* la somme de 528 francs. Ledit, il a été donné aux citoyens Louis François et Boucault 150 morceaux de débris de marbre estimés ensemble à la somme de 200 francs pour être portés en à-compte sur les travaux du Musée.

Le 3 floréal (22 avril), remis au citoyen Panney, stucateur, cinq tombereaux de débris de marbres de toutes espèces pour exécuter un pavé à la vénitienne au Ministère de l'Intérieur.

Le 9 dudit, j'adresse au Ministre un tableau général des dépenses faites par les entrepreneurs, et des à-compte qu'ils ont reçus pour les travaux faits dans la salle du quinzième siècle. Je lui adresse en même temps un tableau des dépenses à faire dans le courant de l'an VIII, en y ajoutant les devis des entrepreneurs.

Le 17 dudit (6 mai), reçu de madame veuve de Wailly le buste en plâtre de feu son mari[3], architecte distingué.

Nota. — On observera que je n'ai nullement participé au déplacement des monuments, des marbres et des tombeaux qui se trouvaient ou qui ornaient les paroisses de Paris. La trop célèbre Commune de Paris de 1793, toute-puissante alors, les fit déplacer et détruire, en quelque sorte, par des ouvriers à ses gages ou à sa solde, à la tête desquels était un artiste, mon contemporain d'études, qui, à ma sollicitation, fit transporter au Dépôt des Petits-Augustins les morceaux les plus importants et les plus marquants. Plusieurs ont été

[1] « Son grand oncle. » (Ms. B.)
[2] « Plus six colonnes... » (Ms. B.)
[3] « Modelé par Pajou. » (Ms. B.)

brisés et vendus à des marbriers. Enfin, ces monuments, annexés sans ordre et pêle-mêle sur des charrettes, ont trouvé place dans le Musée, où ils sont aujourd'hui conservés et restaurés par mes soins. On n'ignore pas que plusieurs ont été rachetés ou échangés contre des marbres ou d'autres pièces considérées comme inutiles à l'étude des arts ou à celle de notre histoire.

ALEXANDRE LENOIR.

CCLXXXIX

Proposition de transporter les restes de Mabillon et de Montfaucon dans le jardin du Musée des Monuments français.

1°

Au Directoire exécutif.

CITOYENS DIRECTEURS,

Vous avez ordonné, par un arrêté du 27 germinal dernier (6 avril 1799), que le corps de Turenne serait transporté au jardin du Musée des Monuments français et placé dans un cénotaphe préparé à cet effet.

Me serait-il permis, Citoyens Directeurs, de réclamer le même honneur pour les restes précieux du célèbre *Mabillon*, qui, né ainsi que Turenne dans le département des Ardennes, réunit le premier les règles de la Diplomatie (*sic*) sous un seul point de vue et porta la lumière dans ce que l'histoire offre de plus confus ?

Si le Directoire exécutif estime que ce vœu ne doive point s'accomplir, il pardonnera sans doute au zèle d'un citoyen, né dans le département des Ardennes, qui voit avec douleur les restes d'un savant de premier ordre enfouis dans un atelier consacré à la fabrication du salpêtre.

Salut et respect. *Signé :* BOULLIOT, rue des Maçons, n° 25.

Paris, 2 prairial an VII de la République (21 mai 1799).

2°

Paris, le 5 fructidor an VII de la République française une et indivisible (22 août 1799).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LEBLOND, *membre de l'Institut national aux Quatre-Nations.*

Citoyen, je vous transmets deux lettres du citoyen Boulliot, contenant des détails sur le lieu où reposent les cendres de Mabillon et de Montfaucon.

Je vous invite à faire à ce sujet de plus amples recherches et à m'indiquer ce qu'il y aurait à faire pour honorer la mémoire de ces deux savants.

Vous pourrez vous adjoindre pour vos recherches le conservateur du Musée des Monuments français et appeler, si vous le jugez nécessaire, les citoyens Boulliot et Poirier.

Salut et fraternité. QUINETTE.

CCXC

Lettre de Beaumarchais sur la translation des restes de Turenne [1].

Paris, ce 26 brumaire an VII (16 novembre 1798).

Dans l'incertitude où je suis, Citoyen, si vous avez vu la manière dont j'ai rempli la promesse que je vous avais faite, tant au sujet du tombeau de *Turenne* que l'espèce de leçon que méritent ceux qui jalousent et font retarder les progrès de votre beau Muséum, je vous préviens que le journal nommé la *Clef du cabinet des Souverains,* fait par le citoyen Panckoucke, a inséré dans la feuille du 21 brumaire une lettre de moi au Ministre de l'Intérieur, où j'ai tâché de recueillir tout ce qu'un homme sensé peut se permettre pour concourir à un but aussi honorable que le vôtre, sans augmenter le nombre de vos ennemis qui se cachent. — Le 25 brumaire, une réponse à mon article a paru dans la même feuille. Elle est d'un homme pénétré du même sentiment que moi pour qu'on remette à sa vraie place le corps vénéré de Turenne.

.....Je désire savoir de vous si vous espérez qu'ils produisent l'effet que je m'en suis promis et si l'on a fait quelque chose.

Salut, estime fraternelle. BEAUMARCHAIS.

CCXCI

Pièces relatives au transport des restes de Turenne au Musée des Monuments français, puis au Temple de Mars.

1°

Paris, le 3 prairial an VII (22 mai 1799).

Le citoyen ALEXANDRE LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur.*

Citoyen Ministre, conformément à la lettre du 15 floréal dernier, que vous avez bien voulu m'écrire, par laquelle il vous plaît de m'autoriser, d'après l'arrêté du Directoire exécutif du 27 germinal dernier (16 avril 1799), à faire transporter, du Jardin des Plantes au Musée des Monuments français, le corps de *Turenne,* resté dans l'amphithéâtre de cet établissement depuis son exhumation des caveaux de Saint-Denis, j'ai fait connaître vos intentions à l'administration de ce Muséum et je l'ai invité à m'indiquer l'heure et le jour qui lui conviendraient le mieux pour effectuer ce transport.

Citoyen Ministre, il résulte de ma demande que l'administration du Jardin des Plantes désire recevoir de vous-même l'invitation officielle pour faire la remise dont il s'agit, et elle attend cette pièce pour remplir vos intentions à cet égard.

Salut et respect. ALEXANDRE LENOIR.

[1] Voir plus haut la proposition de LENOIR du 3 août 1796, p. 316, n° CCXII, et le procès-verbal de translation reproduit p. 378 et suivantes. — La lettre de Beaumarchais, bien qu'elle soit de 1798, ne pouvait être séparée des pièces que nous publions à cette page. — J. G.

2°

Paris, le 22 prairial an VII (10 juin 1799).

L'Administration du Muséum d'histoire naturelle au citoyen LENOIR, *administrateur et conservateur du Musée des Monuments français.*

Le Directeur du Muséum d'histoire naturelle.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Citoyen, que, d'après la notification de l'arrêté du Directoire qui ordonne le transport du corps de Turenne dans l'établissement que vous dirigez, l'Administration du Muséum m'a chargé de vous remettre ce corps. Notre intention étant de faire ce transport sans appareil, je présume que vous prendrez pour cela les premières ou les dernières heures de la journée. Je ne sortirai pas demain avant dix heures du matin, et je serai encore rentré le soir à six heures. Vous choisirez le moment et la manière. Mon unique affaire sera de vous remettre le cercueil sur votre récépissé, et je saisirai volontiers cette occasion de vous réitérer l'assurance des sentiments que vous inspirez à ceux qui vous connaissent et à ceux qui, en visitant vos monuments, savent apprécier les soins que vous prenez pour leur conservation et leur belle distribution.

Salut et fraternité. *Signé :* JUSSIEU.

3°

Paris, le 24 fructidor an VIII (11 septembre 1800).

Extrait d'une lettre du citoyen Duquesnoy, commissaire près le Ministre de l'Intérieur, à M. ALEXANDRE LENOIR.

...J'ai fait part au Ministre de l'offre du citoyen Bouillon; il lui écrira pour l'en remercier et lui dire qu'il l'accepte. Il me charge de vous remercier, Citoyen, et de vous dire que le tout vous sera fidèlement remis après la cérémonie. D'ailleurs, il n'y a pas le moindre inconvénient de vous rendre responsable, auprès du citoyen Bouillon, de tous ces précieux monuments de la gloire de Turenne, puisque vous ne les perdrez pas de vue un seul instant.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite et profonde estime, Citoyen. *Signé :* AD. DUQUESNOY.

4°

Extrait du développement du programme arrêté par les Consuls le 18 *fructidor an VIII* (5 *septembre* 1800), *pour la fête de la République.*

5° jour complémentaire (21 septembre 1800).

ARTICLE III

A deux heures après midi, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Guerre, escortés des hérauts d'armes et précédés d'un détachement de cavalerie, se rendront au Musée des Monuments français, où le corps de Turenne est déposé.

ARTICLE IV

Le corps de Turenne sera présenté aux Ministres par le Citoyen Alexandre Lenoir, administrateur et conservateur du Musée, et par les administrateurs du Musée d'histoire naturelle, à qui l'on doit la conservation de ces restes précieux.

ARTICLE V

Quatre généraux placeront le corps sur un char élevé, attelé de quatre chevaux blancs.

L'armure que portait Turenne sera placée sur un cheval pie. Sur les côtés du char, des inscriptions rappelleront les exploits du héros.

ARTICLE IX

Le Ministre de la Guerre montera sur un cippe au milieu de l'enceinte et prononcera un discours.

Le corps de Turenne sera ensuite porté par les quatre généraux dans son tombeau reconstruit sous le dôme.

Le Ministre de la Guerre jettera dans le tombeau une couronne de laurier, et le Ministre de l'Intérieur une plaque d'argent sur laquelle sera gravée l'époque de la translation.

Un chant militaire terminera la cérémonie.

5°

Discours prononcé par Alexandre Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français, au moment de la remise du corps de Turenne aux Ministres de l'Intérieur et de la Guerre, le cinquième jour complémentaire an VIII* (21 septembre 1800).

Ministres, Généraux, et vous, Citoyens,

Le premier Consul, voulant célébrer l'anniversaire de la fondation de la République d'une manière éclatante et par un acte de reconnaissance, a arrêté que l'apothéose de Turenne s'effectuerait le cinquième jour complémentaire et que sa dépouille mortelle serait déposée dans le Temple de Mars. Ce jour sera célèbre dans l'histoire; il apprendra aux nations présentes et futures que le vainqueur du Nil et du Tibre sait distinguer l'homme d'État, et qu'il fait honorer les talents; elles apprendront aussi qu'il connaît le juste équilibre qui seul peut affermir une grande nation; que ce ne sont plus les passions qui disposent des récompenses nationales et qui distribuent les lauriers; que ce ne n'est pas la distinction des rangs qu'il veut récompenser, mais l'honneur et la vertu. Citoyens Ministres, recevez de mes mains les restes d'un héros qui, le 27 juillet 1675, périt à Saltzbach, victime de son courage. (Turenne fut tué par un boulet de canon en allant reconnaître des batteries [1].) *Il faisait honneur à l'homme,* s'écria le général ennemi, Montecuculli, lorsqu'il apprit

[1] On remarquera que de nombreuses parenthèses ont été intercalées dans ce discours d'Alexandre Lenoir. Elles sont l'œuvre de Lenoir, qui, en transcrivant le texte des paroles qu'il avait prononcées, aura voulu le rendre tout à fait explicite pour le lecteur. — H. J.

la perte que la France, l'humanité entière faisaient dans la personne de Turenne.

Une sage administration (l'Administration du Musée d'histoire naturelle), dont les respectables membres consacrent leurs veilles à l'étude de la nature, a su retirer des mains d'un barbare (le nommé Hoste, suisse de l'église Saint-Denis, qui faisait voir la momie de Turenne pour de l'argent, et qui vendait les dents qu'il arrachait de la bouche du grand homme) cette noble dépouille. Je l'ai recueillie moi-même avec un respect religieux, ainsi que le marbre et la statue élevés à sa mémoire, au milieu des chefs d'une monarchie qui prolongea son existence au delà de *quatorze siècles*. Oh ! combien il était grand auprès de cette foule de princes couchés dans leurs tombeaux !

Ministres, je l'avoue, ce n'est pas sans regret que je quitte ce trésor; mes larmes vous l'annoncent, mon cœur y est attaché; mais plus le sacrifice que je fais est grand, plus je me plais à l'obéissance. Ministres de la grande nation, et vous, généraux, braves défenseurs de la patrie (le corps de Turenne fut porté du Musée des Monuments français dans le char qui le conduisit au Temple de Mars, par quatre généraux des armées républicaines), recevez les précieux restes de l'un des soutiens de la France; de ce grand homme, ami de l'humanité; avare, dans la guerre, du sang français; aussi savant dans ses retraites qu'il était grand dans les combats ; enfin, recevez Turenne : qui mieux que vous, Ministres, sait apprécier ses hautes vertus ?

Nota. — Le corps de Turenne étant arrivé dans le dôme des Invalides, le citoyen Carnot, Ministre de la Guerre, a prononcé un discours, et le corps fut immédiatement après introduit dans une cavité ménagée exprès dans le soubassement du mausolée. Les Ministres s'approchèrent et déposèrent des couronnes sur la tombe du grand homme. Cette cavité fut à l'instant fermée par une table de marbre noir sur laquelle était gravée cette noble et touchante inscription : *Turenne.*

6°

Lettre de M. le duc de BOUILLON *à M.* ALEXANDRE LENOIR.

On m'a rendu compte, Monsieur, de la cérémonie qui vient de se faire en l'honneur de mon grand-oncle, le maréchal de Turenne, et à laquelle vous avez contribué.

J'ai été extrêmement touché de la manière décente et pleine de profond et ineffaçable respect que les bons Français ont porté à la mémoire du plus incomparable comme du plus respectable des hommes. Dix mille ans peuvent à peine en compter dix de ce mérite.

C'est pour vous témoigner ma reconnaissance, Monsieur, que je vous écris cette lettre ; en même temps, trouvez bon que je vous redemande l'épée de M. de Turenne, que je porte souvent. Cette épée, ainsi que le boulet qui l'a frappé, et que je vous ai prêtés pour cette auguste cérémonie, sont tout ce que je possède d'authentique de cet illustre Maréchal.

Je ne puis vous exprimer combien est grand le prix que j'attache à cette

arme, qui fut si utile à la France, et au fatal boulet qui l'a privée de son appui. Je vous ai livré l'un et l'autre avec la confiance qui vous est due et sur votre simple demande.

Monsieur, recevez mes remercîments pour tous les soins que vous avez mis à conserver dignement les restes de mon grand-oncle, ainsi que la dignité que vous avez donnée à la pompe qui a eu lieu chez vous au moment de sa translation à l'église des Invalides.

Le duc DE BOUILLON.

CCXCII

Lettre de MOLARD, membre du Conservatoire des arts et métiers, à LENOIR, au sujet des colonnes de Saint-Germain des Prés.

Paris, le 7 prairial an VII (26 mai 1799).

Molard, membre du Conservatoire des arts et métiers, au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Il a été question, hier, dans la séance du Conseil de conservation, de différents objets d'art qui existent encore dans l'église de Saint-Germain des Prés, et particulièrement de l'orgue et de huit colonnes de marbre qui décorent deux autels des chapelles. Le Conseil m'a chargé de faire un rapport relativement à l'orgue; quant aux colonnes, le Conseil n'a pris aucune décision sur leur destination.

Au sortir de la séance, je me suis transporté dans ladite église pour constater l'état de l'orgue. Chargé depuis longtemps par le Conservatoire des arts et métiers de la recherche de colonnes de marbre pour former le péristyle du grand escalier dudit établissement, je me suis mis en devoir de mesurer les huit colonnes dont il s'agit.

Je les ai trouvées de grandeur convenable, et déjà je réfléchissais sur les mesures à prendre pour en faire l'enlèvement, lorsque le concierge de l'atelier du salpêtre m'a appris que vous vous disposiez à en faire la demande au Ministre de l'Intérieur.

J'ai fait part à mes collègues, membres du Conservatoire des arts et métiers, de cette circonstance; avant de renoncer à l'espoir de posséder les colonnes dont il s'agit (les seules peut-être qui puissent nous convenir et dont le Gouvernement puisse disposer sans aucun changement), mes collègues m'ont chargé de vous écrire pour vous faire part de notre désir de pouvoir disposer desdits objets, bien résolus cependant de n'en former la demande qu'autant que vous ne leur auriez pas encore assigné une place dans le Musée qui vous doit son existence. J'attends votre réponse. Je désire bien sincèrement, en mon particulier, que cette circonstance ne soit pour vous qu'une nouvelle occasion de prouver l'intérêt que vous prenez au succès de l'établissement naissant du Conservatoire des arts et métiers.

Je vous salue cordialement. MOLARD.

CCXCIII

Lettre donnant avis au Ministre de l'Intérieur de l'existence de la statue de Philippe de Castille, à Melun.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Melun, le 28 prairial an VII de la République française une et indivisible (16 juin 1799).

Le Commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de Seine-et-Marne au Ministre de l'Intérieur.

CITOYEN MINISTRE,

J'apprends à l'instant qu'il existe dans cette commune, chez le citoyen Rosty, marbrier, près la porte de derrière de la poste aux chevaux, une statue en marbre blanc de Philippe de Castille, avec le tombeau de marbre noir, et l'on m'assure que le propriétaire de ce monument paraîtrait disposé à le céder pour le prix du marbre.

Je serais allé voir cet ouvrage si j'étais assez connaisseur pour en apprécier le mérite ; mais, suivant ce que j'en entends dire par un homme instruit, il pourrait figurer dans la collection nationale comme monument historique pour représenter le costume et constater l'état des arts du dessin et de la sculpture au temps où cette statue a été faite.

C'est sous ce rapport, Citoyen Ministre, que j'ai cru devoir vous informer de son existence.

Salut et respect.

Signé : MATHIEU.

En note au bas de la lettre : « Inviter le citoyen LENOIR à se procurer des renseignements sur cet objet, soit en se transportant lui-même à Melun, ou autrement [1]. »

CCXCIV

Enlèvement de la statue de Louis XI à Cléry [2].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Orléans, le 16 fructidor an VII de la République française (2 septembre 1799).

Les administrateurs du département du Loiret aux administrateurs municipaux du canton de Cléry.

CITOYENS,

Le citoyen ALEXANDRE LENOIR, conservateur et administrateur du Musée des Monuments français à Paris, porteur d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, que nous avons visée, va se présenter à votre administration pour vous prévenir qu'il a ordre de procéder à l'enlèvement de la statue mutilée de Louis XI. Nous vous invitons, Citoyens, à déférer sans délai à l'ordre du Ministre et à dresser procès-verbal de l'enlèvement qui aura lieu. Le procès-

[1] Voyez la lettre du Ministre à ALEXANDRE LENOIR, t. I, p. 143, n° CXXXVII. Voyez aussi ci-après la pièce CCXCVIII.

[2] Voyez les lettres du 14 février et du 13 août 1799 publiées dans le tome I, p. 138, n° CXXIX, et p. 143, n° CXXXVII.

verbal restera déposé au secrétariat de votre administration, et vous aurez soin de nous en adresser une expédition.

Salut et fraternité.

Signé : BALLOT, E. VINSON, GUÉRIN.

Copie de la main de LENOIR.

CCXCV

Projet d'enlèvement de la statue du duc de la Vrillière à Châteauneuf-sur-Loire [1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Orléans, le 16 fructidor an VII de la République française (2 septembre 1799).

Les administrateurs du département du Loiret aux administrateurs municipaux du canton de Châteauneuf.

CITOYENS,

Le citoyen Alexandre LENOIR, conservateur et administrateur du Musée des Monuments français, à Paris, porteur d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, que nous avons visée, va se présenter à votre administration pour vous prévenir qu'il a ordre de procéder à l'enlèvement de la statue et mausolée du ci-devant duc de la Vrillière. Nous vous invitons, Citoyens, à déférer sans délai à l'ordre du Ministre et à dresser procès-verbal de l'enlèvement qui aura lieu. Ce procès-verbal restera déposé au secrétariat de votre administration, et vous aurez soin de nous en adresser une expédition.

Salut et fraternité.

VINSON, BALLOT, GUÉRIN.

(Note de LENOIR en tête de cette pièce : *Le monument n'a point été enlevé.*)

CCXCVI

État des dépenses prévues pour le Musée des Monuments français en l'an VIII.

Paris, ce 28 fructidor an VII de la République française une et indivisible (14 septembre 1799).

ALEXANDRE LENOIR, *conservateur et directeur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur.*

CITOYEN MINISTRE,

Pour satisfaire à vos intentions relativement à l'ordre que vous voulez établir dans la comptabilité des administrations de l'attribution spéciale de votre ministère, je m'empresse de vous communiquer l'aperçu des dépenses nécessaires pour les travaux les plus urgents du Musée des Monuments français, tant pour la restauration des monuments que pour leur placement par ordre chronologique; lesquelles dépenses seront probablement affectées sur les fonds accordés à cet établissement pour l'an VIII. J'établis mes dépenses sur

[1] Voy. t. I, p. 143, nº CXXXVII.

la somme modique de 25,000 francs, par rapport aux circonstances; je crois pouvoir vous présenter le tableau des entrepreneurs, suivant l'ordre qu'il convient, avec les sommes qu'on peut accorder à chacun pour le courant de l'année.

TABLEAU DES DÉPENSES POUR L'AN VIII.

RESTAURATEUR FIGURISTE.		
Les Citoyens :		
BEAUVALLET	2000	2000
RESTAURATEURS D'ORNEMENTS.		
PLANTARD; deux ouvriers	2000	2800
LAMOTHE, seul	800	
MARBRIERS.		
DELAPLANCHE, sculpteur et marbrier; deux ouvriers	2000	5000
Scellier (*idem*); quatre ouvriers	3000	
MAÇONNERIE POUR LES MONUMENTS.		
Louis François; quatre ouvriers	4500	6000
Duvey, deux ouvriers	1500	
PEINTURES POUR RACCORDS DES MONUMENTS ET DES SALLES.		
Besancenot, décorateur	1000	3000
Vavin; trois ouvriers	2000	
SERRURERIE.		
Favet	800	800
CHARPENTIER POUR LES POSES DES GROSSES PIÈCES.		
Boucault	1000	1000
VITRIER POUR RESTAURER LES VITRAUX.		
Tailleur	800	800
MOULAGES POUR LES RESTAURATIONS.		
Lena; un homme	400	400
MENUISERIES POUR CALIBRES, RESTAURATION DE MENUISERIES ANCIENNES.		
Bouillet; un homme		1000
TERRASSIER POUR FOUILLES DES MONUMENTS, PLANTATIONS, ENTRETIEN DE L'ÉLYSÉE.		
Camus; un homme		1000
FUMISTE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINÉES.		
Maréchal		200
Bois pour les poêles des corps de garde, portiers, salles du Musée, etc.		800
Frais de bureau et luminaire pour portier, etc.		200
TOTAL		25,000

Ce total, divisé par mois, fait pour chaque mois la somme de 2083 francs, à répartir entre seize entrepreneurs, obligés d'entretenir un nombre d'ouvriers qu'il est peut-être très-politique d'occuper.

Voilà, Citoyen Ministre, le travail que je vous soumets, que j'ai fait monter au minimum, et de laquelle somme, si vous me l'accordez, je vous demande la direction immédiate pour assurer les devis de chaque entrepreneur, qui présentera à la comptabilité de votre cinquième division des devis certifiés par moi pour chaque monument, et c'est sur ce devis que sera stipulé l'à-compte, dont il sera remis une note au vérificateur pour être portée sur le mémoire définitif, qu'il réglera comme il convient.

Citoyen Ministre, si vous approuvez ce mode, je remettrai à la comptabilité de votre cinquième division, tous les trois mois, ou suivant l'ordre que vous m'en donnerez, un compte exact des dépenses et des travaux de l'établissement que je dirige. L'architecte devra se charger de rendre compte à votre troisième division, à laquelle il est attaché.

Ces dispositions, dans la comptabilité des travaux, qui regardent votre conquième division, ne pourront avoir lieu que pour les dépenses de l'an VIII, et à compter du moment où vous aurez accepté le plan que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Citoyen Ministre, puisque votre bienveillance paraît se tourner en faveur des arts, je réclame de votre justice cette gestion de mon attribution spéciale, pour éviter à l'avenir des erreurs qui peuvent avoir eu lieu par le manque d'organisation. J'ose espérer que vous voudrez bien adhérer aux propositions que je crois nécessaires, qui ne tendent qu'à l'amélioration de l'établissement que j'ai formé et que je dirige; elle fixera la responsabilité sur celui qui, à force de travail, a obtenu la meilleure réputation, et que la probité la plus intacte met à l'abri de tout reproche.

Salut et respect. L. N.

Aperçu pour terminer les comptes de l'an VII sur la partie monumentale :

Plantard	1500
Lena	200
Besancenot	300
Lamothe	1200
Tailleur	600
Beauvallet	800
Vavin	800
Louis François	1500
Scellier, marbrier	1000
Delaplanche	800
Camus	800
Total	9500

CCXCVII

Lettre relative au tombeau de Sully conservé à Nogent-le-Rotrou [1].

Chartres, le 5 complémentaire an VII (21 septembre 1799).

CITOYEN,

Une petite maladie m'a empêché de répondre à votre lettre du 23 fructidor. Je ne peux vous dissimuler que vous aurez de la peine à obtenir le monument de Sully. La ville de Nogent-le-Rotrou tient beaucoup à ce monument et paraît s'opposer à ce qu'il soit enlevé. Le Département paraît partager cette opinion, et j'ai entendu un de ses membres dire qu'il n'était pas naturel de dépouiller les départements pour enrichir une seule ville. Je vous prie d'user avec beaucoup de circonspection de ce que je vous marque et vous dis sous le secret. Il me serait très-désagréable d'être compromis; si j'avais même le droit de vous donner un conseil, ce serait de ne pas user de l'autorité ministérielle à ce sujet, parce que cet enlèvement excitera des mécontentements.

En effet, ce monument n'est pas dans le même cas que ceux qu'on a pu trouver dans les châteaux devenus, par l'émigration, des propriétés nationales.

Dans ce cas, le Gouvernement pouvait user de son bien où il le trouvait. Mais le mausolée de Sully est dans un édifice public de la ville de Nogent-le-Rotrou. Les habitants ont déjà murmuré à l'occasion du projet de cet enlèvement; vous ferez là-dessus ce que vous jugerez à propos; mais, je vous le répète, gardez le plus profond secret sur ce que je vous marque.

Je vous suis obligé des renseignements que vous me donnez sur la collection des soufres; cette dépense est hors de notre pouvoir pour le moment.

Je vous remercie des bustes que vous nous destinez; on s'occupe enfin de placer ceux que vous nous avez déjà donnés.

Salut et estime.

BOUVET.

CCXCVIII

Échange d'une certaine quantité de marbre contre une statue de marbre blanc, représentant Philippe de Castille, et deux statues d'enfants [2].

État des quantités des marbres donnés en échange pour la statue de Castille.

1re classe : Cube du marbre.		
8 p. 08 cube, marbre blanc, à 35 fr., produit . .	290	13
2e classe : 7 p. 4, marbre blanc, à 27 fr.	200	4
1re classe : 17 p. 8,4, id., de Flandre, à 15 fr.	265	8
2e classe : 9 p. 7,1, id., de Flandre, à 10 fr.	96	16
TOTAL.	851	41

[1] Voy. t. I, p. 143, n° CXXXVII et note 3, même page.

[2] Voy. ci-dessus la lettre du citoyen Mathieu, en date du 16 juin 1799, n° CCXCIII.

— Je soussigné reconnais avoir reçu du citoyen LENOIR, conservateur et administrateur du Musée des Monuments français, les débris de marbres ci-dessus détaillés en échange d'une statue de marbre blanc représentant *Philippe de Castille*, évalué, y compris tous ses accessoires, à dix pieds cubes, prisés, vu la beauté du marbre et le travail de ladite statue, à 72 francs le pied cube; plus, deux enfants, aussi de marbre blanc, évalués à trois pieds cubes; plus, le transport desdits objets de Melun à Paris, montant à la somme de 60 francs; montant en totalité, à la somme de 853 francs[1], dont je donne quittance audit citoyen LENOIR, pour solde de tout compte jusqu'à ce jour, et pour lui valoir à tout ce que de raison, et conformément à l'autorisation du Ministre de l'Intérieur y annexée.

Paris, le cinquième jour complémentaire an VII de la République française une et indivisible (21 septembre 1799).

ROSTY.

1800

CCXCIX

Lettre adressée à LENOIR sur l'exhumation des restes de Boileau et autres objets.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 5 pluviôse an VIII de la République française une et indivisible (25 janvier 1800).

Au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français, à Paris.*

J'ai remis de suite, Citoyen administrateur, au bureau que cela concerne, la pétition que vous adressez au Ministre de la Guerre pour obtenir quatre paires de roues de chariots que l'on brise à l'Arsenal. On va faire un prompt rapport sur votre demande, et j'aurai soin de vous instruire de ce qui aura été décidé. Je vous observe que, dans tous les arsenaux où il se trouve des effets inutiles, ils sont ordinairement vendus à l'adjudication, et les fonds versés dans la caisse du directeur de l'artillerie. C'est pour cet effet qu'on brise ces chariots dont vous désirez les roues; on ne peut donc proposer au Ministre de vous les céder qu'à la charge par vous de verser le prix de l'estimation qui en sera faite dans la caisse du directeur d'artillerie de Paris, disposition qui vous exempte de vous en rendre adjudicataire, attendu que vous êtes à la tête d'un établissement national.

Je pense bien que vous n'avez pas de fonds pour faire cette acquisition, et que vous auriez désiré que ces roues fussent remises à votre disposition sans en payer le prix. Il paraît qu'on ne peut faire cette proposition au Ministre. Quoi qu'il en soit, il faut les laisser mettre à votre disposition, afin qu'elles

[1] On a vu d'autre part que le total exact est 851 fr. 41 c.

ne soient pas brisées. Vous verrez alors à aviser au moyen de vous les faire délivrer.

Vous pouvez faire exhumer les restes de Boileau quand vous le jugerez convenable; j'ai trouvé dans le desservant de la Sainte-Chapelle toute la meilleure volonté possible; il vous donnera toute facilité à cet effet. Il vous invite seulement à le faire avertir quelques jours d'avance, et à ne commencer cette opération que sur les midi, heure à laquelle il fera fermer l'église pour qu'il n'y entre que ceux qui seront nécessaires.

Je l'ai aussi assuré que les dalles seraient replacées de suite.

Je vais me faire donner copie de l'acte d'inhumation, faite en 1711, du corps de ce célèbre poëte; il contient peut-être quelques renseignements. Je vous remettrai cette copie.

Je vous salue bien fraternellement. LESIEUR.

Je vous prie de présenter mes respectueux hommages à madame LENOIR.

CCC

Pièces relatives à l'exhumation de Nicolas Boileau-Despréaux.

1°

Le citoyen PEYRE, *architecte, au citoyen* LENOIR, *administrateur du Musée national des Monuments français.*

Paris, ce 21 pluviôse an VIII de la République française (10 février 1800).

Je t'envoie copie, mon bon ami, de la lettre qui vient de m'être adressée par le commissaire de police de la division du Pont-Neuf, et du procès-verbal qui y est annexé, quoique vraisemblablement tu doives en avoir reçu une pareille [1] : les faits qui y sont relatés me paraissent être de nature à mériter ton attention, et, comme ils sont entièrement de ton ressort, tu en feras l'usage que tu croiras convenable.

Salut et fraternité. *Signé :* PEYRE.

NOTA [2]. — Le cercueil de plomb qui contenait le corps de Nicolas Boileau portait cinq pieds juste, et le corps, que j'ai mesuré, me donna un pouce de moins; il n'avait donc que quatre pieds onze pouces, ce qui se rapporte avec le portrait qu'il fait de lui-même. L'inscription suivante était placée sur le cercueil :

ICI EST LE CORPS DE NICOLAS BOILEAU, ESCUYER, SIEUR DE DESPRÉAUX, L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE, DÉCÉDÉ LE 13 MARS 1711, AGÉ DE SOIXANTE-TREIZE ANS QUATRE MOIS.

[1] En effet, une lettre contenant le récit des faits avait été adressée directement à LENOIR; sa reproduction ferait double emploi avec les pièces publiées ici, sans offrir aucun détail nouveau. — J. G.

[2] De la main de LENOIR au dos de la lettre de PEYRE. — J. G.

2°

Copie de la lettre du commissaire de police de la division du Pont-Neuf au citoyen PEYRE, *architecte du Gouvernement.*

Ce 18 pluviôse an VIII de la République (7 février 1800).

CITOYEN,

En votre qualité d'architecte pour le Gouvernement, et spécialement chargé de la confection du Musée des Monuments français, je ne dois point vous laisser ignorer ce qui s'est passé relativement à l'enlèvement du corps de Boileau, dans la journée du 14 de ce mois; je vous fais passer à cet effet la déclaration du citoyen Lalande, chef du culte catholique à la ci-devant chapelle basse. Quant à moi, je n'ai rien à dire contre les personnes qui sont revenues le 15 pour faire l'enlèvement dudit corps; ils se sont comportés avec décence et à la satisfaction de tout le monde. Le grand point serait de savoir ceux qui, le 14, ont extrait du cercueil de la femme Ferrand les os qui y étaient pour les jeter dans le trou d'où sortait le cercueil qu'*ils voulaient emporter*, et enfin pourquoi ils se sont présentés dans cette église et ont fait la fouille sans être porteurs d'aucun ordre.

Ce dernier article, Citoyen, est absolument de votre compétence, et vous compromettrait si votre réputation n'était pas aussi avantageusement connue.

Salut et fraternité. *Signé :* CLÉMENT.

Pour copie conforme. *Signé :* PEYRE.

Exhumation du corps de Nicolas Boileau, déposé à la ci-devant chapelle basse pour être porté au Musée des Monuments français.

3°

Copie du procès-verbal dressé par le commissaire de police de la division du Pont-Neuf.

15 pluviôse an VIII (4 février 1800).

L'an VIII de la République française une et indivisible, le 14 pluviôse, trois heures de relevée, par-devant nous, Alexandre-Antoine Clément, commissaire de police de la division du Pont-Neuf, est comparu le citoyen Charles Ramond, chef du culte catholique dans l'oratoire de la ci-devant Sainte-Chapelle.

Lequel déclare que, cejourd'hui, vers midi, quatre particuliers se disant envoyés par le directeur du Muséum, vinrent pour exhumer le corps de Boileau-Despréaux, et ce sans justifier d'aucun ordre; qu'en faisant la fouille nécessaire ils trouvèrent sur le cercueil de Boileau-Despréaux un autre cercueil en plomb, contenant les restes de la dame Ferrand; qu'ils vidèrent ledit cercueil, rejetèrent les ossements dans la fosse et voulurent emporter le plomb.

Laquelle déclaration le citoyen Ramond affirme sincère et véritable, après la lecture faite, et a signé avec nous. *Signé :* Clément et Charles Ramond.

Nous étant de suite transportés en l'édifice dit de la ci-devant Sainte-Chapelle, où étant, nous avons trouvé à droite, en entrant, près la porte, un cer-

cueil de plomb qui venait d'être exhumé, sur lequel était une bande de papier portant cette inscription : *Boileau-Despréaux*. Avons ensuite trouvé un autre cercueil de plomb, vide et brisé, que le citoyen Ramond nous a déclaré être celui dont on avait extrait les ossements de la femme Ferrand. Nous avons, de plus, constaté que, dans le milieu de la nef, on avait dépavé l'église pour faire une fouille de neuf doubles décimètres sept centimètres de long, sur quatre doubles décimètres et neuf centimètres de large, de laquelle fouille on avait tiré là les deux cercueils susmentionnés, ainsi que ledit citoyen Ramond nous l'a déclaré.

Nous avons sommé le citoyen Carbonnel, chargé de la garde de ce temple, de ne laisser enlever ni corps ni cercueil qu'en notre présence, pour par nous vérifier les titres dont pourraient être porteurs les réclamants, et remettre de suite, s'il y avait lieu, le cercueil contenant les restes de Boileau.

Fait lesdits jour et an que dessus. *Signé :* CLÉMENT [1].

4°

Exhumation du corps de Nicolas Boileau, poëte célèbre, déposé à la ci-devant chapelle basse pour être porté au Musée des Monuments français.

15 pluviôse an VIII (4 février 1800).

L'an VIII de la République française une et indivisible, le 15 pluviôse, heure de midi et demi, nous, Alexandre-Antoine Clément, commissaire de police de la division du Pont-Neuf, onzième arrondissement, sur la réquisition du citoyen Ramond Lalande, ministre du culte catholique à la ci-devant chapelle basse, nous nous sommes transporté audit oratoire, dit chapelle basse, de cette division, où étant, nous avons vu les citoyens Michel-Pierre Sauvé, gardien du Muséum des Monuments français, y demeurant, et Ambroise-Robert Lesieur, demeurant rue de la Calandre, n° 4, division de la Cité, lesquels nous ont déclaré venir faire l'enlèvement du corps de Boileau-Despréaux, inhumé dans ce temple, et ont, à cet effet, remis un paquet cacheté à l'adresse dudit Lalande, desservant la ci-devant chapelle basse, lequel paquet ayant été décacheté par le citoyen Ramond Lalande, chef du culte, il a été constaté qu'il renfermait deux lettres, l'une pour la demande des restes du corps de Boileau, à l'effet de les faire transporter au Musée des Monuments français; l'autre parlant de réparations nécessitées par la fouille, et enfin un reçu de la remise du corps de Nicolas Boileau, poëte célèbre, pour être déposé dans le Jardin-Élysée du Musée, auprès de ceux de Molière et de La Fontaine. Lesdits reçus et lettres signés LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, avec le sceau en cire ardente rouge, portant pour empreinte l'Égalité appuyée sur la Nature, et ayant pour légende : *Musée des Monuments français*.

Nous avons, en conséquence, en présence du citoyen Ramond Lalande, à qui les lettres et le reçu ont été remis, procédé à la remise du corps de

[1] Suit la relation de l'exhumation du corps de Boileau qui se trouve exactement reproduite dans la pièce suivante. — J. G.

Nicolas Boileau et de son cercueil en plomb, ainsi que les citoyens Sauvé et Lesieur l'ont reconnu, et s'en sont chargés pour le transporter au Musée.

Dont et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal pour valoir ce que de raison, lequel a été signé, après lecture faite, par les citoyens ci-après. Ainsi signé : Lesieur, Sauvé, Ramond Lalande et Clément.

Pour copie conforme. *Signé :* CLÉMENT.

5°

Paris, le 17 pluviôse an VIII de la République une et indivisible (6 février 1800).

L'administrateur du Musée des Monuments français au commissaire du Gouvernement près l'administration centrale du département de la Seine.

Citoyen, sans une indisposition assez grave, j'aurais eu l'honneur de vous voir et de m'entretenir avec vous sur l'objet de votre lettre en date du 16 du présent [1].

Cette indisposition est cause du malentendu qui a eu lieu, interprété d'une manière plus que mystérieuse par l'abbé Ramond, qui aurait pu conserver dans cette occasion le ton de *vérité* que tout prêtre doit se faire un devoir de connaître. Je vous prie de croire qu'il ne se serait rien fait contre les formes si j'eusse été en état de me transporter sur les lieux. Cependant, ma lettre adressée au citoyen Ramond est formelle, et je n'exigeais de sa part que de la complaisance pour faciliter les recherches du corps de Boileau. Il n'était pas alors question de l'enlever. J'ignorais tout ce qui se passait, lorsqu'un zèle indiscret a provoqué un désordre que je n'aime point et qui n'entre nullement dans ma manière d'opérer.

Prévenu de l'inconséquence faite en mon nom, j'ai ordonné sur-le-champ que le commissaire de police soit appelé, et qu'il soit constaté par procès-verbal (dont vous devez avoir reçu copie), des détails et incidents qui ont eu lieu dans cette affaire.

Citoyen, je vous remercie du soin et du zèle que vous avez mis à m'instruire d'une maladresse, et non d'un manque de probité, de la part des citoyens qui ont réclamé de ma part la bienveillance du prêtre Ramond, maladresse qui n'aurait pas été entamée si j'eusse été en état de m'entendre personnellement avec ce ministre.

Je vous promets que cela n'arrivera plus, et qu'à l'avenir, pour les opérations de cette nature, je n'aurai confiance qu'en moi-même.

Faites-moi la grâce d'accepter l'exemplaire d'un ouvrage que je publie sur les monuments que j'ai sauvés de la destruction, et sur l'histoire de l'art relativement à la France, que je cherche à établir, par les monuments mêmes, dans le Musée que j'ai formé.

Recevez, Citoyen, tous mes remercîments et l'assurance de mon estime.

Croyez-moi, avec des sentiments distingués, votre Concitoyen, LENOIR.

[1] La lettre adressée à LENOIR, au sujet des faits relatés dans les pièces précédentes, porte, en effet, la date du 16 pluviôse. — J. G.

6°

Acte de décès de Boileau[1].

Le dimanche 15 mars 1711, a été transporté dans l'église de la Sainte-Chapelle, par les ministres de la paroisse Saint-Jean le Rond, le corps mort de défunt M. Nicolas Boileau, écuyer, sieur Despréaux, un des Quarante de Messieurs de l'Académie française, décédé le 13 mars dans sa maison, cloître Notre-Dame, de ladite paroisse Saint-Jean le Rond, et enterré le lendemain matin, 16 dudit mois, dans ladite église de la Sainte-Chapelle.

Ont assisté audit enterrement: M. Jacques Boileau, prêtre, chanoine de ladite Sainte-Chapelle, frère dudit défunt, Mᵉ Pierre-Gilbert de Voisins, président de la deuxième Chambre des enquêtes; Mᵉ Pierre-Gilbert de Voisins, conseiller du Parlement, neveu du défunt, et Mᵉ Jean-Gilbert de Villaroy, aussi conseiller au Parlement, ami du défunt, et qui ont signé.

7°

Procès-verbal du dépôt des restes de Boileau dans le tombeau érigé à sa mémoire dans le Jardin-Élysée du Musée des Monuments français.

L'an VIII de la République française, le septidi 27 ventôse (18 mars 1800).

Nous, ALEXANDRE LENOIR, administrateur et conservateur du Musée des Monuments français, et Pierre-Claude Binart, sous-conservateur, demeurant audit Musée, rue des Petits-Augustins, division de l'Unité,

Dépositaires des restes de *Nicolas Boileau-Despréaux*, exhumés de la chapelle basse du Palais, à Paris, et à nous envoyés par ordre des membres du bureau central du canton de Paris, et remis entre nos mains par le citoyen Clément, commissaire de police de la division du Pont-Neuf, suivant son procès-verbal du quinze pluviôse dernier (4 février 1800), dont il nous a laissé expédition,

Désirant réunir les dépouilles de ce poëte célèbre à celles de Molière et de Delafontaine (*sic*), ses contemporains et ses amis, avons, à cet effet, fait ériger près de leurs tombeaux, dans le Jardin-Élysée dudit Musée des Monuments français, un monument simple, mais digne de la célébrité que ce poëte s'est acquise, et étant en état de recevoir ses cendres.

Nous, susdits administrateur et sous-conservateur, fîmes retirer du lieu où nous l'avions fait d'abord déposer, le cercueil de plomb qui renfermait les restes de Boileau, lequel nous ayant paru dans un état de vétusté et de dégradation telles qu'il ne pouvait plus servir, avons, en conséquence, et pour le respect que nous portons à la mémoire de cet illustre poëte, fait construire un coffret en bois de chêne de la longueur d'environ un mètre, dans lequel nous plaçâmes de nos mains, à mesure que nous les retirions de l'ancien cercueil, les ossements de ce poëte, et, pour laisser à la postérité un monument de l'époque

[1] En comparant ce texte à celui que Jal a donné dans son *Dictionnaire critique*, on remarquera que celui-ci est plus complet et offre, bien plus que l'autre, les caractères de l'authenticité. — J. G.

de cette translation, avons fait attacher dans l'intérieur dudit cercueil une inscription gravée sur une plaque de cuivre, contenant ce qui suit : *Les restes de Nicolas Boileau ont été recueillis par Alex. Lenoir, fondateur du Musée des Monuments français, pour être déposés dans le Jardin-Élysée de ce Musée, dans un monument qu'il a fait ériger auprès de ses amis, Molière et Delafontaine.* Et aussitôt, nous fîmes en notre présence couvrir et sceller ledit cercueil, sur lequel nous ordonnâmes d'attacher une autre inscription aussi gravée sur une plaque de cuivre que nous avions fait détacher de l'ancien cercueil, laquelle contient ces mots : *Ici est le corps de M*[e] *Nicolas Boileau, écuyer, sieur Despréaux, l'un des Quarante de l'Académie française, lequel est décédé le* 13 *mars* 1711, *âgé de soixante-treize ans et quelques mois. Requiescat in pace.* A l'instant, nous donnâmes les ordres de transporter ledit cercueil au lieu où était érigé le monument, où nous, susdits administrateur et sous-conservateur, accompagnés des citoyens Ambroise-Robert Le Sieur et Augustin-Jean Le Sieur frères, demeurant division de la Cité, étant arrivés, nous le fîmes placer de suite dans la concavité pratiquée dans ledit monument, sur laquelle nous ordonnâmes de poser le couronnement qui le termine et que nous fîmes sceller.

De tout ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé lesdits jour et an que dessus. Signé : LENOIR, Binart, A. R. Le Sieur et A. J. Le Sieur. En marge est écrit : Enregistré à Paris, bureau du Théâtre-Français, le premier brumaire an neuf (23 octobre 1800). Reçu un franc dix centimes. Signé : Brunel.

L'an IX de la République française une et indivisible, le 29 brumaire (20 novembre 1800), ces présentes ont été collationnées par les notaires publics au département de la Seine, à la résidence de Paris, soussignés, sur l'original dudit procès-verbal, certifié véritable, signé et paraphé et déposé pour minute à Lecerf, l'un d'eux, par acte du 2 de ce mois. Enregistré le même jour par Delacourtie.

Signé : BOULARD, LECERF.

CCCI

LENOIR demande à transférer dans l'Élysée du Musée des Monuments français les restes de Pascal et de Racine.

1°

Paris, le 24 pluviôse an VIII (13 février 1800).

LENOIR, *conservateur et administrateur du Musée des Monuments français, aux citoyens administrateurs municipaux du douzième arrondissement.*

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

Le Jardin-Élysée du Musée des Monuments français étant destiné par l'arrêté du ci-devant Directoire exécutif, du 24 germinal an VII (13 avril 1799),

à recevoir les cendres des hommes illustres de la nation française pour y être déposées dans des monuments particuliers, j'ai déjà réuni dans cet Élysée les dépouilles mortelles de Descartes, Turenne, Molière, De La Fontaine, des savants Jean Mabillon et Bernard de Montfaucon, Religieux Bénédictins, et tout récemment le célèbre Nicolas Boileau Despréaux. Vous possédez, dans le temple décadaire de votre arrondissement[1], les restes de Blaise Pascal et de Jean Racine; ces deux hommes célèbres doivent aussi avoir leur place dans l'Élysée, et la vénération que la Nation entière porte à leur mémoire m'engage, Citoyens administrateurs, à faire lever promptement de terre leurs vénérables restes pour leur ériger des monuments à côté de leurs contemporains.

Je vous invite, en conséquence, à me donner votre agrément pour cette exhumation, et à m'indiquer le jour et l'heure où je pourrai l'effectuer en présence des officiers publics que vous aurez nommés à cet effet pour en constater l'authenticité.

Salut et respect[2].

— Racine mourut le 21 avril 1699; le lendemain il fut porté à Saint-Sulpice pour y être présenté; il fut déposé pendant toute la nuit dans le chœur de cette église, d'où on le transféra le lendemain à Port-Royal, où il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de cette maison. Ce monastère ayant été détruit, le corps de ce célèbre poëte fut exhumé et apporté en l'église de Saint-Étienne du Mont, le 2 décembre 1711. Il a été placé derrière le maître-autel à côté de M. Pascal. *Vie de Jean Racine*[3].

2°

Acte de translation du corps de Jean Racine de Port-Royal à Saint-Étienne du Mont.

Extrait du registre des actes de décès de la ci-devant paroisse de Saint-Étienne du Mont, à Paris, pour l'année mil sept cent onze:

Le deux décembre mil sept cent onze, ont été transportés de l'abbaye du Port-Royal des Champs, ensuite enterrés dans cette église, avec la permission de Son Éminence Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, en date du 6 novembre dernier, le corps de défunt Jean Racine, un des Quarante de l'Académie française.

Les deux [témoins] dudit transport sont Antoine Le Maître et Isaac-Louis Le Maître, l'un prêtre et l'autre avocat.

[1] Saint-Étienne du Mont. — A. de M.
[2] Cette pièce est de l'écriture de Lenoir. — J. G.
[3] Note jointe à la pièce précédente.

CCCII

Lettre sur le transport des restes de GIRARDON au Musée des Monuments français.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 29 pluviôse an VIII de la République française une et indivisible (18 février 1800).

L'Administration municipale du neuvième arrondissement au citoyen LENOIR, *administrateur et conservateur du Musée des Monuments français.*

CITOYEN,

Nous vous invitons, pour accélérer l'exhumation des restes de GIRARDON, de vous adresser au département de la Seine, auquel nous avons été obligés d'envoyer copie de votre lettre du 26 de ce mois, conformément à l'article 2 de son arrêté du 28 vendémiaire an VII (20 octobre 1799).

Les administrateurs du neuvième arrondissement.

DUCHESNE, LEMOINE, NOUVEAU.

CCCIII

Actes de décès de FRANÇOIS GIRARDON, sculpteur, et de CATHERINE DUCHEMIN, sa femme [1].

1°

Acte de décès de Mre FRANÇOIS GIRARDON, *sculpteur ordinaire du Roi, inhumé dans la paroisse Saint-Landry (fol.* 8).

Le 1er septembre 1715 est décédé M. FRANÇOIS GIRARDON, sculpteur ordinaire du Roy, Chancelier et Recteur de l'Académie royale de peinture et sculpture, âgé de quatre-vingt-huit ans, et a été apporté en cette église, lieu de sa sépulture, par le clergé de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, et a été inhumé le 2 septembre par M. Charles Garson, curé de cette église, au pied de la *Descente de croix,* en présence de Henri Martinot, officier valet de chambre, horloger de Sa Majesté, et de Edmond Michelin, Conseiller du Roy au bailliage et siége présidial de Troyes, ses gendres.

2°

Acte de décès de demoiselle CATHERINE DUCHEMIN, *femme de M.* GIRARDON, *sculpteur du Roi, inhumée dans la paroisse Saint-Landry.*

Le 21 septembre 1698 est décédée en son logis, aux Galeries du Louvre, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, damoiselle CATHERINE DUCHEMIN, femme de Mre GIRARDON, Chancelier et Recteur de l'Académie royale de sculpture et peinture. Son corps a été transporté, le 23 du susdit mois et an, de ladite église en celle de Saint-Landry, où il a été inhumé en présence de Mre Henri Martinot (qualifié ci-devant) et de Claude Poan, officier du Roy, dudit Michelin

[1] Jal a connu la date exacte des décès de GIRARDON et de sa femme, sans publier le texte de leur acte mortuaire, que nous donnons d'après la copie recueillie par LENOIR. — J. G.

et de Mr Noel Coypel, Directeur de l'Académie royale de peinture et sculpture.

CCCIV

Acte de décès d'Eustache Le Sueur.

Acte mortuaire de Lesueur, *peintre fameux.*
Saint-Étienne du Mont.

Le samedi 2 mai 1655, fut inhumé dans l'église défunt M. Lesueur, de son vivant peintre et sculpteur du Roi, apporté dans un carrosse de la paroisse de Saint-Louis en l'Ile.

CCCV

La Société de religion naturelle sollicite de Lenoir le prêt du buste du Chancelier de l'Hôpital.

Paris, le 8 germinal an VIII (29 mars 1800).

La Société de religion naturelle du Temple de la Victoire,
au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Antiques.*

Devant célébrer décadi prochain une fête morale à la mémoire du Chancelier de l'Hospital, nous vous prions, Citoyen, de nous prêter le buste de ce bienfaiteur de l'humanité. Il sera rétabli dans votre Musée le 11 germinal (1er avril) dans la matinée.

Nous avons la confiance qu'un ami des arts et de la philosophie contribuera de cette manière à l'embellissement d'une fête qui doit tourner au profit des lumières, des mœurs et surtout d'une vertu si nécessaire au repos des mortels, de la douce tolérance.

Salut et considération.

Le Conseil de direction de la Société :

Signé : Brebier, Chemin, Laurisset, Drouet, Lorin.

CCCVI

Lenoir commande à Le Roux, sculpteur, les bustes de Racine et de Boileau.

Paris, ce 12 germinal an VIII de la République française (2 avril 1800).

Alexandre Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français,*
au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Puisque vous désirez que j'occupe les talents du citoyen Le Roux, sculpteur statuaire, je m'empresse de répondre aux intentions bienveillantes que vous avez pour lui en vous donnant connaissance des objets auxquels je pourrais l'employer pour le moment.

Les bustes en marbre de *Racine* et de *Jean De La Fontaine,* pour la décoration de l'Élysée du Musée que je dirige, me seraient nécessaires.

Cet artiste modeste et malheureux se charge de leur exécution, d'après les modèles que je lui procurerai, pour la médiocre somme de 1600 francs.

Citoyen Ministre, si vous approuvez ma proposition, veuillez bien m'autoriser à l'effectuer.

La totalité des fonds mis à ma disposition pour l'an VIII étant remplie pour des travaux d'urgence, permettez-moi de vous proposer de m'autoriser à prélever cette somme sur les fonds accordés pour les dépenses extraordinaires.

Sur votre adhésion, le chef de votre comptabilité pourra faire toucher en plusieurs à-compte au citoyen Le Roux la somme précitée, en réservant un tiers qui sera remis après la confection entière desdits bustes.

Citoyen Ministre, je n'ai aucun doute sur l'habileté du citoyen Le Roux pour l'art de la sculpture, mais, si vous me permettez de me présenter chez vous, je verrai avec plaisir les objets que cet artiste vous a présentés. Je m'estimerai trop heureux si, par cette occasion, je puis obtenir de votre complaisance un moment d'audience.

Citoyen Ministre, j'attends votre adhésion sur ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer.

Salut et respect. L. N.

N. B. — J'ai remis au citoyen Le Roux, suivant vos intentions, un morceau de marbre blanc statuaire, portant 65 centimètres de long, sur 54 centimètres de large et 23 centimètres d'épaisseur, conformément à sa demande, pour l'exécution d'un groupe.

Le citoyen Le Roux est domicilié à Creil.

(Par une lettre du 14 germinal, rectifiant celle du 12, Lenoir informe le Ministre que les bustes qu'il veut demander au citoyen Le Roux sont ceux de Racine et de Boileau.)

CCCVII

Envoi de sept bustes en plâtre de *Turenne*, demandés par les habitants de Sedan.

Paris, le 15 germinal an VIII (5 avril 1800).

Je vous préviens, Citoyen, que vos sept bustes de Turenne vont être incessamment en état de voyager vers Sedan. Vous voudrez bien m'indiquer si je dois vous les adresser.

J'ai fait faire deux grandes caisses pour les emballer; elles reviendront [à la somme suivante], y compris les fournitures propres à l'emballage qui doit être fait de manière que les bustes soient non-seulement en sûreté, mais encore il faut éviter les frottements; quant au transport, j'ignore ce que l'on prendra.

Voici la note de ce que vous aurez à me remettre :

1° Moulage du buste	96	
2° Coulage de sept bustes réparés et vernis, à 24 fr. .	168	
3° Deux caisses, frais d'emballage.	54	
Total.	318	360 fr.
4° Avoir fait réparer les bustes, 6 fr.	42	

Vous me marquez qu'un banquier sera chargé de me remettre les fonds, et que vos amis sont de sa connaissance : faites-moi la grâce de les prévenir de lui écrire afin que je puisse me concerter avec lui, lui faire voir ce qui a été fait avant le remboursement; que je m'entende avec lui, pour recevoir un à-compte pour remplacer les journées que j'ai avancées et qu'il puisse me remettre le reste au moment du départ des caisses...

(A cette pièce sont jointes six ou sept lettres du sieur A. Traullé, de Sedan, écrites de vendémiaire à germinal an VIII, toutes relatives à ces bustes de Turenne, demandés par les habitants de Sedan. Cette correspondance, qui peut présenter un certain intérêt local, est trop longue et trop spéciale pour trouver place ici.)

CCCVIII

Reçus du prix des sculptures d'Anet.

1°

J'ai reçu du citoyen Lenoir la somme de douze cents francs, en deux billets de Taurel, dont l'un de six cent quarante francs, échu le 30 vendémiaire prochain, et l'autre de cinq cent soixante francs, échu fin de frimaire prochain, et ce pour le morceau du plafond sculpté en bois, provenant de la chambre de Diane, qui était à Anet, que je lui ai vendu pour ladite somme de douze cents francs.

Paris, 23 germinal an VIII (13 avril 1800).

Signé : Hirigoyen.

2°

J'ai reçu du citoyen Lenoir la somme de deux mille huit cents livres en plusieurs effets détaillés au bas de la présente, et ce pour le portail, colonnes et accessoires venant de la cour du ci-devant château d'Anet, pour solde.

Paris, ce 27 ventôse an IX (18 mars 1801).

Signé : Hirigoyen.

1000 en effets échus et rentrés.
400, billets de Farry, au 9 thermidor.
200, billets de veuve Amiot, 25 pluviôse an IX.
200, billets de François, 30 prairial.
500, billets du même, 30 messidor.
500, billets de Taurel, 25 thermidor.

CCCIX

Procès-verbal de l'exhumation des restes d'Héloïse et d'Abailard.

L'an VIII de la République française une et indivisible, le 3 floréal (23 avril 1800), heure de midi, en exécution d'une lettre du Ministre de l'Intérieur du 28 ventôse, d'après laquelle les tombeaux d'Héloïse et d'Abailard doivent être remis au citoyen Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, et sur la demande dudit citoyen Lenoir,

nous, sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, et Baudoin, juge de paix audit lieu, nous sommes transportés en l'église dudit Nogent, et nous avons trouvé dans une chapelle, désignée sous le nom de Saint-Léger, deux épitaphes gravées sur un marbre noir et contenant les termes suivants :

« Pierre Abeillard, fondateur de cette abbaye, vivait dans le douzième siècle. Il se distingua par la profondeur de son savoir et par la rareté de son mérite ; cependant il publia un traité de la Trinité qui fut condamné par un Concile tenu à Soissons en 1120 ; il se rétracta aussitôt par une soumission parfaite, et, pour témoigner qu'il n'avait que des sentiments orthodoxes, il fit faire de cette seule pierre ces trois figures qui représentent les trois personnes divines dans une nature. Après avoir consacré cette église au Saint-Esprit, qu'il nomma Paraclet par rapport aux consolations qu'il avait goûtées pendant la retraite qu'il fit en ce lieu, il avait épousé Héloïse qui en fut la première abbesse. L'amour, qui avait uni leur esprit pendant leur vie et qui se conserva pendant leur absence par des lettres les plus tendres et les plus spirituelles, a réuni leurs corps dans ce tombeau. Il mourut le 21 avril l'an 1142, âgé de soixante-trois ans, après avoir donné l'un et l'autre des marques d'une vie chrétienne et spirituelle.

« Par très-haute et très-puissante dame Catherine de La Rochefoucault, abbesse, le 3 juin 1701. »

Hic
sub eodem marmore jacent
hujus monasterii
conditor Petrus Abælardus
et abatissa prima Heloissa,
olim, studiis, ingenio, amore, infaustis nuptiis
et pœnitentiâ,
nunc æternâ, quod speramus, felicitate conjuncti.
Petrus obiit XX prima aprilis, anno 1142,
Heloissa XVII maii 1163.
Curis Carolæ de Pouy, Paracletis abatissæ.

Ouverture faite ensuite d'un caveau attenant à ladite chapelle, il en a été retiré une caisse en plomb de la longueur de 1^{m},30, sur une largeur de 32 centimètres et une épaisseur de 24 centimètres; à l'un des bouts était écrit le nom d'Héloïse et à l'autre celui d'Abailard.

Ladite caisse ayant été transportée au local de la sous-préfecture de Nogent, l'ouverture en a été faite en présence des citoyens ci-devant dénommés et encore en présence des citoyens Michel-Pierre Sauvé, employé au Musée de Paris, Cardon, ex-commissaire près l'Administration municipale du canton de Nogent-sur-Seine, Lenoir, secrétaire près ladite administration, Pierre Maraisse, Fauvel et Antoine Huraut, tous deux assesseurs du juge de paix, Bouquet, inspecteur des subsistances militaires, Bertrand, secrétaire de la sous-préfecture, et Dauvel, secrétaire adjoint. Il a été reconnu que cette caisse

était divisée en deux parties par une lame de plomb; que l'une des parties contenait les restes d'Abailard, consistant en divers ossements, parmi lesquels on distinguait particulièrement des portions de fémur, de tibia, plusieurs côtes et, entre autres, une grande portion du crâne et de la mâchoire inférieure; que l'autre partie renfermait également les restes d'Héloïse, parmi lesquels on remarquait particulièrement une tête presque dans son entier, la mâchoire inférieure en deux parties, des ossements de cuisses, de jambes et de bras conservés dans leur entier; tous lesquels ossements, ainsi que les épitaphes, ont été remis au citoyen ALEXANDRE LENOIR susnommé, qui s'en est chargé pour en effectuer le transport au Musée des Monuments, à Paris.

Dont et de tout de ce que dessus et des autres parts, nous avons rédigé le présent procès-verbal en double minute, que ledit citoyen Alexandre LENOIR a signé avec nous, ainsi que tous les autres citoyens y dénommés, les jour, mois et an que dessus.

Signé : FEUGE, *sous-préfet;* BERTRAND, *secrétaire;* LARSONNEUR, LENOIR, SAUVÉ, CARDON, BAUDOUIN, DAUVEL, HURAUT, FAUVEL fils, BOUQUET.

CCCX

Lettre du Ministre de l'Intérieur sur un projet de démolition de l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet.

Paris, le 28 floréal an VIII de la République française une et indivisible (18 mai 1800).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Les plus célèbres artistes de Paris, Citoyen, m'ont fait part du chagrin que leur cause l'idée de la destruction prochaine de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, bâtie sur les dessins de CHARLES LE BRUN et vendue comme simple domaine national, pour être démolie; je suis disposé à faire tout ce qui dépendra de moi pour remplir leur vœu, en conservant ce beau monument. Je vous prie, en conséquence, Citoyen, de vouloir bien vous réunir au citoyen NEVEU, professeur de dessin à l'École polytechnique, et au citoyen JULIEN, membre de l'Institut national, pour examiner cet édifice et m'indiquer ensuite les moyens de préserver de la destruction tout ce qui vous paraitra intéresser les arts depuis trop longtemps négligés.

Je vous salue.

Signé : L. BONAPARTE.
Le secrétaire général : F. DESPORTES.

CCCXI

Rapport de Lenoir sur sa visite à Saint-Nicolas du Chardonnet, à la suite de la mission dont le Ministre l'avait chargé.

Paris, le 5 prairial an VIII de la République française une et indivisible (25 mai 1800).

Alexandre Lenoir, *administrateur des Monuments français, au chef de bureau des Bâtiments civils et des prisons.*

Je m'empresse, Citoyen, de répondre à votre lettre en date du 3 du présent, par laquelle vous me demandez le résultat de l'examen de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, dont j'ai été chargé le 28 floréal an VIII (18 mai 1800), par le Ministre de l'Intérieur, conjointement avec les citoyens Julien, membre de l'Institut, et Neveu, professeur aux Écoles polytechniques.

Les premiers jours de prairial an VIII (20 au 25 mai 1800), nous nous sommes rendus à Saint-Nicolas pour remplir les intentions du Ministre, et il a été de suite dressé un rapport, résultat de notre examen, qui a été signé par chacun de nous, et dont le citoyen Neveu s'est chargé de faire la remise au Ministre. J'ignore comment le rapport n'est pas parvenu à la division qui vous concerne.

Pour remplir vos vues sur le travail qui nous est demandé sur cet édifice, je joins ci-après des notes qui renferment absolument mes observations premières et qui forment une partie du rapport qui a été dressé en conséquence de la lettre précitée :

1° Saint-Nicolas du Chardonnet ne présente qu'une masse d'architecture décorée sans goût, d'un dessin lourd et de mauvais style, à la manière du dix-septième siècle. Une seule porte, donnant sur la rue des Bernardins, est ornée d'un bas-relief dont l'ensemble paraît avoir été dirigé par Charles Le Brun ; Poultier l'a exécuté.

2° Tous les monuments de notre histoire, soit en marbre, soit en pierre, qui décoraient cette église ont été recueillis, et tous sont placés au Musée que je dirige dans la salle du dix-septième siècle.

3° Les tableaux ont été également conservés et de suite transportés au Musée central des arts.

Il paraît donc évident, d'après ces résultats, que l'église Saint-Nicolas du Chardonnet n'offre aucun intérêt sous le rapport des arts. Il est peut-être des artistes, plus éclairés que moi, qui ont cru découvrir dans ce bâtiment des beautés qui tiennent spécialement à la stéorotomie ou à l'art de distribuer un plan, ou que des intérêts plus importants encore ont pu diriger en demandant la conservation de Saint-Nicolas du Chardonnet sous le rapport de l'art.

Cependant, je vous prie, Citoyen, de vouloir bien faire faire les recherches nécessaires pour vous procurer le rapport qui a été produit sur ce monument d'après l'invitation du Ministre. Il vous donnera une entière connaissance d'un résultat motivé sur les opinions de plusieurs artistes, qui n'ont eu d'autre

but, en remplissant leur mission, que le bien des arts et le désir de s'exprimer avec la franchise qui convient à ceux qui les pratiquent.

Je vous prie de me croire, avec une estime toute particulière,

Votre dévoué.

Signé : L. N.

CCCXII

Lettre du sous-préfet de Saint-Denis sur un orgue resté dans l'ancienne abbaye.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Franciade, ce 9 prairial an VIII de la République française une et indivisible (29 mai 1800).

Le sous-préfet de l'arrondissement communal de Franciade au citoyen Lenoir, *conservateur des Arts.*

Citoyen,

Vous êtes chargé par le Ministre de l'Intérieur, m'a-t-on dit, d'extraire de la ci-devant église de l'abbaye tout ce qui est l'heureux produit des arts.

Je vous invite à faire prendre sans délai les mesures que vous jugerez convenables pour faire clore les fenêtres de ce bel édifice qui donnent sur l'hospice militaire. Je suis informé que des militaires dernièrement y sont entrés dans le dessein sans doute d'y causer quelques dégradations et d'emporter ce qu'ils auraient jugé être de quelque valeur. Il y a un orgue qui paraît magnifique. Ne conviendrait-il pas d'assurer son intégrité, en le mettant à l'abri d'une invasion, par des moyens particuliers, ou en le faisant descendre pour le transporter dans un lieu que le Ministre indiquerait ?

J'ai cru devoir vous soumettre ces observations, Citoyen conservateur; vous trouverez sans doute qu'elles n'ont rien d'étranger à la nature des fonctions que j'exerce dans cet arrondissement.

Je vous salue.

Signé : Du Bos.

CCCXIII

Lettres de Sauvé sur le transport des sculptures d'Anet.

Anet, le 15 prairial an VIII (4 juin 1800).

1°

Je vous préviens, Monsieur, que j'ai voulu faire faire des caisses pour transporter les figures qui sont dans la chapelle, mais Rabusier m'a observé que madame Falagau ne voulait pas que l'on y touche. Il écrit aussi à madame Érigoinne [Hirigoyen] à ce sujet. Je crois qu'il sera nécessaire que vous vous entendiez avec eux pour cela; il en est de même pour les colonnes du péristyle de la même chapelle.

L'échafaudage sera terminé demain, à neuf heures du matin, et nous allons

descendre les corniches qui ont été refaites en partie en plâtre, ainsi qu'une des Renommées.

J'espère être rendu le 8 à Paris. Je suis inquiet, n'ayant pas encore des nouvelles. Je vous prie de dire à ma femme, que j'embrasse, que je serai près d'elle le 8.

Salut et respect. SAUVÉ.

Les colonnes du troisième ordre sont en saint-leu très-tendre et de deux morceaux; les bases sont bien mangées par l'air, les chapiteaux le sont moins; je vais faire faire des caisses pour les emballer, morceau par morceau. Je crois que cette précaution sera nécessaire pour toute la sculpture.

2°

Anet, le 18 prairial an VIII (7 juin 1800).

MONSIEUR,

J'espérais être rendu à Paris comme je vous l'avais marqué; mais j'ai trouvé un obstacle dans la dépose du portique, et je suis bien aise de rester encore quelques jours; presque la totalité de la corniche est en plâtre; dans ce qui reste en pierre, il y a beaucoup de morceaux rapportés; la frise et l'architrave, il n'en reste presque rien; la table de marbre noir est toute calcinée; vous en verrez la preuve par un morceau qui reste incrusté dans un morceau de l'architrave.

Il y a deux colonnes descendues, saines et sauves, elles sont en deux parties; j'ai fait débiter des planches dans le parc pour les encaisser et bien garnir de foin; les chapiteaux sont intacts. S'il était possible d'envoyer deux voitures, je les attendrais. Je vous envoie une lettre pour le commissaire des guerres que mon frère lui portera, si vous jugez à propos, ou vous en écrirez une vous-même. Vous pouvez me faire réponse dans la journée de demain, si ce que je demande est possible, en portant une lettre à l'adresse ci-jointe.

Il faudra que l'on envoie du monde et de l'argent. J'ai déjà fait débiter pour 27 francs de planches; j'en fais débiter encore pour davantage. J'ai aussi acheté du foin. Vous pensez qu'il en faudra.

Je ne compte pas l'achat du bois qui sera à peu près de la même somme. J'attends votre réponse jusqu'au 21; si je n'en reçois pas, je partirai le 22. Donnez-moi, s'il vous plaît, des nouvelles de ma femme et de mes enfants que j'espérais embrasser aujourd'hui, à Paris; je ne le puis, à mon désespoir; je suis inquiet de mon petit cadet; des nouvelles, s'il vous plaît.

Salut et respect. SAUVÉ.

Si mon retard dérangeait les plans que vous pourriez avoir, vous me le marquerez, et que l'on envoie un homme; l'on ne peut rien faire à deux, et il n'est pas possible de se procurer personne ici.

Il faut que les voitures viennent en deux jours.

CCCXIV

Lettre de Lenoir informant les architectes du Musée que le Ministre de l'Intérieur lui a adjoint Percier, pour tout ce qui concerne la décoration architectonique.

Paris, 27 prairial an VIII de la République française une et indivisible (16 juin 1800).

Alexandre Lenoir, *administrateur et conservateur du Musée des Monuments français (rue des Petits-Augustins), au citoyen* Peyre *fils, architecte dudit Musée, et* Clément, *par intérim.*

Citoyen,

Le Ministre de l'Intérieur, désirant donner à l'architecture du Musée que je dirige le caractère qui convient à la physionomie des siècles que je veux peindre, vient de m'adjoindre le sieur Percier, architecte dessinateur, qui, de concert avec moi, est chargé de diriger, dans le Musée des Monuments français, les plans, moulures, profils, et en général tout ce qui tient à la stéréotomie de l'architecture, sans que cela change en rien vos fonctions ordinaires. Vous voudrez bien, en conséquence, recevoir ses avis comme vous recevez les miens.

Je vous préviens aussi que l'administration du Musée s'assemblera tous les 6 de chaque décadi, depuis une heure jusqu'à trois, et qu'à dater de la présente, vous voudrez bien lui communiquer les plans et dessins des travaux qui concernent spécialement l'architecture afin de recevoir son attache; ils vous seront remis de suite pour être exécutés.

Je vous salue. L. N.[1].

CCCXV

Lettre de Le Grand d'Aussy, conservateur des Manuscrits à la Bibliothèque Nationale, sur un dessin de sarcophage envoyé par Lenoir.

Paris, le 6 messidor an VIII de la République une et indivisible (25 juin 1800).

Le Conservateur de la Bibliothèque Nationale à Alexandre Lenoir.

Je vous dois des remerciments, Citoyen, pour le dessin que vous avez eu la bonté de me faire passer hier. Seulement, quand j'aurai le plaisir de vous voir, je vous demanderai quelques renseignements qui me seront nécessaires, si je veux le faire graver et en tirer parti; par exemple, quelle est sa longueur, combien il a de hauteur, les proportions du couvercle, s'il entre à rainure dans le corps du sarcophage, de quelle sorte de pierre il est, si elle est brute en dehors pour le cercueil, si celui-ci a en dedans une cavité pour placer la tête, etc. Il me semble vous avoir entendu dire encore que vous aviez dessiné l'abbé qui s'y trouvait, avec ses vêtements et ses ornements abbatiaux. Si cela est, ne serait-ce point abuser de votre complaisance que de vous en demander un croquis?

[1] Une lettre identique est adressée le même jour aux entrepreneurs qui travaillaient pour le Musée.

Je vous fais passer à mon tour le mémoire dont je vous ai parlé sur les anciennes sépultures nationales. Il est imprimé parmi ceux de l'Institut qui ont paru cette année; mais j'en ai fait tirer à part un exemplaire pour y faire mes additions quand je le ferai réimprimer avec des gravures. Il y a beaucoup de choses qui concernent votre Dépôt. Aussi j'en parle en plusieurs endroits. Je vous prierai de me dire ce que vous pensez du projet que j'y propose pour des modèles d'anciens monuments.

Quand vous l'aurez lu, je vous prierai de me le renvoyer.

Salut, considération et amitié.

Le Grand d'Aussy, *membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque Nationale, garde des Manuscrits.*

CCCXVI

Note des dépenses faites pour le transport du monument du Chancelier de l'Hôpital [1].

Mémoire en déboursé du transport du monument du Chancelier de l'Hôpital, déposé dans la commune de Champmoteux (Seine-et-Oise, arrondissement d'Étampes), ainsi qu'un buste représentant le même Chancelier, déposé dans la commune de Morigny, pour être transportés et déposés à Paris au Musée des Monuments français, en vertu des ordres du Ministre de l'Intérieur en date du 19 *prairial dernier* (8 *juin* 1800), *transmis au citoyen* Lenoir, *administrateur; exécuté dans le courant de messidor an VIII* (*juin-juillet* 1800), *savoir :*

Dans ladite commune de Champmoteux, à 14 kilomètres de Paris, ledit monument se compose de :

1° Une figure en pierre, de 1^{m},80 de longueur et de grosseur proportionnelle;

2° Au-dessous, la tombe de marbre noir d'Italie, de 1^{m},95 sur 1 mètre et 0^{m},25 d'épaisseur;

3° Au-dessous, les croix, consoles et pierres, ornées de figures et sculptures suivant ledit monument, ayant chacune 1 mètre de haut, sur 0^{m},68 et 0^{m},15 d'épaisseur;

4° Les quatre bas-reliefs formant remplissage entre lesdites consoles, sculptés comme ci-dessus, ayant chacun 1 mètre de haut, sur 0^{m},90 et 0^{m},15

Pour ledit transport, deux voitures à quatre chevaux, pendant cinq jours, eu égard à la longueur du chemin et la difficulté des chemins de traverse; les payages de barrières, ensemble payé la somme de 260 francs.

Pour la dépose, charge dudit monument dans lesdites voitures à ladite commune de Champmoteux; la sortie *idem,* depuis l'église jusqu'à la charge des voitures, le tout avec soin; suivre lesdites voitures avec les mêmes

[1] Voyez la correspondance relative à ce tombeau dans le tome I, p. 174 et 175 (n^{os} CLXI et CLXII). Nous avons ici la conclusion de l'affaire. — J. G.

ouvriers jusqu'à Paris, ainsi que la dépose dans le Musée des Monuments français, et quatre ouvriers pendant les cinq jours, dépense et frais dans la route. Le tout ensemble, payé 110 francs.

Les frais et usure des équipages, comme câbles, cordages, attachant ledit monument, ainsi que l'achat de plusieurs bottes de foin et paille, eu égard à la longueur du chemin, payé 30 francs.

Somme totale en déboursé : 400 francs.

Certifié le 15 messidor an VIII (4 juillet 1800)[1].

CCCXVII

Proposition faite par Lenoir d'acquérir neuf grands émaux de Limoges, du seizième siècle, et de nommer une commission pour les examiner et estimer[2].

1°

Paris, le 18 messidor an VIII de la République française une et indivisible (7 juillet 1800).

Alexandre Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français* (*rue des Petits-Augustins*), *au Ministre de l'Intérieur*.

Citoyen Ministre,

Je vous adresse une pétition du citoyen Cave, qui propose l'acquisition par échange, pour le Musée que je dirige, de neuf tableaux en émail, d'une dimension plus qu'extraordinaire (4 pieds 8 pouces de haut, sur 30 pouces de large), surtout pour le genre de peinture; ils ont été plusieurs années à exécuter, et leur date annonce 1542 et 1559.

Citoyen Ministre, j'ai pris connaissance de ces monuments qui avaient été ordonnés par François Ier, et qui voulant établir en France ce genre de peinture, institua une école et une fabrique d'émaux à Limoges, dont il donna la direction à Léonard, artiste habile, qui nous a laissé des tableaux de la plus belle exécution; des encouragements et des récompenses honorables portèrent cet art à sa perfection.

Ceux dont j'ai la faveur de vous parler, Citoyen Ministre, si j'en juge par leur volume, me paraissent être un essai; ils ont été exécutés par Courtoys, émailleur français, d'après les dessins de Primatice. Sadeler les a gravés. Je pense, Citoyen Ministre, que des morceaux aussi curieux ne doivent point sortir de la France, et que leur place, au Musée des Monuments français, est dans la chambre sépulcrale de François Ier, auquel nous devons la perfection de cet art.

Le citoyen Cave désire faire l'acquisition de l'une des maisons nationales

[1] Le monument du Chancelier, rendu à l'église de Champmoteux, fut réinstallé une première fois sous Louis XVIII et complétement restauré en 1836 aux frais d'une souscription. — Voir l'article de la Biographie Didot, XXXI, 95. — A. de M.

[2] Bien que Lenoir, dans la *Description* imprimée de son Musée, donne une analyse de ces documents, nous avons pensé que, vu l'importance des objets en question, et bien que la proposition n'ait pas abouti à un heureux résultat, il était bon de mettre les pièces du procès sous les yeux du lecteur et de compléter les documents déjà publiés sur cette affaire dans le tome Ier (p. 215-216). — J. G.

mises en vente dans les rues de Beauvais, n° 85, du Chantre, n° 72 ou 81, et du Champ-Fleuri, n° 87, 88 ou 89. D'après l'estimation faite par les experts du Domaine, et qu'il acceptera, il propose de donner ces tableaux en à-compte, aussi sur estimation, et donnera le surplus du montant de l'estimation du domaine qu'il veut acquérir.

Citoyen Ministre, j'ose vous demander, au nom des arts, l'acquisition de ces neuf morceaux, uniques en France et probablement en Europe. Je vous prie de faire part de cette découverte au Ministre des Finances et de l'engager à recevoir, avec votre adhésion, la pétition du citoyen Cave et la réclamation que je vous adresse pour conserver aux arts des morceaux qui réunissent de grandes difficultés vaincues, tant dans le dessin que dans la chimie.

Je fais monter l'estimation de ces tableaux, que j'ai examinés avec attention et composés seulement de *trois cuittes*, à 9,000 francs. Cependant, je désire, Citoyen Ministre, si vous avez la bonté d'adhérer à ma sollicitation relativement à ces émaux, de nommer des experts pris dans l'une et l'autre classe d'artistes que réunit l'exécution de ce genre de peinture, je veux dire chimistes et dessinateurs, pour en fixer le prix plus strictement [1].

Citoyen Ministre, c'est le moment de recueillir les monuments des arts qui peuvent intéresser les savants, les artistes et les curieux. A la paix, ces richesses attireront les étrangers, et l'on verra dans la capitale affluer tous les talents à la fois.

Salut et fraternité. L. N.

2°

Réponse du Ministre

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 24 thermidor an VIII de la République française une et indivisible (11 août 1800).

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir.

J'ai reçu, Citoyen, la lettre par laquelle vous proposez au Gouvernement de faire l'acquisition de neuf tableaux en émail qui ont été exécutés à Limoges dans le milieu du seizième siècle.

Je vous préviens que j'ai invité les artistes que vous indiquez à me donner leur avis sur le mérite de ces tableaux, ainsi que sur le prix qu'on pourrait en donner.

Vous voudrez bien vous concerter avec ces artistes sur le jour et l'heure où vous pourrez faire cet examen.

Je vous salue. L. Bonaparte.

[1] On pourrait nommer les citoyens Darcet, Fourcroy, David, Percier, Sage, Vincent, Neveu, etc. (Note de Lenoir.)

CCCXVIII

Correspondance de Belle sur un tableau exécuté par lui, venant de l'église Saint-Marcel et provisoirement prêté pour la décoration de cette paroisse.

1°

Belle, *peintre, inspecteur de la Manufacture nationale des Gobelins pour ce qui concerne l'art, au citoyen* Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Cher Concitoyen,

Un tableau que j'avais fait pour l'église Saint-Hippolyte avait passé à celle de Saint-Marcel. Ce tableau, que j'avais repris pour y faire quelques changements, avant l'époque de la suppression des églises, s'est trouvé rester dans mes ateliers, n'ayant point été prévenu du moment où vous avez fait l'inventaire et l'enlèvement des autres tableaux de ladite église Saint-Marcel. Les citoyens de l'arrondissement m'ayant prié de le leur prêter pour décorer la chapelle où il était, et qui se trouve servir à l'exercice de leur culte, mon fils vous en prévint, et, d'après votre réponse verbale, je le leur ai prêté, en en retirant le reçu que je vous adresse avec la présente, leur ayant dit de s'adresser au Ministre s'ils en désirent obtenir la propriété.

Faites-moi l'amitié de m'accuser réception et de ma lettre et du reçu qu'elle contient.

Je suis, avec estime et amitié, votre concitoyen. Belle.

Des Gobelins, ce 23 messidor an VIII de la République (12 juillet 1800).

2°

Reçu du tableau de Belle.

Nous soussignés, Ranson, artiste en chef des Gobelins, y demeurant; Dufour, maître mercier, rue Mouffetard, n° 58; Thévenin, maître limonadier, rue *idem*, n° 65, et Thomas, marchand de meubles, rue *idem*, n° 64, citoyens du douzième arrondissement, division du Finistère, déclarons et reconnaissons par ce présent avoir reçu du citoyen Belle, inspecteur de la Manufacture nationale des Gobelins, un tableau de sept pieds de haut sur cinq de large, représentant une *Vierge et l'Enfant Jésus*, peint par ledit citoyen, lequel tableau, faisant partie de la ci-devant église Saint-Marcel, se trouvait lui avoir été remis pour y faire quelques réparations avant la suppression des églises, la bordure ayant resté en place et le tableau n'y ayant point été replacé à l'époque où les agents du Gouvernement ont fait l'inventaire et l'enlèvement des tableaux, celui-ci alors ne s'est point trouvé inscrit sur ledit inventaire.

Sachant que ledit tableau était encore chez le citoyen Belle, et sa bordure étant toujours demeurée placée dans ladite église, nous l'avons prié de nous le confier, nous engageant, par ce présent acte, à le représenter et même à le

restituer quand il nous sera demandé par qui de droit, le regardant comme propriété nationale.

Fait à Paris, ce 21 messidor an VIII de la République (10 juillet 1800).

Signé : Thévenin, Ranson, Dufour, Thomas.

3°

Réponse de Lenoir à Belle.

Ce 3 thermidor an VIII (22 juillet 1800).

Au citoyen Belle, *peintre, inspecteur des Gobelins.*

Citoyen,

J'ai reçu votre lettre, en date du 23 messidor dernier, par laquelle vous m'annoncez avoir fait la remise d'un tableau que vous aviez fait originairement pour l'église Saint-Hippolyte et qui aurait dû se trouver dans le nombre de ceux que le Gouvernement a fait enlever dans ladite église Saint-Marcel; mais que, ce tableau étant resté dans votre atelier pour y retoucher, il n'avait pu se trouver compris dans le déplacement de ceux précités. Vous m'annoncez aussi que, les administrateurs du culte catholique de l'arrondissement et la commune du Finistère désirant posséder ce tableau pour orner leur temple, vous leur en avez fait la remise à titre de prêt jusqu'à ce qu'il plaise au Gouvernement de le réclamer. Vous joignez à votre lettre le reçu bien en règle et bien constaté par les susdits administrateurs de votre tableau, que j'annexerai aux inventaires qui regardent cette partie de mon administration. Je félicite en mon particulier les citoyens que leur bon goût a dirigés vers vos talents, et je vous remercie bien sincèrement des soins et des précautions que vous avez prises pour conserver à la Nation une production faite pour faire honneur à notre école.

Salut et considération. (*Non signé.*)

CCCXIX

Remise au Musée central de deux tableaux provenant d'Autun.

Paris, le 21 thermidor an VIII (9 août 1800).

L'administration du Musée central des Arts au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

L'administration vous remercie, Citoyen, du soin que vous avez pris à faire apporter à Paris les tableaux de *Fra Bartolomeo di San Marco* et de *Jean de Bruges* qui étaient à l'École centrale d'Autun [1]. Elle vous en adresse toute sa gratitude et vous prie de les faire remettre aux gardiens qui vous porteront le présent récépissé.

Agréez, Citoyen, l'assurance de sa parfaite considération.

Signé : Jollain, Lavallée, *secrétaires.*

Suit le reçu des deux tableaux, signé Jollain et Lavallée.

[1] Le tableau de Fra Bartolomeo est la *Sainte Famille*, peinte en 1511 et donnée par la seigneurie de Florence à Jacques Hurault, évêque d'Autun. Il est aujourd'hui au Louvre; catalogue de M de Tauzia, 1877, n° 57. — P. M.

CCCXX

Rapport des Commissaires sur les *Émaux* signalés par Lenoir.

Le Ministre de l'Intérieur ayant invité les citoyens David, Vincent, Percier, Darcet, Fourcroy et Sage, à se réunir pour examiner neuf tableaux en cuivre émaillé, de 4 pieds 8 pouces de haut, sur 30 de large, faits à Limoges dans le milieu du seizième siècle et exécutés par Courtois, émailleur français, d'après les dessins de Primatice, représentant *Saturne, Jupiter, Apollon, Mars, Mercure, Hercule,* la *Justice,* la *Charité,* la *Prudence*, tableaux qui furent commandés par François I[er] pour être placés au château de Madrid; ils ne furent finis qu'en 1559, année où Henri II fut tué dans un tournoi; les troubles qui survinrent empêchèrent la famille de Courtois de les placer; c'est de ses descendants que le citoyen Cave, émailleur, les a acquis.

Le sentiment unanime des commissaires est que ces tableaux en émail sont intéressants non-seulement sous le rapport de l'art, mais encore en ce qu'ils portent le caractère d'une grande école.

Comme cuivre émaillé, la grandeur des pièces ajoute beaucoup à leur mérite. En effet, elles ont été d'une très-grande difficulté à exécuter, et cette difficulté s'est accrue par le repoussé des figures. On peut ajouter qu'il ne se trouverait pas à présent d'artistes pour exécuter de semblables tableaux. Le citoyen Carteaux ayant été chargé de faire le portrait de Louis XVI, en émail, grandeur de deux pieds, a dépensé plus de quarante mille livres sans pouvoir réussir.

Les commissaires estiment que ces neuf tableaux valent 1,200 francs chaque, ce qui fait 10,800. Ils pensent qu'on doit acquérir ces émaux comme objets uniques et propres à enrichir la collection précieuse du même genre, qui fait partie du Musée des Monuments; ils y figureront d'autant mieux que le citoyen Lenoir se propose de les placer dans une salle décorée avec les boiseries du temps où ils ont été faits.

Il a été fait des réclamations par le citoyen Cave aux commissaires rapporteurs qui, à la suite d'un mémoire qui leur a été présenté par le pétitionnaire qui demande de porter les tableaux à 15,000 francs, observent que le Gouvernement ne donne point d'argent et que l'objet qu'il prend en échange peut être monté plus haut qu'il ne le croit par les experts; sur quoi, les commissaires, après examen de l'affaire du citoyen Cave, ont ordonné un second rapport dans lequel on a fait monter la somme à 15,000 francs; les pièces sont conservées chez le citoyen Sage, à la Monnaie, et la pétition du demandeur sera remise au Ministre avec le rapport signé des commissaires.

Ce 6 fructidor an VIII (24 août 1800)[1].

[1] Voir la note qui accompagne la décision définitive du Ministre, rejetant l'offre du sieur Cave (t. I, p. 215). Dans une fiche de Lenoir, qui accompagne les pièces reproduites ici, et dont le contenu a été en partie analysé dans le tome I, Lenoir ajoute cette observation qui mérite d'être rappelée, bien qu'inexacte : « Le Ministre s'étant refusé à l'acquisition proposée par moi, ces Émaux passèrent en Russie. » Ce sont les neuf grands *Émaux* du Musée de Cluny, ainsi qu'on l'a dit au tome I, p. 215-216. — J. G.

CCCXXI

Sur les monuments antiques de Bordeaux.

Au Mans, le 18 fructidor an VIII (5 septembre 1800).

La Société libre des Arts, séant au Mans, au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Citoyen,

Le zèle avec lequel vous avez bien voulu seconder celui de la Société, en contribuant à conserver les monuments de Civeaux et Montmorillon, lui donne l'espoir que vous voudrez bien encore l'exercer pour rendre le même service à la commune de Bordeaux. De plusieurs monuments antiques qu'elle possédait et qui faisaient l'admiration des connaisseurs, beaucoup ont été détruits; il n'en reste plus que deux : la Porte Buze, ouvrage romain qui est toujours intact, et le Temple Gallien qui était encore en bon état il y a dix ans, mais que la hache révolutionnaire détruisit en 1793; cela n'a rien d'étonnant. Mais ce qui le paraîtra davantage, c'est qu'en 1800 les Bordelais soient assez apathiques pour voir avec indifférence continuer cette destruction, d'autant plus gratuite que sa construction en briques est si solide qu'on n'y parvient que par des travaux immenses, dont la dépense excède de beaucoup les bénéfices.

Il n'y en a encore qu'une partie de détruite, dans l'emplacement de laquelle on a construit de mauvaises baraques. Il serait encore temps d'en sauver les restes précieux. Votre amour pour les arts et les fonctions honorables dont vous êtes chargé sont des garants certains des soins que vous voudrez bien prendre pour seconder les vœux de la Société qui en a rendu compte au Ministre de l'Intérieur et qui s'empresse de vous dénoncer le vandalisme dont elle a été informée par un de ses membres voyageurs.

La Société s'estimerait très-heureuse, Citoyen, que vous puissiez la mettre à même de prendre sa revanche et de seconder vos travaux sous quelque rapport que ce soit.

Salut et considération.

J. M. Le Prince, *Président;* De Tournai, *Secrétaire général.*

CCCXXII

Fourcroy remercie Lenoir de l'envoi de plusieurs vitraux.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

CONSEIL D'ÉTAT

Paris, le 27 fructidor an VIII de la République française (14 septembre 1800).

Fourcroy, Conseiller d'État, section de l'Intérieur, au citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français.*

J'ai reçu ce matin, mon très-cher, les quatre tableaux de verre peints que vous avez bien voulu me faire arranger; comme j'étais occupé à m'habiller quand on me les a apportés, je n'ai pas pu vous adresser sur-le-champ mes remercîments. Recevez-les donc quelques heures plus tard, et croyez-les

vrais et sincères. Vous avez la bonté de me promettre les verres du treizième et du quatorzième siècle, et je vous suis très-obligé d'avance, car vous me prouvez que vous tenez vos promesses.

Nous voulons absolument aller passer une matinée dans votre Musée, ma femme et moi ; mais il faut que mes affaires me le permettent, et j'attends avec impatience ce moment de loisir pour aller admirer votre collection et l'heureux arrangement que vous avez su lui donner. Je dois depuis longtemps une visite à madame Lenoir, que j'ai de plus à complimenter sur son beau portrait de Sage.

Dans le cadeau que vous voulez bien me faire, il y a sans doute au moins les frais du vitrier; vous me permettrez sans doute de vous demander ce qu'il y a de dépense dans cet arrangement. Au reste, je vous en reparlerai à ma première visite, et puis je prierai madame Lenoir de nous donner avec vous un jour pour visiter votre établissement et accepter un mauvais dîner, car nous avons enfin, après neuf mois d'ouvriers, l'espoir d'être logés définitivement d'ici à dix ou douze jours.

Salut et reconnaissance. Fourcroy.

CCCXXIII

Proposition de transporter le corps de Santeuil dans l'Élysée du Musée des Monuments français.

Au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Je vous préviens, Citoyen, que vous avez à faire au Ministre de l'Intérieur une demande qui ne peut que vous plaire à tous les deux.

Le corps du fameux poëte Santeuil, de Saint-Victor, a été enlevé à la barbarie de nos vandalistes, et porté, avec la bibliothèque de cette abbaye, dans le dépôt littéraire des ci-devant Jésuites.

L'École centrale, qui occupe une partie considérable de ce vaste bâtiment, s'en est emparée et se propose, *dans un de ses moments de loisirs,* de l'enterrer avec les honneurs littéraires.

Ce projet est beau; mais, en attendant son exécution, ce corps, renfermé dans son cercueil, est à l'entrée d'une cave, où il sert de table de décharge au portier de la maison ; *quod vidi testor*.

Vous allez avoir une place vacante dans votre Élysée. Je pense que, malgré la différence de mérite, ce poëte pourrait convenablement remplacer ce héros dont vous devez faire la remise [1], dussiez-vous un jour, dans une cérémonie que le Ministre de l'Intérieur ordonnerait, faire encore la remise du poëte au Prytanée français, à cette école qui répond si bien aux vues que l'on

[1] Il s'agit de Turenne, qui devait être transféré au Temple de Mars. Voyez t. I, p. 193, n° CLXXVII, et ci-dessus p. 416, n° CCXCI.

a eues en l'établissant, celles de faire revivre parmi nous l'amour des belles-lettres.

Votre désir de mériter de plus en plus le titre que vous avez, m'est un garant que vous profiterez de cet avis, et j'aurai la satisfaction d'avoir contribué à une bonne opération, comme j'ai celle de pouvoir dire aujourd'hui : Sans moi, le corps de Turenne aurait été englouti avec tous les cadavres exhumés de l'abbaye de Saint-Denis. Je peux encore dire que c'est moi qui, ensuite, ai sollicité la Commission temporaire des Arts et le Comité d'instruction publique pour que le corps du héros fût placé de manière à être conservé; c'est ce qui a fait imaginer de le remettre au Cabinet d'histoire naturelle, où, quoique mal placé, il était beaucoup mieux que dans les mains du suisse qui, comme vous savez, le faisait voir pour de l'argent.

Faisons le bien pour le plaisir de le faire. C'est ce qui vous est arrivé plus d'une fois dans les opérations dont vous avez été chargé, et qui vous procurent la satisfaction dont vous jouissez aujourd'hui.

Salut, estime et attachement. *Signé :* Bonesse.

Paris, place du Parc, n° 294, 29 fructidor an VIII (16 septembre 1800).

CCCXXIV

Envoi au Ministre d'une gravure sur marbre exécutée par Lagrenée le jeune.

Paris, le troisième jour complémentaire an VIII de la République française (20 septembre 1800.)

Alexandre Lenoir, *administrateur des Monuments français, rue des Petits-Augustins, au Ministre de l'Intérieur.*

Citoyen Ministre,

Permettez-moi de vous offrir le premier essai d'une gravure sur marbre, qui, lorsqu'elle est faite, reçoit un mastic assez ferme pour prendre un poli aussi vif que le marbre lui-même. Le citoyen Lagrenée le jeune a bien voulu consacrer son talent à ce genre de nouveauté qui peut s'étendre et qui me paraît convenir particulièrement aux meubles et à la décoration de l'architecture pour les appartements.

Citoyen Ministre, je m'estimerai fort heureux si vous voulez bien accepter les prémices de cette invention, et le citoyen Lagrenée sera flatté d'avoir, par son talent, contribué à embellir un marbre qui a dû vous être présenté [1].

Salut et respect.

[1] Le Ministre remercia Lenoir le 5 vendémiaire an IX (27 septembre 1800).

CCCXXV

Lettre de Lenoir au Ministre de l'Intérieur pour lui recommander le sculpteur Boichot.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, ce 4e complémentaire an VIII (21 septembre 1800).

Le citoyen Lenoir, *administrateur du Musée des Monuments français, au Ministre de l'Intérieur.*

Citoyen Ministre,

Votre amour pour les arts me fait espérer que vous voudrez bien prendre en considération les notes que j'ai la faveur de vous présenter; elles sont relatives au citoyen Boichot, à la fois sculpteur, peintre et architecte habile, maintenant professeur à l'École centrale d'Autun. Cet artiste, trop célèbre pour trouver dans la province l'aliment nécessaire à ses talents, désirerait rentrer dans la capitale pour participer aux travaux qui s'y distribuent, et nourrir, par l'occupation, les différents arts qu'il pratique avec un égal succès. Sa modestie l'empêche de se montrer, ce qui me détermine, Citoyen Ministre, à vous en parler, persuadé que c'est rendre service aux arts que vous faire connaître les talents de l'homme probe dont j'ai l'honneur de vous entretenir.

Le citoyen Boichot était de la ci-devant Académie; il est actuellement membre non résident de l'Institut national. Il a fait pour le Panthéon le bas-relief de la principale porte d'entrée de cet édifice, et un *Hercule* de quinze pieds de proportion, placé auprès de cette même porte.

Les circonstances étaient si défavorables pour lui à l'époque où il a exécuté ces morceaux qu'il a été obligé, pour les mener à leur perfection, de sacrifier le peu de fortune qui lui restait. C'est cette raison qui l'a déterminé à accepter la place qu'il occupe actuellement à Autun, où il est réduit au triste métier de maître d'école, ce qui ne lui laisse pas la facilité de modeler une tête, et il craint que ce peu d'exercice ne nuise entièrement à son art.

Citoyen Ministre, je réclame votre bienveillance pour le citoyen Boichot; il n'est point ambitieux, et il borne ses désirs à un logement et surtout à un atelier où il puisse exercer la sculpture. Il réclame aussi de votre justice les ordres nécessaires pour qu'il puisse recevoir l'indemnité que ses confrères ont touchée sur les travaux du Panthéon, qu'il n'a pu solliciter pendant son absence.

Citoyen Ministre, j'ai dû vous mettre toutes ces choses sous les yeux et vous parler d'un artiste d'autant plus intéressant que c'est par modestie qu'il se tient à l'écart.

Salut et respect. Lenoir.

CCCXXVI

Ordre de suspendre tous les travaux du Musée des Monuments français [1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir, *conservateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 5 vendémiaire an IX de la République française une et indivisible (27 septembre 1800).

De nouvelles dispositions, Citoyen, que je suis à la veille de prendre relativement au Musée des Monuments français, me déterminent à vous prier de suspendre, à partir de ce jour, tous les travaux de cet établissement, que vous dirigez avec autant de zèle que de talent.

Je vous salue. L. Bonaparte.

CCCXXVII

État des figures de marbre transportées du jardin du Palais du Corps législatif au Musée des Monuments français [2].

État des figures en marbre provenant du jardin du Palais du Corps législatif, remis au Musée des Monuments français par le citoyen Gisors le jeune, *architecte, inspecteur dudit palais, conformément à l'autorisation du Ministre de l'Intérieur en date du* 2 *thermidor an VIII* (21 *juillet* 1800) *et à l'arrêté de la Commission des Inspecteurs de la salle, pris le* 29 *fructidor* (16 *septembre*), *même année.*

Savoir :

1° Une figure de *femme couchée,* appuyée sur une corbeille de fleurs, de sept pieds six pouces de proportion : une jambe de moins et d'autres parties fracturées.

2° Un groupe formant *deux Tritons tenant un poisson,* de trois pieds de proportion : les doigts d'une main cassés et d'autres parties fracturées.

3° Une figure représentant un *Fleuve couché sur une partie de poissons,* de sept pieds de proportion : un bras cassé, l'autre poignet cassé, ainsi que d'autres parties fracturées.

4° Une *coquille,* de trois pieds de proportion.

5° Une figure d'*enfant couché,* de trois pieds de proportion : le tout fracturé.

6° Un *cheval marin surmonté d'une figure d'homme,* de sept pieds de proportion; manque un bras et d'autres parties fracturées.

7° Un socle dépendant d'un des groupes, contenant quatre pieds de long.

8° Une figure de *femme assise sur un rocher,* de sept pieds de propor-

[1] On voulait alors transférer le Musée au jardin de Monceaux, aujourd'hui parc Monceaux. Voyez dans le tome I, p. 182, 184, 193 et suivantes, les négociations et la correspondance qu'entraîna ce projet, bien vite abandonné.

[2] On trouvera toutes les explications désirables sur cette affaire dans le tome I, p. 175-177, nos CLXIII, CLXIV et CLXV.

tion ; un deuxième morceau formant socle, de quatre pieds, tenant à la même figure : une jambe cassée, les doigts et le nez *idem*.

9° Une figure de *femme,* faisant pendant au n° 3 : un bras de moins et le nez.

10° Un groupe formant deux figures de *femme et d'enfant,* ensemble sept pieds six pouces de proportion : le nez cassé et les deux doigts.

11° Un morceau formant volute, provenant des mêmes groupes, de cinq pieds six pouces de long.

12° Un groupe de *deux figures assises sur un dauphin,* de six pieds de proportion : le nez cassé et deux doigts.

13° Un groupe formant une gueule de poisson (*sic*), de quatre pieds de long.

14° Une figure de *Méléagre tenant un cerf par les cornes,* de six pieds de proportion : un deuxième morceau formant terrasse : les cornes du cerf cassées, les deux jambes, le nez de la figure et autres parties fracturées.

15° Un *enfant appuyé sur un rocher d'eau,* de trois pieds de proportion ; un deuxième socle, de trois pieds six pouces, de ladite figure : les deux doigts du pied cassés ainsi que le nez.

16° Une figure de femme représentant l'*Automne,* en deux parties, une de sept pieds, l'autre de trois pieds : le nez cassé, les doigts des pieds, les feuilles et autres.

17° Trois parties formant gueule de poisson; chaque, quatre pieds.

18° Deux *figures* ajustées; sur chacune, une gaine de six pieds : les bras cassés ainsi que l'estomac et autre objet.

19° Une figure d'*homme nu,* de six pieds : les doigts des deux mains cassés.

20° Quatre parties de poissons, chaque, trois pieds; les quatre queues, chaque, deux pieds six pouces; le tout rassemblé ensemble.

21° Autre figure de *Méléagre, terrassant un sanglier, et le chien, idem,* de sept pieds : la lance, l'épée cassées, la patte du chien et autre.

22° Une *figure,* copie d'antique, *tenant une corne d'abondance* de six pieds : en mauvais état.

23° Une figure de six pieds, en plusieurs parties de restauration.

24° Une figure de six pieds, toute mutilée; deuxième morceau, son socle *idem.*

25° Une figure de cinq pieds : la tête de moins et un bras.

26° Une figure de *femme appuyée sur un tronc d'arbre,* de cinq pieds six pouces : un bras cassé, le nez et plusieurs parties de draperie.

27° Une figure de *femme et un aigle,* de cinq pieds : le poignet cassé et un doigt.

28° Un fond (*sic*), groupé en trois parties, chaque avec une figure; une de huit pieds, les deux autres chacune quatre pieds.

29° Un *enfant tenant un blason,* de trois pieds : un pied, les deux bras cassés ainsi que le blason mutilé.

30° Un *bélier et un Satyre,* de six pieds : un poignet cassé.

31° Une figure de *Flore*, de cinq pieds : un poignet cassé.

32° Un roseau provenant des mêmes figures, de dix-huit pieds.

33° Deux *Dianes chasseresses*, chacune cinq pieds six pouces : à une, trois doigts, son arc cassés et les deux pattes de derrière de son chien ; et à l'autre, le doigt et le bout du nez *idem*.

34° Un *Triton* ajusté et d'autres parties, de trois pieds : un bras cassé et le nez.

35° Un *enfant ayant un poisson sur son ventre*, de deux pieds : un poignet cassé et les doigts des autres parties.

36° Une figure de *femme appuyée sur un tronc d'arbre*, de cinq pieds six pouces : dix doigts aux mains de cassés.

Certifié véritable et conforme, Paris, le 24 vendémiaire an IX de la République française (16 octobre 1800).

Signé : Gisors le jeune [1].

CCCXXVIII

Refus d'un atelier et d'un logement qu'avait sollicités le sculpteur Boichot.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Lenoir.

Paris, le 27 vendémiaire an IX (19 octobre 1800).

J'ai reçu, Citoyen, la lettre par laquelle vous m'invitez à accorder au citoyen Boichot, sculpteur, un logement et un atelier.

Malgré tout l'intérêt qu'inspire cet artiste distingué, je dois vous prévenir qu'il n'y a pas en ce moment de local dont je puisse disposer en sa faveur.

Je vous salue. L. Bonaparte.

Le Secrétaire général : Desportes.

CCCXXIX

Travaux de restauration exécutés par le sculpteur Beauvallet au Musée des Monuments français [2].

État des travaux de sculpture statuaire faits par le citoyen Beauvallet, artiste, demeurant cour du Palais National des Sciences et des Arts, au Muséum des Monuments français, d'après la demande du citoyen Lenoir, conservateur dudit Musée :

1° Restauration de la *statue* en marbre *de Louis XI*.

Avoir reposé la tête, qui était en deux morceaux ; remis les bras et les deux mains brisés en plusieurs parties, retravaillé la totalité du manteau, qui avait été mutilé pour en ôter les fleurs de lys. Le tout posé avec mastic et

[1] Le corps de la pièce, d'une orthographe des plus fantaisistes, n'est pas de l'écriture du signataire. — J. G.

[2] Voyez la quittance de Beauvallet, en date du 25 germinal an VII, pour travaux au tombeau de Diane de Poitiers, publiée dans le tome I, p. 157. — J. G.

goujon, partie en fer, partie en cuivre, et donné aux parties refaites un ton de vétusté, pour le prix convenu à. . . . . 600 fr.

2° Restauration de la *figure* en marbre *de Diane*[1].

Avoir reposé les bras et les jambes, refait trois doigts à une des mains et quatre aux pieds, réparé quelques mutilations dans la statue, principalement à la tête; refait les deux jambes du cerf et les deux oreilles, reposé les pattes de l'un des chiens, ainsi qu'une des oreilles, et remis au second la queue; avoir modelé un arc pour être fondu en plomb. Le tout posé avec mastic et goujon, tant en fer qu'en cuivre, et nettoyé la figure en entier pour le prix convenu à. 600 fr.

TOTAL. . . . . 1,200 fr.

CCCXXX

Le Ministre demande un état des statues et autres objets de sculpture non placés existant à Paris et dans les départements.

L'Administrateur du Musée central des Arts et du Palais des Sciences au citoyen LENOIR, *administrateur.*

Le 8 brumaire an IX (30 octobre 1800).

Je me suis présenté chez vous, Citoyen, à l'effet de nous concerter suivant les intentions du Ministre, exprimées dans une lettre en date du 1er brumaire (23 octobre) reçue par moi avant-hier; je ne vous ai pas rencontré.

Il s'agit de remettre au Ministre un état exact des statues et autres objets de sculpture *non placés*, existant à Paris et dans les départements.

Cette note doit être divisée en quatre classes, et le Ministre désire que nous nous en occupions sans délai.

Veuillez donc, Citoyen, me procurer les moyens de nous rencontrer pour remplir les intentions du Ministre.

Salut et parfaite considération.

FOUBERT, *administrateur.*

CCCXXXI

LENOIR nomme le citoyen VAUZETTE, artiste, gardien des statues qui seront déposées au jardin de Monceaux.

L'administrateur du Musée des Monuments français au citoyen VAUZETTE, *artiste.*

Paris, le 8 brumaire an IX (30 octobre 1800).

CITOYEN,

En conséquence de l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 4 de ce mois, qui me charge d'administrer le Musée qu'il désire établir à Monceaux,

[1] Voyez tome I, p. 259. — J. G.

ci-devant les Folies de Chartres, et de l'organisation provisoire de ce Musée, que je lui ai présentée et qu'il a confirmée le 7 dernier, je vous constitue gardien des statues qui y seront déposées et des monuments déjà élevés dans le parc.

Je vous ferai part des devoirs que vous aurez à remplir dans cette place.

Votre traitement est fixé à huit cents francs par an; il commencera à dater du 1er de ce mois.

Je vous invite à prendre possession le plus tôt possible.

Je vous salue. LENOIR.

CCCXXXII

Lettre du Ministre relative à l'échange proposé par le citoyen Mazetti, marbrier, d'une belle fontaine arabesque, en marbre blanc, venant de Gaillon, contre soixante-dix pieds cubes de marbre blanc statuaire.

Le Ministre de l'Intérieur par intérim au citoyen LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 19 brumaire an IX (10 novembre 1800).

Je vous autorise, Citoyen, à faire l'acquisition, par échange, de la cuve arabesque en marbre blanc que possède le citoyen Mazetti, marbrier, contre soixante-dix pieds de marbre de même nature, que vous prendrez dans les débris des statues non restaurables; vous me rendrez compte de cet échange.

CHAPTAL.

Suivent l'état des marbres et le reçu pour solde du citoyen Mazetti.

CCCXXXIII

Millin fait transporter à la Bibliothèque deux inscriptions grecques conservées au Musée des Monuments français.

1°

Demande de Millin.

CITOYEN,

Je viens d'apprendre que l'administration du Musée central des Arts a enlevé chez vous plusieurs objets déjà destinés au cabinet de la Bibliothèque nationale. Je vous prie, au moins, de vouloir bien retenir les deux inscriptions de Nointel, que vous avez encore, jusqu'à ce que je les puisse enlever d'après une nouvelle disposition du Ministre.

Salut et considération. A. L. MILLIN.

4 frimaire an IX (25 novembre 1800).

2°

Autorisation du Ministre de l'Intérieur.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Le Ministre de l'Intérieur, par intérim, au conservateur du Musée des Monuments français.

Paris, le 23 frimaire an IX de la République française une et indivisible (14 décembre 1800).

Il existe, Citoyen, dans le Musée que vous dirigez, deux inscriptions grecques, sans bas-relief ni ornement, et qui, par cette raison, appartiennent spécialement à l'étude de la paléographie.

J'ai arrêté que ces monuments seraient réunis au cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale. Je vous invite, en conséquence, à vouloir bien les remettre à la personne qui se présentera de la part de l'administrateur de cet établissement.

Je vous salue. CHAPTAL.

CCCXXXIV

État des objets remis par le Musée des Monuments français à la Bibliothèque nationale [1].

Inventaire des objets d'antiquité déposés au Muséum des Monuments français et remis par le citoyen LENOIR, *administrateur de cet établissement, au citoyen* CAPPERONNIER, *administrateur de la Bibliothèque nationale, le 7 frimaire an IX* (28 novembre 1800).

BRONZES.

MONUMENTS ÉGYPTIENS.

Une grande *Isis* à tête de chat, assise : mutilée par le feu.

Deux petites *Isis* en gaîne, de bois de sycomore.

Quatre autres en gaîne, de porcelaine.

Un *Osiris* de serpentine, fragmenté.

Un grand *Osiris*, de bronze.

Un autre, plus petit.

Treize autres, très-petits [2].

Un *Osiris* marchant.

Deux petits *Harpocrate* assis.

Un petit *Horus* assis.

Deux petites figures égyptiennes debout, se tenant par le bras, peut-être *Isis et Horus*.

Un *Apis*.

[1] Il existe un double exemplaire de cet état. L'un d'eux est conservé dans les registres des Archives cotés F 1724. Cet état a été transcrit sur le manuscrit appartenant encore à M. Albert LENOIR, et que nous désignons sous le titre de Ms. A. L. — J. G.

[2] Petit bronze (Ms. A. L.).

MONUMENTS GAULOIS.

Une figure nue, velue et barbue, armée d'un bouclier et d'une massue.

Une autre semblable, sans armes.

Une figure nue, barbue, avec des oreilles de Faune, les jambes cassées.

MONUMENTS ÉTRUSQUES.

Un guerrier tout nu, casqué, les bras étendus.

Une figure nue, debout.

Une figure debout, vêtue d'un pallium, tête couronnée de lauriers.

Neuf autres figures debout, dont une avec espèce de *modius* sur la tête; l'autre tenant le pan de sa robe.

Douze *Hercules* de diverses grandeurs, tous d'une fort petite dimension.

DIVINITÉS GRECQUES ET ROMAINES.

Une petite figure de *Cybèle*.

Un *Bacchus*.

Cinq petites figures de *Mercure*.

Une femme debout sur un dauphin, les reins ceints de lierre.

Une petite figure d'*Apollon*.

Une autre figure d'*Apollon sacrifiant*.

Neuf petites figures sacrifiant.

Une petite figure de femme, debout, tenant des fleurs [1].

Une figure debout, tenant une corne.

Six autres très-petites figures sans caractère.

Six petites figures d'*Hercule*.

Quatre petites figures viriles, nues, debout, sans caractère.

Une autre debout, vêtue de la toge.

Une petite figure de la *Fortune*, coiffée du lotus.

Un petit guerrier casqué, tenant un bouclier.

Une petite figure de femme, tenant une pomme.

Une autre figure de femme, sans bras.

Un petit *Amour*.

Un *Satyre*.

Un *Satyre accroupi*.

Un *Faune*.

Un petit *Faune accroupi*.

Un *Satyre accroupi* tenant une massue.

Un *Priape à tête de singe* sur un pied d'oiseau.

Un petit *Nain tenant un gland*.

Torse d'une petite figure sans caractère.

[1] Le Ms. A. L. modifie ainsi cet article et le suivant :

« Une petite figure de femme, tenant des fleurs.
« Une figure debout, tenant des fleurs.
« Une figure debout, tenant des cornes. »

Buste de *Laocoon*.
Trois petits masques.
Une tête voilée sur un pied de lion.
Une petite tête de *Jupiter*.
Un petit buste casqué.
Un autre avec un *modius*.

ANIMAUX.

Un *Lion accroupi*.
Deux *Chevaux*.
Figure équestre.
Deux *Panthères*.
Un *Sanglier*.
Un *Bélier*.
Cinq *Bœufs*.
La partie antérieure d'un quadrupède qui en dévore un autre.
Un quadrupède marchant et tournant la tête.
Un *Crapaud*.
Tête d'un animal provenant d'un robinet de fontaine.
Quatre *Aigles*.
Un *Coq*.
Une *Chouette*.

INSTRUMENTS ET USTENSILES.

Quatre lampes en bronze.
Une en forme de colimaçon.
Trois haches.
Une chaîne.
Un anneau.
Trois clefs.
Une anse ayant la forme d'un doigt.
Une autre anse.
Quatre fibules.
Trois cuillers.
Sept sceaux.
Un ornement avec le monogramme du Christ.
Un instrument pour tendre l'arc.
Une ferrure.
Deux patères : l'une avec un manche et mutilée.

TERRES CUITES.

Cinq lampes mutilées.
Un *vase en forme de Sanglier*.
Un *autre en forme de Sirène*.
Un *Bœuf*.
Un *buste de Sérapis*.

Une tête de femme.

Onze vases de terre cuite, de diverses formes et de peu de valeur.

Un autre vase de terre noire.

Un lacrimatoire.

Un vase péruvien avec un long col.

Deux fétiches.

OBJETS DIVERS.

Une *tête de Dame romaine,* en agate, sans nez.

Un petit caillou roulé avec des caractères.

OBJETS MODERNES.

Cinq grandes *Divinités malabres,* en bronze.

Une autre plus petite.

Fétiche représentant un *Singe accroupi,* en bois.

Deux vases de bois, indiens.

Une cuiller, *idem.*

Boîte de cuivre, indienne, avec son couvercle.

INSCRIPTIONS GRECQUES SUR MARBRE[1].

Deux grandes inscriptions à colonnes.

Deux plus petites, dont une mutilée.

Certifié véritable par moi, administrateur du Musée des Monuments français.

LENOIR,
CAPPERONNIER.

CCCXXXV

Lettres de Chaptal au Ministre des Finances sur la conservation de l'abbaye de Cluny. (Analyse.)

27 frimaire au 24 thermidor an IX (18 décembre 1800 au 11 août 1801)[2].

Il demande avec instance que l'*Abbaye de Cluny,* que ses acquéreurs vont démolir, soit conservée comme un des plus beaux spécimens d'architecture du dixième siècle que possède la France, et « dont la conservation est si parfaite qu'il paraît sortir de la main des ouvriers ». Les acquéreurs ont obtenu pour 50,000 francs ce qui en vaut 200,000. Il pense que la Nation peut revenir sur une vente aussi désavantageuse.

Dans la seconde lettre, il annonce que, malgré les ordres qu'il avait reçus, le préfet de Saône-et-Loire vient d'autoriser les acquéreurs à reprendre les travaux de démolition. « J'ai écrit sur-le-champ au préfet pour le blâmer d'avoir autorisé les démolitions sans en avoir reçu des ordres ultérieurs, pour lui ordonner de les faire suspendre sur-le-champ, jusqu'à ce que les Consuls,

[1] Cet article et les suivants, rajoutés après coup, ne figurent pas sur la copie du manuscrit A. L., qui, par contre, se termine par cette observation : « 214 objets précieux remis, pour le Cabinet des Antiques, à la Bibliothèque. *Signé :* ALEXANDRE LENOIR. » — J. G.

[2] Lettres passées en vente publique le 17 novembre 1862, J. Charavay expert. — J. G.

à qui je vais exposer la nécessité de conserver ce monument, aient déterminé l'indemnité à accorder aux propriétaires. »

Dans la troisième lettre, Chaptal fait part à son collègue du rapport du préfet de Saône-et-Loire, annonçant qu'il est *impossible* de conserver l'Abbaye de Cluny. « Je cesse toute démarche à cet égard; mais je vois avec douleur que l'influence d'un Gouvernement réparateur n'ait pu sauver un de nos édifices les plus intéressants pour l'histoire et pour les arts. »

CCCXXXVI

Remise à Lenoir du bas-relief de *Saint Georges combattant le dragon.*

Le Ministre de l'Intérieur au conservateur du Musée des Monuments français.

Le 29 frimaire an IX (20 décembre 1800).

Je vous préviens, Citoyen, que le citoyen Corbel fils vous remettra le bas-relief en marbre blanc, orné d'arabesques, représentant *saint Georges combattant un dragon,* et quatre fragments en marbre blanc, le tout provenant du château de Gaillon, pour être déposé dans le Musée confié à vos soins. Le garde des marbres ne délivrera les blocs que doit recevoir le citoyen Corbel fils que d'après votre récépissé.

Signé : Le Tourneux, et plus bas : Ginguené.

Les marbres accordés au citoyen Corbel fils ont été exclusivement fournis par le Musée même, suivant les états des marbres donnés en payement au citoyen Corbel fils pour le payement dudit bas-relief.

CCCXXXVII

Restauration de vitraux par le citoyen Tailleur [1].

1°

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS.

Mémoire des ouvrages de vitrerie faite pour la restauration de plusieurs vitraux métalliques, exposés au Musée des Monuments français, à Paris, sous la direction du citoyen Lenoir, *administrateur et conservateur dudit Musée, faits par Tailleur, vitrier à Paris, rue de Seine, faubourg Germain.*

Savoir :

Dans le courant de vendémiaire de l'an IX de la République française (septembre-décembre 1800), dans la galerie du dix-huitième siècle, au rez-de-chaussée, sur le Petit Élysée.

[1] Voy. t. I, p. 275, n° CCXLIV. Le mémoire de Tailleur ne fut remis et acquitté qu'en 1802, comme on le voit par la lettre ministérielle qui suit; mais, comme les travaux de Tailleur datent de la fin de l'année 1800, nous avons cru devoir placer ici la note des réparations.

Savoir :

Au premier vitrail à gauche, placé quinze panneaux formant deux tableaux cintrés, dont l'un représente le *Déluge universel*, l'autre la *Résurrection générale ;*

Lesdits tableaux ensemble de 1,6500 sur 2,8000 produit 4,6200, le tout sans déduction, vu que le corps intérieur du châssis est en fer [1].

Les avoir nettoyés, restaurés, et formé à angle régulier les parties; fourni aux serrurier et menuisier les proportions pour les châssis et tringles, suivi leur pose, le tout exécuté en bon état, au prix fixe de 25 francs le mètre, vaut 114 francs.

Plus, nettoyé, restauré et remis en plomb, à neuf, trente panneaux, faisant partie de l'*Histoire de don Jean de la Barrière*, lesquels périclitaient par le mauvais état des plombs, dont dix placés au vitrail ensuite du précédent, et simulant la clôture (*sic*) d'exercer l'art de peindre sur le verre dans le dix-huitième siècle.

Ledit vitrail de 2,4200 sur 1,1000, déduction faite des largeurs des montants et traverses de bois, produit 2,6620.

Les avoir nettoyés à l'eau commune, dégourdie et liée d'eau-de-vie, pour détremper les placards de sablons unis à la crasse et calcinés au pourtour des pièces, ce qui existe à presque tous les vitraux, y nuit et ne peut s'enlever facilement.

Ce sablon provient de deux causes :

1° De la poussière des édifices, que la transpiration du dedans et les pluies fixent dans les joints des pièces;

2° Que des vitriers ont employé, sans égard, du sable et de la cendre pour bien nettoyer; moyen que j'ai constamment proscrit dans mes travaux, m'appliquant à y mettre le temps, suivre le travail avec patience et respectant les monuments, les restaurer sans les dégrader.

Le tout posé en place, à l'échelle, à 30 francs le mètre, vaut 78 francs.

Plus, mastiqué le pourtour des dix susdits panneaux, pour garantir l'eau, et garni les courbures des pièces, à 1 franc, 10 francs.

Les vingt autres panneaux, nettoyés comme les précédents, remis en plomb à neuf, dont trois furent recomposés en partie, vu les pièces qui y manquaient en air de ciel, architecture, parquets et draperies, le tout remplacé avec succès.

Savoir :

Quatre de 6500 sur 5200, produit 1,3520;

Cinq de 5500 sur 5000, produit 1,3750;

Onze de 5700 sur 5400, produit 3,3858.

Vingt tableaux, produit ensemble 6,1128, lesquels, non encore posés en place, à 27 francs le mètre, vaut 165 francs.

Plus, à la galerie du quinzième siècle, placé quatre tableaux, dont les

[1] En marge, un croquis grossier donne la forme et la division des panneaux.

deux du centre proviennent des sacristies de la chapelle du château d'Anet.

Les deux autres sont des originaux d'arabesques d'Écouen; les avoir nettoyés avec soin, enlevé la peinture à l'huile, qui était au pourtour par des réchampis d'ancienne date.

Remis en plomb à neuf, remplacé les pièces qui y manquaient par d'autres que je me suis procurées chez les anciens vitriers de ces deux châteaux, lorsque, dans l'an VII, je fus pour effectuer les descentes et transport de ces vitraux; fourni au serrurier les calibres pour chantourner les tringles de fer, et ces quatre tableaux ensemble de 2,5000 sur 1,4000, produisent 3,5000, posés en place à l'échelle, à 40 francs le mètre, vu que ce genre de travail est très-compliqué, vaut 140 francs.

Plus, mastiqué le pourtour des quatre susdits tableaux, pour garantir l'eau et garnir les courbures des pièces, à 2 francs chaque, 8 francs.

Plus, aux mêmes, fait et fourni quatre soubassements et quatre impostes, en verre ordinaire et plomb neuf, ensemble 2,5000 sur 9900, produit 2,4750, à 10 francs, 25 francs.

Plus, pour être placés dans ladite galerie, nettoyé seize panneaux, formant quatre tableaux :

Le *Connétable de Montmorency*, l'*Épouse du Connétable*, le *Fils aîné du Connétable*, et leurs jeunes enfants à genoux; *Saint Étienne à son martyre*.

Lesdits vitraux provenant de la chapelle d'Écouen, et étant dans un très-mauvais état.

Les avoir remis en plomb à neuf, réparé toutes les fractures, qui étaient nombreuses, et rétabli les blasons, qui étaient criblés.

Quant au portrait du Connétable et de son fils aîné, qui étaient brisés, je n'ai pu que replacer les restes que j'ai recueillis sur les appuis des vitraux, à Écouen, afin de procurer les profils et costumes de coiffures, sans en rien diminuer, et rempli des vides avec du verre métallique de teinte bazanée, n'ayant pu faire mieux.

Fourni au serrurier les calibres pour la confection des tringles circulaires, lesquelles sont très-compliquées, et des traverses de fer pour supporter des panneaux; chacun de ces tableaux porte 1,9700 sur 1,2000, produit ensemble 9,4560, au prix fixe de 40 francs le mètre, vaut 378 francs.

Plus, mastiqué le pourtour des seize susdits panneaux afin de garantir l'eau et garnir les feuillures ainsi que les jonctions des panneaux sur les traverses de fer, dans le plein corps des vitraux, à 1 fr. 50 c. chaque panneau, vaut 24 francs.

Plus, fait un panneau pour échantillon, proposé pour former un fond aux vides des entre-nervures de pierres des ogives, plaquées au pourtour de la salle du quatorzième siècle, lequel est composé selon le profil ci-joint [1], et en verre neuf fourni de teintes bleues, dont au centre placée une fleur de lys; ce panneau, de 5300 sur 4400, produit 2332, vaut 15 francs.

[1] Il est inutile de donner ici ce dessin, d'ailleurs fort primitif.

Plus, pour terminer de restaurer et mettre en évidence les panneaux représentant la fin de l'*Histoire de Psyché,* lesquels n'ont pu être placés dans la ligne à la galerie des seizième et dix-septième siècles.

Nettoyé cinq panneaux restants, les avoir réparés, et remplacé toutes les pièces qui y manquaient, remis en plomb neuf en majeure partie, et les avoir montés dans des châssis de bois isolés, et placés dans le dedans des baies de croisées, à une galerie au premier, dûment arrêtés et fixés solidement avec de forts fils de fer, dont quatre de 1,0500 sur 5800, produisent 2,4360, à 25 francs, vaut 60 francs.

L'autre panneau, extrêmement brisé, mais parvenu à le recomposer, l'avoir remis en plomb à neuf, de 8500 sur 5800, produit 4930, à 35 francs, vaut 17 francs.

Plus, dans le même, placé deux sujets provenant de la chapelle du château d'Écouen, et étant les restes uniques des vitraux les plus brisés des bayes au midi, dont une *Vierge* de 1 mètre sur 8500; l'autre des *Soldats se disputant la robe du Christ,* de 1 mètre sur 3300, produit ensemble 1,1800, nettoyés et remis en plomb à neuf, montés dans des châssis de bois et fixés avec des forts tire-fonds, à 35 francs, vaut 39 francs.

Plus, restauré et remis en plomb à neuf huit autres panneaux, formant échantillons de différents siècles, dont :

Un des *Saintes Femmes,* de 1,2000 sur 5000;

Un *Fragment de l'Histoire juive,* 8600 sur 5400;

Un de l'*Incendie de Troye,* de 6500 sur 5700;

Deux *Divinités des Barceloinens (sic),* de 4100 sur 4100;

Trois du *Temple Laurent,* de 1350 sur 4400.

Produit, en totalité, 2,1970; les avoir encadrés d'un fort plomb, et, à la traverse du haut, placé un fort fil de fer, soudé des anneaux à cette traverse pour les suspendre à volonté, à 25 francs le mètre, valent 54 francs.

Les sommes des autres parts montent à 1,017 francs.

Total, au plus juste prix qu'il m'est possible, 1,127 francs.

2°

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen LENOIR, *administrateur du Musée des Monuments français.*

Paris, le 19 ventôse an X (10 mars 1802).

Je vous préviens, Citoyen, que j'ai ordonné le payement des 1,127 francs dus au citoyen Tailleur, pour travaux faits en l'an IX dans le Musée des Monuments français. Lorsque les fonds mis à ma disposition pour cet exercice le permettront, je ferai acquitter cette somme.

Je vous salue. CHAPTAL.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

1790

1791

1792

1793

1794

1795

1796

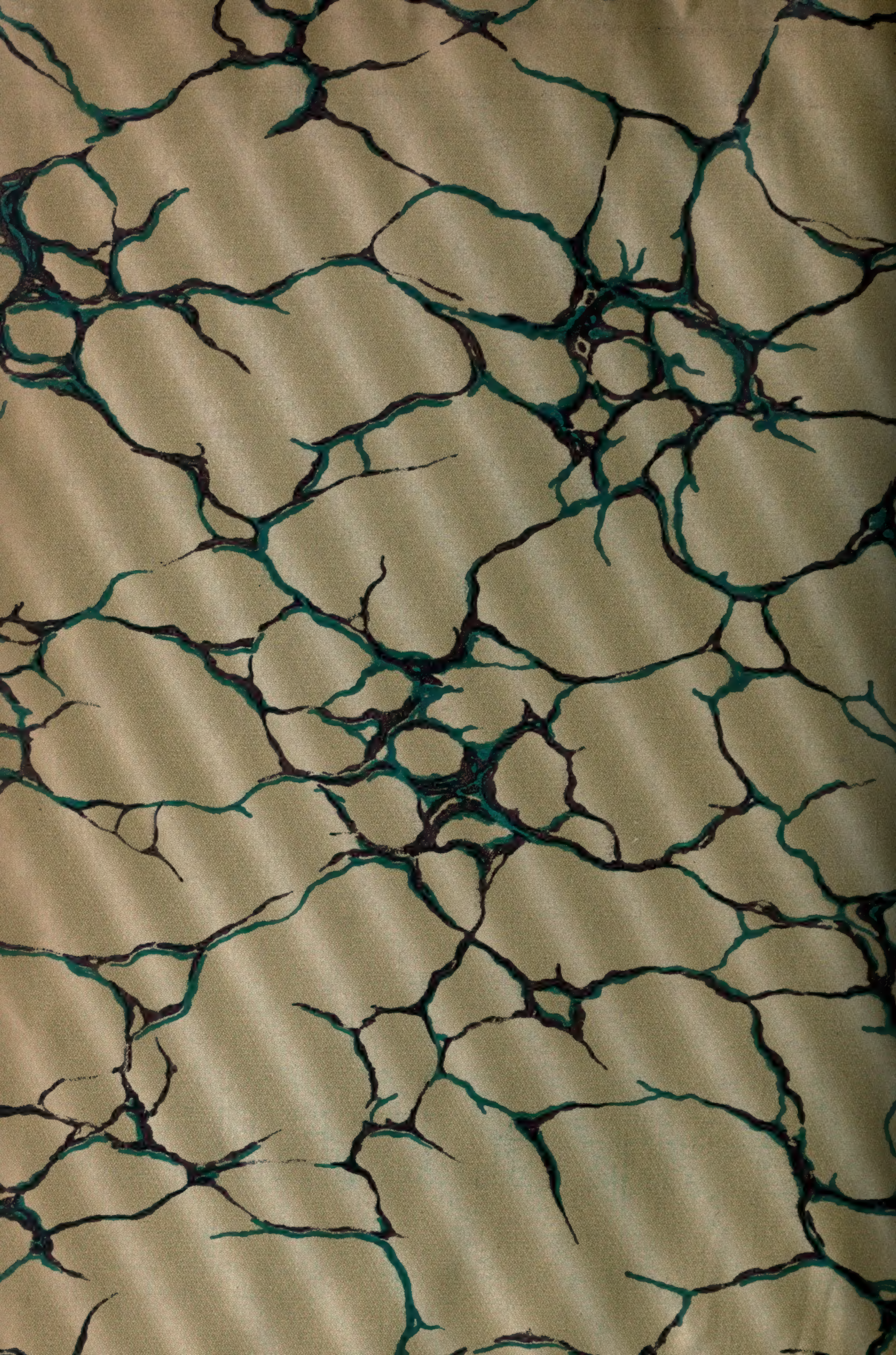
1797

1798

1799

1800

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.




N
6841
A159
v.1
t.2
c.1
ROBA

